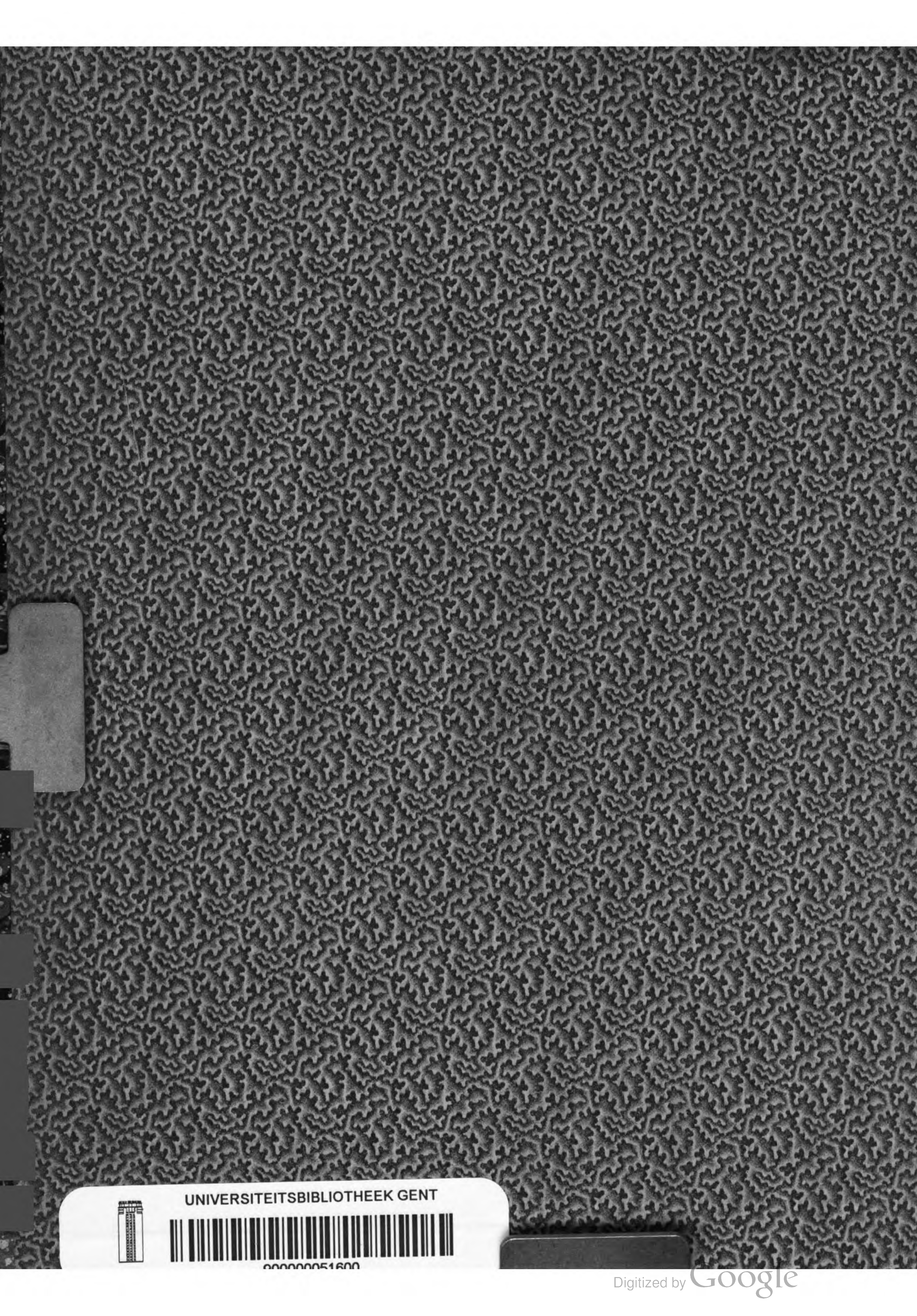
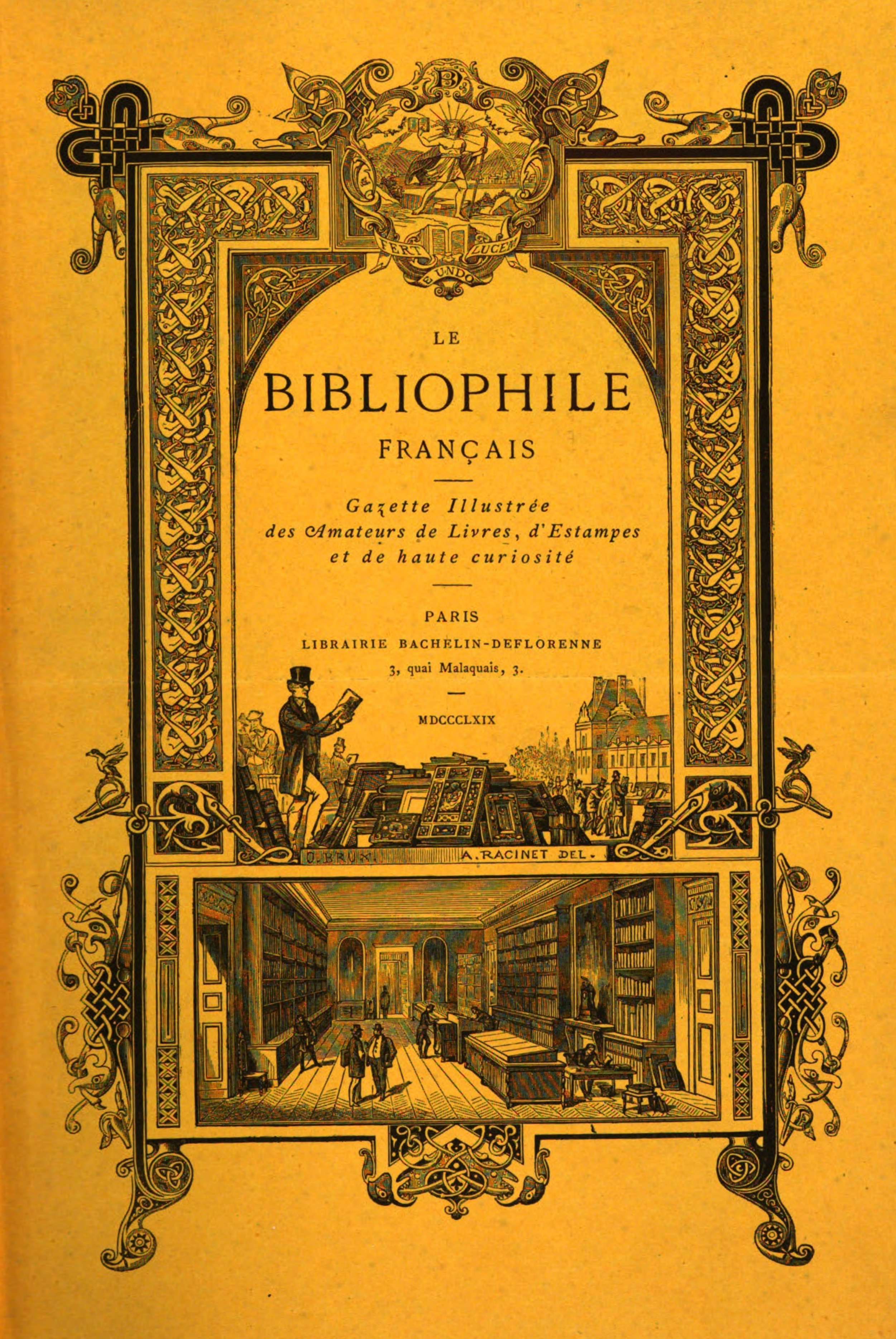





UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



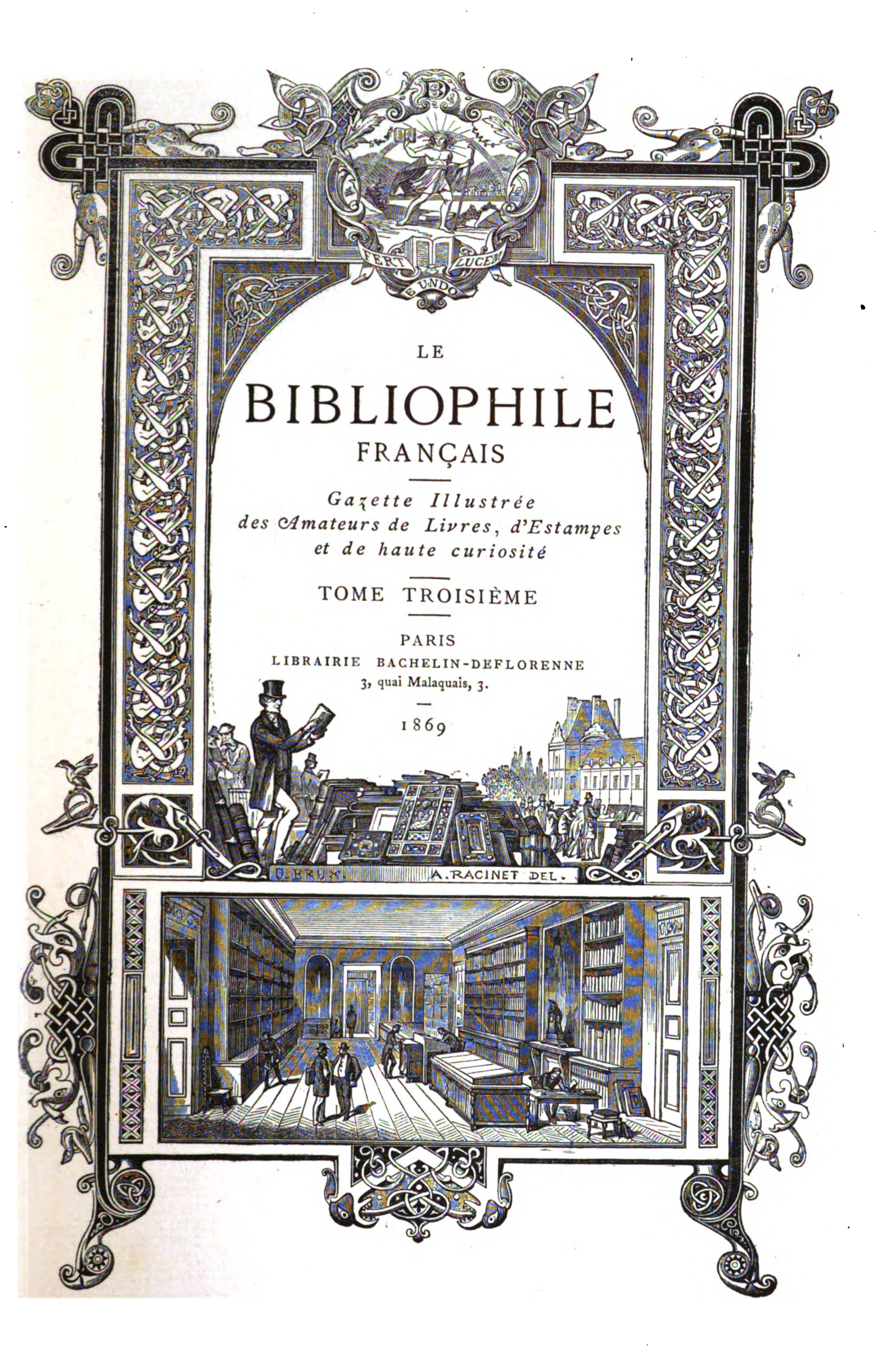

B
FERT
LUCEM
E UNDO
LE
BIBLIOPHILE
FRANÇAIS
Gazette Illustrée
des Amateurs de Livres, d'Estampes
et de haute curiosité
PARIS
LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE
3, quai Malaquais, 3.
MDCCCLXIX
C. BRUN
A. RACINET DEL.

LE

# BIBLIOPHILE FRANÇAIS

## GAZETTE ILLUSTRÉE

*Paris.* — Jules Bonaventure, *imprimeur*,
*quai des Grands-Augustins*, 55.




LE

# BIBLIOPHILE

## FRANÇAIS

*Gazette Illustrée*
*des Amateurs de Livres, d'Estampes*
*et de haute curiosité*

TOME TROISIÈME

PARIS
LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE
3, quai Malaquais, 3.

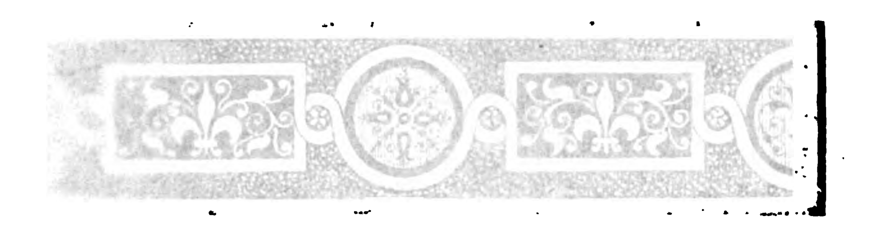
1869



L. CURMER

Bibliophile Français

Sarazin Imp. rue Git le Cœur 8 Paris



que
as-
ur
es
u-
ng-
ur
re
oi
ur-
ent
La
en
de
ier
aire
on-

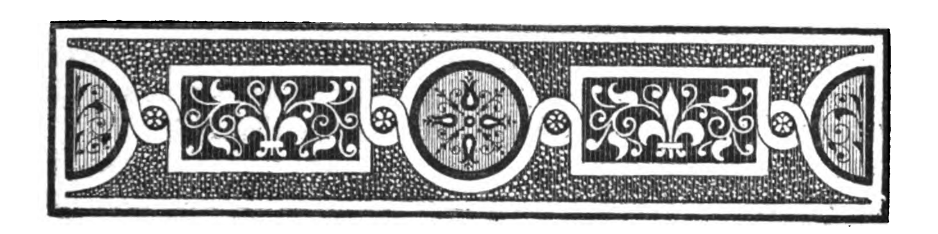
aires
uite
ins,

[illegible] de zèle, de courage et de travail.



Bibliophile Français.

Sarazin Imp. rue Git le Cœur 8 Paris



# M. CURMER.

## LA VIE ET LE TRAVAIL D'UN LIBRAIRE PARISIEN (1).



UN écrivain, quel qu'il soit, poète, historien, critique ou romancier, digne, en effet, de cette tâche illustre, aura véritablement pour conseiller et pour ami quelque honnête éditeur très-intelligent des choses littéraires, juge éclairé de l'œuvre nouvelle. Un pareil ami est indispensable à qui veut affronter longtemps les périls et les abîmes de la Renommée. Un sage éditeur dira, sans se tromper, le goût du public et les volontés de l'heure présente. Il regarde, il écoute, il interroge; il sait pourquoi celui-ci s'est emparé soudain de la curiosité littéraire et pourquoi celui-là, après les premières lueurs d'un commencement heureux, n'est plus qu'une ombre vaine, une poussière. La gloire et le succès tiennent à si peu de choses, à tant de choses en même temps! C'est une habileté très-rare de se reconnaître et de retrouver sa voie entre ces bruits et ces rumeurs; de distinguer la renommée durable de la renommée passagère, et de se dire enfin à chaque nouveau livre de l'écrivain qu'on adopte : O bon-

1. Nous avons le projet de publier une suite de Biographies des plus célèbres Libraires de ce siècle et de tous les temps. Il y aurait ingratitude à passer sous silence une suite éloquente de ces glorieuses entreprises qui ont exigé de ces grands esprits tant de soins, tant de zèle, de courage et de travail. (L'Editeur du *Bibliophile français*.)

heur, il est en progrès! — Ou bien : Qu'il est à plaindre, il a perdu les vrais sentiers dans lèsquels il marchait tantôt d'un pas allègre! Alors l'éditeur intelligent prodigue à son prosateur tantôt les éloges, tantôt les avertissements mérités! On ne saurait obéir d'une façon plus sage au conseil de Despréaux :

Faites-vous des amis prompts à vous censurer.

Dans ce grand capharnaüm du Champs-de-Mars, intitulé : l'*Exposition universelle*, au milieu de toutes les discussions les plus inutiles et dans ce conflit de toutes les vanités, la question s'éleva de savoir : Si le libraire-éditeur d'un livre avait bien le droit de se placer au premier rang des producteurs, et s'il pouvait prendre sa part dans le travail de l'écrivain, de l'imprimeur et du marchand de papier? Quelle étrange question! en fut-il jamais de plus ridicule?—Oui-dà, répondirent les uns, mettre au jour un livre écrit par celui-ci, imprimé par celui-là, est tout au plus un travail de manœuvre; effaçons le libraire et n'en parlons plus! Réponse d'ignorants à des questions d'oisifs. — Halte-là, s'écriaient les prévoyants, de la production d'un livre, ôtez le choix du libraire, ôtez son goût qu'il impose à l'imprimeur, et, pour tout dire, abandonnez au hasard le destin de ces feuilles volantes, vous n'avez plus qu'une œuvre informe et sans portée. Au contraire, appelez à votre aide un esprit judicieux, un connaisseur parfait, un artiste habile à gouverner les divers artisans qui travaillent sous sa loi souveraine, aussitôt le chef-d'œuvre est possible, et vous n'avez plus, sous vos yeux offensés, cette œuvre informe, à peine lisible et comparable à ces tristes manuscrits du moyen âge, où l'abréviation jouait un rôle si malheureux. Nous dirions volontiers à quelques-uns de ces libraires de pacotille et de rabais : Montre-nous ton livre et nous te dirons qui tu es! La belle aventure, ô juste ciel, d'échanger le Racine ou le Virgile, à l'usage du Dauphin, contre la vie de Cartouche ou de Mandrin, illustré chez la veuve Oudot par les enlumineurs d'Épinal, dans la manne idiote du colporteur. Autant vaudrait comparer : *Crédit est mort* ou *la complainte du Juif-Errant* à la plus belle page du livre d'*Anne de Bretagne* ou des *Évangiles illustrés*.

Ceci soit dit à la louange de l'excellent libraire-éditeur Léon Curmer; il avait en lui-même l'aptitude et la volonté des meilleurs et des plus intelligents parmi les éditeurs que la librairie parisienne glorifie à bon droit pour les belles œuvres les plus honorables et les plus honorées du présent siècle.

Il naquit à Paris dans ces heures encore pacifiques de l'an de grâce 1801, lorsqu'au milieu de tous ces débris, de toutes ces ruines, les élégances d'autrefois s'efforçaient de reparaître avec l'aide et l'appui de quelques honnêtes gens restés fidèles à la poésie, à la littérature, aux beaux livres, ces persécutés de la terreur, de l'ignorance et de l'exil.

En vain, le jeune homme était sollicité d'accepter une de ces positions tranquilles et fortunées qui sont l'envie et l'orgueil de tous les pères de famille ambitieux, pour leurs enfants, de la *voie droiturière* et qui va droit au but; le jeune homme obéissait à regret, et, sitôt qu'il fut son maître, il abandonna bien vite les honneurs difficiles d'un principal clerc de notaire à Paris, pour tenter les illustres hasards d'un libraire ami des œuvres les plus coûteuses et les plus rares, dont l'adoption semblait presque impossible. A l'heure où commençait Léon Curmer, la librairie à bon marché avait déjà fait tous ses ravages; un tome in-octavo se donnait volontiers par un franc soixante-quinze centimes; acheter un livre au prix d'un petit écu, c'était folie. Eh bien! le nouveau libraire entreprit de vendre aux plus avares des livres qui, toujours augmentant, devaient atteindre au prix de cinq cents francs le volume. Ainsi, nous avons vu *les Heures de maître Estienne Chevalier*, trésorier général de France sous le roi Charles VII et sous le roi Louis XI, se vendre assez facilement trois cent soixante francs aux amateurs que l'éditeur savait choisir. Son petit *Missel* illustré, ses *Paroissiens*, autant de belles œuvres qui ne coûtent pas moins de vingt-cinq francs; mais si vous les entourez de fleurons en relief, d'arabesques et de dorures mosaïques, autant de livres hors de prix. Rien de plus beau que son *Imitation de Jésus-Christ*, traduite du latin en français par le garde des Sceaux de France, Michel de Marillac, décapité par Richelieu. *Le livre d'Heures de la reine*

*Anne de Bretagne*, une merveille de la grande époque, orné de cinquante grandes miniatures que l'on prendrait pour les dessins originaux, a trouvé acheteurs à sept cent cinquante francs, et les planches étant détruites de ce beau livre, il augmente encore de prix tous les jours. Quoi de plus beau que ces *Évangiles* imprimés cette fois avec des caractères d'imprimerie et non pas photographiés... Et pour conclure enfin, ces *Fêtes de l'Église romaine*, illustrées par Overbeck? Telles sont les dernières œuvres de ce célèbre éditeur, digne couronnement des premiers travaux qu'il avait commencés avec l'aide et l'accompagnement de ses véritables collaborateurs : Tony Johannot, Français, Steinheil, Daubigny, Meissonier, Pauquet, Alexandre de Bar, et toute cette infatigable génération des graveurs sur bois et des chromographes contemporains. C'est celui-là qui savait donner la vie et le mouvement à ces fantaisistes de la plume et du crayon! C'est celui-là qui faisait concourir à la parfaite exécution, à l'embellissement de ses livres, les dessinateurs et les graveurs les plus célèbres! Généreux et dévoué, infatigable, il ne laissait à ces grands artistes ni repos, ni trêve, et voilà comme il est parvenu à l'excellente exécution du *Discours sur l'histoire universelle, du Jardin des plantes, des Contes de Perrault, des Trois règnes de la nature*, et le plus beau de ses livres, peut-être, *les Évangiles des dimanches et des fêtes de l'année*. Il n'y eut jamais de chercheur plus intrépide; on le voyait dans toutes les bibliothèques, dans toutes les collections, se servant le premier de toutes les découvertes; il ne connaissait pas l'obstacle; et quand par hasard il rencontrait ces conservateurs inintelligents et tout semblables au chien du jardinier dela fable, il ne se décourageait pas, il attendait; il savait que la patience est voisine du génie et que rien ne résiste à la volonté.

Au premier rang de ses plus beaux livres, nous placerons incontestablement le *Paul et Virginie*, un véritable rendez-vous des compositions les plus exquises. On ne peut rien comparer à cette adorable reproduction d'un si bel ouvrage; il faut plus d'un jour pour s'en rendre compte, et nous restons éblouis de cette incroyable magnificence. Ah! quelle merveille! elle est restée encore aujourd'hui l'étonnement des plus rares amateurs. Toutes

ces histoires que l'on raconte des ventes célèbres, le *Paul et Virginie* de M. Curmer les a dépassées, et quand par hasard se rencontre un de ces exemplaires sans défaut, c'est une lutte véritable à qui en fera l'ornement de ce musée intime que les gens de goût possèdent au plus bel endroit de leur logis. Un autre livre, aussi parfait peut-être, d'un accomplissement plus difficile, est intitulé : *les Français peints par eux-mêmes*, en huit tomes du format grand in-octavo. Cette fois il s'agissait de surmonter un double obstacle : écrivains et dessinateurs devaient concourir à la même œuvre ; et quelle tâche, en fin de compte, de maintenir sur la même ligne et dans la même émulation tant d'esprits si divers, tant de passions si différentes ! Le moyen, sinon par miracle, de commander à ces capricieux de la plume, à ces fantaisistes du crayon, et de les maintenir, jusqu'à la fin d'une œuvre de si longue haleine, dans les justes bornes sans que leur vanité soit blessée, ou que leur orgueil ait à se plaindre ? Certes il fallait une main légère et ferme à la fois. Tant d'énergie et de prudence au milieu de nécessités d'un labeur qui semblait ne jamais finir ; tant de journées laborieuses, tant de nuits sans sommeil ! Contenir celui-ci, pousser celui-là, modérer la louange des uns, le blâme et la satire des autres, forcer le dessinateur à commenter la page de l'écrivain, voilà pourtant le travail de l'éditeur pendant cinq longues années, et comme il est parvenu à force de volonté, voisine du génie, à toucher le but qui s'éloignait toujours. Aussi bien ces *Français peints par eux-mêmes,* une comédie aux cent actes divers, représentent un livre à l'infini qui ne sera jamais refait, non plus que le *Paul et Virginie*. Ils sont le produit excellent d'une vie entière, et quiconque s'est jamais rendu compte des périls d'une pareille entreprise en reste émerveillé comme d'un tour de force inexplicable, inexpliqué.

On dirait vraiment que plus une œuvre était d'exécution difficile, et plus elle offrait de tentations au célèbre éditeur. Quelle étrange idée au premier abord d'illustrer le *Lac de Lamartine?* Cette illustre méditation de seize strophes représenterait facilement toute la gloire et tous les amours du grand poète ; il est là, tout entier, superbe, amoureux et charmé. C'est tout lui-

même! Or, l'auteur de *Rolla*, dans un doux poëme que tout le monde a lu, excepté M. de Lamartine, à qui ce chef-d'œuvre est adressé (grand homme insouciant de sa propre gloire!), a très-bien su dire, en parlant de l'adorable méditation sur les eaux transparentes où se reflètent les tombeaux des princes de Savoie, a très-bien raconté cette éloquente vision qui semblait inaccessible à la reproduction des artistes d'ici-bas :

Qui de nous, Lamartine, et de notre jeunesse,
Ne sait par cœur ce chant, des amants adoré,
Qu'un soir, au bord d'un lac, tu nous as soupiré?
Qui n'a lu mille fois, qui ne relit sans cesse
Ces vers mystérieux où parle ta maîtresse,
Et qui n'a sangloté sur ces divins sanglots,
Profonds comme le ciel et purs comme les flots? (1)

Il faut pourtant s'arrêter, même dans le récit de la plus belle vie, au moment où la production s'arrête, où les plus belles œuvres surnagent, où l'heure du repos est arrivée. Toutefois, si nous voulions chercher dans la Bibliothèque particulière de M. Curmer (il aime les livres et s'y connaît bien), nous trouverions ces belles fleurs des Redouté contemporains. Dans un très-beau livre intitulé : *Dresde*, *Paris*, *Montpellier*, cet enthousiaste des belles œuvres de la peinture et des vers les plus charmants raconte en très-beaux vers les plus belles toiles de ces Musées incomparables. Avait-il quelque chose à dire au public, il n'empruntait la plume de personne. Il a très-bien parlé de la propriété littéraire (1858), de la photographie à la Bibliothèque Impériale (1864). En 1848, il écrivit une brochure éloquente aux ouvriers fondeurs et compositeurs, qu'ils ont trop vite oubliée. Ainsi, en toute occasion, il a fait œuvre d'honnête homme. On l'honorait pour son zèle, on l'aimait pour sa gaieté, et maintenant dans les heures sombres qui semblent appartenir exclusivement à la souffrance, au découragement, ce brave homme

1. M. de Lamartine, à propos de cette illustration, écrivait à M. Curmer une lettre dont voici les dernières paroles : « Tout ce qui pourra convenir de moi à monsieur Curmer est à lui. C'est une immortalité que d'être illustré par le faiseur de monuments. » LAMARTINE. 29 décembre 1859.



encore énergique est tout préoccupé du travail à venir. Noble exemple : il faudrait bien du courage et de la force pour l'imiter. Mais quoi! les tendres soins d'une admirable épouse et de fidèles amis qui n'ont pas oublié les grandes qualités de ce producteur, qui n'a fait que de belles choses, l'encouragent et le consolent. L'amitié, le printemps, le spectacle assidu de la vie et du travail des écrivains et des artistes contemporains, autant de motifs pour que l'éditeur du *Paul et Virginie* et des *Français peints par eux-mêmes* attende paisiblement, patiemment la santé qui revient tous les jours.

J. JANIN.



# JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU

(*Suite* [1]).

1700 — 1710.



EVENU, pour ainsi dire, le point de mire de la cabale littéraire dont La Motte avait la conduite, Rousseau ressemble, dans les dix dernières années de son séjour en France, au vigoureux sanglier pressé de tous côtés par une meute à l'œil sanglant, à la gueule écumante de fureur. S'il eût pris plus de soucis de sa fortune et de son repos, il eût accueilli d'un dédaigneux silence les glapissements de la tourbe rancuneuse; des jardins d'Ussé, de Meudon et de Versailles, des douces retraites du Coudray, du Temple et de Neuilly, il n'eût pas honoré d'un regard les ennemis qu'il avait laissés dans l'antre de Madame Laurent; il eût assuré son entrée dans l'Académie française; il eût trouvé dans les pures jouissances de la poésie le véritable bonheur, et la France aurait à présenter à l'admiration de l'Europe littéraire un plus grand nombre de chefs-d'œuvre.

Plusieurs de ceux qu'il avait anciennement frappés étaient pourtant devenus ou redevenus ses amis. Tel entr'autres était Francine, le directeur de l'Opéra, qui, reconnaissant le tort qu'il avait eu longtemps de lui préférer des rimeurs tels que Pic et Pellegrin, témoignait ainsi plus d'élévation d'esprit que Rousseau ne l'avait supposé. Il en faut dire autant de Nicolas de Brie, l'auteur de la comédie du *Lourdaud* et de la tragédie des *Héraclides*, qui semblait maintenant oublier mieux que la postérité ce piquant huitain :

Pour disculper ses œuvres insipides,
De Brie accuse et le froid et le chaud;
« Le froid, dit-il, fit choir mes *Héraclides*,
Et la chaleur fit tomber mon *Lourdaud*. »
Mais le public qui n'est point en défaut,
Et dont le sens s'accorde avec le nôtre,
Dit à cela : « Taisez-vous, grand nigaud,
« C'est le froid seul qui fit choir l'un et l'autre. »

1. Voir le tome I, nos 1, 4, 6, et le tome II, nos 3 et 4.

Les *Héraclides* avaient été représentés le 9 février 1695, et le *Lourdaud* s'était traîné durant quelques soirées de mai et juin 1697. L'épigramme devait donc remonter à la seconde moitié de l'année 1697; on la trouve dans l'édition de Gacon de 1712; mais elle a beau s'appliquer justement aux deux pièces de de Brie, Danchet a beau n'avoir jamais composé de *Lourdaud* et n'avoir écrit une tragédie des *Héraclides* que vingt ans après la publication de l'épigramme, les éditeurs n'en ont pas moins désigné Danchet pour le « grand nigaud, » et ceux qui lisent aujourd'hui, dans un des couplets de 1710 : « Je te vois, innocent Danchet, » croient reconnaître, à cette épithète, le héros de l'ancienne épigramme. Autre effet de la même méprise : Danchet, jusqu'alors ami de Rousseau, n'aura pas manqué de se joindre, en 1697, à ceux qui riaient du « grand nigaud » de Brie, et depuis plus d'un siècle on ne rit plus, en relisant l'épigramme, que du grand nigaud Danchet.

Pour Gacon, dont nous avons déjà suffisamment parlé, on ne pouvait attendre de lui la même modération. Tant qu'il s'était contenté de harceler Rousseau, sans prendre le moindre rang parmi les poëtes, Rousseau l'avait laissé aboyer, « *disdegnoso torce il viso.* » Mais enfin le poëte s'était *retourné* et lui avait décoché les deux épigrammes du « rimeur subalterne » et de « la voix enrouée. » Dès lors Gacon avait été pris d'une sorte de frénésie dont on peut suivre les accès dans les innombrables rondeaux de l'*Anti-Rousseau*. Citons-en un seul :

En criant contre tes excès,
Ma voix s'élève avec succès;
Et sans vanité je présume
Qu'avec le secours de ma plume,
Elle ira jusque sous le dais.
Tu dis dans tes fougueux accès
Qu'*enrhumé* suis; fou que tu es!
Apprens que je me desenrhume
En criant.
J'ai crié (comme tu le sais),
Plus haut qu'aucun, dans ton procès,
J'en vais publier le volume.
En vain ton courroux s'en allume,
Je me ris du bruit que tu fais,
En criant.

Gacon exprime ici comme un étourneau ce que ses amis du Caffé se contentaient de penser. Il faut aussi convenir que l'homme de génie qui se venge frappe deux fois; encore craint-on toujours qu'il ne vienne à recommencer. D'ailleurs, de toutes les blessures faites à l'amour-propre, la plus corrosive est celle dont ne peut parler la victime et dont parle tout le monde. On pardonne un pamphlet, un livre de critique amère; le pamphlet, le livre ne se graveront pas d'eux-mêmes, et bon gré mal gré, dans toutes les mémoires; mais la pointe d'une bonne épigramme traverse le cœur : vous en sentez le fer au théâtre, à la cour, dans le monde et dans les académies. Quel moyen

de l'arracher? Vous l'auriez inutilement demandé au « *rimailleur subalterne*, » au « *renard qui n'a pas de queue*, » à l'abbé « *en perruque tapée*, » au *vieux* « *berger normand*, » au « *moderne Sisyphe*. »

Dans le nombre des bonnes épigrammes que le temps peut cicatriser, il faut pourtant ranger le sonnet fait contre Boindin, que Gacon, dans l'Anti-Rousseau, appelle « l'avocat Bonbec. » Combien de fois on trouverait encore aujourd'hui bonne occasion de l'appliquer!

Monsieur l'auteur, que Dieu confonde,
Vous êtes un maudit bavard,
Jamais on n'ennuya son monde
Avec tant d'esprit et tant d'art.

Je vous estime et vous honore;
Mais les ennuyeux tels que vous,
Eussiez-vous plus d'esprit encore,
Sont la pire espèce de tous.

Qu'un sot afflige mon oreille,
Passe encore : ce n'est pas merveille,
Le don d'ennuyer est son lot;

Mais Dieu préserve mon ouïe
D'un homme d'esprit qui m'ennuie,
J'aimerois cent fois mieux un sot!

Tout vif que soit le trait, je le répète, on peut en guérir; que ne pardonne-t-on pas à l'ennemi qui vous reconnaît de l'esprit! Aussi Boindin, une fois le premier dépit passé, revint à de généreux sentiments de justice, et c'est à lui que la postérité doit les plus précieuses lumières sur l'affaire des couplets.

J'ai dit que l'abbé Bignon, sollicité par Fontenelle, avait fait entrer Saurin au *Journal des Savans*, en 1701. Saurin, qui n'avait pas encore exclusivement porté ses vues vers l'étude des mathématiques, y rendit souvent compte des livres nouveaux qui se rapportaient à la poésie et aux belles-lettres, et c'est ainsi qu'en 1704 il avait fourni l'*extrait* d'une traduction d'Anacréon, en vers, que La Fosse venait de publier.

Antoine de La Fosse, alors âgé de plus de cinquante ans, et fils d'un orfèvre de Paris, ajoutait à son nom celui de sieur d'Aubigny; c'était un fort galant homme, que la roture n'avait pas empêché (plus qu'elle n'aurait empêché Rousseau lui-même) de faire son chemin dans la carrière diplomatique. Il était allé à Florence avec le titre de secrétaire du marquis de Créquy, et quand celui-ci fut tué sur le champ de bataille de Luzara (15 août 1702), La Fosse avait rapporté son cœur à Paris. Il s'était mis dès ce temps à traduire Anacréon, et il avait montré ses vers à Rousseau, avec lequel il était lié depuis longtemps d'une amitié supérieure à tous les genres de jalousie; bien que tous deux eussent suivi la carrière du théâtre, bien que

La Fosse, versificateur assez médiocre, eût fait applaudir sa belle tragédie de *Manlius*, et qu'enfin Rousseau n'eût jamais obtenu de véritable faveur auprès du parterre. Le poëte lyrique ne vit dans la traduction d'Anacréon que l'œuvre de son ami; Saurin, au contraire, n'y voulut distinguer que l'ouvrage d'un ami de Rousseau. Il en releva, il en exagéra les défauts, avec une malveillance lourde et cruelle. L'article, dont l'auteur ne s'était pas nommé, fit pourtant quelque bruit, et Rousseau n'attendit pas à connaître le nom de celui qui l'avait écrit pour venger La Fosse :

Petits auteurs d'un fort mauvais journal,
Qui d'Apollon vous croyez les apôtres,
Pour Dieu, tâchez d'écrire un peu moins mal,
Ou taisez-vous sur les écrits des autres.
Vous vous tuez à chercher dans les nôtres
De quoi blâmer, et vous le trouvez bien;
Nous, au rebours, nous cherchons dans les vôtres
De quoi louer, et nous n'y trouvons rien.

L'épigramme, suivant Gacon, aurait été faite contre les journalistes Trévoux. Erreur volontaire : l'honnête Gacon savait bien que Rousseau n'eût pas désigné les Révérends pères jésuites sous le nom de *petits auteurs*. Mais la mission de Gacon, éditeur des œuvres de Rousseau, était de donner le change sur le nom des amis de La Motte atteints par les vers du poète. Rousseau, dans l'édition de Soleure, avait eu soin de prévenir que l'épigramme portait « *sur un extrait impertinent que les journalistes de Paris avoient* « *fait d'un livre de M. de La Fosse*, et plusieurs de ses lettres en rappellent l'occasion. « On a trouvé bon, écrit-il à Brossette, le 25 mars 1716, « d'appliquer cette épigramme au journal de Trévoux, quoique je ne l'eusse « faite que pour venger un de mes amis de l'insulte qu'il avoit reçue dans « le *Journal de Paris.* » Sur ces lignes, Louis Racine, le janséniste, a écrit en marge : « Cela est vrai, il me l'a dit plusieurs années depuis cette lettre. « Il n'en vouloit dans cette épigramme qu'au *Journal des Savans.* » Tout cela n'a pas empêché M. Amar de suivre Gacon de préférence, et de l'intituler : *Aux journalistes de Trévoux*.

Rousseau crut pouvoir être plus précis, plus inexorable, quand il découvrit que l'auteur de l'Extrait était Saurin :

Lorsque je vois ce moderne Sysiphe
Nous aboyer, je trouve qu'il fait bien :
Mieux vaut encor porter l'hiéroglyphe
D'impertinent que celui de vaurien.
Il est sauvé, s'il peut trouver moyen
Qu'au rang des sots Phébus l'immatricule,
Et semble dire : « Auteurs à qui Catulle
« De badiner transmit l'invention,
« Par charité rendez-moi ridicule,
« Pour retablir ma réputation. »

Quels vers sanglants, quel coup de fouet sur l'omoplate de Joseph Saurin! Ils font penser aux ïambes d'Archiloque; mais, par malheur, Joseph Saurin ne se pendit pas.

Rousseau (édition de Soleure, 1712) l'avait intitulée : « Contre un *voleur* médisant. » Et personne à Paris ne se méprenait sur celui qui l'avait inspirée. La même année, Gacon ne pouvant, après le retentissement qu'elle avait eue, la supprimer de son édition, s'avisa d'un expédient. Il l'inscrivit : « *Contre du Tremb***, poète fripon.* » A l'occasion de ce travestissement, Rousseau écrivait à M. du Lignon : « Toutes mes épigrammes sont défigu-« rées, jusqu'aux titres, dans les éditions de Hollande; comme celle qui « commence par *Chrysologue toujours opine* (1), dont on fait l'application « à M. Saurin, apparemment pour lui faire honneur. Car je ne suis pas assez « mauvais peintre pour l'avoir représenté si peu exactement. Son véritable « portrait commence par *Lorsque je vois ce moderne Sysiphe*, au-devant de « laquelle on a mis un nom en l'air. Je la fis effectivement pour lui, lors-« qu'il attaqua l'*Anacréon* de M. de la Fosse dans le journal auquel il tra-« vaillait. »

Est-il besoin maintenant de chercher l'origine des ressentiments de Saurin, et devons-nous en croire Voltaire quand, dans le *Siècle de Louis XIV*, il se demande pourquoi un savant exclusivement perdu dans les profondeurs de l'algèbre se serait arraché à ses travaux pour faire des vers sous le nom d'un vrai poëte? Mais laissons le « moderne Sisyphe » ruminer ses moyens de vengeance, tandis que son ami, M. Houdart de La Motte, formant un beau trophée de nombreuses couronnes remportées dans les Jeux floraux et même dans les concours académiques, publie un volume d'ODES, auxquelles, dit-il modestement, « le suffrage de tant de juges éclairés doit assurer l'appro-« bation générale. » Il a soin de les dédier aux arbitres, aux distributeurs des pensions; au Roi d'abord, puis au Dauphin, aux ducs de Bourgogne, d'Orléans, de Vendôme; à MM. de Pontchartrain, Fieubet, Bignon; à toute l'Académie française. Dans un avant-propos flatteur pour tout le monde, il médit agréablement de la Poésie, qu'il place au nombre des arts inutiles; il veut bien trouver certaines beautés éparses dans les odes de Pindare, d'Anacréon et de Malherbe; mais il demande la liberté de perfectionner le genre et de montrer par son exemple comment ces ex-poëtes vantés auraient pu toucher à la perfection. Puis il passe en revue tous les auteurs de poésies lyriques, et, comme de justice, il ne fait pas l'honneur de compter parmi eux l'auteur des odes sacrées, des odes à la Fortune et Sur la naissance du duc de Bretagne. Il va plus loin encore : dans la pièce *Contre les poëtes ampoulés*, il fait doucement et clairement la critique du style de Rousseau :

(1) Chrysologue était l'abbé Bignon qui, président de l'Académie des Inscriptions, à laquelle appartenait Rousseau, ne cessait de parler, contester et résumer. (Voyez son Eloge, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, tome XVI.)

Jusqu'à quand, bruyantes paroles,
Agencement de sons frivoles,
Séduirez-vous tous les esprits?
Pourquoi, prodiguant son estime,
Se hâter de trouver sublime
Ce qu'on n'a pas encor compris?

Un poëte s'enfle, se guinde,
Et se croit au sommet du Pinde
Pour ces grands mots vides de sens :
Sans la métaphore à deux faces,
Sans l'hyperbole et les échasses,
Ses vers ramperoient languissans.

Marchons sur de plus sûrs vestiges,
Malgré l'éclat de leurs prestiges,
L'erreur n'est jamais de saison.
Dans le bon sens soyons plus fermes,
Et n'employons jamais les termes
Qu'avec l'aveu de la raison.

La Motte avait assurément le droit de placer ses odes au-dessus des odes de son rival, et Rousseau, on peut le supposer, le lui rendait avec usure dans les conversations, avant de le lui dire en beaux vers. La Motte, dans une autre strophe, fait une évidente allusion à ces critiques de salon :

Quelle est cette troupe alarmée?
*J'y connois* ces jaloux esprits
Qui vouloient que la renommée
Ne *publiât* que leurs écrits.
Un *éternel* souci les ronge,
Toujours quelque funeste songe
Couronne *à leurs yeux* leurs rivaux,
Et de la lyre *que je touche*,
Le moindre son les effarouche,
Et semble un surcroît à leurs maux.

Nous devons remarquer, pour nous justifier de citer de telles pauvretés, qu'ici La Motte est l'agresseur, et que son rival n'avait pas encore écrit un seul vers contre lui. Mais assurément, sans attendre une déclaration de guerre, Rousseau aurait eu le droit de réclamer contre l'engouement presque général dont les tristes odes du sieur de La Motte furent d'abord l'objet. Racine n'avait pas vu de sang-froid le triomphe de la *Phèdre* de Pradon; nous excusons Corneille d'avoir ressenti quelque chagrin des succès d'*Andromaque;* ne blâmons donc pas Rousseau d'avoir commis le dizain suivant :

Le vieux Ronsard ayant pris ses besicles
Pour faire fête au Parnasse assemblé,
Lisoit tout haut ces Odes par articles
Dont le public vient d'être régalé.
« Ouais! qu'est ceci? » dit tout à l'heure Horace,
En s'adressant au maître du Parnasse,
« Ces Odes là frisent bien le Perraut. »
Lors Apollon, bâillant à bouche close :
« Messieurs, dit-il, je n'y vois qu'un défaut,
« C'est que l'auteur les devoit faire en prose. »

Que les esprits les plus prévenus contre le poëte en faveur du versificateur disent si jamais épigramme fut nourrie d'un sel plus délicat, plus attique. Et pour comble de bonheur, La Motte se chargea lui-même d'en consacrer la justesse en traçant plus tard la théorie et en donnant l'exemple des odes en prose. Dès lors, la guerre était déclarée, et la première escarmouche fut une ode doucereuse, la *Colère.* La Motte y suppliait la patience de ne pas l'abandonner :

Fuyons : j'aperçois la colère,
De la raison qui nous éclaire
Son souffle obscurcit le flambeau ;
Sous ses pas naît la Perfidie,
Dans sa main, au crime hardie,
Brille un sacrilége couteau...

Que l'Envie à son gré m'offense !
De ses traits cruels la vengeance
N'armera jamais mes discours.
Toi, Muse, qui me fus fidèle,
Si jamais mon dépit t'appelle,
Abandonne-moi pour toujours.

Heureux encore et La Motte et Rousseau, si les conseils de la déesse Patience eussent été mieux écoutés ! Mais loin de là, en même temps que l'*Ode à la Colère*, Houdart colportait dans le Caffé d'autres vers plus odieux qui renfermaient une imputation renouvelée depuis sous toutes les formes.

Il y avait alors plus d'un an que Rousseau avait perdu son père, et nous avons vu comment il avait mis une sorte d'honorable et pieuse ostentation dans les derniers honneurs qu'il lui avait rendus. Nous avons rappelé ses relations constamment affectueuses avec son frère, et pesé toute la force du double témoignage de Louis Racine et de l'abbé Ségui, démontrant que Rousseau n'avait jamais coûté d'autres larmes à son père que des larmes de joie. Tant que vécut le maître cordonnier, les gens de lettres, offensés par les épigrammes ou les dédains du fils, se contentèrent de faire de grossières allusions aux cuirs, à la boutique de ce brave homme. S'ils avaient alors accusé Jean-Baptiste de la moindre impiété filiale, nous pourrions aujourd'hui relever le reproche et ne plus voir dans l'auteur de l'Ode au comte du Luc qu'un fils ingrat, dénaturé. Mais le silence des accusateurs, pendant la vie de l'honorable artisan, nous tient suffisamment en garde contre une calomnie posthume. En effet, depuis plus de dix ans que la haine veillait ardente, implacable, ne se fût-elle pas empressée de tirer parti d'un moyen aussi sûr, s'il eût été plus tôt à sa disposition ?

La pièce de La Motte avait pour titre : *Ode à M. Rousseau sur le mérite personnel.* On ne la trouve pas dans les nombreuses éditions de ses *Poésies ;* mais Gacon, qui n'avait pas les mêmes raisons que La Motte d'étouffer les souvenirs de tant de machinations odieuses, a mis un grand empressement à

donner toute la publicité désirable à cette pièce, « modèle de convenance et de bon goût, » au jugement de Voltaire. On en va juger :

On ne se choisit pas son père,
Par un reproche populaire
Le sage n'est point abattu ;
Oui, quoique le vulgaire en pense,
Rousseau, la plus vile naissance
Donne du lustre à la vôtre...

Que j'aime à voir le sage Horace
Compter, satisfait de sa race,
Son père entre les affranchis (1) ;
Mais je ne vois qu'avec colère
Le fils tremblant au nom d'un père
Qui n'a de tache que ce fils.

Connois-tu ce flatteur perfide,
Cette âme jalouse où préside
La calomnie, au ris malin,
Ce cœur, dont la timide audace,
En secret sur ceux qu'il embrasse
Cherche à distiller son venin ?

Lui dont les larcins marotiques,
Craints des docteurs les plus cyniques,
Ont mis tant d'horreurs sous nos yeux,
Ce scélérat, ce fourbe insigne,
N'est pour moi qu'un esclave indigne,
Fût-il sorti du sang des dieux.

Mais nous que d'un peu de génie
Doua le Dieu de l'harmonie,
N'avilissons point ce beau feu,
Et n'arrachons à notre Muse
Rien dont le remord nous accuse,
Et nous interdise l'aveu.

Rousseau, sois fidèle, sincère,
Pour toi seul critique sévère,
Ami zélé des bons écrits,
Tu vas, pour la race future,
Annoblir ta famille obscure,
Et je suis ton frère à ce prix.

Cette ode est fort bien écrite pour La Motte ; mais lui convenait-il de faire l'offre de son amitié à celui qu'il traitait en même temps de scélerat, de fourbe insigne, de voleur et de calomniateur ?

L'accusation d'ingratitude, une fois portée, tira d'un grand embarras les cabaleurs du Caffé. Ils surent enfin comment ils devaient s'y prendre pour

(1) Ainsi La Motte aurait dû féliciter Rousseau de dire dans l'*Épître aux Muses* :

*Né comme Horace*, et du monde inconnu...

humilier Rousseau et pour se venger de ses épigrammes. Ils écoutèrent donc avec un ravissement non moins inexprimable :

## L'HISTOIRE VÉRITABLE ET REMARQUABLE

*arrivée à l'endroit d'un nommé* ROUX, *fils d'un cordonnier, lequel aiant renié son Père, le Diable en prit possession.* Sur l'air des Pendus.

Or écoutez, petits et grands,
L'histoire d'un ingrat enfant,
Fils d'un cordonnier, honnête homme,
Et vous allez apprendre comme
Le Diable pour punition
Le prit en sa possession.

Ce fut un beau jour, à midi,
Que sa mere au monde le mit;
Sa naissance est assez publique;
Car il naquit dans la boutique,
Dieu ne voulant qu'il put nier
Qu'il étoit fils d'un cordonnier.

Le Pere n'ayant qu'un enfant,
L'eleva très-soigneusement,
Aimant ce fils d'un amour tendre,
Au college lui fit apprendre
Le latin comme un grand seigneur,
Tant qu'il le savoit tout par cœur.

Puis il apprit pareillement
A jouer sur des instrumens,
A faire des airs en musique,
Et puis il apprit la pratique;
Car le pere n'épargnoit rien
Pour en faire un homme de bien.

A peine eut-il atteint quinze ans,
Qu'il renia tous ses parens;
Il fut en Suède, en Angleterre,
Pour éviter Monsieur son pere;
Plus traître, plus ingrat, hélas!
Que ne fut le *Rousseau Judas*.

Pour s'introduire aupres des grands,
Fit le flatteur, le chien couchant;
Mais par permission divine
Il fut reconnu à la mine,
Et chacun disoit, en tous lieux,
Que ce flatteur est ennuyeux!

Et pour faire le bel esprit,
Se mit à coucher par écrit

Des Opéras, des Comédies,
Des Chansons remplis d'infamies,
Chantant des ordures en tout lieu
Contre les serviteurs de Dieu.

Un jour, en honnête maison,
Il se vernissoit d'un faux nom ;
On l'honoroit sans le connoître;
Son père vint chausser le maître,
S'écrie, en le voyant : Mon fils!
Aussitôt le coquin s'enfuit.

Aussitôt entra dans son corps
Le diable nommé *Couplegor;*
Son poil devint roux, son œil louche,
Il lui mit de travers la bouche,
Et de sa bouche de travers
Sortoient des crapaux et des vers.

Un jour chez Monsieur *Francinois*
Il y vomit tout à la fois
Des serpens avec des vipères
Tous couverts d'une bile noire,
Et chez Monsieur l'abé *Piquant*
Il en a vomi tout autant.

Vous, pere et mere, honnêtes gens,
A qui Dieu donne des enfans,
Gardez-vous bien qu'il ne l'aproche,
Vous en recevriez reproche,
Il les rendroit pour votre ennui
Aussi grands scélérats que lui.

Or, prions le doux Redempteur
Qu'il marque au front cet imposteur,
Afin qu'on fuit ce détestable
Comme le précurseur du diable;
Car *Nostradamus* a prédit
Qu'il doit engendrer l'Antechrist.

Le chef-d'œuvre fut répandu sous le nom d'Autereau, l'inséparable ami de La Motte et de Saurin ; et, suivant toutes les apparences, Rousseau en reçut une des premières copies. Il n'y répondit que par ce dixain :

*A un pied-plat qui faisoit courir de faux bruits contre moi.*

Vil imposteur, je vois ce qui te flatte ;
Tu crois peut-être aigrir mon Apollon
Par tes discours, et nouvel Erostrate,
A prix d'honneur tu veux te faire un nom.
Dans ce dessein, tu semes, ce dit-on,
D'un faux récit la maligne imposture ;

Mais dans mes vers, malgré ta conjecture,
Jamais ton nom ne sera proféré,
Et j'aime mieux endurer une injure,
Que d'illustrer un faquin ignoré.

Autereau, qui mourut en 1745 à l'hospice des Incurables, dans un dénuement extrême, consentit à passer pour l'auteur de cette chanson de l'*Ingrat enfant*; il n'est pas cependant prouvé qu'il l'ait réellement faite. On trouve dans les Lettres de l'abbé le Blanc au président Bouhier un bon mot dont bien des gens seront surpris de voir déposséder Boufflers ou Champcenet, et que D'Alembert reproduit ainsi dans ses notes sur l'éloge de La Motte : « Le poëte Autereau avoit fait contre J.-B. Rousseau une chanson plaisante. Gacon soutenoit au Caffé qu'elle étoit de lui. — Pourquoi non, répondit Autereau, je l'ai bien faite, moi! » Mais si Gacon dans le Caffé se vantait de ce beau chef-d'œuvre, c'est qu'on ne s'accordait pas sur le nom du véritable auteur. D'ailleurs on convient qu'en 1710, Gacon avait ajouté à l'ancien texte quelques couplets, et dans l'*Anti Rousseau*, il semble donner à croire qu'il l'avait composée tout entière. Mais le champ étant resté libre aux ennemis de Rousseau, on a pu trouver à propos de mettre ces couplets sur le compte d'un poëte moins ignominieux que Gacon. On ne saurait dire combien de méprises se propagent et se fortifient, sous les auspices d'une cabale, quand elle dispose de l'opinion publique.

« Le temps arriva, lisons-nous dans le *Factum* de Saurin, que M. de La « Motte donna ses odes au public. Il parut aussitôt une épigramme du sieur « Rousseau contre lui. Et de plus il eut l'audace de finir une ode qu'il adressa « à Mgr le duc de Bourgogne par une critique à contre-temps des Odes de « M. de La Motte (1). M. de La Motte, mortifié d'avoir un ennemi si « obstiné, et qui n'avait d'autre raison de le haïr que de l'avoir offensé, « fit une ode *sur le mérite personnel*, qu'il adressa au sieur Rousseau, où il « fait voir que la naissance, quelque basse qu'elle soit, ne nous avilit jamais « aux yeux des gens sensés. Il ne la donna pourtant point, de peur de cha-

1. C'est la dernière strophe de l'Ode, telle qu'elle parut d'abord; elle rappelle la dernière strophe de l'Ode de Despréaux sur la prise de Namur; strophe que Despréaux, après sa réconciliation avec Perrault, avait également changée. Le rapprochement est assez curieux.

Si pourtant quelqu'esprit timide,
Du Pinde ignorant les détours,
Opposoit les regles d'Euclide
Au désordre de nos discours,
Qu'il sache que sur le Parnasse
Le Dieu dont autrefois Horace
Apprit à chanter les héros,
Préfere ces fougues lyriques
A tous les froids panégyriques
Du Pindare des Jeux floraux.

« griner le sieur Rousseau, et c'est la mémoire de quelques-uns de ses amis, « qui la lui entendirent réciter, qui a trahi sa discrétion. »

Ce dernier trait de bonté de M. de La Motte, si bien raconté par lui-même, est véritablement touchant. On aime à le voir punir celui qui avait osé railler ses odes par articles, en le traitant de fourbe infâme, de scélérat, de voleur; puis, craindre de le chagriner en publiant ces beaux compliments. Quel honnête homme, et quelle admirable candeur!

Boindin nous semble avoir plus justement rendu compte de la situation des deux partis :

« Pour se mettre au fait des nouveaux couplets, il faut bien remarquer « dans quelles circonstances ils parurent. La Motte venoit d'être reçu à « l'Académie, Rousseau étoit sur le point d'y entrer, et la pension de Des- « préaux étoit près de vaquer par sa mort. Cette pension ne pouvoit regarder « qu'un académicien, et Rousseau ne l'étoit pas encore, mais il étoit tout « près de le devenir, et il étoit beaucoup plus connu à la cour que La Motte, « de manière que s'il eût été une fois reçu à l'Académie, il n'y a point à dou- « ter qu'il n'eût eu plus de part que La Motte non-seulement à cette pension, « mais encore à toutes les autres faveurs de la Cour. Ainsi Rousseau n'avoit « plus qu'un pas à faire et qu'un moment à attendre pour être au comble de « ses vœux. Et c'est dans des circonstances si délicates, lorsqu'il avoit tant « d'intérêt de se contenir, que parurent les nouveaux couplets qui lui firent « donner des coups de bâton par La Faye, qui l'empêcherent d'entrer à l'Aca- « démie et qui l'obligèrent de quitter la France....

« Ces réflexions suffiroient seules pour faire juger si ces couplets étoient « de lui; mais il est bon de remarquer que La Motte et Saurin songeoient à « partager entre eux la pension de Despréaux, et que l'abbé Raguenet, leur « ami commun, leur avoit conseillé de composer ensemble quelque morceau « qui pût leur servir de titre pour l'obtenir; et qu'enfin, sur le bruit que « Rousseau alloit être reçu à l'Académie, *il fut dit publiquement au Caffé « qu'un moyen sûr de l'en empêcher seroit de composer des couplets dans « son style, qui lui suscitassent quelque affaire et lui fissent donner l'exclu- « sion*. Tous ces faits sont de notoriété publique, et tels que les plus zélés « partisans de La Motte et Saurin n'en sauroient disconvenir sans s'exposer « à être démentis par tous ceux qui alloient alors au Caffé de la Laurent. Au « reste, comme on n'avoit pas pu parvenir par les anciens couplets à faire « maltraiter Rousseau, parce qu'on n'y avoit intéressé que des poëtes et des « gens de lettres, on eut la précaution, dans ceux-ci, d'y attaquer l'honneur « de Madame de Verue, et d'y outrager M. et Madame La Faye par l'endroit « du monde le plus sensible, persuadés que c'étoit le moyen de rendre « la vengeance plus prompte et plus certaine : c'est ce que l'événement n'a « que trop justifié. »

Il en avait été de la chanson d'*Autereau* comme de l'ode *Sur le Mérite*

*personnel.* C'est l'excellent M. de La Motte, qui seul, par égard pour Rousseau, avait empêché qu'on ne la chantât sur le Pont-Neuf. Comment douter d'un si beau trait de clémence constaté par La Motte, par Gacon, par Voltaire!

« On avoit résolu, dit ce dernier, de faire chanter la chanson sur le Pont-
« Neuf et à la porte de Rousseau par les aveugles de la ville; mais La Motte,
« revenant à son caractère doux, aima mieux se réconcilier avec Rousseau.»

Et Gacon: « Comme il n'y a que la vérité qui offense, il est très-vraisem-
« blable que ce Pont-Neuf chagrina Rousseau si fort qu'appréhendant qu'on
« ne le fît publier par les chantres auxquels on l'avoit destiné, sa muse com-
« mença de filer doux. Mon avis étoit qu'on lui fit avaler la médecine toute
« entière; mais M. de La Motte crut qu'il suffisoit de lui faire voir qu'on
« avoit trouvé le moyen de le chagriner, sans qu'il fût nécessaire d'en venir
« à l'exécution. »

Assurément, tant d'invectives durent attrister le grand poëte et lui faire mieux sentir les dangers d'une franchise incisive. Nous avons pour garant non-seulement la belle *Épître aux Muses*, mais le huitain suivant, qu'on ne peut trop recommander à la méditation des gens de lettres:

Avec les gens de la cour de Minerve
Désirez-vous d'entretenir la paix?
Louez les bons, pourtant avec réserve,
Mais gardez-vous d'offenser les mauvais.
On ne doit pas pour semblables meffais
En purgatoire aller chercher quittance;
Car il est sûr qu'on ne mourut jamais
Sans en avoir fait double pénitence.

Hélas! Rousseau n'était encore qu'aux débuts de son expiation! Cependant, loin d'être écrasé par tant d'injures, ainsi que le prétend Gacon, il écrivit la même année l'*Épître aux Muses*, qu'on doit ranger parmi ses chefs-d'œuvre. C'est même aux cabaleurs du Caffé, à l'ode de La Motte sur le *mérite personnel* et à la chanson du Pont-Neuf que nous en sommes redevables. Arrêtons-nous-y quelques instants.

Ici, comme dans ses épîtres postérieures, le poëte a préféré les vers de dix syllabes à l'alexandrin, et ce choix fut considéré sinon comme une innovation, au moins comme un retour à la manière des écrivains du XVI<sup>e</sup> siècle. Si l'hexamètre a plus d'ampleur et d'harmonie, le vers de cinq pieds est plus énergique et permet mieux d'élaguer toute épithète parasite. Prenons un exemple dans quatre vers de Despréaux:

Dès que l'impression fait éclore un poete,
Il est esclave né de quiconque l'achete;
Il se soumet lui-même au caprice d'autrui,
Et ses écrits tout seuls doivent parler pour lui.

PERSONNIFICATION DES VICES ET DES VERTUS



Ces vers sont bons, mais enfin n'y a-t-il pas dans le premier hémistiche quelques mots de remplissage dont le pentamètre eût fait raison? Despréaux n'eût-il pas remplacé ce mauvais mot: *l'impression,* par celui de Barbin ou de Sercy? N'eût-il pas, dans les vers suivants, fait bon marché de *lui-même* et de *tout seuls?*

Il ne devrait pas y avoir d'incertitude pour la date de l'*Épître aux Muses.* Elle présente une allusion claire à la publication récente des Odes de La Motte, c'est-à-dire aux premiers jours de 1707. Cette date est confirmée par une lettre de Rousseau à l'abbé d'Olivet, qui lui avait raconté le discrédit des poésies de La Motte: « Relisez, je vous prie, lui dit-il, l'endroit de mon *Épître aux Muses* qui commence par:

Je sais qu'enfin ses lauriers chimériques...

« Vous verrez si la chute de La Motte n'est pas prédite, *il y a vingt-huit* « *ans*, aussi clairement que je prédisois *dans le même temps* qu'il ferait un « jour des odes en prose. » Cette lettre est du 19 février 1734; l'*Épître* fut donc achevée en 1707, et si on la rapportait à une autre date, on risquerait de prendre le change sur les allusions dont elle est remplie. M. Amar, qui publia la lettre à l'abbé d'Olivet, n'en dit pas moins que « l'*Épître aux* « *Muses* paraît avoir été l'un des premiers ouvrages de Rousseau *dans son* « *exil.* » C'était annoncer qu'on ne s'était aucunement soucié de la comprendre.

Elle fut écrite de verve; cependant, bien qu'elle offre une imitation de la belle *Epître à mon esprit,* et que Despréaux et Rousseau adressent des reproches, l'un à son esprit, l'autre aux muses, et que tous deux y répondent comme des gens décidés à conserver le dernier mot, j'oserai bien dire que la supériorité du style et des pensées appartient à Jean-Baptiste. Dans l'*Épître aux Muses*, l'indignation est plus vraie, la cause est plus sérieuse; Despréaux se justifie d'avoir attaqué, Rousseau de s'être défendu:

Filles du ciel, chastes et doctes fées,
Qui des héros consacrant les trophées,
Garantissez du naufrage des temps
Les noms fameux et les faits éclatans...,
Je vous écris, non pour vous rendre hommage
D'un vain talent que, dès mon plus jeune âge,
A cultivé votre amour maternel,
Mais pour vous dire un adieu solennel.

Puis le poëte entre en matière. Quels sentiments mélancoliques dans les vers suivants:

Si quelque fois je cours chercher votre aide,
C'est moins par choix que ce n'est par remède.

La solitude est mon plus grand effroi,
Je crains l'ennui d'être seul avec moi;
Et j'ai trouvé ce foible stratagème
Pour m'éviter, fugitif de moi-même.
De là sont nés ces écrits bigarrés,
Foux, sérieux, profanes et sacrés,
Où je dépeins non des mœurs trop volages,
Mais seulement les diverses images
Qui m'ont frappé, selon les temps divers
Où mon ennui m'a fait chercher des vers.

Vous me direz qu'au moins pour ce service,
A vos bienfaits je dois quelque justice,
Que c'est par vous qu'à vingt ans parvenu,
Né comme Horace, aux hommes inconnu,
Bien moins que lui signalé sur la scene,
J'ai cependant trouvé plus d'un Mécene ;
Que par votre aide à la cour moins caché,
Souffert des grands, quelquefois recherché,
J'ai par bonheur esquivé le naufrage
Du ridicule, où jette l'étalage
Du nom d'auteur, surtout en ce temps-ci.
Oui, j'en conviens ; mais c'est par vous aussi
Que sont venus mes ennuis, mes tortures,
Tous ces complots, ces lâches impostures,
Ces noirs tissus que m'ont vingt fois tramés
De vils rimeurs contre moi gendarmés.

Il faudrait citer toute cette admirable épître, dans laquelle les idées se suivent avec une rigueur qui ne permet pas d'en supprimer la moindre expression. Quoi ! s'écriait-il plus loin :

Eh quoi ! vexé par cent bouches impures,
Je n'aurai pu repousser les injures
De deux ou trois que je n'ai point nommés (1),
Et qui déjà du public diffamés,
Sont reconnus à leur ignominie
Plutôt qu'aux vers qu'enfanta mon génie !
Que si d'un seul légèrement frappé (2),
En badinant le nom m'est échappé,
Est-ce un forfait à décrier ma veine?
Et, dites-moi, quand jadis La Fontaine,
De son pays l'homme le moins mordant
Et le plus doux, mais homme cependant,
De ses bons mots sur plus d'une matiere,
Contre Sully, Quinault et Furetiere,
Fit rejaillir l'enjouement bilieux,
Fut-il traité d'auteur calomnieux ?
Tout vrai poète est semblable à l'abeille,
C'est pour nous seuls que l'aurore l'éveille,

1. La Grange, Saurin.
2. Francine.

Et qu'elle amasse au milieu des chaleurs
Ce miel si doux tiré du suc des fleurs;
Mais la nature, au moment qu'on l'offense,
Lui fit présent d'un dard pour sa défense,
D'un aiguillon qui prompt à le venger,
Cuit plus d'un jour à qui l'ose outrager!

Suivent d'autres vers non moins parfaits sur les effets ordinaires de la plus noire calomnie :

Votre ennemi passe en vain pour menteur,
Messieurs, disoit un fameux délateur
Aux courtisans de Philippe son maître,
Quelque grossier qu'un mensonge puisse être,
Ne craignez rien, calomniez toujours.
Quand l'accusé confondroit vos discours,
La plaie est faite, et quoiqu'il en guérisse,
On en verra du moins la cicatrice (1).

Il finit par ratifier l'offre d'un traité que lui proposent les muses :

Quant à ce peuple auteur
Dont tu n'as pu prévenir la disgrâce,
Nous leur dirons, nous mettant à ta place :
« Or ça, Messieurs, plus d'animosité,
« Faisons la paix et signons un traité.
« Depuis longtemps je souffre vos murmures,
« Vos cris aigus, vos clameurs, vos injures,
« Sans qu'en mes vers nul de vous énoncé
« Ait eu sujet de se croire offensé;
« Je ferai plus : continuez d'écrire,
« Je vous promets de ne vous jamais lire,
« De n'outrager ni vous, ni votre esprit,
« Et d'oublier que vous ayez écrit,
« Pourvu qu'enfin, plus modérés, plus sages,
« A votre tour vous cessiez vos outrages;
« Que vous daigniez parler ou moins, ou mieux
« Des mœurs d'un homme éloigné de vos yeux,
« Et n'insulter, épargnant ma personne,
« Qu'à mes écrits, que je vous abandonne. »

La flexibilité du talent de Rousseau et les dangers d'entrer en lutte avec lui dans la carrière de l'*Épitre*, de l'Ode ou de l'Epigramme, donnèrent matière aux réflexions de La Motte; et c'est alors qu'il courut chez Despréaux auquel il avait dédié quelques-unes de ses poésies. Il lui exprima d'une façon très-éloquente le fâcheux effet de la lutte qu'il soutenait. Rien, dit-il, ne lui coûterait pour y mettre fin; il renoncerait à son ode, il ferait jeter au feu le chef-d'œuvre de son ami Autereau; enfin il réconnaîtrait l'injustice de ses anciennes préventions.

1. « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose! » Beaumarchais devait ce mot fameux à l'*Epître aux Muses*.

Dans le moment arriva l'auteur de l'*Epitre aux Muses* qui se plaignit avec plus de raison et sans doute avec plus d'amertume de la conduite de Messieurs les amis de La Motte. Est-ce Rousseau qui, le premier, les avait déchirés, et sous le misérable prétexte d'un seul couplet qu'il n'avait pas fait (celui de Pécourt, Colasse et Campra), Boindin ne lui avait-il pas adressé personnellement des injures; toute la cabale ne s'était-elle pas accordée à lui attribuer des vers horriblement écrits, abominablement pensés, dont elle ne pouvait le supposer auteur? Enfin, le sieur Saurin n'avait-il pas déchiré son ami Lafosse, et, l'aggression commencée, n'avait-on pas eu le droit d'exprimer les sentiments généralement partagés sur le personnage? Et si M. de La Motte avait tenté de ravaler le mérite de ses Odes, si, de son côté, Rousseau avait raillé le style de La Motte, cette polémique pouvait-elle justifier les imputations de l'*Ode* sur le mérite personnel? Toutefois, il accepterait volontiers la paix avec des ennemis qu'il avait droit de poursuivre à outrance. Que La Motte voulût bien s'abstenir de le mêler à des inventions calomnieuses, il promettait de renoncer à tous les genres de représailles.

Alors Despréaux interposa sa grave autorité. Les deux ennemis s'embrassèrent, et le jour même on apprit au Caffé que La Motte et Rousseau, comme autrefois Perrault et Despréaux, s'étaient parfaitement réconciliés. Le premier soin de Rousseau fut, en quittant La Motte, de radier les derniers vers de l'Ode sur la naissance du duc de Bretagne et de les remplacer par ceux que nous connaissons, non moins beaux, mais tout à fait inoffensifs. Il nous a raconté lui-même tout cela, dans une lettre fort enjouée, qu'il adressait dans le même temps à M. De Machy, un de ses amis d'enfance :

« Je viens de faire pour vous ce que je n'ai pas voulu faire pour des « princes; mais les devoirs de l'ami doivent aller devant ceux du courtisan. « J'ai copié mon ode pour vous l'envoyer, et vous la trouverez dans ce « paquet. J'espère que vous en serez content.... car ayant voulu donner une « idée des fougues de l'ode que je puis dire qu'aucun françois n'a connues, et « voulant opposer ce caractère à celui des odes de M. de La Motte que « j'avais condamnées publiquement, malgré les sufrages de l'Académie, je « courois véritablement un grand risque et je marchois, comme dit notre « Horace, *cinere doloso*. J'ai changé les six derniers vers de ma dernière « strophe qui attaquoient M. de La Motte, et ça été le premier fruit de notre « réconciliation. »

Il faut voir maintenant comment La Motte, dans le *Factum* de Saurin, comment Gacon, dans l'*Anti-Rousseau*, ont raconté cette réconciliation. Leur dissentiment ne fait que donner une nouvelle certitude à la manière dont nous venons de la présenter :

« M. de La Motte (dit le Factum) ayant été, quelque temps après (1),

1. Après la composition de l'Ode sur le *Mérite personnel*.

« chez Despréaux, il se plaignit à lui du procédé du sieur Rousseau. Il lui « marqua combien cette inimitié lui pesoit, et que, n'ayant ni haine ni « injure à rendre, l'acharnement du sieur Rousseau contre lui alloit empoi- « sonner toute sa vie.

« Le sieur Rousseau arriva dans le moment chez M. Despréaux. M. de « La Motte se plaignit à lui-même; il lui dit qu'il se trouvoit bien malheu- « reux d'avoir un ennemi si opiniâtre et qu'il ne s'étoit point attiré. L'émo- « tion de M. de La Motte gagna le sieur Rousseau, l'attendrissement fut « réciproque, et à la vue de M. Despréaux qui les exhorta à se réunir, tout « fut oublié dans un embrassement. »

De son côté, Gacon raconte ainsi la réconciliation :

« L'ode sur *le Mérite personnel* fit *l'effet qu'on s'en étoit promis :* elle pi- « qua vivement le sieur Rousseau et lui fit craindre qu'enfin M. de La Motte « *ne consentît* à la publication de la chanson du Pont-Neuf.

« Pour détourner ce coup, il fit parler d'accommodement à M. de La Motte, « qui y donna les mains.

« On croyoit que cet accommodement, dont M. Despréaux avoit bien voulu « être le médiateur, seroit suivi d'une paix générale avec les autres poëtes, « ses adversaires. Mais il se contenta de répondre, à la proposition qu'on lui « en fit, que quand la paix étoit faite avec les généraux, les goujats y devoient « être compris.

« Voilà des traits de l'orgueil de ce personnage : mais je voudrois bien sa- « voir où sont ses titres de général du Parnasse? Vraiment, il sied bien au « sieur Rousseau de se vouloir comparer au sieur de La Motte et d'oser en- « treprendre de se moquer de ses odes!... »

La date de la lettre de Rousseau à M. de Machy prouve que la réconcilia- tion fut scellée entre les deux poëtes avant la fin du mois de février 1707. Les trois années qui suivirent furent l'époque, sinon la moins tourmentée au moins la plus glorieuse de la vie de Jean-Baptiste. Délivré de la persé- cution incessante de La Motte et de ses amis, il put oublier complétement les habitués du Caffé Laurent et jouir des charmes de la meilleure compa- gnie, chez Vauban et son aimable fille, chez le baron de Breteuil, et surtout dans l'intimité des beaux esprits du Temple. Le financier Sonning, avec lequel il s'était lié, ne fut pas étranger sans doute à sa nomination de direc- teur des tailles à Fontainebleau; mais cette faveur réveilla les jalousies de toutes les médiocrités littéraires. Un sentiment d'envie perce dans l'épître de Palaprat, comme dans les grossières épigrammes de Gacon. Cela n'empêcha point qu'accueilli favorablement chez les ministres du roi, et particulièrement chez M. de Chamillard, et désigné dans tous les cercles de Paris comme le plus grand poëte vivant, il ne dût bientôt forcer les portes de l'Académie française. Je dis *forcer*, car plusieurs de ses ennemis les plus ardents en occupaient les fauteuils, tels que l'abbé Bignon, Fontenelle et La Motte.

Mais en ce temps-là, les recommandations de la cour avaient sur les choix une influence décisive, et Fontenelle, aussi bien que l'abbé Bignon, s'attendaient bien qu'aux premières démarches de M. de Chamillard ou du duc de Noailles, le scrutin donnerait pour résultat unanime le nom de l'homme que peut-être ils détestaient le plus au monde. Fontenelle, cet homme si doctement ingénieux, avait toujours confondu dans une même aversion Despréaux, Racine et Rousseau : indépendamment des épigrammes qu'il leur reprochait, il estimait trop le goût et l'esprit de La Motte pour s'accommoder de l'esprit et du goût de trois vrais poëtes.

C'est en 1709 seulement que l'auteur des odes sacrées, des cantates et de l'ode à la Fortune crut pouvoir ambitionner un fauteuil à l'Académie française. Sur la fin de cette année, deux immortels changèrent de patrie : l'un simplement homme d'état, c'était le comte de Crécy (Louis Verjus), mourut le 13 décembre; l'autre, célèbre par son frère et par ses propres ouvrages, Thomas Corneille mourut cinq jours auparavant. On pourvut d'abord au fauteuil de Thomas Corneille. La Motte ayant paru réunir le plus de suffrages, les autres concurrents se retirèrent devant lui; et Rousseau, qui ne croyait pas avoir à se défier de sa loyauté, le servit plutôt qu'il ne lui fit obstacle. La Motte fut nommé presque d'une commune voix, le 8 février 1710. Les recueils satiriques du temps, si curieux de tout ce qui touchait à la querelle des *anciens* contre les *modernes*, et des poëtes du Caffé contre les gens écrivains admis à la cour ou dans le monde, ne mentionnent pas une seule épigramme faite en cette circonstance contre La Motte, ni avant, ni après son élection. Chaulieu, qui n'estimait pas ses ouvrages plus que Rousseau, garda le même silence. Voltaire et les biographes à la suite ont affirmé que l'occasion des couplets de 1710 fut la candidature de La Motte; il est certain que les couplets furent distribués plusieurs jours après l'élection de La Motte [1], précisément dans le temps où Rousseau faisait ses visites de candidat pour la seconde place vacante, celle du comte de Crécy.

Il est bien vrai que la préférence donnée à La Motte sur Rousseau était déjà des plus injustes, et D'Alembert, qui n'a pas craint de continuer, dans ses éloges, les calomnies de Voltaire, ne put s'empêcher d'en blâmer l'ancienne Académie. « Toutes les exagérations des admirateurs de Rousseau, dit-il, « n'empêchent pas qu'on n'ait été injuste, lorsqu'il se présenta à l'Académie « avec La Motte, en ne reconnaissant pas la prééminence de ses titres sur « ceux de son rival. « (Eloge de La Motte, note VII.) On peut dire, pour justifier l'Académie, que La Motte était le plus souple, le plus insinuant, le plus flatteur de tous les postulants; que c'était un prosateur de talent, sinon de

1. Rousseau le dit dans son mémoire, Boindin le répète dans le sien, Saurin, dans ses *Factums*, ne le contredit pas. Comment donc M. Amar a-t-il pu dire qu'ils avaient été répandus le 2 et le 3 février?

génie; et qu'enfin l'intention de la Compagnie était bien de recevoir Jean-Baptiste Rousseau immédiatement après lui.

Et pour revenir à la conduite de notre poëte durant le cours de cette première candidature, nous citerons La Motte lui-même, qui, dans le Factum de Saurin, reconnaît la loyauté des procédés de son compétiteur, jusqu'au moment de l'élection. « M. de La Motte, dit-il, s'est toujours *loué*, depuis sa « réconciliation (en 1707), du procédé du sieur Rousseau. Il s'est déclaré son « ami, et sur la foi de sa propre sincérité, il comptoit sur celle de son ennemi « couvert, dont la haine s'est toujours aigrie contre moi (Saurin) par l'opiniâ« treté de mes soupçons. On fut tranquille jusqu'au temps de la *réception* « de M. de La Motte à l'Académie française; se trouvant alors deux places, « M. Rousseau désira avec ardeur de partager la gloire de M. de La Motte « et d'être reçu avec lui. »

PAULIN PARIS.

*(La fin au prochain numéro.)*

---

## LA SOMME DES VICES ET DES VERTUS.

(Manuscrit du XIIIe siècle.)

La Librairie Bachelin-Deflorenne a possédé récemment un manuscrit de la plus haute importance au double point de vue littéraire et artistique : *La Somme des Vices et des Vertus*, par le frère Laurent, de l'ordre des Prêcheurs. Terminé en 1379, pour Philippe le Hardi, cet ouvrage, dont la célébrité a été européenne pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, est enrichi de miniatures du plus beau style byzantin. Nous reproduisons l'une d'elles dans ce numéro, d'après une autre reproduction *fac-simile* publiée par M. le comte Auguste de Bastard dans son magnifique ouvrage sur les Manuscrits. La Bibliothèque Impériale ne possède aucune copie avec miniatures et à la même date de ce précieux ouvrage.

Le B. J.



# CAUSERIE LITTÉRAIRE.

---

## L'ART AU MOYEN AGE ET A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

Par Paul LACROIX.

(1 vol. in-4°, à la Librairie F. Didot.)

Nous sommes à une époque de savoir universel. On pourrait dire de notre temps ce que Piron disait de Voltaire :

« Son enseigne est à l'Encyclopédie... »

Tout voir, tout saisir avec le regard et l'esprit, le plus rapidement et le plus sûrement possible, voilà ce qu'on veut, et pas un livre n'est bon s'il ne satisfait à cette exigence de la curiosité multiple, qui s'en va partout, le nez au vent et l'œil avidement ouvert.

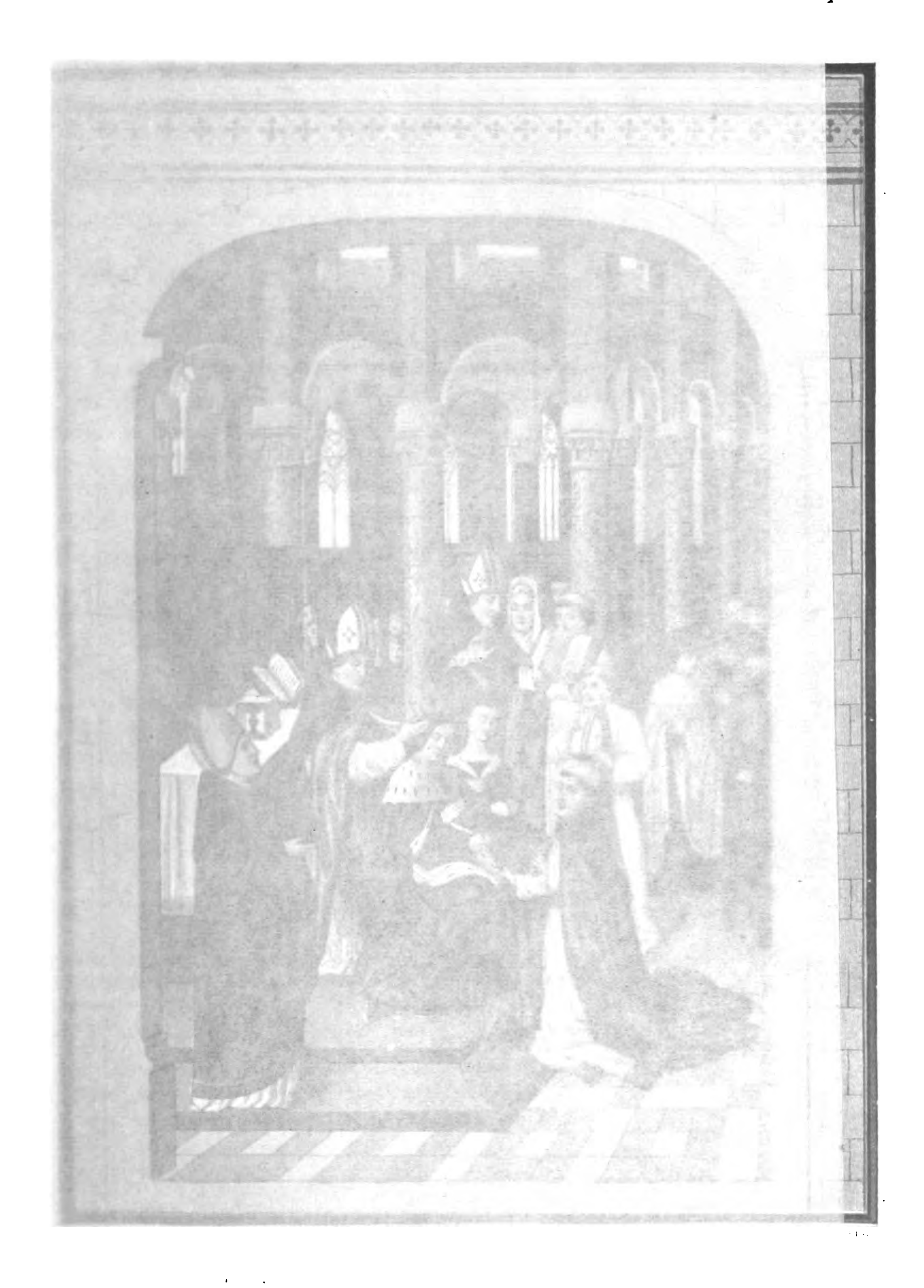
Pour la science des choses d'art, bien plus que pour l'autre, à qui suffisent quelques phénomènes savamment expliqués, quelques expériences figurées clairement, et où le goût n'a jamais rien à voir, il faut dans tout ce que dit le *texte*, et dans tout ce que représente l'*image*, son visible commentaire, un choix d'une précision et d'une délicatesse parfaites.

Chaque volume ne doit plus être seulement un livre, mais un musée d'amateur, et chaque page une sorte de vitrine où la figure sert de *biblot*, et le texte de cicérone.

La librairie Didot nous a déjà donné plusieurs de ces volumes-collections. La traduction du *Dictionnaire des Antiquités*, d'Antony Rich, où il n'est pas un mot qui n'ait son explication par une figure, due elle-même à un monument authentique, compte entre les meilleurs, avec son pendant le *Dictionnaire de Biographie et de Mythologie*, de Smith, traduit par N. Theil; mais le magnifique volume de Paul Lacroix qu'elle vient de publier sur *Les Arts au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance* est supérieur encore.

Bien mieux que les deux autres, qui ne répondent qu'au goût des choses antiques, dont la mode n'est plus guère qu'une passion de savants spéciaux, ce beau livre satisfait aux plus vives préoccupations des amateurs du jour; il leur fait même de leur manie un enseignement par la façon dont il la rehausse et l'élève jusqu'à l'histoire.

*que*



Spécimen des planches chromolithographiques des *Arts au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance*, par P. LACROIX (Bibliophile Jacob).



COURONNEMENT DE CHARLES V, ROI DE FRANCE.

Miniature des Chroniques de Froissart. (Bibl. imp. de Paris.)



Les arts les plus différents, y compris ceux dont notre époque, à la main insouciante et lâchée, ne sait plus faire que des métiers, se trouvent là racontés et figurés dans toutes leurs phases d'abaissement ou de progrès, depuis les ténèbres du IVe siècle jusqu'aux efflorescences du XIIe et du XIIIe, et jusqu'aux pleines lumières de la Renaissance.

Chaque époque y reparaît avec sa grandeur et sa force, par les monuments, et avec ses mœurs aussi, par la diversité des sculptures, des peintures dont ces monuments étaient ornés, et des meubles qui les remplissaient. La sculpture et la peinture disent le goût d'un temps; le meuble, par sa figure, le traduit aussi, mais de plus, il en trahit les habitudes et les usages. Regardez sous les Mérovingiens, dans le palais des rois barbares, qui n'ont pris de Rome que ce qui se voit et se pèse : tout n'est qu'argent et or massif. Saint Éloi, leur orfévre, ne daigne forger que l'argent et ciseler l'or. C'est sur un trône d'argent que siége Dagobert, c'est sur une table d'argent que mange saint Rémy. On en est au luxe voyant, à la somptuosité brutale. Le sceptre d'or massif s'impose par son poids, comme la main qui le porte s'impose par sa force.

Qu'aurait-on fait, d'ailleurs, de ces riches métaux qu'on avait pillés partout, si l'on ne les eût fondus en statues ou en meubles? Le commerce existait à peine, et le peu de monnaie alors en circulation y suffisait. La richesse devait être fatalement immuable et inféconde : on l'immobilisait donc, mais sous une forme qui en était l'ostentation. En dehors du meuble d'or ou d'argent, point d'argent et point d'or. Toute la richesse du coffre était le coffre même. M. Léon de Laborde l'a très-ingénieusement fait remarquer, en un passage de son *Glossaire*, où l'on voit que les plus riches de ces temps-là n'avaient

• Bordure tirée de *Froissart,* manuscrit français du XVe siècle. (Bibl. Imp. de Paris.)

qu'à déménager leurs meubles pour emporter tout ce qu'ils possédaient. Les Croisades mirent un plus grand mouvement dans les fortunes. Il fallut, pour s'en aller outre-mer, fondre un peu du mobilier féodal.

Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?

avait-on dit auparavant du lingot, dont on ne savait que faire. La guerre sainte arrivée, on fondit la cuvette et la table pour servir le Dieu.

Les meubles d'or et d'argent devinrent ainsi plus rares dans les manoirs des seigneurs revenus de Palestine. Le goût n'y perdit rien, loin de là : n'étant plus aussi riche, il fallut être plus industrieux. L'art oriental, dont on était allé prendre des leçons si chèrement payées, y pourvut.

C'est alors que dans les châteaux et les *ostels*, où l'architecture d'Orient se reflétait au dehors par les délicatesses du style de l'ogive, on vit toutes les hautes salles se tapisser de ces cuirs gauffrés, vernissés et dorés, dont les ouvriers sarazinois de Cordoue avaient appris l'art à nos artisans, qui, à cause d'eux, commencèrent à s'appeler *cordouanniers*. C'est alors aussi que se développa, sous la même émulation de l'industrie orientale, l'art de la tapisserie, jusqu'alors réservé aux mains des châtelaines, ou à quelques rares ouvriers de l'Artois, pour ces tentures de hautes lisses qu'on appelait *arazzi*, à cause d'Arras d'où elles nous arrivaient.

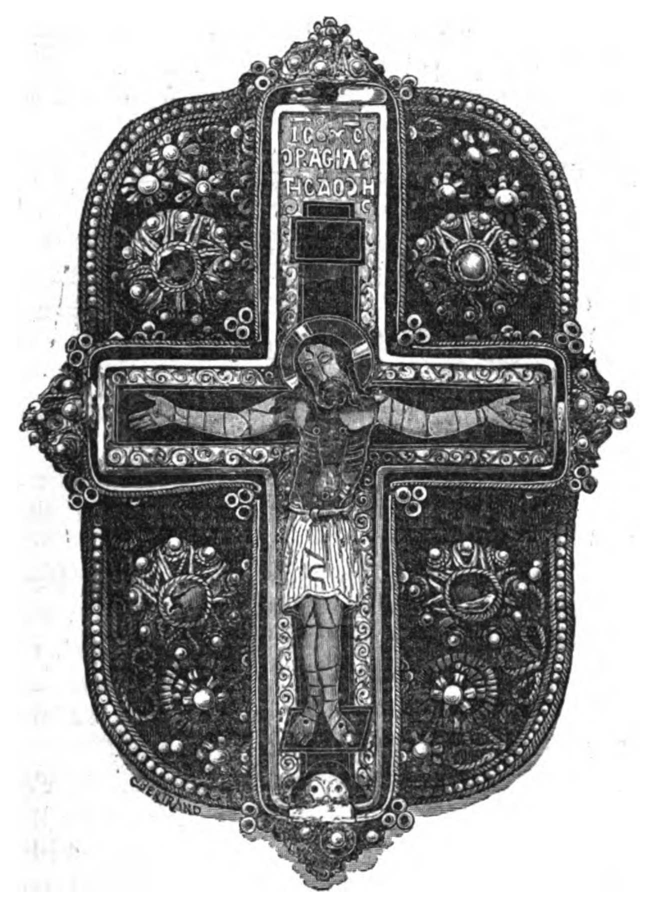
Le beau livre de Paul Lacroix nous donne un historique excellent de ces tapisseries. Il n'oublie aucune des plus célèbres, pour peu même qu'elles le méritent, comme la plus fameuse de toutes ; celles de la reine Mathilde, il les fait revivre dans ses pages, non-seulement par une notice exacte, mais par une figure d'une exactitude pareille. La reproduction que M. Kellerhoven y a faite de la tapisserie de Berne, l'*Adoration des Mages*, est, par exemple, merveilleuse.

Cette histoire des *tissandiers* ou *tixérandiers* français est poussée par notre érudit jusqu'au plein de la Renaissance, alors qu'un si grand bruit de métiers à tissus se faisait dans le quartier de la Grève, surtout dans la Tixéranderie, près la rue du Mouton, en ce grand logis de La Maque, où se façonnaient les tentures d'or et d'argent frisé. M. Paul Lacroix, comme avant lui Francisque Michel, pour son *Histoire des étoffes de soie*, s'est demandé ce qu'était cette maison de La Maque, dont la célébrité fut si grande, et d'où pouvait venir son nom, cité plusieurs fois par Sauval. Je vais le lui dire, tout fier d'avoir enfin à lui apprendre quelque chose. Ce nom de La Maque ou La Maique était celui même du bourgeois de Paris qui, sous François Ier, avait établi là ses métiers de *tissandiers*, en deux maisons que lui avait cédées l'Hôtel-Dieu de Paris.

Voici en effet ce que je lis dans le tome Ier p. 130, des *Archives hospitalières*, sous la date du 12 juin 1527 : « Cession à Thomas Lamaique, mar-

chand et bourgeois de Paris, de deux maisons, rue du Mouton, dépendant de la rue de la Tixéranderie et la place de la Grève, devant la porte de l'hôtel et chantier d'Anjou, l'une ayant pour enseigne *Le Coq*, l'autre *L'Écrevisse.* »

Une des plus vives passions de nos amateurs, l'art de la potiche, sous toutes ses formes et toutes ses espèces, en tant qu'art français toutefois ou art italien, trouve aussi dans ce curieux livre ce qui peut sembler le plus friand à



Reliquaire byzantin en émail cloisonné, provenant du mont Athos, x[e] siècle.
(Collection de M. Sébastianoff.)

son active curiosité. Rien de ce qui, après tant de siècles, a survécu de ces monuments fragiles, dont l'existence est un miracle, comme leur art même est souvent un prodige; rien de ce qui peut nous initier à leur histoire, et par l'histoire au secret de leur fabrication, n'est oublié dans ces pages érudites et brillantes.

Voici, par exemple, d'après Passeri et Jacquemard, grands révélateurs de cette industrie, l'exposé lucide des procédés mis en œuvre par Della Robbia, pour ces vases de majolique ou demi-majolique, où l'Italie de la Renaissance se retrouva une digne fille des artistes de la vieille Etrurie. Un peu plus loin, voici nos belles faïences françaises, non-seulement celles de Palissy, mais d'autres qui leur sont antérieures, les faïences de Henri II, pour lesquelles M. Paul Lacroix réclame, contre l'industrie anglaise, un droit de priorité, qui n'a pas moins de deux siècles : « l'Angleterre, dit-il, revendique la première application de la terre de pipe en faïence fine ; nous pouvons, en lui montrant la faïence de Henri II, lui prouver que deux cents ans avant elle un artiste ignoré donnait chez nous l'exemple de l'industrie qui fait aujourd'hui son orgueil. »

Auprès, c'est le métier rival, celui des potiers d'étain, qui vers le même temps, sous la main habile du parisien Briot, devient un véritable art d'orfévre, et donne ainsi raison à l'hémistiche d'Ovide, *materiam superabat opus*. Toute finement travaillée qu'elle fût, la faïence n'eut qu'à bien se tenir contre l'étain si délicatement ouvré : dans cette lutte d'art, comme dans l'autre, la potiche de terre courut grand risque à se heurter contre le pot de métal.

M. Paul Lacroix revendique pour cette industrie, dont on n'a pas assez parlé, une place qu'elle ne perdra plus.

A propos de l'horlogerie, dont l'histoire est faite et la gloire consacrée, il avait beaucoup moins à tenter. Sa seule tâche était dans le choix des chefs-d'œuvre. Il n'y a pas failli.

Les plus belles horloges du xv[e] et du xvi[e] siècle se sont alignées sur son dressoir, comme dans l'oratoire de Charles-Quint à Yuste ; et, dans sa vitrine sont venues se poser sous leur boîtier d'or et de cristal, avec leurs formes de roses ouvertes ou de tulipes, la plupart de ces merveilleuses montres dont M. Dubois avait déjà fait un musée spécial, quand il donna le *Catalogue de l'Horlogerie,* dans la collection Soltykoff.

Un musée tout autre que nous ouvre M. Paul Lacroix, c'est celui des Instruments, bien plus riche et bien plus complet dans son livre, qu'il ne l'est au Conservatoire de musique. Chez lui, du moins, le luth du xvi[e] siècle, ce luth idéal, que Clapisson chercha si longtemps sans le rencontrer, ne manque pas : on l'y trouve avec son histoire authentique et sa figure exacte.

Les autres se groupent à l'entour, comme les instruments d'un concert universel et cosmopolite. Là, c'est l'*organistrum* du ix[e] siècle, figuré d'après le manuscrit de Saint-Blaise ; plus loin la harpe saxonne, et le *crout* anglais, avec ses trois cordes ; auprès le *rebec*, avec son manche à figure grotesque et grimaçante, d'où venait que de tout visage renfrogné on disait, comme Rabelais, c'est une *figure de rebec ;* puis la basse de viole, cette *viola di gamba,*

dont Louis XV fût un des derniers artistes ; et, pour faire opposition à cet instrument royal, la pauvre *flûte brehaigne*, qui n'est que notre *mirliton ;* et la vielle, *chifonie* de l'aveugle, *instrument truand*, comme elle est nommée dans la *Chronique* de Duguesclin.

Après la musique, le jeu. Voici les cartes : les *naipes* espagnoles dont il est tant de fois parlé dans Don Quichotte, qui nous étalent, en figures sarazinoises, les mines rebarbatives de ces capitaines maures, *Naibi*, d'où leur venait leur nom ; les cartes de Charles VI, enluminées par Gringonneur ; les cartes de Louis XII, celles de François Ier et celles de Henri II, sur lesquelles, sur la différence des personnages qui y sont figurés, on suit la variété des époques, et l'influence des idées en vogue. Sous Louis XII, le moyen âge domine encore un peu ; aussi Artus, le héros de la *Table ronde,* règne-t-il toujours sur les cartes : il y est le roi de trèfle. La Renaissance arrive, qui le détrône pour



Miniature extraite des *Femmes illustres,* traduites de Boccace.
(Bibl. Imp. de Paris.)

mettre à sa place le roi Alexandre, qu'on n'en a plus dérangé depuis. En même temps, Pallas devient la reine de pique, Hector s'établit valet de carreau, et la tradition grecque, apportée par la Renaissance, s'empare ainsi des figures du jeu, en attendant que les *Grecs* viennent dans le jeu même.

L'art n'avait guère à voir dans ces cartes assez grossièrement enluminées, dont les papetiers de Rouen tenaient fabrique pour le monde entier ; mais il prenait sa revanche en d'autres industries, dont l'histoire suit de près

celle-ci dans le volume de M. Paul Lacroix. C'est d'abord, et au premier rang, l'industrie des vitraux, qui s'est réveillée de nos jours mais sans ressaisir tous ses rayons.

Où est Albert Durer qui venait peindre à Paris les vingt croisées de l'église du Vieux-Temple? où est Pinaigrier qui fit étinceler ses merveilles aux hautes fenêtres de Saint-Gervais ? où sont enfin tous ces maîtres, restés obscurs, en laissant leurs œuvres lumineuses à toutes les églises de l'ancien Paris, même aux plus humbles?

Celle de Saint-Jean-en-Grève, par exemple, qui ne comptait certes pas parmi les plus fameuses, avait les plus fameux vitraux.

C'est là qu'on voyait, aux croisées du Charnier, les nombreux tableaux de la vie de Notre-Seigneur, avec un distique pour chacune, comme celui-ci pour les noces de Cana:

En Cana nopce se célébroit
Architriclin maistre d'ostel estoit.

Tandis que dans ce *Campo-Santo* de la truandaille parisienne la sainte vie éclatait ainsi en rayons, dans un autre plus renommé, celui de Pise, les fresques d'Orcagna et de Giotto multipliaient leurs merveilles. Le temps les a bien effacées, mais l'œil de l'artiste les retrouve, et sa main les fait revivre. Quand sous les vives couleurs de la cromolithographie de M. Kellerhoven, renaît et resplendit la plus belle de ces fresques d'Orcagna, on ne se douterait guère qu'à Pise même, les rafales du vent qui souffle des Marennes toscanes n'en ont presque rien laissé aux parois du *Campo-Santo*.

Après l'histoire de ces peintures murales, vient celle des peintures plus cachées, plus discrètes, et que leur discrétion même a conservées.

Les manuscrits à miniatures ont leur tour et largement dans cet admirable volume : ils lui livrent leurs plus rares richesses, si longtemps hermétiquement closes, si longtemps gardées comme les perles d'une galerie d'avare, au fond des châteaux ou des cloîtres.

Un des plus beaux, le Froissart de la Bibliothèque Impériale, a détaché là plusieurs de ses feuillets; pour juger de leur prix, il ne faut que regarder un peu la grande miniature dont la reproduction nous a été permise ici, le *Couronnement de Charles V*.

Ce qui n'était alors que la page d'un volume, est aujourd'hui un admirable tableau. Or, pour tous les riches manuscrits de ce temps-là, il en était de même : chacun était moins un livre qu'un musée.

Peu à peu cette magnificence d'art s'éclipsa, puis enfin disparut. Le livre pour tous avait insensiblement remplacé le volume aristocratique : l'imprimerie était créée.

M. Paul Lacroix nous en donne l'histoire avec une abondance de détails qui, venant de lui, ne nous surprend pas. Il n'avait, pour être ainsi curieux et ingénieux sur chaque fait, qu'à reprendre et abréger ce qu'il a semé en des milliers d'articles sur la fabrication du livre : la presse, les types, le papier, la reliure, etc.

« Qui sait tout, abrège tout, » a dit Montesquieu.

Or, nulle part, mieux que dans les trente chapitres de ce volume-légion, surtout en celui qui traite de l'histoire même et de l'art du livre, on n'a saisi et senti la vérité de cette phrase profonde.

Le philosophe a pensé, l'histoire a prouvé.

EDOUARD FOURNIER.



Ornement d'un plat de faïence italienne. (Collection de M. le baron Alph. Rothschild.)

# UN VOLUME DE DIANE DE POITIERS.

UE nous sommes loin du temps où le bonhomme Renouard, priant un des grands libraires de Paris de lui procurer toutes les belles reliures qu'il pourrait trouver de Maïoli ou de Grolier, fallût-il les payer un louis pièce, se croyait certainement entraîné par le démon de la prodigalité ! Les livres maintenant marchent de pair avec les tableaux, les statues, les pierres fines, enfin avec tout ce que le royaume de la Curiosité renferme de plus recherché et partant de plus coûteux. Depuis quelques années surtout, la Mode, cette fois intelligente et juste, a traité en véritables enfants gâtés les livres de provenance historique : les amateurs se les sont disputés avec acharnement, avec rage ; ils les ont renfermés dans de riches écrins, dans de splendides vitrines, disons mieux, dans de véritables châsses : ce ne sont plus des livres, ce sont des reliques.

Bizarres reliques parfois, et qui ne rappellent pas toujours à l'idée des souvenirs bien édifiants, témoin le livre qu'a reproduit ici avec son talent ordinaire M. Jules Jacquemart, et qui étale fièrement sur ses plats le double chiffre amoureusement entrelacé de Diane de Poitiers et du roi de France Henri II. Mais la reliure de ce beau volume est d'un goût si noble et si pur ; tous les ornements, arcs, croissants, couronnes, lacs d'amour en sont si heureusement combinés, qu'on en vient à en remercier tout bas Diane de Poitiers d'avoir cédé à l'amour du roi de France, puisque c'est à cet amour que nous devons un si merveilleux volume. Que voulez-vous, on est bibliophile avant tout ! Certes, il sera beaucoup pardonné à Diane de Poitiers, sinon par les moralistes, du moins par les curieux, parce qu'elle a beaucoup aimé les arts, parce qu'elle a usé de sa royale influence pour les encourager royalement.

Ce bel exemplaire était, il y a six ans, dans le cabinet de M. Léopold Double ; il était là en bonne compagnie, à titre d'objet d'art tout autant qu'à titre de livre. Mais quand son propriétaire se défit de ses autres livres, celui-ci voulut suivre ses frères, les François Ier, les Grolier, les Maïoli, les Marguerite de Valois, les Canevarius et tant d'autres, bataillon sacré voué au feu des enchères, et comme eux il fut vendu !

ΕΠΙΦΑΝΙΟΥ,
ΠΕΡΙ,
ΑΙΡΕΣΕΟΝ, . Α .

37




RELIURE DE DIANE DE POITIERS

Le Bibliophile Français. Imp. Ch. Chardon ainé. Paris

Du reste, il passa dans une bonne maison : le comte Demidoff lui offrit une brillante hospitalité. Mais notre Henri II était là tout seul, tout dépaysé entre deux grands diables de bourgmestres hollandais qui le regardaient de travers. Dernièrement, M. Léopold Double était venu pour visiter la collection dont allait se séparer le comte Demidoff (1) ; il reconnut cet enfant prodigue : ses entrailles paternelles s'émurent, et deux jours après le pauvre vieux livre était réinstallé dans son domicile primitif, heureux de se retrouver au milieu de nombreux ouvrages d'art qui, pour la plupart, rappellent comme lui quelque grand nom ou quelque grand souvenir !

LUCIEN DOUBLE.

1. Voir Catalogue Demidoff, n° 82, acquis au prix de 5,005 fr., frais compris.



# PIÈCES INÉDITES

## RELATIVES AUX ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

---

### HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROY.



ous avons trouvé cette notice à la bibliothèque Sainte-Geneviève, dans le manuscrit catalogué sous le numéro Zf 1. Elle est fort incomplète sans doute; mais c'est, croyons-nous, la première tentative qui ait été faite pour esquisser d'une manière méthodique l'histoire de la Bibliothèque du roi. Nous y joignons quelques notes, qui n'ont nullement la prétention de la compléter, mais qui en rendront la lecture plus facile et relèveront quelques inexactitudes. A.-F.

Comme c'est vne chose tres constante qu'il y a eu des escoles publiques dans le palais de nos Rois de la seconde race, on doit aussy tenir pour certain qu'il y auoit des livres pour l'vsage des maistres qu'on y faisoit venir de tous costez pour y professer les sciences (1). Charlemagne ayant affection pour les Lettres, amassa deux belles Bibliotheques, l'vne en son palais d'Aix la Chapelle qu'il ordonna par son Testament d'estre venduë au proffit des pauures (2); et l'autre qu'il donna à l'abbaye de l'Isle-Barbe, auprés de Lion, qu'il auoit fait bastir; ou il eut Le Drad pour Bibliothequaire, et après luy Agobard, qui furent depuis tous deux archeuesques de Lion.

Louis Le Debonnaire donna charge a Amalarius, Diacre de l'Eglise de Metz, de dresser les Canons du Concile d'Aix la Chapelle, dont la pluspart estoient tyrez des peres de l'Eglise, et luy fournit pour cet effet les liures de son palais dont il auoit besoin, *dedit ej Imperator copiam librorum de palatio suo* (3).

1. Voyez une lettre curieuse du pape Paul Ier à Pépin, dans D. Bouquet, t. V, p. 513.
2. *Statuit ut ab his qui eas habere vellent, justo pretio fuissent redempti, pretiumque in pauperes erogatum.* Eginhard, *Vita Caroli imperatoris*, cap. xxxiii.
3. Louis le Débonnaire eut successivement pour bibliothécaire Ebbon, archevêque de Reims, et le poëte Garward. (Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 223.)

L'Empereur Lothaire auoit aussy des Escoles et des liures en son palais, ou vn certain moine de Luxueil nommé Angelomus dit qu'il estoit venu estudier et lire les Stes Escritures: *in sacro vestro palatio sub obtentu traditionum liberalium artium enucleationemque divinarum Scripturarum, etc.* Mais en la decadence de cette seconde race, sous les Rois qui furent appellez Faineants, les livres furent bannis de leurs Palais, aussy bien que les Estudes.

Le Roy Robert ayant esté éleué par vn excellent Maistre, sçauoir Gerbert, Archeuesque de Reims, qui fut depuis pape, se rendit fort sçauant, et r'appella les Muses en son Palais, qui en auoient esté chassées. Comme Tritheme assure de luy qu'il auoit toujours quelque liure a la main, on ne doit pas douter qu'il n'en ait fait vn amas considerable, *de ejus manibus liber nunquam recedebat.*

On ne trouve pas ce que sont deuenus ces liures, ny ceux que les autres Rois ses successeurs auoient pëu amasser. Ils estoient reduits a si peu de choses du temps de Louis Hutin, que dans son Inventaire, au chapitre de ses liures, on ne trouve que cinq volumes, outre ceux d'Eglise : sçauoir deux liures de chroniques, le roman du Reclus, le liure du Tournoiment, un liure de comptes a images, et le Jeu des eschetz (1).

Cette indifference pour les liures et pour les estudes continua dans l'esprit de la Cour jusqu'a Charles V, qui ayant eu Nicolas Oresme, tres habile

1. Il y aurait beaucoup à ajouter aux trois paragraphes qui précèdent. Bornons-nous à rappeler que Charles le Chauve eut pour bibliothécaire Hilduin, abbé de Saint-Denis, et qu'en mourant il partagea ses livres entre les abbayes de Saint-Denis et de Compiègne; dans le nombre se trouvait le magnifique manuscrit encore connu sous le nom de Bible de Charles le Chauve, et qui est un des plus précieux monuments littéraires de la seconde race. Saint Louis autorisa les savants à venir consulter un certain nombre d'ouvrages qu'il avait réunis dans une salle spéciale, à la Sainte-Chapelle. Lui-même s'y rendoit parfois, à ses heures de loisir, pour y lire plusieurs traités des Pères de l'Eglise qui avaient été copiés par ses ordres. A sa mort, cette petite collection fut divisée entre les quatre communautés religieuses qu'il affectionnait le plus. Philippe-le-Bel et ses trois fils léguèrent également leurs livres à des couvents. Philippe VI aima trop la guerre pour songer à rassembler une bibliothèque. Le roi Jean, au contraire, protégea les lettres, et encouragea les essais qui se produisirent sous son règne. On conserve à la Bibliothèque impériale (fonds français, no 67) un volume à la fin duquel est écrit : *Ce livre est le duc de Normandie et de Guienne* Jehan; et ces lignes sont d'autant plus précieuses qu'on ne connaît que deux signatures du roi Jean. Il avait avec lui, le jour du désastre de Poitiers, un exemplaire de la Bible qui appartient aujourd'hui au *British Museum*, et sur lequel on lit : *Cest livre fust pris ove le roy de France à la bataille de Peyters.* Jean ne possédait cependant au moment de sa mort qu'une douzaine de volumes qui passèrent à son fils Charles V; c'étaient : deux bibles latines, remarquables par l'élégance de l'écriture, le fini des vignettes et la beauté du vélin; des fragments de la version française de la bible commencée par Jean de Sy; *la Moralité des nobles hommes sur le jeu des echecs*, et *le Miroir historial*, traductions qui furent présentées au roi par Jean de Vignay, religieux de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; un *Dialogue* latin où Henri, duc de Normandie, figurait comme interlocuteur; une traduction des premières *Décades* de Tite-Live, faite sur l'ordre du roi par le bénédictin Pierre Berchéure; la *Chronique* de Nangis, celle de Guillaume de Tyr, et trois ou quatre livres de dévotion.

homme, pour precepteur, il luy fit prendre le goust des belles lettres, c'est pourquoy ce prince luy donna ordre de chercher des liures pour en composer vne Bibliotheque, dont il eut la direction ; l'engagea a faire des traductions de latin en françois, aussy bien que Raoul de Presles, Jean Corbichon, et plusieurs autres, afin que les Courtisans et la Noblesse, qui n'entendoient pas la langue latine, qui n'estoit alors connuë que des clercs, ne croupissent pas dans l'ignorance, faute de pouuoir entendre des liures. Il eut donc soin de faire traduire les meilleurs autheurs tant sacrez que prophanes : comme la Bible, la Cité de Dieu, les Morales d'Aristote, Titeliue, Valere le Grand, et plusieurs autres, qu'il fit mesme orner de miniatures pour donner plus d'enuie de les lire, ce qui s'appelloit vn liure bien historié. C'est ainsy qu'il amassa vne belle et curieuse Bibliotheque qu'il mit à Fontainebleau (1).

Le Roy Charles VI, son fils, ayant aussy de l'affection pour les sciences, comme on le lit dans le songe du Verger, amassa plusieurs liures qu'il mit au Louvre, y joignant ceux de son pere, qu'il fit venir de Fontainebleau pour en composer vne Bibliotheque Royalle, dont il fit Antoine des Essarts le directeur, et aprés luy Garnier de S[t] Yon en 1418 (2). Il y auoit enuiron 860 volumes, qui estoient tous manuscritz, distribuez en trois chambres.

Ce Roy estant mort en 1423, pendant que les Anglois tenoient Paris, le Duc de Betfort qui estoit Régent en France fit faire l'inventaire des manuscritz de cette Bibliotheque Royalle (3), et la prisée qui se monta a la somme de 2323 liv. Il en dechargea S[t] Yon, qui estoit alors escheuin de Paris, et s'empara de tous ces liures, qu'il fit probablement passer en Angleterre, auec les meubles les plus precieux du Louure. J'ay veu vn Tite Liue, à la fin duquel ces mots estoient escrits : Ce liure a esté enuoyé des parties de France

1. Non à Fontainebleau, mais au château du Louvre. La bibliothèque y fut installée dans une des tours, d'abord appelée *Tour de la Fauconnerie,* et qui prit le nom de *Tour de la Librairie.* Par un marché passé le 14 mars 1367, Jacques du Parvis et Jean Grosbois, huchiers, se chargèrent, moyennant cinquante francs d'or, de diminuer d'un pied et de transporter à la tour du Louvre les pupitres et les roues qui garnissaient la bibliothèque, alors installée au Palais dans la Cité. Ils fournirent en même temps de nouveaux siéges « de merrien nuef » pour remplacer les anciens qui furent trouvés trop « viez. » Le nouveau local fut organisé avec un grand luxe; les murs de la salle du premier étage furent lambrissés de bois d'Irlande sculpté, et les voutes recouvertes de bois de cyprès. Les livres, suivant la coutume de cette époque, étaient enchaînés et posés à plat sur des lettrins ou pupitres disposés tout autour de la pièce. Enfin, ce qui tendrait à faire supposer que le roi venait parfois travailler au milieu de ses livres, il avait voulu que trente chandeliers d'argent y restassent allumés pendant la nuit.

2. C'est le 12 mai 1412 que Garnier de Saint-Yon remplaça des Essarts. Dans un extrait des mémoriaux de la Chambre des comptes, il est qualifié de *Commissus ad custodiam Librariæ regis in Lupara et aliorum etiam librorum quocumque loco fuerint.*

3. Il vient d'être publié par M. Douët d'Arcq, sous ce titre : *Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI, fait au Louvre en 1423 par ordre du régent, duc de Bedford,* 1868, in-8.

par le Duc de Betfort, Regent, au Duc de Clocestre, son beau frere, en Angleterre l'an 1424. Il a esté rapporté depuis en France par hazard (1).

Louis XI, qui selon le temoignage de Gaguin aimoit les Lettres et cultiuoit les Sciences, *callebat litteras et supra quam Regibus mos est erat eruditus* (2), fit vne grande prouision de liures a la sollicitation du mesme Gaguin qu'il auoit estably son Bibliothequaire, lequel achepta et fit transcrire les meilleurs qu'il pëut rencontrer. On trouue sur les Registres de la Faculté de medecine (3) que ce Roy leur demanda a emprunter le Rasis, qui est vn liure d'vn medecin arabe, pour le faire copier. Il mit cette Bibliotheque au chateau de Fontainebleau (4).

Charles VIII, son fils, qui luy succéda, fut dés sa jeunesse si occupé a la guerre, et mourut si jeune, qu'il n'eut pas le loisir de cultiuer les lettres (5).

Mais Louis XII les eut en singuliere estime, et fit chercher des liures de tous costez pour former vne Bibliotheque a Blois ou il faisoit sa demeure ordinaire. En effet il en amassa vne si considerable que Symphorien Campier qui a escrit la vie de ce Roy le compare pour cela a Ptolomée Philadelphe, Roy d'Egypte, *est bonarum litterarum amantissimus ac librorum cupidissimus, instar Ptolemæj-Philadelphj, nec minus sumptuosam quam ipse Philadelphus Bibliothecam exstruxit.* Aprés la prise de Milan, il en fit apporter plusieurs liures, particulierement pour le droict, en sorte qu'un ambassadeur nommé Bologninus voyant a Blois cette Bibliotheque l'estima la premiere des quatre singularitez qu'il auoit remarquées en France (6), au raport du mesme Campier.

Quoyque M. de Thou assure que le Roy François premier n'ait point estudié en sa jeunesse, *quamuis a pueritia nullis litteris imbutus*, il ne laissa pas d'aymer les sciences, et de les vouloir apprendre, prenant plaisir de s'en entretenir auec des sçauans, particulierement auec Jacques Cholin qui luy tint lieu de precepteur selon M. de Thou, de Lascaris, Budée et Chastelain. Ce fut a la sollicitation des deux premiers qu'il prit resolution de releuer la Bibliotheque Royalle de Fontainebleau (7), l'an 1527, qu'il fit le mesme Budée son Bibliothequaire, puis Pierre Chastelain, qu'il enuoya Guillaume

1. Sur la couverture d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale (fonds français, n° 437), qui a été exécuté pour Charles V, on lit ces mots : *Cest livre est à Jehan comte d'Engolesme, lequel l'acheta à Londres en Engleterre, l'an de grâce* 1441.

2. R. Gaguin, *Compendium super Francorum gestis*, lib. X, f. CXLI.

3. *Commentaria facultatis medicinæ Parisiensis*, t. II, p. 297 et suiv.

4. C'est une erreur ; la bibliothèque resta au Louvre.

5. Pendant sa rapide expédition en Italie, et s'empara cependant de la riche bibliothèque de Naples.

6. *De quatuor singularitatibus in Gallia repertis*. Lyon, 1508, in-8. L'ouvrage est dédié à S. Champier, et n'a point de pagination.

7. Voyez P. Dan, *le Tresor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, p. 98.

Postel et Gillius dans le Leuant pour achepter des manuscritz des langues orientales, ausquelz il donna 12,000 liv. pour cet effet; qu'il institua en 1531 des professeurs en ces langues orientalles au College de Cambray (1); qu'il prit dessein de le rebastir magnifiquement, et de le doter de cinquante mil escus de reuenus pour y entretenir six cens escoliers, auec des maistres en toutes les facultez. Mais sa mort arresta l'execution d'vn si genereux dessein.

Henri II succeda a cette noble inclination que son pere eut pour augmenter sa Bibliotheque, fit venir comme il y a bien de l'apparence les liures que Gillius auoit achetez en Grece par l'ordre de François premier, et donna en 1556 l'arrest qui ordonne aux libraires de fournir a la Bibliotheque Royalle deux exemplaires de tous les liures qui s'imprimeroient, dont l'vn estoit pour la Bibliotheque de Fontainebleau, l'autre pour celle de Blois (2).

Aprés la mort de Pierre Chastelain qui fut euesque d'Orleans, Pierre de Mondoré, conseiller au grand Conseil, fut choisy pour Maistre et Directeur de la Bibliotheque de Sa Majesté.

Catherine de Medicis apporta en France une partie des manuscritz de la Bibliotheque de Florence que Cosme de Medicis auoit eu du debris du celle des empereurs de Constantinople. Elle les mit en la Bibliotheque de Fontainebleau auec ceux qui y estoient desja. Et comme aprés la mort de Henry II, elle se retiroit souuent a Blois, ou elle est morte, elle y fit venir ses manuscritz pour les mettre en ce chasteau, auec ceux que Louis XII y auoit desja amassez, et elle en donna la garde a l'abbé Bencinenni italien.

Quoyque les troubles des guerres de la Religion qui arriuerent sous le regne de Charles IX eussent porté grand préjudice aux Lettres, toutefois ce jeune Prince ayant esté fort bien instruit par Jacques Amiot, son precepteur, il conserua toujours de l'amour pour les sciences, et particulierement pour la poësie à laquelle il se diuertissoit quelquefois, ce qui fit qu'il ayma toujours les liures et qu'il achepta ceux du President Ranconnet, quoyque ses finances fussent fort courtes en ces temps calamiteux (3), afin d'en augmenter

1. Devenu le Collége de France.

2. Cette ordonnance n'a jamais été rendue que par Robert Spifame, un pauvre diable monomane qui eut l'idée de composer un recueil de 306 arrets ou réglements qu'il publia en 1558 sous le nom de Henri II. Celui-ci est ainsi conçu : « ... a ordonné et ordonne que deresenavant ne sera baillé aucun privilège d'imprimer, que ce ne soit à la charge, que tous livres qui s'imprimeront luy en sera baillé et présenté un, imprimé en parchemin de vellin, relié et couvert comme il appartient luy estre présenté, pour estre mis en sa bibliothèque et librairie de son chasteau de Fontainebleau; et après icelle bibliothèque de Fontainebleau fournie, estre mis en sa librairie de son chasteau de Bloys, et conséquemment aux autres, ainsi qu'il sera par luy advisé et ordonné. » R. Spifame, *Dicœarchiæ Henrici regis christianissimi progymnasmata*, 8e arrêt; le volume n'a point de pagination.

3. Il y a ici deux erreurs : d'abord ce fut sous Henri II et non sous Charles IX que les livres du président Ranconnet entrèrent à la bibliothèque du roi, puisqu'il ne vécut que jusqu'en 1559; ensuite, cette acquisition ne put grever beaucoup les finances royales, car Ranconnet mourut à la Bastille, et ses livres furent tout simplement confisqués.

la Bibliotheque Royalle, ou plustost pour réparer les pertes qu'elle auoit souffertes durant les desordres de ces guerres ciuiles. Il en donna la direction au mesme Jacques Amiot son precepteur, aprés la mort de Mondoré.

HENRY IV estant entré dans Paris et ayant donné la paix a ses sujetz ne pensa plus qu'a leur en faire gouster les fruits, et a faire réfleurir les arts et les sciences par tout son Royaume. Il prit donc resolution de faire venir a Paris ses deux Bibliotheques, celle de Fontainebleau (1) et celle de Blois, afin de les joindre ensemble, tant pour les augmenter plus facilement que pour seruir plus utilement aux gens de Lettres. Il fit donc mettre celle de Fontainebleau dans le College de Clermont (2) d'ou les Jesuistes estoient sortis, et ensuitte ordonna par arrest(3) au Sr Bancinenni (4), abbé de Bellebranche, d'y faire aussy apporter ceux de Catherine de Medicis, qu'il auoit desja fait venir a Paris en son logis rue Plastriere, au nombre de sept cent soixante trois volumes, dont l'Inuentaire est encore à la chambre des Comptes, et tant les vns que les autres furent mis entre les mains de Jacque de Thou que Sa Majesté auoit choisy pour maistre de sa Librairie, qui les fit relier en maroquin rouge, aux despens d'une confiscation (5).

LES JESUISTES ayant esté r'appelez a Paris, on leur rendit leur College de Clermont, et l'on transporta la Bibliotheque en vne maison qui fut loüée auprés de St Cosme appartenante aux Cordeliers (6).

En 1609, le mesme Roy Henry IV prit la resolution de faire executer en tout ou en partie le dessein qu'auoit formé François premier de faire bastir vn college Royal en celuy de Cambray, tant pour y faire enseigner toutes les sciences par des professeurs Royaux dont il augmenta le nombre et les appointemens, que pour y mettre la plus ample et la plus belle Bibliotheque

1. Il est établi aujourd'hui que cette translation eut lieu sous Charles IX. Voyez dans les *Variétés historiques et littéraires* d'Edouard Fournier (t. Ier, p. 1) la pièce intitulée : *Ensuit une remonstrance touchant la garde de la librairie du roy, adressée à toutes personnes qui ayment les lettres, par Jean Gosselin, garde d'icelle librairie.*

2. Les lettres patentes sont du 14 mai 1594, mais elles ne reçurent leur exécution qu'en mai 1595. — Le collége de Clermont est devenu le lycée Louis-le-Grand.

3. Par lettres patentes du 14 juin 1594, enregistrées le 17 août suivant; mais l'affaire traîna en longueur, et l'arrêt définitif est du 25 janvier 1599.

4. Le nom de ce brave abbé a été fort défiguré. Le Parlement l'appelle *Bencheviny*, Félibien *Benemouy*, L. Jacob *Bencirigni*, et Maichelius *Beneiregnius*.

5. Du produit d'une rente qui appartenait aux Jésuites, et que le roi toucha tant que dura leur expulsion.

6. La bibliothèque fut d'abord transportée dans une des salles du grand couvent des Cordeliers, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la clinique de l'Ecole de médecine. En 1622 seulement, les religieux offrirent au roi de faire installer ces livres rue de la Harpe, au-dessus de l'église Saint-Côme, dans une maison qui leur appartenait et dont au reste ils exigèrent un loyer. Les livres y furent placés dans une longue galerie, à l'extrémité de laquelle était une petite salle pour les manuscrits; un peu plus tard, la bibliothèque agrandie occupa le premier et le second étages.

qui se pouroit. Il commit l'execution de ce projet a quatre grands personnages, au Cardinal Du perron, au Duc de Sully, au President de Thou et au Sr Gillot, Conseiller de la Cour, qui se transporterent sur les lieux le 23 decembre de la mesme année, et arresterent les desseins et les marchez des bastimens qui estoient a faire (1). Mais la mort impreueuë de ce grand Roy en fit surseoir pour quelque temps l'entreprise.

Louis XIII qui luy succeda y fit trauailler dés l'année suiuante. Il en mit la premiere pierre le 8e aoust 1611, et y fit apporter tant de diligence que la principalle face du bastiment fut bientost mise en sa perfection ; mais les troubles qui arriuerent dans l'estat furent cause que le reste est demeuré imparfait jusqu'a present, en sorte que la Bibliotheque Royalle n'ayant pû y estre placée, comme c'estoit le dessein, elle demeura auprés des Cordeliers, M. le President de Thou en estant toujours le Maistre (2) et Messieurs Gosselin, Casaubon et Rigault successivement les Gardes souz luy. Elle ne consistoit d'abord qu'en vne grande chambre, et vne gallerie mediocre auprés qui contenoient tous les manuscrits.

Ce Roy quoyque fort jeune et quoy qu'il eut peu le loisir d'etudier ne laissa pas de penser a augmenter sa Bibliotheque. Car ayant appris que Philipes Hurault de Chiuerny, Euesque de Chartres, auoit laissé par sa mort vn nombre considerable de bons liures, et particulierement plusieurs manuscrits (3), il les fit retenir pour sa Bibliotheque, et en paya douze mil liures, suiuant la prisée qui en auoit esté faite.

Ensuitte comme elle se trouua desja suffisamment remplie en 1628, et qu'il n'y auoit point d'inuentaire, on nomma Mrs Rigault, Hautin et Saumaise pour y trauailler, ce qu'ils firent auec vne grande assiduité et vne application particulieres. François de Thou ayant succedé a son pere a la charge de Maistre de la Librairie du Roy, et Mr Rigault qui en auoit la garde ayant acheté quelques années aprés vne charge de Conseiller au Parlement de Metz, Pierre Dupuy fut substitué en sa place pour garde de la mesme Bibliotheque. En 1642, aprés la mort de François de Thou, Hierosme Bignon, aduocat general, fut choisy par le Roy, pour sa grande probité et son rare sçauoir, affin de remplir sa place. Abel de Ste Marthe eut le soin des liures qui estoient restez a Fontainebleau, et M. de Chaumont de ceux du cabinet et de la chambre du Roy ; Pierre Dupuy s'associa Jacques, son frere, qui estoit beneficier et prieur de St Sauueur, aussy homme de Lettres, qui le suruesquit, et exercea son employ aprés sa mort. Lequel mesme legua par Testament

1. Sur cette visite, voyez Lestoile, *Journal de Henri IV*, à la date du 23 décembre 1609.

2. La place de *Maître de la librairie* fut occupée par Jacques-Auguste de Thou de 1593 à 1617, et par François de Thou de 1617 à 1642. Gosselin fut *garde de la librairie* de 1560 à 1604, Casaubon de 1604 à 1614, et Rigault de 1615 à 1635.

3. Au nombre de 418, dont 150 étaient en grec. Le procès-verbal de prisée est à la Bibliothèque impériale.

a la Bibliotheque Royalle tous leurs liures, qui se monterent a plus de 15 000 volumes, et qui sont marquées de leurs armes (1).

Aprés le decés de Hierosme Bignon arriué l'an 16.. (2), le Roy Louis le Grand gratifia son fils, qui auoit succedé a sa charge d'auocat general et a ses merites, de celle de Maistre de la Librairie de Sa Majesté, et pourueut M. l'abbé Colbert, Docteur en Sorbonne, de la garde de la Bibliotheque.

Ce fut alors que M. Colbert, comme Surintendant des Bastimens ayant la Direction des Arts et des Sciences, voyant que la Bibliotheque du Roy ne répondoit pas a la grandeur de Sa Majesté, et qu'il y en auoit dans Paris qui estoient plus nombreuses, prit dessein de l'augmenter, soit de manuscrits, soit de liures imprimez, et comme le lieu ou elle estoit n'en pouuoit contenir d'auantage, il la fit transporter en deux logis auprés de son hostel (3), en attendant qu'on ait basty vn lieu assez vaste et assez commode pour receuoir le grand amas de liures dont on prétendoit le remplir.

On choisit Mr de Carcauy (4), ancien Conseiller du grand Conseil, fort versé dans la connoissance des liures, pour en auoir la garde sous M. Colbert alors Euesque de Luçon, qui le fut depuis d'Auxerre, et on luy donna charge de mettre les liures dans les appartemens de ces maisons, ce qu'il fit auec tout l'ordre que le lieu pouuoit permettre. Il s'y trouua d'abord environ 25 000 volumes, tant manuscriptz qu'imprimez, y compris la Bibliotéque de M. le Duc d'Orleans qu'on fit venir du Louure pour l'incorporer en celle de Sa Majesté.

1. Ils portent sur le dos, entre chaque nerf de la reliure, deux Δ entrelacés.
2. C'est en 1651, les deux derniers chiffres sont restés en blanc sur le manuscrit.
3. Cette translation eut lieu en 1666. Les livres ne furent transportés rue Richelieu qu'en 1721.
4. En 1663. Il se retira en 1683.



LES ANCIENNES

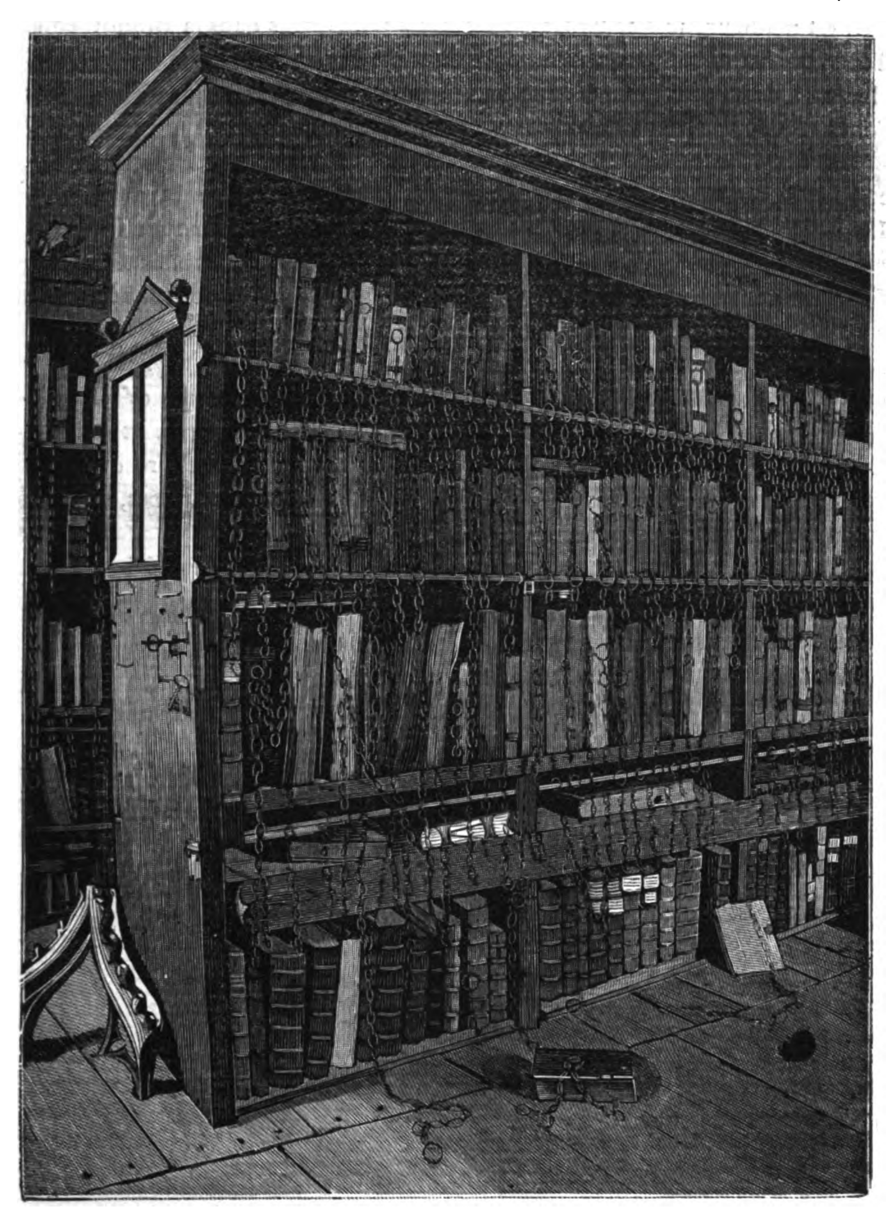
# BIBLIOTHÈQUES ENCHAINÉES D'HEREFORD.



u moyen âge, à l'époque où le livre, peu ou point vulgarisé par l'imprimerie, était d'une très-grande rareté, et par conséquent d'un grand prix, on avait dû aviser aux moyens de le mettre à l'abri de la cupidité de ceux des savants qui n'auraient pas eu, sur la différence entre le *mien* et le *tien*, une notion bien arrêtée. Aussi l'habitude d'enchaîner les livres remonte-t-elle à une époque très-reculée. Du reste, les troubles politiques et les nombreuses guerres du temps rendaient cette précaution nécessaire, et sans cela beaucoup de manuscrits précieux et de livres rares ne seraient certainement pas parvenus jusqu'à nous. En France, depuis longtemps, les Bibliothèques enchaînées ont complétement disparu; en Angleterre on continua d'attacher les livres jusqu'au commencement du siècle dernier, car en 1715 une collection de livres ainsi protégée était léguée par William Brewster, docteur-médecin, à l'église de Tous-les-Saints (All Saints' Church) d'Hereford. Cette Bibliothèque se voit encore dans cette ville, ainsi que celle de la cathédrale, dont nous donnons ici la gravure, reproduite d'après une photographie, et qui montre les chaînes fixées à chaque livre. A l'extrémité de chaque chaîne est attaché un anneau enfilé dans une tringle de fer horizontale munie d'un cadenas à l'extrémité. Ces chaînes sont assez longues pour permettre au lecteur de déposer le livre sur un pupître placé devant les rayons, et où il peut le consulter à son aise.

La Bibliothèque de la cathédrale d'Hereford a été religieusement conservée dans son état primitif: livres, chaînes, boiseries, rien n'a été changé; le visiteur se trouve reporté à trois siècles en arrière. Elle contient environ 2,000 volumes, tous d'une grande rareté et d'une conservation admirable. Ils sont, pour la plus grande partie, écrits en latin. On y compte 236 manuscrits, dont le plus ancien est une copie, faite en anglo-saxon, des quatre évangélistes. Cet ouvrage fut légué à la cathédrale par Athelstan, le dernier évêque saxon de ce diocèse, et qui occupa le siége épiscopal de 1012 à 1056. Un autre manuscrit plus précieux encore, la Liturgie d'Hereford, admirablement écrit, fut achevé dans ce diocèse en l'an 1265. On y voit encore : un exemplaire original de la Bible de Wickliffe, richement relié; d'autres Bibles de 1480 à 1690; Gerroni *Opera*, 1494; Hartmanni *Chronicon*, 1493; Higden's *Polychronicon*, avec additions par William Caxton, 1495; *Ptolomæi*

*Geographia; Legenda Aurea,* 1483, par Caxton; *Lyndewodus super Constitutiones provinciales,* et un livre ayant trait à la Messe, 1475; ces deux derniers volumes sont des plus anciens livres imprimés. Outre les livres, les



archives de la cathédrale contiennent encore beaucoup de reliques curieuses, des coffres de chêne, des fragments de croix ou d'ouvrages de pierre. La fameuse mappemonde datée de l'an 1314, et que l'on croit, après celle de la

cathédrale de Florence, être la plus ancienne existante, a été enlevée de la Bibliothèque, et se trouve maintenant placée, pour la commodité des visiteurs, dans l'une des ailes du cloître.

Il est malheureux que toutes les richesses renfermées dans la Bibliothèque d'Hereford soient d'un accès si difficile aux amateurs et aux savants. En effet, elle est constamment fermée, et c'est une très-grande faveur que d'en obtenir l'entrée.

La Bibliothèque de l'église de Tous-les-Saints, donnée par le D^r^ Brewster, et dont j'ai parlé plus haut, ressemble beaucoup à celle de la cathédrale. La plupart des volumes qu'elle contient ont été publiés du vivant du Docteur, mais il y en a aussi d'autres fort curieux et fort intéressants; ainsi : *Breeches Bible*, 1599, avec armes gravées sur les fermoirs; *Sarum use*, 1541, avec le nom du pape effacé; un ancien livre latin intitulé : *Destructio vitiorum*, imprimé en lettres noires; *Common Places of Peter martyr*, 1574; *History of that famous Saint and Soldier of Jesus Christ St George of Cappadocia*, contenant le récit détaillé de sa rencontre avec le dragon, et dédié à Charles Ier, relié en parchemin, 1631; un magnifique exemplaire des Vies de Plutarque, en 2 volumes in-folio, imprimé sur deux colonnes, avec la traduction latine en regard (Francfort, 1599).

Et songer que tant de trésors sont détenus dans une captivité indéfinie! Voilà de quoi faire soupirer les bibliophiles.

RENÉ BOULANGÉ.



# JEHAN MARION

## POETE INCONNU DU XVIe SIÈCLE.



L y a quelques années, je rencontrai chez un de nos libraires, qui est en même temps un fin connaisseur, un manuscrit très-petit in-4°, de 102 feuillets, ayant jadis appartenu au comte de Caylus, et renfermant les œuvres d'un poëte inconnu, qui avait écrit dans la première moitié du XVIe siècle. Je n'hésitai point à acquérir les poésies de JEHAN MARION.

Ma première idée fut de chercher à leur auteur une place parmi les ancêtres de Théophile Marion-Dumersan, qui fut à la fois un savant numismate et un dramaturge fécond, Dumersan, à qui nous devons *Les Saltimbanques,* ce désopilant chef-d'œuvre de la comédie bouffonne.

La vie errante et bohême que Jehan Marion a dû mener pendant les premières années de sa vie se fut accordée d'une manière assez piquante avec la comédie de son descendant. Par malheur pour ma conjecture, la famille de Dumersan, qui remonte au XIVe siècle, est bretonne, tandis que mon poëte est originaire de la ville que devait, un siècle plus tard, illustrer Me Adam Billaut, le menuisier de Nevers. J'abandonnai donc pour le moment la question généalogique, et je passai à l'examen de mon manuscrit.

Personne, à ma connaissance, n'a cité le nom de Jehan Marion parmi ceux des faiseurs de vers. Ses poésies n'ont jamais été imprimées. Tout ce qui reste de lui est vraisemblablement contenu dans le manuscrit que j'ai actuellement sous les yeux.

On y trouve : — 1° Les Questions problêmatiques d'Amours, traduictes de prose en rigme. — 2° Un Carme admonitoire de Mathurin Cordier, affin que les enfants viennent incontinant à Jesuchrist, selon cette sentence : Laissez venir les petits à moy et ne les empeschez point. Car le Royaulme de Dieu est pour tels.... Traduict (en vers) de latin en françois. — 3° Enfin, des Rondeaulx, Quadrains, Sizains, Ballades, Epistres et autres poésies.

Les questions problématiques d'Amours sont des propositions d'une galanterie assez alambiquée, suivies de leurs solutions, et dans le genre de celle-ci, que je prends au hasard :

Pourquoy est ce, dont procede et dont vient
Que ung aymant ne peult apercevoir
Le vice ou faulte de celle qui le tient
Au lacs d'Amour; et si ne le peult veoir (1)?

1. On voit tout d'abord que Marion est encore de l'école du XVe siècle, où l'*e* muet, à la

Les réponses, aussi en vers, rappellent le genre des Arrests d'Amours de Martial d'Auvergne, ainsi que des Questions d'Amour qu'on a attribuées à Alain Chartier et dont elles sont peut-être imitées.

Ces questions d'amours furent sans doute l'œuvre de prédilection de l'auteur, puisqu'il les a mises en tête de son manuscrit. Pour ma part, je fais peu de cas de cette littérature entortillée. Je préfère sa traduction du Carme admonitoire de Mathurin Cordier. Les vers portent le cachet d'un temps où la langue n'avait pas encore acquis la grâce et la souplesse qu'elle eut un peu plus tard; néanmoins ils coulent d'une veine assez facile :

Aproche donc maintenant, mon Enfant,
Et de bon cueur supply le Tout-Puissant,
Christ, qui régit, et aussi qui t'enseigne
A marcher droict. Son chemin fault que preigne.
Suffise à toy la seule voye avoir
De Jesuchrist; car, comme tu peulx veoir
Les Peres-Saincts se sont tous disposez
A le ensuyvre, et à luy postposez.

Là encore n'est pas la véritable originalité de Jehan Marion. C'est dans les petites poésies rejetées à la fin de son livre, écrites sans prétention, au jour le jour, recueillies pour lui-même et pour ses intimes, que je retrouve les empreintes les plus vivantes de cette figure inconnue. C'est par là, selon moi, qu'il mérite d'échapper à l'oubli. Beaucoup d'autres lui étaient inférieurs, qui ont survécu dans quelques bouquins échappés au naufrage de toute une édition, d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares et, l'avoûrai-je, plus insignifiants. On s'en dispute, à prix d'or, trois ou quatre exemplaires; que dis-je? on les réimprime, afin de tromper, par l'appât d'une viande creuse et insipide, l'appétit toujours croissant des bibliophiles.

J'ignorerais jusqu'au nom de Jehan Marion, s'il n'avait eu la prudence de le conserver dans deux ou trois acrostiches, dont voici un spécimen :

Je vous envoy', ma souveraine Dame,
En vous priant le vouloir recepvoir,
Hélas! un ♡ tout consommé en flame,
A vous ayant mis tout le sien espoir.
Ne voullez donc iceluy despourvoir;
Mais luy donner tousjours bonne esperance.
A vous servir employra sa puissance :
Regardez donc comme y voulez pour voir,
Ie vous supply, car suis en grand souffrance.
Ou aultrement (ainsi qu'on pourra veoir)
Ne feray faulte morir de desplaisance.

césure, suivi on non d'une voyelle, s'élide ou compte pour une syllabe, à la volonté du poète. — Les scribes et les premiers imprimeurs avaient inventé, pour indiquer cette différence, l'*e* barré (*e*) qui marquait l'élision de cette voyelle muette.

Outre qu'il nous revèle le nom de Marion, cet acrostiche nous fait connaître qu'il était amoureux et qu'il offrait son ♡ à certaine personne qu'il ne nomme point. Cette singularité de remplacer par un dessin le mot *cœur* se reproduit presque constamment dans le manuscrit. Mais, soit dessiné, soit écrit, j'ai lieu de croire que le sentiment de Marion fut accueilli favorablement; toutefois, bien des difficultés s'opposaient à ce qu'il obtînt sa récompense.

Le plus grand obstacle était la pauvreté du poëte. Elle ne lui permettait même pas d'acheter des dispenses pour épouser la bien-aimée de son ♡ :

Car entre nous a trop grande alliance,
Pourcequ'au vray madame vostre mere
Est ma marraine, comme m'a dict mon père...
Ce ne pourrait se faire sans dispense,
Ce qui seroit à bien grande depense.

L'antique sévérité de l'Église au sujet de ces parentés spirituelles s'est de beaucoup adoucie au profit des amoureux; mais en ce temps-là l'obstacle était grave et, comme la bien-aimée du malheureux rimeur habitait ainsi que lui la ville de Nevers, il se vit forcé, tant pour éviter la vue de celle qu'il ne pouvait obtenir, que pour amasser quelque peu d'argent, de s'expatrier, mettant à profit, pour lui-même, le conseil qu'il donne dans ce huitain :

Aprens tandis que tu es en jeunesse
Et que tu as la fortune prospere;
Car si ung coup la fortune te laisse,
Tu ne pourras retrouver son repaire.
Mais si tu sçais quelque mestier bien faire,
Ou que tu saiche art ou quelque science,
Ne te lairra; mais pour vray, au contraire,
Te nourrira, sans que vive en souffrance.

Or devinez quel était le métier qui nourrissait le pauvre amoureux exilé? — Celui de *maître d'école ambulant!* — Il s'en allait, par les villes et par les bourgades, réunissant çà et là quelques écoliers, qu'il instruisait pendant deux ou trois semaines, qu'il abandonnait un temps pour aller à d'autres, et dont il revenait, à intervalles plus ou moins réguliers, poursuivre l'éducation commencée.

Son premier soin, au débotté, était de faire semondre ses écoliers par le crieur public et d'apposer à sa porte une affiche bien naïve; car le grand art de la réclame, alors à son début, ne laissait pas même prévoir la perfection qu'il devait atteindre trois siècles plus tard.

Voici donc ce qu'il traçait de sa plus belle écriture :

Enfans, enfans, venez diligemment
Vers le maistre, lequel nouvellement
Est arrivé en ceste bonne ville,
Pour vous monstrer l'art d'escripture, utile



Et prouffitable sur toute autre science.
Donc si voulez en veoir l'experience,
Ne tardez plus et marchez pas-à-pas;
Car il la monstre par figure et compas.

MM. les opérateurs qui fréquentent aujourd'hui les foires, extirpant d'une même main les cors aux pieds et les molaires rebelles de nos bons villageois, regarderaient comme au-dessous d'eux un pareil *boniment.* — Néanmoins le maître d'écriture devait y trouver quelque profit; car il parcourut pendant plusieurs années sa province, revenant toujours à Nevers, point central de ses tournées, d'où il a daté deux épîtres en vers, parmi celles que j'ai trouvées dans son manuscrit.— A ce dur et ingrat métier, il sut au moins acquérir une clientelle qui assurait son existence, car il finit par faire sa demande de mariage, une demande en vers, comme de juste ; laquelle est suivie de la réponse de la, demoiselle, aussi en vers ! Et je soupçonne fortement Marion de l'avoir mise en *rigme* lui-même, pour plus d'élégance. Les voici l'une et l'autre :

HUICTAIN.

Si ne pensois point estre reffusé
De vostre pere, à lui ferois demande
De vous; mais crains que je sois accusé
De pouvreté qui sur moi est si grande.
Voilà la cause que hardiesse prendre
Je n'oserois parler du mariaige
D'entre nous deux. Je vous prie y entendre,
Et me mander si y avez couraige.

RESPONSE.

Trop plus d'honneur qu'à moy il n'appartient
Vous me ferez, s'aucune demande faire
De moy voulez, la quel' pouvreté tient
Bien plus que vous; n'en dictes le contraire.
Mais si voulez entendre à ceste affaire,
Et si voulez à mon pere le dire;
S'à Dieu il plaist, il se pourra bien faire.
Alors auray ce que mon ♡ desire.

Les premières années du jeune ménage furent attristées par la perte d'un nouveau-né, qui vécut huit jours à peine, et à qui le père consacra cette épitaphe, empreinte d'une douleur naïvement pieuse :

Cy-gist et est, soubz ce tumbeau petit,
Ung jeune Enfant qui long-temps ne vesquit,
Fors seulement huict jours ou environ,
Et s'appeloit Guillaume Marion.
Or pour autant que plus legierement
Pourra monter lassus au firmament,
O vous, Passants, qui cest escript lisez,
Je vous supply, qu'un bien peu advisez
A prier Dieu ; afin que puisse mieulx
Avoir ma place avec luy aux saincts cieulx.

Une autre épitaphe, que le poëte a composée pour un parent, mort en 1549, à l'âge de 92 ans, et qu'il appelle Dreux de Nevers, détermine d'une part l'époque où il écrivait, tandis que d'autre part elle le rattache à la famille d'un célèbre légiste Nivernais, Simon Marion, sieur de Druy, qui a laissé un volume de plaidoyers imprimé en 1625, in-8.

M. Leblanc Bellevaux, archiviste du département de la Nièvre, dont j'aime à reconnaître l'obligeance, a compulsé pour moi les terriers, dénombrements, actes d'hommage, etc., de cette époque; il y a trouvé un Jehan Marion, S$^{r}$ de Couddes, conseiller maître des comptes de Nevers en 1571, et un Jehan Marion, secrétaire du duc de Nevers en 1588.

De son côté, un de mes collègues de la société des Bibliophiles français, M. Grangier de la Marinière, si versé dans l'histoire du Nivernais, m'a signalé un Jehan Marion, qui fut échevin en 1579 et 1580, et dut mourir à peu près vers cette époque; car il n'est plus cité comme échevin dans les années suivantes, et ordinairement, à moins d'avoir démérité, on était réélu plusieurs fois à ces fonctions honorables.

Il n'y a pas lieu de supposer que les trois Jehan Marion susnommés soient un seul et même personnage; mais je ne suis pas éloigné de penser que mon poëte et l'échevin de 1579 ne faisaient qu'un.

J'aime à me représenter le vieux professeur d'écriture, homme distingué dans le milieu où il vivait, imbu des plus purs sentiments et des meilleurs principes, parvenant à une honnête aisance et revêtu, dans sa vieillesse, de la modeste mais utile dignité d'échevin.

Une fois marié et fixé à Nevers, il dut enfin y conquérir une certaine notoriété, et par suite une position méritée par son savoir et sa persévérance. Il fut donc échevin; il le fut peu d'années après Miles Marion, père de Simon Marion, le jurisconsulte, l'avocat général au parlement de Paris, le baron de Druy, qu'Henry III anoblit en janvier 1583. — Il le fut, comme l'ont été Guy Coquille, son contemporain, comme les Desprez, les Gascoing, les Rapine, les Cotignon (dont Cotignon de la Charnaye, le poëte) et tant d'autres.

On ne saurait établir sans titres si Jehan Marion était oncle ou cousin de Simon Marion, souche d'une famille tour à tour honorée par les armes et le barreau; mais, ainsi que le dit fort bien M. Grangier de la Marinière, tout semble prouver qu'ils étaient proches parents.

Et maintenant, dois-je me flatter d'avoir ajouté un nom à la liste des poëtes dont la France a le droit d'être fière ?—Non; certes! mais je ne suis pas fâché d'avoir trouvé, au XVI$^{e}$ siècle, dans la personne de mon maître d'école ambulant, un pendant au menuisier-poëte que le XVII$^{e}$ siècle vit florir à Nevers.

PROSPER BLANCHEMAIN
De la Société des *Bibliophiles Français.*

Château de Longefont. Février 1869.





# CHRONIQUE



La vente de la Bibliothèque de M. le baron J.-P. a produit 458,370 francs, sans y comprendre les 5 p. 100 payés par les acquéreurs. Le chiffre de 500,000 francs eût été atteint si les trois premières vacations avaient eu autant d'animation que les trois dernières. Quoi qu'il en soit, c'est un beau résultat dont M. le baron J.-P. doit être satisfait.

Voici tous les prix qui ont dépassé 1,000 fr. à cette vente, qui fera époque dans l'histoire de la Bibliophilie.

1. BIBLIA SACRA, Vulgatæ editionis. *Parisiis, Ant. Vitré,* 1652, 8 tomes en 10 vol. in-12, réglés, mar. bl. fil. tr. dor. *(Padeloup.)* Superbe exemplaire de LONGEPIERRE. 5,200 fr.

19. LIVRE D'HEURES de Mlle Poncher. Pet. in-8, mar. r. parsemé de lettres dans des quadrilles à petits fers, doublé de mar. v. avec le même chiffre, compart., tr. dor. fermoir. *(Chambolle-Duru.)* Manuscrit sur vélin. Livre d'heures de la fin du XV^e siècle, orné de 8 grandes miniatures et de 47 petites. 1.505 fr. à M. Bachelin.

29. Les Offices de la Toussaint, des morts et de Saint Marcel. 1720, in-12, réglé, mar. cit. à riches compart. incrustés de mar. v. dor. à petits fers, doublé de mar. r. dent. tr. dor. *(Padeloup.)* Chef-d'œuvre de reliure à mosaïque de PADELOUP. Exemplaire provenant de la vente Pixérécourt. 1,799 fr.

33. LES CONFESSIONS DE S. AUGUSTIN. *Paris, J.-B. Coignard,* 1686, gr. in-8, mar. r. fil. doublé de mar. r. à compart., tr. dor. *(Anc. rel.)* Exemplaire de M. de Dreux de Nancré. 1,950 fr.

34. LES LETTRES DE S. AUGUSTIN, traduites en françois. *Paris, J.-B. Coignard,* 1701, 6 vol. in-8, réglés, mar. citr. doublé de mar. r. dent. tr. dor. Exemplaire aux armes et aux chiffres de MADAME DE CHAMILLART. 5,025 fr.

35. LE DIALOGUE MONS^r SAINCT GREGOYRE : *Vérard,* in-4 goth., mar. v. fil. doublé de mar. r. riche dent. à petits fers, tr. dor. armes et chiffres *(Bauzonnet-Trautz.)* Superbe exemplaire imprimé sur VELIN. 1,760 fr.

66. OCCUPATION DE L'AME pendant le saint sacrifice de la Messe. In-16, rel. en chagrin noir tr. dor., doublé de moire, avec fermoirs en or décorés du chiffre A. M. L. Manuscrit du XVII^e siècle, sur papier. Exemplaire d'ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS, duchesse de Montpensier, dite MADEMOISELLE. 2,400 fr. à M. Boulouze.

74. REFLEXIONS sur la miséricorde de Dieu, par Mme de La Vallière. *Paris, Ant. Dezallier,* 1712, in-12, réglé, mar. v. jans. tr. dor. Exemplaire de LONGEPIERRE. 995 fr. à M. Quentin-Bauchard.

83. EXPOSITION DE LA DOCTRINE de l'Église catholique, par Bossuet, *Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy,* 1679, in-12, mar. r. fil. dos fleurdelisé, tr. dor. Exemp. du grand CONDÉ. 900 fr.

213. CY EST LE COMPOST ET KALENDRIER DES BERGIERS. Guiot Marchant. Petit in-fol. goth., fig. sur bois, mar. bl. fil. tr. dor. armes. *(Trautz-Bauzonnet.)* 3,000 fr. à M. A. Didot.

219. Les Ruses et cautelles de Guerre. *S. l. (Paris), Jehan Petit, s. d.* (1514), in-8, goth. mar. r. compart. tr. dor. (*Rel. anc. avec armoiries.*) Exemplaire imprimé sur vélin. 1,600 fr.

244. DESSINS DE FRANÇOIS BOUCHER pour les Œuvres de Molière. 32 dessins originaux de Boucher et un dessin de cul-de-lampe. 1734, in-4. *Paris, pour M. Jérôme Pichon,* gr. in-4, mar. r., compart. à la Derome, dos orné, tr. dor. (*Niedrée.*) 26,900 fr.

253. Recueil de portraits et de costumes de l'époque de Louis XIV. 2 vol. in-fol. mar. rouge, filets. (*Boyet.*) 2,899 fr.

255. Architecture françoise, par Jacq.-Fr. Blondel. *Paris, Jombert,* 1752-1756, 4 vol. gr. in-fol., mar. r. fil. dos orné, tr. dor. (*Rel. anc.*) Exemplaire en grand papier, provenant de Randon de Boisset. 2,010 fr.

266. La Pratique de l'aiguille industrieuse du tres excellent milour Mattias Mignerak, Anglois. *Paris, par Jehan Le Clerc,* 1605, in-4, mar. bl. jansén. dent. intér. tr. dor. (*Chambolle-Duru.*) 1,110 fr.

271. (TAILLEVENT.) Ci apres sensuyt le viandier pour appareiller toutes manieres de viandes *S. l. n. d.,* in-4 goth. à froid, doublé de mar. r. dent. tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz.*) Edition imprimée vers 1490. 1,950 fr. à M. Giraud de Savine.

280. La Noble Science des ioueurs despee, *Anvers,* 1538, in-4 goth. fig. sur bois, mar. vert, fil. dos orné, tr. dor. (*Bauzonnet.*) 991 fr. à M. Bachelin.

283. Orchésographie, par Thoinot Arbeau (Jean Tabourot). *Lengres, par Jehan dez Preyz,* 1695, in-4, fig. sur bois et musique, mar. bl. riches compart. tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*) Exemplaire d'Estienne Tabourot. 900 fr. à M. de Giraud de Savine.

289. Méthode et invention nouvelle de dresser les chevaux, par le comte de Newcastle. *Anvers, Jacques Van Meurs,* 1657, gr. in-fol. 1,200 fr.

292. L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval, par de Pluvinel, *Paris, Michel Nivelle,* 1625, in-fol., mar. v. fil. dos orné, tr. dor. tr. dor. (*Padeloup.*) 4,450 fr.

293. Recueil de dessins de mors de chevaux. Gr. in-fol. mar. r. fil. tr. dor. chiffres, armoiries et fermoirs de vermeil anciens. (*Rel. de Durü.*) Très-beau manuscrit du xvi^e siècle, sur vélin, composé de 185 feuillets contenant 368 dessins de mors de chevaux, en camaïeu, avec leur explication en caractères gothiques. 1,125 fr. à M. Bachelin.

294. Origen y dignidad de la Caça al ex. S. D. Gaspar de Gusman, conde duque de S. Lucar, por Juan Mateos, ballestero. *En Madrid, por Er. Martinez,* 1634, in-4, titre gravé, portr. et planches, mar. bl. fil. à froid, tr. dor. armes et chiffres. (*Duru.*) Volume rare, orné de 8 jolies figures, y compris le frontispice et le portrait de Philippe IV, gravées par P. Perete d'après Fr. Collantes. Bel exempl. 1,500 fr. à M. Heredia.

305. PHEBUS. Des Deduitz de la chasse. Imprimé à Paris, *Anthoine Verard,* pet. in-fol. goth. à 2 col., fig. sur bois, mar. bl, fil. à froid, doublé de mar. r. large dent. à petits fers, tr. dor., armes. (*Bauzonnet-Trautz.*) Première édition. 9,900 fr.

307. Le Roi Modus. In-4, mar. r. tr. dor. (*Reliure ancienne.*) Manuscrit du xiv^e siècle, sur vélin, à deux colonnes, composé de 27 feuillets (le 27^e blanc). La première, ornée d'une jolie miniature, et dans un encadrement en or et en couleur, avec deux grandes initiales, peintes et les armes de Robert de Lorris, confident du roi Jean, et seigneur d'Ermenonville, qui, assiégé par les Jacques, *renia gentillesse.* (*Chron de S. Denis.*) Ce ms. provient des bibliothèques de Girardot de Préfond et de Mac-Carthy, et à été acheté chez M. Huzard. Avec une note de cet amateur. 1,300 fr.

308. LE ROI MODUS. *Imprime à Chambery par Anthoine Neyret* (1486), in-fol. goth. fig. sur bois, mar. r. double fil. coins et dos ornés, doublé de mar. v. compart. tr. dor. (*Bauzonnet.*) Première édition. Superbe exemplaire du prince d'Essling. 10,000 fr.

309. Le Roy Modus. *Paris, Gilles Corrozet,* 1560, in-8 (*Bauzonnet-Trautz.*) 1,000 fr. à M. Gonzalès.

310. Le Livre de la chasse du grand seneschal de Normendie, et les ditz du bon chien Souliart, *S. l. n. d.* (marque de Pierre Le Caron sur le titre), pet. in-4 goth. de 12 ff., mar. r. fil. dos orné, doublé de mar. bl. compart. chiffres, tr. dor. (*Bauzonnet.*) Petit ouvrage en strophes de 10 vers de 8 syllabes. Seul exemplaire connu, très-beau et très-grand de marges; acheté chez le duc de La Vallière par Laujon, il a appartenu ensuite à A. Martin, à Charles Nodier, et à R. Heber, à la vente duquel il a été acheté. 2,000 fr.

311. (Le Nouvelin de la Venerie.) Manuscrit du xvi<sup></sup>e siècle. Pour le duc d'Alençon, 5,200 à M. Duthuit de Rouen.

314. La Venerie de Jaques du Fouilloux. Au *Poictiers, par les de Marnefz et Bouchetz frères, s. d.* (1561), in-fol., fig. sur bois, mar. fil. doublé de mar. r. large dent. dos orné à petits fers, tr. dor. Armes. (*Bauzonnet-Trautz.*) 1,950 fr.

315. La Venerie de Jacques du Fouilloux. *Poictiers, par les Marnefz et Bouchetz frères, s. d.* (1561), pet. in-fol., fig., mar. v. jansén. doublé de mar. r. compart. parsemés de ΦΦ tr. dor. Armes. (*Trautz-Bauzonnet.*) Édition originale. Exemplaire imprimé sur vélin), avec les figures peintes en or et en couleur. C'est le seul sur vélin qu'on connaisse. 3,000 fr.

319. La Chasse royale, composée par le Roy Charles IX. *Paris, Nicolas Rousset et Gervais Alliot*, 1625, in-8, mar. r. riches et larges dent., dos à petits fers, tr. dor. (*Derome père.*) Superbe exemplaire de Gaignat et de Mac-Carthy. 1,450 fr.

373. Frederici II, imperatoris, de Arte venandi cum avibus. Pet. in-fol. mar. vert, doublé de mar. rouge, dent. tr. dor. armes et chiffres. (*Duru.*) 1,550 fr. à M. Giraud de Savine.

376. GUILLAUME TARDIF, du Puy en Velay. Le livre de lart de faulconnerie. *Anthoine Verard, libraire*, 1492, mar. r. fil. doublé de mar. bl. large dent. tr. dor. armes. (*Bauzonnet-Trautz.*) Première édition, superbe exemplaire, provenant de la bibliothèque de M. Huzard. 5,050 fr.

416. L'Iliade et L'Odyssée d'Homère, traduites par madame Dacier. *Paris, Rigaud*, 1711, 6 vol. in-12, réglés, fig., mar. r. dent. doublé mar. rouge. dent. tr. dor. (*Boyet.*) Exempl. de Ch. Nodier et du marquis de Coislin. 1,010 fr.

420. Les Idylles de Bion et de Moschus, traduites par Longepierre. *Paris, Pierre Auboin*, 1686, mar. r. jans., doublé de mar. v. dent. tr. dor. Exemplaire de Longepierre, traducteur de l'ouvrage. 1,030 fr. à M. A. Didot.

435. Incipit Ierapigra Magistri Ægidii de Corboïlo. In-fol. mar. bl. doublé de mar. r., large dentelle à petits fers, tr. dor. armes et chiffres. (*Duru.*) Manuscrit du xiii<sup></sup>e siècle, sur vélin. 1,000 fr.

449. Le Rommant de la Rose. *S. l, n. d.*., pet. in-fol. goth. à 2 col. fig. sur bois, mar. bl. fil. à froid, doublé de mar. r. large dent. tr. dor. armes et chiffres. (*H. Duru.*) Première édition de ce poëme. 1,650 fr.

450 Le Rommant de la Rose. *Paris, Galliot du Pré* (impr. par P. Vidoue), 1529, pet. in-8, lettres rondes, fig. sur bois, réglé, mar. bleu, fil. doublé de mar. citr. dent. tr. dor. (*Padeloup.*) Exemplaire aux armes du comte d'Hoym. 4,700 fr.

451. Le Roman de la Rose. *Paris, P. Didot l'aîné*, 1813, 4 vol. gr. in-8, portr., mar. r. fil. compart. dos orné, doublé de mar. ol. dent. non rog. (*Kœhler.*) Un des deux exempl. imprimés sur velin. 2,600 fr.

453. Les Fais maistre Alain Chartier. *Imprime en la ville de Paris* par honnourable homme maistre Pierre le Caron (1489), pet. in-fol. à 2 col., fig. sur bois, v. f. fil. tr. dor. Première édition. Exemplaire de Girardot de Prefond. 1,100 à M. Odiot.

454. Les Fortunes et adversitez de feu noble homme Jehan Regnier, *Jehan de la Garde*, 1526. In-8, goth., fig. sur bois, mar. v. fil. à froid, doublé de mar. r. riches comp. semés du chiffre de M. J. P. tr. dor. (*Bauzonnet.*) 5,400 fr. à M. Giraud de Savine.

460. Un Songe fait de Georges de Chasteaulens. In-4, 42 ff., peau de truie, fermoirs et titre sur le plat (*Bauzonnet-Trautz.*) Manuscrit sur velin, de la fin du xiv<sup></sup>e siècle, orné de neuf belles miniatures, 2,000 fr.

462. Le Chasteau de labour (par P. Gringore). *Imprimé à Paris, pour Galliot du Pré, MDXXXII*, mar. r. fil. doublé de mar. citr. à compart. dits à la rose, tr. dor. (*Bauzonnet*.) 3,020 fr.

464. Contredit de Songecreux (par Pierre Gringore). (1530.) Pet. in-8 goth., mar. v. fil. à froid, doublé de mar. r. dent., tr. dor. (*Bauzonnet*.) 1,150 fr.

470. LA NEF DES FOLLES, *Paris, de Marnef*. Pet. in-4, goth. fig. sur bois, mar. n. fil. à froid, doublé de mar. r. riches compart. tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz*.) Exemplaire imprimé sur velin. 6,050 fr. à M. le baron de Lacarelle.

471. Œuvres de ROGER DE COLLERYE. *Paris*, 1536, pet. in-8, mar. citr. compart. incrustés de mar. v. et r. doré à petits fers, doublé de mar. r. dent. à petits fers, tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz*.) 6,880 fr.

472. HISTOIRE DE PALAMON ET ARCHITA. In-4, 96 ff., mar. vert, coins à petits fers, tr. dor. Armes. *(Bauzonnet.)* Manuscrit sur vélin, portant sur le deuxième feuillet les armes de Claude de France, première femme de François I^er^. 2,500 fr.

475. Laventurier rendu a dagier. Pet. in-4 goth., 32 ff. à 2 col., 15 fig. sur bois, mar. r. compart. dos orné, tr. dor. *(Niedrée.)* 1,050 fr.

479. LE DEBAT de la noire et de la tasnée, mar. bleu, parsemé de ΦΦ dans des quadrilles à petits fers, tr. dor. fermoirs de vermeil, armes. *(Bauzonnet.)* Manuscrit sur vélin. 1,800 fr. à M. A Didot.

485. Recueil de pieces joyeuses. 1522. Pet. in-8, mar. vert, fil. tr. dor. dos orné. *(Anc. rel.)* 3,900 fr. à M. le baron de Lacarelle.

495. Hecatomphile. 1539, pet. in-8, nombr. vign. sur bois, mar. bl. riches compart. à petits fers, dos orné, tr. dor. *(Bauzonnet-Trautz.)* 1,425 fr. à M. Bauchard.

497. Le Recveil de tovt sovlas. *Paris*, 1563, in-16, mar. bl. fil. compart. dits à la rose, doublé de mar. r. dent. à petits fers. *(Bauzonnet.)* Exemplaire de Bignon. 1,285 fr. à M. le baron de Lacarelle.

500-501. L'ADOLESCENCE CLEMENTINE, mar. fil., doublé de mar. bleu, dent. à petits fers, dos orné, tr. dor. *(Bauzonnet-Trautz.)* Superbe exemplaire, le seul connu. 3,600 fr. à M. de Rotschild.

502. Les Œuvres de Clement Marot. *La Haye, Adr. Moetjens*, 1700, 2 vol. pet. in-12, mar. r. dos orné, fil. tr. dor, (*Padeloup.)* Très-bel exemplaire aux armes du comte d'Hoym. Très-grand de marges ; hauteur, 133 mill. 1/2. 1,500 fr. à M. Gonzalez.

506. Bonaventvre Des Periers, *Lyon, par Jean de Tournes*, 1544, in-8, réglé, mar. r. fil. doublé de mar. r. dent. tr. dor. *(Boyet.)* Exemplaire aux armes du comte d'Hoym. 1,600 fr à M. de Fresne.

508. La Complainte de troys gentilz hommes françoys. *(Paris)*, 1544, pet. in-8 de 44 ff. (avec la marquise de Denis Janot au verso du dernier f.), mar. v. fil. tr. dor. *(Padeloup.)* Exemplaire de Lauraguais. 1,180 fr. à M. de Lignerolles, contre M. Potier.

509. L'Oraison de Mars aux dames de la court, ensemble la response des dames à Mars, par Cl. Colet de Rumilly en Champagne, nouvellement reveuë et corrigée..... plus y sont adjoustées de nouveau aucunes autres œuvres dudit autheur. *Paris, Chrest. Wechel*, 1548, in-8, mar. r. fil. à froid, doublé de mar. r. riches dent. à petits fers, tr. dor (*Bauzonnet*.) Bel exemplaire, grand de marges, d'un volume unique, provenant du recueil vendu chez Picard, Courtois et R. Heber (n° 1632, partie I). 1,000 fr. à M. Techener, contre M. de Lacarelle.

515. Marguerites de la Marguerite. *Lyon, par Jean de Tournes*, 1547, 2 vol. in-8, fig. sur bois, mar. v. fil. coins et dos ornés, tr. dor. *(Bauzonnet.)* Superbe exemplaire, grand de marges et bien conservé .

516. LA COCHE (ou le Debat d'Amour, poëme, par Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre). In-4, 44 ff. mar. rouge janséniste, doublé de mar. bleu, riches compartiments petits fers dorés en plein, tr. dor. Chiffre sur le dos. *(Bauzonnet-Trautz.)* Manuscrit sur vélin, exécuté à Paris en 1541, et enrichi de onze miniatures. 8,220 fr. à M. Didot.

519. EVVRES DE LOVISE LABÉ. *Lion, de Tournes*, 1556, in-8, mar. r. fil. doublé de mar. bl. dent. à petits fers, tr. dor. (Charmante reliure de *Bauzonnet-Trautz*.) Exemplaire Soleinne. 1,800 fr. à M. De Fresne.

533. LES ŒUVRES DE RONSARD, *Paris, Nicolas Buon*, 1609, un gros vol. in-fol., titre gravé, mar. v. fil. tr. dor. Exemplaire en grand papier, aux troisièmes armes de J.-Aug. de Thou. Exemplaire de Renouard, Solar et Double. 1,160 à M. Giraud de Savine.

537. Les Amours d'Olivier de Magny. *Paris, Est. Groulleau*, 1553, pet. in-8, mar. bl. fil. dos orné, tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz*). 1,000 fr. à M. De Fresne.

538. Les Gayetez d'Olivier de Magny. *Paris*, 1554, pet. in-8, mar. bl. fil. doublé de mar. r. dent. à petits fers, dos orné, tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz*.) 1,300 fr. à M. De Fresne.

539. Les Soupirs d'Olivier de Magny. *Paris*, 1557, pet. in-8, mar. v. fil à froid, tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz*.) 1,275 fr. à M. De Fresne.

548. Les Quatrains de Pibrac (vers 1594). In-4 obl. mar. olive, riches compart. à petits fers, tr. dor. (Rel. du xvie siècle.) Manuscrit d'une remarquable exécution, écrit en or, azur et autres couleurs. 1,000 fr. à M. Bancel, contre M. Potier.

554. Les Diverses Poesies du sieur de la Fresnaye Vauquelin. *Caen, par Charles Macé*, 1605, in-8, mar. v. fil. à froid, doublé de mar. r. dent. à petits fers, tr. dor. armes et chiffre (*Bauzonnet*.) Exemplaire en grand papier. 2, 850 fr.

556. Les Œuvres et Meslanges poetiques de Pierre Le Loyer. *Paris*, 1579, pet. in-12, mar. bl. fil. doublé de mar. r. dent., à petits fers, tr. dor. (*Bauzonnet*.) 1,000 fr.

562. LES PREMIERES ŒUVRES POETIQUES de Flaminio de Birague. *Paris, Thomas Perier*, 1585, pet. in-12, réglé, mar. r. fil. doublé de mar. bl. dent. à petits fers, tr. dor. dans un étui, dos de mar. v. armes. (*Bauzonnet*.) Imprimé sur velin. Exemplaire unique. 3,300 fr.

592. Œuvres de Boileau-Despreaux. *Paris, Denys Thierry*, 1701, 2 vol. in-12, réglés, frontisp. et fig., mar. citr. doublé de mar. r. dent. tr. dor. Exemplaire aux armes et au chiffre de Mme de Chamillart. 2,100 fr.

593. Œuvres de Boileau-Despréaux. *La Haye, Isaac Vaillant*, 1722, 4 vol. in-12, frontisp. et fig. de B. Picart, mar. r. (*Derome*.) 900 fr. à M. de Janzé.

595. Poesies de madame Des Houlieres. *Paris, Ve Sébastien Mabre-Cramoisy*, 1688-95, mar. r. dent. tr. dor. (Anc. rel.) Exemplaire aux armes et au chiffre de Mme Chamillart. 1,620 fr. à M. Odiot.

610. Fables de la Fontaine. *Paris, Denys Thierry*, 1668, in 4, fig. de Chauveau dans le texte, mar r. fil. dos orné, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*.) L'edition originale. 1,360 fr. à M. de Behague.

636. Recueil de chansons notées, italiennes et françoises. Pet. in-4, rel. en velours. Ms précieux de la fin du quinzième siècle, sur vélin, avec miniatures. 2,300 fr.

637. Recueil des plus belles chansons de ce temps. *Lyon*, 1559, in-16, mar. r. fil. compart. dits à la rose, doublé de mar. bleu, dent. à petits fers, tr. dor. (*Bauzonnet*.) 2,900 fr.

671. Mystères composés par Jehan Louvet. In-fol. mar. bleu. Armes et chiffres. (*Duru*.) 1,050 fr.

672. Le tres excellent et sainct Mystère du vieil Testament par personnages. *Paris*, 1542, mar. r. dent. tr. dor. (*Anguerrand*). Exemplaire de Girardot de Préfond. 2,500 fr.

673. Cest le mistère de la passion de Jesu Crist. *Anthoine Verard...*, 1499, in-fol. goth. à 2 col. mar. r. dent. tr. dor. (*Anguerrand*). Exemplaire de Girardot de Préfond. 1,050 fr.

674. La Vengeance Nostre Seigneur. *Anthoine Verard...*, 1493, in-fol. goth. à 2 col. mar. r. large dent. doublé de tabis, tr. dor. (*Bozérian*.) Exemplaire de M. de Soleinne. 1,050 fr.

675. Actes des apotres. 1541. 3 tom. en un vol. in-fol. goth., v. f. à compart. tr. ciselée et peinte. Très-belle reliure du seizième siècle, à compartiments à mosaïque à la Grolier, tranche pourpre ciselée. Exemplaire de Soleinne. 2,450 fr. à M. Gonzalès.

685. Le Théâtre de P. Corneille, *Paris, Guill. de Luyne*, 1692, 5 tomes en 10 vol. in-12. — Poëmes dramatiques de Th. Corneille. *Paris, Guill. de Luyne*, 1692, 5 tomes en 10 vol. in-12; ensemble 10 tomes en 20 vol., mar. r. dent. dos à petits fers, tr. dor. (*Anguerrand.*) 1,000 fr. à M. Gonzalès.

688. Œuvres de M. de Molière. *Paris, Denys Thierry*, 1682, 8 vol. in-12, réglés, fig. mar. r. fil., doublé de mar. r. dent. tr. dor. *(Du Seuil.)* Exemp. du Grand Dauphin. 4,610 fr.

691. Œuvres de m. Racine. *Paris, Denys Thierry*, 1667, 2 vol. in-12, réglés, mar. r. fil. tr. dor. (*Padeloup.*) Exemplaire aux armes du comte d'HOYM. 5,150 fr.

707. L'Arbre de batailles. In-fol. cuir de Russie, tr. dor. (Rel. angl.) Superbe manuscrit du quinzième siècle, sur vélin. 3,050 fr.

710. Les passages de oultre mer. *Paris, Fr. Regnault*, gr. in-8, goth., mar. r. fil. tr. dor. Première édition. Exemplaire aux premières armes de J.-Aug. de Thou. 7,000 fr.

755. Les Cent Novvelles novvelles. *Paris, s. d.*, in-4 goth. à 2 col. fig. sur bois, marque de M. Le Noir à la fin, mar. bl. fil. doublé de mar. r. dent. à petits fers, tr. dor. (*Bauzonnet.*) Exemplaire de M. Bignon. 1,205 fr.

764. Les Contes aux Heures perdues du sieur d'Ouville. *Paris, Toussainct Quinet*, 1644, 4 vol. in-8, frontisp. gr. à chaque vol., mar. r. tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*) Edition originale. 1,110 fr.

767. Contes des Fées, par Ch. Perrault. *Paris, Lamy*, 1781, 2 tom. en 1 vol. in-12, mar. r. jans., tr. dor. (*Derome.*) Exemplaire de M. de la Bédoyère. 1,120 fr.

843. Les Vies des hommes illustres, grecs et romains, par Plutarque, et Œuvres morales, etc. Tr. de grec en françois par Jacques Amyot. *Paris, Vascosan*, 1567. — Ensemble 13 vol. mar. v., fil. dos orné, tr. dor. Bel exemplaire de Guyon de Sardière et ensuite du duc de la Vallière. 986 fr.

845. M. Tullii Ciceronis Opera. *Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriana*, 1642, 10 vol. pet. in-12, réglés, mar. r. fil. doublé de mar. r. dent. tr. dor. (*Padeloup.*) Superbe exemplaire, aux armes et au chiffre du comte D'HOYM. Hauteur 130 mill. (4 p. 10 lig.) 5,000 fr. à M. Gonzalès.

847. Œuvres de Guez de Balzac. *Paris*, 1659-77, 9 vol. pet. in-12, mar. vert, fil. tr. dor. (Aux armes du comte d'Hoym.) 1,125 fr.

849. Les Œuvres de monsieur de Voiture. *Paris, Ve Mauger*, 1702, 2 vol. in-12, réglés, mar. citr. doublé de mar. r. dent. tr. dor. (Anc. rel.) Exemplaire aux armes et au chiffre de Mme de Chamillart, provenant de la vente de M. J. J. De Bure. 1,010 fr. à M. Odiot.

863. Discours sur l'histoire universelle..., par Bossuet. *Paris, Séb. Mabre-Cramoisy*, 1681, in-4, mar. r., dos fleurdelisé, fil. tr. dor. *(Anc. rel.)* Edition originale. Exemplaire en grand papier, aux armes de la duchesse d'Orléans (Charlotte-Elisabeth, dite la princesse Palatine). 1,020 fr.

864. Discours sur l'histoire universelle..., par Bossuet. *Paris, Séb. Mabre-Cramoisy* 1682, in-12, mar. r., fil. tr. dor. (*Du Seuil*). Exemplaire aux armes de Bossuet. 1,250 fr.

881. La vie de saint Jean Chrysostome. *Paris*, 1664, in-4, réglé, mar. r. fil. tr. dor. Exemplaire de Longepierre. 1,000 fr. à M. Gonzalès.

901. Les trois premiers livres de l'Histoire de Diodore Sicilien (*Geofroy Tory*). 1535, in-4, réglé, mar. citr. dent. doublé de tabis, tr. dor. imprimé sur vélin. Exemplaire de François de Bourbon, duc d'Estouteville. 2,750 fr.

906. Taciti Opera. *Amstelodami, apud Danielem Elzevirium*, 1672, 2 tomes en 4 vol. in-8

frontisp. mar. r. fil., doublé de mar. r., dent., tr. dor. (*Boyet.*) Exemplaire de Longepierre. 1,860 fr.

926. Histoire de France, par le S^r de Mézeray. *Amsterdam, Abr. Wolfgang*, mar. r., fil. doublé de mar. r., dent., tr. dor. (*Du Seuil.*) Exempl. de Pixérécourt. 2,000 fr.

933. Recueil d'estampes représentant les troubles, guerres, massacres, survenus en France (1559). Petit in-fol. oblong, mar. vert, riches compart. dorés en plein, avec volutes et rainceaux de feuillage, tr. dor. (*Armes de J.-A. de Thou.*) 10,520 fr.

968. Mémoires du mareschal de Bassompierre, contenant l'histoire de sa vie. *Cologne, P. du Marteau* (*Holl., Elzev.*), 1665, 2 vol. petit in-12, réglés, mar. r., fil., doublé de mar. r., dent., tr. dor. (*Rel. anc.*) Exempl. de Bonnemet, de la Vallière et du duc de Grafton. 985 fr. à M. de Lacarelle.

975. La Muze historique, par le S^r Loret. 8 vol. pet. in-fol., mar. r. fil. tr. dor. Exempl. de Mme de Pompadour, à ses armes. 4,100 fr.

978. Le Portrait de mademoiselle de Manneville, fille d'honneur de la Reine mère du Roy (par Puget de la Serre). In-fol. de 9 feuillets, mar. vert, à riches compart. dorés en plein, doublé de mar. vert, mêmes compart. tr. dor. (*Rel. du temps.*) 3,200 fr.

985. Collection des tableaux historiques de la Révolution française, mar. r. n. r., et un quatrième vol. contenant des textes doubles, cart. Exempl. avec fig. avant la lettre. 1,750 fr.

1022. Le Labyrinthe de Versailles. In-8, 40 fig. par Séb. Le Clerc, mar. r. fil. tr. dor. Exempl. de Louis XIV, avec son chiffre et ses armes. Manuscrit sur papier, exécuté par Rousselet. 1,020 fr. à M. Gonzalès contre M. de Janzé.



Le manuscrit des *Heures de Saint-Lô de Rouen* a été adjugé, au prix de 12,900 fr., à M. Heredia.



La semaine prochaine M. Champfleury publie, à la librairie Rothschild, Les Chats, considérablement augmentés.

La première édition contenait 23 Chapitres; la Table en comporte 34 actuellement.

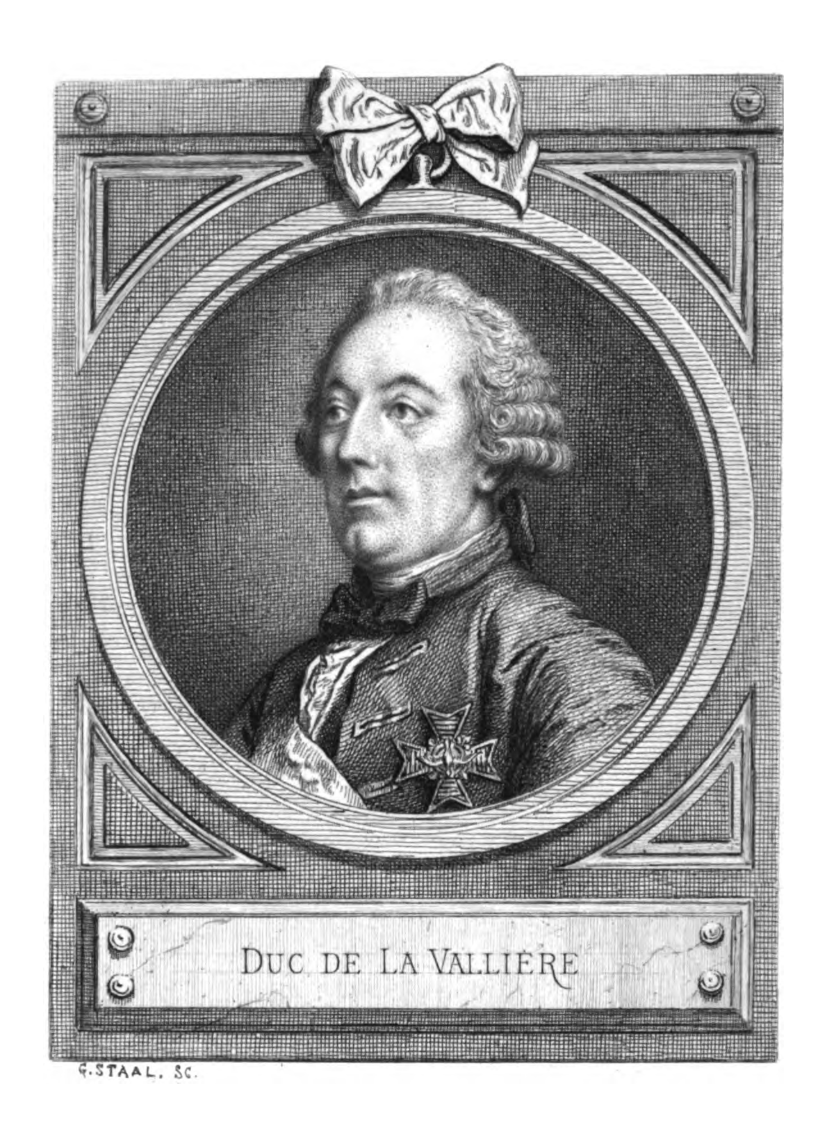
De 52, le nombre des gravures a été porté à 72.

L'impression, confiée à Silbermann, de Strasbourg, fait des Chats un véritable livre de bibliophile.

*Le Bibliophile* JULIEN.

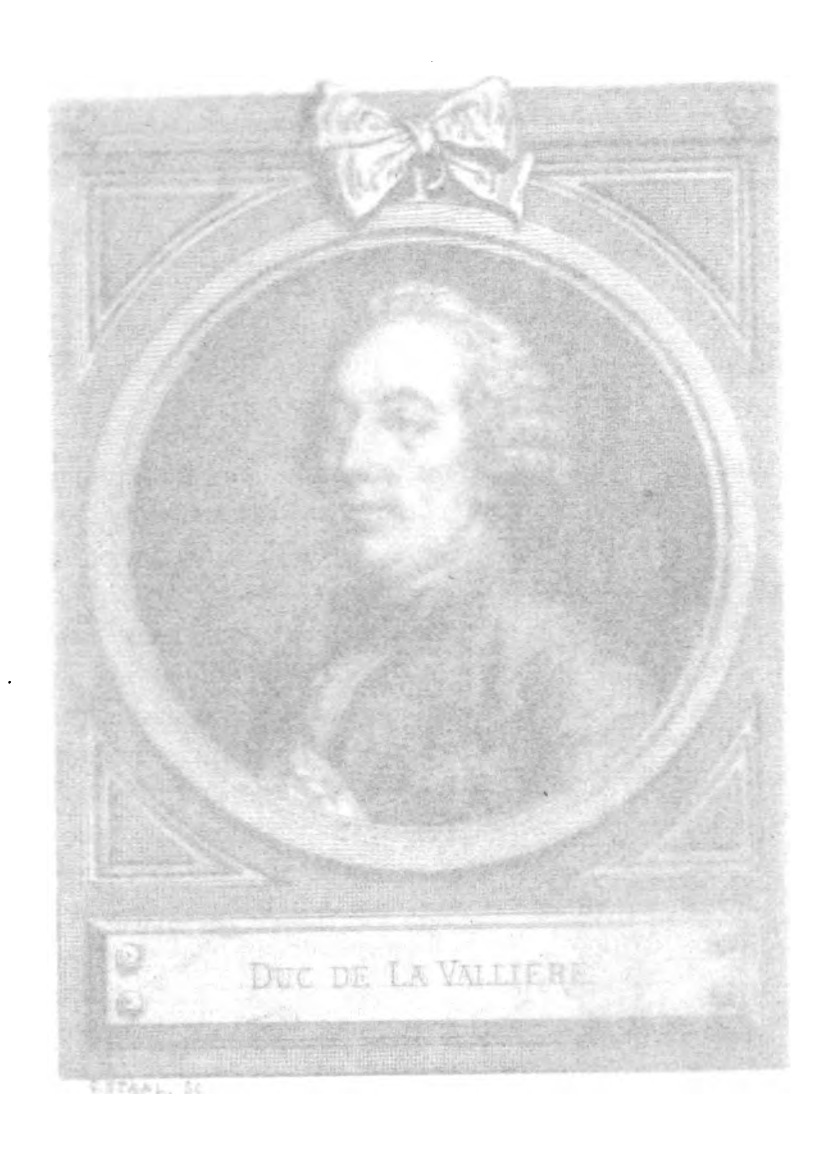
*Propriétaire-Gérante :* M^me Bachelin-Deflorenne.

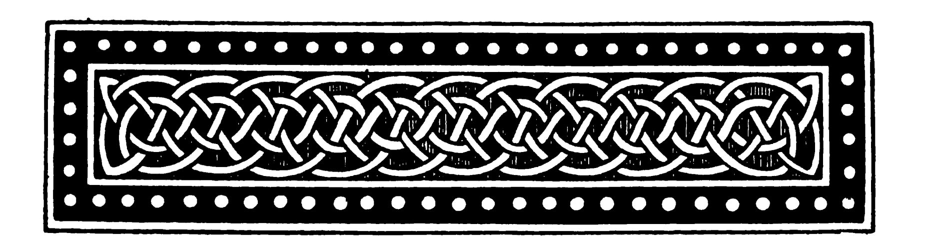
Paris. — Imprimé chez Jules Bonaventure, quai des Grands-Augustins, 55.




Le Bibliophile Français    Imp. Ch. Chardon aîné Paris

nt
e ;
n,
de
us
es
r-
ec
t-
e
er
ll
t-
i
l
s
a


DUC DE LA VALLIÈRE
G. STAAL. Sc



# LE DUC DE LA VALLIÈRE.

---

Le dix-huitième siècle compte des bibliophiles dont le nom reste entouré d'une auréole splendide; l'ambassadeur du roi de Pologne, le comte d'Hoym, l'antiquaire de Boze, les financiers Girardot de Préfond et Gaignat, bien d'autres encore que nous pourrions citer, avaient réuni de précieuses collections choisies avec beaucoup de goût, et lorsqu'un volume, leur ayant appartenu jadis, se présente dans une vente publique, l'ardeur avec laquelle se poursuivent les enchères atteste combien les amateurs désirent le conquérir; mais Louis-César La Baume Le Blanc, duc de la Vallière, occupe incontestablement le premier rang parmi ces amateurs d'une époque déjà loin de nous. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'il réunissait des qualités exceptionnelles : il possédait une fortune considérable; il était investi d'une charge de cour, mais, grand fauconnier de la couronne, il avait l'entière disposition de tous ses moments; il ne paraît pas qu'il ait jamais eu la moindre ambition de gloire militaire, et, à peu d'exception près, la noblesse restait alors tout à fait étrangère aux intrigues politiques. Il aimait les lettres et il se plaisait dans la société des littérateurs, surtout de ceux qui étaient amis de la gaîté, et qui ne se croyaient pas obligés de se couvrir d'un air

grave, d'afficher une grande austérité. L'aimable Moncrif, le sémillant abbé de Voisenon, Voltaire, avant qu'il n'eût été obligé de s'éloigner de la France, étaient les bienvenus dans le charmant château que le duc possédait à Montrouge; c'est là qu'il s'empressait de recevoir la société la plus polie et la plus spirituelle de l'époque. Ses goûts de bibliophile se montrèrent dès sa jeunesse, et il n'épargna ni soins ni dépenses pour réunir la plus belle collection de livres rares et précieux, de manuscrits d'élite qu'il ait été donné à un particulier de rassembler. Il est vrai que les circonstances étaient alors bien plus favorables qu'aujourd'hui. Le prix des raretés bibliographiques n'avait aucun rapport avec les cours qui se sont établis depuis; on avait pour 30 ou 40 livres des romans de chevalerie qu'il faut payer maintenant 3,000 ou 4,000 fr.; on obtenait pour une centaine de livres des manuscrits ornés de miniatures qu'on n'acquiert, en 1869, qu'en abandonnant un certain nombre de billets de banque de 500 fr. Personne ne pourrait refaire, de nos jours, une bibliothèque aussi précieuse, aussi considérable que celle du duc de La Vallière, parce qu'elle exigerait des millions. Pendant près de quarante ans, cet ami des livres n'épargna rien pour satisfaire la noble et délicate passion à laquelle il était livré; les libraires de Paris, de la province, de l'étranger lui proposaient avec empressement les ouvrages d'élite qui venaient à passer dans leurs mains; il transmettait des ordres importants et continuels pour toutes les ventes publiques qui avaient lieu en France, en Hollande et même en Angleterre, pays avec lequel des relations bibliographiques commençaient à s'établir; il achetait parfois en bloc des collections entières, et, grâce à ces procédés mis en œuvre avec une persévérance infatigable, il devait tout naturellement réussir à accaparer ce qu'il y avait de mieux et de plus remarquable en fait de volumes anciens. Plusieurs fois il se trouva possesseur d'un grand nombre de doubles, car il n'hésitait jamais à remplacer un livre laissant quelque chose à désirer par un exemplaire plus beau; en 1767, en 1772, en 1777, il livra aux enchères des collections auxquelles on accorderait encore une attention sérieuse, si elles n'avaient pas été complétement relé-

guées dans l'ombre par celle qu'il laissa en mourant, celle qui avait été l'œuvre, la joie de sa vie.

Né en 1708, le duc succomba le 16 novembre 1780; il n'avait qu'une fille, la duchesse de Châtillon, et la bibliothèque fut condamnée à subir le sort qui atteint presque toujours en France des collections aussi coûteuses. En Angleterre, elles sont moins sujettes à être dispersées; de grandes fortunes et l'orgueil aristocratique permettent à l'héritier d'une somptueuse galerie de tableaux ou d'une riche réunion de livres de ne pas les livrer à un commissaire-priseur; les magnifiques bibliothèques du duc de Devonshire et du comte Spenser sont demeurées intactes.

La collection La Vallière fut divisée en deux parties : dans la première, on plaça les volumes imprimés au quinzième siècle, les exemplaires sur peau de vélin, les splendides manuscrits, les raretés les plus exquises. La rédaction du catalogue fut confiée à Guillaume de Bure; il était impossible de faire un meilleur choix : la famille de Bure a exercé pendant plus d'un siècle avec autant d'habileté que de loyauté le commerce de la librairie; la publication de la *Bibliographie instructive* de Guillaume-François de Bure avait rendu ce nom célèbre; une grande partie des livres réunis par le duc avaient été procurés par ces agents aussi intelligents, aussi actifs que dévoués; il était juste qu'ils fussent catalogués, décrits, mis sur table par ceux qui les connaissaient si bien.

De Bure eut d'ailleurs le bonheur d'avoir un collaborateur des plus distingués; Van Praet, jeune encore et qui, depuis, s'est acquis une juste renommée comme bibliographe et comme conservateur des imprimés de la bibliothèque de la rue de Richelieu, Van Praet lui prêta le concours le plus intelligent et le plus dévoué. Le catalogue parut en 1783; il fut imprimé avec un soin tout particulier, et il remplît trois gros volumes qui sont fort recherchés, fort appréciés de tous les amateurs. Nulle trace de charlatanisme; point d'assertions hasardées, de recommandations emphatiques, mais des descriptions exactes, suffisantes, sans développements superflus : 5,668 articles produisirent 464,677 livres, total dont aucune vente de ce genre n'avait encore approché; sou-

vent un même article contenait un assemblage d'une foule de pièces diverses devenues aujourd'hui complétement introuvables, et que les bibliophiles se disputeraient au poids de l'or.

L'ouverture de la vente fut le plus grand événement qui se fût jusqu'alors produit dans la sphère de la bibliophilie ; les curieux de toute la France et de l'étranger avaient donné leurs commissions ; des libraires anglais et hollandais avaient fait tout exprès le voyage de Paris, et pareil voyage, accompli de nos jours en quelques heures, était alors une chose sérieuse. Les prix élevés pour l'époque nous font sourire aujourd'hui par leur extrême modicité, ils sont ridicules ; rien ne serait plus facile que de recueillir, à cet égard, de nombreux exemples ; nous nous bornerons à un seul : *La Cronicque et hystoire singulière et fort récréative des faictz belliqueux du vaillant et nompareil chevalier Mabrian,* Paris, Jacques Nyverd, 1530, pet. in-folio, se donna pour 20 francs à la vente du duc ; ce n'était pas le prix de la reliure en maroquin rouge ; depuis, le *Manuel du Libraire* en indique des adjudications à 16 liv., 105 liv. et à 330 fr. ; nous pouvons ajouter que, payé 250 fr. à la vente du prince d'Essling, ce volume s'est élevé à 735 fr. à la vente Solar, à 1550 fr. à celle de M. Léopold Double ; c'est *soixante-dix-sept fois et demi* le prix d'adjudication en 1783. On peut donc l'affirmer, une collection semblable, mise aujourd'hui aux enchères, atteindrait cinq ou six millions, peut-être même bien davantage si l'on a égard aux prix qu'ont obtenus des raretés d'élite aux ventes Radziwill, Yemeniz, J.-Ch. Brunet, etc. Rien ne manquait dans cette bibliothèque digne d'un roi : à côté des éditions *principes* des grands classiques de l'antiquité, on rencontrait à profusion ces vieux poëtes français, dont les œuvres se payent aujourd'hui si cher, en romans du genre de ceux qui troublèrent la cervelle de l'immortel *Don Quixote,* et qu'on couvre de pièces d'or ; ces vieilles facéties bien peu spirituelles pour la plupart (il faut en convenir), mais qui sont l'objet de toutes les ambitions ; ces grands et beaux livres d'histoire qui tiendront toujours la place d'honneur dans une bibliothèque d'élite ; ces curiosités de l'hétérodoxie qui, formant une exception spéciale, sont bien moins demandées qu'au

temps jadis; leur hardiesse a été bien dépassée, et Servet, Giordano Bruno, Vanini, Simon Morin, s'ils étaient nés au siècle dix-neuvième, pourraient, sans avoir nullement à redouter le bûcher, exprimer des idées beaucoup plus claires que celles qu'ils étaient forcés de couvrir d'une obscurité calculée, mais restée impuissante, pour les préserver d'un cruel supplice.

Les livres du duc de La Vallière se dispersèrent de tous les côtés : la bibliothèque du roi en recueillit un certain nombre; les Anglais en achetèrent une bonne portion; la toute-puissance des guinées en attira quelques-uns, et des plus beaux, dans la riche collection que Georges III se plaisait à former, et que son fils, Georges IV, amoureux de tout autre chose que des livres, donna, dans un moment d'humeur, au Musée britannique (1).

Nous avons rencontré à la bibliothèque d'Aix, formée de celle du marquis de Mejanes, des livres ayant appartenu à La Vallière; nous en connaissons quelques-uns qui se trouvent à la bibliothèque municipale de Bordeaux, où ils sont entrés par suite de la confiscation des livres de l'amateur qui les avait acquis et qui émigra; il s'en découvre un peu partout, et il n'est guère de collection d'élite mise en vente depuis quelques années où il n'en ait été rencontré. Les amateurs savent bien les distinguer.

On avait classé à part les livres regardés comme ordinaires dans l'immense bibliothèque du duc, et, dans cette catégorie, on avait rangé bien des ouvrages qu'il serait presque impossible de retrouver aujourd'hui et qui figureraient à bon droit sur des listes d'ouvrages très-précieux. Un libraire, zélé et instruit, bien moins distingué toutefois que Guillaume de Bure, rédigea un catalogue qui occupa six volumes in-8, et qui fut publié en 1784. Le marquis de Paulmy acheta en bloc cette masse d'imprimés et la réunit aux livres, déjà nombreux, qu'il possédait. Le comte

1. La magnifique Bibliothèque de George III est une des plus riches du monde en fait de livres du xv[e] siècle, en impressions sur peau de vélin; le catalogue, rédigé par F.-A. Bernard, en 5 vol. in-fol. (Londres, 1820-29), est malheureusement nul sous le rapport bibliographique. Ce n'est qu'une liste alphabétique de titres abrégés. George IV, qui se souciait très-peu de toutes ces raretés, avait ouvert une négociation pour les vendre en bloc à l'empereur de Russie; mais un de ses ministres lui ayant représenté quel déplorable effet cette cession produirait sur l'opinion publique, le monarque impatienté saisit une plume et traça un billet de trois lignes bien sèches, pour annoncer qu'il donnait tous ces livres à la nation.

d'Artois fit, à son tour, l'acquisition de la bibliothèque Paulmy, et lorsque les troubles de la révolution obligèrent ce prince à quitter la France, ces milliers de volumes, devenus propriété nationale, formèrent le fond de la bibliothèque de l'Arsenal. Tous les travailleurs savent que c'est là qu'il faut aller chercher des productions intéressantes qu'on demanderait en vain aux autres grands dépôts de la capitale.

On distingue dans le catalogue Nyon (composé de 27,000 articles environ) un assemblage très-considérable de romans et de pièces de théâtre. La littérature dramatique avait pour le duc un attrait tout spécial. Il ne se contenta pas de réunir en ce genre tout ce qu'il put se procurer; il voulut dresser un inventaire raisonné de ses richesses. Ce fut sous son inspiration que des gens de lettres, que des bibliographes auxquels il accordait une gracieuse hospitalité, rédigèrent la *Bibliothèque du Théâtre françois*, imprimée, en 1768, à Paris, sous la rubrique de Dresde (3 volumes in-12), ouvrage fort curieux auquel le duc ne voulut point attacher son nom, mais dont il se laissa facilement persuader qu'il était l'auteur. La première moitié de cette *Bibliothèque* offre un intérêt très-vif, en raison des analyses qu'on y trouve, des citations nombreuses qu'on y rencontre de comédies du seizième et du dix-septième siècle qu'on ne lirait pas, lors même que l'occasion s'en présenterait, et qui sont un témoignage irrécusable et maintes fois très-piquant de la naïveté de nos ancêtres, du peu d'égards qu'ils avaient pour des bienséances plus sévèrement respectées à l'époque où nous avons le bonheur de vivre; elle se recommande, chacun le sait, par l'observation stricte de toutes les vertus.

Le duc avait fait choix d'un bibliothécaire; il avait accordé sa confiance à l'abbé Rive, provençal instruit, très-épris des livres rares, très-ardent à leur recherche, mais personnage atrabilaire et fougueux, qui apportait dans le paisible domaine des discussions bibliographiques l'habitude de l'invective outrageante et d'un acharnement qu'on ne rencontre guère que dans des controverses d'un tout autre genre. Ses défauts n'échappaient point au duc qui ne faisait qu'en rire, et qui disait parfois en parlant des

amateurs réunis dans sa galerie et discourant au sujet de l'origine et de l'âge d'une antique édition : Je vais leur lâcher mon dogue. Malgré son caractère insupportable, Rive rendit de vrais services à son patron; il avait le flair délicat, il ne se rebutait pas lorsqu'il était sur la piste d'une rareté digne d'envie, et lorsqu'il en avait fait la conquête, il éprouvait une indicible satisfaction qui était vivement partagée.

Le duc de La Vallière voulut joindre à ses divers titres celui de poëte, et il laissa croire qu'il était l'auteur de deux romances destinées à rappeler les *infortunés amours* de Gabrielle de Vergy avec Raoul de Coucy et ceux de Comminges. Il est à peu près certain qu'elles furent l'œuvre d'un de ces beaux-esprits qui venaient volontiers s'asseoir à l'excellente table de leur noble Mécène; on pense que Moncrif y prit une large part, mais il garda le secret. Le duc reçut d'un air modeste les compliments qu'on lui adressa de toutes parts, car les deux romances, mises avec goût en musique, obtinrent un grand succès. On les publia séparément, on les inséra dans des recueils, mais après en avoir pendant assez longtemps réservé la communication à un petit nombre d'élus, moyen infaillible de stimuler la curiosité publique. Voltaire, toujours disposé à faire sa cour aux grands, s'empressa de courir chez La Vallière afin d'obtenir la communication de ces vers si convoités, et n'ayant point rencontré celui qu'il cherchait (le duc était sans doute sorti pour aller chez quelque libraire), il improvisa un quatrain qu'il abandonna, tracé sur un morceau de papier, dans la loge du suisse :

Envoyez-moi par charité
Cette romance qui sait plaire,
Et que je donnerais par pure vanité
Si j'avais eu le bonheur de la faire.

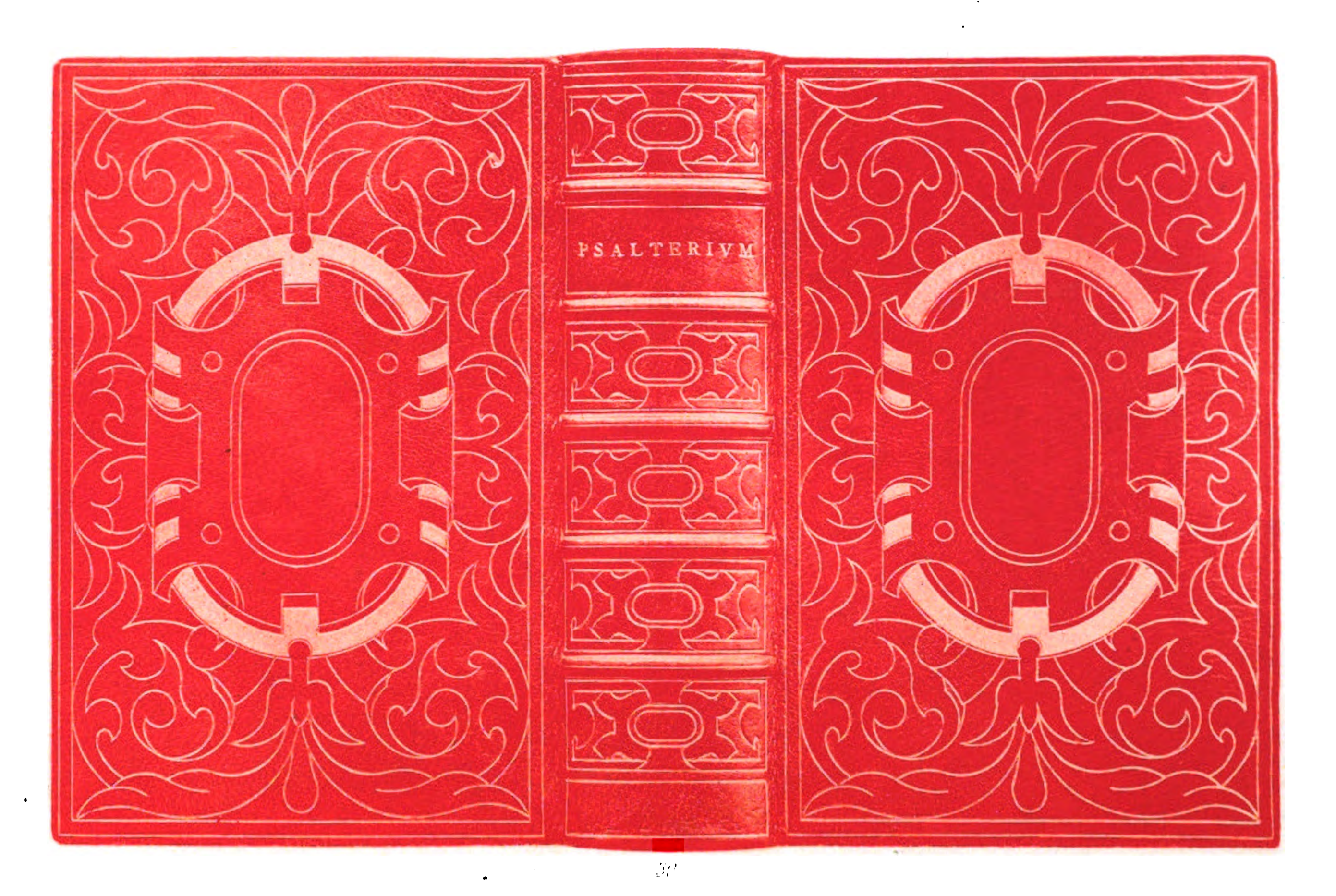
Le duc de La Vallière n'a pas laissé d'imitateurs dans les rangs de la société auxquels il appartenait. On a vu sans doute quelques gens en place, quelques personnes d'une naissance distinguée et pourvus des dons de la fortune, rechercher les beaux livres, obéissant parfois à la mode ou à un caprice pas-

sager plutôt qu'à un attachement véritable; mais il n'y a pas eu en France d'autres exemples d'un grand seigneur se former une bibliothèque composée de 32,000 articles d'élite (1); il faut d'ailleurs être juste, nous avons dit les raisons qui mettraient aujourd'hui un obstacle presque infranchissable à la réalisation d'une pareille entreprise. Le duc de La Vallière y consacra 800 ou 900,000 francs : c'est beaucoup sans doute; ce serait très-insuffisant dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Il fit du moins le plus noble usage de sa fortune, et tant qu'il existera des bibliophiles, son nom restera entouré d'un respect unanime et profond. Plus heureuse que l'immense majorité des collections privées, une grande portion des livres qu'il avait rassemblés forme encore un monument stable, et les fruits de ses recherches, de son zèle sans limites, demeurent à la disposition des travailleurs.

GUSTAVE BRUNET.

1. Les 26, 27 et 28 mai dernier, un nombre assez considérable d'ouvrages provenant de la bibliothèque du duc de La Vallière a été vendu aux enchères publiques, rue des Bons-Enfants, 28. Cette vente, faite par suite du décès d'un héritier de l'illustre bibliophile, n'a eu aucun retentissement : MM. Porquet, Potier et Bachelin-Deflorenne ont acquis là beaucoup de livres reliés en maroquin, et dont quelques-uns portaient les armes du duc de La Vallière; ce qui n'était pas annoncé au catalogue. *(Note de la rédaction.)*



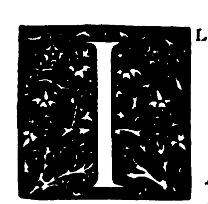



37

RELIURE DE HARDY-MENNIL.

# LE PAMPHLET.

## § I.



L y avait à la dernière vente, après les grands livres qui n'appartiennent qu'aux bibliophiles très-riches, voisins de la démence, au milieu du tas que le commissaire-priseur annonce en termes de mépris : *On vendra, après la vente, plusieurs lots de livres non catalogués!* un tout petit tome, en triste condition, mal broché, mal cousu et recouvert par charité d'un papier bleu. Jamais bouquin de plus triste apparence, même dans les protervies que les regratteurs laissent traîner avec les verres cassés et les vases ébréchés, et toutes les choses sans nom de la vente après décès ! Pourtant, dans cette abjection, ce petit misérable attira mes regards, et je l'achetai pour cinquante centimes, laissant au revendeur quarante-cinq centimes de bénéfice. Or, cette fois, je fis vraiment ce qui s'appelle un bon marché : *Histoire du Palais-Royal*, sans lieu, sans date. On voyait cependant que la chose avait été imprimée au commencement du XVII[e] siècle, en quelque imprimerie honteuse de Bruxelles ou d'Amsterdam. Ces méchants livrets, de si triste apparence, ont troublé si longtemps nos maîtres tout-puissants ! Plus d'une fois ces petits écrits, piquants comme des puces au soleil, ont empêché de dormir le terrible cardinal de Richelieu. Les Guises, avant lui, avaient bondi, comme un taureau sous l'aiguillon d'un taon invisible. Il est vrai que le cardinal Mazarin ne s'en inquiétait guère ; mais Louis XIV, au plus beau moment de sa gloire, et lui-même Charles II, roi d'Angleterre, accablé sous les prospérités de Witte-Hall, se répandaient en menaces furieuses contre ces pamphlets hollandais. Même on dit que la guerre avec la Hollande n'eut pas d'autre motif que l'insolence des pamphlétaires. Le conte satirique et galant dont je vais parler touchait aux plus délicates aventures de la cour de France, en l'an de grâce 1652. Louis XIV était alors un amoureux sans vergogne ; il n'était pas encore le grand roi, mais il était le roi très-heureux ; l'Europe entière avait les yeux sur ce jeune homme, et faisait de grands vœux pour qu'il restât uniquement occupé de tant de jeunes beautés qui l'entouraient.

Sitôt que je vis en ma possession ce livret sauvé par moi, j'attendis l'heure où je pourrais le lire à mon aise, à l'ombre et sous un vieux tilleul dont les fleurs tombaient odorantes sur ces vieux feuillets jaunis par le temps. Cette histoire, où l'on retrouve à chaque ligne la hâte et la peur de quelque malheureux compositeur d'imprimerie, atteste en même temps qu'un véritable

écrivain fut l'auteur de ce récit leste et vivant qui, dans sa méchanceté, n'est pas sans grâce et sans politesse. L'auteur, qui ne vit pas loin de Versailles, se moque agréablement de cette aimable cour ; mais dans sa moquerie il ne va jamais jusqu'à manquer de respect : « Commençons, dit-il (nous conservons le texte exact) par le fidelle pourtrait du roy, qui est grand, les espaules un peu larges, la iambe belle, dance bien, fort adroit à tous les exercices du corps. Il a assez l'air et le port d'un monarque, les cheveux presque noirs, marqué de petite vérole, les yeux brillans et doux, la bouche rouge ; avec tout cela il n'est assurément pas beau. Il a extrêmement de l'esprit ; son geste est admirable avec ce qu'il ayme, et l'on diroit qu'il y réserve le feu de son esprit, comme celuy de son corps pour cela ; ce qui aide à persuader qu'il en a infiniment, c'est qu'il n'a iamais donné son attache qu'à des personnes de ce caractère ; il a advoué que rien dans la vie ne le touche si sensiblement que les plaisirs que l'amour donne, et c'est là son penchant. Il est un peu dur, beaucoup avare, l'humeur dédégneuse et méprisante ; avec les hommes assez de vanité ; un peu d'envie et pas commode s'il n'estoit roy, mais beaucoup de courage, infatigable, véritable, plein d'honneur ; gardant sa parole avec une fidélité extrême ; reconnaissant, plein de probité, estimant ceux qui en ont, laissant ceux qui en manquent, ferme à tout ce qu'il a entrepris... »

Pour un portrait satirique, il faut convenir qu'il n'y a pas de quoi fâcher l'esprit le plus quinteux. Ceci dit, l'auteur anonyme explique au lecteur comment peu s'en est fallu que le roi épousât Hortense « Manchiny », la propre nièce du cardinal de Mazarin. « Elle était grosse et petite, avec l'*air d'une cabaretière* et beaucoup d'esprit par dessus le marché. » Le cardinal Mazarin n'eût pas été fâché de faire de sa nièce une reine de France ; mais il n'osa pas affronter la fureur de la reine-mère, et maria sa nièce au *duc de Colognes* (sic). Elle pleurait, elle disait : « Sire, vous êtes roi, vous m'aimez et je pars !... » Le roi la laissa partir ; puis tout de suite, à peine mariée, il devint amoureux de mademoiselle de la Vallière, une des filles d'honneur de madame la duchesse d'Orléans (Henriette d'Angleterre). Mademoiselle de la Vallière n'était pas d'une noblesse illustre... elle est présentement noble comme le roi : « elle est d'une taille médiocre fort menue, elle ne marche pas de bon air, à cause qu'elle boite ; elle est blonde et blanche, marquée de petite vérole, les yeux bruns ; les regards en sont languissants, et quelquefois aussi sont-ils pleins de feu, de joie et d'esprit ; la bouche grande assez vermeille, les dents pas belles, point de gorge, les bras plats, qui font mal juger du reste de son corps. » En revanche, elle était bien élevée, elle avait l'esprit solide et savant ; elle était sincère et fidèle en toute chose, et pas un n'a douté qu'elle n'ait aimé le roi d'un amour le plus sincère. Ici, le pamphlétaire anonyme, qui est un bel esprit sans nul doute, se hasarde à faire parler ces deux amants, et l'on ne saurait nier la grâce et la beauté de leur langage : « Ah ! mademoiselle, disait le roi, vous n'êtes pas si tendre que vous pa-

raissez l'être, et je suis bien à plaindre, vous adorant au point que je sais. » Et la demoiselle, à son tour : « Sire, que Votre Majesté ne doute jamais de l'estime particulière que je ressens dans mon cœur pour sa personne. » Ils parlent de cette façon pendant quatre ou cinq pages. « La pluye qui survint en abondance interrompit cette conversation, qui avait desjà duré trois heures; on remarqua beaucoup de tristesse sur le visage de la Vallière, et d'inquiétude sur celui du roi. » Et sitôt que la dame est rentrée en sa chambrette de fille d'honneur et le roi dans son cabinet, *dont Lebrun achève en ce moment la décoration*, ils s'écrivent des lettres amoureuses toutes remplies d'inquiétude et de passion : « Jamais fille ne chanta si haut les *abois* d'une virginité mourante. » On ne saurait mieux dire, et lorsque, enfin, ces grandes amours ne furent plus un secret pour personne, on entendit madame Henriette éclater en menaces contre sa fille d'honneur : « Elle est belle, elle est glorieuse, et de plus femme de la cour. Quoy, disait-elle, préférer une petite bourgeoise de Tours, laide, boiteuse, à une fille du roy faite comme je suis! Elle en parla à Versailles aux deux reynes, mais en femme vertueuse qui ne voulait pas servir de complaisante aux amours du roy : la reyne-mère résolut qu'il en fallait parler à la Vallière; en effet, toutes trois lui en parlèrent avec tant d'aigreur, que la pauvre fille résolut de s'aller camper le reste de ses jours dans un couvent, et de mortifier son corps pour les plaisirs qu'elle avait pris. »

## § II.

Heureusement pour les deux amoureux, la passion du jeune roi était encore en toute sa ferveur ; sitôt qu'il apprit la résolution de sa chère maîtresse, et qu'elle s'était enfuie au couvent de Chaillot, le voilà qui se récrie : « Rendez-moi ma vie et mon âme, ou bien malheur à qui me la dispute! » Il menaça même la reine-mère. Un des priviléges de la monarchie était que le Roi pouvait entrer sans conteste dans tous les couvents de France. Aussitôt que le Roi frappait aux portes, les portes s'ouvraient d'elles-mêmes, et les religieuses les plus austères, les plus cachées, accouraient au parloir pour recevoir l'ordre absolu. La scène est très-bien racontée en ce petit livre : « A peine La Vallière eut répondu à l'appel de son amant : « Ha! luy cria le Roy de la porte, tout fondu en larmes, vous avez peu de soin de la vie de ceux qui vous aiment!» Elle voulut lui répondre, mais ses larmes l'empêchèrent; il la pria de sortir promptement; elle s'en défendit longuement, alléguant le mauvais traitement de Madame. « Enfin, dit-elle en levant les yeux au ciel, on est bien faible quand on ayme, et je ne me sens point la force de vous résister. » Elle sortit et se mit dans le carrosse que le Roy avait fait amener : « Voilà, dit-elle en y montant, pour tout achever! — Non, reprit son amant couronné, je suis roy, Dieu mercy, et je le feray connoitre à ceux qui auront l'insolence de vous déplaire. » Il luy proposa sur ce chemin de luy donner un hostel et un train, mais cela luy sembla trop esclattant. Elle l'en remercia fort civilement. Enfin

le Roy, en arrivant, dit à Madame : « qu'il la prioit de considérer madame de La Vallière comme une fille qu'il luy recommandoit plus que sa vie. » Ainsi parlent les princes de Racine : *O charmante princesse!* Et le roi triomphant s'en revint à Versailles, où il tomba malade, à force de rêver à sa maîtresse. En vain les plus belles dames de la cour, madame de Chevreuse et madame de Luynes, madame de Soubise et madame de Soissons s'efforçaient à le distraire, c'est-à-dire à lui donner de l'amour pour leur beauté... Peines perdues. Il ne voulait voir, entendre, aimer que sa chère La Vallière. Il vivait, il souffrait pour elle; ils s'écrivaient deux ou trois fois par jour des billets tendres. Après s'être dit pendant cinq heures : *Je vous aime!* ils se séparaient pour se l'écrire. Cependant la Reine espérait toujours, jusqu'à ce qu'enfin, vaincue à son tour, elle admit mademoiselle de La Vallière en son intimité. Ceci dit, le moment, ce nous semble, est venu de raconter la jalousie et les chagrins de madame la duchesse d'Orléans.

Elle avait eu d'abord quelque intention galante sur le cœur du jeune roi; elle avait espéré plus tard que le roi lui reviendrait; mais quand elle vit que cette illustre passion allait grandissant toujours, et que mademoiselle de La Vallière avait des gardes pour la protéger, et un maître d'hôtel pour faire l'essai de ses viandes, Madame enfin comprit la vanité de ses propres espérances. « Je n'aime guère, disait le roi, pour que Madame en fît son profit, ces créatures qui s'amusent à censurer les actions des autres. Tant mieux pour les femmes dont on ne parle point : ce n'est pas qu'elles soient mieux innocentes, c'est qu'elles sont plus habiles! » Sur quoi, tout fâché, il se retirait, quand on le vint appeler de la part de mademoiselle de La Vallière. La dame était en mal d'enfant, et sitôt qu'elle vit le roi, elle l'étreignit de telle sorte qu'elle lui déchira un collet de mille écus. « Bonté divine! elle est morte! elle est morte! criait le dolent amoureux, *fondu en larmes.* » Il était à genoux, aux pieds de son lit, immobile comme une statue, et poussant des cris si douloureux et si funestes que toute la cour était en consternation. Les trois hommes qui assistaient à ces plaintes n'étaient rien moins que M. de Vardes, le comte de Guiche et Bussy-Rabutin. Bussy se lamentait à lui seul plus que les autres. Oh! le traître! il avait ses motifs pour ne pas perdre un seul détail. Mademoiselle de La Vallière sortit de cette épreuve horriblement maigre et, pour tout dire, assez laide.

« O mes amours! disait le roi, ne craignez pas que je change et vous abandonne en faveur de quelque beau petit visage que la moindre maladie pourroit détruire! Non, non, madame, croyez que je ne me suis point donné à vous par l'éclat de votre teint et par le brillant de vos yeux. Cela a esté par des qualités plus belles que vous m'avez charmé, et que vous ne me perdrez jamais qu'avec la vie. En un mot, cela a esté par vostre âme, par vostre esprit et par vostre cœur que vous m'avez fait perdre la liberté.—Que vous avez de bonté, mon cher prince, d'employer toute la force de votre éloquence pour asseurer

un cœur qui ne craint trop que parce qu'il aime trop ! Que je suis heureuse d'aimer un prince qui connoit et qui pénètre si bien mes sentiments!... » Bref, jusqu'à la fin de la monarchie, on ne reverra jamais dans tout Versailles deux amoureux plus éloquents.

## § III.

Quand donc *Madame* eut pris son parti de ces grandes amours, elle trouva des consolations qui ne pouvaient guère lui manquer. Le duc d'Orléans, son mari, ne la gênait guère; des jeunes gens charmants ne manquaient pas autour de la princesse; elle ne savait à qui répondre, elle avait de quoi choisir. Sitôt que le roi et sa maîtresse eurent donné le signal des fêtes galantes, ce n'étaient que festins, bals, ballets, comédies, loteries, où les perdants même gagnaient quelque-chose. Enfin, tout allait le mieux du monde, et le cardinal de Mazarin, le roi étant marié, toutes ses nièces étant placées, trouva qu'il n'avait plus guère à désirer depuis que sa dernière nièce, la princesse de Conti, vêtue d'un habit de velours noir resplendissant de l'éclat des diamants et des perles, avait épousé, à la clarté de vingt candélabres de cristal garnis de cire blanche, Son Altesse Royale monseigneur le prince de Conti.

Mais quoi ! les prospérités des olympes d'ici-bas ne durent guère. Au bout de toutes nos joies est une amertume, et si vous regardez attentivement au fond de la plus claire fontaine, vous voyez nager le crocodile... Un bruit, léger d'abord, réveilla ces gens heureux accablés de jeunesse et de chevance. Un courtisan qui revenait de La Haye avait lu, disait-il, en ce pays de liberté, certain pamphlet intitulé : *Les matinées du Palais-Royal.* Dans ce livre impudent étaient relatés les détails que je viens de dire avec beaucoup d'autres révélations dans lesquelles le roi, la reine et le cardinal n'étaient rien moins qu'épargnés. Surtout mademoiselle de la Vallière avait sa part de ces coups d'épingle, et non moins qu'elle, Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. A ce bruit, qui n'était que trop certain, la rumeur fut vive, et l'on s'inquiéta fort, dans ce cercle exquis des Gourville, des Candale et des Larochefoucauld, de ce méchant livre qui était encore à l'état de menace, et dont pas un ne savait le titre exact. Madame, en ce moment, était à Londres, où elle devait demander au roi son frère au moins la neutralité de l'Angleterre, dans le cas où la France aurait la guerre avec la Hollande. Il y avait déjà trop longtemps que messieurs les Hollandais accablaient de leurs *lardons* Sa Majesté dans leurs gazettes, et le roi, qui pourtant n'avait pas encore en sa possession le pamphlet dont nous parlons, voulait châtier messieurs des Pays-Bas. Madame accepta cette belle commission; mais à peine eut-elle entretenu le roi d'Angleterre de cette importante affaire, que le roi son frère la salua d'un exemplaire des *Amours du Palais-Royal.* A cette lecture, Madame eut grand peine à se contenir; elle redoutait, avec raison, que si sa colère et son indignation la trahissaient, toute la cour de Charles II ne fît

des gorges chaudes de ces pages dont elle entendait parler pour la première fois. Mais sitôt qu'elle fut de retour dans le palais de son mari, le duc d'Orléans, où elle rentra triomphante et fière à bon droit de son ambassade, elle envoya chercher son grand ami et sage conseiller, M. de Cosnac, évêque de Valence, et plus tard archevêque d'Aix. M. de Cosnac avait appartenu d'abord à M. le prince de Conti; il appartint plus tard à M. le duc d'Orléans. Le cardinal de Mazarin, qui s'en méfiait, l'exila dans son archevêché. C'était un homme habitué de bonne heure à dominer les circonstances les plus difficiles. D'un caractère hautain, d'un langage hardi et libre, il se faisait craindre et compter parmi les ministres, vous dira le duc de Saint-Simon. Madame de Sévigné, sa paroissienne, écrivant de M. de Cosnac: « L'archevêque d'Aix, disait-elle, a de grandes pensées; mais plus il est vif, plus il faut s'approcher de lui comme des chevaux qui ruent, et *surtout ne rien garder sur votre cœur* (janvier 1689). » Il savait nécessairement tous les mystères de la cour, et les tendres penchants de *Madame* pour M. le duc de Guiche. Au reste, il était de bonne race, étant le troisième fils de François de Cosnac et d'Eléonore de Tailleyrand. Dans les troubles de la Fronde, il avait rencontré des femmes plus difficiles certes à conduire que madame la duchesse d'Orléans: la duchesse de Longueville et la princesse de Condé. Il y avait du diplomate et du soldat dans ce prêtre agréable à tant d'honnêtes gens, et nous comprenons encore aujourd'hui que *Madame*, en cette étrange circonstance où sa gloire était en jeu, ait voulu consulter *son premier aumônier*. Tel était le titre ancien de M. l'archevêque d'Aix. Il se rendit au premier commandement de Madame; il la trouva très-effrayée et ne sachant comment se tirer du mauvais pas où l'avait jetée le satirique hollandais. Ce fut la belle et dernière heure de cette descendante des Stuarts, arrachée, encore enfant, aux mains sanglantes de ses sujets rebelles, digne fille de Henriette de France, et petite-fille de Henri IV. Lui-même, en sa qualité de premier aumônier, M. l'évêque de Valence avait béni le mariage de M. le duc d'Orléans avec la princesse royale d'Angleterre. Il lui portait une affection toute paternelle; il savait les ennuis dont cette âme ingénue était accablée; il connaissait le charme et la séduction auxquels Bossuet lui-même a rendu toute justice. Il honorait ces grâces décentes, et, sous des apparences légères, cette conduite admirable. Enfin, il la savait profondément malheureuse... Autant de motifs pour venir à son aide et tout braver, sitôt qu'il s'agissait de l'honneur et du repos de cette personne auguste et charmante. On fit entrer l'évêque de Valence par la porte ouverte aux amis les plus particuliers de Henriette d'Angleterre: « Ah! dit-elle, heureusement c'est vous, vous voilà, vous me sauverez! » Le duc d'Orléans entra sur l'entrefaite; il ne fut ni fâché ni content de trouver ce visiteur inattendu. Et Madame: « A demain, dit-elle, je vous attends dans le palais de Saint-Cloud; j'ai beaucoup à vous dire et j'espère que nous serons seuls! Or, le lendemain Madame et son confident se promenaient sur la

terrasse, et voici le récit de la princesse : « Avant tout, monsieur, je dois vous dire qu'en dépit de toute ma gloire et des services que je viens de rendre à la couronne, vous voyez en moi le jouet d'un prince qui pouvait en user beaucoup mieux avec une personne de sa maison. Mademoiselle de La Vallière était, vous le savez peut-être, une de mes demoiselles d'honneur, et le roi venait chez moi tous les jours, s'arrêtant parfois à causer avec toutes mes filles, mais surtout avec celle-ci. Je n'y fis pas grande attention, tout d'abord; mais un jour le roi mit en loterie un bracelet de diamants d'une admirable beauté; la miniature exquise représentait Lucrèce, la belle italienne qui a fait tant de bruit dans l'univers. Je le donnerai, disait le roi, à une dame que j'aime entre toutes ! L'instant d'après, quand déjà je tendais la main à cette œuvre royale, il l'offrit à mademoiselle de La Vallière. Hélas ! il n'y avait plus à s'en défendre. Elle était désormais reine et maîtresse. Elle portait ses bijoux, il portait ses couleurs. L'habit du roi était un présent de La Vallière, il s'en parait tous les jours. Une autre fois, se promenant par la pluie, avec elle, il la couvrit de son chapeau. Donc, je perdis toute espérance, et M. de Guiche y gagna de ma part un certain intérêt. Voilà toute ma faute ; il y faut compâtir, et maintenant qu'elle est devenue assez publique pour qu'un gazetier hollandais en ait écrit l'histoire, aidez-moi, je vous prie, à me défaire de cette histoire, ou je meurs de honte et de chagrin. »

Quand elle eut bien exhalé sa plainte, l'évêque de Valence en ressentit une grande pitié. Il savait la jalousie et la sottise de M. le duc d'Orléans; mais il ne voyait pas encore un grand motif de tant s'inquiéter. Il n'y avait rien de plus commun que ces pamphlets tout remplis des rancunes et des passions de tant de mécontents. L'évêque se taisait et *Madame* eut bientôt compris son silence :— « Il ne s'agit pas ici, reprit-elle, d'une œuvre misérable, uniquement faite pour amuser les courtisans et les laquais; si je sais bien lire et si j'ai bien lu, ceci est écrit par un habile écrivain, que dis-je? un homme de la cour. Les portraits sont exacts, les discours viennent du grand appartement sous des noms étrangers. Le moindre lecteur va reconnaître à des signes certains ces divers personnages ; il y a surtout un portrait de M. le duc d'Orléans qui le rendra furieux, si par hasard il vient à le lire, et les gens ne manquent pas pour le placer sous ses yeux ; croyez-moi, je suis perdue ! Enfin, je sais de bonne source, outre l'exemplaire que j'ai vu sur la table de mon frère, que le roi lisait ce matin dans sa chambre les *Mystères du Palais-Royal*. Jugez, Monsieur, ce que je vais devenir, si ce livre affreux était demain sur la toilette de madame de Monaco, de madame de Coëtquen, de madame de Thianges, de madame de Montespan ? »

Elle pleurait, elle tenait ses deux mains jointes ; on eût dit que déjà elle ressentait la première et douloureuse étreinte du poison qui la devait emporter : *Madame se meurt! Madame est morte!*

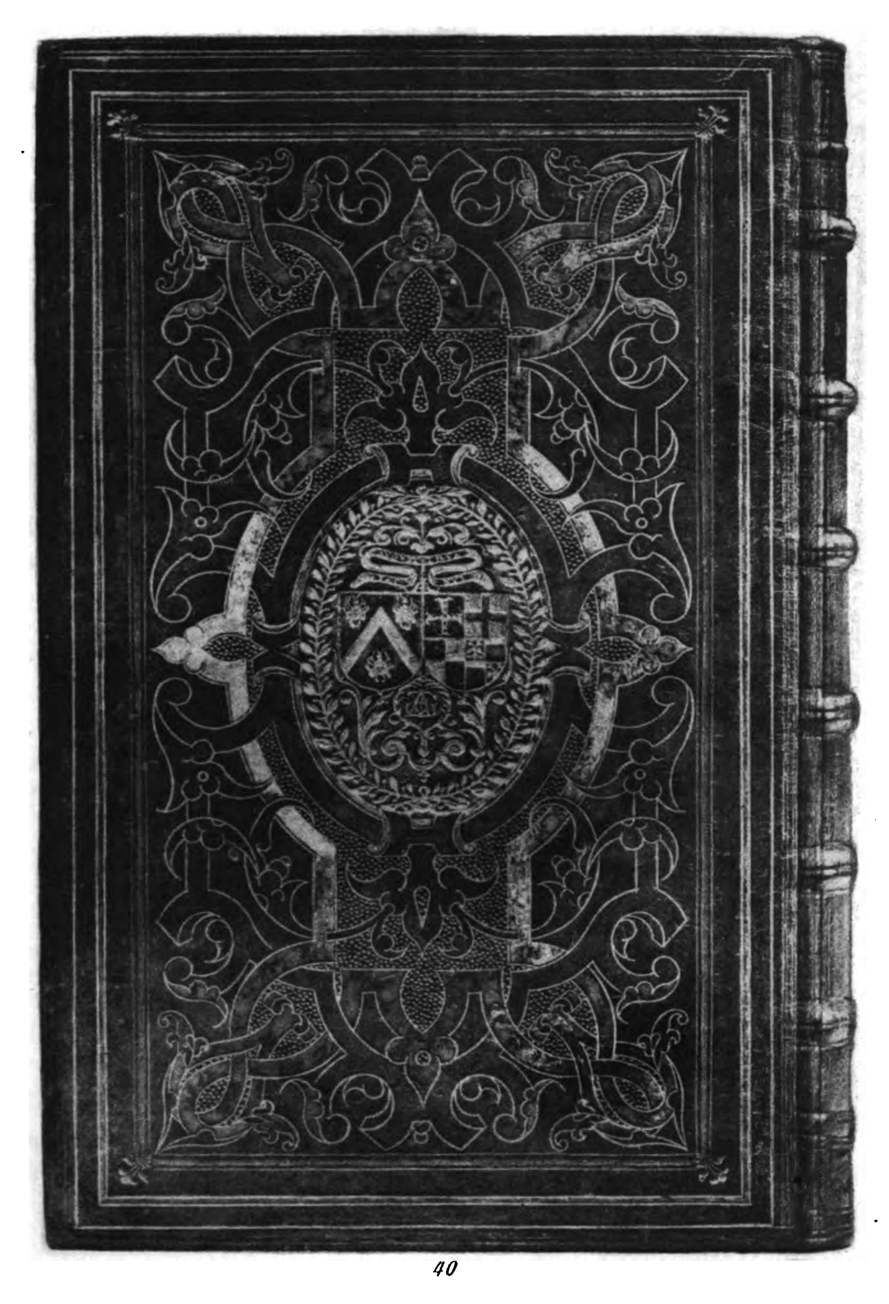
## § IV.

Il y avait en ce moment à Paris, tout rempli de jeunesse et de bel esprit, courageux, que disons-nous? téméraire, un digne fils du célèbre Guy-Patin, dont l'ironie et la verve avaient été si longtemps la joie et le bonheur des bourgeois de Paris. Guy-Patin, savant comme son père, avait, autant que son père, un grand talent pour l'épigramme. Il aimait le hasard, il recherchait l'aventure. Au premier mot que lui dit l'évêque de Valence d'un grand service à rendre à *Madame*, il s'offrit, de lui-même, et partit le lendemain pour la Hollande. Il fut quelque temps à retrouver les traces de ce livret, dont on parlait beaucoup, mais sous des titres différents. A la fin, il trouva l'imprimeur; sans marchander, il acheta l'édition tout entière, et par ses soins le livre en bloc fut transporté chez un boulanger de la ville et cité de Valence, où, sous les yeux mêmes de Monseigneur, le livre entier fut jeté dans un four chauffé à blanc. Une épaisse et nauséabonde fumée envahit peu à peu tout ce quartier de la ville, et l'évêque en son par dedans se réjouit que justice ainsi fût faite à ces meurtriers de la bonne renommée et de l'honneur des dames. Lui-même il en écrivit à *Madame* en termes assez voilés pour que M. le duc d'Orléans n'y pût rien comprendre et que le roi lui-même n'y vît que du feu.

Quand elle fut sûre enfin de l'anéantissement de ces pages, qui lui avaient causé de si cruelles insomnies, *Madame* eut le talent d'emprunter au roi son exemplaire, et de sa belle main, digne de Lucrèce elle-même, elle jeta dans les flammes ces feuilles misérables. Elle fit plus encore, elle envoya chercher à Witte-Hall l'exemplaire du roi Charles II; cet idiot l'avait prêté à la duchesse de Portsmouth, qui n'avait pas eu le temps de le lire, elle savait si peu le français!

L'exemplaire du roi d'Angleterre suivit l'exemplaire du roi de France, et la princesse eut du moins cette consolation qu'elle se crut délivrée à jamais de cette abominable accusation.

Cependant elle courut, sans le savoir, un très-grand danger. Charles Patin, son complice officieux, fut dénoncé par les syndics de la librairie de Paris d'avoir passé de Hollande en France un paquet de livres défendus que la police avait suivis jusqu'en Provence, et dont elle avait perdu la trace à l'instant même où elle allait s'emparer de ce *corpus delicti*. Sur quoi le malheureux Charles Patin fut jeté dans les prisons du Châtelet et condamné tout simplement aux galères à perpétuité. Car telle était, en 1668, la fortune du livre et de l'écrivain : le livre était brûlé, l'écrivain était pendu. Ce qui sauva de la corde Charles Patin, c'est qu'en effet messsieurs les libraires ne surent pas découvrir même le titre du livre incriminé. Admirons cependant la conduite et le courage de ce jeune héros plongé dans cet abîme, assis sur la sellette et condamné *à tout moins la mort* (*extra mortem*); il ne songea pas à compromettre un seul instant celui qui l'avait employé, l'évêque de



40

RELIURE AUX ARMES DE DE THOU



Imp. Ch. Chardon aîné Paris

Valence. Il pouvait implorer la protection de *Madame*, il ne voulut pas raviver sa peine, et nous autres, les faiseurs de livres, les condamnés à perpétuité, nous avions oublié jusqu'à présent le nom de ce jeune homme, en le privant de sa part de gloire ici-bas. Il trouva cependant le moyen de s'échapper, comme il était conduit, la chaîne au cou, aux galères du roi notre sire. Enfin, tant bien que mal, il gagna l'Italie et la cité savante de Padoue. Il y vécut jusqu'en 1693, très-aimé et très-écouté des disciples et des maîtres de la savante Université. Il y avait quinze ans que *Madame* était morte, en laissant de sa trace en ces misères terrestres un témoignage ineffaçable, à savoir : la plus belle oraison funèbre de l'évêque de Condom; donnons-lui son vrai nom : l'évêque de Meaux. Hélas! quand le roi la vint saluer pour la dernière fois sur son lit funèbre : « Monsieur, dit-elle, ne pleurez pas, j'y perdrais mon courage; il est vrai que vous perdez une bonne servante. »

Plus tard encore, après une vie intelligente et longue, expira, plein de jours, l'évêque de Valence, et la marquise de Sévigné écrivit à sa façon l'oraison funèbre de l'ancien aumônier de *Madame*. M. de Cosnac venait chaque année à Versailles pour saluer le grand roi, et toujours le nom de *Madame* se retrouvait dans le discours de ces deux vieillards, qui voyaient disparaître ainsi tout leur siècle. Madame était le lien de ces deux hommes; c'était leur plus triste et leur plus charmant souvenir. A quatre-vingts ans, le 18 janvier 1708, sept ans avant le roi son maître, expirait Daniel de Cosnac. Le jour même de sa mort, il fit approcher son neveu Gabriel de Cosnac, et le pria de chercher, dans sa cassette, un vilain petit livre, oublié depuis tant et tant d'années. C'était bien l'*Histoire du Palais-Royal*. L'évêque de Valence avait gardé le quatrième exemplaire, et son parjure apparaissait en ce moment suprême où l'homme est en peine de se chercher des fautes oubliées. Le feu dévora ce triste exemplaire, et l'on vit un dernier sourire effleurer cette lèvre intelligente, au pétillement de ce papier brûlé! Mais (voilà toute la vanité du labeur des hommes et la vanité de leur repentir!) pendant que l'évêque de Valence expirant se réjouissait de ce juste auto-da-fé, il y avait plus de vingt ans que le véritable auteur du pamphlet hollandais, Bussy de Rabutin, avait ajouté l'*Histoire du Palais-Royal* à l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Il est vrai que la France, à la mort de M. de Cosnac, ne lisait plus rien *des amours des Gaules*, tant la jeunesse est nécessaire à la satire... et surtout l'amour.

Nous avons voulu, par cet exemple, indiquer aux bibliophiles à venir comment l'histoire d'un seul livre, et du premier venu, peut occuper une large place au milieu des événements les plus solennels.

JULES JANIN.

# L'ART SATIRIQUE D'APRÈS LES MONUMENTS

## I

### UNE CARICATURE DU MOYEN AGE SOUS LOUIS XV.



N 1298, un imagier que les chroniqueurs disent « célèbre » s'imagina de représenter sur le chapiteau d'une colonne de la cathédrale de Strasbourg des figures au moins singulières pour le lieu. La composition était une parodie des cérémonies de la messe, à l'imitation des scènes du Roman du Renard, et contrairement aux habitudes des sculpteurs du moyen âge qui cachent leurs fantaisies et leurs satires dans un demi-jour ornementatif, l'imagier avait osé se railler des prêtres à leur face même.

Dans cette procession burlesque un ours portait le bénitier et le goupillon; un loup tenait la croix; derrière lui un lièvre l'éclairait de son flambeau; à la suite un porc et un bouc portaient sur les épaules une civière sur laquelle était couché un renard; sous la civière marchaient un chien et un singe. L'autre face du chapiteau représentait un âne, revêtu d'habits sacerdotaux, disant la messe devant un autel sur lequel se voyaient un calice et l'Eucologe entr'ouvert. Le diacre chantant l'Évangile n'était autre qu'un second âne auquel un singe servait de sous-diacre.

Ces figures, qui intéressent vivement l'archéologie moderne, ont été détruites. Dans une autre ville que Strasbourg le clergé les eût peut-être conservées à titre historique; mais la rivalité de l'Eglise réformée, qui compte de nombreux pratiquants en Alsace, la publicité que la gravure donna à ces bas-reliefs, les scènes de désordre qui pouvaient en résulter, firent sans doute ordonner au XVII^e siècle la destruction de telles satires.

On a la certitude de leur conservation, en 1550, par la relation du voyage de l'historiographe Jean Wolff qui, à cette date, étant venu à Strasbourg pour visiter les curiosités de la ville, fut conduit devant ces sculptures, dont il fait mention dans son journal. Un ministre alsacien, Schadeus, semble également les avoir vues, en 1617, car il les mentionne dans sa *Chronique*, et ajoute que le fameux graveur Mentzer en a fait une planche et en débite des estampes, telles qu'on les voit dans le petit livre imprimé cette même année.

Ces sculptures satiriques de la cathédrale étaient donc assez célèbres, pour qu'on les citât comme une curiosité de la ville et qu'on conduisît les étrangers devant.

On rencontre souvent de semblables parodies sur les églises du XIIe au XVe siècles. La Normandie en foisonne ; mais elles n'offrent pas dans les autres provinces un caractère d'accentuation satirique si marqué : elles se présentent d'habitude sous une apparence si bizarre et si confuse, que l'Église, loin d'admettre que ces satires soient dirigées contre elle, veut bien y voir reproduits les vices et les passions des laïques; ce qui a donné naissance à l'un des chapitres les moins clairs de la Symbolique chrétienne.

A Strasbourg, le caractère particulier de ces sculptures était de se profiler sans vergogne en pleine lumière, dans la nef, vis-à-vis même du prédicateur, ce qui ne se remarque, je crois, dans aucune autre église; aussi les anciens historiens de l'Alsace, loin de tomber dans le gouffre du commode Symbolisme moderne où toute chose de couleur noire peut trop souvent être affirmée blanche, prétendent-ils que l'origine de ces sculptures satiriques venait de luttes intestines entre le clergé.

« Ç'a été, disent-ils, une zizanie et une faction fort animée entre les membres du chapitre de cette église, à partie desquels le graveur s'est prêté pour insulter aux autres sous la figure de différents animaux et de leurs différends naturels. »



Chapiteau de la cathédrale de Strasbourg.

De pareils témoignages de divisions cléricales étaient détruits depuis de longues années quand, en 1728, un ressouvenir de l'ancien monument satirique causa un grand scandale à Strasbourg.

Alors vivait obscurément, dans un quartier perdu de la ville, un nommé

Tschernein, antiquaire de profession, qui vendait livres et estampes de toute nature. Ce marchand avait le malheur d'appartenir à l'Eglise réformée et d'y exercer des fonctions correspondantes à celles de nos bedeaux.

Un écolier catholique étant entré, le lendemain de la Fête-Dieu de 1728, chez Tschernein, pour acheter un livre, trouva, étalées dans la boutique, des estampes d'après les anciennes sculptures satiriques de la cathédrale; il en acheta une feuille et la montra à son professeur, qui, frappé de ces représentations impies, les porta à l'ammeistre-régent, dont l'indignation fut au comble.

Des ordres ayant été donnés aux soldats de garde, l'autorité se rendit chez le marchand, saisit divers exemplaires de ces images, fit des perquisitions pour trouver les cuivres, ferma la boutique et conduisit Tschernein en prison.

Quant aux preuves gravées, elles passèrent des mains du procureur fiscal dans celles des membres du grand sénat, pour arriver à la connaissance du cardinal de Rohan, qui était venu porter le Saint-Sacrement à la procession de la Fête-Dieu de Strasbourg. Le cardinal envoya ces images à la police parisienne, qui, elle aussi, partagea l'indignation générale.

Cependant Tschernein, interrogé, se défendait de son mieux, disant que les images saisies étaient de fabrication ancienne, qu'il en avait acheté le fonds d'un certain Dollhoffen, son prédécesseur; que ces estampes n'avaient rien à voir avec le luthéranisme, étant la copie de sculptures exécutées deux cents ans avant que Luther ne donnât signe de vie; que jusqu'alors elles avaient été mises sous les yeux du public, gravées dans un livre contenant la description des choses rares et curieuses de la cathédrale; et qu'enfin lui, Tschernein, quoique protestant, les vendait « sans moindre mépris ni malice pour la religion catholique. »

Toutes raisons excellentes; mais l'accusé était protestant.

Le procès s'instruisit contre l'antiquaire. L'accusation reconnaissait toutefois que l'inculpé n'était ni l'auteur, ni l'imprimeur de ces « infâmes » estampes; cependant « son délit consiste à les avoir tenues dans sa boutique à vente et d'en avoir débité ouvertement, et même dans un temps qui le rend extrêmement suspect d'affectation et de mauvais dessein, vu que le débit s'est fait le lendemain même de la procession de la Fête-Dieu, dont l'auguste solennité et magnificence choque les esprits faibles parmi les luthériens. »

Une partie du réquisitoire mérite d'être conservée :

« On ne peut considérer sans horreur le corps de délit. Y a-t-il rien de plus scandaleux, de plus injurieux à notre religion, de plus impie que ces estampes? L'accusé, tout luthérien qu'il est, devrait en avoir horreur lui-même. L'image de la croix, qu'il doit regarder, aussi bien qu'un catholique, comme l'instrument sacré de notre rédemption; l'image du calice, qui représente la

passion et la mort de notre divin Rédempteur ; le livre de l'Evangile, toutes ces choses saintes et sacrées représentées sous les pieds des animaux vils et immondes ! Comment l'accusé pourrait-il se justifier d'avoir acheté, comme il le dit lui-même, de pareilles estampes, de les avoir exposées en vente, de les avoir tenues dans sa boutique ? Quelle horrible impudence, si ce n'est pas affection maligne et dessein prémédité de les répandre dans le public, par la vente qu'il en a faite dans une occasion où les catholiques venaient de célébrer une de leurs plus augustes cérémonies et à laquelle l'infâme estampe a trait visiblement. »



Chapiteau de la cathédrale de Strasbourg.

Il était dit encore que Tschernein, en vendant ces estampes, avait commis un crime plus grand que s'il eût « fabriqué de la fausse monnaie. »

Avec le réquisitoire il faut donner les considérants du jugement.

« Le grand sénat de la ville de Strasbourg, ayant pris connaissance du procès extraordinairement instruit à la requête du procureur fiscal, demandeur et plaignant contre Jean-Pierre Tschernein, accusé, a déclaré ledit Tschernein dûment atteint et convaincu d'avoir exposé en vente et débité des estampes scandaleuses et injurieuses à l'honneur de la religion.

« Pour réparation de quoi, l'a condamné à faire amende honorable, nu, en chemise, la corde au col, tenant en main une torche de cire ardente du poids de deux livres, au devant de la porte principale de la cathédrale, où il sera mené par l'exécuteur de la haute justice, et là étant nu-tête et à genoux, déclarer qu'imprudemment et comme mal avisé il a tenu dans sa boutique, exposé en vente et débité des susdites estampes ; qu'il s'en repent et en demande pardon à Dieu, au roi et à la justice. Ordonné en outre que lesdites estampes seront brûlées par les mains du bourreau en la présence de l'accusé

devant ladite porte de la cathédrale; et a été, ledit Tschernein, banni à perpétuité de la ville et de sa juridiction, à lui enjoint de garder son ban sous les plus grandes peines, et condamné en tous les dépens. »

Heureux antiquaire de s'en être tiré à si peu de frais! Il pouvait être torturé, écartelé et brûlé vif.

Là n'est pas la question. En analysant ce procès dont je dois le texte à M. Charles Mehl, l'intelligent directeur du *Bibliographe alsacien*, je suis frappé surtout par l'effet que la représentation de figures satiriques du treizième produisait au dix-huitième siècle. La licence du moyen âge devient un sacrilége; le sacrilége est traité en crime.

Où je veux arriver, c'est à la tolérance plus grande dont nous jouissons actuellement. Non pas que je prétende me mêler de questions religieuses. L'archéologie me suffit, et je n'ai pas trop de mon temps pour apprendre à y voir clair.

J'ai montré ces monuments sculptés dans la cathédrale de Strasbourg en 1298, et quel effet produisait leur souvenir en 1728.

Un siècle plus tard, un grand mouvement archéologique se produisit en France à propos de semblables ornementations des édifices religieux. Bien des pages furent écrites à ce sujet, et il peut sembler oiseux d'y revenir. J'estime pourtant que certaines parties de ces monuments, et non pas les moins curieuses, sont restées dans l'ombre; je parle surtout des figures satiriques, liées si étroitement à la littérature du moyen âge et de la Renaissance. On a beaucoup disserté sur ces figures, on ne les a pas suffisamment mises en lumière; bien plus, le Symbolisme les a enveloppées d'un voile qui trop souvent manque de transparence.

En publiant cette série d'études dans le *Bibliophile français*, je ne m'engage pas à suivre un chemin régulier. On devra prendre mes aperçus comme des esquisses que je voudrais pouvoir rendre semblables à celles que les rédacteurs du *Journal des Savants* publient avant de les fondre dans un tout harmonieux.

Je ne m'engage pas davantage à accepter certaines opinions qui paraissent consacrées, et il m'arrivera, je le crains, de me trouver en désaccord avec quelques savants dont les travaux font autorité.

Il existe des schismes en archéologie comme en histoire naturelle, et le clergé n'est pas toujours d'accord avec les laïques : je ne me range pas plus sous la bannière de trop zélés défenseurs de l'Eglise que sous celle d'adversaires acharnés; j'écoute attentivement les dépositions des uns, les charges des autres, et n'ai d'autre but que de chercher la vérité par l'étude des monuments.

CHAMPFLEURY.



# LE CABINET DU ROI

## COLLECTION D'ESTAMPES COMMANDÉES PAR LOUIS XIV.

---



'ACQUISITION faite, en 1667, par le roi de la nombreuse collection réunie par l'abbé de Marolles, jointe à quelques donations et à quelques achats partiels, forma un noyau assez important pour que Louis XIV songeât à augmenter le dépôt qu'il avait créé. Aussitôt qu'un certain nombre de planches furent gravées par les artistes que le souverain avait attachés à sa personne et auxquels il avait confié le soin de retracer, à l'aide du burin ou de la pointe, les événements importants de son règne et des règnes précédents, ou les peintures et les sculptures qui ornaient les maisons royales, le roi ordonna le dépôt de ces planches dans sa bibliothèque. Un fonctionnaire, nommé à cet effet, fut chargé de conserver ces planches, de surveiller l'impression, de classer les épreuves avec méthode, et le choix du ministre tomba sur un homme très-compétent en pareille matière et très-assidu au travail, sur Nicolas Clément, né à Toul, en 1647. Les fonctions de ce bibliothécaire sont clairement définies dans le passage suivant : « Du « 3 janvier 1671. Au sieur Clément travaillant à ranger les livres dans la « bibliothèque du roy, à solliciter les graveurs d'estampes pour le roy et à « retirer et conserver les dites planches, pour ses gages de l'année dernière..., « 1200 livres (1). » Ce ne fut que beaucoup plus tard que furent réunies en recueil les estampes dont le souverain avait commandé la gravure, et la collection connue sous le nom de *Cabinet du Roi* (2) ne fut réellement consti-

(1) Archives de l'Empire. Bâtimens du Roi. O. 10394, fol. 164 recto. Chaque année, dans les « Registres des Bâtimens du Roi », on retrouve non-seulement la mention des appointements de Nic. Clément, mais encore les différentes sommes qui lui étaient allouées pour le payement des frais auxquels s'élevait l'impression des planches gravées. Goyton était l'imprimeur du Roi, comme en font foi ces mentions que nous trouvons dans les registres des comptes des bâtiments : « 7 août 1674. A Goyton, imprimeur en taille-douce, pour les bons services qu'il a rendus pendant 1670, 1671, 1672 et 1673, 500 livres. » — « 24 janvier 1678. Au sieur Goyton, imprimeur en taille-douce, par gratification, en considération de l'application qu'il donne aux impressions, 400 livres. » — Richer était le graveur en lettres : « 8 janvier 1679. A Richer, pour l'écriture qu'il a gravée sur onze planches, 81 livres. »

(2) On entend par le *Cabinet du Roi* une série de planches réunies en 23 volumes in-folio, tirées sur un papier uniforme, et formant un corps d'ouvrage que le roi de France donnait aux souverains étrangers ou aux hommes distingués qu'il voulait récompenser.

tuée que vers 1727, époque à laquelle fut publié le premier catalogue. Jusque-là les planches gravées par ordre du roi voyaient le jour isolément, et quelques travaux formant un tout homogène avaient seuls été publiés en corps d'ouvrage. Nous trouvons dans le *Mercure galant,* la preuve de ce que nous avançons, et nous apprenons en même temps par ce document l'intention du souverain d'encourager l'art de la gravure et sa volonté bien formelle de mettre, par le bon marché, à la portée de tous les artistes, les ouvrages qui paraissaient par son ordre.

« Voicy un catalogue des livres d'estampes et des autres ouvrages de taille-douce gravez pour le roy et donnez au public depuis quelques mois, avec le prix de chacun de ces ouvrages :

I. Le Grand Carrousel de l'année 1662, contenant sept grandes planches, trente figures des personnages des quadrilles et cinquante devises; le tout gravé par Chauveau et Silvestre, avec un poeme latin sur le même sujet, 18 livres.

II. Le mesme Carrousel, traduit du latin, avec les mesmes figures, 15 livres.

III. Le Divertissement de Versailles de l'année 1664, sous le titre des Plaisirs de l'Isle enchantée, contenant neuf planches gravées par Silvestre, 3 livres 10 sols.

IV. La Feste de Versailles de l'année 1668, contenant cinq planches gravées par Le Pautre, 3 livres 10 sols.

V. La Feste de Versailles de l'année 1674, contenant six planches gravées par Chauveau et Lepautre, 3 livres 10 sols.

Les planches de chacun de ces divertissements, séparées du discours, 6 sols.

VI. La première partie des Tableaux du Cabinet du Roy, contenant vingt-quatre pièces gravées par Rousselet, Picart, Edelinck, Chasteau, etc., avec les descriptions : sur grand papier vélin, 12 livres; en petit papier, 10 livres.

Les estampes des tableaux, de la grandeur ordinaire, séparées, 7 sols; les estampes en double feuille, 12 sols.

VII. La première partie des statues et bustes antiques des maisons royales, contenant dix-huit pièces gravées par Mellan : en grand papier, 6 livres; en petit papier, 5 livres.

Les estampes séparées desdits statues et bustes, 6 sols.

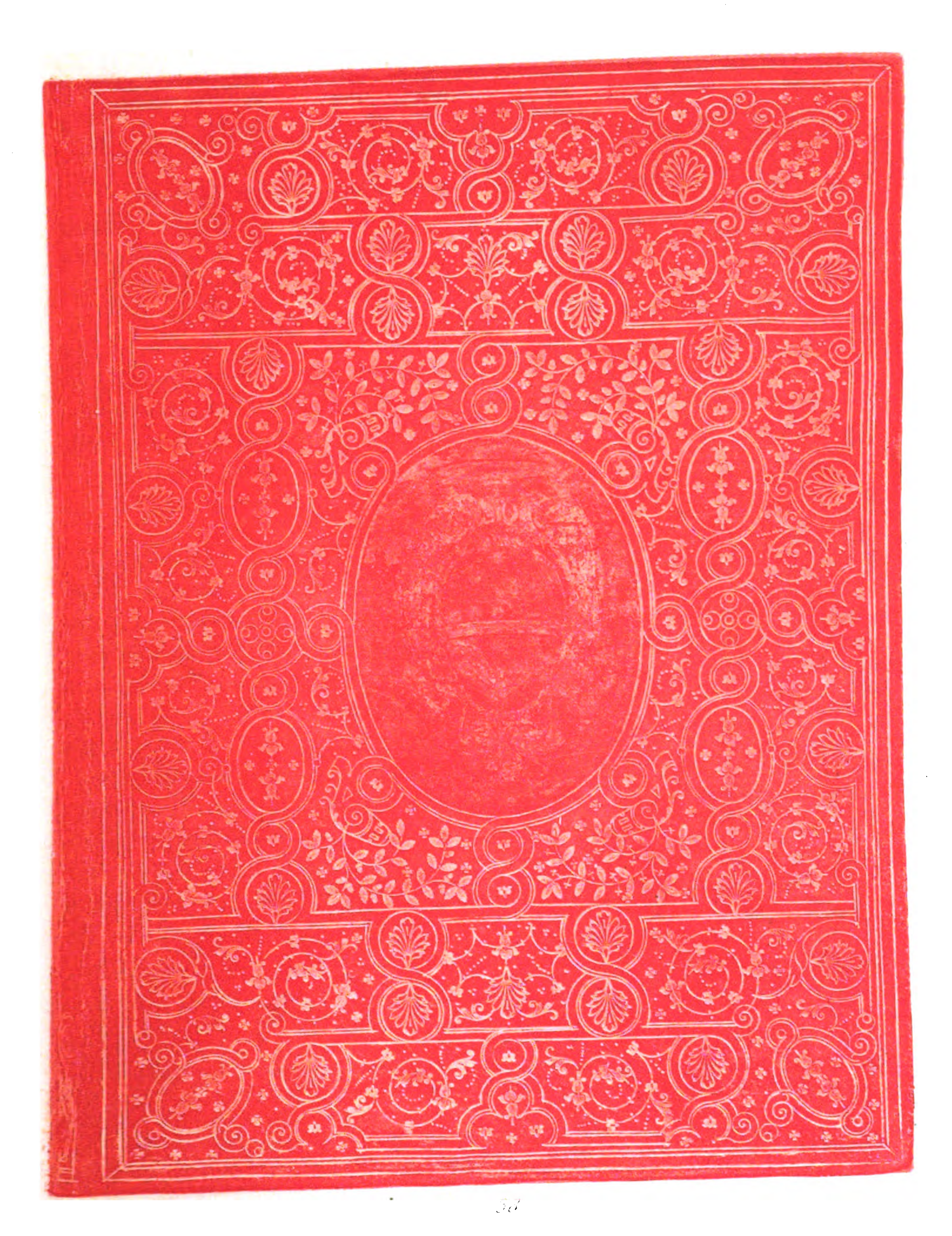
VIII. Le Livre des Tapisseries des Quatre Éléments et des Quatre Saisons, contenant huit grandes pièces et trente-deux devises, gravées par Leclerc : en grand papier, 7 livres 10 sols; en petit papier, 6 livres.

Les estampes des tapisseries séparées, 10 sols.

L'emploi que l'on faisait des volumes du *Cabinet du Roi* est clairement indiqué dans la lettre suivante, adressée par J.-B. Colbert à M. de Feuquières, ambassadeur à Stockholm (*Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert,* publiés par M. P. Clément, tome V, p. 376):

« Paris, 15 juillet 1675.

« Le Roy ayant bien voulu me confier le soin de ses bâtiments, par la charge de surintendant que Sa Majesté m'a donnée, je prends soin de faire faire des planches assez curieuses de ce qui a servy et sert continuellement aux divertissements de Sa Majesté, lesquels, comme vous sçavez, elle ne discontinue pas, nonobstant son actuelle et personnelle application à ses grands et glorieux desseins. Et quoyque une bonne partie de ces planches soyent desjà anciennes, j'ay cru qu'en attendant que les modernes soyent achevées, vous seriez bien aise de les voir et de les faire voir dans le pays où vous estes. C'est ce qui m'oblige de vous en envoyer quatre exemplaires ; et en cas que vous estimiez à propos de les donner, vous observerez, s'il vous plaist, de ne point parler du Roy, parce que ce n'est qu'une bagatelle qui ne mérite point de paroistre sous le nom de Sa Majesté. »



58

RELIURE DE LE GASCON

IX. Le Labyrinthe de Versailles, contenant quarante-une petites planches gravées par Leclerc, 3 livres 10 sols.

Les cinq grandes pièces de l'Histoire d'Alexandre, gravées d'après les tableaux de M. Le Brun, par Audran et Edelinck, 27 livres.

X. Les Veues et Profils des Villes, gravés d'après les tableaux de Vandermeule, treize pièces : en une feuille, 10 sols; en deux feuilles, 1 livre; en trois feuilles, 2 livres.

« Tous ces ouvrages se vendent chez le sieur Sébastien Cramoisy, imprimeur du roy et directeur de son imprimerie royale. On a employé les plus excellents ouvriers pour graver ces planches, et il ne se peut que ce travail n'ait beaucoup cousté. Cependant le prix qu'on y a mis est si médiocre, qu'on voit bien que c'est un effet de la libéralité du roy qui en veut faire présent au public, et qui est bien aise que l'avantage qu'en recevront ses sujets soit communiqué aux étrangers. Comme l'on travaille depuis plusieurs années à ces ouvrages, il est aisé de connoître que la guerre n'a point empêché les arts de fleurir, et qu'au contraire pendant que le roy faisoit des actions surprenantes pour la gloire de ses Etats et qu'il avoit les efforts de l'Europe à soutenir, ces mêmes arts ont régné en France avec plus d'éclat. »

Ces planches ne se débitaient pas à la Bibliothèque du Roi, le document publié plus haut en fait foi; elles se vendaient chez Sébastien Cramoisy, qui avait, comme directeur de l'Imprimerie royale, la haute main sur le texte qui accompagnait les planches. Lorsque le *Cabinet du Roi* fut constitué en recueil, le texte ayant été presque complétement supprimé, ce fut la Bibliothèque royale qui devint seule propriétaire de l'ouvrage et qui eut seule, par conséquent, à s'occuper de cette publication royale.

Nous allons, en nous servant des ouvrages eux-mêmes, en consultant les anciens catalogues et en faisant notre profit d'une note très-détaillée fournie, en 1770, par M. Joly, garde du cabinet des estampes, à M. de Livry (1), donner la liste des ouvrages et des recueils publiés isolément par les ordres et aux frais de Louis XIV, et appelés un jour seulement, par leur ensemble, à constituer le *Cabinet du Roi* (2).

TABLEAUX DU CABINET DU ROI. STATUES ET BUSTES ANTIQUES DES MAISONS ROYALES. Tome premier, *à Paris, de l'Imprimerie Royale*, MDCLXXVII, in-f°.

1. Notice sur les estampes connues sous le titre de *Cabinet du Roi*, et dont les planches sont à la Bibliothèque du Roi, recueillies par le sieur Joly et communiquées à M. de Livry en 1770. (Bibliothèque impériale, département des estampes, Yc. 11.)

2. Colbert suivait avec sollicitude les travaux des graveurs, et le 10 février 1683, il écrivait de Versailles à M. de La Reynie, lieutenant-général de police :

« Les graveurs qui travaillent en taille-douce pour le Roy se plaignent qu'ils sont troublés par les graveurs de cachets. Comme ce sont de très-bons ouvriers qui ont esté élevés depuis vingt ans pour servir le Roy dans les gravures des grands ouvrages que Sa Majesté fait faire, elle désire que vous en preniez connoissance, et que vous leur donniez toute la protection dont ils ont besoin pour estre maintenus dans la liberté de leur travail. »

« Vous me ferez sçavoir, s'il vous plaist, ce que vous aurez fait sur cela, pour en rendre compte à Sa Majesté. » (*Lettres de Colbert*, publiées par M. P. Clément, tome V, p. 435.)

Ce volume contient dix-huit pages de texte descriptif par Félibien, et quarante planches; le prix que coutèrent quelques-unes de ces planches nous a été fourni par les Registres des Bâtiments du Roi, conservés aux Archives de l'Empire :

TABLEAUX

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1. La Vertu héroïque, victorieuse des vices. | Corrége. | Etienne Picart. | | |
| 2. Jésus-Christ porté au sépulcre. | Titien. | Gilles Rousselet. | | |
| 3. J.-C. à table avec deux de ses disciples. | Titien. | Antoine Masson. | 20 juin 1672. | 1,500 livres. |
| 4. Le Martire de saint Etienne. | A. Carrache. | Guillaume Chateau. | 26 févr. 1671. | 1,500 livres. |
| 5. L'Assomption de la Vierge. | A. Carrache. | Guillaume Chateau. | 21 janv. 1673. | 1,000 livres. |
| 6. Hercule tuant l'Hydre. | Le Guide. | Gilles Rousselet. | | |
| 7. Combat d'Hercule et d'Achelous. | Le Guide. | Gilles Rousselet. | | |
| 8. Enlèvement de Déjanire. | Le Guide. | Gilles Rousselet. | | |
| 9. Hercule sur un bûcher allumé. | Le Guide. | Gilles Rousselet. | | |
| 10. Saint-François en méditation. | Le Guide. | Gilles Rousselet. | 10 févr. 1671. | 600 livres. |
| 11. Sainte Cécile. | Dominiquin. | Etienne Picart. | | |
| 12. David chantant les louanges de Dieu. | Dominiquin. | Gilles Rousselet. | | |
| 13. Enée sauvant son père de l'embrasement de Troye. | Dominiquin. | Gérard Audran. | | |
| 14. Concert de musique. | Dominiquin. | Etienne Picart. | | |
| 15. Saint Mathieu. | Valentin. | Gilles Rousselet. | 17 août 1671. Accompte des planches que G. Rousselet grave des quatre évangélistes d'ap. Valentin. 500 l. | |
| 16. Saint Marc. | Valentin. | Gilles Rousselet. | | |
| 17. Saint Luc. | Valentin. | Gilles Rousselet. | 9 mai 1672. Au sieur Rousselet, pour deux planches d'après le Valentin. 800 l. | |
| 18. Saint Jean. | Valentin. | Gilles Rousselet. | | |
| 19. Saint Antoine de Padoue adorant l'Enfant Jésus. | Van Dyck. | Gilles Rousselet. | | |
| 20. Saint Paul enlevé au troisième ciel. | Poussin. | Guillaume Chateau. | 31 octobre 1671. | 650 liv. |
| 21. Moïse tiré des eaux par la fille de Pharaon. | Poussin. | Gilles Rousselet. | 26 février 1676. | 1,500 liv. |
| 22. Jésus sortant de Jéricho, qui touche les yeux de deux aveugles. | Poussin. | Guillaume Chateau. | | |

STATUES ET BUSTES

| | | |
|---|---|---|
| 1. Statue | de Diane. | *C. Mellan*, 1669. |
| 2. — | de Bacchus. | *C. Mellan*, 1669. |
| 3. — | de Vénus. | *C. Mellan*, 1675. |
| 4. — | d'une chasseresse. | *C. Mellan*, 1671. |
| 5. — | d'un jeune homme. | *C. Mellan*, 1670. |
| 6. — | d'un gladiateur. | *C. Mellan*. |
| 7. — | de Mercure. | *C. Mellan*, 1669. |
| 8. — | d'Agrippine. | *C. Mellan*. |
| 9. — | de Cérès. | *C. Mellan*, 1675. |
| 10. — | de la muse Thalie. | *C. Mellan*, 1669. |
| 11. — | de Flore. | *C. Mellan*, 1670. |
| 12. — | d'une femme. | *C. Mellan*, 1669. |
| 13. — | de Porcie. | *C. Mellan*, 1670. |
| 14. — | d'un faune. | *C. Mellan*, 1671. |
| 15. — | d'un faune. | *C. Mellan*, 1671. |
| 16. Buste | d'un sénateur romain. | *C. M.* (Claude Mellan), 1670. |
| 17. — | d'une dame romaine. | *C. M.* (Claude Mellan), 1672. |
| 18. — | d'une dame romaine. | *C. M.* (Claude Mellan). |

Deux ans plus tard (1679) parut une nouvelle édition de ce volume; on ajouta deux planches d'après des tableaux, *la Vierge* dite *de François premier*, gravée par Gérard Edelinck, d'après Raphaël (1), et *Saint Michel terrassant le démon*, gravée par Gilles Rousselet d'après le même (2), et l'ordre dans lequel les estampes avaient été primitivement publiées fut changé. Enfin ce volume fut divisé en deux; les statues et les bustes furent enlevés et réunis aux VII^e et VIII^e volumes du *Cabinet du Roi*, et le nombre des tableaux gravés s'éleva à trente-huit. C'est ainsi que parut en 1727 ce premier volume. Les planches ajoutées étaient celles-ci :

| | | |
|---|---|---|
| 1. Le Déluge. | Alex. Veronèse. | G. Edelinck. |
| 2. Rebecca. | N. Poussin. | G. Rousselet, 1677. |
| 3. La Manne. | N. Poussin. | Guillaume Chateau (3). |
| 4. La Peste. | N. Poussin. | Picart le Romain, 1677 (4). |
| 5. La Sainte Famille. | Palme le Vieux. | Picart le Romain, 1682. |
| 6. Jésus dormant. | A. Carrache. | Picart le Romain, 1681. |
| 7. Le Denier de César. | Valentin. | Etienne Baudet. |
| 8. La Transfiguration. | Raphael. | Simon Thomassin, 1680. |
| 9. Martyre de saint Etienne. | A. Carrache. | Etienne Baudet, 1677 (5). |
| 10. Séparation de saint Pierre et de saint Paul. | Lanfranc. | Picart le Romain, 1679. |
| 11. Sainte Catherine. | Alex. Veronèse. | G. Scotin, 1679. |
| 12. Sainte Catherine. | Corrége. | Picart le Romain. |
| 13. Pyrrhus à la mamelle. | Poussin. | Guillaume Chateau, 1676 (6) |
| 14. L'Homme sensuel. | Corrége. | Picart le Romain, 1676. |

1. Cette planche fut payée 1,200 livres à Gérard Edelinck. (Bâtiments du Roi, *Archives de l'Empire*, 12 décembre 1677.)

2. Gilles Rousselet reçut pour cette planche, le 2 juin 1676, un à-compte de 800 livres.

3. Cette planche fut payée à G. Chateau, le 24 janvier 1681, 1,700 livres.

4. Le 16 mars 1677, Picart le Romain recevait, pour à-compte sur cette planche, 400 liv.

5. Cette planche fut payée à Etienne Baudet, le 12 mars 1679, 1,300 livres.

6. Le 2 juin 1676 et le 16 mars 1677, G. Chateau reçut des à-comptes pour cette planche : le premier fut de 300 livres, le second de 600 livres.

Voici l'introduction que Félibien, historiographe du Roi, mit en tête du premier volume des Tableaux du Cabinet du Roi (Édition de 1677) :

« La graveure qui se fait aujourd'huy sur le cuivre avec le burin et avec l'eau-forte est une invention des derniers siècles. On doit d'autant plus l'estimer que les anciens n'en ayant aucune connoissance, nous avons cet avantage de pouvoir rendre plus durable une infinité de choses qu'ils n'ont peu nous laisser, pour avoir ignoré un art si beau et si utile. Car par le moyen de plusieurs estampes qui se tirent d'une seule planche, l'on perpétue et l'on multiplie presque à l'infini un tableau qui demeureroit unique et qui ne pourroit subsister qu'un certain nombre d'années. De sorte qu'entre tant d'excellents ouvrages que le Roy fait faire, il est très certain que les planches que l'on grave doivent tenir un rang considérable. C'est par elles que la postérite verra un jour, sous d'agréables figures, l'histoire des grandes actions de cet Auguste Monarque, et que dès à présent les peuples les plus éloignez jouissent aussi bien que nous des nouvelles découvertes que l'on fait dans les Académies que sa Majesté a établies pour les Sciences et pour les Arts. C'est encore par le moyen de ces estampes que toutes les nations admirent les somptueux édifices que le Roy fait élever de tous costez, et les riches ornemens dont on les embellit. Et parce que les tableaux et les statues dont ce grand prince a fait faire une curieuse recherche sont d'un prix inestimable et d'une singulière beauté, Sa Majesté a bien voulu encore que celuy qui a soin d'éxécuter ses ordres choisît les plus excellens graveurs de son Royaume pour les graver et en faire un recueil, afin que par le moyen des estampes que l'on tirera, ces mêmes ouvrages aillent eux-mêmes, s'il faut dire ainsi, se faire voir aux nations les plus reculées, qui ne peuvent pas les considérer icy en original. Comme il faut beaucoup de temps pour graver et pour mettre en ordre les estampes d'un si grand nombre de statues et de peintures, qu'est celuy dont les maisons royales sont enrichies, on a jugé à propos d'en faire plusieurs parties et différens volumes que l'on mettra au jour à mesure qu'on y travaillera. On a commencé celuy-cy par vingt deux estampes faites sur les tableaux de différents peintres fameux, et par dix huit autres estampes de statues et de bustes antiques très rares. Et pour donner quelque intelligence de chaque estampe en particulier, on a creû devoir mettre au commencement de ce recueil une explication sommaire, non-seulement du sujet representé, mais encore de ce qui peut regarder l'histoire de l'ouvrage, et l'auteur qui l'a fait. »

Tableaux du Roy, représentant cinq sujets de l'histoire d'Alexandre le Grand, gravez d'après M. Le Brun, second volume, grand-aigle.

Ce volume, qui n'a jamais été accompagné d'un texte, est composé de quinze planches, formant cinq estampes, gravées par Gérard Audran et Gérard Edelinck :

Passage du Granique, (1672). 3 planches. G. Audran.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bataille d'Arbelles | (1674), 4 | planches. | G. Audran. |
| La famille Darius, | 2 | — | G. Edelinck. |
| Defaite de Porus | (1678), 4 | — | G. Audran. |
| Triomphe d'Alexandre | (1675), 2 | — | — |

Gérard Audran toucha pour la gravure des planches *le Passage du Granique*, *la Bataille d'Arbelles* et *le Triomphe d'Alexandre,* 10,795 livres. Archives de l'Empire, *Bâtiments du Roi*, 1676 (O. 10,405), p. 110 verso. « 13 décembre 1676. Au Sr Audran, pour son parfait paiement de 10,795 livres, pour les trois planches de l'histoire d'Alexandre. » Le premier à-compte fut payé le 22 février 1671. En additionnant les différents à-comptes reçus par Gérard Audran pour la planche du *Porus blessé,* nous arrivons à la somme de 4,331 livres 5 sols. Le dernier à-compte est du 18 juillet 1678. Pour la planche de la *Tente de Darius,* Gérard Edelinck fut payé 5,500 liv. *Bâtiments du Roi* (O. 10,405). « 13 décembre 1676. Edelinck, pour son parfait paiement de 5,500 livres, pour la planche de la *Famille de Darius.* » Le premier à-compte date du 31 juillet 1671.

Nous trouvons dans le mémoire manuscrit de Joly, cité plus haut, que le Roi a acquis depuis un sixième sujet, *Porus qui combat sur son éléphant*, gravé en 3 planches par B. Picart, d'après Le Brun. Cette planche était jointe à la fin du XVIIIe siècle au volume qui nous occupe.

Pour les différents états de ces planches, on peut consulter Robert-Dumesnil, le *Peintre-Graveur Français,* t. VII, p. 200, et t. IX, p. 280-283.

. Médaillons antiques du cabinet du Roy. Un volume in-folio sans titre ni texte descriptif.

Ces médaillons, dont la suite commence à Auguste et finit aux enfants de Constantin, sont gravés sur 41 planches par de la Boissière.

Chaque planche de ce Recueil était payée 80 livres au graveur. (*Archiv. de l'Empire.* Bâtiments du Roi, 3 mai 1671.)

On ajouta dans la suite à cet ouvrage, lorsqu'il dut former le 3e volume du *Cabinet du roi,* les médailles du Bas-Empire (du livre d'Anselme Banduri) gravées par P. Giffart en 61 planches, et les médailles et jetons gravés par Sébastien Leclerc pour une histoire de France qui n'a pas été publiée.

### Vues du chasteau, jardins, fontaines, statues de Versailles.

Plan de la maison royalle de Versailles. *Isr. Siluestre,* 1674.
Plan général du Chasteau et du petit parc de Versailles. *Isr. Siluestre,* 1680.
Chasteau de Versailles, veu de la grande place. *Isr. Siluestre,* 1684.
Chasteau Royal de Versailles, veu du milieu de la grande avenue *Isr. Siluestre,* 1674.
Chasteau Royal de Versailles, veu de l'avant-cour. *Isr. Siluestre,* 1674.
Chasteau de Versailles, veu de l'avant-cour. *Isr. Siluestre,* 1682.
Veue du Chasteau de Versailles du costé du Jardin. *Isr. Siluestre,* 1674.
Veue du Chasteau de Versailles et des deux aisles du costé des Jardins. *Isr. Siluestre,* 1682.

Veue du Chasteau, des Jardins et de la ville de Versailles du costé de l'estang. *Isr. Siluestre*, 1674

Veue du Chasteau de Versailles du costé de l'allée d'eau et de la fontaine du Dragon. *Isr. Siluestre*, 1676.

Elévation de la face, de l'un des costés et de la Balustrade de l'orangerie de Versailles. *I. B. Nolin sculpsit*, 1688.

Elévation d'une des faces des costés des écuries du Roy sur les auenues à Versailles. *Gravé par P. Le Pautre, graveur ordinaire des Bastimens du Roy*, 1689.

Vues des Trois Fontaines dans le Jardin de Versailles. *Isr. Siluestre*, 1684.

Latone entre ses deux enfans Apollon et Diane, demandant vengeance à Jupiter de l'insolence des Païsans de Lycie, qui sont changez en grenouilles. *P. Le Pautre*, 1678.

Encelade de bronze doré, accablé sous des rochers et poussant en l'air un gros jet d'eau. *Le Potre*, 1677.

Fontaine de Flore, accompagnée d'un bassin doré semé de fleurs, dans les Jardins de Versailles. *Le Pautre*, 1680.

Marais artificiel, entouré de joncs d'airain et de jets d'eau, dans le Jardin de Versailles. *Isr. Siluestre*, 1680.

Fontaine de la Renommée dans le Jardin de Versailles. *Isr. Siluestre*, 1682.

Fontaines des bains d'Apollon dans le Jardin de Versailles. *L. Simonneau le jeune*, 1688.

Le Théâtre d'eau, dans les Jardins de Versailles. *Isr. Siluestre*, 1680.

Veue principale du Théâtre d'eau. *L. Simonneau*, 1689.

Fontaine d'Apollon à la teste du grand canal de Versailles. *L. de Chatillon*, 1683.

Enfant de bronze, représentant le génie de la puissance Royalle, assis sur un aigle qui pousse en l'air un gros jet d'eau. *Lepotre*, 1677.

Enfant de bronze, représentant le génie de la valeur. *Le Potre*, 1676.

Enfant de bronze, représentant le génie des Richesses. *Le Potre*, 1676.

Deux amours de bronze qui se jouent avec un gryphon qui fait un jet d'eau. *Le Potre*, 1676.

Deux amours de bronze qui se jouent avec une écrevisse de mer. *Le Potre*, 1677.

Deux amours de bronze qui se jouent avec un cygne. *Le Potre*, 1677.

Deux amours de bronze qui tiennent une lyre d'où sort un jet d'eau. *Le Potre*, 1677.

Un amour de bronze avec son carquois d'où sortent des flèches d'eau. *Le Potre*, 1676.

Un amour de bronze qui tire une flèche d'eau. *Le Potre*, 1677.

Statue de bronze d'une Vénus élevée sur un bassin de marbre blanc, faisant un des ornemens de la fontaine appellée la Gallerie d'eau, dans les Jardins de Versailles. *P. Le Pautre*, 1679.

Figures de bronze doré d'un triton et d'une sirène, tenant une conque, d'où il sort un grand jet d'eau dans la fontaine appellée la Sirène, dans les Jardins de Versailles. *P. Le Pautre*, 1679.

Bassin de 10 pieds de diamètre, d'une seule pierre, et au milieu trois petits joueurs d'instruments de métail doré qui soutiennent un bassin de bronze, dans les Jardins de Versailles. *Le Potre*, 1673.

Bassin de 10 pieds en quarré, d'une seule pierre, et au milieu trois petits enfans de métail doré qui soutiennent un bassin de bronze, à Versailles. *Le Potre*, 1673.

Bassin de 10 pieds de diamètre, d'une seule pierre, et au milieu deux jeunes filles avec un petit amour de métail doré qui soutiennent une corbeille de bronze à Versailles. *Le Potre*, 1673.

Bassin de 10 pieds en quarré, d'une seule pierre, et au milieu trois petits danseurs de métail doré qui soutiennent un bassin de bronze, à Versailles. *Le Potre*, 1672.

Bassin de 10 pieds de diamètre, d'une seule pierre, et au milieu trois petits tritons de métail doré qui soutiennent une coquille de bronze, à Versailles. *Le Potre*, 1673.

Bassin de 10 pieds en quarré, d'une seule pierre, et au milieu trois petits satyres de métail doré qui soutiennent une corbeille de bronze, à Versailles. *Le Potre*, 1673.

Bassin de 10 pieds de diamètre, d'une seule pierre, et au milieu trois petits Termes de métail doré qui soutiennnent une corbeille de bronze, à Versailles. *Le Potre*, 1673.

Latone entre ses deux enfans Apollon et Diane, demandant vengeance à Jupiter de l'insolence des païsans de Lycie, qui sont changés en grenouilles. *J. Edelinck scul.* 1679 (1). (Groupe principal de la fontaine mentionnée plus haut.)
Rauissement de Proserpine. *Gir. Audran sculps.* 1680.
L'Air. *Io. Edelinck sculps.* 1679.
La Terre. *G. Edelinck sculps.* 1681.
Le Printemps. *G. Edelinck sculps.* 1681.
L'Esté. *G. Edelinck sculps.* 1681.
L'Automne. *Io. Edelinck sculps.* 1679.
L'Hyver. *Io. Edelinck sculps.* 1680.
Le Point du Jour. *Gir. Audran sculps.* 1681.
Diane. *G. Edelinck sculps.* 1681.
Vénus. *Io. Edelinck sculps.* 1680.
Une fille en habit de Bergère. *G. Edelinck sculps.* 1681.
L'Afrique. *Gir. Audran sculps.* 1681.
Statue d'un Faune. *Le Potre sculps.* 1672.
Statue d'une Nymphe tenant une couronne. *Le Potre sculps.* 1672.
Statue d'un Satyre accompagné d'un petit satyre. *Le Potre sculps.* 1675.
Statue d'une Joueuse de tambour accompagnée d'un petit satyre. *F. Chauveau sculp.* 1675.
Statue d'un Satyre. *Le Potre sculps.* 1675.
Statue d'une Joueuse de tambour, avec un petit amour auprès d'elle. *Le Potre sculp.* 1672.
Statue d'un Satyre tenant une grappe de raisin. *Le Potre sculps.* 1672.
Statue d'une Danseuse. *F. Chauveau sculps.* 1675.
Figure d'une Sphinx de marbre blanc qui porte un amour de bronze doré. *Le Potre del. et sc.* 1676.
Autre figure semblable tournée dans l'autre sens. *Le Potre del. et sc.* 1676.

TERMES ET VASES.

Jupiter et Junon. *Le Potre sculps.* 1674.
Mercure-Minerve. — —
Apollon-Daphné. — —
Endimion-Diane. — —
Bacchus-Ariane. — —
Comus-Pan. — —
Hercule-Omphale. — —
Persée-Andromède. — —
Adonis-Vénus. — —
Six planches de vases de bronze gravées par *Le Potre*, 1672 et 1673.

Tapisseries du Roi ou sont représentez les quatre élémens et les quatre saisons. *A Paris, de l'Imprimerie Royale*, M.DC.LXX, in-fol. de 43 et 47 pag. Le texte assez important est signé : *Félibien.*

Dans les exemplaires anciens on trouve à la fin de ce Recueil quatre planches sans texte indiquées dans le catalogue de 1727 et de 1743.

1° Renouvellement d'alliance entre la France et les Suisses fait dans l'église de Nostre-Dame de Paris, par le roi Louis XIV et les ambassadeurs des XIII cantons et de leurs alliez, le XVIII novembre M.DC.LXIII. *Io. Nolin sculpsit. Car. Le Brun inuen. Pet. Seue pinxit. Sim. Le Clerc sculps.* 1680.

1. Jean Edelinck reçut pour cette gravure, le 22 octobre 1679, la somme de 800 livres.

2. Siége de Tournay en l'année M.DCLXVII, ov le Roy Louis XIIII estant dans la trenchee, se leve au dessus et s'expose au feu des ennemis pour reconnoistre l'estat de la place. *Car. Le Brun pinx. S. Le Clerc sculps.* 1681.
3. Siége de Douay en l'année 1667, ou le Roy Louis 14e estant dans la tranchée, un coup de canon tiré de la ville tue le cheval d'un garde du corps proche la personne de Sa Majesté. *Séb. Le Clerc sculps.*
4. Deffaite de l'armée espagnolle près le canal de Bruges sous la conduite de Marsin, par les trouppes du Roy Louis XIV en l'année 1667. *Car. Le Brun pinx. S. Le Clerc sculps.* 1680.

Autre édition : Tapisseries du Roy ou sont représentez les quatre éléments et les quatre saisons, avec les devises qui les accompagnent et leur explication. *A Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy*, imprimeur du roy, rue Saint-Jacques, aux Cicognes. M.DC.LXXIX, avec privilége de sa majesté. Cette édition est conforme à l'édition de 1670.

Courses de testes et de bague, faittes par le roy et par les princes et seigneurs de sa cour en l'année 1662. *A Paris, de l'Imprimerie Royale*, 1670, in-fol. Dédicace de Perrault à monseigneur le Dauphin. Grand in-fol. de 104 pages, le texte occupe une assez large place dans le volume.

La même année parut de cet ouvrage une traduction latine sous ce titre : « Festiva ad capita annulumque Decursio a rege Ludovico XIV principibus summisque aulæ procerib. edita. Anno M.DCLXII. Parisiis. E. Typographia Regia, 1670. » Gr. in-fol. de 106 pages. Cette traduction est de Fléchier.

Le Cabinet des estampes possède de l'édition française de cet ouvrage un exemplaire colorié avec grand soin qui fut acquis, en 1833, pour la somme de 110 fr. Il provient de la vente de Mme de Vaudémont, héritière de la maison de Guise, et peut être regardé comme ayant appartenu au duc de Guise, l'un des chefs du quadrille.

Les Plaisirs de l'isle enchantée. Course de bague, collation ornée de machines; comédie meslée de danse et de musique; ballet du palais d'Alcine; feu d'artifice et austres festes galantes et magnifiques faites par le roy à Versailles le vii may M.DC.LXIV, et continuées plusieurs autres jours. *A Paris, de l'Imprimerie Royale.* M.DC.LXXIII, in-fol., 9 planches gravées par Israël Silvestre et 91 p. de texte.

Les Divertissemens de Versailles donnés par le Roy a toute sa cour au retour de la conqueste de la Franche-Comté en l'année 1674. *A Paris, de l'Imprimerie Royale*, M.DC.LXXVI, in-fol., 6 planches gravées par Lepautre en 1675 et 1676, et 34 pages de texte par Félibien.

Relation de la fête de Versailles du 18 juillet 1668. *A Paris, de l'Imprimerie Royale*, M.DC.LXXIX, in-fol., 5 planches gravées par Lepautre, en 1678 et 1679, et 43 pag. de texte. Le texte est de Félibien.

Description générale de l'Hostel royal des Invalides, établi par Louis

le Grand dans la plaine de Grenelle, près Paris, avec les plans, profils et élévations de ses faces, coupes, appartemens. *A Paris*, chez l'auteur, dans l'hostel royal des Invalides, M.DC.LXXXIII, avec privilége du roy. (*A Paris, de l'imprimerie de Gabriel Martin,* rue Saint-Jacques, au *Soleil-d'Or.*) 51 pag. de texte et 19 planches gravées par J. Le Pautre, J. Marot, D. Marot et P. Le Pautre.

Cet ouvrage n'avait pas été commandé par le roi; il fut acquis d'un marchand d'estampes nommé Mortain, qui, dans une vente, s'était rendu acquéreur de toute l'édition et des dix-neuf planches de cuivre qui accompagnaient la description. Ce marchand avait fait graver deux nouvelles planches sur le dessin de Ferdinand de la Monce, le *plan géométral de la nouvelle église* et la *coupe de la même église*. Le roi, lorsqu'il eut pris possession de l'ouvrage, fit graver en deux planches, par J. Le Pautre, la *vue et perspective de l'élévation générale du monument*. Aussi rencontre-t-on des exemplaires distribués postérieurement à l'année 1683, qui contiennent 22 planches. L'auteur de cet ouvrage n'est pas, comme on le suppose généralement, le sieur Boulancourt, mais bien un sieur de la Porte, commissaire des Invalides.

On avait gravé encore quatorze grandes planches représentant les plans, coupes et profils de l'église des Invalides, pour servir à dresser les devis de ce bâtiment; mais ces planches ne devaient pas être livrées au public; elles étaient gravées d'après les dessins de Jules Hardouin Mansart, et ne furent pas distribuées aux personnes que l'on gratifiait d'un exemplaire de la *Description générale de l'Hôtel des Invalides.* Aussi furent-elles longtemps très-difficiles à rencontrer. Aujourd'hui ces planches se trouvent à la chalcographie du Louvre.

L'hôtel des Invalides fut l'objet de nombreuses publications sous le règne de Louis XIV. Nous allons les signaler, pour éviter toute confusion avec l'ouvrage ci-dessus mentionné, qui seul fit partie de ce qu'on appela plus tard le *Cabinet du Roi :*

1. *Description de la nouvelle église de l'Hostel royal des Invalides,* avec un plan général de l'ancienne et de la nouvelle église. A Paris, M.DCCII. In-12 de 168 pages (signé J.-F. Félibien).

2. *Description de la nouvelle église de l'Hostel royal des Invalides*, avec un plan général de l'ancienne et de la nouvelle église, par M. Félibien des Avaux, historiographe des Bastiments du Roy. A Paris, Jacques Quillau, M.DCC.VI. 2 vol. in-12, 168 et 6 p. non paginées et 318 pages.

3. *Description de l'Eglise royale des Invalides*. A Paris, M.DCCVI. In-fol. (par Félibien des Avaux). Le texte est entouré de bordures gravées, et accompagné de têtes de pages, culs-de-lampes et lettres ornées. Les exemplaires avec les bordures gravées sont rares; il en a été imprimé un très-petit nombre d'exemplaires. Il n'en est pas de même des exemplaires sans bordure.

Enfin, il parut plus tard un autre ouvrage considérable sur l'hôtel des Invalides, ouvrage qu'il ne faut pas confondre avec ceux que nous avons précédemment mentionnés :

*Histoire de l'Hôtel royal des Invalides,* où l'on verra les secours que nos Rois ont procurés dans tous les temps aux officiers et soldats hors d'état de servir, par Mᵉ Jean-Joseph Granet, avocat au Parlement, enrichie d'estampes représentant les plans, coupes et élévations géométrales de ce grand édifice, avec les excellentes peintures et sculptures de l'église,

dessinées et gravées, avec tous les soins et l'exactitude possible, par le sieur Cochin, graveur du Roy et de l'Académie royale de peinture et sculpture. A Paris, chez Guillaume Desprez, M.DCCXXXVI. In-fol. 112 pages de texte et 103 planches.

Une autre édition du même ouvrage fut publiée sous ce titre ; on y a seulement ajouté quelques planches et augmenté le texte descriptif : *Description historique de l'Hôtel royal des Invalides,* par M. l'abbé Pérau, licencié en théologie de la maison et société de Sorbonne, avec les plans, coupes, élévations géométrales de cet édifice, et les peintures et sculptures de l'église, dessinées et gravées par le sieur Cochin, graveur du Roy et de l'Académie royale de peinture et de sculpture. A Paris, chez Guillaume Desprez, M.DCCLVI. In-fol., 104 p. de texte et 108 planches.

MAISONS ROYALES ET VILLES FRONTIÈRES DE FRANCE.

Représentation des machines qui ont servi à eslever les deux grandes pierres qui couvrent le fronton de la principale entrée du Louvre. *S. Le Clerc, fec.* 1677. Cette planche fut payée à Sébastien Leclerc 1,600 livres. (Comptes des Bâtiments du Roi, 12 décembre 1677.

Face principale du Louvre. *J. Marotte sculps.* 1676.

Plan du costé du Louvre qui regarde la riuière. *J. Marotte sculps.* 1678.

Elévation de la façade du Louvre, du costé qui regarde la rivière. }
Plan du costé du Louvre qui regarde la rivière. } *J. Marotte sculps.* 1678.

Plan général du Palais-Royal. *Gravé par La Boissière en* 1679.

Veue du Palais-Royal. *Dessigné et graué par La Boissière en* 1679.

Plan général du palais des Thuilleries. *Israel Siluestre sculps.* 1669.

Veue du palais des Tuilleries, du costé de l'entrée. *Israel Siluestre delin. et sculps.* 1669.

Veue du palais des Tuilleries, du costé du jardin. *Israel Siluestre del. et sculps.* 1668.

Veue du palais et du jardin des Thuilleries. *Israel Syluestre delineauit et f.* 1670.

Veue des jardins du pallais des Tuilleries, du costé du cours de la Reyne. *Israel Siluestre delin. et sculps.* 1673 (1).

Plan du jardin du palais des Thuilleries. *Isr. Siluestre del. et sculps.* 1671.

Veue du collège des Quatre-Nations. *Israel Siluestre delineauit et f.* 1670.

Arc-de-triomphe de Louis XIV à la porte Saint-Antoine. *S. Le Clerc sculps.* 1679.

Plan général du chasteau et petit parc de Vincennes. *Isr. Siluestre sculps.* 1668.

Veue et perspectiue du chateau de Vincennes, du costé de l'entrée du parc. *Dessigné et graué par P. Brissart.*

Plan du chasteau de Madrid, avec la court et le fossé qui l'enuironne. *J. Marotte sculps.* 1676.

Eleuation du chasteau de Madrid. *J. Marotte sculps.* 1677.

Plan général des chasteaux de Saint-Germain-en-Laye. Planche anonyme.

Plan du chasteau neuf de Saint-Germain-en-Laye. *Israel Siluestre delin. et sculpsit,* 1667.

Veue du chasteau neuf de Saint-Germain-en-Laye, du costé de la riuière. *Israel Siluestre delineauit et sculpsit,* 1666.

Veue du chasteau de Fontainebleau, du costé du jardin. *Israel Siluestre delin. et sculpsit.*

Veue du chasteau de Fontainebleau, du costé des jardins. *Israel Siluestre f.*

Veue de la cour du Cheval-Blanc de Fontainebleau. *Israel Siluestre delin. et sculpsit,* 1667.

Veue de l'estang de Fontainebleau. *Israel Siluestre delineauit et sculpsit* 1666.

Veue du chasteau de Fontainebleau, du costé de l'orangerie. *Isr. Syluestre del. et sculps.* 1679.

Veue du chasteau de Fontainebleau, du costé du grand canal. *Isr. Siluestre del. et sculps.* 1678.

Perspective du canal de Fontainebleau, auec la magnifique promenade au Roy... *Le Potre inven. et fecit.*

Plan releué du chasteau, jardin et parc de Monceaux. *Israel Siluestre sculp.* 1673.

1. Cette planche fut payée à Israël Silvestre, en même temps qu'une vue du collège des Quatre-Nations, 1,000 livres. (Archives de l'Empire. Bâtiments du Roi. 26 mars 1671.

Veue du chasteau de Monceaux. *Isr. Syluestre del. et sculps.* 1679.
Veue du chasteau de Monceaux, du costé du parc. *Isr. Siluestre del. et sculps.* 1680.
Veue du chasteau de Chambor, du costé de l'entrée. *Isr. Siluestre del. et sculps.* 1678.
Veue du chasteau de Chambor, du costé du parc. *Isr. Siluestre del. et sculps.* 1676.
Plan du chasteau de Blois. *Dorbay del. et sculps.* 1677.
Veue du chasteau de Blois. *Israel Siluestre sculpsit* 1672.
Plan du chasteau de Compiègne. *Dorbay del. et sculps.* 1677.
Veue du chasteau de Marimont, du costé du jardin. *I. Siluestre del. et sculps.* 1673.
Profil de la ville et citadelle de Stenay. *Israel Siluestre delin. et sculpsit cum priuil. Regis.*
Veue de la ville et chasteau de Sedan. *Dessigné et graué par Israel Siluestre.*
Veue et perspective de Mommédy. *Israel Siluestre delin. et sculpsit cum priuil. Regis.*
Veue du chateau de Jametz. *Israel Siluestre delin. et sculpsit.*
Veue et perspective de la ville et citadelle de Verdun. *Dessiné et gravé par I. Siluestre* 1669.
Profil de la ville de Metz, en Lorraine, veue du costé de la porte Mazel. *Israel Siluestre delin. et sculps.* 1667.
Profil de la ville et forteresse de Marsal. *Israel Siluestre delin. et sculpsit,* 1670.

ORNEMENTS DE PEINTURE ET DE SCULPTURE QUI SONT DANS LA GALERIE D'APOLLON au chasteau du Louvre, et dans le grand appartement du Roy, au palais des Tuilleries. Dessinez et gravez par les sieurs Berain, Chauveau et le Moine. Suite de 29 planches numérotées. Une seule pièce de la suite est datée. C'est la première : *G. I. B. Scotin sculps. 1710.*

DESCRIPTION DE LA GROTTE DE VERSAILLES. *A Paris, de l'Imprimerie Royale,* M.DC.LXXVI, in-fol. 11 pages de texte signé Félibien, et 20 planches gravées par Le Pautre, Chauveau, Jean Edelinck, Etienne Picart, Etienne Baudet; en 1672, 1673, 1675, 1676 et 1678.

—Nouvelle édition. *A Paris, de l'Imprimerie Royale,* M.DC.LXXIX, in-folio.

Au S[r] Lepautre, pour son paiement de trois planches qu'il a gravées, représentant les ornements de la grotte de Versailles, 840 livres. (Archives de l'Empire. Bâtments du Roi, 1 avril 1671.)

Jean Edelinck toucha, pour la figure de Galatée, qu'il a gravée dans cet ouvrage, 600 livres, le 5 septembre 1677.

LE LABYRINTE DE VERSAILLES. *A Paris, de l'Imprimerie Royale,* M.DC. LXXVII. In-8°, 40 planches gravées par Sébastien Leclerc.

2[e] édition. *A Paris, de l'Imprimerie Royale,* M.DC.LXXIX. In-8°, 41 planches.

Il existe une contrefaçon de cet ouvrage : *A Amsterdam,* chez *Pierre Mortier,* avec privilége. In-8 oblong.

On trouve souvent réunies en un volume les planches suivantes qui ne forment pas, à vrai dire, un ensemble homogène, mais qui, avant de prendre place dans la grande collection, accompagnaient la série de volumes que le Roi offrait en cadeau :

1. Le Plafond du grand escalier de Versailles, connu sous le nom de l'escalier des Ambassadeurs. 7 planches gravées par Étienne Baudet, d'après Lebrun.
2. Tableaux de la voute de la galerie du petit appartement du Roy à Versailles, peints par P. Mignard et gravés par Gérard Audran. 3 planches.
3. La Coupole de la chapelle de Sceaux, gravée, d'après Ch. Lebrun, par Gérard Audran. Estampe composée de 5 planches se réunissant.
4. La Franche-Comté conquise pour la seconde fois. 1674. *Un des tableaux de la voute de la grande gallerie de Versailles... peint par Monsieur le Brun, premier peintre du Roy, et gravé par Charles Simonneau,* 1688. Gr. in-fol.
5. Le Portement de Croix, d'après Pierre Mignard, par Gérard Audran. *P. Mignard trecensis inv. et pinx. G. Audran sculpsit et excudit cum priuil. Regis.*
6. La Statue équestre de Louis XIV à la place de Vendome, gravée par Ch. Simonneau, d'après Girardon.

## Vues, marches, entrées, passages et autres sujets servant a l'histoire de Louis XIV, gravés d'après les dessins de Vander Meulen.

Les planches gravées d'après les peintures de Vander Meulen occupent, dans le *Cabinet du Roi,* trois volumes (les tomes 16, 17 et 18). Le Roi avait commandé la gravure d'un certain nombre de planches seulement, dont nous donnons la liste ci-dessous, nous en rapportant, pour notre choix, à un volume relié du temps et ne contenant que des gravures portant cette mention : *Dessiné pour le Roi très-chrétien.* Ce volume, formé de 34 estampes, renferma longtemps tout ce que le Roi possédait de planches gravées d'après Vander Meulen (1).

### Voici ce dont se composait ce seul volume :

Marche du Roy accompagné de ses gardes, passant sur le Pont-Neuf et allant au Palais. *I. V. Huchtenburg sculps.*

Le Roy, dans sa calleche, accompagné des dames dans le bois de Vincennes. *R. B. fig. sculps. F. Baudouins sculps.*

Veue du chasteau de Versailles, comme il estoit cy deuant. *F. Bauduins sculps.* 1685.

Veue du chasteau de Fontainebleau, du costé du jardin. *A. F. Bauduin sculpsit.*

La Reine allant à Fontainebleau accompagnée de ses gardes. *F. Baudouins sculps.*

Veue de la ville de Bethune en Artois. *A. F. Bauduin sculps.*

Veue de la ville et du port de Calais, du costé de la terre. *R. Bonnart fig. sculps. et F. Baudouins sculps.* 1685.

Entrée du Roy dans Dunquerque. *De Hooghe sculps.*

Veue de la ville d'Ardres, du costé de Calais. *Baudouins sculps.* 1685.

Entrée de la Reine dans Arras, en l'année 1667. *R. Bonnard sculpsit,* 1685.

Veue de Tournay, du costé du vieux chasteau. *N. Cochin sculps.* 1685.

Arriuée du Roy deuant Douay, qu'il fait inuestir par sa cavalerie en 1667. *R. Bonnart sculpsit,* 1685.

Veue de l'armée du Roy campée devant Douay, du costé de la porte Nostre-Dame, en l'année 1667. *R. Bonnart fig. sculps. et F. Baudouins seulps.* 1685.

Veue de la ville de l'Isle, du costé du prieuré de Fiues, et l'armée du Roy deuant la place, en l'année 1667. *Van Huctenburg et Baudouins sculps.* 1685.

Veue de Courtray, du costé du vieux chateau, avec la marche de l'armée en l'année 1667. *F. Baudouins et G. Scotin sculp.* 1685.

1. « Cet artiste, voyant que le Roi discontinuait d'ordonner la gravure de ses autres tableaux, entreprit d'en faire lui-même la dépense; il en débita les estampes à son profit, et sa veuve continua jusqu'au moment qu'elle proposa de faire acheter les planches au Roi. Depuis cette acquisition, l'œuvre entier de Vander Meulen a fait corps avec le recueil du *Cabinet du Roi,* et ce qui d'abord ne faisait qu'un volume en fait à présent trois. » (*Note de Joly.*)

Veue de la ville et du siège d'Oudenarde, où le Roy commande en personne, en l'année 1667. Planche anonyme. 1685.

Arrivée du Roy au camp deuant Mastrick, en l'année 1673. *R. Bonnart sculpsit.* 1685.

Valenciennes prise d'assaut et sauvée du pillage par la clémence du Roy, le 16 mars 1677. *A. Bonnart sculps.*

Veue de la ville et de la citadelle de Cambray, assiégées et prises par le Roy au mois d'auril de l'année 1677. *Franc. Ertinger sculps.*

Le Roy, s'estant rendu maistre de la ville de Cambray, attaque ensuite et prend la citadelle, jusqu'alors estimée imprenable, en l'année 1677. *R. Bonnart sculps.* 1686.

L'armée du prince d'Orange deffaite deuant Mont-Cassel, par l'armée du Roy, commandée par Monsieur, duc d'Orléans, en 1677. *R. Bonnart sculps.*

Saint-Omer veu du costé du fort de Bournonuille, assiégé et pris par l'armée du Roy, sous le commandement de Monsieur duc d'Orléans, en avril 1677. *R. Bonnart sculpsit.*

Le Rhin passé à la nage par les François, à la veue de l'armée de Hollande, 11 juin 1672. *C. Simonneau sculps.*

Veue de Leuve, place très-forte dans le Brabant, située au milieu d'un marais, attaquée et forcée de nuit par les François, en l'année 1678. *François Ertinger sculps. A°* 1685.

Veue de la ville et du chasteau de Dinant sur la Meuse, assiégée par les François le 22 may et prise le 29 du même mois en l'année 1675, acreue et fortifiée depuis de plusieurs travaux. *R. Bonnart sculpsit.*

Veue de la ville de Besançon, du costé Dole, et scituation du lieu dans la Franche-Comté. *A. F. Bauduins sculps.*

Dole prise dans la première conqueste que le Roy a faite de la Franche-Comté, en 1668. *Van Huctenburg et Baudouins sculps.* 1685.

Veue de la ville et fauxbourg de Salins, chasteaux, montagnes et situation du lieu dans la Franche-Comté. *A. F. Bauduins sculps.*

Veue de la ville de Gray en Franche-Comté. *Baudouins sculps.* 1685.

Veue de Saint-Laurent-de-la-Roche, du costé du Bourg, dans la Franche-Comté. *A. F. Bauduin sculpsit.*

Veue de Saint-Laurent-de-la-Roche et du Bourg, dans la Franche-Comté. *A. F. Bauduin sculpsit.*

Veue du chasteau Sainte-Anne, en la Franche-Comté, comme il se voit en y entrant. *A. F. Bauduin sculpsit.*

Veue du chasteau Sainte-Anne, comme il se voit par derrière la montagne. *A. F. Bauduins sculpsit.*

Veue du chasteau de Joux, sur la frontière de la Franche-Comté. *A. F. Bauduins sculpsit.*

Les glorieuses conquestes de Louis le Grand, roy de France et de Navarre, dediées au roy. Se vendent à Paris, chez l'autheur, rue Saint-André-des-Arts, ou estoit cy devant la porte de Bussy. 2 volumes gr. in-fol.

Dans l'édition originale du *Cabinet du Roi*, cet ouvrage forme cinq volumes. Il fut d'abord publié avec un texte explicatif; puis ce texte fut supprimé dans la suite. Nous empruntons à M. Joly l'histoire de cette publication, rapportée dans la note que nous avons déjà eu l'occasion de citer plusieurs fois. On lit seulement en tête de l'ouvrage lui-même la dédicace suivante, de laquelle nous extrayons tout ce qui n'est pas purement éloge et flatterie:

*AU ROY*

Sire, il faut que j'exécute enfin la dernière volonté du chevalier de Beaulieu, mon oncle, et que j'ay l'honneur de présenter à Votre Majesté un auguste monument à la gloire de son trône dans ces ouvrages. Cet officier ayant perdu son bras droit d'un coup de canon, en conduisant la tranchée au siège de Philisbourg, en 1644, ne crut pas que la main qui lui restoit put être mieux employée qu'à laisser à tout l'univers de pompeuses et brillantes

images des victoires du plus grand des Rois. La divine Providence l'ayant retiré de ce monde avant qu'elles fussent en état d'être présentées à Votre Majesté, il en chargea le sieur Desroches, mon époux, qu'une pareille destinée força encore de m'en remettre le soin. J'avoue, Sire, que j'ai trop différé de m'acquitter d'un si juste et si glorieux devoir; mais il est beaucoup plus aisé à Votre Majesté d'entasser conquêtes sur conquêtes qu'à moi de les suivre....... Reine de Beaulieu.

« On trouve des exemplaires, dit Joly, où ces suites sont reliées en trois volumes, même quelquefois en deux. Sébastien de Pontaut, sieur de Beaulieu, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, premier ingénieur de Louis XIV et maréchal de camp, avait dessiné les siéges, les villes conquises, les combats, les batailles et autres expéditions militaires du règne de Louis le Grand. Pour les faire graver, il se servit du burin de N. Cochin, de Fr. Collignon, d'Et. de la Belle, des Perelle, de Fr. Ertinger, de Moyse Fouard, de Loisel et autres. Beaulieu ajouta quelquefois, pour une plus grande intelligence, à ces planches des discours qui entroient dans le détail de ces actions militaires; il les publia d'abord pièce par pièce, et depuis sa mort, arrivée en 1674, sa nièce, Renée de Beaulieu, depuis madame Desroches, continua ce projet et publia l'ouvrage entier de son oncle avec un supplément qu'elle présenta au Roi sous ce titre : *Les Glorieuses Conquêtes de Louis le Grand, Roi de France et de Navarre, dédiées au Roi, se vendent à Paris chez l'auteur. MDCXCIV.* C'est un grand in-folio imprimé ordinairement en lettres italiques, tantôt divisé en deux volumes, tantôt en trois; au frontispice est le portrait de M. de Beaulieu, peint par Pesne et gravé par Lubin; les planches qui représentent les profils des villes sont gravées en formes de frises et de moyenne grandeur; elles paraissent aussi grandes que les plans, par le moyen d'une partie supérieure qui s'y adapte et qu'on nomme passe-partout, lequel renferme un cartouche ovale de forme in-12, vide et prêt à recevoir le portrait du général qui a donné la bataille ou fait le siége que représente le plan. Alors, un exemplaire formé de cette sorte est rare à trouver complet; la difficulté vient de ce que ces pièces de rapport ont été distribuées séparément à fur et à mesure qu'elles paroissaient. Lorsqu'on a cessé de graver les dessins de Beaulieu, il en existoit peu d'exemplaires avec les portraits des généraux; ces premières et rares éditions, lorsqu'elles sont complètes, commencent par les plans et profils de *Pluvinel*, de *Chatelet*, de *Bappaume*, de *Collioure*, etc.

« Sitot après que le Roy eut fait acquisition de ces planches, elles se donnèrent sans discours et sans les portraits; apparemment que les planches n'appartenaient point à la dame Desroches, non plus que douze autres planches représentant des profils de villes dont la Bibliothèque a fait acquisition depuis peu (on sait que cette note est de 1770), et qui, par cette raison, ne sont point relatées dans le catalogue imprimé, seconde édition, 1743. »

Les différents ouvrages ou recueils que nous venons de mentionner étaient de formats très-différents (1), depuis le grand in-folio jusqu'au petit in-8; il fut décidé, en 1727, que toutes les planches qui formaient ces volumes seraient désormais tirées sur papier d'égale grandeur et formeraient ainsi un tout uniforme. Le texte qui accompagnait la plupart de ces volumes fut supprimé et la collection parut dans l'ordre suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1er volume. | | Tableaux du Roi. | 38 pl. |
| 2e | — | Tableaux du Roi. L'Histoire d'Alexandre, d'après Lebrun. | 15 |
| 3e | — | Médaillons antiques du *Cabinet du Roi*. | 41 |
| 4e | — | Plans, élévations et vues des chateaux du Louvre et des Tuileries. Ornemens de peinture et de sculpture qui sont dans la galerie d'Apollon au chateau du Louvre, et dans le grand appartement du Roi au palais des Tuileries. | 44 |

(1) Ils étaient en tuyaux d'orgue, dit Joly dans sa *Note manuscrite*.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5e volume. | | Plans, élévations et vues du chateau de Versailles. Tableaux de la voute de la galerie du petit appartement. | 38 pl. |
| 6e | — | Grotte, labyrinthe, fontaines et bassins de Versailles. | 89 |
| 7e | — | Statues du Roy, antiques et modernes. | 48 |
| 8e | — | Termes, bustes, sphinx et vases du Roy. | 49 |
| 9e | — | Tapisseries du Roy. | 48 |
| 10e | — | Carrousel, courses de têtes et de bagues. | 97 |
| 11e | — | Fêtes de Versailles. | 20 |
| 12e | — | Plans, élévations, vues, coupes et profils de l'hôtel royal des Invalides. | 22 |
| 13e | — | Plans, profils, élévations et vues de différentes maisons royales. | 29 |
| 14e | — | Profils et vues de quelques lieux de remarque, avec divers plans détachez de villes, citadelles et chateaux. | 32 |
| 15e | — | Plans et profils appelez communément les Petites Conquêtes, servant à l'histoire de Louis XIV. | 40 |
| 16e | — | Vues, marches, entrées, passages et autres sujets servant à l'histoire de Louis XIV, gravés d'après Vander Meulen. | 28 |
| 17e | — | Vues, entrées et autres sujets servant à l'histoire de Louis XIV, gravés d'après Vander Meulen. | 29 |
| 18e | — | Paysages, morceaux d'études, etc., gravés d'après Vander Meulen ou provenant de son fonds. | 98 |
| 19e | — | Plans, profils et vues de camps, places, siéges et batailles, servant à l'histoire de Louis XIV, gravés d'après Beaulieu. 1643-1644. | 28 |
| 20e | — | Plans, profils et vues de camps, places, siéges et batailles, servant à l'histoire de Louis XIV, gravés d'après Beaulieu. 1645. | 30 |
| 21e | — | — — — 1646, 1647, 1648. | 33 |
| 22e | — | — — — 1650, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659. | 29 |
| 23e | — | — — — 1662, 1668, 1673, 1674, 1676, 1677, 1684, 1685, 1688, 1691, 1692, 1693, 1694, 1697. | 31 |
| | | Total : | 956 pl. |

Nous venons de donner la liste complète des ouvrages qui, parus d'abord isolément et sans ordre, furent réunis en 1727, et, tirés sur papier uniforme, formèrent ce que l'on est convenu d'appeler le *Cabinet du Roi*. Nous devons mentionner maintenant un certain nombre de volumes que Joly, dans la note manuscrite que nous avons déjà eu occasion de citer plusieurs fois (1), nous apprend avoir été souvent réunis par les amateurs de son temps à la collection royale; nous nous contentons de donner les titres de ces ouvrages, trouvant superflu d'entrer dans des détails qui nous entraîneraient au delà du sujet que nous avons entendu traiter :

1. La Guerre des Suisses, traduite du Ier livre des Commentaires de Jules César, par Louis XIV, Dieudonné, roi de France et de Navarre. *Paris, Imprimerie Royale*, 1651. In-fol.
2. Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle des Animaux. *Paris, Imprimerie Royale*, 1671. In-fol. La suite parut en 1676.
3. Mémoires pour servir à l'histoire des Plantes, dressés par M. Dodart. *Paris, Imprimerie Royale*, 1676. In-fol.

(1) Le baron de Heineken, dans *Idée d'une collection d'estampes*, a copié presque textuellement la note de M. Joly, sans citer à quelle source il avait puisé ses renseignements.

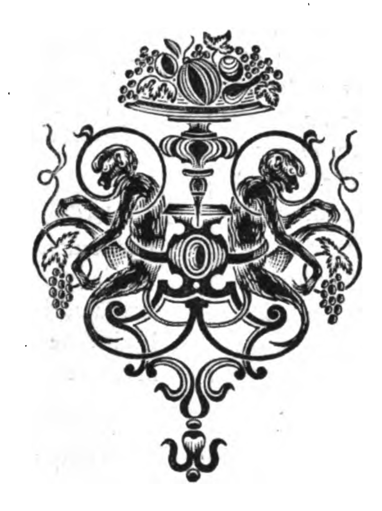
4. Recueil de plusieurs traités de mathématique, par l'Académie royale des Sciences. *Paris, Imprimerie Royale*, 1676. In-fol.
5. Médailles sur les principaux événements du règne de Louis-le-Grand, avec des explications historiques, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Paris, Imprimerie Royale*, 1702. In-fol. Seconde édition en 1723.
6. Le Sacre du Roy Louis XV dans l'église de Reims, le dimanche 25 octobre 1722. In-fol.
7. La grande Galerie de Versailles et les deux salons qui l'accompagnent, peinte par Charles Lebrun, premier peintre de Louis XIV, dessinée par Jean-Baptiste Massé, peintre et conseiller de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture, et gravée sous ses yeux par les meilleurs maîtres du temps. *Paris, Imprimerie Royale*, 1752. In-fol.
8. La Cérémonie du Sacre de Louis XIV, faite à Reims le 7 juin 1654, représentée au naturel, dessinée par ordre de Sa Majesté par le chevalier Avice, et gravée par Jean Lepautre, avec la description des planches. *Paris, Imprimerie Royale, chez Edme Martin*, 1655. In-fol.

Si l'on ajoute à ces ouvrages quelques planches isolées, qui ne furent pas non plus commandées par le roi, mais qui furent, comme les livres ci-dessus mentionnés, payées en grande partie par le trésor royal, à titre d'encouragements donnés aux lettres et aux arts, on aura, à peu de chose près, la liste des grands ouvrages relatifs aux événements de la monarchie française pendant le règne de Louis XIV, ou destinés du moins à perpétuer le souvenir de ce règne. Ce n'est pas à dire pour cela que quiconque voudra étudier l'histoire du grand roi aura épuisé la matière lorsqu'il aura consulté ces ouvrages ; il ne connaîtrait qu'un côté de la question, le côté officiel, et il devra encore examiner avec soin les innombrables planches que l'industrie privée publia, planches que ne recommande pas toujours un réel mérite d'art, mais auquel s'attache un intérêt d'actualité, de critique ou de flatterie, bon à connaître et utile à étudier pour arriver à la vérité historique.

Cette collection, augmentée incessamment de planches nouvelles, acquises ou commandées par les souverains qui se succédèrent en France, demeura à la bibliothèque jusqu'à l'année 1812. A cette époque toutes les planches gravées, tant celles qui composaient le *Cabinet du Roi* que celles qui étaient isolées et ne se rattachaient en aucune façon à ce recueil, furent transportées au musée du Louvre où elles se trouvent encore aujourd'hui. Elles formèrent le premier fonds de cet établissement vraiment national, qui rend tous les jours de si grands services aux artistes, en permettant aux uns de se procurer à bas prix les chefs-d'œuvres de la gravure, en facilitant aux autres le moyen de produire des estampes dont l'industrie privée serait impuissante à faire les frais. Ce fut les 6, 7, 8, 9 et 10 juillet 1812, que M. Joly fils, alors conservateur du département des Estampes, fit remettre à M. Denon, directeur général des Musées impériaux, les deux mille cinq cent cinq planches gravées que possédait la Bibliothèque ; on voit que la collection s'était singulièrement accrue : car le *Cabinet du Roi*, proprement dit, ne contenait que neuf cent cinquante-six planches. Si l'on accepte cette assertion comme exacte, et il faut la tenir pour telle puisqu'elle émane des papiers officiels et authentiques, on s'ex-

plique difficilement la phrase suivante imprimée l'an IX (1801) en tête du *Catalogue des planches gravées possédées par le Muséum central des Arts :* « La collection des estampes, connue sous le nom de *Cabinet du Roi,* vient d'être réunie à celle dont l'administration du Musée central des Arts possédait déjà les planches. » On ne peut saisir le sens véritable de cette phrase, si l'on n'admet qu'un arrêté, pris par le ministre à cette époque, ne reçut pas une exécution immédiate. M. Morel d'Arleux, conservateur de la chalcographie, put se croire autorisé, du moment que l'arrêté lui avait été signifié, à annoncer cet accroissement de son dépôt, ne doutant pas que l'ordre étant donné, on ne pourrait tarder à s'y soumettre. Il était dans l'erreur; les cuivres restèrent dans les casiers qu'ils occupaient depuis longtemps à la Bibliothèque, jusqu'en 1812, époque à laquelle, M. Denon les réclamant d'une façon formelle, le ministre de l'intérieur donna l'ordre, le 1er février 1812, d'opérer leur transport.

GEORGES DUPLESSIS.



# ARMORIAL DU BIBLIOPHILE

## IIe SECTION



## BIBLIOPHILES OU AMATEURS DIVERS

BERGHES (Guillaume de), quatrième archevêque de Cambrai, mort en 1509, âgé de 58 ans.




*De sinople, à trois macles d'argent, posées 2 et 1 qui est* Boutersem; *au chef d'or chargé de trois pals de gueules, au franc quartier de* Brabant. *Le tout surmonté, par concession, d'un chef d'or, à l'aigle à deux têtes, aux ailes éployées de sable qui est de l'*Empire.

Devise : *Ex momento æternitas.*

BERINGHEN (le marquis de), chevalier des ordres du roi et son premier écuyer, 1722.



*D'argent, à 3 pals de gueules, au chef d'azur, chargé de deux quintefeuilles d'argent.*

BERMONT (de), conseiller au Parlement de Paris.



*D'azur au chef d'or, chargé d'un lion issant de gueules.*

BERNAGE, seigneur de Vaux (Louis Basile de), conseiller d'Etat et prévôt des marchands de Paris, officier grand-croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1724, mort vers 1767.



*D'or, à 3 fasces de gueules, char-*

*gées chacune de cinq sautoirs d'argent alaisés.*

BERNARD (André), conseiller au Parlement de Bourgogne, 1686.



*De gueules, à une bande d'or chargé de trois étoiles d'azur, accompagnée d'un cornet d'or embouché et virolé d'azur en chef à senestre.*

BERNARD (Jacques-Samuel), maître des requêtes.



*D'azur, à l'ancre d'argent portant en chef au canton senestre une étoile de même dans une gloire d'or.*

BERNARD DE RIEUX (Gabriel).




*Comme ci-dessus.*

Catalogue de feu M. le président Bernard de Rieux. — Paris, Barrois, 1747, in-8.

BERNARD DE BOVES, membre du Parlement de Dijon.



*D'azur, à la fasce d'or chargée de trois molettes de sable, accompagnée en chef de deux badelaires d'argent en sautoir, sur une hure de sanglier de sable, et d'une enseigne d'argent en pointe.*

Devise : *Et bello et pace.*

Bernard de Boves légua sa bibliothèque au collége des Frères Prêcheurs de Paris. Il mourut le 13 septembre 1626, dans sa soixante-quinzième année.

BERNARD DE RULLY, dont un chanoine de l'église de Lyon.



*D'argent, au chevron de gueules accompagné de trois étoiles de même, deux en chef, et une en pointe.*

BERNARDON, dont un membre du Parlement de Bourgogne.



*D'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef d'un croissant de même, et de trois étoiles aussi d'or, deux aux côtés et une en pointe.*

BERNIS (François-Joachim de Pierre de), cardinal et secrétaire d'Etat, 1760.



*D'azur, à la bande d'or accompagnée au canton senestre d'un lion de même armé et lampassé de gueules.*

BERRULLE (le cardinal Pierre de), né le 4 février 1575, mort le 2 décembre 1629.




*De gueules, au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon de même, deux en chef, une en pointe.*

**BERRULE** (de), président au Parlement du Dauphiné en 1789.
*Comme ci-dessus.*

**BERRYER** (Nicolas-Réné), garde des sceaux, mort le 15 août 1762.



*D'argent, au chevron de gueules accompagné en chef de deux quintefeuilles, et en pointe d'une aigle éployée, le tout d'azur.*

Cet amateur éclairé et délicat, et pourtant si peu connu des bibliophiles, avec un soin et une patience infatigables, avait recueilli les plus belles éditions de son temps. Lorsqu'il apprenait qu'un exemplaire plus beau, plus grand de marge, mieux conservé que celui qu'il possédait était en vente, il le faisait acheter à quelque prix que ce fût, et revendait le sien à perte. La majeure partie de sa bibliothèque fût ainsi renouvelée sept à huit fois. Il ne s'arrêtait qu'autant qu'il était sûr d'avoir en ses mains le plus bel exemplaire connu, soit par sa marge, soit par la force du papier, soit par la magnificence de la conservation et de la reliure.

Quant aux ouvrages d'éditions modernes, même celles faites en pays étranger, Berryer en acquérait plusieurs exemplaires en feuilles, et s'en composait un seul pour ainsi dire unique par le choix des feuilles, la propreté du papier et la netteté de l'impression. Il collationnait ensuite cet exemplaire avec la plus scrupuleuse attention, puis le faisait relier en beau maroquin du Levant.

A sa mort tout son cabinet passa dans la bibliothèque de Chrétien François II de Lamoignon, son gendre. — Voy. ce nom.

**BERTAUT DE FREAUVILLE.**



*D'or, à la bande de sable chargée de trois losanges d'argent, accompagnée de 6 annelets de gueules mises en orle.*

**BERTIER** (Pierre de), évêque de Montauban, 1655.



*D'or, au taureau effarouché de gueules, chargé de cinq étoiles d'argent posées en bande.*

**BERTIER DE SAUVIGNY**, intendant de la généralité de Paris en 1749.



*Comme ci-dessus.*

**BERTIN** (Henri-Léonard-Jean Baptiste), lieutenant général de la ville, prévôté et vicomté de Paris, ministre d'Etat, mort en 1792.



*Ecartelé : au 1 d'azur, à une épée d'argent garnie d'or, posée en pal, la pointe en haut ; aux 2 et 3 d'argent, à une terrasse de sinople accompagnée de trois roses de gueules plantées sur la terrasse et tigées de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or ; au 4 d'azur, au lion d'or.*

**BERTIN**, en Limousin.




*De gueules, au lion d'or adextré d'une épée d'argent.*

**BESNARD DE REZAY.**



*D'argent, à 2 fasces ondées d'azur au chef de sable, chargé de trois cavaliers d'échec d'or.*

**BETAULD**, conseiller au Parlement de Paris.



*D'azur, au lion d'or, à la bande de gueules brochante sur le tout, chargée de trois quintefeuilles d'argent.*

**BETHUNE**, duc de Sully (Maximilien), maréchal de France, né le 15 décembre 1560, mort le 22 décembre 1641.



*D'argent, à la fasce de gueules, au lambel à trois pendants de même.*

BETHUNE (Henri de), archevêque de Bordeaux, mort le 11 mai 1680, âgé de 76 ans.



*D'argent, à la fasce de gueules.*

BETHUNE-CHAROST (Armand-Louis).

*Comme ci-dessus.*

Cet amateur avait acheté la bibliothèque toute entière de l'abbé Goujet. A sa mort, qui eut lieu le 5 brumaire an IX, cette bibliothèque fut vendue et dispersée.

Catalogue des livres de la bibliothède de feu M. de Béthune-Charost. *Paris, Méquignon*, an X, in-8.

BETHUNE (Phil., comte de), père d'Hippolyte et frère de Maximilien duc de Sully. Il mourut en 1649.



*D'argent, à la fasce de gueules, au lambel à trois pendants du même.*

Le comte de Bethune fut employé sous Henri IV et Louis XIII à diverses négociations diplomatiques. Dans ses voyages il ramassa toutes les lettres originales et les pièces historiques qui lui tombèrent sous la main et en fit un recueil des plus curieux.

Michel de Marolles contribua beaucoup à l'enrichissement de ce recueil. En effet, dans l'article du catalogue de ses ouvrages il dit : « J'avais recueilli « avec grand soin plusieurs lettres, « négociations avec divers extraits, « copies et mémoires concernant les « curiosités de l'histoire de France, « qui ont passé depuis dans le cabinet « du roi par les mains du feu comte « de Béthune, qui les avait beaucoup « souhaités. »

Ce recueil renfermait environ mille lettres originales de la plupart des rois, reines, princes et princesses et République de l'Europe, et de leurs grands officiers et ministres d'Etat ; des négociations, des traités de paix, d'alliances ; des instructions d'ambassades, et d'autres pièces intéressantes pour l'histoire depuis le XIV[e] siècle jusqu'au XVII[e].

A la mort de Philippe, ces richesses historiques passèrent entre les mains de son fils Hippolyte qui, par testament, les légua en 1658 au roi Louis XIV, avec un grand nombre d'autres manuscrits dont quelques-uns provenaient du célèbre bibliophile Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, et une fort belle collection de tableaux originaux, de bustes en marbre et en bronze.

Presque tous les volumes étaient reliés en maroquin rouge aux armes des Béthune, décrites ci-dessus. Seulement les volumes qui appartenaient à Philippe portaient aux angles et le sur dos le chiffre formé des lettres *PP.*, sur-




monté de la couronne de comte. Ce chiffre sert à distinguer les volumes du père de ceux du fils.

*Mém. hist. sur la Bibl. du Roi*, p. XXV.

BÉTHUNE DES PLANQUES (Benoît), abbé de Saint-Bertin de Saint-Omer, 1677-1705.



*D'argent, à la fasce de gueules au canton de gueules, à la bande d'or, accompagnée de six billettes de même qui est de* SAVEUSE.

BIDÉ DE LA GRANDVILLE (Louis), maître des requêtes au Parlement de Rennes.



*D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné en chef d'une étoile à dextre, d'un croissant montant à senestre, et en pointe d'une autre étoile, le tout de geules.*

BIGNON (Jean-Paul), bibliothécaire du roi en 1718.




Les volumes composant sa bibliothèque n'avaient pas d'armes proprement dites. Ils portaient tous sur les plats ces mots : BIBLIOTHEC. BIGNON, au milieu d'une sorte d'arabesque surmonté d'un soleil au milieu de deux têtes d'aigles affrontées. Au dos ils portaient deux B adossés.

BIGNON (Armand-Jérôme), neveu de Jean-Paul et successeur de son oncle dans la charge de bibliothécaire du roi.



*D'azur, à la croix d'or coupée d'argent, accolée d'un cep de vigne de sinople, chargée de trois grappes de raisin d'or, et cantonnée de quatre flammes d'argent.*

BIGOT, en Normandie.



*D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois ruses de gueules pusées, 2 et 1.*

La bibliophilie semble avoir été une passion héréditaire dans cette ancienne et puissante famille. Depuis un temps immémorial chacun de ses membres collectionnait manuscrits, tableaux, médailles et autres monuments de l'art. Mais celui qui le pre-

mier prit rang parmi les plus célèbres amateurs fut sans contredit Jean Bigot, sieur de Sommesnil et de Cleuville, doyen de la cour des Aides de Normandie. « Jean Bigot, écrit le « P. Jacob en 1649, a une grande co- « gnoissance des bons livres desquels « il a fait une magnifique bibliothèque, « composée de plus de six mille volu- « mes, entre lesquels il y a plus de « cinq cents manuscrits très-bons et « bien rares, lesquels il communique « facilement à ceux qui en ont besoin « pour le public, en quoy il sera à ja- « mais louable. »

Les livres imprimés qu'il avait réunis étaient tous remarquables par leur conservation et par le choix des exemplaires. Les lettres anciennes et modernes avaient une large part, et presque toutes sortaient des plus fameuses imprimeries. Il s'était particulièrement appliqué à la recherche des manuscrits et ne reculait devant aucuns sacrifices pour s'approprier ceux qui lui paraissaient avoir quelque valeur. Le plus grand nombre lui vint de quelques-uns de ses compatriotes savants et lettrés comme lui, tels que: Jean de La Lande; Guillaume du Chemin, de Rouen; Gabriel Dumoulin; G. de La Mare et Louis Martel. « Mais, dit M. Léopold Delisle, il « puisa surtout dans les bibliothèques « monastiques, qui, au commence- « ment du XVII<sup>e</sup> siècle, étaient en quel- « que sorte à l'abandon. Il fut assez « heureux pour acquérir beaucoup de « manuscrits de Fécamp, qu'un grand « prieur, nommé Campion, n'avait « pas craint de vendre à vil prix. Il « recueillit encore d'importants débris « des anciennes bibliothèques de Con- « ches, du Mont-Saint-Michel, de « Saint-Etienne de Caen, de Saint- « Taurin d'Evreux, de Valasse, de « Valemont, de Saint-Wandrille, du « prieuré de Bonne-Nouvelle, de la « cathédrale d'Evreux et de l'église « d'Ecouis. »

Jean Bigot laissa de *Barbe Groulart*, sa femme, fille de *Claude*, premier président au parlement de Rouen: Jean, seigneur de Sommesnil, conseiller au parlement de Normandie; Nicolas, seigneur de Cleuville, qui succéda à la charge de son père, et Louis-Emeric que ses talents, son vaste savoir et son amour des livres illustrèrent au XVII<sup>e</sup> siècle. Emeric Bigot naquit au mois d'octobre 1626 et mourut le 18 décembre 1689. La bibliothèque de son père lui échut en partage, et ce riche dépôt s'augmenta considérablement entre ses mains. Il fit dans ce but de fréquents voyages en France, en Italie, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre. Pour se livrer tout entier à ses goûts littéraires et scientifiques, il s'éloigna, au dire de Moréri, de toutes sortes d'emplois. Il fit de sa maison et de sa bibliothèque le rendez-vous de tous ceux qui cultivaient les lettres et les sciences. Là, savants et curieux se réunissaient, chaque semaine, pour traiter, sous sa présidence, des questions d'histoire, de philosophie et de littérature.

Pour empêcher la dissipation de sa bibliothèque, que l'on estimait à près de 40,000 livres, Emeric Bigot la substitua dans sa famille. Par une disposition testamentaire il voulut qu'on réunît sa bibliothèque particulière à celle de son père, sans pourtant les confondre; et dans le cas où la première collection viendrait à être vendue, que la sienne propre appartînt intacte au chapitre de Rouen.

A sa mort, cette bibliothèque fut confiée à Robert Bigot, sieur de Montville, conseiller au parlement de Paris,

avec un fonds considérable pour l'augmenter annuellement. Cependant, lorsque Robert Bigot vint à mourir, tous ces trésors littéraires amassés depuis longues années avec tant de soins, de labeurs, de goût et de persévérance, furent acquis en bloc par des libraires et vendus en détail en 1706.

A cette vente, l'abbé de Louvois, alors garde de la bibliothèque du roi, acheta pour cet établissement tous les manuscrits ainsi qu'un grand nombre de livres imprimés.

Les libraires insérèrent dans le catalogue que rédigea Gabriel Martin beaucoup d'ouvrages qui avaient appartenu à la famille de Mesmes ; et, afin de dissimuler leur supercherie, ils gâtèrent sans vergogne d'adorables et somptueuses reliures pour enlever les armes de cette famille qui étaient frappées sur les plats. — Voy. Mesmes.

Bibliotheca Bigotiana, seu catalogus librorum quos (dum viverent) summâ curâ et industriâ, ingenti sumptu, congessere viri clarissimi DD. uterque Joannes, Nicolaus, et Lud. Emericus Bigotii Domini de Sommesnil et de Cleuville, alter Præter, alii senatores Rothomagenses... Horum fiet auctio die I. mensis Julii 1706 et seqq. à primâ pomeridianâ ad vesperum. Parisiis, in regiâ Gervasianâ, viâ Fœneâ : vulgo *Collége de M. Gervais, rue du Foin. — Parisiis, Boudot, 1706, 5 parties en 1 vol. in-12.*

Léopold Delisle *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale.* — Langlois. *Nouvelles recherches sur les bibliothèques des Archevêques de Rouen.* — Moréri. *Dict. Hist.*

*La suite au prochain numéro.)*

BIGOT, Sieur de LA TURGÈRE (Guillaume), conseiller au Parlement de Rouen, vers 1647.




*D'argent, au chevron de sable, brisé en sa pointe d'un croissant du premier, et accompagné de trois roses de gueules, 2 et 1.*

Bigot de la Turgère, collatéral des précédents, ainsi qu'on le voit par la brisure de ses armes, avait aussi une riche bibliothèque; mais il ne paraît pas qu'elle fut mêlée à celle de ses illustres parents.

BIRON (Louis-Antoine Gontaut, duc de), maréchal de France, arrière-petit-neveu du duc de Biron, exécuté sous Henri IV, et oncle de Biron-Lauzun, exécuté le 31 décembre 1793.



*Ecartelé d'or et de gueules.*

JOANNIS GUIGARD.

## NOUVEAUTÉS ANECDOTIQUES



EN reconnaissance du prêt de l'original, M. Pilinski vient de donner à l'une de nos grandes bibliothèques un exemplaire de son *fac-simile* d'une *Danse macabre* du quinzième siècle (éd. de 1490). L'imitation est tellement parfaite qu'il faut, comme on dit, être du métier pour la distinguer du modèle; c'est décourageant d'exactitude.

Chacun connaît le rang distingué que M. Pilinski tient parmi les *raccommodeurs* de la bibliophilie. Nul au monde n'a remplacé avec plus d'adresse une page absente ou un titre déchiré. Ses prix sont élevés, mais son travail en représente la valeur. Comme il ne m'a point parlé de ses procédés, je puis conjecturer là-dessus à mon aise.

Voici donc comment je comprends le faire de M. Pilinski :

Une fois en possession du modèle, il en prend un calque à l'encre autographique et reporte ensuite ce calque sur une pierre dont il soigne autant que possible le tirage.

Au premier abord, cette double opération paraît d'une simplicité élémentaire; mais il en est de cette cuisine comme de toutes les autres. Le lièvre ne suffit pas pour constituer un bon civet.

Et pour commencer par le calque, vous n'apprenez pas d'aujourd'hui qu'il y a calque et calque. Un calque peut être irréprochable comme exactitude, et cependant ne pas avoir ce sentiment intime du modèle, ce je ne sais quoi qui est tout dans l'interprétation de nos vieux monuments xylographiques, où les imperfections les plus grossières concourent à leur grand air de naïveté.

Pour bien calquer, il faut donc, du moins je l'imagine, que M. Pilinski ait non-seulement une grande sûreté de main, mais encore un certain amour de son sujet : car, sans cet amour, il n'y a pas d'intuition possible.

Une fois fait, une fois reporté sur la pierre avec les soins particuliers qu'apprend seule une longue pratique, il faut encore tirer la planche sur un papier suffisamment âgé. Et là encore git la difficulté, une difficulté terrible, que le plus grand talent du monde ne suffirait pas à aplanir.

Il y a en effet papier et papier. Ceux qu'on fait aujourd'hui ne ressemblent guère à leurs anciens, ce dont je ne les félicite pas; mais même parmi les anciens, il y a encore des filigranes exigibles, des colorations tout à fait distinctes. Ces épaves d'un autre âge, comment se les procurer? L'argent ne fait ici rien

à l'affaire. Il faut-être servi par le hasard comme par la persévérance. Il faut arracher des queues de registres contemporains. Ces quatre derniers siècles se font tenir provision de vieilles feuilles de garde.

A ce propos rien de plus vrai que le propos prêté à certain faussaire qui, parlant des difficultés de la contrefaçon, disait : « la main n'est rien sans le papier. »

Or, M. Pilinski excelle dans la science de ces accessoires si importants, qu'ils balancent le principal. Non seulement ses calques ont la fidélité et la foi dont je parlais tout à l'heure, mais ils sont toujours produits sur papier du temps. C'est parfait d'imperfection, de jauni, de roussi, de..., que sais-je encore? il rendra jusqu'à la crasse laissée par le pouce des *feuilleteurs* du temps jadis.

Après cela, ne nous étonnons plus que les prix de Pilinski passent pour être élevés; dans de telles conditions ce n'est plus du commerce, c'est de l'art, et s'il obéit souvent à de simples fantaisies d'amateurs, il faut dire que, très-souvent aussi, il rend service à la science en lui conservant plus d'un monument digne de respect.

On ne saurait toutefois se dissimuler que l'exercice de cet art ne puisse devenir funeste entre des mains peu délicates. Par un temps où certaines plaquettes gothiques assez minces se paient plusieurs milliers de francs, il est des contrefaçons qui peuvent tenter. Dans un spécimen parfait du genre dont nous parlons, il me semble n'avoir vu jusqu'ici qu'un moyen de discerner le faux du vrai, c'est qu'en raison de son tirage sur la pierre, l'imitation n'a pas le *creusé*, l'estampage, produit par les caractères de bois ou de plomb employés originairement dans la fabrication du modèle.



Pourquoi ne réédite-t-on, par ce temps si peu, trop peu avare de réimpressions, une petite brochure de 1627 intitulée : *Le tableau à deux faces de la foire sainct Germain*, satire qui dût être alors fort goûtée, car il me semble l'avoir rencontrée sous un autre titre dans un recueil du temps. Aujourd'hui encore, voici des boutades qui ont conservé le mérite de l'à-propos:

Depuis les pieds jusqu'à la teste,
La Dame qui fait plus l'honneste]
Veut sembler garce en son atour:
Et la p..., tout au contraire,
Tasche l'honneste contrefaire,
Et non pas la fille d'amour.

Les beaux habits font qu'on chevauche
Et que les femmes on desbauche,
Que tant d'abus sont dans Paris.
Ce n'est donc pas contre les femmes,
Mais contre leurs habits infâmes,
Que s'entend ce charivaris.

Il y en a comme cela vingt... et les dix-huit que nous laissons à regret sont encore moins sucrées.

Ce qui montre une fois de plus qu'en fait de modes comme en fait d'autres choses, la vie de ce monde est un éternel recommencement.



Fidèle à sa devise *Post tenebras lux*, la Société de l'histoire du Protestantisme français vient d'ouvrir à ses membres les portes d'une bibliothèque composée déjà de sept mille volumes, et coquettement installée dans un rez-de-chaussée de la place Vendôme. Le catalogue est fait, le réglement a tout prévu, le bibliothécaire est à son poste; les donateurs n'ont pas fait faute, à commencer par les héritiers de Monod et d'Athanase Coquerel. Il va sans dire que cette bibliothèque toute spéciale forme pour l'institution une collection doublement précieuse; tout dernièrement encore, on a eu le bonheur d'y joindre six cents volumes anciens cédés par un amateur de Londres pour 1250 francs.

A propos de bibliothèque, je saisis, une fois de plus, l'occasion de critiquer certains moyens d'enquête répandus chez les gens les plus instruits. Dès qu'ils mettent le pied dans un établissement de ce genre, ils posent invariablement deux questions; la première est :

*Combien de volumes possède votre bibliothèque?*

La réponse qu'elle provoque est (en la supposant exacte) cependant bien loin d'édifier sur l'importance réelle d'une collection.

Prenons pour exemple les cinq mille mazarinades que possède la bibliothèque Mazarine.. Elles constituent chacune un ouvrage séparé, et sont, en raison de leur peu d'épaisseur, réunies en soixante-dix-huit volumes.

Le chiffre de soixante-dix-huit donne-t-il une idée de l'importance de cette collection? Pas le moins du monde.

Il serait donc plus naturel de demander d'abord combien d'ouvrages possède une bibliothèque, car il en est de même pour bien d'autres recueils.

La seconde question est : *Combien de lecteurs fréquentent votre bibliothèque ?*

Nous ne parlons pas, bien entendu, pour les bibliothèques populaires, dont le seul but est de développer le goût de la lecture et le désir de s'instruire.

Pour ce qui regarde les autres bibliothèques, la quantité des lecteurs ne prouve rien.

Cherchez plutôt à savoir combien ces lecteurs ont demandé d'ouvrages, et vous verrez alors seulement dans quelle mesure elles ont servi la science.



Pendant que nous faisons la guerre aux petits préjugés, nous demanderions aussi volontiers UNE RÉFORME DANS L'INDICATION DES FORMATS, car avec les définitions classiques, on arrive à des résultats illogiques et incommodes. C'était bon au temps où les fabricants de papier avaient des feuilles de même grandeur. Mais aujourd'hui, allez donc placer au rang des in-octavo le *Magasin pittoresque*, plus haut que beaucoup d'in-quarto et même que certains in-folio des premiers siècles de l'imprimerie; et cet exemple n'est pas le seul. Nous en pourrions citer mille autres tendant à démontrer la nécessité d'une division nouvelle basée non plus sur le nombre de plis que peut former la feuille, mais sur les dimensions réelles des volumes.

Pour ne rien changer aux noms reçus, ne pourrait-on convenir qu'on appellerait *in-douze* les livres ayant moins de 18 centimètres de haut; — *in-octavo* ceux ne dépassant pas vingt-cinq centimètres; — et *in-quarto* ceux ayant de vingt-cinq à trente-deux; au-dessus de ce chiffre, arriveraient les *in-folio*. L'aménagement et la bonne conservation des livres modernes y gagneraient beaucoup.



La *Bibliothèque elzévirienne* paraît vouloir renaître de ses cendres, et ce n'est point sans plaisir que j'ai vu ses deux dernières publications m'arriver, sous le couvert de ce cartonnage rouge, à la sphère, bien connu de tout bibliophile. Dans la première, M. Achille de Rochambeau donne l'histoire la plus complète de la famille de Ronsart. Dieu sait ce qu'il lui a fallu de recherches pour mener à bonne fin ce travail de reconstitution, depuis le Hongrois Marucini (francisé *Ronse*) qui vint à la fin du 13e siècle se mettre au service de France, jusqu'à Elisabeth Françoise, morte la dernière du nom en 1866 au château de Lacour. Puisque nous en sommes sur ce chapitre, ajoutons que l'empereur Napoléon III peut se dire quelque peu descendant du poëte, par le mariage d'une Jeanne de Ronsard avec un Tascher de la Pagerie, vers 1619.

Aujourd'hui encore, les *ronsardisants* ne manquent pas; il suffit de voir quel accueil ils ont fait à l'œuvre de M. de Rochambeau pour que nous tenions à vanter ses mérites, car ici, comme ailleurs, on n'est jamais mieux jugé que par les siens. M. Prosper Blanchemain en particulier ne tarit pas en éloges, et c'est tout dire.

Une petite remarque en terminant. A la première page se trouve gravé le blason du poëte : d'azur à trois *ross* d'argent. — « Le *ross*, dit l'éditeur, est une espèce de poisson qui se pêche dans le Danube, et que nous appelons le *gardon.* » — En véritable enfant de la Moselle, je suis heureux d'ajouter qu'aux environs de Metz, les pêcheurs m'ont souvent montré un poisson blanc qui peut être le gardon, mais qu'ils nomment très-bien *une rosse.*



Mon autre volume de la Bibliothèque elzévirienne est intitulé : *Le grand Parangon des nouvelles nouvelles composé par Nicolas de Troyes,* et publié par mon confrère Emile Mabille. Certes, ce Nicolas est un compère qui méritait d'être connu. Sous François I, il avait quitté Troyes en Champagne pour aller travailler à Tours de son métier de sellier. Or, la Champagne et la Touraine ont toujours été pour les conteurs deux pays de prédilection. Lisez plutôt cet admirable pastiche des *Contes drolatiques* de Balzac ! Demandez aussi à M. le comte de Chevigné, qui me tromperait fort s'il ne préparait en son castel de Boursault quelque édition nouvelle de ses œuvres ! Comme eux, plus qu'eux encore,—mais qui s'en formalisait alors !—comme eux, Nicolas de Troyes aima les joyeusetés, et il ne s'est pas gêné pour les dire en un langage d'une vigueur étrange. Tout sellier qu'il fut, il connaissait les écrivains de son temps, et il savait accommoder le *Décaméron*, le *Violier* et les *Cent nouvelles* aux appétits de ses auditeurs. Mais, à côté de ces imitations, il a gardé l'amusante mémoire des anecdotes de chaque jour, et c'est cette partie vraiment nouvelle que M. Mabille a su dégager par un travail qui ne laissait pas d'avoir ses difficultés. Notre littérature ancienne aurait mauvaise grâce à ne pas lui adresser de sincères remercîments. Je ne parle pas des suffrages des nombreux amis de Rabelais, qui, par affinité d'humeur, lui sont tous acquis. Nicolas de Troyes est de l'école du curé de Meudon.



Malgré ma tendresse pour les vieux livres, il me semble, en jetant un coup d'œil sur les prix atteints dans certaines ventes, que la valeur de certaines adjudications dépasse les limites permises.

A cela, je sais ce qu'on me répondra. Les jouissances du goût ne sauraient trop se payer. Pourquoi ne pas donner un millier d'écus pour une ancienne édition de Molière, quand il se trouve des amateurs assez passionnés pour payer trente deux mille francs une petite faience d'Henri II, ou cinq cent mille francs une vierge de Murillo?

Toutefois, on n'a pas fait de tels sacrifices pour acquérir, à la vente d'Espaulart, qui vient d'avoir lieu tout récemment, un MANUSCRIT DU XV$^{e}$ siècle qui valait beaucoup pour certains incrédules. C'était un livre d'heures à l'usage de l'église de Paris, qui n'avait à première vue rien de séduisant; mais on sait qu'au moyen âge les livres d'heures servirent parfois à consigner les événements les plus remarquables de la vie de leurs possesseurs, et par les notes marginales de celui-là, on voyait qu'il avait été, en 1519, la propriété d'un Robert Biguet, fils de Michel Biguet, conseiller du roi, seigneur de Vigneul (Vigneux, près Villeneuve-Saint-Georges, Seine-et-Marne), de la Fontaine et de Senart en partie. Allié à de nobles familles, ce Robert avait

épousé en 1519 Antoinette de Liures. Devenu veuf, il s'était remarié aussitôt, mais sans pour cela se sevrer des douceurs du concubinage. La naïveté singulière des mœurs de cette époque éclate dans les lignes suivantes de son curieux memorandum :

« Yonne, ma fille, fust née le 18[e] jour de juing 1520. Son parrin fust mon frère le chanoine de Chartres, maistre Paul Biguet. Ses marrines, damoyselle *Guillemette de Quetteville,* femme de M. de Ré, et damoyselle *Jeanne de Pardiëu,* fille à marier, fille de M. de Bouteville.

« *Françoys, mon bastart*, fust né le 13[e] de febvrier 1521. *Ma mère, Claude et Pierre mes frères, le tindrent sur fons, et le nomma ma mère de son nom.*

« Yonne, *ma bastarde*, seur du dit Françoys, et *tous deux d'une mère*, fust née le 20 de décembre 1522. Yonne, ma fille, la tint et la nomma. (Elle était agée de deulx ans et demy.)

« La dite Yonne mourust le XI[e] jour de sa naissance.

« La mère des dits François et Yonne, *bastardz*, fust mariée le XIX de juillet 1523, *et luy ay bien donné, tant en meuble, en argent, en héritage, cent écus.* »

On voit que Robert Biguet avait de l'ordre et que sa famille était tolérante pour une famille de ce bon vieux temps aux mœurs si sévères. Si les libres penseurs n'avaient pas été absorbés par le mouvement électoral, nul doute que son manuscrit autobiographique eût été vivement disputé. Mais on s'est arrêté à l'offre de 51 francs, ce dont nous félicitons M. Minoret, qui est, je crois, l'heureux acquéreur.

En revanche, on a payé dix sept francs à la même vente un exemplaire fort ordinaire du *Pornographe* de Rétif.

Ah! si toutes les vierges folles de Paris voulaient avoir leur exemplaire, de telles enchères m'étonneraient peu. Mais les capacités même du monde galant ignorent le nom du philosophe cynique qui se faisait gloire de hanter toutes leurs aieules. Elles ne se doutent pas que cet excellent Rétif, — leur second père, — méditait pour leur caste, il y a près d'un siècle, le plus ingénieux des phalanstères. Le Parthénion de Rétif est le triomphe du vice, au point de vue de l'organisation sociale, et si jamais au mot *tolérance* on substitue celui de *protection*, on retombera forcément dans ses premiers plans; les voici exposés en deux mots.

*Parthénion* est un mot franco-grec inventé tout exprès pour désigner avec décence un édifice du genre caserne où se trouveraient réunies toutes les prostituées d'une ville. Il va sans dire que ce monument est entouré de hautes murailles et qu'on ne souffre pas au dehors de son enceinte la moindre provocation à la débauche. On n'a donc accès au Parthénion que par un portique, du genre grec naturellement. Là vous n'êtes introduit qu'après vous être présenté à un petit guichet, comme celui de la recette des théâtres.

Au-dessus du guichet, toujours comme au théâtre, s'épanouit un vaste tableau indicateur des tarifs du lieu : réparties en diverses classes, les habitantes sont cotées selon la fraicheur de leurs charmes, depuis les élégantes à 20 livres, jusqu'aux *surannées* valant six sous, pas davantage.

Vous payez, vous présentez votre coupon au contrôle, et vous êtes introduit dans une chambre obscure qu'on pourrait appeler le diorama de la section. Une lentille de verre permet de voir au travers de la muraille le salon où se trouvent réunies les houris sur lesquelles vous êtes libre de faire errer votre regard. Vous passez ensuite dans une autre galerie où une entrevue vous est ménagée avec l'objet de votre choix. Là encore, vous n'êtes pas positivement sûr d'être agréé, car à la dame est réservée, je crois, la faculté d'un refus par jour. Enfin supposons tous ces chastes préliminaires finis à votre gré, supposons encore que vous soyiez enchanté des suites de votre entrevue. Eh bien! l'administration, toujours bonne, vous ménage encore la plus douce des surprises. Si une Parthénionne vous a séduit, on vous garantira sa fidélité, en supposant bien entendu que votre bourse le permette. Il ne s'agira que de repasser au guichet et de payer une quinzaine d'avance pour faire passer votre élue dans la classe supérieure des femmes entretenues.

Voilà pour le mécanisme extérieur. A l'intérieur tout est l'objet de la même prévoyance. Dispensaire, infirmerie, jardins, cours de lecture, d'écriture, de calcul, leçons d'arts d'agrément, tout est disposé pour développer l'esprit, la bonne humeur et la santé des pensionnaires. Rétif a pensé même à assurer le sort des enfants. Les petites filles doivent peupler le Conservatoire de musique et de déclamation, les petits garçons marcheront à la gloire dans les rangs des grenadiers royaux.

Tous ces beaux projets n'aboutirent pas. Ils avaient le grave inconvénient de légaliser la débauche. Mais si le monument de Rétif n'est pas sorti du domaine de l'utopie, son projet n'en a pas moins conservé quelque valeur à la salle des Ventes, puisqu'il se trouve des amateurs prêts à donner pour le *Pornographe* une somme presque égale à la valeur d'un premier sujet de Parthénion : (j'ai dit 17 livres).

LORÉDAN LARCHEY.



# CE QU'ON LIT.

*Mai* 1869.

On lit beaucoup, on lit chaque jour davantage. Les journaux, ce livre qu'on écrit au jour le jour en collaboration, font du tort, il est vrai, au livre personnel. lentement caressé dans le calme et la réflexion. Mais tant qu'il y aura des heures données à l'étude ou à la rêverie, tant qu'il y aura un coin du feu, on aimera à couper un livre, à le feuilleter, à le lire et à le relire parfois, quand il aura touché la note juste.

Voici bien des livres sur ma table de travail : des in-octavos superbes, des in-dix-huit plus humbles et plus militants, des romans, de la critique, des vers, de l'histoire, des pamphlets bruns, jaunes, vers, blancs, avec des caractères rouges. Nous allons choisir. Je ne vous parlerai aujourd'hui que de ceux qui me plaisent.



Les *Voyages de l'Esprit,* par Emmanuel des Essarts. — Un volume de critique. L'auteur est des plus éloquents parmi les *jeunes.* C'est un poëte dont la note personnelle a marqué. Les *Poésies parisiennes* sont une des choses les plus délicates et les plus sincères. Un je ne sais quoi d'élégant et de passionné distingue ces vers de jeune homme qui, deux ans plus tard, demandait à la poésie une inspiration plus haute, mais moins curieuse et moins attendrie peut-être. Ce sont là d'ailleurs les assises de son monument : les *Poëmes de la Révolution.* Ce livre futur — pour le juger d'un mot — sera un Livre. Beaucoup de pages excellentes dans ces *Voyages de l'Esprit* : voyages à travers les œuvres, à travers le passé, à travers les hommes. Je ne crois pas qu'on ait publié jamais de volume de critique plus complet et qui personnifie mieux à la fois un littérateur et comme une génération de littérateurs. Tel chapitre sur la *Jeunesse contemporaine* est en quelque sorte un testament politique et moral, ou plutôt une page des *Cahiers* de revendication de la jeunesse actuelle. Que de morceaux achevés (l'*Essai sur la Mélancolie,* l'*Etude sur Théocrite*)! Que de tableaux enlevés avec un art exquis (*Aristophane à Nohant, Goëthe en déshabillé*)! Que de portraits peints de main de maître (*Montégut, Molènes, Mistral*)! Que de jugements aussi, fermes, honnêtes, convaincus, et parmi eux ce chapitre sur les *Morts de Prairial,* où se résume Emmanuel des Essarts tout entier : poëte, historien, citoyen, ému par toute grandeur, irrité par toute injustice, enflammé par tout héroïsme, charmé par toute chanson! Livre à lire, livre d'un esprit sain et enthousiaste, qui marquera à la fois (qualités rares) par sa virilité et sa clarté joyeuse.



*Histoire de l'Inquisition,* par M. Arthur Arnould. — Ceci est de l'histoire, de la plus triste, de la plus terrible « un chapitre détaché de l'histoire des persécutions religieuses ». On ne pouvait mieux l'écrire, avec plus d'honnêteté et de soin. Cette lecture d'un bon livre, écrit par une plume hardie, vengeresse, produit l'effet d'un cauchemar. Ces choses ont été possibles! Ah! tolérance, combien de sang on a versé avant de te conquérir! Conquérir la tolérance, ces mots jurent d'être accouplés. Mais c'est la fatalité des choses ou du moins la faute des hommes. Et de quels hommes! M. Arthur Arnould fait la part de chacun.

Il les suit à la trace dans leur œuvre ténébreuse et les démasque. La main est ferme. Il est de ceux qui ne tremblent pas lorsqu'il faut dire la vérité. On connaît le journaliste, on aimait le conteur, celui qui avait écrit ces récits touchants : *Trois Poëtes*; le critique avait publié deux très-curieux et très-remarquables volumes sur *Béranger, ses amis et ses ennemis*. Voici l'historien. On consultera cette *Histoire de l'Inquisition*, histoire brûlante et saignante (ce sont les vrais adjectifs), et elle fera grand honneur à celui qui l'a si fermement écrite.



*Nouvelles Odes funambulesques*, par M. Théodore de Banville.— De la gaieté, de l'esprit, de l'ironie, des chocs de mots, des étincelles, des éclairs, un kaléidoscope d'hommes, de noms, de choses, la fantaisie d'un Ariel donnant des chiquenaudes aux sots, toutes les poésies riant au nez de toutes les inepties, la satire ailée, bourdonnante comme un vol d'abeilles, une grâce de gamin d'Athènes, une verve de poëte de Paris, une forme magistrale et durable mise au service d'une fusée de rire : voilà le livre. Théodore de Banville *pinxit*. Oui, cela est de la peinture, semble-t-il, cela tient du Watteau et du Turner. Le Gilles enfariné de l'un s'ébat dans les paysages opalisés, bizarres, shakespeariens de l'autre. Rien de plus charmant. Un maître livre que ce livre d'odes funambulesques. C'est la poésie se grisant de rosée et emportant sur ses ailes les pantins boulevardiers, dont elle s'amuse à agacer les fils.



*Lettres d'un Libre Penseur à un curé de village*, par M. Léon Richer. — M. Richer est plus grave. M. Richer est un écrivain qui met sa plume au service des idées de progrès, de liberté; il est mon voisin à l'*Opinion nationale*. C'est là qu'il a écrit une bonne partie de ces *Lettres* dont il publie aujourd'hui la deuxième série. Le premier volume est épuisé; celui-ci va l'être. On aime maintenant ces discussions, ces questions sérieusement étudiées. M. Léon Richer vient de fonder un journal politique hebdomadaire, le *Droit des Femmes*. Le titre est heureux; il contient tout un programme. L'an passé, au moment où la mode était aux petites brochures, M. Léon Richer adopta le format courant pour faire connaître ses idées. Ses pamphlets s'appelaient : le *Tocsin*, *Alerte!... Propos d'un Mécréant*. Ils eurent un très-grand succès. Il ne faut pas confondre le *Tocsin* de M. Richer avec ce *Tocsin* qui sonne faux et que je ne sais qui publie à cette heure. On retrouvera dans cette deuxième série des *Lettres d'un Libre Penseur* tout ce qui a fait le succès sérieux des précédents écrits de M. Richer, une forme claire et précise mise au service des idées les plus généreuses et les plus hardies. Ces idées, je ne puis les discuter ici. C'est grand dommage : elles valent qu'on les examine. Elles s'imposent par une conviction sincère, une ferme raison et ce je ne sais quoi de conciliant dans le radicalisme, qui fait vraiment des prosélytes.



La *Province de Paris*, par M. Paul Féval. — Un roman où l'auteur de tant de sombres récits change tout à coup sa manière, et nous conte d'un air semi-souriant, semi-attendri, la plus touchante des histoires. Sortir de la *rue de Jérusalem* et courir si gaiement les bords de la Marne! Peindre d'une touche si délicate le visage d'Amourette, après avoir tracé les rudes physionomies des *Habits noirs!* Ce serait pour nous toute une révélation, que ce volume de M. Paul Féval, si nous n'avions pas lu *Annette Laïs* et le *Drame de la Jeunesse*. Dans ces deux romans, quel charme et quelle simplicité! On en rapportait une impression de repos! C'était une halte pour le romancier. Il laissait de côté les drames terribles, les combinaisons audacieuses, les coups de couteau et les coups de théâtre, et il se livrait corps et cœur à ces idylles. C'est une idylle encore que cette *Province de Paris*, une idylle doublée

d'une satire. Rien de plus touchant que les amours du héros de ce livre pour la pauvre Amourette et cousine Marie. Rien de plus comique, en revanche, et de plus railleur que les portraits de J.-B. Le Compaignon, de Cousin Cramayet et de Parrain Tronchin. Ce sont des bonshommes d'Hogarth après des créations de Prudhon. Une chose tout à fait remarquable dans ce récit, où la fantaisie et la réalité se fondent agréablement, c'est le paysage. Il y a là, pour continuer nos comparaisons avec la peinture, des coins de campagne à la Corot. Et quelle aimable création que celle de Catulat, un étudiant qui n'étudie pas! M. Paul Féval a bien raison d'aimer tout particulièrement ce livre; c'est une chose absolument jeune, attachante, charmante; trois cents pages qui rayonnent d'amour vrai et qui sentent les lilas.



La *Société française,* études morales sur le temps présent, par M. A. Mézières. — M. Mézières, après avoir si curieusement et si savamment étudié Shakspeare, ses contemporains, ses prédécesseurs, ceux qui le suivirent; après avoir interrogé et fait revivre Pétrarque, quitte l'Angleterre du vieux temps, l'Italie du moyen âge, et nous donne ses réflexions sur la société française actuelle. Tour à tour il cherche à deviner le paysan, l'ouvrier, le bourgeois, les *nobles* (il est encore une aristocratie) et ces vivantes énigmes, les femmes. Chacun des chapitres de son petit livre, gros de pensées, nous fournirait une matière à discussions. Je veux seulement le signaler. Il vaut qu'on le lise. Il fait plaisir à lire et il fait penser. Il est très-net, et l'auteur y dit toute sa pensée. Peut-être la voudrais-je plus accentuée, plus foncée; ceci est un sentiment tout personnel. La vérité est que M. Mézières dit bravement ce qu'il croit juste. L'*appendice* du volume, sur les réunions publiques à Paris, explique l'adverbe *bravement*. En un mot, ce travail remarquable est de ceux qui marquent. Il eût fait plus de bruit s'il etait venu avant la houleuse période électorale.



*Manières de voir et façons de penser,* par Gavarni. — Gavarni tenait la plume et le crayon. On connaissait de lui bien des pages parfaites. Son fils, Pierre Gavarni, les réunit aujourd'hui, et voilà un livre, un vrai livre. Tout artiste, tout philosophe l'aura dans sa bibliothèque. Les morceaux détachés du satirique sont précédés d'une très-complète, très-remarquable et absolument juste étude sur l'auteur des *Manières de voir,* par M. Ch. Yriarte, qui a connu Gavarni très-intimement, je veux dire qui l'a aimé comme Gavarni savait se faire aimer.



Le *Bouscassié,* par M. Léon Cladel. — Un in-octavo de bibliophile. Toinon l'a imprimé, Lemerre l'édite. Un très-beau livre et en même temps un très-bon livre. C'est la première partie d'une étude sur les *Paysans — mes paysans,* dit M. Cladel, dont la deuxième série contera la *Fête votive de saint Bartholomée Porte-Glaive*. M. Léon Cladel est un des rares jeunes hommes qui aient de l'originalité. J'ai lu de lui un bizarre roman, *Pierre Patient,* où la vigueur est étonnante. Les *Martyrs ridicules* sont demeurés et resteront un des romans les plus remarquables que la nouvelle génération ait produits. Cela est réellement ferme et fort. J'aime pourtant mieux le *Bouscassié,* le présent livre. Voilà qui est tout à fait mâle et personnel. M. Cladel a raison de dire : *mes paysans,* en parlant de ces paysans du Quercy dont il va conter les misères. On ne les lui prendra pas. Le *bouscassié* est le bûcheron habitant les bois. « S'il est des chrétiens qui naissent tout vêtus, dit M. Cladel, « le *bouscassié* n'a certes pas été du nombre. En 1845, des vendangeurs l'ayant trouvé « sous une souche, nu comme un ver et venant de naître, le portèrent incontinent chez « le curé de Saint-Guillaume-le-Tambourineur. » Ce commencement vous donne une idée

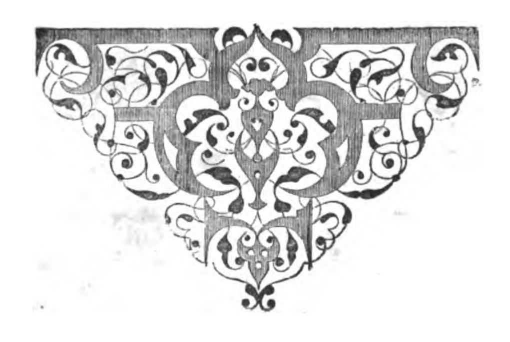
du ton du livre : un mélange de recherche et de naïveté, et, par-dessus tout, un je ne sais quoi de naturel et de robuste. Ces paysages sont touchés d'un pinceau viril et charmant. Il y a là des histoires terribles de batailles. Ou je me trompe fort, ou le *Bouscassié* fera événement. On ne lit pas tous les jours de pareils livres. Je suis enchanté de signaler un homme de ma génération qui se présente tenant à la main une œuvre véritable. Et M. Léon Cladel en tient bien d'autres en réserve.



Les *Gendarmes,* fantaisie administrative par M. Hector Pessard. — J'ai dit que je n'avais choisi cette fois que des livres à recommander. C'est un plaisir de trouver tant d'ouvrages d'un ordre élevé dans le flot des publications dernières. D'un bout à l'autre, les *Gendarmes* de M. H. Pessard sont un livre à méditer. Sous un enjouement très-ironique, ce récit aborde et résout aussi les plus hautes questions. Il ne faudrait pas, pour m'expliquer, entrer dans bien des considérations politiques. Cette *fantaisie* de M. Pessard est un pamphlet de bon aloi, de bon ton et de bon goût. L'auteur a beaucoup lu Voltaire. Il a la phrase courte, incisive, le trait malin, beaucoup d'esprit et de l'émotion. Il y a là telle histoire de *petits* de contrebandiers embrassant les bottes des gendarmes, qui fait pleurer tout bonnement. M. Pessard avait publié, l'an passé, une *fantaisie* chinoise, *Yo, ou les Principes de* 89. Je préfère de beaucoup sa fantaisie française et son cadet à son aîné, qui m'avait pourtant charmé. Le brigadier Rigide, qui s'aperçoit qu'il a constamment agi contre l'ordre, la liberté et la famille, après avoir, toute sa vie durant, cru protéger l'ordre, la famille et la liberté, est une création très-nouvelle et d'une ironie profonde. Je vous recommande tel repas de préfet à la fin du volume et l'épilogue en Amérique. Tout cela est fin et très-fin; tout cela est véritablement sérieux avec un air gai. Les *Gendarmes* sont à coup sûr un des livres les plus remarquables qu'on ait publiés depuis longtemps.

Voici les livres qui nous plaisent; nous parlerons une autre fois de ceux qui nous déplaisent. Malheureusement ils ne manquent pas.

JULES CLARETIE.



# LE ROUX DE LINCY.

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un bibliophile bien connu, d'un savant distingué, M. Le Roux de Lincy, qui a succombé le 13 mai dernier à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

M. Le Roux de Lincy s'était vivement intéressé à la fondation de ce recueil; il avait commencé et devait continuer à lui donner une part dans ses travaux. Il a donc doublement droit au souvenir que ses écrits et son amour aussi passionné qu'éclairé pour les livres auraient suffi à lui assurer ici.

Né le 22 août 1806, Le Roux de Lincy fit partie de la première promotion d'élèves qui suivit la restauration de l'École des Chartes par l'Ordonnance de 1829; il sortit de l'Ecole à la fin de 1832, avec le diplôme d'archiviste paléographe, et ne cessa depuis de figurer au premier rang de ce groupe de travailleurs, bien peu nombreux alors, qui eurent l'honneur de faire école, et qui, par des efforts persévérants, consciencieux, sagaces, ont restauré, en France, l'étude du moyen âge d'après les monuments, relevé l'érudition appliquée à notre histoire, à notre ancienne littérature, et fait revivre ainsi, sous ses véritables traits, tout un passé oublié ou défiguré,

Le Roux de Lincy a contribué à cette œuvre par les travaux qu'il fit isolément, et par le concours qu'il a donné à toutes les entreprises qui tendaient au même but; c'est ainsi qu'il prit une part active autant que dévouée à la fondation de la Société de l'Ecole des Chartes, et au recueil publié par cette Société, dont il fut, jusqu'à la fin de sa vie, le collaborateur (1); c'est ainsi qu'il fit partie de la Société des antiquaires de Normandie (1835), de la Société des antiquaires de France (1844), et de la Société des Bibliophiles Français (1846) dont il fut le Secrétaire pendant vingt-trois ans; à ce titre, il prit une part suivie et importante aux excellentes publications de cette dernière Société. C'est lui notamment qui a préparé pour elle la belle édition de l'*Heptaméron de la Reine de Navarre* (1853-1854), et qui a écrit pour cette édition une remarquable biographie de Marguerite d'Angoulême, cette docte et aimable princesse si chère aux lettrés.

Nous avons eu trop peu de temps et nous avons trop peu de place pour indiquer, en ce moment, tous les travaux de Le Roux de Lincy, à plus forte raison pour en rendre un compte même sommaire; leur nombre est considérable autant que leur nature est variée; aussi nous bornerons-nous à rappeler par ordre de date les principaux d'entre eux. Les bibliophiles et les érudits auxquels s'adresse ce recueil se souviendront sans doute de la plupart de ces publications.

Ce sont notamment : le *Livre des Légendes* (in 8°, Paris, 1836); une édition critique du *Roman de Brut* (2 vol. in-8°, Rouen, 1836); une *Analyse critique et littéraire du Roman de Brut* (in-8°, Rouen, 1838); *Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*, avec gravures à l'eau-forte par Romain de Bourge (in-8o, Rouen, 1840); *Recueil de Chants historiques français du XII° au XVIII° siècle* (2 vol. in-12, 1841); les *Cent Nouvelles nouvelles*, revues sur les textes originaux (2 vol. in-12, 1841); le *Livre des Proverbes Français* (2 vol. in-12, 1842), réédité en 1859 avec de nombreuses additions; les *Quatre Livres des Rois*, traduits en français du XII° siecle, etc. (in-4°, 1842, publié dans la collection des Documents inédits sur l'Histoire de France); *Bibliothèque de Charles d'Orléans* (in-8, 1843); *Recherches sur la grande Confrérie Notre-Dame aux Prêtres et Bourgeois de la ville de Paris* (1844, tome VII des Memoires de la Société des antiquaires); *Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, avec planches par Victor Calliat (in-4°, 1846); *Registres de l'Hôtel de Paris pendant la Fronde*, avec M. Douët d'Arcq (1846-1847, publié pour la Société de l'Histoire de France); les *Femmes célèbres de l'ancienne France* (in-4° avec planches, ou 2 vol. in-12, le premier seul a paru, Paris, 1847); *Description de la ville de Paris au XV° siècle par Guillebert de Metz* (petit in-8, 1855); *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de*

1. Voir l'excellent discours prononcé sur la tombe de M. Le Roux de Lincy par son ami dévoué, M. Jules Quicherat, l'éminent professeur de l'Ecole des Chartes. (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.)

*Louis XI* (petit in-8, 1857); *Notice sur le plan de Paris de Jacques Gomboust* (in-12, 1858), pour la Société des bibliophiles; *Vie de la reine Anne de Bretagne* (4 vol. in-8, 1861).

L'un des meilleurs ouvrages de Le Roux de Lincy est assurément ses « *Recherches sur Jean Grolier, sa Vie et sa Bibliothèque* » (in-8, 1866). Le livre a été fait *con amore*, et l'esprit de consciencieuse et exacte recherche qui caractérise ordinairement les travaux de Le Roux de Lincy a été là soutenu et comme aiguisé par la passion que l'auteur éprouvait pour son sujet. Quelle joie, en effet, pour ce fervent bibliophile, d'écrire l'intéressante vie de ce noble et généreux ancêtre des amateurs de livres, de reconstituer cette incomparable bibliothèque, et de suivre d'âge en âge, de catalogue en catalogue, la trace de ces glorieux volumes, à travers toutes les bibliothèques de l'Europe, et en même temps, quelle merveille de science et de patience!

L'Histoire de Paris était un de ses plus chers sujets d'étude : on a pu le voir par les travaux énumérés plus haut. En outre, il avait dans sa belle bibliothèque donné la place la plus importante aux publications sur Paris, et amassé sur ce sujet de nombreux et intéressants documents.

Aussi, ce fut une vive satisfaction pour lui d'être appelé à publier dans l'*Histoire générale de Paris*, avec tout le luxe typographique qui a présidé à cette publication, les historiens originaux de la ville de Paris, et à en écrire les introductions, notices, etc. Malheureusement, sa santé, qui avait toujours été délicate, et ses forces épuisées par un travail constant ne lui permirent pas d'accomplir entièrement une tâche qui répondait si bien à ses goûts et aux études de toute sa vie. Il dut être aidé pour le premier volume (1868) par MM. Tisserand et Bruel, et sa dernière maladie ne lui permit pas de livrer lui-même, pour le second volume, une édition *variorum* de Corrozet, presque entièrement préparée, mais dont il voulait revoir encore une fois le manuscrit avant de s'en séparer. Il laisse aussi des matériaux depuis longtemps amassés pour un *Sauval*.

Travailleur infatigable, Le Roux de Lincy, indépendamment des œuvres que nous avons énumérées, a collaboré à plusieurs journaux et recueils périodiques, au *Cabinet de lecture*, au *Moniteur universel*, à l'*Artiste*, aux *Mémoires de la Société des Antiquaires*, à la *Revue Britannique*, au *Bulletin du bibliophile*, à la *Revue contemporaine*, etc., etc.

Il avait été décoré de la Légion d'honneur en 1845, et fut longtemps attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il faisait partie depuis plusieurs années du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes (Section d'archéologie).

Nous ne saurions terminer sans rappeler ses notices à la fois biographiques et bibliographiques sur A. Cigongne, Sauvageot, Yemeniz, Brunet, etc., hommage qu'il fut appelé à rendre à ces amateurs distingués moins encore à cause de sa rare compétence en bibliographie, qu'à raison de l'estime et de l'affection que ceux-ci lui avaient portées. Il était en effet très-aimé. C'était une nature éminemment bienveillante, modeste, inoffensive. Nul n'a aimé le travail et les livres d'un amour plus sincère, plus désintéressé, ne les a plus aimés pour eux-mêmes et pour les douces et pures jouissances que donnent l'étude et la recherche du vrai. Nul non plus n'a été plus libéral et n'a plus généreusement communiqué ses livres, ses notes, ses matériaux. Il avait adopté pour *ex libris* un livre ouvert avec ces mots : *Hic amor, hic virtus*, devise heureusement appropriée à sa vie, mais qu'il ne faut cependant pas prendre à la lettre, car les livres n'étaient ni sa seule affection, ni sa seule vertu; nous en savons quelque chose, nous qui l'avons vu de si près, ayant toujours vécu près de lui, et qui ne nous consolons de sa perte qu'en pensant à sa fin si chrétienne et à la sérénité de ses traits lors du dernier adieu.

GASTON DE BOURGE.

*Propriétaire-Gérante :* M[me] BACHELIN-DEFLORENNE.

Paris. — Imprimé chez Jules Bonaventure, quai des Grands-Augustins, 55.





J. A. DE THOU

[illegible]



# J.-A. DE THOU.



Nous désirions une notice sur J.-A. de Thou, bibliophile, lorsqu'en parcourant l'excellent travail de M. É. Fournier sur l'*Art de la Reliure*, nous avons reconnu qu'on ne pouvait dire plus et mieux sur cet amateur illustre. Nous reproduisons donc ici l'article de notre savant collaborateur. A. B.

Le plus célèbre des bibliophiles, à la fin du XVI[e] siècle, fut Jacques-Auguste de Thou, grand historien, ce qui ne nous importe guère ici, et ami de Grolier, dont il a fait l'éloge, ce qui nous importe bien davantage. Le P. Jacob, dans son *Traité des plus belles Bibliothèques,* a parlé du nombre considérable des livres que possédait le président, « lesquels, dit-il, sont tous reliez en maroquin en veau dorez, qui est encore une autre somptuosité de ce Parnasse des Muses. » Ce détail est bon, mais insuffisant. La bibliothèque de de Thou méritait une mention bien plus étendue. Un amateur de ces temps-ci, qui a pu glaner un à un dans les ventes un grand nombre de livres de cette collection magnifique, M. Jérôme Pichon, a suppléé au laconisme du père Jacob.

Dans une lettre adressée à M. Paulin Paris, il nous a renseignés sur le somptueux état de ces livres, sur leurs différentes reliures, etc., avec autant de précision que le savant carme qui avait vu la bibliothèque encore complète aurait pu le faire s'il eût voulu en prendre le soin. Nous savons maintenant, grâce à

M. Pichon, combien de sortes de parures Auguste de Thou avait adoptées pour ses livres: maroquin rouge, maroquin vert, maroquin citron, — celui-ci surtout pour les livres traitant des sciences exactes; — veau fauve avec filets d'or, reliure d'une richesse modeste et solide, que le président de Longueil et du Fay, l'un vers le milieu, l'autre à la fin du XVII[e] siècle, donnèrent pour vêtements à la plupart de leurs livres; vélin blanc à la façon des Elzeviers, avec cette différence que de Thou non-seulement marquait de ses armes, mais aussi, ce qu'on ne fit pas chez les imprimeurs de Leyde, historiait de filets d'or, malgré la difficulté de ce travail sur le vélin, et même dorait sur tranche ses livres ainsi vêtus, afin sans doute qu'auprès des autres, en riche toilette de maroquin, ils n'eussent pas trop l'air en déshabillé. M. Pichon nous apprend encore quelles espèces d'ornements il semait sur ses livres, et comment il les varia suivant les époques de sa vie.

Sur les volumes qui composaient sa bibliothèque de garçon, glanée en grande partie chez les libraires de Venise, et déjà très-considérable, on trouve, ornant le plat, entre deux branches de laurier, ses armes d'argent, timbrées d'une tête de chérubin avec son nom, *Jac. August. Thuanus* sous l'écusson; ou seulement cet écusson réduit, timbré de deux lis au naturel. Plus souvent encore les armoiries qui s'étalent sur les volumes de cette première bibliothèque sont *d'argent au chevron de sable, accompagné de trois taons du même, deux en chef et un en pointe,* avec banderole en dessous portant les trois noms, et au-dessus, pour cimier, une tête de chérubin ailée et nimbée: le tout entouré de deux branches d'olivier nouées. Après son mariage avec Marie de Barbançon-Cany, en 1587, les deux écussons, celui de l'époux, que vous connaissez déjà, et celui de l'épouse, qui est de *gueules à trois lions couronnés d'argent,* figurent accolés sur le plat des volumes, tandis que les trois initiales J. A. et M. (Jacques, Auguste et Marie) se voient en monogramme au bas de l'écusson et sur le dos du volume, où jusqu'alors il n'avait mis que sa triple initiale personnelle A. D. T. (Auguste de Thou). Après son second mariage, en 1603, l'écusson compliqué de la famille de la Chastre, dont était sa nouvelle femme, remplaça celui de Barbançon, et un G (Gasparde) se substitua à l'M.

Auguste de Thou avait eu comme héritage une certaine quantité de livres rassemblés par son oncle Adrien, et surtout par son père Christophe. Dans le nombre il s'en trouvait plusieurs à la reliure de Grolier. L'illustre amateur à qui Christophe de Thou avait, en des circonstances difficiles, sauvé l'honneur et la vie, s'était par ces riches présents acquitté de sa dette de reconnaissance. De Thou garda ses trésors et les transmit avec les siens à son fils, qui comme lui s'appelait Jacques-Auguste, et qui fut comme lui président. Cette qualité ne lui suffit pas. Il y joignit le titre de baron de Meslay, dont les armes figurent surmontées d'une couronne non de baron, mais de comte, sur les volumes fort nombreux et de bon choix dont il grossit la bibliothèque commencée par son aïeul et continuée par son père.

La bibliothèque *Thuanienne* ne survécut pas longtemps, du moins dans sa famille, au second Jacques-Auguste. Il mourut le 26 septembre 1677. Trois ans après, son fils, abbé de Samer-aux-Bois et de Souillac, vendait l'admirable collection.

Pourquoi cette vente? On se l'est souvent demandé, et, faute d'en savoir la cause, on a bien des fois accusé de profanation, presque de sacrilége, le fils d'Auguste de Thou. Il ne vendit pourtant que parce qu'il ne pouvait garder. Son père était mort ruiné; c'est même le chagrin qu'il éprouva de la perte de sa terre de Vanvre, la dernière qui lui restât, qui le mit au tombeau. La bibliothèque paternelle fut tout ce qu'il laissa, et peut-être même était-elle grevée par les dettes de la succession. Il fallut donc la vendre. En 1679, — il n'avait pas fallu moins de deux ans pour le dresser, — paraissait le *Catalogue*, ce triste billet de faire part des bibliothèques qui s'en vont.

Ce fut un grand deuil dans le pays des Muses, mais qui fut bientôt calmé par la belle conduite du président Charron, marquis de Ménars. Le second jour des enchères, il fit enlever en son nom, en la payant richement, la presque totalité de ces beaux livres, laissant acheter le reste, notamment les manuscrits, au nombre de plus de mille, par la bibliothèque du Roi, qui ne retrouva jamais plus magnifique aubaine. Les amateurs furent ainsi consolés. Santeuil se fit l'interprète de leur reconnaissance par un poëme latin d'environ deux cents vers, qu'on oublie trop dans ses œuvres. En voici le titre: *Plainte*

*sur la vente honteuse de la bibliothèque de M. de Thou, sauvée par les soins de M. de Ménars.*

Le président mourut en 1718, et la collection *Thuanienne*, qu'il avait enrichie d'un grand nombre de livres à ses propres armoiries, courut de nouveau le danger d'une dispersion. Le cardinal Armand Gaston de Rohan l'acheta, et elle fut encore une fois sauvée. Des mains du cardinal elle passa dans celles des Soubise, ses héritiers. En 1789, elle était non-seulement encore intacte, mais tellement grossie par de nouvelles acquisitions, que le nombre des livres, qui n'était que de 10,000 au plus à la mort du premier J.-A. de Thou, s'y trouvait porté à 50,000. Malheureusement, le prince de Soubise, qui l'avait surtout augmentée, mourut.

Les autres Rohan, appauvris par la banqueroute Guéménée, avaient besoin d'argent, et devaient, par nécessité, rabattre un peu d'un luxe que la Révolution eût d'ailleurs supprimé bientôt s'ils ne l'eussent supprimé d'eux mêmes. La vente de la bibliothèque fut donc résolue et accomplie.

Faite avec un déplorable guide, c'est-à-dire avec le *Catalogue* rédigé en hâte par Guillaume Leclerc, « dont l'une des qualités, suivant Peignot, n'était pas l'amour des beaux livres, » elle dura plus de quatre mois, du 12 janvier au 22 mai 1789, sous le feu d'enchères assez tièdes, bien que le libraire Lamy, devenu acquéreur en bloc pour 220,000 fr., après la première vacation, et dès lors revendant secrètement pour son compte, fît tout pour les réchauffer.

C'est ainsi que sont entrés dans la circulation des ventes tant de volumes aux armes des de Thou, disputés, chaque fois qu'ils paraissent, par les amateurs de toute espèce : ceux qui aiment le livre pour lui-même et ceux qui le recherchent pour son habit.

ÉDOUARD FOURNIER.

---

# JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU

(*Suite* [1]).

## LES PROCÈS.



ous avons laissé La Motte au moment où l'Académie française lui ouvrait ses portes désirées. S'il n'avait pas été inquiété dans son heureuse candidature, il en fut tout autrement, et cela devait être, de Jean-Baptiste Rousseau dans la sienne. Cette fois, au nombre des concurrents se trouvaient deux de ses bons amis, l'abbé Massieu, déjà comme lui de l'académie des Inscriptions, et l'abbé de Chaulieu, le célèbre poëte du Temple. Hélas! tous les trois échouèrent; mais Guillaume Massieu, le moins digne d'entrer dans l'illustre Compagnie, devait seul finir par y être admis. Peut-être Chaulieu, sachant qu'on avait déjà parlé de Rousseau pour la place précédente, aurait-il dû se retirer devant les justes espérances d'un ami qu'il regardait volontiers comme son maître; il ne le fit pas, et ses démarches paraissent avoir laissé des impressions pénibles dans l'esprit de Rousseau, comme on peut le deviner par quelques fragments de ses lettres.

Mais, assuré de l'appui ou pour le moins de la neutralité de La Motte, le poëte comptait encore au nombre de ses meilleurs amis Dacier et Despréaux; puis l'évêque de Senlis Franç. Chamillard, M. de Callieres, le cardinal de Polignac, l'évêque de Blois Paul de Caumartin, le marquis de Mimeures, l'abbé et le marquis de Dangeau, les abbés Fléchier et Fraguier, enfin, sans doute, M. de La Loubere, dont l'élection avait été saluée des épigrammes de l'abbé de Chaulieu. Rousseau pouvait donc lutter avec succès contre les amis de l'Anacréon du Temple et l'influence de Fontenelle. Pour surcroît de chances, messire Antoine de Mesmes, alors président à mortier, qui depuis longtemps semblait lui vouer une tendresse particulière,

1. Voir tome I, nos 1, 4, 6; tome II, nos 3 et 4; tome III, no 1. — Plusieurs fautes typographiques se sont glissées dans les articles précédents. Nous n'en relèverons qu'une seule, à la p. 13 de ce volume, dans la citation de l'ode de La Motte Sur le mérite personnel:

> Rousseau la plus vile naissance
> Donne du lustre *à la votre.*

Il fallait: *à la vertu.*

proposa de faire les premières avances auprès des académiciens douteux. Sa haute position dans le monde lui donnant un grand crédit, il demandait à sonder le premier le terrain. Rousseau accepta, et ne trouva pas d'expressions assez vives pour marquer sa reconnaissance. Le Président se met en course, il va chez les Sacy, les Valincourt, chez tous ces immortels aujourd'hui bien morts; il daube convenablement sur l'abbé de Chaulieu; Massieu ne lui semble pas encore *mûr;* pour Rousseau, c'est le protégé de Mme de Maintenon et de M. de Chamillard, personne ne l'ignore; d'ailleurs il tourne joliment des vers... — Arrive le jour de l'élection, le 20 mars 1710. Qui sortit de l'urne à l'unanimité? Messire Antoine de Mesmes, président à mortier.

Le galant homme n'avait composé et ne composa jamais le moindre ouvrage littéraire; mais il paraît qu'arrivé chez Fontenelle et chez les Bignon, qui détestaient à peu près également les deux candidats, il avait cédé à l'offre de la place vacante qu'on s'engageait à lui assurer. On lui avait remémoré les griefs de plusieurs illustres contre ses protégés; l'Académie lui saurait le meilleur gré de la délivrer du même coup et de l'Anacréon du Temple et du poëte de Saint-Cyr, dont la malice pouvait jetter le désordre dans la compagnie. Ainsi, les deux meilleurs poëtes du temps furent éconduits par celui qui devait les introduire: aux gens de qualité ces perfidies-là se pardonneront toujours (1). Cependant Rousseau, instruit des premiers de la manière dont les choses s'étaient passées, ne semble pas en avoir conservé de rancune; mais l'abbé de Chaulieu, que le succès de Rousseau eût médiocrement affligé, se promit bien, en voyant le résultat de leur commun désappointement, de ne plus jamais demander l'entrée d'un temple qui ne s'ouvrait au mérite que sous des conditions plus ou moins désagréables. Afin de mieux brûler ses vaisseaux, il écrivit une épigramme qui circula d'abord dans le monde sous le nom de Rousseau, et qui dut ajouter aux préventions qu'on ne manquait pas d'entretenir. L'auteur y parodiait un air du prologue de *Tancrède* :

Juge qui te déplaces,
Courtisan berné,
Des grands que tu lasses
Rebut obstiné,
Sur notre Parnasse
Le laurier d'Horace

1. Cela est si vrai que Despréaux, jusque-là le patron de Jean-Baptiste, crut devoir se distinguer dans la foule des complimenteurs du Président: « Monsieur, lui dit-il en s'avan« çant vers lui, je viens à vous, afin que vous me félicitiez d'avoir pour confrère un homme « comme vous. » Méchant bon mot s'il en fut jamais, puisque le président de Mesmes n'avait aucun des titres qui devraient seuls ouvrir l'entrée des Académies. Que penserions-nous aujourd'hui de M. Sainte-Beuve ou de M. de Lamartine, s'ils avaient accueilli de la sorte M. le chancelier Pasquier, quand il fut préféré à M. de Vigny?

T'est donc destiné!
Vos écrits, froids poètes,
Jetonniers rampans,
Du choix que vous faites
M'étoient bien garans.
Mais craignez les censeurs.
Sur la double colline
J'entends des Neuf Sœurs
La troupe badine
Rire avec Racine
De leurs successeurs (1).

Il faut dire à la louange de l'abbé de Chaulieu qu'il réclama toujours la propriété de cette épigramme et que les dépositaires de ses manuscrits s'accordèrent à l'insérer dans les éditions de ses œuvres, d'après le texte autographe qu'ils avaient trouvé. D'un autre côté, nul des éditeurs de Rousseau, Gacon lui-même, n'a tenté d'en faire honneur à notre poëte : ainsi, rien au monde de moins douteux que le nom du véritable auteur; mais il est également vrai qu'elle courut d'abord sous le nom de Rousseau, comme semble déjà l'attester une réplique de Danchet. Danchet pouvait être dans l'erreur commune en 1710, mais il ne convenait pas à Voltaire d'y rester, moins encore à D'Alembert, après toutes les éditions multipliées des deux poëtes. Il est certain que Rousseau, après avoir sollicité l'Académie, ne se plaignit jamais, au moins en vers, de n'avoir pas été préféré. On va voir une fois de plus comment, sous la plume de Voltaire, les faits se transforment :

« Rousseau s'attira l'inimitié de M. de Fontenelle par des épigrammes, « lesquelles, sans beaucoup de sel pour le public, ne laissaient pas d'être fort « piquantes pour celui qu'elles attaquaient. Dans ces circonstances, il solli- « cita une place à l'Académie française, ayant fait *tout ce qu'il fallait pour* « *n'en être pas*, et *parlant même avec mépris de ce corps*. Chose étrange, « que presque tous les beaux esprits aient fait des épigrammes contre l'Aca- « démie française, et aient fait des brigues pour y être admis! *On ne connaît* « *guère que M. de Voltaire* qui n'en ait *jamais* médit satyriquement (2) et « qui n'ait fait aucune démarche pour en être. » (*Vie de Rousseau.*)

1. Dans un autre couplet anonyme, on disait plus innocemment :

Un Président met d'accord
Deux beaux esprits en discord,
Et dans le docte Chapitre
La Justice avalle l'huître.
Lampons, lampons,
Camarades, lampons.

2. Voltaire oublie ici que moins de trois ans avant la publication de cette odieuse *Vie de Rousseau*, il avait dit dans la dédicace de Zaïre à M. Falkener : « Nous avons, Monsieur, des Aca- « démies; mais le frélon y prend trop souvent la place de l'abeille. Ce n'est pas assez de ces « honneurs frivoles, souvent avilis par ceux qu'on en veut orner; on trouve dans ces lieux

« M. de La Motte, auteur de plusieurs ouvrages qui avaient du cours, et « qui n'avait point d'ennemis, se mettait sur les rangs. Rousseau faisait des « vers contre La Motte et le décriait partout, et La Motte se contentait de « faire des adresses à chaque académicien qu'il louait de son mieux. La « Motte flattait avec un peu de bassesse; Rousseau déchirait avec emporte- « ment les *académiciens*, *La Motte et ses amis*. La Motte, outré, répondit à « Rousseau par une très-belle ode sur le mérite personnel » (1).

Et D'Alembert, dans l'éloge du président de Mesmes : « La dignité de pré- « sident n'arrêta pas un autre poëte plus amer que Despréaux et plus injuste. « J.-B. Rousseau, en colère depuis plusieurs années contre l'Académie, dont « ses satyres lui avaient fermé la porte prête à s'ouvrir à ses talents, *faisait* « *régulièrement une épigramme ou chanson*, tantôt bonne, tantôt mauvaise, « contre chaque récipiendaire. M. de Mesmes ne lui échappa pas, *quoique*, « n'étant pas précisément homme de lettres, il fût étranger aux querelles que « le satyrique s'était malheureusement suscitées (2). On pourra juger par les « faits rapportés dans cet éloge si M. de Mesmes fut en effet *déplacé* à l'Aca- « démie, *berné* à la cour, etc., etc. »

Nous terminerons tous ces récits de la candidature de Rousseau par un passage important de Gacon. Assurément, si Rousseau avait été, même à tort, regardé longtemps comme auteur de l'épigramme contre M. de Mesmes, le poëte sans fard ne l'eût pas dissimulé.

« Tel est, » dit-il, « le personnage, qu'à la honte de notre siècle, une infi- « nité de personnes de l'un et de l'autre sexe ont chéri, protégé et mis sur « les rangs pour être de l'Académie françoise (3). Ce qui seroit infailliblement

« avec étonnement le faiseur de madrigaux, souvent encore des gens plus obscurs, que rien « ne sauve du mépris public que leur peu de renommée. Le mérite, qu'on y admet quel- « quefois, ou s'y refuse ou s'y voit avec indignation : il semble même que pour remplir « cette place, il faille être plus accablé de la risée publique, qu'honoré des applaudissemens « qu'on donne aux auteurs révérés. Les têtes qu'on y couronne de laurier n'en sont pas à « tel point couvertes qu'on n'y découvre encore les restes du chardon qui ceignait leur « front sacré... » Et dans une de ses premières lettres au prince royal de Prusse :

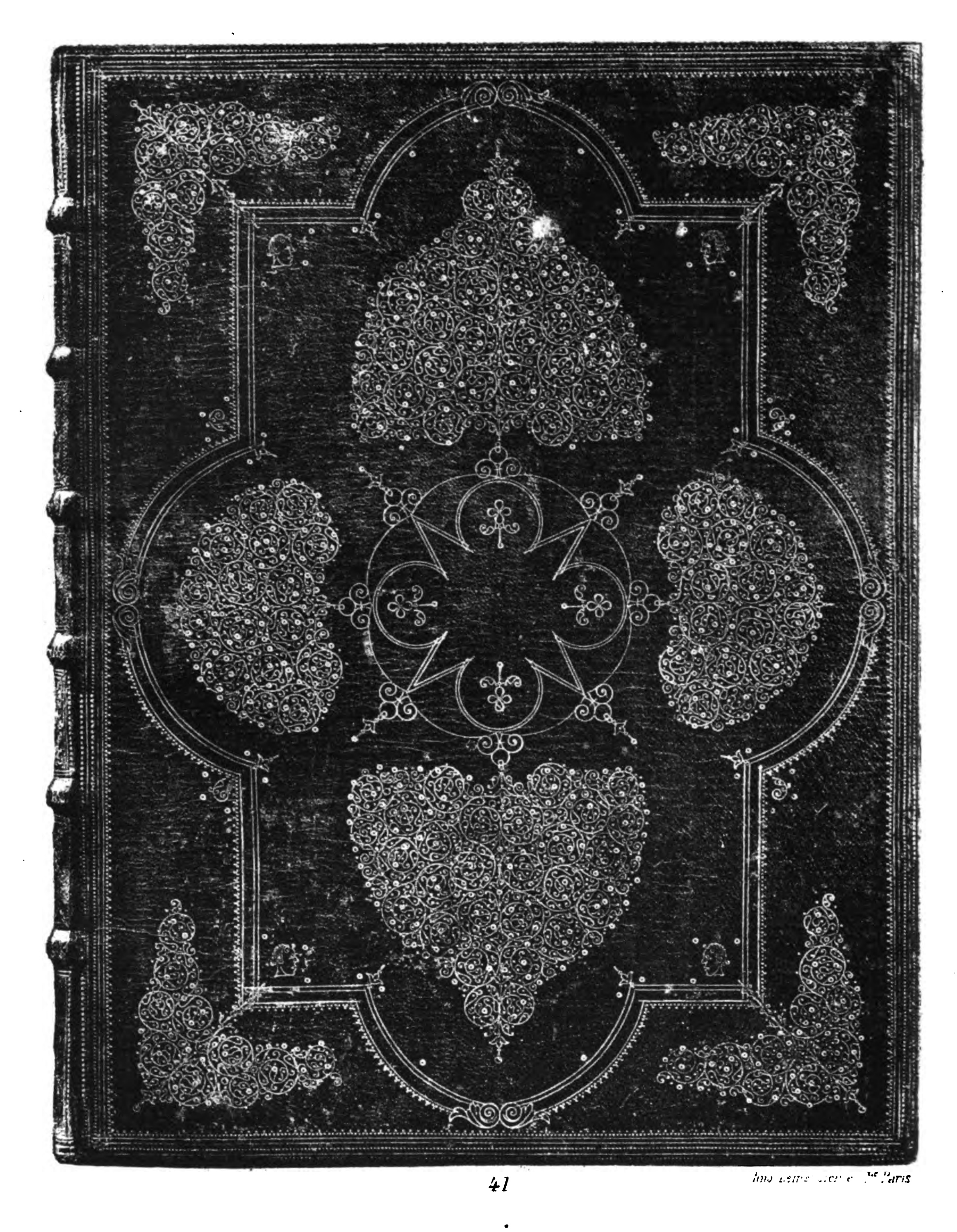
« Ces gens doctement ridicules,
Parlant de rien, nourris de vent,
Et qui pèsent si gravement
Des notes, des points, des virgules... »

Ainsi Voltaire était aussi vrai dans les reproches adressés à Rousseau que dans sa propre apologie.

1. Nous avons vu que cette ode de l'*inoffensif* La Motte avait été faite et répandue cinq ans auparavant.

2. Cela est fort mal écrit, mais encore plus mal pensé. Le Président méritait-il d'être épargné comme académicien, parce qu'il n'était pas homme de lettres? L'épigramme, eût-elle été de Rousseau, n'aurait-elle pas été autorisée par la perfidie du Président? Combien de calomnies à propos d'un éloge!

3. Rousseau, suivant Voltaire, n'avait pas un seul ami!



41

Imp. Lemercier et Cie Paris

RELIURE DE LE GASCON

Le Bibliophile Français

III.



le. Bibliophile Français

« arrivé, si cette illustre compagnie n'eût détourné le coup en *offrant* ses « suffrages à un sujet dont le mérite et la dignité lui feront autant d'honneur « que la réception du sieur Rousseau lui auroit causé d'infamie.

« Tous les honnêtes gens applaudirent au choix que les Académiciens firent « en cette rencontre, et se réjouirent de l'exclusion tacite de notre ri- « meur, etc. »

Non pas les honnêtes gens, honnête Gacon, mais les cabaleurs du Café. Que s'était-il pourtant passé? Depuis 1701, Rousseau n'avait pas reparu dans cet indigne *bourbier*, et depuis trois ans la paix était solennellement jurée entre La Motte et lui; La Motte venait de recueillir les fruits de cette paix, dans sa douce et facile élection académique. Qui donc veillait encore, sinon la rage de Saurin, la frénésie de Gacon?

Plaçons-nous encore un instant au point de vue des ennemis de Rousseau : quel motif raisonnable, plausible, le grand poëte aurait-il eu de composer les couplets qui vont se répandre dans le Café? La Motte est élu; ces couplets ne peuvent lui faire aucun tort. Pour Rousseau, il est candidat lui-même, tous ses soins ne doivent-ils pas être de détruire l'impression fâcheuse des écrits satiriques qu'on lui attribue? Il n'a pas un moment à perdre; l'élection est fixée au 10 mars, nous sommes au 20 février. D'ailleurs tous les obstacles s'applanissent : La Motte se tait, Bignon et Fontenelle font d'inutiles réclamations, les portes de l'Académie vont s'ouvrir devant lui.

Et c'est alors qu'après avoir vu sans agitation la candidature, l'élection de La Motte, Rousseau, poussé tout d'un coup du démon de la rage contre ce même La Motte, irait, pour le punir, déverser contre les habitués d'un Café qu'il ne hantait plus les flots d'une injure tellement grossière et brutale, qu'elle ne pouvait faire le moindre tort à nul d'entre eux! Est-il besoin d'appuyer sur l'absurdité d'une pareille supposition!

Il faut maintenant, bien malgré nous, jeter un rapide regard sur cette œuvre de ténèbres, sur ces derniers couplets répandus quelques jours après l'élection de La Motte (et non pas *avant*, comme ont dit plus tard ceux qui voulaient à toute force trouver quelque raison de les attribuer à Rousseau).

Dès le début, le véritable auteur s'y donne pour un furieux, possédé de l'esprit pervers :

Quelle fureur trouble mes sens!
Quel feu dans mes veines s'allume!
Démon des couplets, je te sens,
Le fiel va couler de ma plume.
Livrons-nous à l'esprit pervers.
Quelle foule d'objets divers
Vient ici s'offrir à ma vue!
Quelle matière pour mes vers!
De nouveaux fats quelle cohue!

Ainsi la haine préoccupe tellement le misérable rimeur, qu'il fait parler

de lui-même l'innocent qu'il veut charger de son crime, comme en auraient parlé ses ennemis les plus prévenus.

Les trois neuvains suivants s'adressent aux deux frères La Faye. Le plus jeune, Jean-François Leriget de La Faye, était secrétaire du cabinet du Roi, faisait des vers passables et fut plus tard admis dans l'Académie française. Son goût éclairé pour les œuvres d'art l'avait recommandé à la belle comtesse de Verrue, sans que personne jusque-là se fût avisé de soupçonner entre eux le moindre indice de galanterie. Il mourut en 1731, et nous rappellerons à cette occasion que Voltaire attendit l'année suivante pour composer et publier, à l'adresse du défunt, une lettre, dans laquelle il étanchait à son aise la haine dont il était animé contre Rousseau. Elle est placée dans l'édition de Beuchot, non pas à 1732, sa véritable date, mais à celle que Voltaire avait jugé convenable de lui donner, 1716.

Son frère aîné, Jean-Baptiste Leriget de La Faye, ancien mousquetaire, alors capitaine aux gardes françaises, avait fait ses preuves à la guerre et s'occupait maintenant de mathématiques. Il avait rapporté de l'armée le goût effréné des querelles, on le savait. Élu membre de l'Académie des sciences en 1716, il y demeura silencieux pendant un an, peut-être, comme le dit malignement Fontenelle, pour s'étudier à prendre le ton de la compagnie; car, ajoute-t-il plus loin, sa vie était un peu trop conforme à sa principale profession. » Tel est l'homme choisi pour être l'aveugle instrument des vengeances qu'on voulait exercer. M. de La Faye avait épousé M[lle] Le Gras, dame d'une vertu sans tache et fort considérée; les troisième et quatrième couplets disent les deux époux infectés d'une maladie honteuse :

Mal qu'à sa femme il a donné
Et qu'elle rend à tout le monde.—
A son retour du Dauphiné,!
Nouvelle province de Suède,
Où, dans un reduit confiné,
Il éprouva le grand remède,
Il vint à nous d'un air humain,
Canne de Grenoble à la main,
Pour faire croire à son voyage...

Les deux suivants sont consacrés à l'honnête Saurin et à Boindin. On pense bien que les traits lancés contre le voleur émérite n'ont aucune portée: ils ne pouvaient que répandre la bonne odeur de ses vertus :

Au nom qui vient de me frapper
Ma fureur s'irrite et redouble.
Comment se laisse-t-on duper
Par ce cœur faux, cette âme double?
*Son zèle contre les frondeurs,*
*Contre nos mœurs ses airs grondeurs,*
Dont il croit se faire un mérite,
Cachent les noires profondeurs
Du plus scélérat hypocrite.

Je le vois, ce perfide cœur
Qu'aucune *religion* ne touche,
Rire *au dedans* d'un ris moqueur
Du Dieu qu'il *confesse de bouche*.
C'est par lui que s'est égaré
L'impie au visage effaré
Condamné *par nous* à la roue,
Boindin, *athée* déclaré
*Que l'hypocrite désavoue*.

Ces méchants vers justifient déjà nos préventions contre Saurin. Ils contiennent de grossières fautes de versification, comme *religion* de deux et *athée* de trois syllabes fortes. La Motte, dans le *Factum,* attribue ces ignorances au désir qu'aurait eu Rousseau de dépister les soupçons qui devaient se former contre lui. Comment alors, dans le même neuvain, eût-il rappelé Boindin, déjà condamné à la roue, ce qui devait le faire reconnaître? On *revient* plus loin au « sale cabinet de Maumenet », déjà mentionné dans le seul neuvain dont Rousseau eût avoué la paternité. — Voilà donc un cercle vicieux : Rousseau d'un côté écrivant avec intention de mauvais vers pour se déguiser, de l'autre rappelant ceux qui devaient le découvrir.

Dans le dernier vers du septième couplet, La Motte, qu'on savait partisan émérite de la Vénus populaire, est accusé du vice dont personne ne l'avait jamais soupçonné :

Quel Houdart? le *poëte* Houdart,
Ce moine vomi de la Trappe,
Qui sera brûlé tôt ou tart,
*Malgré le succès qui nous frappe*.
Etrange spectacle à nos yeux!
Quel exemple prodigieux
Des traits de l'aveugle fortune!
*La Motte a le front dans les cieux,*
Danchet rampe avec Rochebrune.

La Motte le front dans les cieux! C'est non pas Rousseau, mais Saurin ou La Motte qui seuls pouvaient le voir à cette hauteur.

Nous pouvons sans inconvénient passer aux derniers vers :

Ainsi finit l'auteur secret.
Ennemis *irréconciliables,*
Puissiez-vous crever de regret,
Puissiez-vous être à tous les diables!
Puisse le démon *Couplegor,*
S'il se peut, embraser encor
Le noir sang qui bout dans mes veines,
*Bien* pour moi plus *précieux* que l'or
*De pouvoir* augmenter vos peines!

Comment Rousseau eût-il rappelé ce nom de *Couplegor*, inventé contre lui par l'auteur de la chanson du Pont-Neuf? Quand on voit une cabale,

hélas! composée de gens de lettres, feindre de prendre le change sur des inventions aussi maladroites, aussi grossières, on a bien le droit de penser qu'elle avait besoin d'un prétexte pour justifier sa haine.

Or, vers le 15 février, le frère de Boindin, sortant de la maison habitée par toute sa famille, rue Garancière, près de Saint-Sulpice, reçut un paquet à l'adresse de *Monsieur Boindin*, *de l'Académie des inscriptions*. Il lui était remis par un homme qui d'abord était allé au café de Madame Laurent, où il pensait le trouver.

Boindin rentra, ouvrit le paquet et lut avec horreur les couplets infâmes, au nombre de quatorze. Il ne voulait d'abord en parler à personne, afin de se réserver l'honneur de découvrir d'où partait l'envoi. Mais le soir même on l'avertit au Café qu'un petit décrotteur l'avait demandé dans la journée; et, bientôt, les ricanements du joaillier Malafer lui firent comprendre que déjà les couplets avaient été distribués aux trois grands amis, La Motte, Saurin et Malafer. Il voulait toujours qu'on fît de la distribution le moins de bruit possible. « Ces couplets, disait-il, seront, comme en 1701, suivis apparemment de plusieurs autres, et nous pourrons, avertis comme nous le sommes, arriver par le décrotteur à la véritable source. Tel ne fut pas l'avis de La Motte; mieux valait, suivant lui, faire part de l'envoi à tous les intéressés. » Et dès le lendemain matin La Motte courait au Café, y trouvait, comme il avait espéré, La Faye jeune, et lui récitait *par cœur* les couplets qui le concernaient, lui et son frère, le capitaine aux gardes.

Le récit de Boindin est confirmé pour sa partie essentielle par La Motte lui-même dans le *Factum* de Saurin. « Quelques jours après la réception de M. de La Motte, on porta le paquet des nouveaux couplets chez « M. Boindin, et l'on en jeta un pareil sur l'escalier de M. Malafer. Ils les « tinrent secrets pendant trois ou quatre jours. Pendant cette intervalle, voici « ce qui se passa : M. le comte de Verdun donnoit à dîner à MM. de Fon- « tenelle, Hesnaut, La Motte, Rousseau et quelques autres. Le sieur Rous- « seau, à son ordinaire, divertissoit les présens aux dépens des absens. « Il faisoit trophée de ses satyres, et M. de La Motte ayant dit en riant : « *Voilà un homme fait pour faire trembler le genre humain*, n'allez « point faire courir ces bruits-là, reprit le sieur Rousseau, on n'en dit déjà « que trop.

« M. de La Motte sortit avant la fin du repas pour se rendre à l'Académie, « et le sieur Rousseau récita aux autres, en son absence, une *Épitre à Marot* « semée de plusieurs traits de satyre (1). On lui conseilla de retrancher ces « endroits, et, à cette occasion, de se raccommoder, s'il étoit possible, avec « M. Boindin et avec moi (Saurin). C'est alors qu'il laissa éclater toute sa

1. Cela doit être un mensonge, l'*Épître à Marot* n'ayant été composée que plusieurs mois après l'aventure de La Faye et sous la préoccupation de cette aventure. Mais que ne supporte pas un *factum?*

« haine; il parut aussi envenimé contre nous que si nous lui avions fait les « outrages que nous avons reçus de lui.

« Les couplets étoient encore secrets (1); mais je ne sais quelles circonstances « engagèrent M. Boindin et M. Malafer à s'avouer l'un à l'autre qu'ils avaient « reçu un paquet des vers en question.

« M. Boindin voulait qu'on n'en parlât à personne; Malafer fut d'avis d'en « parler à M. de La Motte, de peur que, s'il recevoit un pareil paquet, il n'y « fît pas tant de façons (2). Il crut aussi qu'ils ne m'en devoient pas faire un « mystère, et nous allâmes chez M. de La Motte. »

Suit un récit tout à fait conforme à celui de Boindin. « Tous reconnurent aisément, dit le *Factum*, la main de l'auteur des couplets de 1701. » Tous? je me trompe: Saurin seul refusait de le croire, frappé de l'infamie qui y régnait. Enfin, ajoute son ami, il fallut bien qu'il se rendît au sentiment de ses *amis* qui accusaient Rousseau. Il aurait pourtant été d'avis, pour éviter le scandale, qu'on se gardât de « les montrer. Mais M. de La Motte pensa qu'il falloit au « moins le dire à M. de La Faye, qui voyoit tous les jours le sieur Rousseau, « et qui par la facilité de le suivre étoit plus que nous à portée de découvrir « la vérité.

« D'ailleurs M. de La Motte avoit un intérêt particulier de raisonner ainsi. « *Ami déclaré*, comme il étoit, du sieur Rousseau, il eût voulu savoir à « quoi s'en tenir avec lui, et n'être pas exposé à la perfidie déguisée sous le « nom de l'amitié. »

On remarquera l'affectation avec laquelle La Motte parle de son amitié pour Rousseau. S'il veut montrer les infâmes couplets à La Faye, c'est pour apprendre de lui la vérité sur le compte de cet ami. Mais comment ses doutes se changèrent-ils en certitude? La Faye a-t-il obtenu l'aveu du coupable? a-t-il trouvé la preuve de son crime? Et d'un autre côté, comment La Motte, déjà frappé de cécité, a-t-il si bien retenu les couplets dirigés contre La Faye? comment n'a-t-il eu rien de plus pressé que de les montrer à l'offensé? Pour moi, plus je vois La Motte rappeler ses bonnes relations avec Rousseau, plus je me sens disposé à l'accuser d'avoir trempé dans la conjuration des couplets. Il n'a pas fait ceux-ci; mais il avait fait, et Saurin ne l'ignorait pas, une partie de ceux de 1701; il n'était pas fâché d'avoir un complice qui peut-être lui avait laissé deviner, sans le lui avouer, qu'il venait de marcher sur ses anciennes traces. Ainsi, hypocritement consulté, il veut qu'on répande les couplets; il en révèle l'existence à La Faye; IL FAIT LE FACTUM de Saurin: ce que Boindin ignorait, quand il le signala comme un des auteurs de cette œuvre de vengeance. Et quel profit Boindin n'eût-il pas encore tiré de cette circonstance!

1. Boindin est plus digne de foi quand il dit que, le soir même de l'envoi, on alla les montrer à La Motte, qui, le lendemain matin, courut les montrer à La Faye.

2. C'est-à-dire, qu'il ne les répandît en public.

On conçoit l'effet des couplets, ainsi récités par un membre de l'Académie française à celui qu'ils outrageaient. La Faye ne manqua pas d'en avertir son frère, le capitaine aux gardes. A quelques jours de là, le lendemain peut-être, La Faye aîné se fait conduire, dans une chaise à porteurs, à l'entrée de la rue des Bons-Enfants, précisément à l'endroit où il savait que Rousseau, sortant de l'Opéra, devait passer. Il était dix heures du soir. Dès qu'il le voit arriver, il ouvre la portière et courant à lui : « Ah ! coquin, tu ne mourras que de ma « main ! C'est de la canne de Grenoble, misérable ! » Le poëte étourdi, épouvanté peut-être, gagne l'issue qui le ramène au jardin du Palais-Royal. La Faye l'y poursuit : Rousseau avait eu le temps de mettre l'épée à la main, car, alors, tout Français avait le droit de porter une épée. Il fait ses dispositions de résistance ; mais le mousquetaire, outre l'avantage de l'attaque imprévue, avait l'habitude des armes. L'épée de Rousseau fut brisée et les morceaux lui en furent jetés au visage. Le seul parti qui lui restait fut de crier : « A l'assassin ! » Alors des officiers du duc d'Orléans accourent, La Faye s'éloigne et la victime est transportée dans les appartements du prince. Il y reçut de prompts et bienveillants secours ; la duchesse douairière exprima son indignation d'un tel guet-apens, et dès le lendemain M. le duc d'Orléans se plaignait au Roi du sieur de La Faye, qui avait eu l'insolence de violer le privilége du Palais-Royal, pour y commettre un assassinat.

Ce récit est entièrement conforme à celui de Gacon, c'est-à-dire qu'il n'est pas flatté : « Loin de mettre l'épée à la main, Rousseau ne songea qu'à gagner « au pied et à se retirer dans le Palais-Royal, près duquel la scène avoit « commencé. Là, comme un autre capitan Spadafero, ayant mis flamberge « au vent, il eut encore la confusion de se voir désarmé par son adverse par- « tie, qui, après avoir rompu son épée, lui en jeta les tronçons au visage. Pi- « qué jusqu'au vif d'un pareil affront, il employa tout ce qui lui restait d'amis « et de patrons pour en tirer quelque satisfaction. Mais son correcteur ayant « porté ses plaintes au Parlement et nanti le procureur général de pièces in- « fâmes de sa façon, ce poëte fut contraint de chercher un accommodement. »

C'est par le guet-apens de La Faye que Rousseau apprit les nouvelles calomnies sorties de l'antre de madame Laurent. Pendant qu'il cherche quelque adoucissement à sa douleur en songeant à la facilité qu'il aura de répondre à l'accusation intentée par le sieur de La Faye, abaissons nos regards sur la cabale de La Motte, que le malheur du grand poëte enivre de la joie la plus délicieuse. Tous pour célébrer l'exploit de La Faye se mettent à l'œuvre. Gacon ajoute d'abord un couplet à la chanson du Pont-Neuf :

Or donc ayant mord quelqu'un
Qui n'estoit pas gens du commun,
Ces gens lui cassèrent les côtes,
Avec une canne fort grosse,
Dont il eut très-grande douleur,
Tant sur le dos que dans le cœur.

Un autre plaisant renouvela le quatrain de La Fontaine :

Dis nous, poëte infortuné,
Esprit malin et de naissance ignoble,
La canne qui t'a bastonné
Est-elle d'Inde ou de Grenoble?

Cela valait assez pour le Café. Voici des couplets un peu meilleurs sur l'air du *Confiteor :*

Au meurtre! au guet! mes chers amis,
Souffrirez-vous que l'on m'assomme?
Ma mauvaise étoile m'a mis
Entre les mains d'un diable d'homme.
La Faye, armé de son baston,
N'entend ni rime ni raison.

Ainsi Rousseau, moulu de coups,
S'adressoit à la populace;
Mais le spectacle était si doux,
Il étoit si bien à sa place,
Que grands et petits ramassés
Crioient tout haut : Rossez! rossez!

De son côté, Voltaire a raconté l'aventure :

« Ce fut vers Pâques de l'année 1710; un des plus offensés dans ces couplets, M. de La Faye, *rencontra* Rousseau *un matin* vers le Palais-Royal. « Il sort d'une chaise à porteurs (c'étoit sa voiture ordinaire), il court sur « Rousseau, la canne haute, lui en donne vingt coups *sur le visage*. Rousseau s'enfuit dans le Palais-Royal; La Faye l'y poursuit et le bat encore « sur la porte. *Rousseau informe* contre La Faye, comme auteur de violences commises dans une maison royale. La Faye informe contre Rousseau qu'il accuse d'être auteur de libelles infâmes et dignes du feu. »

O Voltaire! en rappelant avec tant de complaisance l'action de La Faye, aviez-vous oublié votre propre mésaventure! Vous aussi, à quelques années de là, n'aviez-vous pas vu les porteurs d'une autre chaise s'arrêter, vous fermer le chemin, vous rouer de coups, tandis que le chef de ces assassins subalternes, tranquillement assis dans sa chaise, disait à vos exécuteurs las de frapper : « Assez, comme cela! c'est bien! » Vous avez oublié le chevalier de Rohan! D'ailleurs, vous aviez réellement blessé la vanité de ce misérable grand seigneur, digne de l'exécration de la postérité pour s'être aussi lâchement vengé de deux hommes tels que Despréaux et Voltaire. Mais Rousseau, qu'avait-il fait aux Leriget de La Faye? Son innocence n'est-elle pas aujourd'hui parfaitement reconnue? Et vous, Voltaire, quand vous écriviez, à vingt ans de là, les lignes qu'on vient de lire, n'étiez-vous pas également convaincu de cette innocence?

Rousseau revint le lendemain à Versailles dans un véritable état de désespoir. « Il avoit, » dit gaiement Gacon, « le cœur tellement serré qu'à peine « pouvoit-il s'expliquer par monosyllabes. Un ami qui revint avec lui de

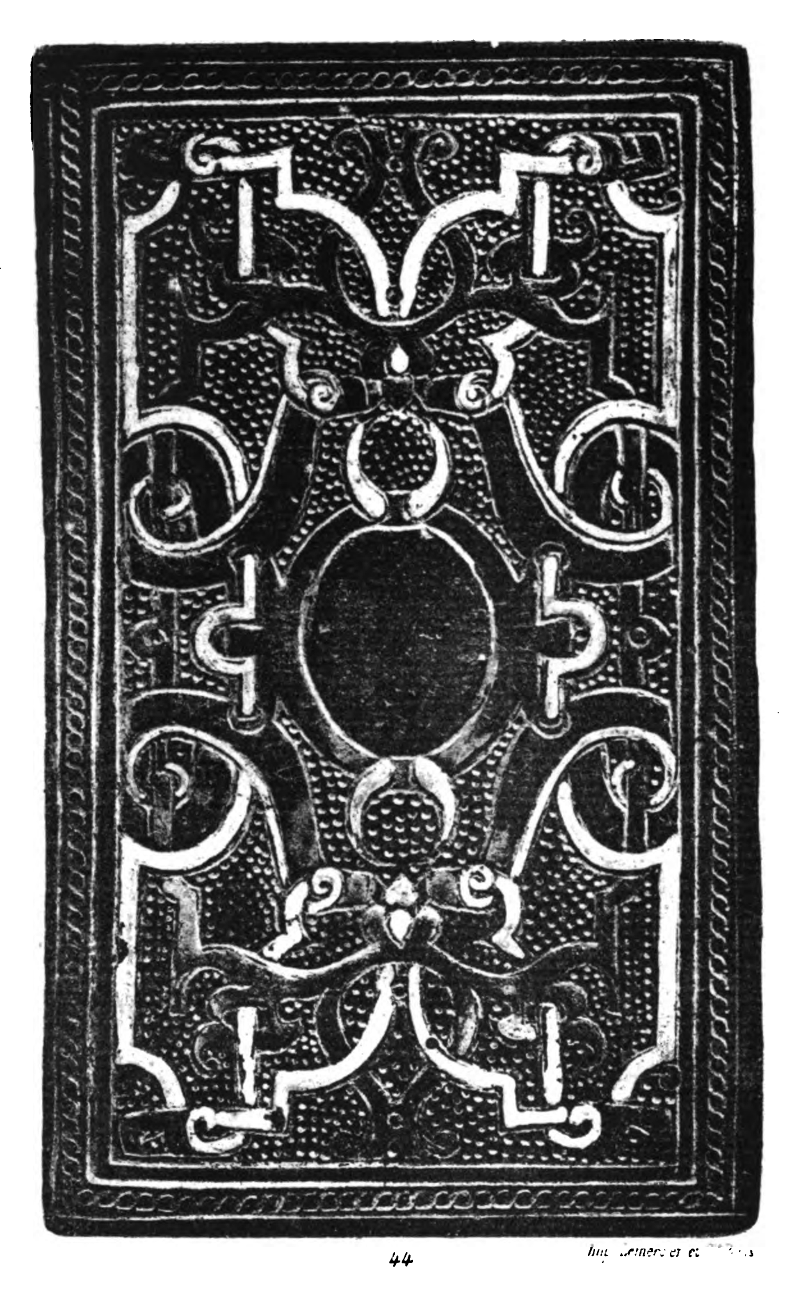
« Versailles, quelque temps après, me dit que son état étoit digne de com-
« passion et que je le plaindrois, si je l'avois vu. » Cet ami jugeait bien mal du cœur de Gacon. Plaindre le malheur de celui qui joint au tort de faire de meilleurs vers, le crime de mépriser les vôtres, cela ne s'est jamais vu, cela est sans exemple. Francine et Boindin, qui oublièrent si facilement les épigrammes de Rousseau, n'étaient pas poëtes comme Gacon, La Motte, et, je suis forcé d'ajouter, Voltaire.

Cependant, par ordre exprès du Roi et sur la demande de M. le duc d'Orléans, le capitaine La Faye avait été conduit dans la prison de For-l'Évêque Il y a tout lieu de croire qu'il en fut quitte pour une détention de quelques jours, et que les tribunaux civils n'eurent pas à connaître du délit. Dès qu'il eut satisfait à la correction militaire, il alla de lui-même porter plainte contre les infâmes couplets distribués, disait-il, en grand nombre par le sieur Rousseau. A l'exemplaire des neuvains que lui avait remis La Motte, il fut averti de joindre ceux qui avaient circulé dans le Café dix ans auparavant, puis douze épigrammes licencieuses qui n'avaient jamais été imprimées, enfin, pour tout compléter, la *Moysade*. Rousseau ne manquerait pas, disait-on, de désavouer plusieurs de ces pièces; mais dès qu'elles étaient juridiquement dénoncées, une seule suffisait pour provoquer les sévérités de la justice.

La plainte de La Faye, fondée sur la distribution de libelles calomnieux, était du ressort des matières criminelles. Le lieutenant criminel rendit donc un arrêt en vertu duquel Rousseau fut décrèté de prise de corps. Ses amis lui conseillèrent de s'y soustraire; il commença par appeler du décret de prise de corps, et accepta un asile soit à Versailles chez son ami le musicien compositeur Desmarets, soit à Paris, chez madame de Fériol, comme l'écrivait à vingt-cinq ans de là, Voltaire avec moins de vraisemblance. Il est vrai que Voltaire rapporte cette retraite de Rousseau au temps du dernier procès; mais l'anecdote suivante, dont il se rend le garant, serait alors plus incroyable, Rousseau ayant quitté la France la veille du jour où fut rendu l'arrêt qui le condamnait au bannissement.

« Rousseau, dit Voltaire, fut *à son tour* décrété de prise de corps. Madame
« de Fériol, distinguée dans le monde par son esprit, le retira chez elle pen-
« dant quelques jours. Le mari de cette dame, qui ne savait pas qu'il fût chez
« lui, et qui était animé contre lui de la haine du public, n'eût pas souffert
« qu'on lui donnât asile dans sa maison. Madame de Fériol dit à Rousseau :
« *Ne craignez rien; mettez une perruque noire au lieu de la blonde que vous*
« *portez : placez-vous à souper à côté de lui, je vous réponds qu'il ne vous*
« *reconnaîtra pas*. En effet, Monsieur de Fériol, fatigué des affaires du jour,
« se mettait à table le soir sans trop considérer qui était auprès de lui. Il soupa
« trois fois à côté de Rousseau, lui disant à lui-même qu'il le ferait pendre s'il
« était son juge, et Rousseau défendait de son mieux la cause de Rousseau. »

Encore une fois, ce récit est de tout point invraisemblable. On voit dans les



44

Imp. Lemercier et Cie Paris

RELIURE ITALIENNE

à compartiments peints

lettres de Rousseau qu'il était depuis longtemps un des habitués de l'hôtel Fériol, qu'il connaissait et appréciait (plus justement à mon avis que la postérité) cette petite Ayssé que Fériol avait ramenée d'Orient dans l'intention non trompée d'en faire sa maîtresse. Comment un homme aussi célèbre que l'était déjà l'auteur des Odes sacrées et profanes n'eût-il pas été reconnu sinon à son allure, à son visage, au moins aux inflexions de sa voix? C'est donc un simple jeu d'esprit, l'un des plus innocents que Voltaire se soit permis à l'égard de Jean-Baptiste Rousseau.

Nous avons encore à rétablir la vérité sur un autre point beaucoup plus grave. Sur la foi du même Voltaire, il est généralement admis que Rousseau avait le premier porté plainte de l'attaque à main armée dont il avait été victime, et qu'il avait eu besoin de retirer cette plainte pour obtenir le désistement de celle de La Faye. C'est une erreur. Rousseau n'avait pas demandé justice des coups qu'il avait reçus, et, par conséquent, il n'eut pas besoin de se désister d'une plainte qu'il n'avait pas portée. En homme véritablement sensé, il résolut de dévorer son affront jusqu'au moment où l'occasion se présenterait d'en obtenir une réparation digne de lui. Qu'eût-il,en effet, déclaré au Commissaire ou aux conseillers du Châtelet? Qu'on l'avait frappé, qu'on l'avait désarmé, qu'on lui avait jeté au visage les tronçons de son épée? C'eût été avouer sa honte et provoquer de nouveaux affronts. Il n'avait été pour rien dans la plainte que le duc d'Orléans était allé faire au Roi de la violation de son palais par un capitaine des gardes. C'est le duc d'Orléans qui seul avait demandé et obtenu la lettre de cachet contre La Faye. Que la prison de La Faye ait duré huit ou quinze jours, nous l'ignorons; mais il l'avait tenue, il en était sorti sans l'intervention de Rousseau. Et c'est en quittant le For-l'Evêque que le capitaine, pour excuser le guet-apens, déféra à la justice les couplets, les épigrammes et la *Moysade*. Rousseau fut aussitôt décrété de prise de corps; il appela de ce décret, et La Faye, qui peut-être commençait à douter de la complicité du grand poëte dans les infâmes couplets, retira sa plainte, et le mandat de prise de corps cessa d'avoir son effet contre celui qu'il avait accusé.

Voltaire, frappé par le comédien Poisson, par les valets du chevalier de Rohan, s'avisa-t-il de se plaindre en justice? Quand Despréaux reçut des coups de bâton, avait-il appelé de cet assassinat? Despréaux et Voltaire auraient été cependant assurés d'obtenir justice : car le Châtelet et le Parlement étaient alors aussi sévères que le seraient aujourd'hui nos tribunaux en pareille matière. Mais les battus se gardèrent de réclamer une réparation illusoire, et Rousseau se conduisit comme eux. Pour soutenir le contraire, il eût fallu reproduire la citation, l'instruction, le désistement. Rien de pareil dans les archives du Châtelet ni du Parlement; les jugements rendus en 1710 et en 1712 n'y font pas la moindre allusion, et c'est à vingt ou trente années de distance qu'on a confondu l'arrêt qui mettait à néant la requête de La Faye et

l'appel de Rousseau contre le mandat d'amener, avec une première plainte chimérique de Rousseau et un premier désistement de sa part.

Pour ne laisser aucun doute sur ce point, reproduisons les termes du premier jugement rendu, non pas sur la plainte supposée de Rousseau, mais sur celle de La Faye ; puis sur l'appel formé par Rousseau contre le mandat de prise de corps décerné en conséquence de la requête de La Faye :

« Entre Jean-Baptiste Rousseau, de l'Académie royale des inscriptions, *appellant* de la permission d'informer par le lieutenant criminel du Chatelet de Paris, *le 26 février* dernier, de l'information faite en conséquence par le commissaire Bisotton le 28 dudit mois, et du décret de prise de corps contre lui décerné par ledit lieutenant criminel le 1er mars; et demandeur en requête du 1er avril dernier, en ce qu'en venant à plaider sur ledit appel, ensemble et sur le désistement fait par *l'intimé* (La Faye) desdites plaintes et informations, les parties viendraient pareillement plaider sur la requête; et en conséquence faisant droit sur l'appel, mettre l'appellation et ce dont est appel à néant; émendant, attendu le susdit désistement, renvoyer le demandeur de l'accusation contre lui faite, condamner le sieur de La Faye ès dommages et intérêts, et aux dépens de la cause pricipale et d'appel, d'une part;

« Et Jean-Baptiste de Lériget, chevalier de La Faye, intimé et deffendeur, d'autre part ;

« Après que Daumart, avocat pour Rousseau, a été ouy, et que Portal, huissier, a rapporté avoir appelé à la barre de la cour Lériget de La Faye, et Molier, son procureur; ouy de Lamoignon pour le procureur général du Roi, la Cour a donné défaut. Et pour le profit met l'appellation et ce dont est appel à néant; émendant, évoque le principal, y faisant droit, renvoie la partie de Daumart de l'accusation à lui intentée par le défaillant, et néanmoins tous dépens compensés. Fait en Parlement, le 24 mai 1710. »

Ainsi la plainte de la violence qui lui avait été faite n'ayant jamais été portée, il ne faut plus reprocher à Rousseau d'avoir acheté par son désistement selui de La Faye. Chose rare : le Recueil Maurepas, de la Bibliothèque impériale, fournit le récit le plus rapproché de la vérité. Le voici : « La Faye ayant fait sortir Rousseau du Palais-Royal, lui donna des coups de bâton en lui disant : « Coquin ! c'est de la canne de Grenoble. » Mgr le duc d'Orléans, croyant que l'affaire s'était passée dans le Palais-Royal, s'en plaignit au Roi, qui lui dit qu'il envoyât La Faye au For-Levesque, mais qu'il ne l'y laissât pas longtemps. Ce qui ayant été exécuté, on poursuit aujourd'hui Rousseau. Il a été décrété, et l'on dit qu'il est chez M. des Marets de Versailles. On dit qu'il y a quinze pièces de lui qui sont déposées au Greffe. »

Loin d'avoir eu besoin de se désister d'une première plainte, Rousseau, et le texte des jugements rendus le prouve, demandait que, nonobstant le désistement du sieur de La Faye, la cause fût plaidée. Voltaire soutient cependant que « Rousseau informa le premier contre La Faye, comme au-

« teur de violences commises dans une maison royale. » N'était-il pas ridicule de prétendre que le poëte eût fondé sa plainte sur le lieu que l'agresseur avait choisi pour le battre ? Mais continuons : « La Faye informe contre Rousseau « comme auteur de libelles infâmes et dignes du feu. M. de Contades, alors « major des gardes, se chargea d'accommoder l'affaire. Rousseau se désista de « sa plainte, moyennant cinquante louis que La Faye devait donner; mais « la suite de cette aventure priva encore Rousseau de ces cinquante louis. »

Cette « promesse de cinquante louis » est une seconde invention purement gratuite et bien odieuse : Voltaire prétend tenir le fait d'une personne qu'il ne nomme pas et qui aurait assisté à ce bel accommodement. Comment ne lui suffisait-il pas des mensonges du *Factum* et de l'*Anti-Rousseau !* Comment ce que les premiers calomniateurs n'avaient osé avancer, peut-il l'inventer à vingt années de là, contre un vieillard proscrit, contre une âme assurément plus fière, plus désintéressée que n'était la sienne !

Et voyez les conséquences : Beaumarchais prend la calomnie dans ce pamphlet clandestin de la *Vie de Jean-Baptiste Rousseau,* il la transporte dans les notes du *Siècle de Louis XIV,* où elle prend le caractère de chose jugée. « On pourrait ajouter, dit-il, que Rousseau, maltraité en public par La Faye, « consentit à recevoir de l'argent pour renoncer aux poursuites qu'il avait « commencées. Cet excès de bassesse le rend indigne de toute croyance. » M. Beuchot n'a pas manqué de reproduire la note de Beaumarchais. Il convenait donc de rétablir encore ici la vérité.

La Faye, à l'appui de son accusation, avait fait citer comme témoins Saurin, La Motte, Malafer et Boindin. On devine que leurs dépositions sur les vers libertins, base de l'accusation, fut loin d'être favorable à l'accusé. Cependant un incident nouveau venait d'exciter au plus haut point la curiosité de Boindin, sans lui ôter encore ses premières préventions. Voici comme il en a rendu compte : « Un garçon du Café apperçut dans la rue Dauphine « le petit décroteur qui avoit apporté le premier paquet. On l'appelle, il convient du fait, et Boindin apprit de lui que ce paquet lui avait été remis, « au coin de la rue Christine, par une espèce de frotteur ou savetier qui lui « avoit donné trois sous pour sa peine, et qu'il reconoîtroit bien s'il le voyoit. »

Le premier soin de Boindin à cette nouvelle fut de courir chez Saurin : « Nous tenons le fil ! le messager des couplets est trouvé; » puis de raconter l'histoire du décrotteur. Il ne s'agissait que de profiter de ses indications et de se servir de lui pour dépister le savetier. « Mais malgré les rendez-vous don- « nés à plusieurs reprises pour faire ensemble cette perquisition, Saurin « se tint clos et couvert, et laissa Boindin courir inutilement. »

Cité, comme nous avons vu, à la requête de La Faye, Boindin avait dès lors parlé du petit décrotteur devant le lieutenant criminel. Il donna une seconde fois le signalement du savetier et de son costume. Près d'un autre café, celui de Dupuis, se tenait un Savoyard dont l'habit ressemblait à celui que le décrot-

teur avait indiqué. On le fit venir; mais après l'avoir examiné, le décrotteur déclara très-nettement que ce n'était pas l'homme qui lui avait remis le paquet. Toutes les recherches de Boindin à partir de là demeurèrent inutiles, et La Faye ayant retiré sa plainte, Boindin cessa de suivre la trame dont il avait saisi le premier fil.

Ainsi, le procès intenté par La Faye avait abouti à un simple arrêt de décharge rendu sur les conclusions de M. de Lamoignon. Pour des vers très-mauvais, très-indignes de lui, que la méchanceté la plus noire avait forgés afin de les lui attribuer, le grand poëte avait été frappé de la canne et de l'épée d'un militaire; il avait été décrété de prise de corps, on ne lui avait accordé aucune réparation: il avait perdu, avec des chances assurées d'entrer à l'Académie, l'estime et l'amitié de plusieurs maisons auxquelles l'avaient attaché jusque-là de nombreux souvenirs de cœur et de reconnaissance. Cependant il ne doutait pas que Saurin, La Motte, ou Gacon, tous les trois peut-être, (car ce Gacon, plus tard ennemi acharné de La Motte, était alors son bas adulateur), n'eussent trempé dans la fange de ces infâmes couplets; et toujours préoccupé de la déclaration du petit décrotteur, il ne perdait pas l'espoir d'arriver tôt ou tard à la source du crime. Mais cette préoccupation, loin de nuire à l'énergie et d'arrêter l'essor de ses pensées, parut leur donner une activité plus grande. C'est à la suite du procès de La Faye qu'il écrivit un de ses meilleurs ouvrages, l'*Epître à Marot*, dont l'intention est de prouver que la bassesse de cœur précède toujours la bassesse d'esprit, et qu'il n'y a pas de méchanceté dont le premier fondement ne soit la sottise :

> Qu'est-ce qu'esprit? Raison assaisonnée.
> Par ce mot seul la dispute est bornée...
> Raison sans sel est fade nourriture,
> Sel sans raison n'est solide pâture.
> De tous les deux se forme esprit parfait...

Il est pourtant permis de contester le système développé dans cette belle épître. « L'auteur lui-même », a dit Voltaire, « était la preuve du contraire, « puisque c'était un coquin, et qu'il était versificateur habile. » Laissons l'exemple de Rousseau, prenons celui de Mirabeau, mieux encore, celui de Voltaire. Assurément on ne pourrait défendre envers et contre tous la bonté, la véracité de Voltaire : ce fut pourtant un très-beau génie. Je hasarderai une distinction : Voltaire eut le sentiment exquis de toutes les œuvres littéraires; il eut un sentiment beaucoup moins délicat des devoirs de l'homme envers ses concitoyens, ses rivaux. Les talents qu'il devait à la nature étaient liés à la plus merveilleuse facilité de conception et d'appropriation, si l'on peut ainsi parler; l'étendue, la lucidité de son esprit dépassaient de beaucoup la portée de ses contemporains; il le sentait et ne pouvait dompter la plus aveugle impatience, dès qu'il rencontrait une entrave à ses plans de domination sur les intelligences. De là, tant de petits, tant d'odieux expédients

pour briser cette entrave. Ses vues étaient grandes, son jugement sûr; mais la prétention de tout soumettre à l'influence de ses idées lui faisait alors fouler aux pieds les droits de la vérité, de la justice. De là, tant d'adulations intéressées, tant de diffamations calculées. On peut suivre deux courants dans sa longue carrière. *Zaïre* et la *Henriade*, le *Siècle de Louis XIV* et l'*Épître à l'auteur des Trois Imposteurs*, nous donnent la mesure de tout ce qu'il y avait en lui de tendre, de fin, de délicat et d'élevé; mais quand il fait et refait durant trente ans un poëme de vingt chants contre toutes nos idées de pudeur, de vertu, de patriotisme; quand il poursuit de tous les genres de calomnies ceux qui ne lui font pas hommage; quand il ose désigner comme *infâme* la plus pure religion que le Créateur de toutes choses ait, depuis l'origine des sociétés, donnée aux hommes; quand enfin il oublie tout ce qu'il y avait de liberté, d'élégance et de supériorité dans la société française, pour glorifier les tyrannies étrangères et les mœurs dépravées d'un Frédéric et d'une Catherine, il met à la merci d'une insatiable vanité l'esprit le plus brillant, le plus sûr, le plus clairvoyant qui fut peut-être jamais. Car Voltaire ne se faisait pas à lui-même l'illusion qu'il espérait faire aux autres : quand il flattait, mentait et calomniait, il agissait en parfaite connaissance de cause. Voilà pourquoi l'impartiale postérité doit séparer en lui le bon du mauvais grain, doit relever les vérités qu'il a si puissamment refoulées, doit regretter, tout en rendant hommage à son rare génie, l'abus coupable qu'il en a fait trop souvent. Ses calomnies pèsent encore sur de généreuses victimes; ses ricanements obscènes, en s'acharnant à notre pure et sainte Jeanne d'Arc, ont porté la plus cruelle atteinte au généreux enthousiasme qu'excitait en nous le nom de la douce France, ainsi que disaient nos vieux poëtes; enfin, ce que ne devraient pas oublier les plus tendres disciples de Voltaire, il n'a rien fait, il n'a jamais rien voulu faire pour les libertés politiques que nous avons sans lui conquises, et que nous réclamons dès qu'on nous les conteste.

Les plus mauvaises passions peuvent donc encore enfanter de véritables chefs-d'œuvre; l'esprit, cette « raison assaisonnée, » peut être mise au service de la plus coupable méchanceté. Telle n'était pas la thèse soutenue dans l'*Épître à Marot*. Mais les chefs-d'œuvre qui tendent à abaisser le sentiment religieux et moral des sociétés humaines honoreront-ils jamais les générations et les hommes qui les produisent? Rousseau ne l'aurait assurément pas admis, et nous aurions bien été de son avis.

P. PARIS.

(*La suite à un prochain numéro.*)

---



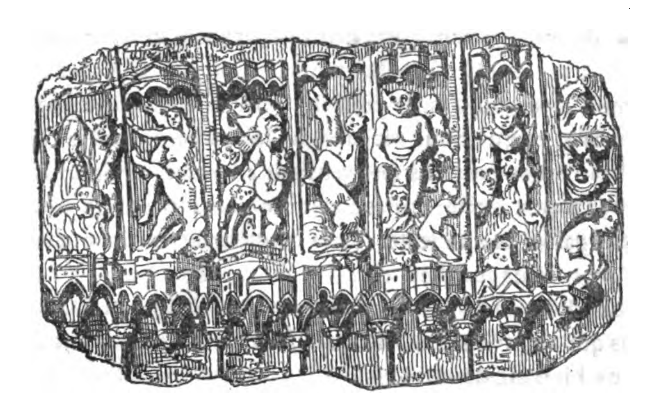
# L'ART SATIRIQUE D'APRÈS LES MONUMENTS

## DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE (1)

### II

### VANITÉ DU SYMBOLISME

QUEL est celui qui, contemplant la façade des édifices consacrés au culte chrétien, n'éprouve pas un certain trouble à chercher la signification des grimaces et des railleries de toute sorte accumulées sous les porches? A côté de pieuses statues dont les belles lignes se reflètent en rayonnements harmoniques pour les yeux sont des entrelacs de diableries et d'obscénités sans nom. Vices et passions, gourmandise, ivrognerie, etc., sont représentés avec une grossière brutalité; la luxure a rejeté tout voile et apparaît nue, bestiale et sans pudeur.



**Bas-relief de la voussure du portail de Notre-Dame de Paris (XIIe siècle).**

1. Voir le numéro de juin.

Incompréhensible comme la décoration des monuments égyptiens, cette sculpture est prodigue de monstres fantastiques, d'horribles gnomes, de larves hideuses enroulant d'étranges nudités, qu'on croirait avoir été sculptées au fronton des cathédrales pour tenter le chrétien comme le fut saint Antoine; même les Flamands, qui ne brillent pas par la délicatesse, Breughel, Teniers, quoiqu'ils se soient complus à de pareilles conceptions fantastiques, semblent des raffinés à côté des imagiers du moyen âge.

L'imagination s'égarerait à suivre ces débauches du ciseau, si la science archéologique, qui cherche les secrets de toute pierre ornementée, ne s'était préoccupée à juste titre de ce balbutiement de l'art qui fut le trait d'union entre le dernier souffle de l'antiquité et les élégances de la Renaissance.

Sur cette question il existe un certain nombre d'ouvrages et de brochures.

L'explication de la symbolique chrétienne fut d'abord le thème que chaque archéologue brodait à sa fantaisie. Plus tard, la même thèse servit de passeport à la politique. Les adversaires de l'Église saisirent avec empressement l'occasion de lutter une fois de plus contre des écrivains pieux, mais passionnés : si quelques-uns émettaient des avis sensés et rationnels, d'autres, et ce furent les plus nombreux, firent du symbolisme un prétexte à divagations plus troublantes encore que cet art troublant. Chaque sculpture donna lieu à une controverse animée; on voulut voir dans de naïfs imagiers des prêcheurs ou des libres penseurs. La pierre devint éloquente, plus éloquente souvent que ceux qui lui prêtaient le secours de leur imagination. Elle fut déclarée tour à tour enseignante, pieuse, sceptique, croyante, révolutionnaire et socialiste.

Cette argumentation, particulière à notre temps, eut pour résultat de faire négliger l'étude des faits : à bout de raisons, la plume devint fertile en déraisonnements. Et si je viens émettre une fois de plus mon avis à propos de ce symbolisme dangereux, c'est à titre d'homme sans attaches et sans passions politiques ou religieuses, et ayant pour principale foi la recherche de la réalité.

Malgré la confusion et le trouble des motifs sculptés du moyen âge, ils offrent souvent trace d'une greffe antique. Dans les peintures des catacombes apparaît l'aurore du culte naissant en face du coucher du soleil du paganisme. Les syrènes, les satyres se mêlent aux figures pieuses, et l'image d'Orphée tient autant de place que celle du Christ.

Le christianisme ayant fait invasion dans l'art romain, l'art romain traverse les Alpes pour lancer sa dernière note au milieu des concerts chrétiens. Comme dans le culte idolâtrique, des monstres et des dragons s'accrochent aux chapiteaux des églises, bâtissent leur nid dans les modillons du portail et troublent la tranquillité d'un symbolisme nouveau que le christianisme avait tenté

d'inaugurer dans les catacombes. Aussi, jusqu'au XVI[e] siècle, voit-on en France les saintes femmes marcher en compagnie des sibylles, les chérubins des syrènes, les apôtres des monstres païens, et ce n'est pas seulement sous les portails des églises que ces assemblages hybrides se remarquent : les miniaturistes, moines pour la plupart, se sont plu à reproduire avec leurs pinceaux, dans des Livres d'Heures à l'usage des dignitaires de l'Église, ces alliances profanes et sacrées.

Si la pèse des âmes, ce symbole familier aux anciens, reparaît fréquemment au fronton des cathédrales, les pattes velues, les oreilles de bouc, la physionomie lubrique du diable, grand justicier et principal acteur de ce drame, ne semblent-elles pas les mêmes attributs que l'antiquité prêtait aux satyres ?

Ce sont les vagues et confuses réminiscences de l'ancien culte se mêlant aux superstitions modernes qui ont produit une grave confusion chez ceux qui, pour juger l'art, ne remontent pas aux traditions du passé.

L'Église, au début, comprit le danger des deux langues que la sculpture parlait en même temps. Au V[e] siècle, l'art familier de la décadence se glissant dans le culte nouveau préoccupe saint Nil qui écrit à Olympiodore :

« Vous me demandez s'il est convenable de charger les murs du sanctuaire de représentations ou figures d'animaux de toute espèce, de sorte que l'on voit sur la terre des filets tendus, des lièvres, des chèvres et d'autres bêtes cherchant leur salut dans la fuite, près de chasseurs qui s'épuisent de fatigue pour les prendre et les poursuivent sans relâche avec leurs chiens ; et ailleurs, sur le rivage, toutes sortes de poissons recueillis par les pêcheurs. Je répondrai que c'est une puérilité d'amuser ainsi les yeux des fidèles » (1).

Il faut prêter attention aux recommandations du saint personnage : *C'est une puérilité*, dit-il, *d'amuser ainsi les yeux des fidèles*. De telles paroles ont une portée que les partisans du *symbolisme à outrance* devraient méditer, et si on y ajoute les graves réprimandes que sept siècles plus tard saint Bernard fit entendre à ceux qui avaient pour mission d'ordonner l'ornementation des églises, alors les pompeuses déclamations de nos jours, ruinées par de telles preuves, tombent comme de vieux plâtras.

Du VI[e] au XV[e] siècle l'art sculptural devient encore plus hiéroglyphique. Il portait des défroques de tuniques anciennes : il s'en dépouille pour arborer des couleurs apocalyptiques.

Ce sont des corps humains surmontés de têtes d'animaux, des êtres hideux et de nature équivoque, des diables soufflant à pleins gosiers le feu sous d'énormes chaudières, des damnés emportés par des chevaux fougueux, des femmes dont les parties sexuelles sont dévorées par des démons, des animaux prêchant en chaire, de sauvages cavaliers traînant à la queue de leurs che-

1. Maxima Bibliotheca patrum, t. XXVII, p. 323.

vaux des malheureux dont le ventre déchiré laisse passer les entrailles, des dragons dont la gueule grimaçante vomit l'eau des gouttières, des singes couverts de frocs, des têtes d'hommes demi-fous, demi-prêtres, de grandes dents et de plus grandes bouches encore qui avalent des gens tout entiers, des bêtes touchant de l'orgue, des faunes grimaçants qui narguent les fidèles, des victimes que des démons empalent sur de longues broches, des ânes qui braient en pinçant de la lyre.

Saint Bernard, alors abbé de Clairvaux, ému de cette licence de l'art, écrit à Guillaume, abbé de Saint-Thierry :

« A quoi servent, dans les cloîtres, sous les yeux des frères et pendant leurs pieuses lectures, ces ridicules monstruosités, ces prodiges de beautés difformes ou de belles difformités ? Pourquoi ces singes immondes, ces lions furieux, ces monstrueux centaures, ces animaux demi-hommes, ces tigres tachetés, ces soldats qui combattent, ces chasseurs qui sonnent de la trompe ? Ici une seule tête s'adapte à plusieurs corps : là, sur un seul corps se dressent plusieurs têtes. Tantôt un quadrupède porte une queue de serpent, tantôt une tête de quadrupède figure sur le corps d'un poisson. Quelquefois, c'est un monstre avec le poitrail d'un cheval et l'arrière-train d'une chèvre. Ailleurs, un animal cornu se termine en croupe de cheval. Il se montre partout enfin une variété de formes étranges si féconde et si bizarre, que les frères s'occupent plutôt à déchiffrer les marbres que les livres, et passent des jours entiers à contempler toutes ces figures, bien mieux qu'à méditer sur la loi divine... Grand Dieu ! si vous n'avez honte de semblables inutilités, comment au moins ne pas regretter l'énormité de la dépense » (1) !

Personne n'a donné une idée plus nette de ces bizarreries de la pierre que saint Bernard ; personne n'en a mieux démontré l'inutile caprice ; aussi sa trop exacte description a-t-elle contrarié certains archéologues qui, cherchant à faire plier les faits à leurs doctrines, croient naïvement ranimer la foi par de certaines explications des figures qui, à juste titre, préoccupaient l'abbé de Clairvaux.

« Saint Bernard, mal compris dans un passage de ses écrits, lu beaucoup trop rapidement, fut vengé par un de nos contradicteurs, » dit l'abbé Aubert (2).

Que dans un congrès archéologique, alors qu'on n'a pas les textes sous la main, on s'exprime ainsi, cela se comprend ; mais l'admonestation de saint Bernard est d'une clarté à désespérer les ergoteurs, et à moins de nier l'authenticité de ce document, il est positif que l'abbé de Clairvaux ne voyait dans ces sculptures que ce qui s'y trouvait, c'est-à-dire des caprices sans *utilité*

1. Ceci, il ne faut pas l'oublier, est écrit au XII^e siècle.

2. *Considérations sur l'histoire du Symbolisme chrétien*, par l'abbé Aubert. *Bulletin monumental*, 1857.

pour les esprits véritablement pieux. Plus importante encore que celle de saint Nil, l'attestation de saint Bernard éclaire l'archéologie et prouve que de la liberté entière du tailleur de pierre on peut conclure à une sorte d'idée satirique.

Le prétendu symbolisme religieux se résume donc en deux questions :

1° Ces sculptures bizarres étaient-elles commandées par l'Église comme exemple et châtiment des vices?

— Non, répondent saint Nil et saint Bernard, de telles sculptures n'avaient pas qualité de symboles; l'Église laissait faire sans y prendre garde.

2° Ces sculptures étaient-elles caprices d'ouvriers qui se raillaient de ceux qui les faisaient travailler?

— Oui, répondent les archéologues sans attaches, les tailleurs d'images faisaient le plus souvent preuve de raillerie.

Ce débat peut paraître inutile. Cependant si de telles sculptures étaient reconnues symboliques, l'Église aurait voulu châtier elle-même les vices; ce ne seraient plus seulement des passions particulières à une caste, à un corps; les moines n'auraient rien à craindre de telles représentations et l'Église n'en porterait pas le poids. Si, au contraire, il est admis que la plupart de ces caprices ne sont pas symboliques, alors les tailleurs de pierre auront caractérisé les actes de certains individus, rendant publics l'événement, le scandale du jour : alors l'Église porte une partie du scandale par cela même qu'il s'attaque à un ordre religieux (1).

Pour éclairer la question, il faut donner quelques détails sur la fondation des églises et l'enseignement prêché aux ouvriers.

Les hagiographes du moyen âge nous apprennent que, lorsque des abbés faisaient construire des églises dans leur monastère, ils appelaient, le soir, peintres et sculpteurs à la lecture pour leur donner connaissance des actes des saints et des martyrs qui devaient servir à leurs compositions. C'était une ancienne coutume. Grégoire de Tours parle de la femme de saint Namatius, neuvième évêque de Clermont, qui, faisant bâtir au v[e] siècle l'église Saint-Étienne (aujourd'hui Saint-Eutrope), lisait aux peintres les légendes des saints. Le *maître de l'œuvre*, c'est-à-dire le chef de l'entreprise, habituellement prêtre ou moine, dépendait de l'abbé dirigeant lui-même les travaux sous l'inspection de l'évêque, celui qui connaissait le mieux l'exégèse et semblait le plus capable de l'interpréter.

Mais un esprit nouveau souffla à partir du XI[e] siècle. Des fabliaux satiriques circulèrent, qui étaient « les petits journaux » du temps, et si les

1. Ces accusations ont paru si graves à certains érudits, qu'un savant jésuite, le P. Cahier, qui a consacré sa vie à des études archéologiques, m'écrivait : « Je m'inscris en faux contre la représentation des moines que vous prétendez voir dans bien des sculptures du moyen âge. Tout le monde alors portait le capuchon, et il s'agit d'établir si tous les gens encapuchonnés comptaient pour des moines. Je me charge de prouver le contraire. »

ouvriers écoutaient le soir une lecture, ce n'était plus alors la vie des saints ou des martyrs, mais des gausseries rimées qui répondaient mieux à leur nature.

La plupart des monuments religieux de la France furent bâtis entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, alors que des confréries maçonniques remplacent les confréries monacales. Le règne de l'ogive commence, et le style ogival, comme on l'a fait remarquer, est le signe de la prise de possession de l'architecture religieuse par les laïcs; or, ces confréries maçonniques, livrées à leur propre gouverne, appliquèrent dès lors à l'art ornementatif le caprice de leur imagination, et si un vague symbolisme traduisait les vices et les passions, ce n'était plus le *symbolisme prémédité* des premiers constructeurs d'églises.

Toutefois, je ne prétends pas faire de ces ouvriers des *penseurs*, des *révoltés*, des *révolutionnaires*, mots dont les adversaires du clergé ont un peu trop abusé.

Ces tailleurs d'images avaient une idée de l'enfer et des vices qui y précipitent; naïvement, en traits grossiers, ils inscrivaient sur pierre la représentation de ces péchés et de leur châtiment., obéissaient, en outre, aux croyances populaires du moment et aux prédictions qui avaient cours. Ainsi, en l'an 1000, l'Europe tout entière crut aux prophéties de la fin du monde, basées sur une prétendue interprétation d'un passage de l'Apocalypse. Le jugement dernier semblait proche. L'Église fit tourner ces terreurs à son profit; de nombreux prédicateurs prirent pour thème cette prochaine fin du monde, et remplirent de terreur, par une éloquence foudroyante, les esprits timorés. Ces croyances et ces terreurs se retrouvent sur la plupart des cathédrales du XI<sup>e</sup> siècle, traduites en scènes bizarres par les ciseaux des tailleurs de pierre.

Ce qui n'empêchait pas l'esprit satirique d'interpréter par des caprices ornementatifs les poëmes que les sculpteurs avaient lus ou qu'on leur contait. Témoin la légende du *Renard*, qui, jusqu'à la Renaissance, joue un si grand rôle dans les détails de l'ornementation architecturale.

J'ai dit, dans de précédentes études, que l'Église, se sentant forte, ne craignait pas ces railleries, plus violentes d'ailleurs contre les moines que contre le culte. L'Église ne prévoyait pas les assauts qui, depuis, ont plissé le front de ses dignitaires et l'ont rendu soucieux. Certains prélats avaient l'esprit plaisant et ne le cachaient pas.

Il existe un sceau du XIII<sup>e</sup> siècle qui représente un *singe encapuchonné*, tenant à la main un *bâton abbatial.*

— Satire contre les gens d'église, dira-t-on.

Ce n'est qu'une facétie d'un prêtre railleur, le cachet imaginé par un abbé de bonne humeur.

Le sceau fut commandé à un graveur par Guy de Munois, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, de 1285 à 1309, avec la légende : *Abbé de singe air main d'os serre.*

Tel était l'esprit du temps. Un *abbé* avait l'esprit assez gai pour se laisser représenter en *singe*, sans que son mandat perdît de son autorité.

Si tous les monuments étaient aussi clairs, on eût évité bien d'inutiles discussions (1).

Il y eut cependant, parfois, symbolisme de la part des confréries maçonniques, et un archéologue aussi distingué que modeste l'a prouvé dans une étude, claire et précise, qui fait oublier le fatras dont on a rempli des volumes.

« Et ces figures hideuses, monstrueuses, sans nez, sans mâchoires, cornues, disloquées, déchirées par des mains railleuses ou désespérées, — symbole. On y verra, si l'on veut, l'image de l'esprit du mal, ou la personnification des vices et des impuretés de l'homme. L'Église aura essayé d'effrayer par la laideur du mal ceux qu'elle ne pouvait toucher par la beauté du bien. Quelquefois aussi elle aura voulu donner une idée des tourments des damnés, de la rage et des grincements de dents des pécheurs.

« L'allégorie deviendra plus saisissable encore quand certaines circonstances accessoires viendront expliquer la cause du supplice ;

« Quand le gourmand, sous la forme d'un porc, sera muselé et bridé, » comme à Chef-du-Pont et Octeville, dans le département de la Manche ;

« Quand des serpents ou des crapauds s'attacheront aux seins ou aux parties génitales de la femme impudique, » comme on peut le voir dans beaucoup d'églises et au Musée du Mans ;

« Quand d'autres serpents s'élanceront sur l'avare affaissé sous le poids de la grande bourse qui pend à son cou, » comme cela est représenté à Saint-Marcouf, à Tallevart, à Foncarville, à Sainte-Marie-du-Mont (Manche) ;

« Quand le paresseux, presque nu, se soutiendra à grand'peine sur les bras de deux personnes, » comme il est sculpté à Saint-Marcouf ;

« Quand l'ivrogne se plongera tout entier dans son tonneau, » comme à Sainte-Marie-du-Mont (2).

1. Un sceau en bronze à peu près semblable fut trouvé au XVIII[e] siècle dans les démolitions de l'ancien château de Pinon en Picardie. Un singe en vêtement épiscopal, tenant une crosse à la main, est représenté avec cette légende : LE : SCEL : DE : LEVESQUE : DE : LA : CYTÉ : DE : PINON.

Faut-il chercher dans cette légende un de ces rébus de Picardie si communs au XVIII[e] siècle? Doit-on y voir la représentation d'un évêque des Fous? Y a-t-il là quelque satire contre un dignitaire de l'Église? Un archéologue a voulu démontrer que ce sceau satirique avait été placé en vue tout exprès par un huguenot sur la dernière pierre du château de Pinon, sur le point d'être pris par les catholiques. Le huguenot aurait ainsi raillé ses ennemis, même après la défaite de son parti. Le sceau de l'abbé de Saint-Germain des Prés témoigne qu'il n'est pas besoin de se creuser si profondément la cervelle.

2. *Observations sur le Symbolisme religieux*, par M. L. de la Sicotière.

De tels exemples sont innombrables à recueillir sur les monuments gothiques; mais de là à croire aux règles et aux formules des anciens hagiographes, tels que le fameux Guillaume Durand, dont la symbolique excessive a jeté tant de troubles dans des cerveaux mal équilibrés, il y a loin.

Tout a sa signification, suivant Guillaume Durand, dans les objets consacrés à l'édification des églises.

Les *pierres* représentent les fidèles.

La *chaux* qui entre dans le *ciment* reliant chaque pierre est l'image de la charité fervente, et elle se mêle avec le *sable* pour représenter « les actions entreprises pour le bien temporel de nos frères. »

L'*eau* qui mélange la *chaux* et le *sable* est l'emblème de l'Esprit. « Et comme les *pierres* ne peuvent adhérer ensemble sans *ciment*, par l'opération de l'Esprit Saint, de même les hommes ne sauraient entrer sans la charité dans la construction de la Jérusalem céleste » (1).

Et on commente encore aujourd'hui un tel symbolisme, et on en glose, et il existe une classe d'archéologues qui en font leur nourriture habituelle, et on a voulu donner comme actes de foi ces significations prétendues théologiques, et on a affirmé qu'une telle langue figurative était comprise de tout le moyen âge, et cette iconographie a été déclarée hiératique et on l'a érigée en symbolique chrétienne, mystérieuse et dogmatique !

Alors les portails ont été appelés les *catéchismes moraux des emblèmes;* dans les gargouilles fantastiques du moyen âge on veut voir « l'emblème des esprits malins qui se retirent des murs sacrés » (2).

J'admets l'*Explet de la pérégrination humaine*, compilé par frère Guille de Guyeville, en 1331. Chaque péché capital, décrit avec ses costumes et ses emblèmes, est dessiné sur les marges du manuscrit. Ainsi l'*orgueil* porte un *soufflet*. Les serpents rongent certaines parties du corps, et on a la certitude, par le manuscrit, que ces figures emblématiques représentaient les vices. Par de telles représentations, qui se rapprochent des visions du Dante, Guille de Guyeville montre des malheureux entourés de flammes et de crapauds « et autres vermines nuisens, » qui s'attaquaient à des gens ayant vécu « très-luxurieusement » (3).

Mais je ne croirai jamais que l'ogive soit la représentation de la Trinité;

1. Guillaume Durand. *Rationale divinorum officiorum*, 1459.

2. N'en déplaise aux Anglais, les gargouilles, loin de se retirer des murs sacrés », y sont « attachées pour recueillir les eaux des toits et des gouttières. (Voir J. Mason Neable et Benj. Webb, *Du Symbolisme dans les églises du moyen âge*, avec une introduction par l'abbé Bourassé. Tours, Mame, in-8, 1857.)

3. Manuscrit de la Bibliothèque de Metz.

et les symbolisateurs qui interdisent l'emploi de l'ogive au culte protestant sont encore plus excentriques qu'intolérants (1).

On voit à l'église de Poitiers des modillons qui offrent un amalgame singulier, au milieu duquel se remarquent Jésus-Christ, des animaux musiciens, les quatre évangélistes, des monstres grimaçants, David jouant de la harpe, de grotesques mascarons, le pape, etc. Un homme d'esprit se plaignait que la langue allemande fût parlée par les Allemands. Il est fâcheux que ces sculptures se trouvent à Poitiers : elles ont donné naissance dans le pays à une école de symbolisateurs qui en font une question de dogme. A leur tête marche l'abbé Aubert, qui va partout prêcher la croisade contre les archéologues qui ne sont pas de son opinion. Qui discute les doctrines de l'abbé Aubert est déclaré répudiant « un spiritualisme incompris » et « embrouillé dans la matière. » Mécréants les savants, les écrivains qui ne se rangent pas sous sa bannière. Naturellement, l'abbé Aubert a recruté de nombreux partisans. A propos des caprices fantastiques et des modillons de l'église de Poitiers, « l'abbé Aubert a acquis la *certitude* de leur signification symbolique, » dit M. de Bastard.

On doit à M. de Bastard une très-importante et luxueuse publication sur les manuscrits à miniatures. M. de Bastard étant un sectateur du symbolisme à outrance, je le laisserai parler d'abord, je discuterai ensuite.

« Jusqu'ici, dit-il, les modillons ont été traités par les antiquaires avec un mépris que ces figures ne méritent certainement pas. Il importe beaucoup de dissiper l'obscurité qui les couvre, et de soulever ainsi, en les rapprochant les uns des autres, le voile qui cache la signification de sculptures nombreuses, éminemment symboliques, où le sacré se mêle au profane, où le sérieux est opposé au burlesque, et quelquefois la moralité à l'obscénité. Tout en reconnaissant dans ces ornements architectoniques une transmission de l'antiquité grecque et romaine, tout en convenant de l'ignorance probable, en fait de symbolique chrétienne, de beaucoup d'imagiers, il semble impossible d'admettre que les représentations où les figures, l'attitude et les gestes nous paraissent grotesques et indignes de la majesté d'un temple du Très-Haut, puissent être mises en bloc à la charge du caprice de l'artiste ; on se refuse à croire qu'une intention mystique n'ait pas présidé à une œuvre tant de fois répétée dans le monde catholique, durant le cours de plusieurs siècles. »

M. de Bastard, cherchant l'analogie entre les miniatures des manuscrits et les caprices des modillons, produit, comme pièce de conviction, une vignette tirée d'un *Livre d'heures* manuscrit de la fin du xv[e] siècle.

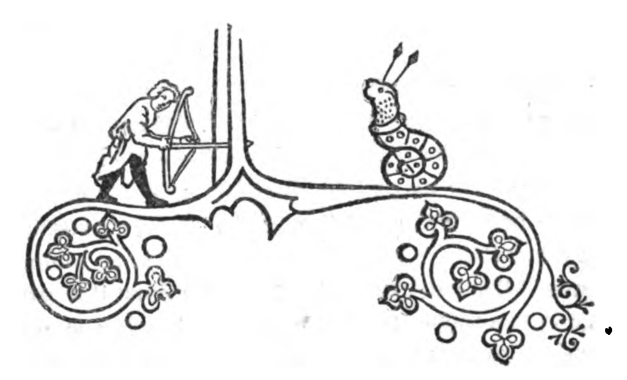
1. MM. Mason et Webb n'admettent pas qu'un « architecte catholique dessine une triple fenêtre, emblème reconnu de la très-sainte Trinité, » pour une secte dissidente. C'est, disent ces catholiques anglais fanatiques, « prostituer l'architecture parlante de l'Eglise, » que de la « mettre au service de ses ennemis les plus acharnés. »

« Une longue expérience, ajoute-t-il, nous a donné cette conviction que les figures marginales, fort souvent inspirées par la lecture de la page même, peuvent lui servir de commentaires; souvent aussi, les passages relatifs aux miniatures, si l'on sait les trouver, nous révèlent à leur tour la pensée dominante du peintre au moment de son travail; et, en se laissant guider par l'analogie, on arrive à l'explication des êtres fantastiques qu'une intention pareille a fait prodiguer sur les modillons des églises. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer dans les livres liturgiques des compositions également bizarres et monstrueuses; il suffit alors d'un mot bien compris, d'un rapprochement inattendu du texte et des figures, pour conduire le lecteur sur la voie du symbole sculpté, là où il n'avait cru voir qu'un grotesque insignifiant. »

Cette confrontation des monuments divers est rationnelle. Miniatures, plombs, sculptures, poteries et serrurerie d'une époque se tiennent par les liens de l'ornementation. L'archéologue ne saurait trop voir, trop se meubler l'esprit des formes favorites d'un siècle, et, théoriquement, M. de Bastard fait preuve de sens archéologique; cependant voyons l'application.

Dans un Livre d'heures du XIII^e siècle, M. de Bastard est frappé par une miniature qui représente un homme décochant un trait d'arbalète à un limaçon.

« On serait assurément tenté, dit-il, de prendre d'abord notre groupe pour quelqu'une de ces créations bizarres qui ne méritent aucune attention sérieuse. » Pourtant, M. de Bastard n'hésite pas à regarder le caprice ci-dessous « comme le symbole du martyre et du triomphe de celui qui, le premier, a souffert la mort pour Jésus-Christ et pour l'Évangile. »



Caprice tiré d'un manuscrit du XIII. sièle de la Bibliothèque Impériale, d'après un dessin de M. de Bastard.

Dans la figure d'un homme décochant un trait d'arbalète contre un lima-

çon, M. de Bastard voit une « figure *certainement relative à la résurrection.* »

Voilà pourquoi l'archéologie est muette!

S'il faut admettre qu'un miniaturiste, se laissant aller à un caprice ornementatif, a dessiné un limaçon comme symbole du Christ, pourquoi ne pas croire avec Guillaume Durand que :

« La *longueur* de l'église est la longanimité qui supporte patiemmen l'adversité, en attendant de parvenir à la patrie céleste ; »

Que « la *largeur* (de l'église) est l'amour, la charité agrandissant le cœur, et embrassant les amis et ennemis en Dieu ; »

Que « la *hauteur* (de l'église) est l'espérance du pardon à venir ; »

Que « les *solives*, sous la table du toit, sont les *prélats* qui, par le travail de la prédication, entretiennent la clarté. »

Ces subtilités scolastiques, ces jeux d'imagination des moines, s'expliquent à peine au XIIIe siècle ; mais les faire entrer dans la discussion en 1860, voilà, malgré la sympathie que je porte aux belles publications de M. de Bastard, des principes symboliques qu'il est difficile d'admettre comme notions architecturales. Pourquoi ne pas croire également, avec Claude Vilette, que :

« Les vitres des fenêtres des églises sont les escriptures qui reçoivent la clarté du soleil en repoussant vents, neiges, grêles, hérésies et fausses doctrines que le père de division et mensonge forme;

« Les barreaux de fer et clavettes qui soutiennent les vitres sont les conciles généraux œcuméniques, orthodoxes, qui ont soutenu les Escriptures sainctes et canoniques, etc. ;

« Les deux colonnes étroites de pierre qui soutiennent et vitres et barreaux, sont les deux préceptes de charité chrétienne : Aimer Dieu et le prochain ;

« La longueur des fenêtres des églises montre la profondité et obscurité de l'Ecriture, etc. ;

« La rondeur montre que l'Eglise ne se contredira point, etc. » (1).

Faut-il apprendre aux élèves de l'École des Beaux-Arts cette signification des vitres, des barreaux et des clavettes qui les retiennent?

Il faut citer encore d'autres curieux détails de ce symbolisme effréné.

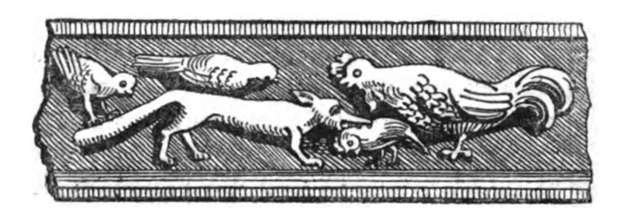
Sur le jubé de Saint-Fiacre, une église du Morbihan, on voit un bas-relief représentant les entreprises du renard ; d'abord habillé en moine, il prêche les poules et, quand elles sont converties à son discours, il se jette sur elles; les poules se mettent en défense contre le renard. Pour conclusion, le goupil, renversé, semble éventré par les poules.

M. l'abbé Cousseau voit dans ces sculptures la traduction du passage de l'Écriture : « Défiez-vous des faux pasteurs qui sont des loups ravissants re-

1. Claude Villette, *Raisons de l'Office*. Paris, MDCXI.

vêtus de la peau des brebis. Le triomphe de la foi sur l'hérésie. Les bre-







Bas-relief du jubé de l'église Saint-Fiacre au Faouet (Morbihan). xv<sup>e</sup> siècle.

bis ont plus fait que de se méfier du faux pasteur, elles l'ont démasqué et vaincu » (1).

Une telle interprétation des Écritures offre sans doute un côté ingénieux; cependant je chercherai ailleurs l'explication du bas-relief de Saint-Fiacre.

Richard de Fournival et Guillaume le Normand, dans leurs Bestiaires, relatent que le renard a l'habitude de contrefaire le mort pour attirer les poules et s'en emparer plus facilement. L'auteur du *Roman du Renard* a mis de son côté la même action en scène. Cette observation des mœurs des animaux ne vaut-elle pas bien l'imagination de l'archéologue qui voit dans le bas-relief « *le triomphe de la foi sur l'hérésie!* »

1. *Bulletin monumental*, 1847.

CHAMPFLEURY.

# PIÈCES INÉDITES
## RELATIVES AUX ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

---

## TESTAMENT D'ÉTIENNE GABRIAU DE RIPARFONDS



UCUN recueil biographique n'a enregistré le nom d'Étienne Gabriau, seigneur de Riparfonds. C'était cependant, si nous en croyons les témoignages contemporains, « un homme distingué par son savoir, et le plus célèbre consultant de son temps » (1). Quant à ses vertus privées, son confrère l'avocat Louis Froland en fait le plus grand éloge dans une inscription qu'il lui a consacrée, et où il le représente comme l'honneur de sa profession (2). Constatons en passant que ce Louis Froland donna, plusieurs années avant sa mort, sa bibliothèque aux avocats de Rouen. Nous savons qu'Etienne Gabriau descendait d'une famille noble de Poitiers, qu'il

1. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1527.

2. Voici cette inscription :

Quam vides hic Bibliothecam,
Sibi carissimo Patronorum Ordini
Testamento dedit
Dominus *Gabriau de Riparfont ;*
Origine nobilis ;
Ingenio, doctrina, virtute, fama
Præcellens.
Consiliarius prudentissimus ;
Facili difficultatum solutione insignis ;
Sæculi sui desiderium, futuri invidia.
Tot sunt venerati homines, quot noverunt ;
Tot mirati, quot in consiliis audierunt :
Hunc sibi Dynastæ et Patronum et amicum esse voluerunt ;
Hos fama primum clientes fecit,
Virtus subinde amicos.
Utebantur Senetus clarissima Lumina
Consiliario peritissimo.
Sociis proderat exemplo, neque his unis proderat,
Habebat unde prodesset omnibus.
Totum dum vixit omnibus se præbuit ;
Dum moritur, res inter sanguinem et amicitiam sortitur.
Patrimonium propinquis,
Libros et manuscripta
Nobiliorem animi ac fortunæ partem,

était « escuyer », qu'il fut reçu le 13 juin 1661 avocat au Parlement de Paris, et que son père, Jean Gabriau de Riparfonds, fut longtemps conseiller au Parlement de Bretagne. On nous représente Étienne comme « animé d'un grand zèle pour tout ce qui regardait sa profession » (1); et ce témoignage s'accorde parfaitement avec un extrait de son testament que nous avons trouvé parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, et que nous reproduisons plus loin. « J'ai toujours aimé, dit-il, la profession d'un véritable avocat, capable, et de cœur et d'esprit, d'en remplir les devoirs; je me suis attaché à cet employ par choix et par inclination, et je l'ai préféré à tout autre. » Plus loin, il déclare qu'il a « esté sensiblement touché, et vivement pénétré de douleur quand il a veu la décadence de cette profession. »

Gabriau eut donc deux véritables passions, celle du barreau et celle des livres; c'était un bibliophile réellement distingué, et il avait réuni une bibliothèque à la fois nombreuse et choisie. Le premier fonds provenait de son beau-père, qui en mourant lui avait légué tous ses livres. Il acheta ensuite ceux de son confrère Bizot, puis ceux d'un autre avocat nommé Levêque (2); lui-même nous dit qu'il fit encore d'autres acquisitions « en différens temps, toutes et quantes fois que l'état de sa fortune et de sa famille le lui ont pu permettre. »

Il mourut le 5 décembre 1704, sans laisser d'enfant. Il voulut que ses chers livres demeurassent après sa mort utiles encore au barreau, et il les légua tous à l'ordre des avocats de Paris, « désirant qu'ils fussent conservés pour servir au public et en particulier à ceux de sa profession, et autres personnes qui n'ont pas tous les secours nécessaires pour se rendre capables. » Il insiste sur ce point, et répète encore qu'il souhaite que l'usage de sa bibliothèque soit « rendu publicq. »

Pour l'exécution de ce projet, il fallait trouver les fonds nécessaires à la location d'une salle convenable, et à l'entretien d'un bibliothécaire. Gabriau avait prévu et résolu cette difficulté. Il demande d'abord que son « clerc » soit, sa vie durant, chargé de la garde des livres; ensuite, il joint au don de sa bibliothèque une rente de huit cents livres. Gabriau, malgré tout son talent, ne s'était pas enrichi au barreau, et on voit qu'il a beaucoup de peine à parfaire le capital de cette somme; il veut qu'on le prenne sur le produit de

Nominis et scientiæ thesauros,
Sociis amare de Socii fato querentibus relinquit.
Quisquis es, tam bene meriti testatoris nomen
Ama, memento, cole,
Vivens, ab omnibus cultus; moriens ab omnibus desideratus.
L. Froland, *Mémoires concernant l'observation du sénatus-consulte Velleien*, Dédicace.

1. Thiéry, *Guide des Amateurs*, t. II, p. 78.
2. Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds des Petits-Pères, n. 17.

la vente de ses meubles, et d'une petite maison qu'il possédait à Bagneux. Mais cela même ne pouvait suffire pour maintenir la bibliothèque au courant des publications nouvelles. Gabriau s'adresse alors à ses confrères avec une charmante naïveté, les suppliant, « particulièrement ceux qui n'ont point d'enfans ou qui ne sont point chargés de famille, d'augmenter la bibliotheque, en y adjoutant partie des livres qui y manquent. Je souhaiterois, dit-il plus loin, que l'état de ma fortune m'eût permis de faire de plus grands efforts pour marquer ce que je dois à ma profession et au zèle qui m'anime d'en procurer tous les avantages; mais je dois à ma famille et à des héritiers présomptifs qui ont besoin de quelques secours. »

On eut beaucoup de peine à trouver un local convenable pour établir cette collection. Les Barnabites, qui avaient leur couvent en face du Palais de justice, offrirent d'abord de la prendre; mais on ne crut pas devoir accepter leur proposition (1). Après quelques années de recherches inutiles (2), on se décida à louer à l'archevêché de Paris une vaste salle, avec un logement pour le bibliothécaire (3). Le tout était situé au troisième étage, et faisait partie d'un pavillon qui formait l'un des angles de l'avant-cour de l'archevêché (4). L'avocat Secousse, lui-même passionné bibliophile (5), se chargea de mettre les livres en ordre; mais l'installation entraîna des dépenses assez considérables, et exigea encore beaucoup de temps. Tout se trouva enfin disposé en 1708, et les membres du barreau reçurent alors une lettre imprimée ainsi conçue :

*Monsieur*

*Avocat en Parlement, est averty que Samedy prochain, cinq may 1708, dix heures du matin, l'on fera l'ouverture de la Biblioteque que Monsieur Riparfonds a laissé à l'ordre de Messieurs les Avocats du Parlement.*

*C'est dans l'avancourt de l'Archévesché, où elle est placé* (6).

Cette cérémonie se fit avec une grande solennité. En présence de tous les avocats, et d'une députation de membres du Parlement, le cardinal de

1. Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds des Petits-Pères, n. 17.
2. G. Brice, *Description de Paris*, t. IV, p. 247.
3. *Le Voyageur fidèle, ou Guide*, etc., p. 318.
4. Thiéry, *Guide des Amateurs et des Étrangers voyageurs à Paris*, t. II, p. 78.
5. Il rassembla jusqu'à douze mille volumes relatifs à l'histoire de France, et il ordonna par testament que sa collection tout entière serait vendue en détail, pour faciliter aux gens de lettres l'acquisition des ouvrages relatifs à leurs études. On rencontre, sur un grand nombre de volumes, l'*ex libris* de Secousse collé au verso de la couverture; il est souvent accompagné de celui de l'avocat J. Tauxier, qui acheta une partie des livres de son confrère et les offrit plus tard à la ville de Paris.
6. Cette lettre, ainsi que celle que nous reproduisons, p. 166, a été encadrée, et toutes deux sont exposées dans la bibliothèque actuelle des avocats, au Palais de Justice.

Noailles célébra la messe dans la chapelle haute de l'archevêché (1). On se rendit ensuite à la bibliothèque. Le prélat, assisté de tout son clergé, la bénit (2); puis le bâtonnier, Me de Berlize, prononça l'éloge de Gabriau de Riparfonds, et fit ressortir tous les avantages de la précieuse fondation qui lui était due (3).

Dès le lendemain, la bibliothèque fut mise à la disposition du public. Il est d'ailleurs assez difficile de déterminer quels étaient les jours d'ouverture, qui semblent avoir souvent varié. Durey de Noinville, en 1758, indique les lundis, mardis et jeudis (4); Deharme en 1763 y ajoute le vendredi (5); quatre ans plus tard, La Chesnaye-Desbois mentionne de plus le samedi (6). D'un autre côté, Nemeitz en 1727 et Antonini en 1749, la déclarent ouverte tous les jours (7), tandis que Jaillot en 1775 prétend qu'elle l'est deux fois par semaine seulement (8). Nous ne chercherons pas à démêler ces contradictions.

La galerie qui renfermait la bibliothèque était fort simple. Les livres s'y trouvaient classés par ordre de matières dans des armoires, et la salle n'avait d'autre ornement qu'une série de portraits représentant des avocats, des magistrats en robe rouge, et qui presque tous étaient un don de la famille. Au milieu, on voyait le portrait du fondateur de la bibliothèque, Étienne Gabriau de Riparfonds (9); à droite, ceux de Gilles Bourdin, Jérôme Bignon, Jacques Talon, Denis Talon, Chrétien-François de Lamoignon, Joseph-Omer Joly de Fleury; à gauche, ceux de Mathias Maréchal, Gorillon, Jean-Marie Ricard, Germain Billard, Jean Issalis, Bonaventure de Fourcroix, Louis Dupré et Denis Lebrun (10).

Bientôt, obéissant aux dernières volontés du donateur, on organisa dans cette salle des réunions d'une véritable utilité. Chaque mardi, huit ou neuf avocats venaient y donner gratuitement des consultations aux plaideurs indigents (11). Tous les samedis, les jeunes avocats y tenaient, sous la présidence du bâtonnier, des conférences (12) absolument semblables à celles qui ont

1. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1527.
2. G. Brice, *Description de Paris*, t. IV, p. 248.
3. Piganiol de la Force, *Description de Paris*, t. I, p. 388. — « Quoique la principale destination de cette bibliothèque ait été pour MM. les Avocats, les Gens de lettres de toute autre profession ne laissent pas d'y trouver un accès facile. » (S. de Valhebert, l'*Agenda du voyageur à Paris*, p. 69.)
4. Durey de Noinville, *Dissertation sur les bibliothèques*, p. 46.
5. Deharme, *Plan de Paris*, légende.
6. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire des François*, t. I, p. 281.
7. Nemeitz, *Séjour de Paris*, t. I, p. 271. —Antonini, *Mémorial de Paris*, t. I, p. 202.
8. Jaillot, *Recherches sur Paris*, quartier de la Cité, p. 142.
9. Leprince, *Essai historique sur la Bibliothèque du roi*, p. 341.
10. G. Brice, *Description de Paris*, t. IV, p. 250.
11. D'Auvigny, etc., *Histoire de Paris*, t. IV, p. 485.—Durey de Noinville, *Dissertation sur les bibliothèques*, p. 46.
12. Piganiol de la Force, *Description de Paris*, t. I, p. 389.

aujourd'hui lieu au Palais de Justice (1). Enfin, deux ou trois fois par an, des membres du Parlement et des avocats s'y rendaient pour discuter les questions relatives à la discipline du barreau et à l'organisation de la bibliothèque (2).

Nous avons dit que Gabriau avait laissé des fonds pour l'entretien de sa collection; le chancelier, qui prit ce legs fort à cœur, fit adresser aux avocats et aux procureurs la circulaire suivante destinée à accroître promptement le nombre des volumes :

« Monsieur,

« L'attention que mérite l'établissement public de la bibliothèque léguée par M. de Riparfond à l'Ordre des Avocats, ayant excité M. Secousse à accepter de donner ses soins pendant les vacations pour recueillir les Mémoires imprimés qui concernent les affaires du Palais, les mettre en ordre, et faire des tables des matières qui s'y trouveront traitées, vous êtes invité de la part de M. le Bâtonnier, suivant la délibération qui a été faite sur ce sujet, d'envoyer à M. Secousse ou au Bibliothécaire, autant que vous pourrés de Mémoires, Factums, ou Arrêts, d'ajouter aux Mémoires et Factums l'évènement que les affaires auront eues, et de vouloir bien ne laisser à l'avenir échaper aucuns de ces ouvrages dont vous pourrés disposer, sans en procurer à la Bibliothèque un ou deux exemplaires, à mesure qu'ils seront imprimés. On vous prie aussi d'envoyer, quand les affaires seront finies, une note du succès qu'elles auront eues, et de la date des arrêts. »

Le chancelier ordonna en outre, dès 1709, que les libraires seraient tenus de déposer à la bibliothèque des avocats un exemplaire de tous les livres de droit qu'ils publieraient (3).

Cette ordonnance ne reçut sans doute qu'une exécution très-imparfaite, car il fallut recourir à une autre mesure en 1712. Le 31 août, un arrêt du Parlement « augmenta d'un cinquième la somme de vingt livres qui se payoit pour droit de chapelle par les officiers, avocats et procureurs, à leur réception » (4), et l'on attribua cette augmentation à l'entretien de la bibliothèque (5).

1. Il paraît que ces conférences ne durèrent que pendant quatre ans; elles furent alors « interrompues, par le malheur des temps. » (Voyez Dumouchet du Bac, *Traité des questions mixtes*, Préface.) Elles reprirent, du reste, un peu plus tard : car elles sont encore indiquées comme ayant lieu le samedi dans la préface du Catalogue qui fut imprimé en 1788, p. vj.

2. G. Brice, *Description de Paris*, t. IV, p. 250.

3. *Almanach royal*, année 1709, p. 218, et année 1710, p. 211.

4. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1527.

5. « Sur ce qui a esté representé à la cour par le batonnier et les procureurs de communauté, en presence des gens du roy, que deffunt maistre Estienne Gabriau de Riparfond, ancien avocat en la cour, a laissé à l'ordre des avocats de ladite cour sa bibliotheque, avec quelques fonds destinez pour l'entretien; mais que, comme ils se trouvent à present insuf-

On voit que Riparfonds ne rencontra pas d'ingratitude chez ses confrères. Vingt ans après sa mort, le souvenir de son legs était encore rappelé avec l'expression de la plus vive gratitude. Voici ce qu'écrivait, en 1722, L. Froland, dans la dédicace d'un de ses ouvrages : « Illustre et respectable mort... il m'est impossible d'arrêter l'ardeur dont je me sens animé, et de différer plus long temps à publier la parfaite reconnoissance que je conserve de l'amitié dont tu m'as honoré..... et de cette libéralité sans exemple que tu as exercée envers tout l'Ordre des Avocats, et dans laquelle je me trouve avoir part comme en étant un des membres » (1). Au point de vue du style, cela laisse bien un peu à désirer ; mais on ne peut conserver aucun doute sur le sentiment qui animait l'écrivain.

La bibliothèque des avocats ne renfermait guère que des ouvrages de jurisprudence (2), et le peu de manuscrits qu'on y trouvait étaient des copies relativement modernes (3). Éloignée du centre des audiences, on finit par l'oublier complétement. Le poëte suédois Holberg, dans un voyage qu'il fit à Paris en 1725, visita cette bibliothèque, qui n'avait alors d'autre conservateur qu'une vieille femme filant sa quenouille ; une jeune fille de dix-sept ans remplissait les fonctions de bibliothécaire et donnait les livres aux rares lecteurs (4).

L'avocat Étienne Drouet, nommé bibliothécaire au milieu du XVIII[e] siècle, tenta de redonner un peu de vie à cet utile établissement ; il en dressa même le catalogue, travail considérable, qui forme 2 volumes in-folio aujourd'hui conservés à la bibliothèque de la Cour de cassation ; ils portent pour titre : *Catalogue alphabétique des auteurs dont les ouvrages sont à la bibliothèque de MM. les avocats*. 1768.

On songea, vers 1781, à faire imprimer un catalogue complet de la collection ; mais on ne put alors réunir les cinq cents souscriptions qu'exigeait le libraire (5). L'idée fut reprise en 1784, et le bâtonnier Lecamus d'Houlouse fit décider que les frais d'impression seraient pris sur les fonds alloués

fisans, et qu'il estoit important de soutenir un etablissement si utile au public, ils ont cru devoir supplier la cour de vouloir bien augmenter, pendant quelque temps, le droit de chapelle de quelque somme au par dessus de celle qui se paye à present par tous les officiers, avocats et procureurs, pour leurs receptions, laquelle augmentation seroit destinée à l'entretien de la dite bibliotheque. Ouy les gens du roy en leurs conclusions, et eux retirez la matiere mise en deliberation ; LA COUR a ordonné et ordonne qu'à commencer du lendemain de la saint Martin prochain, les officiers, avocats et procureurs qui seront receus en ladite cour payeront à l'avenir, et jusqu'à ce qu'autrement par ladite cour en ait esté ordonné la somme de cinq livres, outre et par dessus celle de vingt livres qu'ils payoient... pour estre employé, suivant l'ordre du batonnier, aux frais et depenses de la dite bibliotheque.... » Félibien, *Histoire de Paris*, t. IV, preuves, p. 443.

1. *Mémoires concernant l'observation du senatus-consulte Velleien*, dédicace.
2. Antonini, *Mémorial de Paris*, t. I, p. 202.
3. Thiéry, *Guide des Amateurs et des Étrangers voyageurs à Paris*, t. II, p. 79.
4. Note manuscrite placée en tête du Catalogue imprimé de la Bibliothèque.
5. Préface du Catalogue imprimé, p. IX.

à la bibliothèque. Huit jeunes avocats se chargèrent de copier le Catalogue manuscrit, tandis que MM. de Varicourt, Beaucousin et Touvenot surveillaient la publication (1). Ce travail fut achevé en 1788, et le catalogue, formant deux volumes in-octavo, parut sous ce titre : *Catalogue des livres de la bibliothèque de MM. les Avocats au parlement de Paris.*

Au moment où éclata la Révolution, cette bibliothèque était ouverte au public les mardis et vendredis (2), de trois à six heures en été, et de deux à quatre heures en hiver. Ses vacances étaient réglées d'après celles du Parlement, qui duraient depuis le 7 septembre jusqu'au lendemain de la Saint-Martin (11 novembre) (3). On lit dans la préface du Catalogue imprimé que cette bibliothèque renfermait alors vingt-quatre mille volumes (4), assertion difficile à concilier avec le recensement officiel fait en 1791, et qui ne constate la présence que de

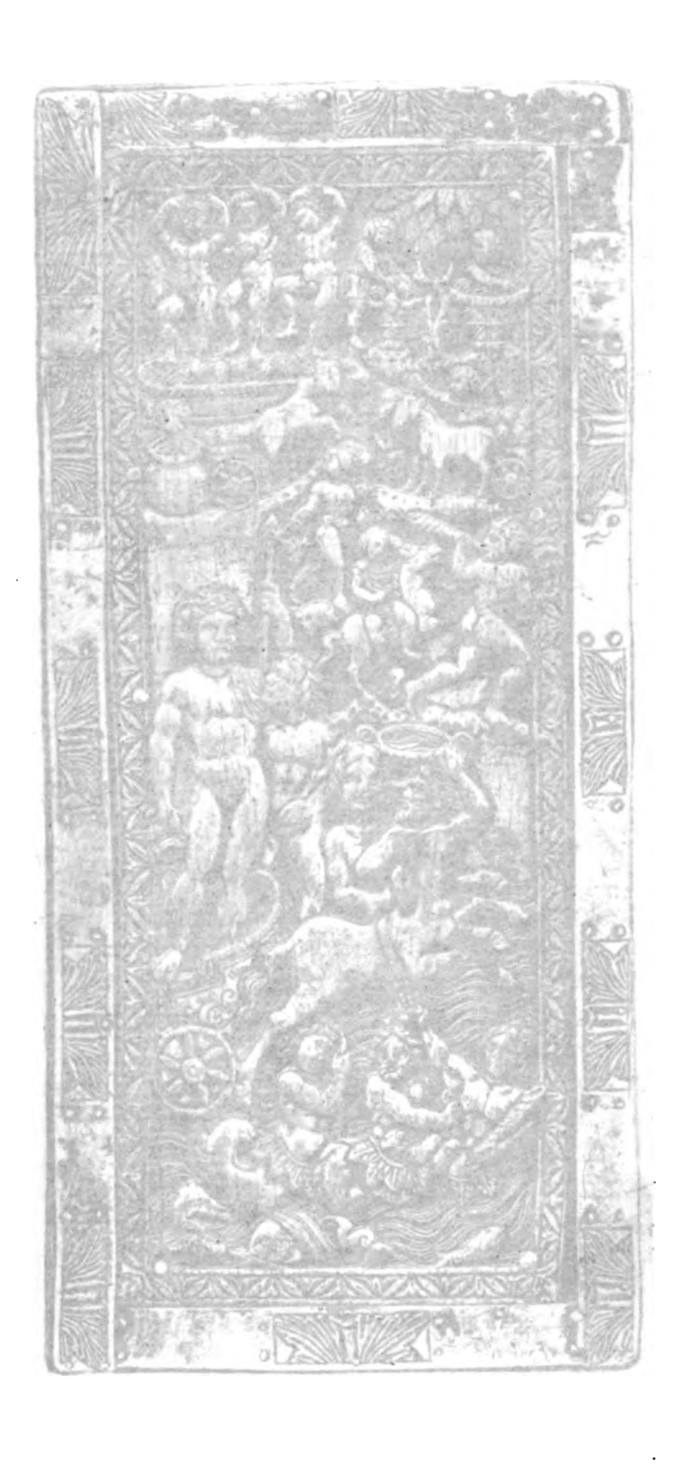
2,994 volumes in-folio;
3,400 — in-quarto;
3,610 — in-octavo;

soit, en total, 9,604 volumes (5).

La bibliothèque des avocats fut, comme celles des communautés religieuses, confisquée en 1791. Le 1er septembre, un commissaire de l'administration des biens nationaux, assisté d'Ameilhon, bibliothécaire de la Commune, procéda à la saisie. Voici, au reste, le procès-verbal authentique de cette opération :

« L'an mil sept cent quatre vingt unze, le premier septembre, dix heures du matin : nous, Jacques-Joseph Hardy, officier municipal et commissaire à l'administration des biens nationaux de Paris, assisté de M. Hubert-Paschal Ameilhon, Bibliothécaire de la municipalité et commissaire en cette partie, sommes transporté en une maison sise principale cour de l'Evêché de Paris, où étant, sommes monté au troisième étage de ladite maison, et avons trouvé M. Jacques-François Touvenot, dépositaire d'une bibliothèque donnée à l'ordre des avocats; avons sommé ledit sieur Touvenot de nous introduire dans ladite bibliothèque, de nous représenter les clefs, ainsi que le catalogue, conformément aux intentions des comités réunis d'aliénation et Domaine nationaux de l'Assemblée nationale; à quoi ledit sieur Touvenot a répondu qu'il entendoit se soumettre, sous la réserve néanmoins de tous ses droits pour traitement, pension ou gratification qu'il pourroit avoir à réclamer pour raison des services par lui rendus, observant, en outre, que la dite bibliothèque a été donnée, à la charge d'être rendue publique. Sur quoi,

1. Préface du Catalogue imprimé, p. xj.
2. Préface du Catalogue imprimé, p. v.
3. Thiéry, *Guide des Amateurs et des Étrangers* t. II, p. 79 et 80.
4. Préface du Catalogue imprimé, p. 1.
5. *État des livres des bibliothèques des établissements laïcs supprimés, dans lesquels M. Ameilhon, commissaire de la municipalité, a eu ordre de se présenter, et dont le recensement est fait.* Septembre, 1791. (Archives de l'Empire, série M, carton nº 797.)



Le Bibliophile Français



Imp. Lemercier & Cie Paris

42

DYPTIQUE DE SENS (RELIURE EN IVOIRE)

1E Pl

Le Bibliophile Français

nous, commissaire susdit, avons remis à mondit sieur Ameilhon les catalogues, ainsi que les clefs de la dite bibliothèque, comme il le reconnoît, et s'en charge, et ont mesdits sieurs susnommés signé avec nous.

« AMEILHON, « TOUVENOT.
« *Bibl. de la M.* « J.-J. HARDY » (1).

La Révolution supprima, en outre, l'ordre des avocats; et les livres qui composaient leur bibliothèque allèrent enrichir la collection du comité de législation, celle du Conseil d'État et celle de la Cour de cassation. Elle ne fut reconstituée qu'en 1810, par le legs de Nicolas Ferey, qui légua dans ce but à ses confrères une rente de 600 francs et tous ses livres. La bibliothèque des avocats, aujourd'hui installée au Palais de Justice, n'est plus accessible qu'aux membres du barreau; elle possède vingt mille volumes environ.

On ne trouve aucune estampille spéciale sur les livres de l'ancienne bibliothèque des avocats; les inscriptions même y sont fort rares; nous avons cependant lu ces mots :

*Bibliothèque des avocats, 1762,*

sur le faux titre de quelques volumes qui appartiennent aujourd'hui à la Cour de cassation.

Voici maintenant le texte du testament d'Étienne Gabriau de Riparfonds. Nous l'avons trouvé à la Bibliothèque impériale dans un recueil in-folio manuscrit, qui est coté : *Fonds des Petits-Pères*, n° 17, et auquel on a donné pour titre : *Mémoires sur quelques bibliothèques de Paris, rassemblés par le P. Léonard de Sainte-Catherine.*

EXTRAIT DU TESTAMENT DE M. DE RIPARFOND POUR CE QUI REGARDE LE LEGS DE SA BIBLIOTHÈQUE EN FAVEUR DU PUBLICQ.

« Au nom du Père, etc. Je, Estienne Gabriau de Riparfond, avocat au Parlement de Paris, ay fait le present testament sans suggestion de personne, j'en ecriray et signeray de ma main trois exemplaires entierement conformes; j'en feray reconnoistre un pardevant deux notaires au Chastelet de Paris que je deposeray entre les mains de Mons^r le Bastonnier ou Syndic des avocats du Parlement de Paris, pour le representer apres mon deceds. Je prendray le present exemplaire et deposeray l'autre entre les mains de Mons^r.....

« Je donne mon cœur et mon âme à Dieu, j'ay tout à craindre de sa justice; mais j'ay aussi tout à espérer de sa misericorde infinie.

« Je laisse mon corps à la terre. Si je decede en cette ville de Paris ou a dix

1. *Bibliothèque des Avocats, sise en l'évêché de Paris. Remise de la dite bibliothèque à M. Ameilhon.* (Archives de l'Empire, série M, carton n° 797.)





lieues aux environs je desire qu'il soit inhumé dans l'église de Saint-Benoist, au mesme lieu ou ma deffunte femme Anne-Marie du Rideo a esté enterrée : Si je decede à Poictiers, je souhaite d'estre enterré dans la sepulture de mes peres dans l'église de Saint-Cibard; mais si je decede hors de Paris et de Poictiers et dix lieues au dela, je desire estre enterré dans le cimetiere du lieu ou je decederay. Je veux dans tous ces cas que mon enterrement se fasse sans ceremonie surtout sans aucun Epitaphe, et sans aucune marque de distinction par ce que je n'en mérite aucune.

« J'ay tousjours aimé la profession d'un veritable avocat, capable, et de cœur et d'esprit, d'en remplir les principaux devoirs, je me suis attaché à cet employ par choix et par inclination, je l'ai preferé à tout autre quoique mon père m'en eut proposé d'autre, en me laissant cependant la liberté entiere de suivre mon genie et mon penchant. S'il avoit voulu determinément que j'eusse pris une autre route, je l'aurois suivie parce que j'ay tousjours consideré comme un devoir capital la deference que l'on doit avoir pour un pere, principalement quand il aime son fils, qu'il a l'estime publique, et qu'il croit mieux connoistre que son fils mesme ce que ce fils doit faire.

« J'ay reconnu, quelque temps apres m'estre engagé dans cette penible carriere, qu'il y avoit bien des eceuils a eviter, et plusieurs degouts a essuyer; je n'en ay pas trouvé assez pour me detourner de ma route et j'ay eu assez de courage et de resolution pour demeurer ferme dans mes premiers projets. Cette constance n'a pas empesché que je n'aye esté sensiblement touché, et vivement penetré de douleur, particulierement dans les derniers temps, quand j'ay veu la decadence de cette profession. J'attribue ce malheur à deux causes principales. L'une est l'opinion desavantageuse qu'en ont conceu quelques magistrats dans le dernier siècle : du moins ils l'ont marquée en plusieurs occasions, en tachant mesme par des voyes dures d'en avilir le ministere autrefois si recommandable. Ils l'ont fait quelques fois avecq tant d'affectation et de chagrin, et y ont observé si peu de mesures, que dans le public plusieures personnes desjnteressées ont cru que quelque jalousie secrete, qu'ils ont eüe de l'estime publique qu'on avoit pour les auocats de distinction et de mérite, y pouvoit avoir quelque part. Je leur fais plus de justice; mais je suis obligé de reconnoistre que leurs manieres ont esté une des premieres causes qui ont contribué a la diminution de l'eclat du bareau.

« Il y en a une seconde qui peut deriver de cette première source. Cette seconde cause est la foiblesse, le peu d'etude et l'jnterest de ceux qui exercent la profession, et n'en soustiennent pas le poids avecq la vigueur qu'ils doiuent, sans presomption, par des sentimens sinceres d'une veritable modestie, et sans aucun mouvement de jalousie : mais par une application continuelle à l'étude, et a leurs devoirs essentiels, et par un desjnteressement qui en doit estre jnseparable. J'ay tousjours reconnu que ce sont les principaux devoirs qui nous doivent distinguer, et que ce n'est que par ces endroits que nous

pouvons nous flatter d'acquerir cette distinction de merite et de reconnoissance de ceux qui ne sont point maljntentionnés pour nous. Je souhaiterois avecq une extreme passion que ceux qui sont de cet ordre, si util au public pour les pauures et pour les opprimés, et si necessaire pour le bien des familles, fissent de concert quelques efforts pour le relever et pour faire revivre ces nobles sentimens qui animoient, du temps de nos peres, le zele et la dignité de cet employ, et je m'estimerois heureux si je pouvois y contribuer.

« J'ay tousjours esté convaincu qu'il estoit très difficile qu'un avocat qui n'a pour objet que ses devoirs puisse faire une grosse fortune quand il n'a pas de grands biens de patrimoine, et que ce qu'il a vient du fruit de ses travaux; parce qu'il est obligé d'en faire une part considérable aux pauvres et au soulagement des familles qu'il sçait dans le besoin, bien loin qu'il puisse proffiter a leur préjudice des talens que Dieu luy a donnés. Il y est plus jndispensablement obligé quand il n'a point d'enfans, puisque quand mesme il en auroit il doit encore s'acquiter de ce devoir, et qu'il doit se contenter de leur reserver ses biens de famille et de patrimoine, et leur laisser les deux tiers et peut estre mesme la moitié seulement de ce que la delicatesse de sa proffession lui permet de retirer de ses travaux. Surtout il ne faut pas qu'il se flatte de pouvoir satisfaire à ses obligations sans se dépouiller reellement et de son vivant en faveur des pauvres, et des familles qui sont dans l'indigence, et non en leur léguant par des dispositions testamentaires ou a cause de mort, et en differant de cette manière une debte aussi legitime dans un temps auquel il ne peut plus posseder ce qu'il leur laisse, et dont il doit s'acquiter de son vivant.

« Je désire que les livres de ma bibliotheque soient conservés pour servir au public, et en particulier a ceux de la proffession, et autres personnes qui n'ont pas tous les secours nécessaires pour se rendre capables. Pour cet effet j'en ay fait differentes acquisitions, et en différens temps, toutes et quantes fois que l'état de ma fortune et de ma famille l'ont pu permettre. J'en ay commencé avecq cette veüe le catalogue suivant l'alphabet des autheurs, et encore dans l'ordre des matières, pour la facilité de ceux qui y auront recours; j'ay résolu de le faire imprimer, et d'en laisser quatre ou cinq cent exemplaires pour les distribuer aux personnes de la profession, tant à ceux qui l'exercent au Parlement de Paris que dans les autres cours jnférieures qui sont quelquefois obligez de vivre à Paris, afin que les uns et les autres s'en puissent plus aisément et plus utilement servir, et pour eux et pour ceux qui ont recours à leurs lumières et à leur ministère.

« Comme il manque un grand nombre de livres dans ma Bibliothèque, principalement pour l'histoire et les pères de l'esglise, je supplie ceux de ma proffession, particulierement ceux qui n'ont point d'enfans ou qui ne sont point chargés de famille, et qui voudront bien contribuer à l'execution de mon dessein, et augmenter la bibliotheque en y adjoutant partie des livres

qui y manquent, d'auoir la bonté de les suppléer, et de trouver bon qu'on les adjoute au catalogue, et qu'on les remette pareillement par alphabet des autheurs et des matières.

« Pour l'execution de mon projet, je laisse huit cent livres de rente tant pour loüer une gallerie ou autre lieu propre pour y placer les livres, à l'effet d'estre communiqués à ceux qui en auront besoin, au moins trois fois la semaine, et pour contribuer à l'entretien de mon clerc qui demeurera dans le mesme lieu, et qui en prendra le soin sa vie durant, ou a son deffaut, soit par absence, deceds ou maladie, à l'entretien de la personne qui sera chargée d'un pareil soin, et laquelle sera choisie par le Bastonnier ou syndic des avocats qui sera lors en place.

« Pour le fond des huit cent livres de rentes destinées a mon dessein, je désire qu'il soit employé : premierement six mille livres a prendre sur ce qui proviendra de la vente de ma maison et jardin sciz à Bagneux pres de Paris, et des meubles y estans, et ce qui en deffaudra sur les meubles de Paris, en rentes sur l'hostel de ville ou sur quelque communauté par l'avis de monsieur le procureur général au Parlement de Paris, qui voudra bien me faire l'honneur de contribuer a l'execution de mon projet pour le bien public, de concert avec monsieur le Bastonnier ou Syndic des avocats, qui aura aussi la bonté par le mesme motif, d'y entrer et de contribuer pareillement à l'execution du mesme projet, que je declare faire uniquement pour l'avantage de la profession et pour l'utilité publique.

« Pour les autres 300 livres de rente pour parfaire les 800, elles seront prises comme il sera dit cy après.

« Je souhaiterois aussi dans la mesme veüe, qu'il fut fait toutes les semaines, dans le mesme lieu ou seroient les livres, quelques conférences d'études sur les matieres les plus ordinaires et d'usages, par cinq ou six auocats. J'espere qu'il s'en trouvera d'assez zélés pour l'avantage de la profession, qui voudront bien entrer dans ces conférences ; s'il y en a plusieurs il en sera choisi à cet effet par messieurs les gens du roy dudit parlement, et par monsieur le bastonnier des avocats. J'estime que leurs résolutions pourront estre redigées par escrit, et mises dans un registre, suivant que les avocats qui feront ces conférences le trouveront a propos. J'ay marqué le lieu de cette conference dans celuy ou seront les livres afin qu'ils s'en puissent servir dans les conferences en cas qu'ils en ayent besoin, comme il arrive souuent en pareilles conférences.

« Quoiqu'il y ait nombre de portefeuilles et de cartes dans ma bibliotheque, je déclare que ce sont de simples projets détachés faits en differens temps, et comme ces projets ne peuvent ordinairement servir qu'a ceux qui les ont faits, et qu'il n'y a rien d'achevé, ny mesme de travaillé et d'avancé, que ce ne sont que des memoires pour trouver plus aisement les matieres, et ne laisser pas echaper des reflexions qu'on fait en differens temps sur les matieres qu'on

agite, lesquelles reflexions sont mesme quelques fois ou du moins paroissent contraires les unes aux autres, suivant les differens temps auxquelles elles sont faites, et suivant qu'on a plus ou moins penetré les questions, je serois très faché qu'on y fit quelque fond. Je n'ay pas eu le temps non seulement d'y mettre la derniere main, mais non pas mesme de les mettre en état de pouvoir estre utiles. Je suis mesme obligé de declarer que l'usage qu'on en prétendroit faire si on les rendoit publics ne pourroit servir à personne, par une infinité de circonstances; aussi je désire que le tout soit supprimé, parce que j'en reconnois les deffauts, et que ce que j'en ay fait a esté uniquement pour mon usage particulier.

« Je désire que de l'argent comptant et de ce qui restera du prix de la vente de la maison et jardin de Bagneux et des meubles, le fond des 500 livres de rente cy dessus destiné préalablement épuisé, il soit pris une somme pour servir de pension viagere à Anne Gabriau dame de la Roche aux enfans, l'une de mes sœurs pour ses nourritures, entretiens et pensions, sans pouvoir estre saisis par aucun creancier, parce que c'est pour sa subsistance, desquelles 300 livres de rente je luy en avois desja creé 100 livres aussi de rente, lesquelles seront comprises dans lesdites 300 livres, et quant au fond desdits 300 livres de rente après le deceds de ladite dame de la Roche aux enfans, agée de plus de 71 ans lors du present testament, de mesme en cas qu'elle decede devant moy, il servira a l'augmentation de ladite retribution pour la personne qui sera preposée à la garde de ma bibliotheque et de mes livres, lesquelles 300 livres de rente viagère je legue, en tant que besoin seroit, à madite sœur, etc.

« J'espère acquerir dans la suite 600 livres de rente sur la ville ou sur quelque communauté pour acquitter 600 livres de rente viagere que je dois a Laurent du Rideo sieur de l'Eaubonne, mon beau frère, suivant la transaction que j'ay passée avecq luy et avecq deffunte dame Marguerite Poncet, ma belle mere, apres le deceds de Anne Marie du Rideo mon épouse.

« Après l'extinction de la dite rente viagere de 600 livres par le deceds dudit sieur de l'Eaubonne, je desire que les arrerages courans de ladite rente de 600 livres en cas que j'en fasse l'acquisition, soient annuellement employés à l'entretien de la dite bibliotheque, et à l'acquisition de livres nouveaux pour l'augmentation d'jcelle; lesquelles livres nouveaux seront adjoutés au catalogue, et mis dans l'alphabet des autheurs et dans l'ordre des matieres.

« Si je ne fais point la dernière acquisition de 600 livres de rente pour acquitter annuellement la dite pension viagère de 600 livres, je desire que ce qui restera d'argent comptant trouvé apres mon deceds, et du prix de la vente de ma maison de Bagneux, les fonds desdites 500 livres de rente d'une part, et des 300 livres de rente d'autre part préalablement pris, et frais funeraires de mon enterrement et de mon annuel aussi préalablement acquittés, soit employé pour faire un fond a l'effet d'acquitter lesdites 600 livres de rente viagere deüe au dit sieur de l'Eaubonne, et ce qui s'en deffaudra sera acquitté par tiers

entre mes trois branches d'heritiers; a l'effet de quoy sera distrait du partage a faire entre eux un domaine de revenu suffisant pour payer ce qui deffaudra, et le fond desdites 600 livres de rente ou pension viagère ence qui en sera pris sur l'excedant des dits argent comptant et prix des maisons de Bagneux et des meubles, les dites 500 livres de rente d'une part, 300 livres de rente d'autre, et lesdits frais funeraires et annuel prealablement pris, servira pareillement a l'augmentation et entretien de la dite bibliotheque pour l'usage publicq suivant qu'il est cy dessus expliqué.

« Je demande tres humblement pardon, etc.

« Le principal article de l'execution de mon testament et, pour lequel la nomination d'un executeur testamentaire peut estre plus necessaire, concerne la conservation des livres de ma bibliotheque, dont je souhaite rendre l'usage publicq suivant la destination que j'en ay marquée : mais comme il n'y a que l'authorité publique qui en puisse maintenir la durée et en procurer l'execution entiere, je supplie tres humblement messieurs les gens du Roy du Parlement de Paris de me faire l'honneur d'y tenir la main, et monsieur le Bastonnier et syndic des avocats, d'y vouloir donner son application successivement. La pureté de mes intentions et l'amour sincère que j'ay pour ceux de ma profession fait que je prens la liberté de les supplier tres humblement de contribuer à l'avancement, au progrès et à l'elevation s'il est possible de cette profession, du moins au rétablissement de son ancien eclat dans lequel messieurs les gens du Roy se sont tousjours jnteressez dans tous les temps. Je souhaiterois que l'état de ma fortune m'eut permis de faire de plus grands efforts pour marquer ce que je dois à ma profession, et au zele ardent qui m'anime d'en procurer tous les avantages : mais ce que je dois à ma famille et à des heritiers presomptifs qui ont besoin de quelques secours, et la deference que je dois avoir pour la coutume dans laquelle je suis né, dont les dispositions veulent que je leur conserve la meilleure partie de mon patrimoine.

« Après cela je n'estime pas qu'il soit necessaire de nommer en particulier un executeur testamentaire; mais, en cas qu'il en soit besoin, je supplie monsieur le Bastonnier qui sera en place lors de mon deceds, de vouloir bien donner des soins a l'execution de mes volontés. Je n'entends pas par là le charger en aucune maniere de l'execution testamentaire en forme, ni qu'elle l'engage en aucune chose; je le prie seulement de donner ses soins, ses conseils et ses ordres pour le faire executer.

« Fait à Paris, ecrit et signé de ma main le 14 aoust 1703. Signé : E. Gabriau de Riparfonds. »

ALFRED FRANKLIN.

# ARMORIAL DU BIBLIOPHILE

## IIe SECTION



## BIBLIOPHILES OU AMATEURS DIVERS

BIZEAU, de la Chambre des Comptes. 1704.



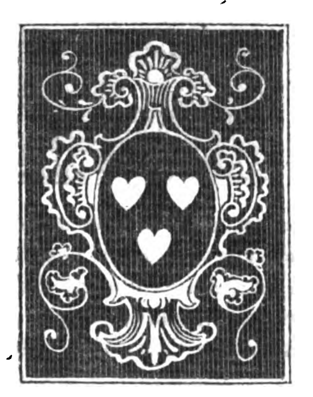
*D'azur, à un chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef, et d'un croissant montant de même en pointe.*

BLACAS, en Provence.



*D'argent, à la comète de seize rais de gueules.*

BLANCHON.



*D'azur, à trois cœurs d'or, 2 et 1.*

BLAZEUS (Jacques), évêque de Saint Omer, mort le 21 mars 1618.




*Coupé d'azur et de sable, au sautoir d'argent, accompagné en chef d'une couronne d'or, et en pointe d'un poignard de même.*

Devise : *Viget æternum.*

BLOUET DE CAMILLY (François), archevêque de Tours, né en Normandie, mort le 17 octobre 1723, dans la 60e année de son âge.



*D'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules, au chef cousu de gueules, chargé d'un cœur d'or accosté de deux croissants d'argent.*

Bibliotheca Camilliana : seu catalogus librorum bibliothecæ ill. eccl. principis D.D. Francisci Blouet de Camilly, archiepiscopi Turonensis... *Parisiis, C. Osmont*, 1726, in-8.

BOCHART DE CHAMPIGNY (Jean), membre du Parlement de Paris, en 1628.



*D'azur, au croissant d'or, surmonté d'une étoile du même.*

BOCHETEL, secrétaire d'État.



*D'azur, à trois glands de chêne d'or.*

BOFFIN (Jean-Félicien de), conseiller au Parlement de Grenoble, vers 1680.



*D'or, au bœuf de gueules, au chef de même, chargé de trois croix du calvaire d'or.*

La Bibliothèque de ce fonctionnaire contenait beaucoup d'ouvrages sur la jurisprudence, et presque tout ce qui avait été publié jusqu'à son époque concernant la province de Dauphiné.

BOHIER (Thomas), abbé de Bertai, vers 1600.



*D'or, au lion d'azur, au chef de gueules.*

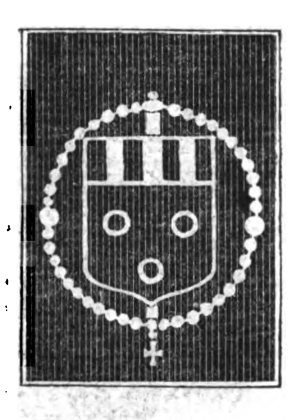
BOIS-BOISSEL (Toussaint-Joseph-Pierre de Boissel, abbé de), chanoine et comte de Lyon. 1779.




*D'hermines, au chef de gueules, chargé de huit macles d'or.*

Devise : *Hæc soli gestant insignia fortes.*

BOISOT (J.-B.), de Besançon, prieur de Grandecourt.



*De sable, à trois annelets d'argent, au chef d'or, chargé de trois pals d'azur.*

Boisot était un grand amateur de livres. Il acheta toute la bibliothèque du cardinal de Granvelle.

BOISSE (Pierre), échevin de la ville de Lyon. 1668.



*D'or, à l'arbre de sable, au chef de gueules, chargé de trois besants d'or.*

BOISSIER (Guillaume), conseiller du Roi.



*D'or, au chevron de gueules, au chef d'azur, chargé de cinq étoiles d'argent.*

BOISSY (Melchior de).



*D'or, à l'aigle de sable.*

BOISTEL.



*D'azur, à la bande d'or, chargée de trois merlettes de sable, accompagnée de 2 lions passants d'or.*

BOIVEAU DE CIPIERRE, en Bourgogne.



*D'azur, à trois rencontres de bœuf d'or, 2 et 1.*

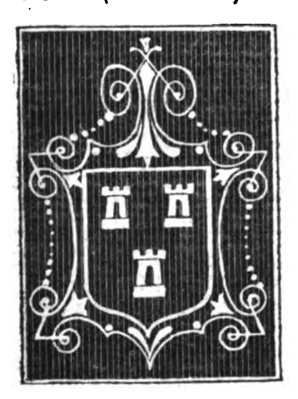
BOLACRE (Henri), prévôt des marchands de Nevers en 1646.



*De sinople, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules.*

Outre les armes ci-dessus, les plats des volumes appartenant à cet amateur contenaient son chiffre, composé des lettres H. B., répété nombre de fois, alternant avec un lion couronné.

BOLLOGNE (le comte de).



*D'or, à trois tours de gueules.*

Notice des principaux articles de la bibliothèque de feu M. le comte de Bollogne, dont la vente se fera le mardi 23 novembre 1773... — *Paris, Mérigot*, 1773, in-8.

BOLOZON (Vespasien), échevin de la ville de Lyon. 1635.



*D'argent, à la fasce d'azur, chargée d'un soleil d'or.*

BONALD (Louis-Jacques-Maurice, de), archevêque de Lyon. 1839.



*Ecartelé : au 1 et 4, d'azur, à l'aigle d'or ; au 2 et 3, d'or, au griffon de gueules.*

BONGARS (Jacques), conseiller d'Henri IV, l'un des plus savants et des plus habiles critiques de son temps. Il naquit à Orléans, et mourut à Paris le 29 juillet 1612, âgé de 58 ans.

*Ecartelé : au 1 et 4, d'or, au pelican se becquetant l'estomac et nourrissant ses petits sur son aire, le tout d'azur, sous une nuée de même lan-*

*çant des rayons et mouvante de la pointe dextre de l'écu; au 2 et 3, d'or, à cinq tourtaux de gueules, à la bordure de même.*




Devise : *Servire Deo regnare est.*

Ce savant avait formé une collection importante et curieuse, dont les imprimés passèrent dans la Bibliothèque publique de Berne. Quant aux manuscrits, ils furent achetés par l'électeur Palatin et transportés à la Bibliothèque du Vatican avec plusieurs autres livres de ce prince, lorsque sa collection fut dissipée.

BONNE DE LESDIGUIÈRES.




*De gueules, au lion d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois roses de gueules.*

Devise : *Nihil nisi a numine.*

BONNET DE SAINT-LÉGER, chevalier des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.



*D'azur, à l'ancre d'argent.*

BONNIER DE LA MOSSON, maréchal des champs et logis de la maison du Roi, et trésorier général des États du haut et bas Languedoc.



*D'azur, à sept burelles d'or, accompagnées en chef de trois gerbes liées de même mises en fasce.*

*Catalogue* des livres de M. Bonnier de la Mosson, trésorier des États du Languedoc, dont la vente aura lieu le 26 avril 1745... — *Paris, Barrois*, 1745, in-8.

BONVARLET.



*D'argent, à la croix de sable chargée de cinq annelets d'or, 1 à chaque branche et la 5e en cœur.*

BOSSUET (Jacques-Benigne), évêque de Meaux.



*D'azur, à trois roues d'or.*

Le premier nom des Bossuet était Rouyer; de là les roues dans leurs armes. L'évêque de Troyes était le neveu de l'évêque de Meaux; le premier est mort en 1704, le second en 1743. Ils s'appelaient tous deux Jacques-Benigne de leurs prénoms et portaient de même: c'est là tout ce qu'ils avaient de commun.

*Catalogue* des bibliothèques de messieurs Bossuet, anciens évêques de Meaux et de Troyes... — *Paris*, *Gandouin*, 1742, in-8.

BOUCHER D'ORSAY.



*De gueules, semé de croisettes d'argent, au lion d'or mis en cœur.*

BOUCHERAT (Louis), né à Paris, le 20 août 1616, mort le 2 septembre 1699. Il succéda, en 1685, au chancelier de France Le Tellier, après avoir été successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant de Guyenne, de Languedoc, de Picardie, conseiller d'Etat, trois fois commissaire du Roi aux Etats du Languedoc et dix fois aux Etats de Bretagne. Son prédécesseur avait signé, quelques jours avant sa mort, la révocation de l'édit de Nantes. Ce Boucherat fut chargé de l'exécution de cette malheureuse et cruelle mesure.



*D'azur, au coq d'or, crêté, becqué, barbé et membré de gueules..*

BOUCHET, marquis de Sourches (Louis-François du), 1er du nom, prévôt de l'Hôtel, conseiller d'Etat, gouverneur des provinces du Maine, de Laval et du Perche, mort le 4 mars 1716.



*D'argent, à deux fasces de sable.*

Monogramme formé des lettres entrelacées L. F. B. D. S. initiales de ses noms et prénoms.

BOUCOT, garde-rôle des offices de France.



*D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'une gerbe de même.*

*Catalogue* de la Bibliothèque de défunt M. Boucot, garde-rôle des offices de France, composée de 18,000 volumes imprimés, de plus de 70,000 estampes, entre lesquelles il y a 17,000 portraits..., d'un très-grand nombre de livres d'art..., de médailles..., de planches, et autres remplis de figures, et de plusieurs manuscrits en vélin, ornés de très-belles miniatures. — *Paris*, 1699, in-12.

BOUFFIER (Gaspard), célèbre avocat au Parlement de Grenoble. 1629.



*D'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules, tenant de sa patte dextre une fleur de lys d'or.*

Devise : *Dextra lilium sustinet.*

BOUHIER, président à mortier au Parlement de Bourgogne, né en 1673, mort en 1746.



*D'azur, au bœuf passant d'or.*

Jean Bouhier, son grand'père, conseiller au Parlement de Dijon, mort en

1671, lui avait laissé une très-belle Bibliothèque qu'il avait achetée des neveux de Ponthus de Thyard, évêque de Châlon-sur-Saône, duquel ils avaient hérité.

BOULLONGNE (Jean de), conseiller au Parlement de Metz et conseiller d'État. 1744.



*D'argent, à la cotice de sable, accompagnée de trois lions de sinople, 2 en chef, 1 en pointe dans le sens de la bande, armés, lampassés et couronnés de gueules.*

BOULON, conseiller au Parlement de Bourgogne.



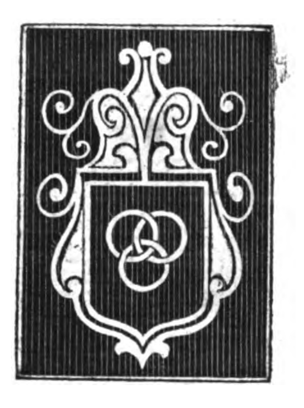
*D'azur, à une fasce ondée d'or, chargée en cœur d'une étoile de gueules, et accompagnée en chef d'un lambel d'argent.*

BOURDIN, secrétaire d'État.



*D'azur, à trois têtes de daim d'or, 2 et 1.*

BOURGEOIS (Claude), conseiller au Parlement de Bourgogne.



*D'azur, à trois annelets mis en triangle, enlacés l'un en l'autre.*

BOURGEOIS (Philippe).



*D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cœurs d'or, 2 en chef, 1 en pointe.*

BOUFFLERS (Louis-François, duc de), maréchal de France.



*D'argent, à trois molettes d'éperon à six rais de gueules, posées 2 et 1, accompagnées de neuf croisettes recroisettées au pied fiché de gueules, rangées 3 en chef, 3 en fasce et 3 en pointe; ces trois dernières mises 2 et 1.*

BOUFFLERS (Joseph-Marie, duc de), mort le 2 juillet 1747.



*D'argent, à trois molettes de gueules, 2 et 1, accompagnées de neuf croix recroisettées de même.*

Cri : *Camberon.*

BOUILLOUD-MERMET, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, échevin de cette ville. 1678.



*D'argent, à la bande d'azur, accostee en chef d'un lion rampant de gueules, et en pointe de trois roses de même.*

*La suite au prochain numéro.)*

JOANNIS GUIGARD.



43

Imp. Lemercier et Cie Paris

DYPTIQUE DE SENS (RELIURE EN IVOIRE)

2e Pl.

# LE DIPTYQUE DE SENS

---



E tous les manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques des départements, le diptyque de Sens est assurément l'un des plus curieux et des plus célèbres. Il est, en effet, très-rare de trouver un manuscrit aussi précieux par ce qu'il renferme que par ce qui le recouvre. Un Office des fous, relié par deux plaques d'ivoire sculpté à l'époque du Bas-Empire, est un joyau de bibliophile, qui vaut, à la lettre, son pesant d'or.

Plusieurs archéologues se sont occupés spécialement de ce monument, entre autres Millin et Duchalais. Le mémoire de Millin est intitulé : *Description d'un diptyque qui renferme un missel de la fête des fous, lequel est conservé dans la bibliothèque de Sens; avec une notice de ce missel par* A.-L. Millin, *membre de l'Institut et conservateur des médailles à la Bibliothèque impériale de France.* A Paris, de l'Imprimerie impériale, 1806, in-4°. Celui de Duchalais, beaucoup moins considérable, mais beaucoup plus substantiel que celui de Millin, est intitulé : *Description du diptyque de la bibliothèque de la ville de Sens, par* M. Duchalais. *Sens*, 1856, in-8°.

Ces deux descriptions sont accompagnées de planches représentant les deux ivoires. Elles sont nécessairement inférieures comme exactitude aux photogravures de M. Dujardin, insérées dans le *Bibliophile illustré.*

La description de mon regrettable confrère Duchalais étant, comme je l'ai dit plus haut, très-supérieure à celle de Millin, je suis de préférence son interprétation, laissant de côté ce qui n'est pas absolument nécessaire à l'intelligence du sujet.

Le diptyque de Sens est de format oblong. Les ivoires sont appliqués sur des planches de chêne, dans un cadre recouvert de lames d'argent.

Le recto de la couverture représente le triomphe de Bacchus Helios, sortant de l'Océan pour éclairer le monde et présider aux vendanges.

Le dieu, debout et nu, couronné de pampres et légèrement barbu, l'épaule droite recouverte d'un large manteau, porte d'une main un canthare et de l'autre une haste. Il se tient sur un char entraîné par un centaure et une centauresse, qui soulèvent un autre canthare plein de vin. Le char roule sur l'Océan, figuré par de longues lignes ondulées, au milieu desquelles se jouent deux poissons. Des vagues sortent trois divinités à queue de poisson. Celle

de gauche est une néréïde qui s'appuie sur une rame; celle de droite est un triton cornu, tenant d'une main un buccin et élevant l'autre dans la direction de Bacchus. Entre ces deux personnages, se trouve un vieillard barbu, ayant deux pinces d'écrevisse sortant de sa chevelure, et tenant entre ses mains un lion marin : ce vieillard n'est autre qu'Océanus.

Au-dessus du centaure et de la centauresse qui conduisent le char de Bacchus, on voit s'avancer sur un petit tertre un jeune homme assis, comme une femme, sur un cheval dont les rênes sont tenues par un homme nu, barbu, la tête munie de cornes et la bouche soufflant dans un buccin qu'il tient de la main droite : c'est l'Aurore, précurseur du jour, guidé par un triton, introducteur ordinaire des divinités lumières.

Au-dessus de l'aurore à cheval, un génie bachique, qui n'est autre qu'Ampelus, marche à droite, la tête tournée vers la gauche, les mains chargées de corbeilles remplies de raisins.

Dans l'angle droit, deux paysans, en blouse courte, et séparés par des ceps de vignes, remplissent des corbeilles de raisins; plus bas, un autre paysan conduit au pressoir une voiture traînée par deux mules.

Le pressoir est dans l'angle gauche de la plaque. C'est une large cuve peu profonde, remplie de raisins foulés par trois génies, qui, pour mieux exprimer le jus, appuient leurs mains sur des cordes posées dans la bordure du diptyque, usage encore en vigueur dans l'Orléanais. Au tablier du pressoir est accolée une gueule de lion, d'où s'échappe le liquide, qui tombe dans une urne à large panse. Au-dessous du pressoir, un char, dans lequel se trouve un tonneau, est entraîné rapidement par deux taureaux lancés au galop.

La seconde plaque du diptyque, la plaque du verso, représente Diane-Lucifer sortant de la mer, succédant à Bacchus-Hélios et présidant à la germination des végétaux.

Diane, entièrement vêtue, tenant des deux mains un flambeau allumé, le croissant sur le front, et son voile flottant au gré des vents, est sur un char, conduit par deux taureaux, dont les guides sont tenues par un homme nu, la tête ailée, et portant à la main gauche un buccin. Ce guide est probablement Ampelus. Près de lui, une jeune femme, — Chloris ou Flore, — entièrement nue, la tête ornée d'une longue chevelure, soutient de la main gauche une corbeille remplie de fleurs.

Semblable au char de Bacchus, celui de Diane roule sur les flots, au milieu desquels jouent des dauphins, des dragons, des chiens marins, etc. Une jeune femme assise, tournée de droite à gauche, et nue jusqu'à la ceinture, tenant à la main gauche un bélier marin, et à la main droite une langouste, personnifie *Thalassa*.

Dans l'angle gauche de cette plaque, au milieu d'une large coquille, on voit Vénus toute nue, se recouvrant d'un manteau. Près de Vénus, deux nymphes demi-nues, assises l'une près de l'autre, jouent avec un chien. En-

fin, dans l'angle droit supérieur, un génie ailé, peut-être Antheus, est occupé à recueillir des fleurs ou des fruits dans une corbeille.

En un mot, le diptyque de Sens offre des représentations inusitées d'Oceanus, d'Ampelus, de Flore ou Chloris, et peut-être une image du génie Antheus.

Le texte du manuscrit de l'Office des fous a été aussi l'objet de nombreuses dissertations; je ne citerai que les deux principales : celle de M. Cherest, intitulée : *Nouvelles recherches sur la fête des innocents et des fous*, insérée dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne* en 1853, et celle de mon excellent et regrettable ami, M. Bourquelot, qui a pour titre : *l'Office de la fête des fous, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de Sens*, et qui a été insérée dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, de 1853.

Le manuscrit de l'Office des fous est intitulé : *Circumcisio Domini*. L'écriture est du XIII[e] siècle. Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, mort le 3 des ides de juin 1222, en est avec raison considéré comme l'auteur. Cet office renferme un appel constant aux chants et à la joie, des invocations évidemment païennes, de véritables chansons à refrains latins ou français, comme celui qui s'adresse à l'âne, le héros de la fête : *Hez! sir asne, hez!* des calembours, des jeux de mots, des rimes singulières, etc., etc. M. Bourquelot et M. Chérest, qui ont étudié ce manuscrit avec autant de soins que d'intelligence, et qui en ont profité pour jeter quelques lumières nouvelles sur les fêtes des *innocents*, des *fous*, de l'*âne*, des *sous-diacres*, sont d'accord pour les considérer comme de joyeuses représailles du peuple contre les grands, du bas clergé contre les dignitaires, et en même temps comme une concession de la part du haut clergé, qui considérait ces singulières cérémonies comme un dérivatif par où s'échappaient les torrents grossiers de la gaieté populaire.

Ceux de mes lecteurs qui désireraient connaître plus à fond ces fêtes singulières, qui appartiennent à une civilisation éteinte, consulteront avec fruit les deux opuscules que j'ai analysés plus haut. J'en ai dit assez, je crois, pour avoir fait ressortir le mérite exceptionnel du diptyque de Sens.

HIPPOLYTE COCHERIS.



# NOUVEAUTÉS ANECDOTIQUES

SOMMAIRE. — Les bibliophiles d'Alsace. — Charles Mehl et le *Bibliographe alsacien*. — L'hospitalité du bibliothécaire de Colmar.



IL faut en finir avec un remords qui m'obsède depuis trop longtemps, celui de n'avoir pas encore rendu hommage à l'une des publications les plus dignes de l'attention des bibliophiles. J'ai nommé le *Bibliographe alsacien*, fondé et rédigé depuis longtemps déjà par mon confrère et ami Charles Mehl.

Mais il en est des livres comme des individus. Les absents ont toujours tort, et il s'imprime tant de choses à Paris, que Strasbourg en souffre un peu. L'oubli est d'autant plus regrettable qu'il faut louer ce *Bibliophile*, non-seulement à cause de son papier, de ses marges et de son aspect typographique, mais encore, mais surtout à cause de l'excellent esprit qui n'a cessé de maintenir sa rédaction dans la vraie voie. Mon *Bibliophile* est resté vraiment alsacien, et c'est pour cela que je l'aime.

Trop souvent, la province se laisse aller à des tendances que leur caractère encyclopédique frappe de stérilité. Une Académie de sous-préfecture croirait manquer à tous ses devoirs si elle ne sacrifiait aux grandes généralités en tous genres. Je ne prétends pas qu'on soit incapable d'être fabuliste, économiste ou moraliste, ou astronome, parce qu'on habite un département; mais je crois que là surtout le mouvement intellectuel a besoin d'être subordonné aux exigences locales. C'est surtout en pareille matière que tous les travailleurs se trouvent fiers d'avoir pour mot d'ordre : *Mon pays avant tout.* Vous êtes bibliographe, vous êtes géologue, vous êtes antiquaire, vous vous adonnez à la philologie ou à l'histoire; eh bien! bornez-vous à l'étude des monuments qui s'offrent à vos yeux; déchiffrez les annales de votre cité, parcourez ses campagnes, fouillez le sol, parlez patois aux paysans, ramassez des cailloux, dessinez les ruines, donnez la chasse aux insectes, complétez votre herbier; — en un mot, soyez spécial dans une spécialité! — C'est votre

vraie force, c'est la vraie décentralisation. A qui demandera-t-on compte des choses de la contrée, si ce n'est à ses habitants? et c'est en montrant que vous les possédez toutes et que vous les possédez bien, que vous arriverez à conquérir une valeur certaine.

J'aime donc le *Bibliographe alsacien*, parce qu'il répond parfaitement au vœu que je forme. Il est rigoureusement et intelligemment local. Il n'y a pas un livre imprimé à Strasbourg qu'il ne mentionne, il n'est pas une brochure intéressante pour l'Alsace qu'il n'analyse; les articles même des journaux étrangers n'échappent point à son observation. Si M. Tony Révillon célèbre les pâtés de Strasbourg dans la *Petite Presse*, si M. Lereboullet fait pénétrer les lecteurs du *Petit Figaro* dans la cabane du schlitteur, le *Bibliographe alsacien* n'omettra même pas de nous indiquer la date de leurs articles. Il suffit de ce petit détail pour montrer à quel point cette Revue fait honneur à son titre; s'il en existait une pareille en chaque province, les historiens n'auraient plus que la peine de condenser leurs matériaux.

Pour tout ce qui regarde l'esprit de travail et de méthode, je tiens du reste l'Alsace au premier rang. Douée d'une vitalité particulière, elle n'a pas besoin du rayonnement parisien pour produire des personnalités remarquables; la toute-puissance de l'association est exploitée par elle dans le plus noble but. Est-il beaucoup de départements qui se soient, comme le Haut-Rhin, volontairement imposés pour la fondation et l'entretien d'un musée? On se doute que je parle du musée des Unterlinden. — Et ici éclate encore le sentiment de méthode que je célébrais tout à l'heure. Ce n'est pas la place qui manque à nos galeries de province, c'est la valeur artistique, et pour quelques collections remarquables, combien d'autres ne réunissent que les plus piteux échantillons de tous les genres! A Colmar, le musée départemental de Martin Schœngauer a religieusement fait honneur à son nom; il est resté primitif comme le vieux peintre dont il évoque le souvenir, comme la vieille église dans laquelle il a trouvé une splendide installation. Au musée Schœngauer, on n'a réuni que des peintures du moyen âge, et on a su ainsi lui donner un cachet et une valeur exceptionnels.

On comptait un bibliophile vrai et trop peu connu parmi les principaux fondateurs de cet établissement : c'était le bibliothécaire Charles Hugot. Je ne l'ai vu que deux fois en ma vie, et il m'en souviendra toujours.

C'était l'hiver, par un temps de neige; courant les archives de province pour trouver des notes sur l'artillerie des XIVe et XVe siècles, je ne pouvais oublier Colmar, où se trouvaient réunis des documents importants pour moi. Je vais donc droit de la gare aux archives communales, et, après m'être secoué de mon mieux à la porte, car la neige tombe bien là-bas quand elle tombe, je monte un grand escalier et je me présente au maître du logis, un petit homme à lunettes, d'apparence méditative et de formes solennelles. Il m'écoute poliment, froidement, et me prie de prendre place à une table sur

laquelle viennent s'empiler les registres dont je sollicitais la communication. En même temps, Hugot, car c'était lui, regardait s'il ne me manquait rien. « Pardon ! cher confrère, dit-il tout d'un coup, pardon ! mais il me semble que vous n'avez pas de poudre.—Cela est vrai, mais je n'en ai aucun besoin, j'écris sur des cartes qui ont le temps de sécher. — Non ! non ! vous ne sauriez vous passer de poudre, répétait Hugot d'un air contrarié... Permettez moi d'appeler sur ce fait l'attention de mon adjoint. »

Et s'armant d'une sonnette, il ouvre une fenêtre donnant sur le cloître, en me disant toujours avec la même solennité douce : « Je vais agiter cette sonnette pour l'appeler. Toutefois, veuillez croire que je n'ai pas pris cette habitude sans m'être assuré d'avance qu'elle ne pouvait blesser aucune susceptibilité. » — La sonnette retentit trois fois, la fenêtre se referme et bientôt M. X. paraît. — « M. X. ! reprend Hugot, j'ai l'honneur de vous présenter M. Larchey, un confrère de Paris, venu ici pour certain travail.... M. Larchey manque de poudre. Seriez-vous assez bon pour lui en procurer ? »

On apporte la sébille, et je la regardais encore, confus d'être la cause involontaire d'un tel dérangement, lorsque Hugot revient à la charge : « Cher confrère, cette poudre vous convient-elle ? — Elle est très-bonne. — Vous êtes trop indulgent. Non, réellement ! Non ! Cette sciure ne me paraît pas suffisamment fine.—Je vous en prie ! murmurais-je avec un regard suppliant du côté de la sonnette. — Vous le voulez absolument ! Soit ! Je n'insiste pas davantage... Maintenant, sans m'immiscer en rien à votre travail, permettez-moi de vous en communiquer un autre qui, peut-être, vous fera gagner du temps? »

Et Hugot m'apporte une boîte pleine de cartes, il les compulse du doigt et m'indique la rubrique *Artillerie*. Sous ce titre, étaient rassemblées toutes les indications qu'il m'eût fallu chercher dans cinquante gros registres. Hugot avait eu la patience de les dépouiller méthodiquement et de classer toutes ses notes par ordre de matières. C'était un travail d'Hercule. J'en eus un éblouissement, et mon confrère me parut grandi de cent coudées.

Lui cependant ne paraissait point se douter de mon admiration et se mettait en devoir de me traduire un vieil allemand qui m'aurait étrangement embarrassé.

Midi sonnait. En une heure, j'avais fait la besogne de six jours, et, comme pour compléter cette heureuse surprise, un rayon de soleil était venu dorer joyeusement les parchemins qui nous entouraient. « Pardon de mon indiscrétion ! fait Hugot en refermant son carton, mais puis-je savoir si vous avez des amis à Colmar ? — J'y viens pour la première fois. — Alors vous êtes descendu à l'hôtel ? — Mon Dieu ! non ! Ne sachant au juste si je pourrais travailler ici, j'avais laissé ma valise à la gare, et, grâce à vous, je vais pouvoir remonter en wagon. — Sans dîner ? — J'ai déjeuné ce matin à Stras-

bourg. — Vous allez me trouver toujours bien indiscret, mais... comment avez-vous déjeuné ce matin ? — Avec une tasse de chocolat. — Rien que cela ! — Mon estomac n'en pourrait supporter davantage — Vous le croyez, cher confrère, mais je ne puis partager votre avis. Trop de gastralgies en France proviennent précisément du défaut de nourriture. Ici, nous mangeons plus et nous nous en trouvons mieux...(Geste d'incrédulité de ma part...) Ne vous prononcez pas encore ! Moi aussi, j'ai fort souffert d'une gastrite, et j'en dois la guérison au directeur des archives de Calsruhe, qui me dit : vous ne mangez pas assez. Je déjeunais cependant plus que vous. Eh bien ! je mangeai plus encore, et je fus sauvé. Laissez-vous convaincre par mon exemple, et faites-moi l'honneur de dîner, je n'ose encore dire chez moi, mais avec moi. »

Le moyen de refuser un tel homme !

En entrant dans la cour sur laquelle était la maison d'Hugot, j'eus la clef de cette invitation énigmatique. « Catherine ! s'écrie-t-il ! Catherine ! je vous prierai de venir ici nous parler. » Et la cuisinière parut sur le seuil avec la dignité du factionnaire attendant le mot d'ordre avant de laisser pénétrer une troupe inconnue. « Catherine ! reprit Hugot, je désire savoir s'il y a assez à manger pour monsieur et pour moi. »

Et sur sa réponse affirmative, nous pénétrions dans une salle basse, pendant que Catherine posait un second couvert sur une table dont le seul aspect prouvait qu'elle eût pu en poser quatre sans aucune inquiétude.

Le dîner fut excellent ; mon estomac n'en souffrit point, pour justifier le proverbe qui déclare que les morceaux caquetés se digèrent mieux. La conversation fut longue et charmante ; elle me prouva ce que le début m'avait fait pressentir, c'est que le cœur de mon confrère égalait son savoir.

Que dirais-je encore ! le lendemain matin, je me trouvais encore à la même place. Hugot m'avait fait manquer deux fois le train de Mulhouse, et tout en riant sous cape d'un contre-temps qui me causait encore plus de plaisir que de peine, il m'avait montré ses richesses, ses chères collections. Nous avions visité tous les recoins des *Unterlinden*, examiné les manuscrits, les incunables, les poteries, les débris d'armes, les tableaux gothiques, les inscriptions, les pierres sculptées. Puis, le soir venu, il fallut m'installer dans une chambre d'ami. Je le vois encore entrer, tenant d'une main un immense bonnet de coton qu'il appelait *le casque de l'hospitalité*, et de l'autre un petit carton renfermant des livres précieux, dont il avait réservé la vue pour la dernière heure. Entre tous, brillaient les œuvres du duc d'Aumale, pour lequel sa tendresse était décelée par de merveilleuses reliures. « Capé est mon ami, disait-il, et j'ai pu par faveur spéciale obtenir qu'il me mît ici des fers au chiffre du prince. » Et il me montrait avec fierté les *H à l'épée* semés sur le maroquin du Levant...

Cette soirée devait être la première et la dernière.

Trois ans après, je profitais d'un loisir de trois heures pour aller lui serrer la main. Je savais par notre correspondance qu'il s'était tiré d'une longue maladie. Il parut heureux de la joie que je témoignais de le revoir, il fut bon, aimable et spirituel comme toujours; mais par instants il s'arrêtait, en portant la main à son front et disant: « Voyez-vous! je souffre encore beaucoup là! Je sens que ce n'est pas fini. »

Quelques mois après, une lettre de part m'annonçait sa mort. Et voilà comment, bien que je ne l'aie vu que deux fois à peine, le souvenir d'Hugot m'est aussi cher que celui de mon plus vieil ami.

LORÉDAN LARCHEY.

---

# PETITE CHRONIQUE.

Un manuscrit de la plus haute importance vient d'être acquis, en Belgique, par la librairie Bachelin-Deflorenne, en concurrence avec un libraire anglais des plus distingués.

Ce manuscrit n'est autre que le *Missel de Charles VI*. Il est de format in-folio et contient 656 miniatures, y compris quelques magnifiques bordures. Ces miniatures représentent l'art français du commencement du xv<sup>e</sup> siècle dans toute sa pureté, dans toute son originalité; elles sont dues à cette illustre école de Touraine dont procéda Jehan Foucquet, et l'on peut affirmer qu'aucun monument du même genre et de la même date n'est supérieur à ce manuscrit, dont le texte, — particularité remarquable, — est entièrement en français.

Le *Missel de Charles VI* porte, au premier feuillet, les armoiries du Roi accolées à celles de Isabeau de Bavière, sa femme. De chaque côté du blason royal on remarque les écussons des pairs laïcs et des pairs ecclésiastiques du royaume qui avaient le droit d'assister les Rois à leur sacre à Reims.

Par suite du mariage de Catherine de Valois, fille puînée de Charles VI, avec Henri V, roi d'Angleterre, ce Missel précieux fut transporté à Wite-Hall, d'où il fut enlevé lors du schisme de Henri VIII. Vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, il devint la propriété de l'abbaye de Tongerloo, de l'ordre des Prémontrés, en Brabant.

Il sera publié prochainement une description de ce trésor inestimable, qui est aujourd'hui la propriété d'un illustre amateur français.

*Le Bibliophile* JULIEN.

*Propriétaire-Gérante :* M<sup>me</sup> BACHELIN-DEFLORENNE.

Paris. — Imprimé chez Jules Bonaventure, quai des Grands-Augustins, 55.



DIANE DE POITIERS



# DIANE DE POITIERS.



ENRI II, dont la bibliothèque fut l'une des plus splendides qu'aucun souverain ait possédées, ne peut cependant être classé parmi les bibliophiles les plus célèbres sans qu'un nom, nom charmant que les arts ont fêté à l'envi, ne soit associé à sa célébrité.

Diane de Poitiers, en effet, qui joua un si grand rôle sous le règne de Henri II, au double point de vue politique et artistique, doit être considérée comme l'initiatrice, s'il est permis de s'exprimer ainsi, du goût exquis que le successeur de François Ier montra toujours pour les beaux livres.

Fille aînée de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, Diane naquit en 1499; elle avait à peine treize ans qu'on lui fit épouser Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, dont la mère était fille de Charles VII et d'Agnès Sorel.

Le père de Diane, Jean de Poitiers, s'étant laissé entraîner, en 1523, dans la conjuration du connétable de Bourbon, fut condamné à mort et conduit sur l'échafaud le 17 février 1524; mais, par l'intercession de la belle et brillante Diane de Poitiers, sa fille, il reçut sa grâce sur l'échafaud même. Quelques historiens supposent, au sujet de cette grâce, que Diane, surnommée la Grande Sénéchale, n'avait pas été insensible à l'amour de François Ier, et Brantôme rapporte que Jean de Saint-Vallier, descendant de l'échafaud, prononça ces paroles :

« Sauve le bon cas de ma fille qui m'a si bien sauvé. »

Toutefois, rien n'autorise d'affirmer que des relations intimes existèrent entre Diane et le vaincu de Pavie.

Diane de Poitiers avait vingt-deux ans lors de la condamnation de son père, et déjà sa grande beauté était universellement renommée. Son mari, Louis de Brézé, qui passait pour le gentilhomme le plus laid du royaume, sut cependant captiver le cœur de sa femme, avec laquelle il vécut toujours dans la plus parfaite intelligence. Aussi, lorsqu'il mourut, le 23 juillet 1531, Diane de Poitiers fit éclater une douleur que rien alors ne paraissait devoir faire oublier. Elle fit élever un splendide mausolée dans l'église de la cathédrale de Rouen à la mémoire de son époux, et voulut désormais porter toujours le deuil pour exprimer l'immensité de ses regrets.

Elle adopta donc le noir et le blanc pour ses couleurs; mais, dit Brantôme, elle s'habillait si gentiment et pompeusement, et surtout montrait une si belle gorge, qu'il paraissait plus de mondanité que de réformation dans sa conduite.

Ce ne peut être que longtemps après la mort de Louis de Brézé que Diane de Poitiers fut aimée du duc d'Orléans, devenu plus tard Henri II.

Elle devint la rivale de la duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier. Chacune d'elles eut son parti. Plus jeune de dix ans, la duchesse se flattait d'être plus belle que Diane, à qui on prodigua le nom de *vieille ridée*.

La haine de ces deux femmes se traduisit souvent par des scènes scandaleuses; mais, dès que Henri II monta sur le trône,

Diane se vit entourée de tous les courtisans, et ce fut elle qui véritablement régna en France sous le nom de Henri II, tenant même sous sa domination la femme de son royal amant, Catherine de Médicis, dont la beauté était cependant digne de rivaliser avec les plus belles.

Henri II était le type le plus parfait du gentilhomme de son temps. Adroit à tous les exercices du corps, beau, savant et courageux, il ne lui manquait que ce qui constituait la puissance de Diane de Poitiers : l'esprit.

C'est, en effet, par le charme de son esprit autant que par sa beauté, que Diane de Poitiers sut toujours exercer la plus grande influence sur les hommes et sur les événements de son époque.

« Dans le portrait que le musée de Cluny possède de Diane, dit M. Rodolphe Pfnor, dans son magnifique ouvrage : la *Monographie du château d'Anet*, elle a l'aspect froid et calme des reines dominant les situations les plus difficiles et les plus étranges. Le beau nez, fin, dominateur, qui tombe avec décision, est d'une autorité royale; le front haut, les cheveux blonds, presque roux, relevés partout et splendidement ornés, donnent à ce front l'expression d'une grande résolution; l'œil vague ordinairement, souvent dur : tel est le portrait de cette femme extraordinaire, à qui les arts doivent certainement une large part d'éloges pour la protection qu'elle accordait à tout ce qui brillait dans la littérature et dans les beaux arts. »

Le président Pasquier et Théodore de Bèze, écrivains graves, se firent les crédules échos d'une opinion populaire qui accordait à Diane de Poitiers une puissance magique dont elle se servit pour réparer des ans l'irréparable outrage. Diane conserva toujours le teint le plus pur et le plus beau qu'il fût possible d'imaginer, ses yeux eurent toujours l'éclat le plus brillant et ses traits la régularité la plus parfaite; mais la magie n'eut jamais rien à voir dans cette extraordinaire conservation d'une beauté qui inspira le génie des Jean Goujon, des Philibert Delorme, des Jean Cousin, des Ronsard, des Du Bellay, et de toute cette pléiade au génie essentiellement français de poëtes, de sculpteurs et de peintres qui ont fait la gloire du règne de Henri II.

La véritable magie de Diane fut dans le vulgaire emploi de l'onde fraîche et pure « seul cosmétique, comme l'a écrit Brantôme, auquel elle dut son éternelle beauté. »

Par les plus grands froids elle se lavait le visage avec de l'eau de puits; presque chaque matin, elle montait à cheval et parcourait gaiement les champs et les prairies dont elle aspirait avec bonheur la douce et pénétrante rosée.

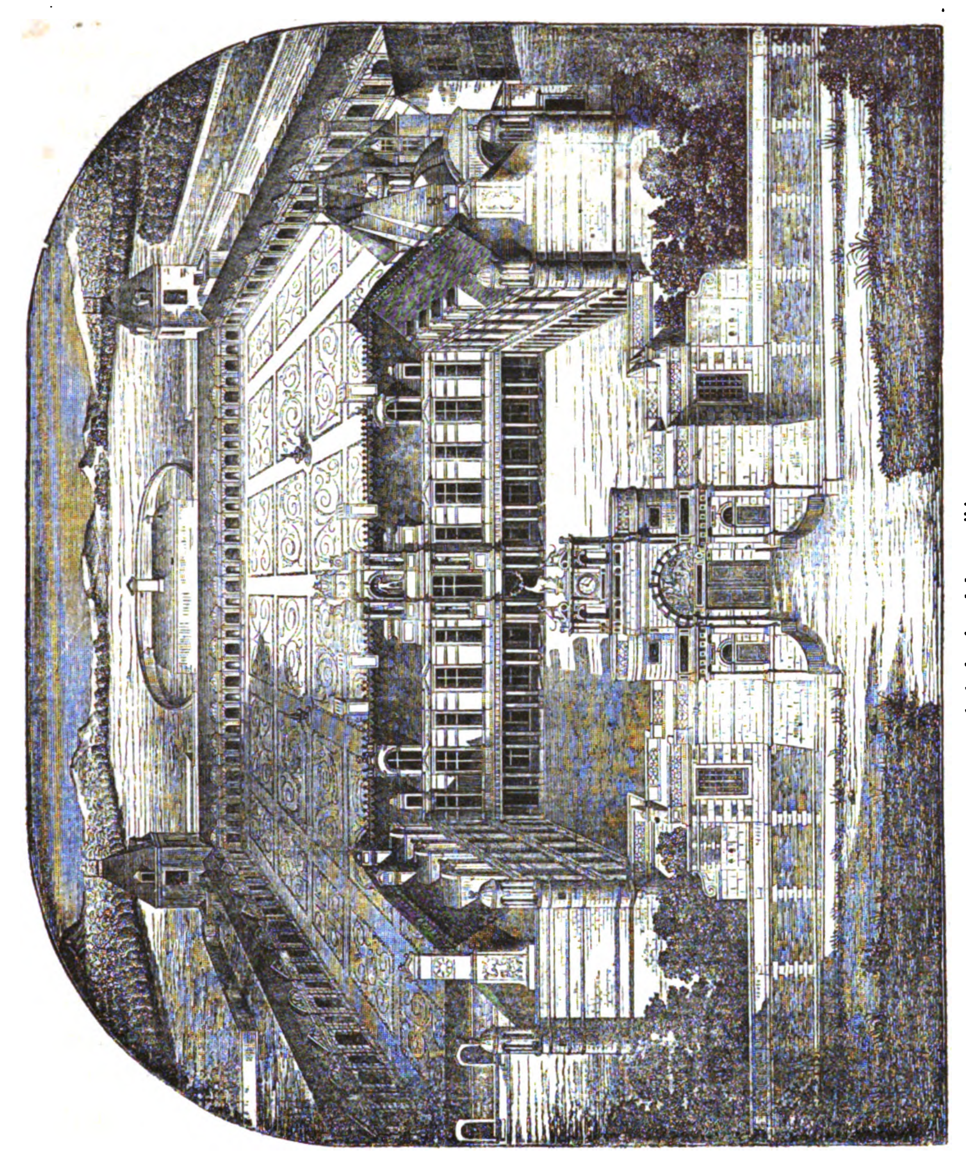
Ce fut Philibert Delorme, l'illustre Lyonnais, qui dirigea l'architecture du château d'Anet que Diane de Poitiers, devenue duchesse de Valentinois, fit transformer d'une façon splendide, et c'est dans cet admirable palais (aujourd'hui la propriété d'un bibliophile distingué, M. Ferdinand Moreau) que la *belle veuve* forma la bibliothèque incomparable dont tous les volumes sont maintenant recherchés et payés au poids de l'or.

Cette bibliothèque, où figuraient les merveilleuses reliures aux sombres couleurs de Diane de Poitiers et de Henri II, fut conservée au château d'Anet pendant près de deux siècles, par des mains que M. Édouard Fournier qualifie, avec raison, de dédaigneuses et d'indifférentes. Ce ne fut qu'en 1723, à la mort de la princesse de Condé, que les livres du château d'Anet furent catalogués et décrits pour subir la fortune des enchères publiques. Ce catalogue, publié chez Gondain, en 1724, forme un volume in-12 de 49 pages seulement.

Les livres de cette collection royale furent alors une sorte de révélation pour les bibliophiles du temps : Guyon de Sardières, l'un des plus célèbres d'entre eux, acquit les plus beaux de la vente.

« La bibliothèque d'Anet, dit encore M. Édouard Fournier, dans son livre sur l'*Art de la reliure*, était assez nombreuse pour qu'un certain nombre d'amateurs y fissent leur butin, et assez variée pour que les goûts les plus différents pussent s'y satisfaire. Diane avait toujours eu dans sa librairie les livres les plus divers : à côté d'un *saint Basile*, par exemple, ou d'un *saint Épiphane*, dont les exemplaires, reliés à ses armes, en maroquin citron, avec fermoirs et clous d'argent, se sont vendus dernièrement chez M. Double, on voyait quelques livres

plus profanes, tels que ces trois recueils de *Chansons et motets,* vendus chez le même amateur, qui les avait acquis, l'an dernier,



Vue générale du château d'Anet
(d'après la *Monographie du château d'Anet,* par M. Rodolphe Pfnor).

à la vente Libri, et qui ont cela de remarquable que la reliure varie de couleurs et de dessins pour chacun des trois, sans que l'un soit toutefois moins riche et moins beau que l'autre. Auprès des *Tragédies de Sénèque,* dont M. Double possédait aussi

l'exemplaire de Diane, avec sa riche reliure en veau à compartiments de couleurs, se trouvaient des livres de médecine, tels, par exemple, que celui de la *Génération de l'homme*, par G. Chrestian, publié en 1559, et dont la troisième partie porte une dédicace à la favorite elle-même, où se lisent les détails les plus inattendus sur le dernier rôle de Diane, devenue, en vieillissant, quelque chose comme l'institutrice et la garde-malade des enfants du roi et de la reine! Cela surprend un peu, mais voici qui n'étonne pas moins, quoique ce ne soit, à bien prendre, que la conséquence du premier fait. Dans la partie médicale de la bibliothèque de Diane, que trouvait-on encore? Le livre de Thierry de Herry, publié en 1552 par l'Angelier, sous ce titre: *La Méthode curatoire de la maladie vénérienne*, etc. Diane savait à quoi l'engageraient ses fonctions de garde-malade des petits-fils de François Ier, et d'avance elle se munissait des livres nécessaires. Pour celui-ci, c'était mieux encore que pour les autres. Non-seulement il se trouvait dans sa librairie, relié à ses armes, mais, comme la troisième partie du volume de Chrestian, il lui était dédié et portait sur le titre son chiffre et sa devise. Cette devise ou emblème était figurée par des arcs ou des croissants, armes parlantes de Diane. »

Ces armes et ces emblèmes désormais bien connus, et dont il a été publié de nombreux spécimens dans ce journal même, se retrouvent dans toutes les œuvres d'art qui embellissent le château d'Anet. Il n'est pas jusqu'aux heurtoirs et aux marteaux de portes qui n'en soient ornés. Nous recommandons d'ailleurs aux amateurs épris des merveilles de la Renaissance d'enrichir leurs bibliothèques du grand ouvrage dont nous avons parlé plus haut, de M. Rodolphe Pfnor; ils retrouveront en effet dans cette immense *Monographie du château d'Anet* des dessins exacts de tout ce que ce palais renferme d'objets d'art en tous genres. Tout le génie de la Renaissance, qui éclata soudainement au XVIe siècle, se retrouve dans ce manoir d'une royale favorite, à qui l'on pardonnera beaucoup parce qu'elle encouragea beaucoup les arts et surtout l'art purement français.

Diane de Poitiers fut du nombre de ce qu'on appela les *petites*



Plaque de verrou.

*reines*, et le rôle qu'ont joué ces *petites reines* fut immense. « A l'époque de la Renaissance, pour revenir à l'art, dit M. Pfnor, lorsque François Ier, qui ne pouvait diriger la réaction qu'il avait lui-même provoquée, qui ne pensait même pas à la conduire, livra la France à l'Italie, nous allions être envahis, étouffés, anéantis par les Rosso, les Primatice, les Benvenuto et les Vinci. Une femme sauva la personnalité française : la duchesse d'Étampes. Nous lui devons le bijou de Chambord.

« Sous le règne suivant, lorsque arriva Catherine, qui certes, si elle l'avait pu, aurait italianisé la France, une femme encore conserva l'originalité nationale : la belle duchesse de Valentinois. Nous lui devons le château d'Anet. La légende, en idéalisant les Odette, les Agnès Sorel, les Anne de Pisseleu, les Diane et les Gabrielle, leur a donné comme une absolution posthume. Ne soyons pas plus sévères que la légende. »

Tant que vécut Henri II, la souveraineté de Diane de Poitiers fut absolue, et lorsque ce roi, blessé dans un tournoi par Montgommery, fut près de mourir, Catherine de Médicis ordonna à Diane de Poitiers de se retirer.

« Le roi est-il mort ? » demanda la duchesse de Valentinois.

Il lui fut répondu que non, mais qu'il ne passerait pas la journée.

« Je n'ai donc point encore de maître, répliqua-t-elle ; quand ce prince ne sera plus, je serai trop occupée de la douleur de sa perte pour que je puisse être sensible aux chagrins qu'on voudra me donner. »

Henri II expira le 10 juillet 1559. Diane, abandonnée de tous les courtisans, excepté du connétable de Montmorency, qui lui devait de grands services, se retira au château d'Anet, où elle mourut, le 22 avril 1566, à l'âge de soixante-six ans, après avoir fondé plusieurs hôpitaux et établi à Anet un Hôtel-Dieu pour douze pauvres veuves.

*Le bibliophile* JULIEN.

---

# UN SALON DÉMOLI.

Quoiqu'il n'y ait pas un an que l'arcade Colbert ait été renversée, vous en souvient-il encore? C'est indispensable pour la topographie du chapitre d'histoire littéraire que je veux vous donner ici, comme suite à mes deux articles de l'année dernière sur la Bibliothèque de la rue de Richelieu.

Le salon dont j'ai à vous parler était placé sur l'arcade même. Avant d'être une dépendance de la Bibliothèque, comme la pièce la plus vaste, la plus élégante du Cabinet des Médailles, il avait servi de bureau d'esprit; il avait été pendant près d'un demi-siècle une sorte d'antichambre pour l'Académie.

Quelques pages de souvenir lui sont donc bien dues.

L'arcade sur laquelle il se posait n'était pas aussi ancienne que la galerie, dont elle lui permettait d'être le prolongement. La galerie avait été construite par Mazarin, avec le reste du palais; l'arcade ne datait que du temps de son héritier, le duc de Nevers. Voici dans quelles circonstances on l'avait bâtie. Colbert avait son hôtel, partie rue Neuve-des-Petits-Champs, partie rue Vivienne, en face d'une des façades et des jardins du palais Mazarin. C'était une magnifique demeure. Rien n'y manquait, qu'une avenue pour y conduire. Du côté des Petits-Champs, le Palais-Royal barrait le passage, et du côté de la rue Vivienne, le couvent des Filles-Saint-Thomas empêchait de parvenir directement jusqu'au Rempart. Le palais Mazarin était plus à l'aise, grâce à la rue de Richelieu, qui le mettait en communication directe, à droite, avec le boulevard; à gauche, avec le Louvre et les Tuileries. Une issue vers cette rue d'un si facile dégagement était donc indispensable à Colbert pour son hôtel de la rue Vivienne. Des concessions du duc de Mazarin et du duc de Nevers, tous deux héritiers du cardinal, la lui rendirent possible. L'un lui vendit une partie des jardins du palais, l'autre lui céda le droit de passage sous sa galerie.

C'est au mois d'avril 1682, peu de temps après une visite du roi, qui lui avait fait encore mieux sentir sans doute les gênes de son hôtel, que Colbert résolut de percer devant une de ses portes la communication entre la rue Vivienne et la rue de Richelieu (1). Deux ans après, quand il mourut, c'était

1. *Lettres hist., et anecd.* Mss. de la Bibl. Imp., suppl. franç., n° 10,265, à la date du 13 avril 1682.

chose faite : la rue qui prit son nom avait coupé les jardins du palais Mazarin, et l'arcade était construite pour lui livrer passage sous la galerie.

Tout auprès, à droite, une petite portion des terrains qui appartenaient à M. de Nevers était restée vide, à son grand déplaisir, car il était avare (1), et n'aimait à rien perdre. Il chercha longtemps à qui vendre ou louer ce petit carré de terre, trop peu vaste pour un hôtel, et c'est seulement en 1698 que la marquise de Lambert, avec qui il était en relation de société, en intimité d'esprit, consentit à s'en accommoder, pour être mieux dans son voisinage.

Elle était veuve depuis quinze ans, assez pauvre et d'un train fort modeste; un logis de peu d'apparence pouvait donc lui convenir. Il fut décidé qu'elle le ferait bâtir sur le terrain que lui cédait le duc, et qu'elle et son fils en auraient la jouissance leur vie durant. C'est le petit hôtel que vous voyez près de l'emplacement que dominait l'arcade, au nº 12 de la rue Colbert, avec une porte plein-cintre, dont la physionomie est tout une date. Cette étroite maison pouvait suffire à la marquise et aux siens, mais non à leur monde, qui était nombreux et d'importance. Un salon manquait, le duc le prêta aux mêmes conditions et pour le même temps que le reste. Il détacha de l'appartement qu'il avait au bout de sa galerie deux ou trois vastes chambres, dont la plus belle était au-dessus même de l'arcade; il consentit qu'un escalier les mît en communication avec le petit hôtel, et la marquise put, de cette façon, y ouvrir dignement son bureau d'esprit.

Elle était, je l'ai dit, dans un état de fortune assez médiocre. Des procès à soutenir formaient le plus clair de son bien. Il en pouvait sortir une richesse plus grande, mais aussi une médiocrité plus gênée. Elle agit, elle vécut, comme si elle n'avait eu que l'attente de ce dernier résultat. Loin d'en paraître inquiète, elle en tira profit. Cette pauvreté, qui pouvait cesser, lui fut, comme si elle devait durer toujours, un moyen de philosophie. Elle en fit une leçon pour ses enfants qui grandissaient, et dont l'éducation lui inspirait alors ses meilleurs livres : *Avis d'une mère à son fils; Avis d'une mère à sa fille.* « Votre père, disait-elle à son fils, forte de cette pauvreté qu'elle voulait rendre bonne conseillère, ne vous a laissé qu'un nom et des exemples. Je ne regrette pas pour vous la fortune : il y a si peu de grandes fortunes innocentes. » La sienne revint, et ce retour ne rendit la marquise ni plus glorieuse, ni plus vaine que la pauvreté ne l'avait rendue triste. Ce qui la satisfit le plus, c'est que riche désormais pour elle et pour ses enfants, elle avait pu, grâce à ces hésitations, à ces retards de richesse, élever son fils et sa fille comme s'ils devaient rester pauvres; c'est aussi qu'elle avait la conscience heureuse des efforts qu'elle avait dû faire pour sortir ainsi de la gêne et rentrer dans l'aisance. Si elle était riche, c'était pour ainsi dire par droit de conquête, comme l'écrivit Fontenelle, quand il raconta dans sa notice du

1. *Mém.* de Saint-Simon, édit. Hachette, in-12, t. III, p. 408.

*Mercure* la vaillance et l'habileté qu'elle avait mises à soutenir « les longs et cruels procès, où il s'agissait de toute sa fortune. » Elle les conduisit, dit-il, et les gagna « avec la capacité d'une personne qui n'eût pas eu d'autre talent. »

Sa maison s'en ressentit. Jusqu'alors, on n'y avait que causé, on y soupa; jusqu'alors, la marquise n'avait eu qu'un jour par semaine, elle en eut deux. Ses procès à gagner et la justice à vaincre, ne lui prenant plus rien de son temps, elle le donna tout à l'esprit, tout à la conversation.

Dilettante habile et raffinée dans les mille choses de l'intelligence et du savoir, elle ne négligea rien pour les découvrir, partout où ils pouvaient se cacher; elle les admit sous leurs apparences les plus modestes, les plus humbles.

Pour cela, elle fit deux parts des heures où elle se consacrait aux gens d'esprit. La première fut pour les célèbres, et les autorisés, ceux qui, ayant leur réputation faite, n'avaient plus qu'à aider à celle des autres; la seconde fut pour de moins connus, pour les obscurs même, chez qui elle pouvait avoir l'espérance de dégager quelques rayons de l'ombre. Les gens de passage, les étrangers de qui l'on pouvait apprendre quelque chose en courant, les *virtuoses*, qu'on voulait connaître avant de les recommander pour les faire revenir, étaient aussi de ces réceptions de moindre apparat, et pour ainsi dire de demi-jour.

Elles avaient lieu le mercredi; les autres, les grandes, le mardi.

Quand quelqu'un du mercredi, le jour d'essai, s'était distingué dans quelques conversations par un esprit qui promettait de se soutenir, la marquise l'en récompensait avec deux mots qui valaient un brevet de docteur donné à un simple bachelier; elle lui disait: « Venez mardi, » et il sortait radieux.

Dans cette sorte de stage que la marquise faisait faire aux invités dont l'esprit la tenait en défiance, il y avait de sa part, pour ceux à qui elle épargnait les ennuis du mélange, beaucoup de charité. Elle se sacrifiait pour qu'ils n'eussent que la fleur de son monde, la quintessence de ce qu'il fallait connaître.

Seule elle avait la fatigue des plaisanteries médiocres, des vers faibles, des épigrammes sans pointe, des madrigaux sans parfum, et celle plus terrible encore des comédies ou des tragédies à essayer. Il n'y avait pas, en effet, de mercredi sans une lecture, et rarement cette lecture méritait quelque écho approbateur dans la réunion du mardi suivant. La marquise prenait tout pour elle, mais avec un esprit qui toujours lui allégeait la fatigue, quand il ne l'abrégeait pas.

C'est à un de ses mercredis que se passa l'anecdote bien connue d'un poëte et de sa tragédie, dont le premier vers, dit par l'héroïne, était celui-ci :

De l'Arabie enfin en ces lieux débarquée...

La marquise, qui écoutait et ne demandait qu'à couper court, répliqua aussitôt :

Princesse, asseyez-vous, vous êtes fatiguée.

Ce qui souleva parmi les autres petits poëtes ou musicastres qui se trouvaient là un si bruyant et si long éclat de rire, que le lecteur eut le temps de rouler son manuscrit et de disparaître.

Parmi ces commensaux de la réputation, il y avait, comme toujours, plus de vanité et de susceptibilité chatouilleuse que chez les autres, les illustres, les « arrivés » du mardi. Madame de Lambert, qui l'avait senti dès les premiers jours, les ménageait donc volontiers. Ses gros mots, quand elle s'en permettait, ses coups de boutoir de franchise, étaient réservés à ceux qui ne devaient pas s'en fâcher : un homme à qui l'on a dit pendant vingt ans qu'il a de l'esprit, et qui en était déjà très-sûr auparavant, s'amuse toujours quand par hasard on lui dit qu'il n'en a pas ; tandis qu'un moins autorisé vous prend au mot, tant il a peur de vous croire, et se fâche.

Un mardi, comme les illustres, Fontenelle, La Mothe, Mairan, le marquis de Saint-Aulaire, péroraient à tue-tête sur je ne sais quelle question, la marquise émit une opinion toute contraire à celle qu'ils soutenaient, et tint bon pour la défendre. Ils furent aussi tenaces, on s'échauffa, et la marquise, à bout d'arguments, conclut en leur criant : « Vous êtes tous des ignorants et des imbéciles, je proposerai la question à mon Mercredi, et je gage qu'il pensera comme moi. » Mairan, qui était près d'elle, lui chuchota à l'oreille pendant que les autres riaient à se tordre : « En diriez-vous bien autant à votre Mercredi? »

C'était à qui, même du plus grand monde, celui de la cour, celui des princes et des princesses, serait admis aux Mardis, ou même seulement aurait la bonne fortune de savoir qu'on y avait disputé, dans l'entretien, sur sa personne ou sur son esprit. La duchesse du Maine eut une fois ce redoutable honneur pour une lettre qu'elle avait écrite à la marquise, et qui fut lue et relue en plein salon. Quand elle l'apprit, elle se hâta d'en écrire, très-flattée mais tout émue, à mademoiselle de Launay, une des assidues, qui avait été pour quelque chose dans l'indiscrétion : « Comment, ma chère Launay, on fait lecture de mes lettres en plein mardi!... et c'est madame de Lambert et vous qui me faites cette trahison! Encore passe, si je n'étais exposée qu'au mercredi de M. Subtil; mais La Mothe, Fontenelle, l'abbé Mongault, etc., cela me fait trembler. »

On vit bien que trembler ainsi lui était tout plaisir, et l'on recommença. La lettre qui disait ses craintes fut lue, comme l'autre, et le Mardi s'y trouvant très-agréablement flatté, on décida qu'un remercîment en masse serait envoyé à l'Altesse. C'est La Mothe qui accepta de tenir la plume, ce qu'il fit très-délicatement :

« Il le faut avouer, madame, lui dit-il entre autres choses, vous aviez raison de craindre ; il ne vous eût rien servi d'être princesse, si vos lettres n'eussent été charmantes ; vous avez été jugée comme une simple Scudéry... Mais il a fallu se rendre de bonne grâce, et convenir que toute Altesse que vous êtes, vous mériteriez bien d'être du mardi. Vous n'en serez pourtant pas, madame, et je vous en plains ; voilà ce que c'est d'être princesse. Mais consolez-vous, vos lettres, vos rondeaux, vos amusements en seront ; nous les traiterons toujours comme de dignes associés ; nous les admirerons souvent par justice et par goût, et quelquefois, pour peu qu'ils donnent prise, nous les critiquerons pour maintenir la liberté. »

Écrire, et avoir de l'esprit la plume à la main, n'était pas alors une dérogeance ; mais publier ce qu'on avait écrit, faire paraître publiquement l'esprit qu'on avait eu, en était une. Aussi, pour peu qu'on eût à cœur de ne rien faire qui sentît le pédant et fût contraire à noblesse, était-on sincèrement fâché qu'une indiscrétion vous donnât cette prétention, ce ridicule. Madame de Lambert s'en était gardée mieux que personne. Elle écrivait, lisait à ses fidèles, puis le petit traité, le conte, les réflexions rentraient dans l'ombre, quel que fût l'applaudissement qui les eût accueillis. Il lui suffisait que sa maison, grâce aux gens qui la hantaient, eût une grande réputation d'esprit, elle ne voulait pas renchérir pour elle-même sur cette renommée, et doubler ainsi le nombre déjà trop grand des jaloux et des ennemis que cette mise en vue, cette enseigne de littérature, lui avaient faits : « Ceux qui avaient leurs raisons, dit Fontenelle, pour trouver mauvais qu'il y eût encore de la conversation quelque part, lançaient, quand ils le pouvaient, quelques traits malins contre la maison de madame de Lambert, et madame de Lambert elle-même, très-délicate sur les discours et l'opinion du public, craignait quelquefois de donner trop à son goût : elle avait besoin de se rassurer en faisant réflexion que dans cette même maison, si accusée d'esprit, elle faisait une dépense très-noble, et recevait beaucoup plus de gens du monde et de condition que de gens illustres dans les lettres. »

C'est pour elle, ou plutôt contre elle et sa maison, que le mot « bureau d'esprit » fut inventé. Elle le subit, mais en se jurant qu'elle n'y tiendrait pas du moins le comptoir de sa propre marchandise. On disait aussi de son salon, à cause du purisme et du précieux dont on y faisait le fond de la langue et la fleur du bien dire, que c'étaient « les galères de l'esprit ». Elle ne réclama pas contre l'expression, mais elle se promit bien que ses livres, écrits sur le ton dont on parlait chez elle, n'étendraient pas au dehors jusqu'au public ces tortures qu'on l'accusait d'exercer dans son salon, avec un appareil de préciosité et de quintessence renouvelé de l'hôtel Rambouillet.

Ce qu'elle écrivit ne devait donc pas, je le répète, sortir du cercle de ses amis. Une indiscrétion l'en fit échapper. On crut qu'elle en était complice, et que la copie, soi-disant dérobée, qui avait servi pour l'impression, venait

d'elle. Il n'en était rien, suivant Fontenelle. Sincère dans la modestie prudente qui lui avait fait repousser les honneurs du livre, elle ne le fut pas moins dans sa très-sérieuse colère contre ceux qui lui avaient joué ce tour, et qui avaient cru lui plaire en lui faisant violence : « Voilà, dit-il, les *Avis d'une mère à son fils*, les *Avis à sa fille* imprimés ! et elle se croit déshonorée. Une femme de condition faire des livres ! Comment soutenir cette infamie ! » Un autre écrit, dont elle avait imprudemment confié le brouillon, subit le même sort, la même publicité. C'étaient des *Réflexions sur les femmes*, qui n'étaient guère faites pour lui ramener les bonnes amies que la jalousie avait déjà éloignées d'elle. Sa colère fut donc encore plus grande contre l'indiscret qui avait abusé de ce manuscrit, et contre le libraire qui l'avait fait mettre sous presse. Celui-ci du moins y gagna. Fontenelle nous apprend qu'elle n'eut pas de cesse que toute l'édition ne fût rachetée « au prix qu'il voulut. »

Ce que Fontenelle ne dit pas, c'est le motif le plus sérieux de son indignation dans cette affaire. On avait imprimé d'après un mauvais manuscrit, on avait publié toutes les fautes, corrigées ailleurs ; on avait laissé toutes les taches, toutes les lacunes : voilà ce qui la fâchait le plus, et ce qui l'amena, malgré elle, à ce qui lui répugnait tant. Dites à une femme voilée qu'elle est laide, et aussitôt elle levera son voile ; dites à un auteur que son ouvrage, dont il vous dérobe le texte réel, est plein de fautes, et, d'élan, il vous montrera le vrai manuscrit. Madame de Lambert, femme et auteur, et par conséquent pourvue de deux coquetteries pour une, ne résista donc pas au désir de faire voir avec sa toilette véritable l'ouvrage dont, malgré ses précautions, quelques exemplaires couraient le monde dans un déshabillé taché et troué qui le déparait.

Le bruit qu'il avait fait en Angleterre, où une traduction avait paru d'après ce texte compromettant, fut ce qui la décida surtout. Son succès l'engagea à faire voir qu'elle en méritait davantage. Elle fit venir Saint-Hyacinthe, qui s'occupait beaucoup des éditions de livres français à l'étranger et y mettait du soin, elle lui confia son manuscrit véritable, revu, corrigé, sans taches ni lacunes, lui remit en même temps une lettre qui répondait de l'authenticité, et après avoir dit que le premier titre altéré, comme le reste, devait être remplacé par celui-ci : *Métaphysique de l'Amour*, elle lui permit d'imprimer le tout, ce qu'il fit.

La seule fois où la marquise s'était laissé imprimer toute vive, de bon gré, sans réclamation, c'était à l'époque de la grande *querelle des anciens et des modernes*. Elle s'était engagée dans son salon, ou tout au moins y avait trouvé son principal champ clos, et, pour le parti des modernes, ses plus vaillants, ses plus solides combattants, La Mothe et Fontenelle. La marquise dirigea, éclaira, adoucit leurs attaques, et rendit un traité de paix possible entre les ennemis d'Homère et ses amis. Le P. Buffier jeta les bases de la conciliation, en 1715, dans un petit livre, *Homère en arbitrage*, qu'il

dédia de droit à celle qui l'avait le mieux préparée. Sa conclusion, toute pacifique, était que La Mothe et madame Dacier, qui avaient le plus guerroyé l'un contre l'autre dans cet interminable combat, pouvaient se donner la main, et s'en aller quitte à quitte. Madame de Lambert, dans une réponse, qui fut aussi publiée, appuya la conclusion : « Il faut en finir, disait-elle, d'autant que madame Dacier s'est soulagé le cœur par le grand nombre d'injures qu'elle a dites. » Il ne restait qu'à marquer le lieu et le jour de la signature du traité de paix. Valincourt offrit sa maison et sa table, comme terrain neutre.

On y soupa le jour des Rameaux. La Mothe représentait les modernes, et — ce qui eût un peu froissé la femme, s'il en fût resté quelqu'ombre sous la pédante, — madame Dacier représenta... l'antiquité! « J'y représentais, moi, la Neutralité, dit mademoiselle de Launay. On but à la santé d'Homère, et tout se passa bien. »

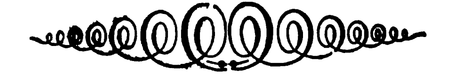
En toute autre circonstance, pour toute autre affaire, où elle eût été moins engagée, madame de Lambert n'aurait pas permis qu'un si grave événement se terminât ailleurs que chez elle.

Nous allons voir en effet que presque rien d'important en littérature ne se passait en ce temps-là hors de sa maison et loin de sa table.

Tout ce qui s'achevait à l'Académie s'était d'ordinaire préparé dans son salon.

ÉDOUARD FOURNIER.

*(La fin au prochain numéro.)*



# L'ART SATIRIQUE D'APRÈS LES MONUMENTS
## DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE (1)

### III

### LES ANIMAUX MUSICIENS.

Elle est claire l'influence de Pline et des naturalistes de l'antiquité sur certaines sculptures du moyen âge dont on a cherché le sens vainement ailleurs. Qu'on se rappelle les peuples à têtes de chien, ceux dont le nombril est remplacé par un œil et autres monstruosités auxquelles Pline, trompé par les récits des voyageurs de son temps, accorde gravement croyance. De telles légendes eurent cours en Europe jusqu'au XVIe siècle; les aventuriers du moyen âge et de la renaissance qui revenaient de loin, les esprits chimériques, même un Marco Polo, homme de bonne foi, prirent pour des réalités les visions des brumes, et sous le coup



Les habitans de l'isle de Seilan. (Voyages de Marc-Paul.)

des récits des naturalistes de l'antiquité, ravivèrent ces traditions tératologiques en y joignant à l'appui des images bizarres.

1. Voir les numéros de juin et juillet.

Ces étrangetés étaient admises par le peuple; mais ce qui frappait particulièrement les esprits était la pompe des habits sacerdotaux des dignitaires de l'Église. Les matelots, gens pieux pour la plupart, se souvenant dans leurs voyages des hommes qui peut-être les avaient bénis, soudaient de religieux souvenirs à ceux de monstres maritimes inconnus.

Au XVIe siècle on croyait au poisson-évêque, c'est-à-dire à un animal marin revêtu des principaux ornements épiscopaux : mître, camail (1).

Si la Renaissance accepta de pareils faits, combien furent plus développées et plus robustes au moyen âge les croyances de même nature! Non-seulement elles avaient cours dans le peuple, mais parmi les hautes classes. Les moines, en appelant les animaux fantastiques à contribuer à l'ornementation des manuscrits, prouvent qu'eux aussi, quoique les plus lettrés de la nation, laissaient volontiers courir leur imagination vers des êtres chimériques auxquels de vives couleurs et une exécution patiente ajoutaient un caractère de réalité.

On conserve à la bibliothèque de Poitiers un manuscrit où sont représentés des levriers à tête d'aigle, des chimères mi-scorpion, des sauterelles à tête d'oiseau d'où sortent des défenses de sanglier. L'analogie avec le bestiaire fantastique de l'antiquité est frappante. Dans un autre manuscrit de la bibliothèque du séminaire de la même ville, on voit un loup à cheval sur un coq, poursuivant une grue effarée, qui fait penser à certaines pierres gravées antiques de la décadence (2). Ces motifs décoratifs, quoique retournés sous toutes leurs faces par les commentateurs, sont restés inexpliqués.

La pénurie intellectuelle des artistes étonne comme l'absolue sincérité chez l'homme. On veut voir plus de complication dans les arts, plus de motifs cachés dans les actes d'un honnête homme. Je tiens ces peintures de manuscrits pour de simples caprices se rattachant à de confuses légendes.

L'enfantement de l'art est obscur comme la création du premier homme. Si dans l'ordre naturel est admise la succession progressive des êtres, en commençant par le bas de l'échelle, on trouvera que l'analogie par les monuments est absolue. Ce sont d'abord des sortes de larves grouillant sur les sculptures des temps confus qui précèdent le moyen âge, pour être suivies jusqu'à la renaissance d'un excès de développement hybride et monstrueux. Le rêve alors a plus de part ornementative que la réalité; les croyances fantastiques, grimpant sur le corps des observations qu'elles étouffent, laissent une im-

1. On trouve cette figure gravée dans nombre d'ouvrages; ainsi dans Descerpz, *Recueil de la diversité des habits*, sous la gravure on lit :

« La terre n'a evesque seulement
Qui sont par bule en grand honneur et tiltre;
L'evesque croist en mer semblablement
Ne parlant point, combien qu il porte mitre. »

2. Voir mon *Histoire de la caricature antique*.

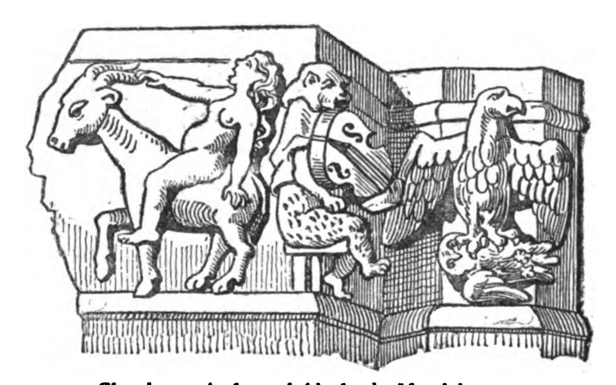




pression semblable à celle d'un cauchemar : de l'élément chrétien soudé à l'élément païen s'échappent des courants ennemis qui se combattent et ne peuvent se fondre en un seul. Monstres fantasmagoriques, gnomes et démons rampent au XIe siècle, en attendant que, sous le coup de la révolution artistique, ils se transforment aux siècles qui suivront. Après les monstres viennent les animaux imitant certaines actions de l'homme : des truies, des sangliers, des ours, des singes et des ânes jouent de l'orgue, de la vielle, du biniou, de la viole.

Dans ces caprices appliqués au fronton des églises est visible le reflet de l'art égyptien et de l'art romain. Sur les papyrus du musée de Turin comme sur les pierres gravées de la décadence romaine, on trouve des animaux singeant l'homme et se faisant musiciens.

Ces animaux, introduits dans l'art chrétien, comprennent certains groupes, tels par exemple que le chapiteau de l'église de Meillet, où se voit sur un chapiteau un lion jouant du violon, tandis qu'à côté un âne pince de la lyre ; à la même classe appartiennent les sculptures de l'église de Vèzelay, le singe jouant du violon en face d'un âne qui tient dans ses pattes un cahier de musique. Je donne, d'après Otte (1), une femme nue assise sur un bouc, non loin d'un aigle tenant un hibou dans ses serres, drame



Chapiteau de la cathédrale de Magdebourg.

bizarre qui a pour musiciens un singe jouant d'une sorte de vielle.

Les Bibles historiales, les Heures latines manuscrites de nos bibliothèques doivent être consultées à ce sujet ; sur chaque feuillet s'ébattent chats, rats, loups, renards, ours, fous, femmes lubriques, et il n'est pas rare de trouver un *De profundis* ou un *Miserere* encadré entre des singes et de grotesques semblables.

Dans la même série peuvent être classés la truie qui joue de la vielle, de

1. *Manuel de l'archéologie de l'art religieux du moyen âge*, 1854, in-8.

l'église Saint-Sauveur à Nevers; la truie qui file, représentée sur un chapiteau de l'église de Chalignac (Charente); le porc qui joue du biniou, sur le portail de l'église de Ploermel; les cochons ou boucs tenant un violon, comme il s'en rencontre à la cathédrale de Rouen et à l'église d'Aulnay (Charente-Inférieure); le sanglier touchant de l'orgue, tandis que son compère, de la même famille, fait mouvoir les soufflets. On joindrait à ces représentations le chien qui pince de la harpe de la cathédrale de Poitiers, l'ours jouant de la viole du même monument, le singe qui, sans pincer les lèvres, sonne de la trompette, de la chapelle du château d'Amboise (1), et enfin les nombreux ânes qui jouent de la harpe ou de la lyre, comme il s'en voit sculptés sur tant d'édifices religieux.

Un archéologue distingué, préoccupé de ces figures, disait à ce propos :

« Certains ménages de basse-cour offrent l'image de la plus édifiante harmonie; tandis que la truie file en allaitant ses petits, le porc touche de l'orgue pour récréer son intéressante famille. Il n'est pas rare non plus de rencontrer des ours danseurs, des singes joueurs d'instruments, des guenons travaillant avec la quenouille ou le fuseau. Quand on cherche le sens de toutes ces figures bizarres, on éprouve souvent un embarras extrême à faire la part du caprice et de la fantaisie, en réservant celle qui appartient soit au symbolisme sérieux, soit à la satire ou à la caricature (2). »

De symbolisme sérieux il n'en saurait être question. Ce qui touche à la satire ou à la caricature proprement dite, dans ces représentations, me paraît également problématique. Ces sculptures sont de la même époque que celles dirigées contre les moines; rien n'eût empêché les imagiers de préciser par un détail que ces animaux représentaient des gens d'église. Les imagiers ne se gênaient pas quand ils voulaient l'affirmer (3). J'incline à voir dans de semblables sculptures d'innocentes parodies des musiciens de profession, bohêmes vivant au jour le jour, de mœurs peu recommandables, dissipant au cabaret le peu qu'ils gagnaient.

Qui ne sait combien est contagieuse l'imitation dans les arts? Le premier sculpteur qui s'imagina de représenter un joueur de viole en porc, un souffleur de biniou en chien ou en âne, fit rire par cette comique interprétation le peuple du moyen âge, facile à amuser. D'autres imagiers s'emparèrent de cette idée, la propagèrent, et les animaux musiciens furent répétés à

1. « Au-dessus de l'autel de la chapelle du château d'Amboise, un singe embouche la trompette, et nous ne sommes pas assez hardis pour dire de quelle manière ce sale musicien tire les sons de son instrument. » Ainsi s'exprime, dans un travail sur les *Sculptures des monuments religieux du département de la Gironde*, M. Gustave Brunet, qui rappelle par sa description les joyeusetés de même nature de Callot dans la fameuse Tentation.

2. Baron de Guilhermy, *Iconographie des Fabliaux*. Annales archéol., t. VI, 1847.

3. « L'âne s'est fait musicien, maître d'école, même ecclésiastique; il a pris quelquefois une tête de moine en gardant ses grandes oreilles, » dit M. de Guilhermy.

l'infini sur les murs des cathédrales. Aussi, à propos des singes, des ânes et des porcs parodiant des musiciens, ne saurais-je voir avec quelques archéologues « un des symboles de l'orgueil qui porte l'homme à s'élever au-dessus de la position dans laquelle la Providence l'a placé. »



Sculpture en bois
d'une maison à Malestroit (Bretagne).

L'âne mérite une mention spéciale. Avec le bœuf il fait partie de la symbolique dans quelques monuments. C'est en mémoire de ses services qu'il est sculpté sur un des piliers de la nef de Saint-Germain, à Argentan : l'animal patient et laborieux a transporté des pierres et des fardeaux pour la construction de l'église.

L'âne est particulièrement biblique. Au jour des Rameaux, Jésus monte une ânesse, suivant la prédiction de Zacharie : « Dites à la fille de Sion : Voici votre roi qui vient à vous plein de douceur, monté sur une ânesse et sur l'ânon de celle qui est sous le joug. »

Ces souvenirs expliquent pourquoi de tous les animaux musiciens l'âne est celui que l'on rencontre le plus fréquemment sur les monuments religieux jouant de la vielle, de la harpe ou de la lyre, ce qui l'a fait appeler : *l'âne qui vielle*, ou *l'âne qui lyre* ou *l'âne harpant* (1).

De l'antiquité à la Renaissance, l'âne occupe les imagiers ; mais c'est au XIIIe siècle plus particulièrement que l'animal joue un rôle important, étant mêlé, en qualité d'acteur principal, à la fête qui portait son nom.

1. L'âne qui vielle se voit à Notre-Dame de Tournay; l'âne qui pince de la harpe à l'église Saint-Agnan, près Cosne-sur-Loire ; même sujet à la crypte de Saint-Pariz-le-Châtel, du diocèse de Nevers ; l'âne qui joue de la lyre, à Notre-Dame de Chartres ; également dans un bas-relief de la salle capitulaire de Saint-Georges de Bocherville (près Rouen), construite au XIIe siècle. De très-nombreux exemples pourraient être ajoutés à cette nomenclature.

Ce jour-là, revêtu d'une chape, l'âne officiait dans l'église à la place du prêtre, pour le plus grand amusement de la foule.

Ici, loin de manquer, les documents sont peut-être trop nombreux, les écrivains sacrés et profanes ayant tiré, chacun de son côté, cette chape symbolique qui, suivant les uns, condamne l'Église, et, selon les autres, la profane.

Les symbolisateurs qui ont des attaches étroites avec le clergé disent :

« Il serait bien téméraire de supposer que les saints prélats qui ont gouverné l'Église avec tant de sagesse pendant le moyen âge aient prêté leur concours à l'introduction de bouffonneries et d'absurdités telles que les ennemis de la religion n'en auraient pu imaginer de plus inconvenantes et de plus burlesques (1). »

Les voltairiens s'en donnent à cœur joie de l'introduction de l'âne dans les églises. Ils veulent que cette parodie du culte annonce la révolte du peuple contre le clergé.

Ces deux hypothèses sont tellement éloignées l'une de l'autre qu'il convient de remonter aux premiers siècles et d'étudier par quel enchaînement de coutumes populaires l'Église toléra la fête de l'âne sous ses voûtes sacrées.



Médaillon de la cathédrale de Poitiers.

CHAMPFLEURY.

1. Clément. Le drame liturgique. *Annales archéologiques*, 1856.



# PIÈCES RARES OU INÉDITES

RELATIVES

# AUX ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS

---

## REMISE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL MAZARIN PAR LE SIEUR NAUDÉ ENTRE LES MAINS DE M. TUBEUF.



La signature du traité de Westphalie, l'acte le plus important et le plus habile du ministère de Mazarin, n'apaisa point les haines que le cardinal avait amassées sur sa tête. Deux mois après, le 8 janvier 1649, le Parlement, qui avait déjà plus d'une fois demandé le renvoi de Mazarin, rendait un arrêt, aux termes duquel : « Attendu qu'il est notoirement l'autheur de tous les désordres de l'État, il le déclare perturbateur du repos public, ennemy du Roy et de son Estat, lui enjoint de se retirer de la Cour dans ce jour, et dans la huictaine hors du Royaume, et ledit temps passé, enjoint à tous les subjets du Roy de lui courre sus, fait défenses à toutes personnes de le recevoir, etc. (1) ». De nouveaux arrêts, rendus à quelques jours d'intervalle, ordonnèrent ensuite la confiscation et la vente de tous ses biens.

Dans le nombre, figurait l'admirable Bibliothèque, qu'au prix de cinq années de recherches incessantes dans toute l'Europe, Gabriel Naudé avait formée pour le cardinal. Cette collection, alors sans rivale en France, renfermait plus de quarante mille volumes, presque tous remarquables par la beauté des exemplaires et l'élégance de leur reliure; de plus, quoique installée dans le palais de Mazarin, elle était, depuis longtemps déjà, au service de tous les savants, qui y trouvaient un libre accès (2).

1. *Arrest de la Cour de Parlement donné, toutes les Chambres assemblées, le 3e jour de janvier* 1649. Dans les *Registres manuscrits du Conseil secret du Parlement de Paris*, t. I, p. 14.

2. A.-F., *Histoire de la Bibliothèque Mazarine*, p. 9, 17 et suiv.

Le Parlement, il faut lui rendre cette justice, hésita au moment d'anéantir cette précieuse Bibliothèque. Plusieurs membres proposèrent de la donner à la Sorbonne; d'autres, moins généreux, demandaient qu'elle fût « réservée en quelque lieu pour le Parlement. » M. de Thou, héritier de l'amour que son grand-père portait aux livres, se montra seul vrai bibliophile : il rappela que cette collection « estoit desjà destinée au public, que par conséquent il estoit d'avis de la conserver, et que ce seroit un dommage irréparable pour les lettres de la dissiper ou diviser » (1). M. de Boileau trouvait plus sage de la donner au chapitre de Notre-Dame, moyennant « quelque somme honneste. » Le Parlement ne se regarda pas encore comme suffisamment édifié pour résoudre la question; il arrêta que la vente de la Bibliothèque serait ajournée « jusques à ce qu'autrement y ait esté pourveu par ladite Cour (2), » et la laissa à la garde de Naudé, qui dut faire « serment et soumissions, » devant les conseillers désignés (3), « que ladite Bibliothèque seroit conservée en son entier. »

Le traité de Rueil, signé le 11 mars, rétablit l'harmonie entre la Cour et le Parlement; mais elle fut de courte durée, et, dès le 6 février de l'année suivante, Mazarin devait fuir devant l'orage et abandonner la capitale.

Les amis du cardinal pouvaient, cette fois, trembler réellement pour lui et pour eux. Naudé n'était point sorti de Paris. Cependant, le « son des tambours, le bruit et le tumulte » ne lui permettaient plus de songer à ses études (4); et l'on comprend les angoisses qu'il endura pendant ces jours de troubles, où sa chère Bibliothèque était sans cesse sous le coup d'un arrêt de vente. Aussi, « il n'en sortoit guère que pour venir à la mangeoire » (5), et veillait sur elle comme une mère tendre sur un enfant en danger.

Or, le 14 février, le nommé Mathieu, « servant d'ordinaire au palais » de Mazarin, vint trouver Naudé en son logis « dans la cour de l'abbaye Sainte-Geneviefve, » et le pria de passer le plus tôt possible chez le président Tubeuf, un des amis les plus dévoués du cardinal. Naudé s'y rendit sur les huit heures, et « ayant appris du portier que ledit président n'estoit encore levé, » il entra au palais Mazarin. Là, on lui dit que Tubeuf avait fait saisir le palais et tout ce qu'il renfermait, pour sûreté d'une somme de 680,000 livres qui lui était due par le cardinal, qu'en conséquence il réclamait les clefs de la Bibliothèque. Naudé n'entendait pas s'en dessaisir ainsi. Il courut tout inquiet chez Euzenat, intendant de Mazarin, et lui demanda conseil.

1. *Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la Cour du Parlement de Paris, toutes les Chambres assemblées, sur le sujet des affaires présentes*, p. 81.

2. *Arrest de la Cour de Parlement, portant que tous les meubles estans en la maison du cardinal Mazarin seront vendus*, 1649, in-4.

3. MM. Saintot, Doujat, Catinat et de la Nauve.

4. Naudé, Mascurat, p. 105 et 665.

5. Id., id., p. 272.

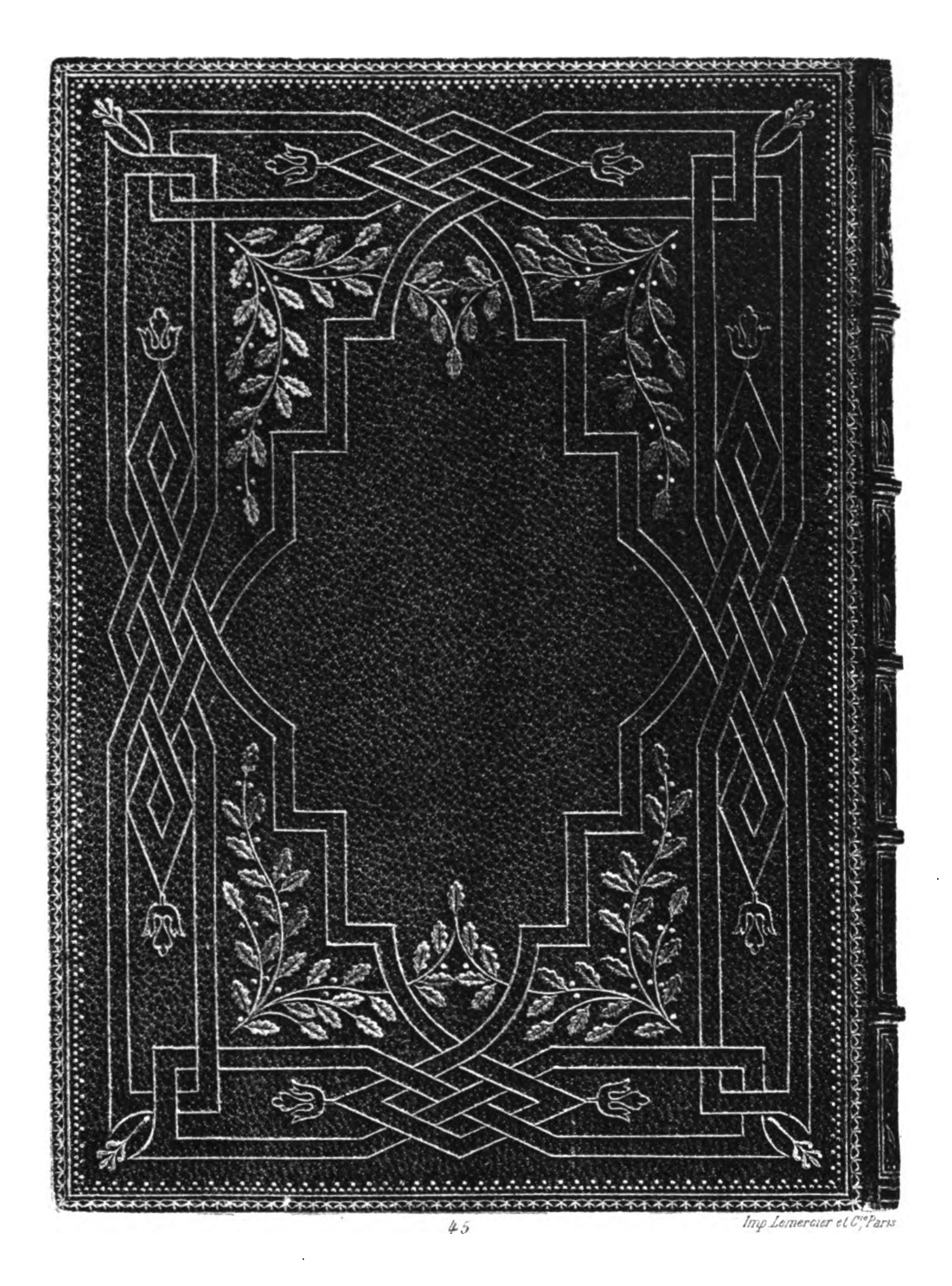
Euzenat lui fit comprendre que Tubeuf n'avait jamais eu la pensée de s'emparer du palais, qu'il voulait seulement le protéger contre les arrêts du Parlement et les émotions populaires.

Naudé revint au palais Mazarin. Il y trouva Tubeuf qui, accompagné de l'huissier Barbault, commençait déjà l'inventaire. Tubeuf demanda les clefs de la Bibliothèque. Naudé lui répondit qu'il les remettrait plutôt « à luy qu'à homme du monde, veu la bonne amitié qu'il avoit tousiours temoignée » au cardinal. Il le promena ensuite dans toutes les salles, lui faisant remarquer le nombre et la richesse des volumes qu'elles renfermaient. Puis, ayant supplié Tubeuf « d'empescher, autant que faire se pourroit, la dissipation de la plus belle, et de la meilleure et plus nombreuse Bibliothèque qui ait jamais esté au monde, » il se retira « la larme à l'œil, » en pensant que le public était « à la veille d'estre privé d'un si grand thrésor. »

Tous ces faits ont été racontés par Naudé dans la pièce que nous allons reproduire, et qui est devenue presque introuvable. Elle forme quatre pages in-4°, et ne porte aucun titre; dans le Catalogue des œuvres de Naudé, qui fut dressé par le P. Louis-Jacob, son ami, on lui a donné celui-ci :

REMISE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL MAZARIN, PAR LE S[r] NAUDÉ, ENTRE LES MAINS DE M. TUBEUF.

« AVIOURD'HVY 14 Feurier 1651, le nommé Mathieu, seruant d'ordinaire au Palais de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Mazarin, me vint dire en mon logis dans la Cour de l'Abbaye S. Geneuiefue, que M[r] Tubeuf, Président en la Chambre des Comptes, m'auoit demandé dès le soir auparauant, et auoit commandé que l'on m'advertist de le uenir trouuer le plus matin qu'il me seroit possible : Ce qui fut cause que ie me rendis chez mondit S[r] Tubeuf, demeurant derriere le Palais-Royal, proche la butte de S. Roch, sur les huict heures, et ayant appris du Portier que ledit S[r] n'estoit encore leué, ie m'en vins au Palais de M[r] le Cardinal Mazarin mon Maistre, où le nommé Annet, seruant à la Garderobe, m'ayant dit que Monsieur Tubeuf s'estoit saisy dudit Palais, et de tout ce qui estoit en iceluy, pour la seureté de la somme de six cens quatre-vingt mil liures, qui luy estoient deuës par Son Eminence, et qu'il m'avoit envoyé querir pour auoir les clefs de la Bibliothèque : cela m'obligea d'aller au Palais-Royal, sçauoir de M[r] Euzenat, Intendant de la maison de mondit Seigneur, ce que ie deuois faire en cette occasion. Sur quoy ledit sieur Euzenat me dit que Monsieur Tubeuf estoit venu le iour auparavant luy parler dans sa chambre au Palais-Royal, et l'auoit prié de trouuer bon que, pour la seureté de son deu, il fist faire la saisie mentionnée cy-dessus. A quoy ledit sieur Euzenat luy ayant respondu qu'il sçauoit fort bien que Son Eminence ne feroit rien perdre à personne, et



45

Imp Lemercier et Cie Paris

RELIURE DE BELZ-NIÉDRÉE

moins à luy qu'à aucun autre, et qu'il pouuoit faire en cette occasion tout ce qu'il iugeroit vtil et necessaire pour ses asseurances : Mondit sieur Tubeuf le pria de vouloir venir receuoir l'exploit au palais de Son Eminence, de quoy ledit sieur Euzenat s'estoit excusé sur les affaires qu'il auoit avec Mr de Massac, present, et qui ne luy permettoient en aucune façon d'y pouuoir aller, adioustant qu'il y alloit enuoyer Monsieur le Normand, auquel on pourroit laisser ledit exploit. Il me dit aussi qu'il auoit d'autant plus volontiers consenty à cette saisie, qu'elle estoit capable de mettre ledit Palais et le peu qui restoit encore en iceluy, à couuert de la fureur et de la violence du peuple, si d'auenture il arriuoit quelque émotion, au cas que le Roy sortist de Paris, où pour d'autres raisons, qu'il estoit aussi difficile de preuoir que d'éuiter; et qu'au reste il ne voyoit pas que ie deusse refuser de faire le mesme de la Bibliotheque qu'il auoit fait de tout le logis, puisqu'en tout cas mondit sieur Tubeuf s'en pouuoit saisir par Iustice, et que comme il estoit bon amy de nostre Maistre, il estoit plus à propos de traitter auec luy ciuilement, que par force et à toute rigueur. Après quoy estant retourné au Palais Mazarin, ie trouuay Monsieur Tubeuf qui y entroit accompagné d'vn Procureur nommé le Blanc, d'vn Huissier nommé Barbault, qui faisoit Inuentaire de tout ce qui estoit audit Palais appartenant à Son Eminence, et de Monsieur Petit, domestique ancien dudit sieur Tubeuf, qui auoit soin de faire bien fermer toutes les chambres que l'on auoit visitées, et d'en prendre les clefs. Et m'ayant dit d'abord qu'il m'auoit fait appeller afin que ie luy donnasse les clefs de la Bibliotheque, à cause qu'il auoit fait saisir le Palais et tout ce qui estoit dedans, ie luy respondis que ie le ferois plus volontiers à luy qu'à homme du monde, veu la bonne amitié qu'il auoit tousiours témoignée à Monseigneur le Cardinal, avec lequel il s'accommoderoit bien s'il plaisoit à Dieu de le ramener à Paris, et qu'en cas de non, ie croyois neantmoins que la bonne correspondance continuëroit tousiours entre eux deux, et qu'il ne se feroit rien en toutes ces affaires que de gré à gré.

« Ensuite de quoy l'ayant mené à la grande Salle du petit corps de logis qui ioint au grand, ie luy en fis ouuerture, et après luy auoir monstré comme elle estoit toute pleine depuis le bas iusqu'au haut de Liures de Droict Ciuil et de Philosophie *in-folio*, et de Liures en Theologie *in-quarto*, ie la fermay à double tour, et en consignay la clef, par ordre de mondit sieur Tubeuf, audit sieur Petit. De là, ie le menay dans le premier entresol des trois grands qui sont sur la montée de la Garderobe, et après luy auoir fait remarquer comme il estoit entierement plein de liures en Medecine, Chymie et Histoire naturelle de toute sorte de volumes, voire mesme qu'il y en auoit beaucoup qui estoient rangez à terre et sur le plancher, faute de place sur les tablettes, ie fermay ledit entresol à double tour, et en donnay la clef au mesme sieur Petit. Après quoy ie menay ledit sieur Tubeuf au second entresol plein de Bibles en toutes Langues, sçauoir Hebraïques et autres Orientales, Grecques,

Latines, de vieille et nouuelle edition, Françoises, Italiennes, Espagnoles, Allemandes, Flamendes, Angloises, Holandoises, Polaques, Hongroises, Suedoises, Finlandoises, Galoises, Hibernoises, Rhuteniques, iusqu'au nombre, avec les autres MSS., etc., d'environ 200, comme aussi de Commentateurs sur la Bible en toute sorte de volumes; et l'ayant aussi fermé à double tour, ie donnay la clef au mesme sieur nommé cy-dessus. Ensuite, ie luy monstray le troisième entresol, plein de liures MSS. Hebreux, Syriaques, Samaritains, Ethiopiens, Arabes, Grecs, Espagnols, Prouençaux, Italiens et Latins de toute sorte, tant pour les matieres que pour les volumes, et l'ayant fermé et donné la clef comme dessus, ie le fis monter à la grande Bibliotheque, et luy ouuris la premiere chambre haute exhaussée, et pleine depuis le plancher d'embas iusqu'à celuy d'enhaut de liures en Droit Canon, Politique, et autres matieres meslées en diuerses sciences. Et passant de cette premiere chambre à la seconde, ie luy fis entendre comme elle estoit pleine, à la façon de la precedente, de liures Lutheriens, Caluinistes, Sociniens et autres Heretiques, en toutes Langues, comme aussi de liures Hebreux, Syriaques, Arabes, Ethiopiens, et semblables Orientaux de toutes les sortes, auec beaucoup qui estoient à terre, faute de place sur les tablettes et pulpitres. Enfin, ie le menay de ces deux chambres dans la grande Gallerie longue d'enuiron neuf ou dix toises, où estoit toute l'Histoire tant ecclesiastique que profane, tant vniuerselle que particuliere de toutes les nations, auec les 350 vol. MSS. in-fol. reliez en maroquin incarnat, et recueillis par Monsieur de Lomenie: la Mathematique, au nombre d'environ 3,500 vol., les Peres, la Scholastique, la Controuerse, les Sermonaires, les liures de l'Imprimerie du Louure, et quasi toutes les Humanitez, auec plus de liures couchez par terre qu'il n'en pourroit tenir dans trois chambres de iuste grandeur, et beaucoup de grands volumes de Chartes, Stampes, Voyages, Entrées, etc. Après quoy ie luy fis voir comme la porte du costé de la terrasse estoit fermée à double tour, et verroüillée haut et bas auec des clauettes abatües derriere, et l'ayant fait sortir de ladite Gallerie et des deux chambres cy-dessus nommées et ioignantes à à icelle, par la porte qui est sur la montée de la Garderobe, par laquelle il estoit entré, ie la fermay à double tour, et en consignay la clef audit sieur Petit, pour la cinquieme et derniere, et ayant supplié mondit sieur Tubeuf d'auoir soin et d'empescher, autant que faire se pourroit, la dissipation de la plus belle, et de la meilleure et plus nombreuse Bibliotheque qui ait iamais esté au monde, puisque à mon aduis elle passoit les 40,000 vol., dont il y en auoit plus de 12,000 in-fol., ie me retiray la larme à l'œil, pour voir le public à la veille d'estre priué d'vn si grand thresor, et les bonnes intentions de Son Eminence si mal reconnuës, qu'au lieu de luy dresser des trophées pour tant de victoires gagnées et tant de villes prises par ses soins, pour auoir administré si heureusement la France parmy tant d'orages et de tempestes dont elle estoit menassée; pour auoir si fidelement seruy et si vigoureusement

defendu l'authorité du Roy et de la Reyne sa mere en qualité de Regente: On ne parle maintenant que de le bannir, de le proscrire et lapider, comme s'il estoit l'ennemy iuré de la France; on le condamne sans aucune forme de procès, on excite les communes pour l'assommer, on poursuit ses amis et domestiques estrangers, comme ennemis de la patrie, et l'on n'oublie aucune sorte d'iniure contre le meilleur homme du monde, et contre le plus fidel et le plus affectionné Ministre d'Estat qui ait iamais esté en France. Dieu sçait les causes de tous ces desordres, aussi bien que des factions qui broüillent maintenant ce Royaume; et lorque les ennemis du Cardinal auront comblé la mesure de leurs iniquitez, il sçaura bien iustifier l'innocent et punir les coupables. » G. N.

Le président Tubeuf n'avait du reste que trop bien pressenti la marche qu'allaient suivre les événements, car, un mois presque jour pour jour après sa saisie, le Parlement, toutes les Chambres assemblées, ordonnait l'arrestation du cardinal, « pour estre contre luy procédé extraordinairement, » et décidait en outre « qu'à la requeste du Procureur general, tous ses biens et revenus de ses benefices seroient saisis (1) ».

ALFRED FRANKLIN.

1. Arrêt du 13 mars 1651. Il est reproduit dans les *Mémoires* de Mme de Motteville.



# LA HENRIADE DE VOLTAIRE

## A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

---



OLTAIRE est discuté comme au temps où ses attaques contre les croyances et les institutions établies animaient les contradicteurs et les admirateurs de ses doctrines, de son talent, de sa personnalité singulière.

On parlait récemment de lui élever encore une statue, et pourquoi? Celle de Houdon suffit.

Mais si on hissait l'auteur de la *Henriade* sur un nouveau piédestal, il serait malséant de l'en renverser.

La tâche serait d'ailleurs difficile.

Bien qu'il n'ait jamais été ni lourd, ni pesant, Voltaire est de ceux qu'il faut plus d'un effort pour jeter par terre.

L'opinion a ses rois, la pensée a ses dieux dont on ne détruit jamais la puissance, dont on n'efface pas le souvenir. Les polémiques violentes, pas plus que les pénalités barbares, n'anéantissent les croyances. Les bûchers ne dévorent pas une secte tout entière; un groupe survit, conserve la foi et la répand. En même temps que l'orthodoxie triomphe, la libre pensée chemine et agrandit son domaine. Voltaire possède le rare privilége de parler aux esprits et de s'en faire écouter.

Ne l'étudions pas. Toutes les opinions ont été émises; les traits ont été examinés à la loupe. Ride ou sourire, le public connaît chaque détail de ce portrait que le premier venu peut faire à sa guise, parce que le modèle est mobile, variable, changeant, plein de contrastes, et qu'ayant vécu un grand nombre d'années, il se modifia à mesure qu'il passait de la jeunesse à la virilité, de l'âge mûr à la vieillesse.

L'amant de Mlle de Livry ne ressemble pas plus à l'adorateur de Mme du Châtelet que celui-ci ne ressemble au protecteur de Mme Denis. Chaque lustre eut son caractère; les enseignements se succédèrent, les trahisons et les mécomptes en marquèrent le cours.

Qui de nous, en avançant dans la carrière, conserve la fraîcheur des illusions, la naïveté des croyances? Qui de nous, aux ronces du chemin, n'a fait saigner son cœur plus qu'il n'a déchiré ses pieds?

Eh bien, Voltaire fut la victime de ses croyances, de ses amitiés, de ses

amours. Il a été toujours odieusement exploité par ses compagnons, par ses protégés, par ses maîtresses.

Et comme ce n'était, en définitive, ni une nature douce, ni un esprit mélancolique, ni un rêveur insouciant, ni un caractère chevaleresque, ni même un philosophe pratique, il se révolta, se défendit, rendit coup pour coup, raillerie pour injure, mépris pour méfait, et il triompha chaque fois qu'il voulut bien relever le gage de bataille et soutenir le combat.

Voltaire n'était pas parfait, certainement; il avait des ambitions, des faiblesses. Son échine trop souple était d'un courtisan, ses combinaisons d'un banquier; il mettait un trop haut prix à la faveur, à la fortune, aux avantages qui résultent de la situation ou de la richesse. Il ne cherchait pas à dissimuler l'admiration envieuse qui le rendait le séide des puissances quelles qu'elles fussent; il la manifesta en vers, en prose, dans sa correspondance, hélas! dans sa conduite. Il se rapprochait des grands à force de quatrains, de madrigaux, de compliments bien tournés; il cherchait ainsi à prendre une part des distinctions, des bénéfices, des priviléges et de l'ascendant de la caste privilégiée de la société où il vivait, et où il était né simple bourgeois. Désavantage énorme, comme le lui prouvèrent M. de Beauregard, le chevalier de Rohan et quelques autres.

Qu'il eut de peine à naviguer et à se maintenir au milieu de ce monde qu'il domina à la fin! Pouvait-il rester pur, désintéressé, dédaigneux de toutes choses, quand il lui fallait s'armer contre les ennemis suscités par son talent même, et que ce n'était pas trop que d'étayer son génie des hochets d'emprunt que Mme de Pompadour ou Frédéric le Grand lui confiaient pour l'égaler à ses ennemis et l'élever au-dessus de ses critiques.

Rendons-lui au moins cette justice qu'il ne fut longtemps ni gentilhomme de la chambre du roi de France, ni chambellan du roi de Prusse.

Peut-être n'était-ce pas assez pour lui; voulant monter plus haut, il redevint toujours simple homme de lettres.

Qui a soigneusement étudié la vie de Voltaire le voit sans cesse supérieur, en bonté comme en génie, à ceux qui l'entouraient.

Jamais homme odieusement exploité ne se découragea moins et ne subit tant de tristes épreuves.

Dès le commencement de sa carrière, il fut la proie des parasites qui grugèrent sa fortune, sa gloire, ses talents, et qui se nourrirent de la part qu'ils en pouvaient dérober. Amis, disciples et bien-aimées furent les exploiteurs qui, à des titres divers et dans des proportions différentes, usèrent de Voltaire sans ménagements, sans vergogne, avec une audace confiante qui démontre combien croyaient pouvoir compter sur le cœur du pauvre grand homme ceux qui le connaissaient à fond.

L'un des premiers abus de confiance dont Voltaire eut à souffrir, mélange de bassesse, de trahison et d'escroquerie, était affiché en quelque sorte,—qui



le pourrait croire! dans la galerie de l'histoire du travail de l'Exposition universelle de 1867.

Et comme les singularités s'accumulent volontiers quand on les poursuit, nous pouvons remarquer que cette Exposition universelle s'étendait sur le Champ de Mars, partie intégrante de l'École Militaire, à la fondation de laquelle Voltaire contribua activement par les encouragements et les avis qu'il donna au financier Pâris-Duverney. dont il était l'ami et un peu l'associé.

Le patriarche de Ferney se trouve donc avoir aménagé les terrains sur lesquels sont venus s'accumuler, après plus d'un siècle, les produits de l'industrie et du progrès dont il fut l'ardent promoteur.

Oui, perdu au milieu des merveilles de l'univers, dans l'angle d'une vitrine, le chercheur trouvait le spécimen d'une souffrance de Voltaire, et cette rareté, qui n'était pas la moins curieuse, se produisait sous la forme d'un volume. Voltaire ne peut pas se manifester autrement...

Dès son entrée dans la vie, quand il était clerc de procureur, Voltaire avait pour collègue un gros garçon nommé Thiériot, qui se jeta à sa tête et s'attacha à lui comme le lierre s'attache à l'ormeau, pour en sucer le suc.

Ce Thiériot était sensuel, paresseux, ignorant et fort vaniteux. Il se hâta d'abandonner la bazoche et s'improvisa homme de lettres.

Voyant l'ami Arouet, — c'était à peine Voltaire, — se faire une sorte de situation au moyen de la plume, Thiériot résolut d'imiter cet exemple. Rien ne paraissait plus facile que d'écrire des odes, des poëmes et des tragédies. Arouët en faisait bien! Le voilà donc qui s'installe garçon littéraire à la suite de Voltaire; c'était toujours un moyen de vivre, en attendant mieux. Et le sieur Thiériot vivait aux dépens de son insoucieux ami, qui partageait tout avec lui, au point même de lui abandonner la moitié de la pension qu'il avait obtenue du Régent.

Voltaire habitait alors chez la présidente de Bernières, tantôt à l'hôtel de Paris, tantôt au château de la Rivière-Bourdet. Il payait pension pour deux; Thiériot, son inséparable, ne le quittait pas; il était compris dans les frais de logement et de nourriture qui étaient soldés à la fin de chaque mois.

Une singulière femme, cette présidente; il y aurait plaisir à s'étendre sur son compte, si Voltaire et Thiériot en laissaient le temps. Elle était originale dans ses caprices, dans ses amours, dans ses indigestions, et même dans son éclatante séparation avec le plus indulgent des maris. Son désir de célébrité, ses liaisons avec tout ce qui portait un nom illustre ou simplement connu, ses dépenses exagérées, sa ruine, l'abandon dans lequel elle fut laissée, l'ingratitude de tous, même du chevalier Desalleurs, le cavalier servant, que n'avaient pu effaroucher les aventures les plus notoires, tout fournirait le sujet d'un roman étrange et mouvementé. Puisse-t-on l'écrire un jour!

Mais ce n'est point de la présidente qu'il s'agit. Au moment où nous la trouvons, elle n'avait eu d'ailleurs aucune traverse, elle était dans tout son

éclat, elle tenait table ouverte et avait un cercle de beaux esprits. Ses hôtes habituels étaient Voltaire et Thiériot. Voltaire avait trop de fierté pour accepter gratuitement le gîte et la table. Le prix de la pension des deux amis avait été fixé à 1,800 livres; c'était Voltaire qui payait, naturellement.

Dès ce moment, Thiériot prit la noble habitude de puiser dans la bourse de son ami, il ne s'en départit plus, même en se pendant aux crochets des Mécènes qui alimentaient la littérature du XVIIIe siècle; ses instincts de parasite le classaient d'avance dans l'étrange bohème dont le plus infime écrivain contemporain ne comprendrait ni les appétences, ni les bassesses commises pour les satisfaire.

Dans ce temps-là, tout homme qui portait le petit collet était appelé monsieur l'abbé, quoiqu'il n'eût pas d'abbaye, et que souvent même il ne fût pas dans les ordres.

C'était un titre de politesse, un nom accordé à qui voulait s'en affubler, une classification couvrant la vulgarité du premier venu, une manière de se prévaloir d'une situation acquise qui n'était pas établie du tout.

Il traînait dans tous les salons des abbés sans prieurés, et plus encore des hommes de lettres dans une situation analogue, des hommes de lettres qui n'avaient jamais rien écrit et qui ne devaient jamais rien écrire, des hommes de lettres honoraires, les manteaux courts de la pensée, de la science, du travail. Thiériot se fit une jolie place au milieu de ces eunuques de la production.

Pourquoi Thiériot s'intitula-t-il homme de lettres et pourquoi lui accorda-t-on si bénévolement cette qualité? Il corrigeait les épreuves de Voltaire, il surveillait l'impression de ses œuvres. Il tenta une fois d'éditer les poésies de Chaulieu; Voltaire fournit les documents, et Thiériot classifia si mal ce recueil, qu'il démontra son inqualifiable incapacité. Il n'était décidément bon à rien, on n'en pouvait rien faire.

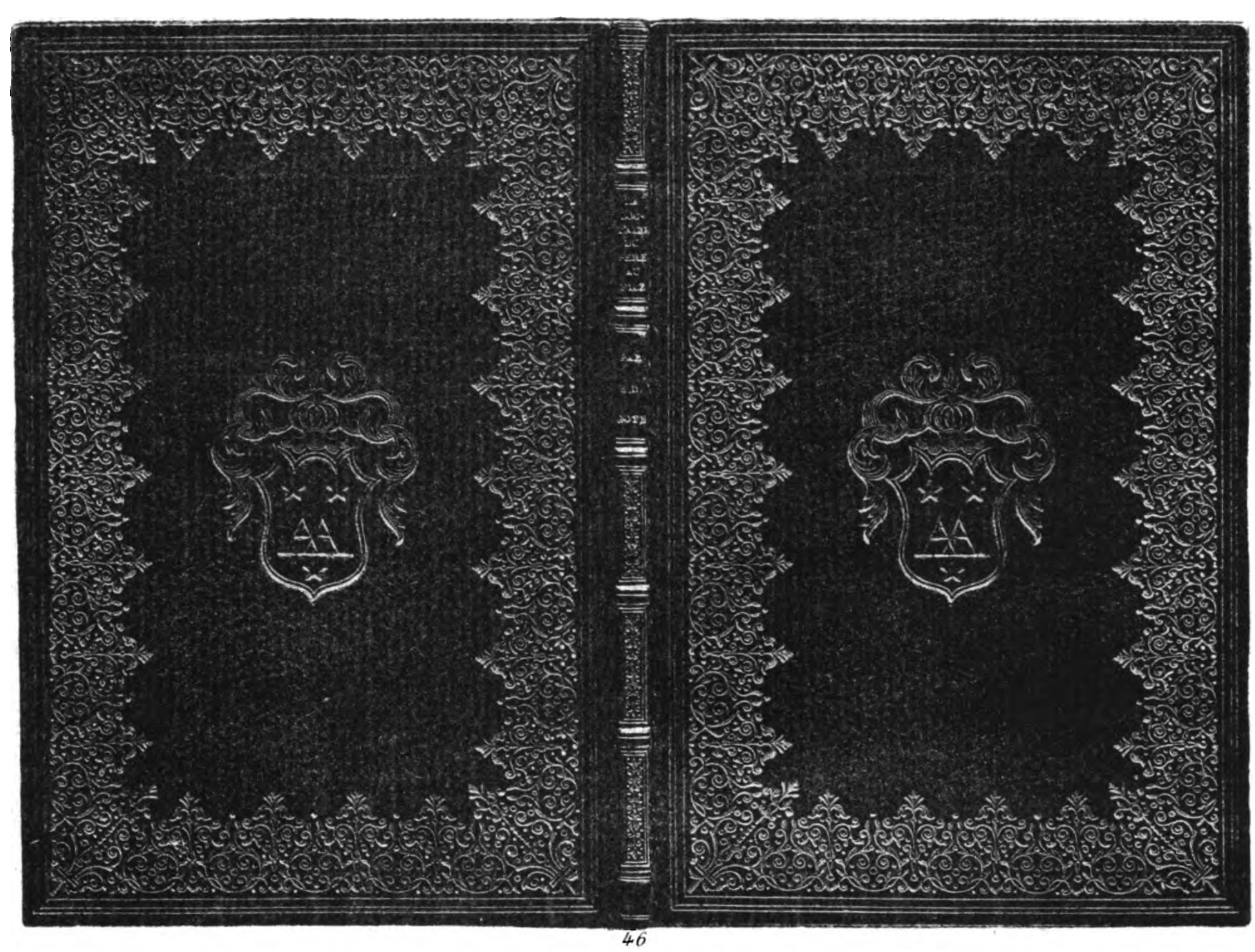
A l'exception des longs soupers, du vin de champagne et des amours d'actrices, Thiériot considérait tout comme au-dessous de sa valeur et de sa dignité. Voltaire en était fort embarrassé.

L'affection elle-même le convainquait qu'il fallait une profession, une indépendance, un gagne-pain pour sauvegarder la dignité et préparer la quiétude des vieux jours. Il voulut placer Thiériot dans les bureaux de Pâris-Duverney, mais ce financier bien avisé déclina une aussi belle proposition après avoir fait des promesses, ainsi que le prouve cette lettre de Voltaire, datée du mois de juin 1723, et adressée à Thiériot qui se prélassait à *leur* campagne de la Rivière-Bourdet, chez la présidente de Bernières :

« Si vous avez soin de mes affaires à la campagne, je ne néglige pas les « vôtres à Pâris. J'ai eu avec M. Pâris, l'aîné, une longue conversation à « votre sujet. Je l'ai extrêmement pressé de faire quelque chose pour vous. « J'ai tiré de lui des paroles positives, et je dois retourner incessamment chez « lui pour avoir une dernière réponse.... »

Voltaire ne se rebuta pas; l'avenir le préoccupait; il n'était pas encore l'opulent seigneur de Ferney et de Tourney, ses ressources étaient précaires, quelques actions de la Compagnie des Indes, va-t-il nous dire lui-même, composaient toute sa fortune; il sentait la nécessité d'ouvrir une carrière à Thiériot, qui ne se préoccupait pas de si peu, et qui savourait la vie de châtelain à la Rivière-Bourdet; il s'enquit, chercha, sollicita, et il put enfin écrire le 26 septembre 1724 :

« Ma santé ne me permet pas encore de vous aller trouver, je suis toujours « à l'hôtel Bernières et j'y vis dans la solitude et dans la souffrance; mais « l'une et l'autre est adoucie par un travail modéré qui m'amuse et qui me « console. La maladie ne m'a pas rendu moins sensible à l'égard de mes « amis, ni moins attentif à leurs intérêts. J'ai engagé M. le duc de Richelieu « à vous prendre pour son secrétaire dans son ambassade. Il avait envie « d'avoir M. Champot, frère de M. de Pouilli; Destouches même voulait « faire avec lui le voyage, mais j'ai enfin déterminé son choix pour vous. Je « lui ai dit que, ne pouvant le suivre sitôt à Vienne, je lui donnais la moitié « de moi-même et que l'autre suivrait bientôt. Si vous êtes sage, mon cher « Thiériot, vous accepterez cette place qui, dans l'état où nous sommes, « vous devient aussi nécessaire qu'elle est honorable. Vous n'êtes pas riche, « et c'est bien peu de chose qu'une fortune fondée sur trois ou quatre actions « de la compagnie des Indes. Je sais bien que ma fortune sera toujours la « vôtre; mais je vous avertis que nos affaires de la chambre des comptes vont « très-mal, et que je cours risque de n'avoir rien du tout de la succession de « mon père. Dans ces circonstances, il ne faut pas que vous négligiez la place « que mon amitié vous a ménagée. Quand elle ne vous servirait qu'à faire « sans frais, et avec des appointements, le voyage du monde le plus agréable, « et à vous faire connaître, à vous rendre capable d'affaires et à développer « vos talents, ne seriez-vous pas trop heureux ? Ce poste peut conduire très- « aisément un homme d'esprit, qui est sage, à des emplois et des places assez « avantageuses. M. de Morville, qui a de l'amitié pour moi, peut faire quel- « que chose pour vous. Le pis aller de tout cela serait de rester après l'am- « bassade avec M. de Richelieu ou de revenir dans votre taudis auprès du « mien; d'ailleurs je compte vous aller trouver à Vienne l'automne pro- « chain; ainsi, au lieu de vous perdre, je ne fais, en vous mettant en cette « place, que m'approcher davantage de vous. Faites vos réflexions sur ce que « je vous écris, et soyez prêt à vous présenter à M. de Richelieu et à M. de « Morville quand je vous le manderai. Si votre édition (des œuvres de Chau- « lieu) est commencée, achevez-la au plus vite; si elle ne l'est point, ne la « commencez pas. Il vaut mieux songer à votre fortune qu'à tout le reste. « Adieu, je vous recommande vos intérêts, ayez-les à cœur autant que moi, « et joignez l'étude de l'histoire d'Allemagne à celle de l'histoire universelle. « Dites à madame de Bernières les choses les plus tendres de ma part. Dès



46

RELIURE DE BAUZONNET

(Aux armes de Audenet)

le Bibliophile Français

« que j'aurai fini le petit lait où je me suis mis, j'irai chez elle. Je fais plus « de cas de son amitié que de celle de nos bégueules titrées de la cour, aux- « quelles je renonce de bon cœur pour jamais, par la faiblesse de mon esto- « mac et par la force de ma raison. »

Cette dernière phrase était motivée par le ressentiment conçu contre madame la duchesse de Villars, qui venait de se moquer très-joliment du poëte. Encore un épisode qui se jette à travers le chemin, et qu'il nous faut éviter pour arriver bien vite, s'il se peut, à l'Exposition universelle.

M. Thiériot prit cette offre en mauvaise part; il répliqua aigrement à Voltaire, qu'il accusa d'attenter à son indépendance, à sa dignité, en lui offrant une place inférieure, touchant presque à la domesticité, indigne de ses talents, de sa situation acquise, de ses légitimes aspirations. A cela Voltaire répondit, dès le mois d'octobre, par la lettre pleine de modération, de sagesse et de sensibilité que voici :

« Quand je vous ai proposé la place de secrétaire dans l'ambassade de « M. le duc de Richelieu, je vous ai proposé un emploi que je donnerais à « mon fils, si j'en avais un, et que je prendrais pour moi si mes occupations « et ma santé ne m'en empêchaient pas. J'aurais assurément regardé comme « un grand avantage de pouvoir m'instruire des affaires sur le plus beau « théâtre et dans la première cour de l'Europe. Cette place même est d'au- « tant plus agréable qu'il n'y a pas de secrétaire d'ambassade en chef; que « vous auriez eu une relation nécessaire et suivie avec le ministre; et que, « pour peu que vous eussiez été touché de l'ambition de vous instruire et « de vous élever par votre mérite et votre assiduité au travail le plus hono- « rable et le plus digne d'un homme d'esprit, vous auriez été plus à portée « qu'un autre de prétendre aux postes qui sont d'ordinaire la récompense de « ces emplois. M. Dubourg, ci-devant secrétaire du comte du Luc et à ses « gages, est maintenant chargé à Vienne des affaires de la cour de France, « avec huit mille livres d'appointements. Si vous aviez voulu, j'ose vous « répondre qu'une pareille fortune vous était assurée. Quant aux gages qui « vous révoltent si fort, et pourtant si mal à propos, vous auriez pu n'en « point prendre; et puisque vous pouvez vous passer de secours dans la mai- « son de M. de Bernières, vous l'auriez pu encore plus aisément dans la « maison de l'ambassadeur de France, et peut-être n'auriez-vous point rougi « de recevoir de la main de celui qui représente le roi des présens qui eussent « mieux valu que des appointements.

« Vous avez refusé l'emploi le plus honnête et le plus utile qui se présen- « tera jamais pour vous. Je suppose que vous n'avez fait ce refus qu'après « y avoir mûrement réfléchi, et que vous êtes sûr de ne vous en point re- « pentir le reste de votre vie. Si c'est madame de Bernières qui vous y a « porté, elle vous a donné un très-méchant conseil; si vous avez craint effec- « tivement, comme vous le dites, de vous constituer domestique de grand

« seigneur, cela n'est pas tolérable. Quelle fortune avez-vous donc fait de-
« puis le temps où le comble de vos désirs etait d'être ou secrétaire du duc
« de Richelieu, qui n'était point ambassadeur, ou commis de Pâris? En bonne
« foi, y a-t-il aucun de vos frères qui ne regardât comme une très-grande
« fortune le poste que vous dédaignez? Ce que je vous écris ici est pour vous
« faire voir l'énormité de votre tort, et non vous faire changer de sentiment.
« Il fallait sentir l'avantage qu'on vous offrait; il fallait l'accepter avidement
« et vous y consacrer tout entier, ou ne le point accepter du tout. Si vous le
« fesiez avec regret, vous le feriez mal, et au lieu des agrémens infinis que
« vous y pourriez espérer, vous n'y trouveriez que des dégoûts et pas de for-
« tune. N'y pensons donc plus, et préférez la pauvreté et l'oisiveté à une
« fortune très-honnête et enviée de tous les gens de lettres, et que je ne cè-
« derais à personne qu'à vous si je pouvais l'occuper. Un jour viendra, bien
« sûrement, que vous en aurez des regrets, car vos idées se rectifieront, et
« vous penserez plus solidement que vous ne faites. Toutes les idées que vous
« m'avez apportées vous paraîtront un jour bien frivoles, et entr'autre ce
« que vous me dites qu'il faudrait dépenser en habits et en parures vos ap-
« pointements. Vous ignorez que, dans toutes les cours, un secrétaire est
« toujours modestement vêtu, s'il est sage, et qu'à la cour de l'empereur il
« ne faut qu'un gros drap rouge, avec des boutonnières noires; que c'est ainsi
« que l'empereur est habillé, et que d'ailleurs on fait plus avec cent pistoles
« à Vienne qu'avec quatre cents à Paris. En un mot, je ne vous en parlerai
« plus; j'ai fait mon devoir, comme je le ferai toute ma vie avec mes amis.
« Ne songeons plus, mon pauvre Thiériot, qu'à fournir tranquillement en-
« semble notre carrière philosophique. Mandez-moi comment va l'édition
« de l'abbé de Chaulieu, que vous préférez au secrétariat de l'ambassade de
« Vienne, et n'éloignez pas pourtant de votre esprit toutes les idées d'affaires
« étrangères, au point de ne me pas faire de réponse sur le nom et la demeure
« du copiste qui a transcrit *Marianne*, et qui ne refusera peut être pas d'écrire
« pour M. le duc de Richelieu. Enfin, si l'amitié que vous avez pour moi, et
« que je mérite, est une des raisons qui vous font préférer Paris à Vienne,
« revenez donc au plutôt retrouver votre ami. Engagez madame de Bernières
« à revenir à la St-Martin; vous retrouverez un nouveau chant de *Henri IV*
« que M. de Maisons trouve le plus beau de tous, une *Marianne* toute
« changée, et quelques autres ouvrages qui vous attendent. Ma santé ne
« me permet pas d'aller à la Rivière, sans cela je serais assurément avec vous.
« Je vous gronderai bien sur l'ambassade de Vienne; mais plus je vous ver-
« rai, plus je serais charmé dans le fond de mon cœur de n'être point éloi-
« gné d'un ami comme vous. »

La lecture de ce petit chef-d'œuvre fit réfléchir Thiériot; il se ravisa, et demanda à occuper la place si dédaigneusement refusée. Mais sur ces entrefaites d'autres candidats avaient surgi. L'abbé Desfontaines, le même

qui peu après falsifia la *Henriade* et écrivit contre Voltaire, ce qui lui valut d'être odieusement vilipendé en vers et en prose durant un demi-siècle, et l'abbé de Maccarty, celui qui étant à Constantinople embrassa tranquillelement le mahométanisme, sollicitaient ce poste de secrétaire, contre lequel Thiériot faisait le renchéri. Ni l'un ni l'autre abbé ne convenaient au duc de Richelieu. Desfontaines, alors fort lié avec Voltaire, savait tirer un parti quelconque de toutes les situations; il pria Voltaire de proposer un M. Davon, son ami. Voltaire présenta M. Davon, qui fut agréé.

Quand Thiériot vit la place prise, il désira l'avoir. Il se récria, se rétracta, et pressa Voltaire de faire retirer à Davon l'emploi que sa recommandation lui valait. Voltaire se mit en mouvement avec une complaisance qui prouve son bon cœur, et une patience que l'amitié franche et sincère peut seule inspirer. Et l'on prétend qu'il n'aimait pas ses amis !

Le duc, depuis maréchal de Richelieu, n'a pas été compris par ses contemporains. Il devança son époque.

C'était, à certains égards, un esprit novateur et primesautier.

Comme il n'existait pas de terme de comparaison à établir entre lui et les courtisans qui l'entouraient, on le confondit avec les futiles poursuivants des plaisirs, et il fut assimilé aux insensés qui mirent leur gloire, sacrifièrent leur santé et consacrèrent leur fortune à mériter le beau nom de roués.

Roué, il le fut sans doute, dans toutes les acceptions grammaticales données aujourd'hui à ce mot et en suivant un plan laborieusement conçu.

Profond calculateur, ambitieux, avare, avide et prodigue tout à la fois, Richelieu avait résolu dès l'enfance de faire son chemin et d'occuper une grande place à la cour, seul théâtre digne de son nom, de sa naissance. Comme on parvenait surtout par les femmes, il fit profession de galanterie.

De nos jours, avec son caractère et sa nature, on aurait vu Richelieu présider un conseil d'administration, se lancer dans les chemins de fer et peser sur les cours de la Bourse. Il eût fait sonner son titre de duc et la réputation de son oncle le cardinal pour encourager les actionnaires, tout comme il fit valoir sa belle jambe et sa physionomie chiffonnée pour asseoir son crédit dans les boudoirs ; au lieu de se faire un capital et une influence locale politique, il se fit homme à bonnes fortunes.

Comme entrée de jeu, Richelieu s'adresse aux princesses : c'était s'assurer les suffrages ; l'élection était faite, et il se ménageait de beaux dividendes.

Qui nommerait les innombrables femmes qu'il superposa en échelons pour gravir le piédestal sur lequel nous l'apercevons encore poudré, parfumé, mâchant des pastilles d'ambre, en se moquant des imbéciles qui ne comprenaient pas l'utilité de ses égarements professionnels?

Il profitait de ses maîtresses, de celles du roi ; il devinait la beauté sur laquelle le monarque ou le régent jetterait les yeux. Les amours du souverain étaient son triomphe; il y trouvait ses plus certains moyens d'action ;

chaque fois qu'il s'en fit le complaisant, il gagna un grade, un commandement, une charge, une dignité. Puis il contractait des alliances princières, il recueillait l'héritage d'Arianes depuis longtemps abandonnées ; il prospérait, en un mot, comme un entrepreneur de travaux publics dont les affaires n'ont jamais été troublées par une crise et qui a finement suivi les variations des fonds publics. Il avait su se faire un ministère, le plus puissant et le plus occupé peut-être de ceux qui aidaient à supporter le poids de la couronne de France; le portefeuille du grand-oncle, le cardinal, ne donnait guère plus d'influence, et, à coup sûr, il était moins stable.

ALFRED D'ALMBERT.

*(La suite au prochain numéro.)*



# ARNAUD D'ANDILLY ET LE POËME DE LA PUCELLE

Monsieur de Monmerqué possédait une longue lettre d'Arnaud d'Andilly, dans laquelle ce sage docteur écrivait à Chapelain son opinion très-franche sur le fameux poëme de la *Pucelle,* si rudement et si complétement malmené par Despréaux. Huit ou dix lignes de cette lettre ont été publiées dans la première édition des *Historiettes* de Tallemant; mais la pièce méritait mieux, et un heureux hasard m'ayant mis à même de la copier sur l'autographe tout dernièrement, je m'empresse de la communiquer aux lecteurs de la *Revue*. C'est un document véritablement intéressant, et qui fait le plus grand honneur au goût, au bon sens et à la politesse de celui qui l'a rédigé.

On sait l'importance que Chapelain attachait à cette œuvre, la critique qu'elle souleva, et, comme je le disais, l'anathème fulminé contre lui par Despréaux.

Chapelain avait toujours eu un goût, plus ou moins malheureux, mais très-prononcé pour la poésie; il composa quelques pièces agréables, notamment une Ode au cardinal de Richelieu, qui lui valut une bonne pension. Cette Ode avait une véritable valeur, et Tallemant a soin de nous apprendre que ce succès était dû à Messieurs de Port-Royal, « qui lui firent faire tant de changements à cette pièce, qu'elle parvint à l'estat où on la voit. » Chapelain en conçut une extrême vanité; il avait déjà commencé à cette époque son poëme de la *Pucelle,* et il pria M. d'Andilly de profiter du moment pour le servir. Arnaud d'Andilly s'y prêta volontiers, emporta les deux premiers livres et les fit remettre à M. de Longueville, qui en fut extrêmement satisfait, à cause du beau rôle que l'auteur y faisait jouer à Dunois; il s'empressa de donner à Chapelain un brevet de 2,000 livres de pension. Il se mit avec d'autant plus d'ardeur à l'ouvrage, et, se souvenant sans doute du service que Messieurs de Port-Royal lui avaient rendu pour l'Ode à Richelieu, il envoya tout son poëme à Arnaud d'Andilly, qui, après un examen évidemment approfondi, lui adressa la lettre suivante :

« Ce 31 aoust 1654.

« Voicy, comme je vous l'ay desja mandé par ma responce à vostre billet, tout le reste de l'ouvrage. Si je n'ay mieux réussy à vous dire mes sentimens, au moins vous puis-je asseurer que ça esté avec la mesme sincérité et la mesme affection que je me la serois dite à moy mesme. Je vous supplie de tout mon cœur de la recevoir ainsy, et de trouver bon que je continue à vous mander avec la mesme franchise tout ce que nostre amy et moy avons sur cela en l'esprit. Ce que je feray sans ordre et comme il viendra au bout de ma plume, cela ne pouvant estre trop nayf, puisque ce n'est qu'une simple effusion du cœur.

« Il y a si longtemps que l'on attend cet ouvrage, et l'on en a conceu une si grande opinion, qu'il vous importe de tout d'y respondre, et il vaudroit mille fois mieux qu'on n'en vist jamais rien du tout que de ne le voir pas au plus haut point de perfection que vous le pourriez porter.

« Pour cela voicy certaines choses (avant que de venir aux plus grandes et qui regardent le dessein), lesquelles sont absolument nécessaires.



« Ne laissez un seul mauvais mot, qui est un deffaut si grand, que les femmes mesmes en estant juges, il n'en faut qu'un pour leur donner du desgoust et mespris de toute une page. Je vous ai faict un mémoire de quelques-uns, et si je m'en feus avisé plus tost, il seroit plus ample; mais je les ay tous marquez dans l'ouvrage.

« Ne laissez aussi aucune manierre de parler, ou si basse, ou si forceée, ou si dure, ou si extraordinaire, sans que cet extraordinaire soit une de ces belles et nobles hardiesses qui relevent la poësie, que cela, ainsi que les mauvais mots, donne du degoust aux lecteurs.

« Ne laissez point aussi de vers qui, quoyque n'estant composez ny de mauvais mots ny de mauvaises phrases, n'ayent pas ce caractère noble qui doit faire esclatter par tout un poëme héroyque et soustenir la beauté du sens par de beaux vers. Ce qui est d'une conséquence merveilleuse, parce que chacun en peut estre juge, au lieu que peu de gens sont capables de juger du dessein et de la conduite de l'ouvrage, et j'estime que cet article vous obligera à toucher à beaucoup d'endroits.

« Eviter comme des escueils toutes ces minuties qui sont si fort au-dessous de la majesté d'un poëme héroyque, et qui ne sçauroient jamais rien produire que de bas, soit dans le sens, soit dans les vers.

« Eviter aussi ces termes propres des arts ou des autres choses qui sont si désagréables; nul mot ne se devant employer qui ne soit connu de toutes les personnes qui ont assez de sens commun pour entendre des vers.

« Quant au dessein, je vous avoue que ce que vous vous servez sans cesse des anges et des démons, qui sont ces grandes machines qui ne devroient jouer que rarement, nous a extresmement choquez.

« Comme aussi ce que vous avez tout à fait oublié Yolante, qui maintenant ne peut plus jamais revenir qu'entièrement hors de temps, et à qui je ne voy du tout plus rien qui vous eust peu empescher de faire dire par la Pucelle ce que vostre amy vous avoit mandé, et qui auroit esté excellemment beau.

« Nous ne pouvons approuver que depuis la sortie de Rheims vous soyez demeuré si longtemps à parler du conte de Dunois, que vous faites venir tout d'un coup à l'assaut de Paris, et qu'au contraire vous parlez tant d'Amaury, qui ne méritoit pas d'occuper une si grande place dans vostre ouvrage.

« Il auroit aussi esté à souhaitter que vous eussiez fait prendre Paris sans l'attaquer aussi inutilement. Car encore que dans la vérité de l'histoire il ne l'ait esté que quelques années aprez, on peut néantmoins dans un poeme avancer les temps, suffisant qu'il ait esté pris aprez pour le dire, un poemé n'estant pas une histoire, et vous voyez mesme que Virgile, pour embellir le sien, a mis tant de choses contre la vérité de l'histoire.

« Tout ce que nous avons fait sera fort inutile, si aprez que vous aurez corrigé chaque livre vous ne prenez la peine de me l'envoyer avec celuy que j'ay veu et marqué, afin que nous puissions juger de vos corrections, et il faudroit pour cela que vous prissiez quelque personne fidelle pour la transcrire, afin qu'il vous en demeure une copie. Car il seroit bon que vos corrections fussent sur ceux que je vous renvoy, afin que nous en jugeassions mieux.

« Je seray ravy que vous fassiez de heaucoup meilleurs vers que ceux que j'ay faits en quelques endroits, et que ceux qui vous contenteront vous espargnent quelque peine dans un aussi grand travail qu'est le vostre. Mais je vous dois dire sincèrement que selon nostre avis, nuls de ceux au lieu desquels j'en ay fait d'autres ne sçauroient demeurer.

« Nous vous conjurons surtout de vous souvenir que M. de L. (1) n'estant point maistre de vostre honneur, pourveu que vous travailliez autant que vostre santé le peut permettre, vous ne devez en aucune façon du monde considérer l'instance qu'il vous fait de vous haster de publier cet ouvrage, et aussi peu vous attacher à en donner douze livres. Car il vaudroit beaucoup mieux n'en donner qu'un excellent que vingt-quatre médiocres; on ne juge pas des vers par la multitude, mais par l'excellence, et ces jours passez il nous est tombé par hazard entre les mains une Ode faitte il y a quelques années par M. Sarazin pour M. le prince, sur le guain de la bataille de Sens, laquelle (à cinq ou six vers prez qui se peuvent

1. Le duc de Longueville, pour lequel Chapelain rimait la *Pucelle*.

changer) est si admirable en toutes manières, que nous en avons tous esté estonnez et avons jugé qu'elle vaut mieux que dix mille vers médiocres, car elle égalle la plus belle antiquité. Si vous l'avez, comme je n'en doute point, relisez la, je vous supplie, et si vous ne l'avez pas, envoyez la achepter chez Toussaint Quinet, au Palais, sur la montée de la Cour des Aydes. C'est un chef-d'œuvre. Nous avons veu aussi par hazard le *Temple de la Gloire*, fait par un nommé Monplaisir (1), ce me semble, aussi en faveur de M. le prince, qui est une autre pièce admirable. Relisez la aussi, je vous supplie. Nos amis trouvent qu'il est très-avantageux, pour faire de beaux vers, de relire ainsi des pièces qui peuvent passer pour extraordinaires, parce que vous sçavez mieux que moy que l'on ne conte pas les vers, mais on les pèze. Je n'ay pas peu tout lire le poëme de St.P. de M. de V., parce que l'on me l'a pris; mais dans ce que j'en ay leu, les vers m'en ont semblé très beaux, et la beauté de la versification est si absolument necessaire, que lorsqu'elle manque le dessein pourroit estre le plus beau du monde, qu'il seroit impossible qu'un ouvrage réussit. Vous sçavez jusques à quel point Virgile y a excellé.

« J'oubliois que vous n'avez pas semé dans tout votre poëme assez de belles sentences moralles, chrestiennes et politiques, comme vous en pourriez prendre l'occasion en divers endroits. Et vous pouvez vous souvenir que je vous ay mandé sur cela que nos amis sont d'avis que vous lisiez fort Philipe de Commines, qui pourra vous en fournir beaucoup.

« Si vous jugez les choses que je vous mande raisonnables, je vous conjure de les suivre et surtout de vous deffaire de cette mauvaise honte qui, de peur de déplaire à M. de L., vous feroit négliger vostre propre réputation et vous précipiteroit à publier un ouvrage qui assurément ne réussiroit pas, et courageux comme vous estes, vous feroit mourir de regret de n'avoir pas creu des amis aussi desinteressez, aussi fidelles et aussi passionnez pour vostre réputation que nous le sommes, dont il ne faut point, à mon avis, de meilleures preuves que ceste incroyable liberté avec laquelle je vous parle, et qui ne pourroit estre telle si elle ne procédoit d'un cœur qui est tout à vous. »

Les douze premiers chants de la *Pucelle* parurent en 1656, et eurent, en moins de deux ans, six éditions. Mais Despréaux arrêta ce succès prodigieux en montrant rudement les défauts et les ridicules du poëte, et empêcha la publication du reste de ce poëme, qui devait se composer de vingt-quatre chants: huit nouveaux furent imprimés dans une édition donnée en 1757; les quatre derniers sont encore inédits. La Bibliothèque Impériale possède le manuscrit autographe complet de la *Pucelle*, et à ce propos, le savant et spirituel annotateur de Tallemant, M. Paulin Paris, écrit avec raison : « Avouons que si tout le monde connaît de nom ce poëme infortuné, personne de notre temps n'a pris la peine de le lire. Ou je me trompe fort, ajoute-t-il, et quelqu'un s'avisera de le faire, et tentera de plaider la cause de l'auteur à la suite de l'évêque d'Avranches Huet, et de bien d'autres contemporains. » Chapelain avait en effet de grands défauts, mais il n'était pas sans talent, et l'on trouve, même dans la *Pucelle*, réellement de belles pages et de la vraie poésie.

Encore un mot. Tallemant raconte que M. de Longueville fut tellement content des deux premiers livres de la *Pucelle* qu'Arnaud d'Andilly lui avait remis, qu'il voulut s'attacher immédiatement l'auteur. Mais Chapelain allait partir comme secrétaire de M. de Noailles, ambassadeur à Rome; on le décida à se dégager. Chapelain fut alors présenté au duc de Longueville, qui tira d'une cassette un parchemin, y inscrivit lui-même le nom du poëte, et le lui remit: c'était un brevet de pension. Mais cette petite scène est à peu près entièrement de l'invention de Tallemant, quant à la forme. M. Jal, en effet, a retrouvé parmi les minutes du successeur du père de Chapelain,—lequel était notaire, — l'acte dressé avec le plus grand soin pour établir cette pension : cet acte prouve que Chapelain était encore meilleur homme d'affaires que poëte, et en effet on sait que, par son avarice, il en aurait remontré à tous les Harpagons du monde, lui qui mourut, dit-on, d'un rhume attrapé en se mouillant les jambes pour traverser un ruisseau sans payer la modique rétribution due

1. M. de Bruc Monplaisir était en effet un poëte assez estimable de cette période. Il est très-peu connu. Bon nombre de poésies de lui sont conservées dans les portefeuilles de Conrart.



à ceux qui prêtaient des planches dans ces circonstances. L'acte est daté du 1er avril 1645, et énonce en ces termes les motifs de la libéralité du prince : « Pour le bon et agréable service qu'il a jà receu et qu'il espère à l'advenir recepvoir de messire Jean Chapellain, conseiller du Roy en ses conseils, et prieur du prieuré Saint-Hilaire d'Hieres, particulièrement dans l'ouvrage qu'il a entrepris pour l'honneur de la maison dudit seigneur prince, au subject duquel ouvrage il s'est faict dispenser de l'employ du secretariat de l'ambassade de la paix qui se traite à Munster, en outre pour la bonne amitié qu'il a dict avoir et porter audict sieur Chapellain. »

Ce document, assurément très-curieux, corrige singulièrement le récit de Tallemant : il contredit aussi une de ses notes. On voit que Chapelain n'était nullement attaché à M. de Noailles, ambassadeur à Rome, mais bien pourvu d'une charge de secrétaire à Munster, quoique Tallemant dise encore qu'il n'y avait pas de secrétaire d'ambassade, mais seulement des secrétaires des ambassadeurss. Le texte de l'acte de pension est formellement précis.

E. DE BARTHÉLEMY.



## ARMORIAL DU BIBLIOPHILE.

### IIe SECTION.



### BIBLIOPHILES OU AMATEURS DIVERS.

BOULANGER, membre du Parlement de Paris.



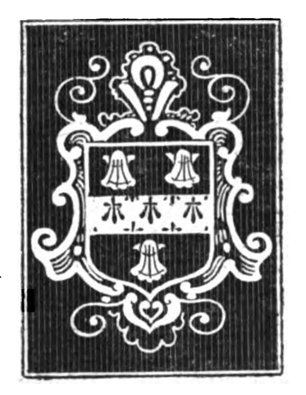
*D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles d'or en chef, et de 3 roses d'argent en pointe.*

BOURGEOIS DE BOYNES, ministre de la marine, mort en 1783.



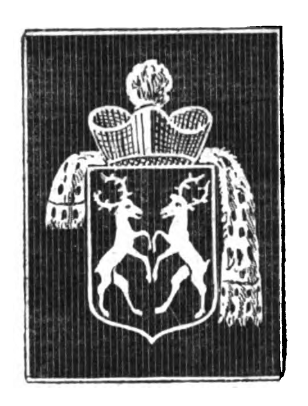
*D'azur, à la bande d'argent chargée de trois merlettes de sable.*

BOURGEVIN DE VIALARD DE MOLIGNY.



*D'azur, à la fasce d'hermine accompagnée de 3 coquilles d'or.*

BOURGOING, chanoine.



*De gueules, à deux cerfs affrontés d'argent.*

BOURLAMAQUE (de).



*D'or, à la croix d'azur.*

Catalogue des livres..... de feu M. de Bourlamaque.... — *Paris, Prault fils,* 1770, in-8.

BOURNONVILLE (Alexandre-Albert-François-Barthélemy, duc et prince de), mort le 3 septembre 1705.



*De sable, au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchue, nouée et passée en sautoir.*

Ce prince fut un grand amateur de livres, et, selon le P. Anselme, « il était savant dans la connaissance des médailles et très-curieux des antiquités. »

Catalogue des livres de feu M. le prince de Bournonville... — *Paris, Giffart,* 1706, in-12.

BOUTAULT (Gilles), évêque d'Évreux, 1654.



*D'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés de trois triangles d'or renversés.*

BOUTHIER DE ROCHEFORT, conseiller au Parlement de Bourgogne, 1782.



*De gueules, au lion d'argent, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent et soutenu d'une devise d'or.*

BOUTHILIER.



*D'azur, à trois fusées d'or.*

BOUTHILIER DE CHAVIGNY (François), évêque de Troyes.



*D'azur, à trois fusées d'or rangées en fasce.*

BOUTIN DE LA BOISSIÈRE.



*D'azur, à deux épées d'argent passées en sautoir, la garde d'or, accompagnées de quatre étoiles de même, disposées en orle.*

Boutin de la Boissière avait acheté, en 1753, une grande partie de la splendide collection de l'académicien de Boze.

BOUTRY (l'abbé Jean-Baptiste de), prieur de Saint-Sauveur d'Évreux.



*D'azur, à la croix d'argent accompagnée à chaque canton de trois étoiles du même.*

BOUVART DE FOURQUEUX, membre du Parlement de Paris.

(1)



*D'azur, à trois fasces d'or, surmontées d'un croissant montant d'or en chef et accompagnées de trois étoiles du même en pointe.*

(2)



Cet amateur avait une magnifique collection dont la plus grande partie des volumes, habilement et richement reliés, portaient sur les plats les armes ci-dessus avec des variantes dans les ornements, comme l'indiquent les exemples nos 1 et 2

BOVET (Jean-François de), conseiller au parlement de Grenoble, 1684.



*D' azur, au taureau passant d'or.*

BOVINES.



*D'or, au chevron d'azur accompagné de trois têtes de lion arrachées de même*

BOYLESVE (Gabriel), évêque d'Avranches, 1651.



*D'azur, à trois sautoirs d'or, deux en chef et un en pointe.*

BRAGELOGNE.



*De gueules, à la fasce d'or chargée d'une coquille de sable, accompagnée en chef d'un cœur d'or accosté de deux étoiles de même.*

BRANCAS (Louis II de), duc de Lauraguais, et Diane Adelaïde de Maillé, sa femme.



*D'azur, au pal d'argent chargé de trois tours de gueules, accompagnées de quatre pattes de lion affrontées d'or mouvantes des deux flancs de l'écu, accolé d'or, à 3 maillets de gueules, qui est de* MAILLI.

Les meilleurs ouvrages de ce bibliophile passèrent dans la bibliothèque de La Vallière.

BRANCAS de FORCALQUIER (Louis, marquis de).

(1)



*Ecartelé : au 1 et 4, comme le précédent; au 2 et 3, de gueules,*

*à la croix vidée, pommetée et recerclée d'or, qui est* Forcalquier.

Ce bibliophile eut deux marques, l'une lorsqu'il n'était que simplement

(2)



marquis (nº 1), et l'autre quand il devint maréchal de France (nº 2).

BRANCAS (Jean-Baptiste Antoine de), abbé de Saint-Père, de Melun.



*Comme ci-dessus.*

BRANCION, chevalier d'honneur au Parlement de Bourgogne, 1756.



*D'azur, à trois bandes ondées d'argent.*

BRANTOME, seigneur de Bourdeilles, en Périgord.



*D'or, à 2 membres de griffon de gueules armés d'azur, posés l'un sur l'autre.*

BREBAN.



*D'argent, à trois merlettes de gueules et en cœur, une étoile de même.*

BREHAND DE GALINNÉE (de), conseiller au Parlement de Bretagne, 1671.



*De gueules, au léopard d'argent, au lambel de même.*

BRETAGNE, dont un membre au Parlement de Bourgogne.




*D'azur, à une fasce ondée d'or, accompagnée de trois grelots de même en chef et d'un croissant montant d'argent en pointe.*

Devise : *Ne quid nimis.*

BRETEL (Louis), archevêque d'Aix. 1130.



*D'or, au chevron de gueules chargé d'une fleur de lys d'or, et accompagné de trois molettes d'éperon de sable, au chef d'azur chargé d'un poisson d'argent.*

BRIANÇON (Laurent de), recteur de l'université de Valence en 1560, natif de Grenoble et l'un des plus célèbres avocats du parlement de Dauphiné. Il est l'auteur des spirituels poëmes en langage du pays, intitulés: *Le batifel de la gisen, le banquet de le faye* et *la vieutenanci du courtizan*.



*D'azur, à la croix d'or.*

BRICHANTEAU (Louis Armand), marquis de Nangis, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Mort en octobre 1742.



*D'azur, à 6 besants d'argent posés 3, 2, 1.*

BRIÇONNET, membre du Parlement de Paris.



*D'azur, à la bande componnée d'or et de gueules, le 2e compon chargé d'une étoile d'or accostée d'une étoile de même.*

BRICONNET (Guillaume), évêque de Lodève.



*Comme ci-dessus.*

BRICQUEVILLE DE LA LUZERNE (Antoine-François de).



*Palé d'or et de gueules de six pièces.*

BRILHAC.



*Ecartelé : au 1 et 4, d'azur à 3 fleurs de lys d'argent; au 2 et 3 d'azur, au chevron d'or chargé de cinq coquilles de sable, accompagné de trois molettes d'or.*

BRINON DE CALIGNY, l'un des syndics de la Compagnie des Indes.



*D'azur, au chevron d'argent, au chef endenché d'or.*

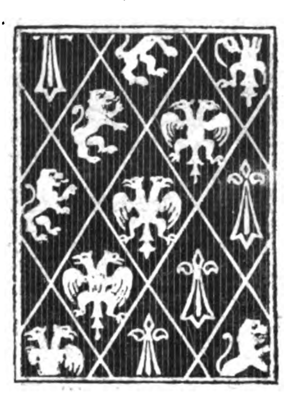
*Catalogue* des livres de feu M. Brinon de Caligny, l'un des syndics de la Compagnie des Indes.... — *Paris, J. Guérin*, 1739, in-8.

BRISARD-TIVILLE (Charles), conseiller au Parlement de Paris, 1673.



*Fascé d'azur et d'argent de six pièces, les fasces d'azur chargées chacune d'une aigle éployée accostée de deux lions affrontés d'or, enfermés dans des annelets enchaînés de même; celles d'argent chargées de neuf mouchetures d'hermines de sable, 4, 3, 2.*

Ce bibliophile avait amassé une des plus riches et des plus nombreuses collections de son époque. Les volumes qu'il avait fait relier lui-même portaient les armes ci-dessus d'un côté, et de l'autre un *semé d'aigles, d'hermines et de lions,* comme ci-dessous.



BRISSAC (Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de), maréchal de France, né le 12 octobre 1698, mort le 17 décembre 1780.



*De sable, à trois feuilles de scie d'or en fasce, les dents vers la pointe.*

C'est par erreur que la Biographie universelle le fait mourir en 1784. V. la *Gazette de France,* année 1780, p. 476, 2e col.

BRISSART.



*D'argent, à l'arbre de sinople terrassé de même, au cerf passant d'or brochant sur le fût de l'arbre.*

*Catalogue* des livres et estampes de feu M. Brissart, secrétaire du roi, fermier général.... — *Paris, G. F. de Bure,* 1753, in-8.

BRISSON (Barnabé), président au Parlement de Paris, mort le 15 novembre 1591.



*D'azur, à trois fusées d'argent posées en fasce.*

Josse Sincer, dans son *Voyage de France,* fait le plus grand éloge de la bibliothèque de Brisson.

BROC (Pierre de), évêque d'Auxerre, 1640.



*Ecartelé : au 1 et 4, de sable, à la bande fuselée de 9 pièces d'argent ; au 2 et 3 de* MONTMORENCY.

BRODEAU (Julien), avocat au Parlement de Paris.



*D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses tigées et feuillées d'or, et en pointe d'un croissant montant de même.*

« Quoyque M. Julien Brodeau, dit le P. Jacob, soit en réputation pour la doctrine qu'il a fait paroistre dans les beaux arrests de la cour qui sont entre les mains de tous ceux de sa profession : toutefois l'érection qu'il a faite d'une curieuse bibliothèque ne luy cause pas une moindre gloire à la postérité. »

BROGLIE.



*D'or, au sautoir ancré alezé d'azur.*

BRON (Jean-Baptiste-Marie), Lyonnais, chanoine de Saint-Paul de Lyon, évêque d'Égée.



*De gueules, au lion d'argent portant une gerbe d'or de ses pattes de devant, au chef cousu d'azur, à deux étoiles d'or.*

**BROSSES** (Pierre de), premier président au Parlement de Dijon.



*D'azur, à trois trèfles d'or,* 2 *et* 1.

*Catalogue* des livres de feu M. de Brosses, premier président du Parlement de Dijon. — *Dijon, L. N. Frantin*, 1778, in-12.

**BROSSIN DE MÉRÉ**, chevalier des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, 1672.



*D'argent, au chevron de gueules, l'écu entouré du collier des ordres.*

**BRUC** (Louis de), conseiller au Parlement de Bretagne, 1671.



*D'argent, à la rose de gueules en cœur, boutonnée d'or.*

**BRULART** (Nicolas), chancelier, mort en 1624.




*De gueules, à la bande d'or chargée d'une traînée de cinq barillets de sable.*

Devise : *animis illabere nostris.*

BRULART-SERVIENT.



*Comme ci-dessus, accolé de* SERVIENT, *qui est d'azur, à trois bandes d'or, au chef cousu du premier, chargé d'un lion issant du second.*

BRULART (Charles-Alexis), marquis de Sillery, mort en octobre 1793. Il avait épousé mademoiselle de Saint-Aubin, connue sous le nom de madame de Genlis.



*Comme ci-dessus.*

BRUNEAU, membre du Parlement de Paris.



*D'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 merlettes de sable et accompagnée de 3 étoiles d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.*

BRUNET (François), président à la Chambre des comptes.



*Ecartelé: au 1 et 4 d'or, au levrier de gueules, à la bordure crénelée de sable; au 2 et 3, d'argent, à la tête de more de sable tortillée d'argent.*

Les livres de cet amateur furent en grande partie reliés par Clovis Eve.

BRUYÈRES-CHALABRE (de), en Languedoc.



*D'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir.*

*Catalogue* des livres imprimés et manuscrits et des autographes composant le cabinet de feu M. de Bruyères-Chalabre.... — *Paris, Merlin*, 1833, in-8.

BRYAS (Théodore de), évêque de Cambrai, prédécesseur de Fénelon. 1675.



*D'or, à la fasce de sable, accompagnée de trois cormorans du même, becqués et membrés de gueules rangés en chef.*

Les évêques de Cambrai portaient en outre, sur leurs écus, une aigle de sable éployée surmontant le chef, qui est de l'Empire, par concession de Charles-Quint.

BUADE, comte de Palluau.



*D'azur, à trois pattes d'aigle d'or, 2 et 1.*

BUEIL DE RACAN, en Touraine. Famille dont est issu le poëte Racan.



*D'azur, au croissant montant d'argent, accompagné de croix recroisettées au pied fiché d'or, trois en chef et trois en pointe.*

BULLION, marquis de Fervaques (Anne-Jacques de), maréchal de camp, gouverneur du Maine, chevalier des ordres.



*Ecartelé: au 1 et 4, d'azur, à trois fasces ondées d'argent, au lion naissant d'or; au 2 et 3, d'argent, à la bande de gueules accompagnee de 6 coquilles de même en orle.*

BULLION (Noël de), chancelier des ordres du roi, 1653.



*Comme ci-dessus.*

BULLION, prieur de l'ordre de Malte.



*Comme ci-dessus.*

BULTEAU (Charles), secrétaire du roi. Né à Rouen en 1627, mort à Paris le 28 mai 1710.



*D'azur, au chevron d'or accompagné de trois glands de chêne de même, posés 2 et 1.*

Bibliotheca bultelliana.... Digestus et descriptus a Gabriele Martin. — *Parisiis, G. Martin*, 1711, 2 vol. in-8.

La Bibliothèque du Roi acheta de cette collection environ 800 volumes.

BURGAT (Claude), archidiacre de l'Eglise de Châlon-sur-Saône.



*D'azur, au château d'argent, au chef d'or chargé d'un rameau de laurier de sinople.*

BUSSY (François), chevalier de l'ordre du collier de Savoie.



*Ecartelé d'argent et d'azur.*

(*La suite au prochain numéro.*)

BUSSY-RABUTIN, en Charolais.



*Cinq points d'or équipolés à quatre de gueules.*

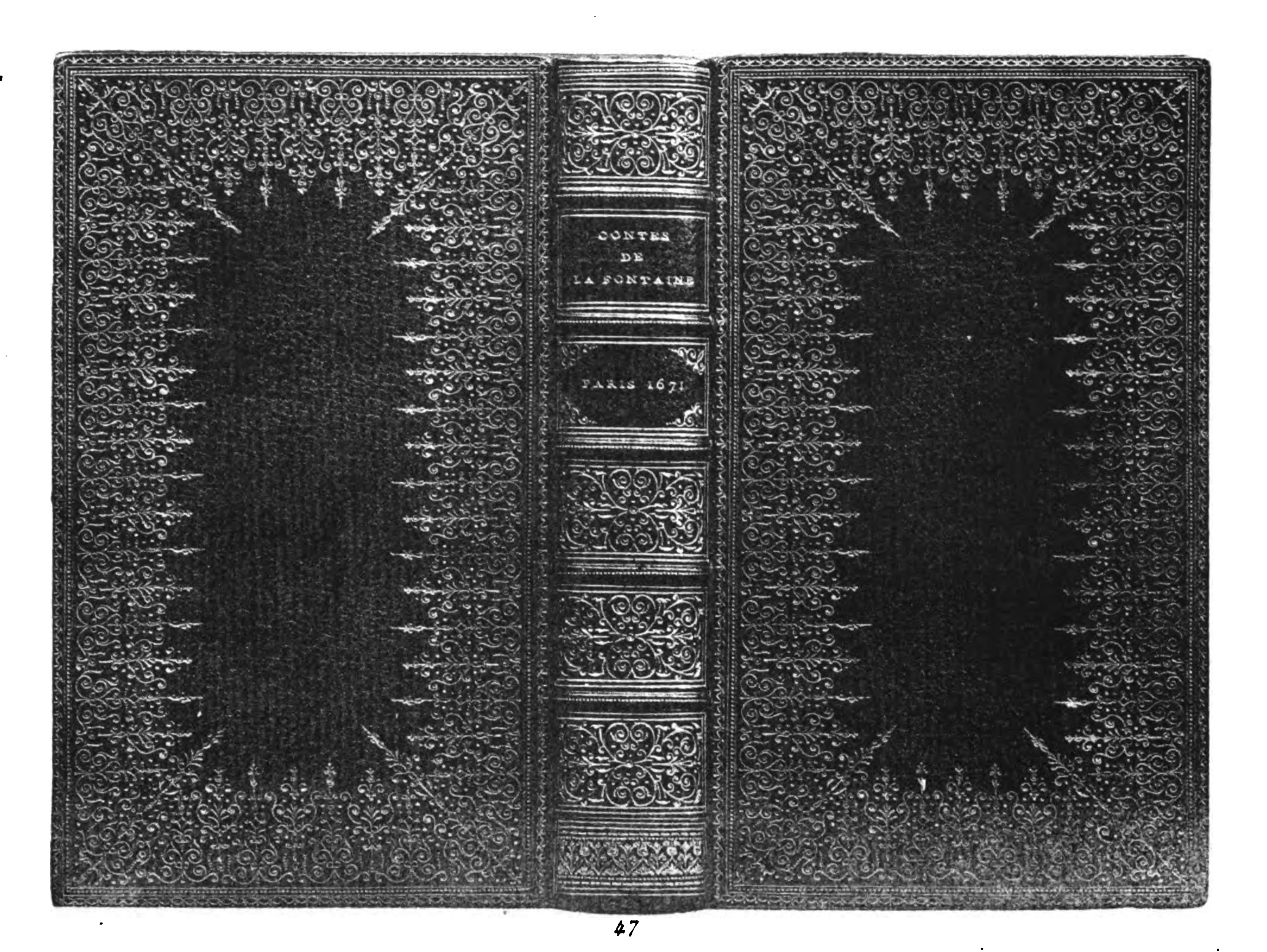
BUTARD DES MONTOTS (Louis), conseiller au Parlement de Bourgogne.



*D'argent, à l'aigle de sable.*

JOANNIS GUIGARD.






47

RELIURE DE BELZ-NIÉDRÉE

# NOUVEAUTÉS ANECDOTIQUES

A PROPOS DU SECOND VOLUME DES *Supercheries littéraires.*





N second volume des nouvelles *Supercheries* vient de compléter le tome I; — il finit avec la lettre E et le nom d'Eyonal, un poëte de 1848 qui est annoncé comme petit-fils du général Tugnot de Lanoy, major des compagnies bourgeoises de Besançon en 1785, et qui pourrait peut-être bien aussi tenir de près au général d'artillerie Tugnot de Lanoy*e*, qui dirigeait, il y a vingt-cinq ans, le personnel de l'artillerie au ministère de la guerre.

Autre observation plus importante pour Calmels, le nom qui commence le volume et à la suite duquel je lis : « Clavel, auteur sous ce pseudonyme d'articles dans les journaux. » C'est là sans doute un renseignement utile, mais il fait sortir Quérard de son cadre. Si vous en donnez un, il faudra les donner tous, et les pseudonymes de journalistes sont, vous le savez, aussi nombreux que les grains de sable de la mer. On sera donc incomplet de parti pris, et on se verra condamné à des reproches sans fin. *Tartempion* vous pardonnera-t-il jamais de n'avoir pas signalé sa collaboration mystérieuse à la *Casquette de loutre?*

En signalant cet écueil, je constate avec plaisir que les continuateurs de Quérard ont évité les éloges intempestifs que je redoutais dans mon premier article. Ils ont senti que si on portait Pierre aux nues, il fallait au moins caresser Paul ; ils ont vu qu'ici encore on était menacé dans une unité désirable, et ils se sont abstenus. Ils ont reporté tous leurs efforts sur le nombre de leurs additions qui est de plus en plus considérable. C'est là le beau côté de l'œuvre qu'on ne saurait trop faire ressortir.

Il est entendu que le texte du vieux Quérard est toujours religieusement respecté. Ses colères n'en paraissent que plus étranges. Ce qui me frappe dans leur expression, c'est l'air menaçant avec lequel notre bibliographe traite les gens de lettres en général. Depuis le titre de *Supercheries* sur lequel je reviendrai tout à l'heure, jusqu'à la plus petite de ses notes, il paraît toujours prêt à porter un défi.





En y réfléchissant bien, je me rends d'ailleurs compte de la surexcitation sous l'empire de laquelle il a dû poursuivre ce travail. Dès la simple annonce de son projet, on en avait déclaré l'exécution impossible. Dévoiler ainsi des auteurs, et des auteurs encore vivants, n'était-ce pas s'exposer à leur courroux, à leur vengeance, et tout au moins à des procès par douzaine! Il me semble voir Quérard, au café du passage du Pont-Neuf où il tenait volontiers ses assises, s'exaltant avec le bouquiniste Barbedor, qui était comme lui un honnête Breton, mais que le seul titre d'homme de lettres faisait verdir comme s'il eût entendu annoncer quelque monstre horrible. Quand Barbedor vous avait dit dans le tuyau de l'oreille : « Voyez-vous, monsieur, tous ces auteurs, c'est de la canaille! » on n'en avait pas fini de sitôt. C'était une suite de récits lamentables où les billets protestés, les traites problématiques, les déménagements furtifs, les amours non permises et les carottes les plus diverses se pressaient sans interruption. Aux yeux prévenus de Barbedor, le mauvais homme de lettres (et il n'en avait jamais connu de bons) était capable de tous les crimes. — Surexcité par le tableau de toutes les *vendetta* qui menaceraient ses révélations, il me semble alors voir Quérard jurer qu'il ne bronchera pas d'un seul pseudonyme, qu'il mourra plutôt sur son tribunal.

Ce mot de tribunal n'est pas inventé pour les besoins de ma conjecture. Dans le volume que j'ai sous les yeux, Quérard parle de son *tribunal,* « destiné exclusivement à juger les peccadilles des auteurs. »

Peccadilles! Supercheries!! Il faut avouer que voilà de bien gros mots pour qualifier par exemple l'acte du comte de Caylus faisant tirer une suite de gravures signées modestement C. de C.

...Ou d'un M. Guillemain de Saint-Victor, atteint et convaincu d'avoir publié un catéchisme maçonnique sous le seul titre de : *Un Chevalier de tous les Ordres maçonniques.*

...Ou du savant Desgenettes, qui a eu le tort impardonnable de ne pas signer tout au long Réné-Nicolas Dufriche Desgenettes.

...Ou de cette pauvre La Vallière, qui a donné ses *Réflexions sur la Miséricorde* comme le fruit des méditations d'une *Dame Pénitente.*

De bon compte, où sont ici les *Supercheries?*

Mais où Quérard devient vraiment féroce, c'est dans son réquisitoire contre Dumas, contre le *Maréchal*, comme il le qualifie ironiquement, par allusion aux maréchaux de la littérature. « Sous prétexte d'éviter la sécheresse » de la longue nomenclature qu'il lui décerne, mais craignant qu'on ne décline la compétence de son « modeste tribunal, » il relève et reproduit avec soin tout ce que les critiques de Dumas ont pu écrire de plus mordant et de plus négatif. Il reproduit avec complaisance quatre articles donnés aux *Débats* en 1833 par M. Granier de Cassagnac; il dépouille sans relâche la petite *Revue Critique* de M. Joël Cherbuliez, de Genève; il s'appuie sur les pamphlets de Mi-

recourt et sur le *Plutarque drôlatique* de Lhéritier (de l'Ain); il lui décoche des épigraphes sanglantes (ne pas lire épigrammes) qui tiennent plusieurs colonnes de petit texte... Et, pour ce qui regarde la revue détaillée de ses œuvres, quel feu de file! Rien ne reste debout. Le drame d'Henri III, il en a pris l'idée dans Anquetil (pauvre Anquetil!); il a pris des scènes dans Schiller, dans Walter Scott. Pour *Christine*, c'est encore Schiller qui en fait les frais. Son *Bonaparte* n'est qu'une «débauche de ficelles» dont le véritable auteur est Cordelier-Delanoue (qui porte, il faut en convenir, un vrai nom à ficelles; mais il est évident que dans la pensée du critique, les *ficelles* sont pour Dumas). — Mais *Antony? Antony* n'est pas de Dumas seul. Ce fougueux Émile Souvestre y est aussi pour sa part. Si Dumas y a mis quelque chose, il l'a pris à la *Marion de Lorme* de Victor Hugo, qu'il a plagiée pendant qu'elle était arrêtée par la censure. Passons à *Charles VII*. Ici, Dumas ne s'est pas adjoint de contemporains, mais il a lâchement exploité les chroniques de Chartier, tout en trouvant le moyen d'imiter l'*Andromaque* et l'*Hermione* de Racine. Pour *Richard Darlington,* ils sont deux qui passent avant lui, MM. Beudin et Goubaux. Pièce « d'une invention très-médiocre », d'ailleurs! —*Térésa* est le fruit de la collaboration cachée d'Anicet Bourgeois, qui a presque tout fait; le reste est pris à Schiller et à Casimir Delavigne. Quant à la *Tour de Nesles*, vous savez quelle part y eut M. Gaillardet, et vous ne vous étonnerez pas que le sujet soit identique à celui d'un roman de Roger de Beauvoir. Pour *Angèle,* encore Anicet Bourgeois. Pour *le Fils de l'Émigré,* pour *Caligula*, pour *Catherine Howard*, pour *le Mari de la Veuve*, toujours Anicet Bourgeois! A MM. Léon Lhéric et Ribbing reviennent les *Demoiselles de Saint-Cyr*, *Louise Bernard*, *une Fille du Régent, le Garde Forestier, un Conte de Fées, le Mariage au Tambour, un Mariage sous Louis XV. Paul Jones* est dû à M. Nezel, qui l'a pris, il est vrai, dans un roman de Dumas, que celui-ci aurait pris à son tour à Cooper. On se perd dans cette succession de crimes. Sans Théaulon et Frédéric de Courcy, *Kean* n'aurait point vu la lumière de la rampe. *Mademoiselle de Belle-Isle* pourrait bien être du fait de M. le comte Walewski, etc., etc.

Par le coup d'œil que nous venons de jeter sur le théâtre, on peut juger de ce que notre implacable bibliographe découvre dans le domaine du roman, des voyages, de l'histoire. Ce ne sont que révélations nouvelles, confrontations de textes, extraits de comptes rendus judiciaires et législatifs. On en a le vertige, et c'est à peine si on peut distinguer le chiffre final des soixante-quatorze collaborateurs cachés de M. Dumas, que Quérard a gardé pour son coup d'assommoir.

Restons sous le coup de ce chiffre terrible et voyons pourquoi la réputation de l'homme a pu lui résister. Ne serait-ce point en raison même du ton

excessif de l'attaque? Qui veut trop prouver ne prouve rien. En démontrant que M. Dumas ne fait rien de bon et qu'il enlève ce qu'il y a de bon chez les autres, vous détruisez votre proposition par la contradiction même de ses termes. Vous réussissez tout au plus à prouver qu'avant ce grand coupable il en faut condamner d'autres, c'est-à-dire les collaborateurs qui consentent à travailler pour sa gloire, c'est-à-dire le public qui persiste depuis si longtemps à la consacrer.

Je ne sais si tous les collaborateurs de Dumas ont jeté les hauts cris, mais j'en ai connu qui ne se plaignaient pas trop de l'exploitation. On pourrait plutôt les accuser du contraire. Tel est par exemple notre confrère B..., qui déclarait volontiers avoir retiré jusqu'à cinq francs la ligne de certains travaux faits pour le compte du maître. C'est à lui que je dois d'avoir, pour la première et pour la dernière fois, eu l'honneur d'entretenir M. Alexandre Dumas.

« Dumas, me dit-il un jour, aurait des renseignements à vous demander. Ne manquez pas d'aller le voir. Il y est dans la soirée. Je suis vraiment très-heureux pour vous de cette occasion; il peut en surgir quelque chose pour l'avenir. » Le lendemain, entre neuf et dix, j'atteignais le quatrième étage d'une maison du boulevard Malesherbes, — un de ces *quatrièmes* de nouvelle construction dont le loyer représente celui d'un petit hôtel. — Après avoir été mis en présence de Madame Marie Dumas, qui ne me déclara pas sans grâce que, de la part de M. B..., elle ne pouvait recevoir que des amis, je fus introduit dans le cabinet du maître. — Invité à m'asseoir près de son petit bureau de travail, j'eus tout le loisir de considérer la tête que vous connaissez et dont les crespelures blanches se détachaient dans l'ombre au-dessus du chapiteau de la lampe. Vêtu d'une simple chemise, bien que nous fussions en hiver, Dumas haletait un peu, par suite de la gêne que lui causait un travail étrange. Il calligraphiait une douzaine de vers sur un éventail de bois et c'était avec une grande attention, je vous le jure! Non-seulement il y avait une certaine symétrie à observer dans la disposition des strophes, mais le bois buvait un peu, et il fallait pour s'en tirer avec honneur toute sa légèreté de main. La fin de la besogne annoncée par un dernier soupir, plus bruyant que les autres: « Vous regardez, dit-il, ma singulière copie. Des vers d'éventail écrits par moi seul!.... Tout le monde en veut..... Joseph! enveloppez bien ceci et portez-le rue de Trévise. Vous connaissez l'adresse.... Puis, se retournant de mon coté en ouvrant un tiroir : Voyez! En voilà d'autres qui attendent, mais c'est assez pour aujourd'hui. Et maintenant, mon cher enfant, je suis à vous. A quoi puis-je vous être bon ? »

Un peu surpris, je rappelai le motif de ma visite: « En effet! oui, B... m'a parlé de cela, il m'a dit que vous possédiez des indications utiles pour la préparation de mes *Blancs et Bleus*. Le Consulat, le Directoire, l'Empire vont tour à tour entrer dans mon cadre. Ah! on a beaucoup écrit sur cette grande époque.... »

Une heure après, M. Dumas parlait encore : Hoche, Pichegru, Moreau, Madame de Krudner, l'empereur Alexandre, la machine infernale, la conspiration de Malet, il avait touché à tout un peu, à son sujet, à ses projets, à sa manière de travailler, à une bronchite qui menaçait de ne pas finir, à la méthode curative qu'il avait adoptée et aux moxas qu'il s'était posés lui-même, « car je suis médecin, » ajoutait-il avec un certain orgueil.

Me croyait-il encore en sa présence? Pensait-il toujours au but de l'entretien dont il faisait tous les frais ? J'en doutais presque, mais je me serais gardé d'interrompre ; j'éprouvais un plaisir extrême à voir cette vivacité d'esprit, cette vigueur au travail chez un homme dont les plus grands succès littéraires me rappelaient mes quatorze ans, c'est-à-dire 1845, l'année où tous les gens fluets se saluaient du nom d'Aramis et où tous les ventrus se traitaient de Porthos.

Enfin la conférence prit fin, et je me retirai en laissant au maître du logis l'orgueil d'avoir charmé un auditeur de plus. Et si jamais les Quérard de l'avenir me font figurer au chapitre *Blancs et Bleus*, je déclare solennellement ici que leur auteur ne me doit ni une ligne ni un mot.

Quand je parle des Quérard de l'avenir, je ne fais aucune allusion à M. P. Jannet, qui a pris les plus sages réserves en reproduisant le réquisitoire primitif des *Supercheries* contre le *Maréchal*. A ce point de vue, comme à beaucoup d'autres, l'œuvre qu'il dirige peut être qualifiée de méritoire par les bibliophiles les plus exigeants.

LORÉDAN LARCHEY.



# CORRESPONDANCE.

Monsieur le Directeur du *Bibliophile illustré*,

Vous avez inséré, dans l'un des derniers numéros du *Bibliophile illustré*, l'indication des prix les plus élevés payés à la vente de M. le baron J. P***; ces détails sont fort intéressants, surtout pour les amateurs de la province ou de l'étranger qui, éloignés de Paris, restent étrangers au mouvement de la bibliomanie; je me sers de cette expression, car je vous avoue que je trouve quelque exagération dans le culte professé aujourd'hui avec tant de ferveur pour les anciennes reliures et pour quelques volumes, très-rares sans doute, mais d'un mérite littéraire bien mince, d'une portée historique ou scientifique à peu près nulle. Je serais tenté de croire que les amateurs d'il y a soixante ans (Caillard, Firmin Didot, d'Ourches, etc.), faisaient preuve d'un goût plus pur en se disputant avec ardeur les exemplaires en grand papier des plus belles et des plus savantes éditions des classiques grecs et romains, mais ce n'est pas de ceci dont il s'agit. J'ai pensé qu'il y aurait quelque plaisir à se rendre compte de la hausse énorme survenue dans les prix de certains ouvrages; je me suis donc livré à un travail très-facile lorsqu'on possède une vaste collection de catalogues *avec prix*, et je vous offre les résultats de quelques-uns de ces rapprochements.

Je parlerai d'abord des livres ayant appartenu au comte d'Hoym; je crois ne point me tromper en avançant que M. J. P*** connaît assez bien M. Claude Gaucher, qui, dans le *Bulletin du Bibliophile* (1), alors à ses débuts, inséra, il y a plus de trente ans, une notice fort curieuse sur la Bibliothèque de ce représentant à Paris du roi de Pologne, fort peu connu dans l'histoire de la diplomatie, mais célèbre dans les fastes de la bibliophilie (2).

Voici quelques notes au sujet de quelques-uns de ses volumes :

*Ciceronis Opera*, 1642, 10 vol. in-12, 5,000 fr. en 1869; 91 livres en 1738, no 1343.

*Œuvres de Racine. Paris*, 1697, 2 vol. in-12, 3,150 fr. en 1869; 7 livres 19 sols en 1738, n° 2388.

*Œuvres de Marot. La Haye*, 1700, 2 vol. in-12, 1,500 fr. en 1869; 8 livres 1 sol en 1738, 2288.

1. Voir le *Bulletin du Bibliophile*, publié par M. J. Techener. 1833, p. 151 et 313.

2. Nous avons entrepris, sur le comte d'Hoym et sur ses livres, quelques recherches destinées à compléter celles insérées au *Bulletin*; nous dirons seulement qu'il est question de ce personnage dans la *Correspondance* de Madame, duchesse d'Orléans (la mère du Régent), correspondance dont M. G. Brunet a donné deux éditions publiées par M. Charpentier. Lenglet Dufresnoy lui dédiait, en 1731, son édition de Marot, et Dibdin dit, dans son *Bibliographical Decameron*, que la collection de Francis Douce (aujourd'hui annexée à la Bibliothèque Bodleyenne à Oxford) possède un magnifique exemplaire de la *Bible* en français, 1621, 3 vol. in-fol.

*Œuvres de Bonaventure Desperiers. Lyon,* 1544, 1,600 fr. en 1869; 6 livres en 1738. Ce même exemplaire avait été adjugé à 259 fr. 50 c. à la vente Pixérécourt, en 1839, n° 506.

*Œuvres de Balzac,* 1659-1677. 9 vol. in-12, 1,125 fr. en 1869; 24 livres 2 sols, n° 3000, en 1738.

Si nous passons à des ouvrages plus modernes, nous rencontrerons la jolie édition des *Contes* de Perrault, 1781. Il n'y a là qu'un volume, mais en grand papier de Hollande et avec la reliure de Derome; il n'a pas été abandonné au-dessous de 1,120 fr., et, il y a trente ans, il avait eté *porté jusqu'à* 72 fr. à la vente La Bédoyère; ainsi s'exprimait l'auteur du *Manuel*, qui regardait ce prix comme exorbitant.

Je citerai encore : *Les Offices de la Toussaint*, 1720, in-12, 1,799 fr.; la somptueuse reliure en mosaïque de Padeloup explique ce prix excessif peut-être; ce volume avait été adjugé à 50 fr. à la vente Pixérécourt, n° 27, et il avait été regardé alors comme payé fort cher. Le *Roy Modus* (Chambéry, 1486), qui est monté à 10,000 fr., avait coûté 2,200 fr. à la vente du prince d'Essling. Le *Livre de l'art de Faulconnerie*, par Guillaume Tardif, adjugé à 5,050 fr., n'avait pas dépassé 300 fr. à la vente Huzard; il est vrai qu'il n'était pas alors revêtu d'une très-riche reliure de Bauzonnet. M. Brunet conjecturait, dans la dernière édition du *Manuel*, que ce volume pouvait atteindre 1,500 fr.; on voit combien le savant bibliophile se trompait. L'*Homère* de 1711-1717, 6 vol., qui a été payé 1,100 fr., provenait de la vente Nodier en 1844, où il s'était arrêté à 400 fr. Le *Roman de la Rose*, 1813, exemplaire sur peau vélin, 2,600 fr., payé 1,000 fr. à la vente Cailhava. Le très-intéressant exemplaire des *Tableaux historiques de la Révolution française*, qui est monté à 1,750 fr. n'avait pas eu amateur au-delà de 326 fr. à la vente Renouard, en 1854, vente qui avait cependant attiré d'une façon particulière l'attention des amateurs. Les *Réflexions* de Mme de La Vallière, 1712, exemplaire Longepierre, offrent un échantillon intéressant de la faveur croissante dont jouissent de pareils volumes; 53 fr. vente Clinchamp, 415 fr. Solar, et 995 fr aujourd'hui.

Il serait facile de multiplier ces exemples, mais ceux-ci suffisent sans doute; il faut savoir se borner.

Avant de poser la plume, laissez-moi placer une observation relative à un article du charmant catalogue Grésy, que vous avez publié. Il y est dit que deux ouvrages, l'un bibliographique, l'autre iconographique, publiés par l'éditeur Jules Gay, et relatifs à l'amour et aux femmes, ont pour auteur le comte d'Istrie; cette attribution vient certainement de ce qu'on a mis sur le frontispice : Par le C*** d'I***; mais l'induction tirée de ces initiales est tout à fait inexacte. Il n'existe, je crois, aucun comte d'Istrie; il y avait un duc de ce nom fils du maréchal Bessières, mais je ne pense pas me tromper en avançant qu'il est mort. Le fait est que les deux ouvrages en question ont été rédigés d'après les matériaux réunis par divers amateurs; on trouvera sans doute quelques détails à cet égard dans la nouvelle édition des *Supercheries littéraires dévoilées*, que préparent deux de mes amis, MM. G. Brunet et P. Jannet.

Agréez, etc.

J. A. Y. TURBEN.



Monsieur le Directeur,

Vous savez que, de concert avec MM. Olivier Barbier et Jannet (noms justement chers à tous les bibliophiles), j'ai entrepris une édition nouvelle et très-augmentée des *Supercheries littéraires dévoilées*, de Quérard. Nous nous efforcerons de rendre digne de toutes les sympathies des travailleurs ce livre si curieux et qui a obtenu, sous sa première forme, un succès mérité. En triant la masse énorme de matériaux réunis pendant bien des années et avec un zèle infatigable par le courageux bibliographe, j'ai rencontré nombre de lettres intéressantes que lui adressaient des hommes instruits, des amis du papier imprimé et de la bonne littérature. En voici une de M. Frédéric Hillemacher, que je vous transmets; cet artiste, auquel on doit une publication des plus remarquables, relative à un immortel auteur comique, a observé un détail que je ne rencontre dans aucun des annotateurs de Molière (je ne prétends pas d'ailleurs les avoir tous consultés), et rien de ce qui concerne les productions de cet homme de génie n'est indifférent. La lettre est datée de février 1856.

Agréez, etc. GUSTAVE BRUNET.

« A Monsieur Quérard,

« Les curiosités littéraires sont de votre domaine; en voici une qui ne vous paraîtra peut-être pas dépourvue d'intérêt :

« Tout le monde connaît le vers de Molière qui termine la fameuse scène de l'*École des Femmes*, entre la jeune Agnès et Arnolphe, qui apprend d'elle que le galant s'est introduit dans sa maison :

........C'est assez ;
« Je suis maître ; je parle ; allez ; obéissez. »

« Mais ce qui n'a été remarqué par aucun commentateur et ce qui m'a frappé à la lecture, c'est que ce vers et même la finale du précédent se retrouvent, mot pour mot, dans la sixième scène du cinquième acte de *Sertorius*, de P. Corneille. Il est très-probable que Molière, qui jouait le rôle d'Arnolphe, a reproduit cette apostrophe véhémente pour imiter ou même parodier le comédien du théâtre du Marais qui y faisait effet. La similitude complète des deux vers, qui ne sont pas ce qu'on appelle *vers de remplissage*, et la coïncidence des dates (*Sertorius* et l'*École des Femmes* parurent en 1662), ne me paraissent pas pouvoir s'expliquer par le pur hasard.

« Agréez, etc FRÉDÉRIC HILLEMACHER.

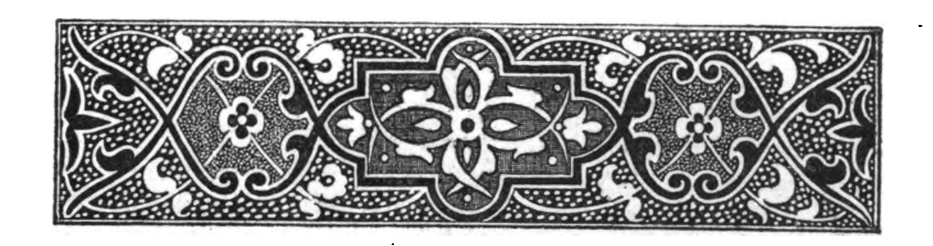
*Propriétaire-Gérante :* Mme Bachelin-Deflorenne.

Paris. — Imprimé chez Jules Bonaventure, quai des Grands-Augustins, 55




Le Bibliophile Français

Imp. Ch. Chardon aîné Paris



# LE CARDINAL MAZARIN

## ET SA BIBLIOTHÈQUE.

(PIÈCES RARES ET INÉDITES RELATIVES AUX ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.)



PAR arrêt du 13 mars 1651, le Parlement avait ordonné l'arrestation du cardinal Mazarin et la saisie de tous ses biens. L'opposition faite par le président Tubeuf, les lenteurs calculées de quelques conseillers et surtout l'éloignement du premier ministre suspendirent l'exécution de cette sentence. Mais la rentrée de Mazarin en France souleva de nouveau les esprits contre lui ; et dès le 29 décembre, le Parlement rendait un arrêt qui est resté célèbre dans les annales judiciaires ; il prescrivait la vente immédiate de tous les meubles appartenant à Mazarin, et ajoutait que, sur la somme qui en proviendrait, cent cinquante mille livres seraient prélevées pour devenir la récompense de « celuy ou ceux qui représenteroient le cardinal à iustice, mort ou vif, ou à leurs héritiers (1). »

1. *Le Journal ou Histoire du temps présent*, etc., p. 159.

Le clergé fut scandalisé de voir le Parlement oser mettre à prix la tête d'un cardinal (1); les légistes déclarèrent que cette sentence était contraire à toutes les règles du droit, et que « les pirates » eux-mêmes ne rendaient point de pareils arrêts (2). Mais celui que ce coup terrible atteignit le plus rudement, ce fut Naudé. La bibliothèque rassemblée par lui avec tant d'amour allait donc être dispersée; le prix des éditions rares, des manuscrits précieux allait donc solder les bandits que la suprême cour de justice provoquait au meurtre du cardinal. Le Parlement avait, cette fois, résolu d'en finir avec la vente depuis si longtemps différée : un arrêt du 30 décembre ordonna qu'elle aurait lieu en présence des conseillers Jean Doujat et Paul Portail; puis, le 6 janvier, on leur adjoignit trois autres conseillers, Mes Louis Baron, Alexandre Pétau et Pierre Pithou (3).

La vente commença aussitôt (4). Elle se fit dans les conditions les plus défavorables, au milieu du plus grand désordre, sans annonces, sans catalogue, par lots de livres réunis au hasard et abandonnés sans choix au plus offrant; Loret, dans sa *Muse historique* (5), le constate en ces termes :

Tel vient offrir deux quarts-d'écus
De ce qui vaut deux cens écus;
Tel autre emporte sous sa robe
Cinq ou six Auteurs qu'il dérobe
Sans crainte d'archers, ni prévosts;
Et pour tout dire en peu de mots,
Recors, sergents et commissaires
En sont les bibliothécaires.

Naudé, navré d'un tel spectacle, voulut du moins protester publiquement. Entouré d'adversaires furieux, suspect à bon droit, comme ami de Mazarin, il fit appel à une puissance toute

1. Voyez Gui Joly, *Mémoires*, t. Ier, p. 261.
2. O. Talon, *Mémoires*, t. VIII, p. 61.
3. *Registres manuscrits du Conseil secret du Parlement de Paris*, t. III, p. 228 et 229.
4. *Le Journal ou Histoire du temps présent*, p. 161.
5. 14 janvier 1652.

nouvelle, née au milieu des premiers troubles de la Fronde, à la presse politique qui, subitement émancipée, avait en quelques mois dirigé plus de neuf cents pamphlets contre le premier ministre. En quatre pages in-quarto, Naudé raconta comment cette précieuse bibliothèque avait été formée, il énuméra les trésors qu'à grand'peine il y avait rassemblés, il rappela enfin que Mazarin l'avait généreusement mise à la disposition du public lettré, et il supplia le Parlement d'arrêter l'œuvre de vandalisme qui se commettait en son nom : « Croyez, s'il vous plaist, ajoutait-il, que la ruine de cette bibliothèque sera bien plus soigneusement marquée dans toutes les Histoires et Calendriers que n'a iamais esté la prise et le sac de Constantinople.... » Cette pièce curieuse, devenue aujourd'hui d'une extrême rareté, est intitulée :

## ADVIS

### A NOSSEIGNEURS DE PARLEMENT

*sur la vente de la Bibliotheque de Mr le card. Mazarin.*

« Messeigneurs, tous les Arrests de vostre celebre Compagnie estans comme des coups de foudre qui écrasent ceux qu'ils frappent, et rendent muets ou estonnez au dernier poinct ceux qui les voyent tomber : Ie vous diray avec tous les respects et soumissions possibles, que celuy que vous fulminâtes le 29. Décembre contre la Bibliotheque de Mr l'Eminentiss. C. Mazarin, mon Maistre, a produit ces deux effets auec tant de Force et de violence, que pour ce qui est de ladite Bibliotheque, il n'y a nulle apparence qu'elle se puisse iamais releuer des pertes qu'elle a desia souffertes, ny mesme éuiter celle dont elle est encore menassée, si ce n'est par vn effet tres-remarquable de vostre bonté et protection singuliere : Et pour moy qui la cherissois comme l'œuure de mes mains et le miracle de ma vie, ie vous aduoüe ingenuëment que depuis ce coup de foudre lancé du ciel de vostre Iustice sur vne piece si rare, si belle et si excellente, et

que i'auois par mes veilles et labeurs reduite à une telle perfection, que l'on ne pouuoit pas moralement en desirer vne plus grande, i'ay esté tellement interdit et si fort estonné, que si la mesme cause qui fit parler autrefois le fils de Crœsus, quoy que muet de sa nature ne me deslioit maintenant la langue, pour ietter ces derniers accens au trespas de cette mienne fille, comme celuy-là faisoit au dangereux estat où se trouuoit son pere, ie serois demeuré muet eternellement. Et en effet Mrs, comme ce bon fils sauua la vie à son pere en le faisant connoistre pour ce qu'il estoit; pourquoy ne puis-ie pas me promettre que vostre bienueillance et vostre iustice ordinaire sauueront la vie à cette fille, ou pour mieux dire à cette fameuse Bibliotheque, quand ie vous auray dit pour vous representer en peu de mots l'abregé de ses perfections, que c'est la plus belle et la mieux fournie de toutes les Bibliotheques qui ont iamais esté au monde, et qui pourront, si l'affection ne me trompe bien fort, y estre à l'auenir. C'est à dire Mrs, qu'elle est composée de plus de quarante mille Volumes, recherchez par le soin des Roys et des Princes de l'Europe, et par tous les Ambassadeurs qui sont sortis de France depuis dix ans, pour aller aux lieux les plus esloignez de ce Royaume. Car de dire que i'ay fait les voyages de Flandre, d'Italie, d'Angleterre et d'Allemagne pour en apporter ce qu'il y auuoit de plus beau et de plus rare; c'est si peu de chose en comparaison des soins qu'ont pris tant de Testes Couronnées pour fauoriser les loüables desseins de son Eminence, que ie serois coupable d'en auoir seulement la moindre intention. Aussi est-ce Mrs, à ces illustres soins, que cette bonne ville de Paris est redeuable de deux cens Bibles traduites en toutes sortes de langues; de l'Histoire la plus vniuerselle et la mieux suiuie qui se soit iamais veuë; de trois mil cinq cens volumes qui sont purement et absolument de Mathematique : de toutes les vieilles et nouuelles Editions tant des Saincts Peres, que de tous les autres autheurs classiques : d'vne Scholastique qui n'a point encore eu sa semblable : des Coustumiers de plus de cent cinquante villes ou prouinces, la pluspart estrangeres : des Synodes de plus de trois

cens Eueschez; des Rituels et Offices d'vne infinité d'Eglises : des Loix et Fondations de toutes les Religions, Hospitaux, Communautez et Confrairies : des regles et secrets pratiquez en tous les Arts, tant liberaux que mechaniques : de MSS. en toutes langues et en toutes sciences : Et pour mettre fin à vn discours qui n'en auroit iamais, si ie voulois specifier tous les thresors ramassez dans l'enclos de sept Chambres remplies de bas en haut, et dont la Gallerie de douze thoises n'est comptée que pour vne, C'est, dis-ie à ces illustres Testes que la ville de Paris,mais que ne dis-ie plustost la France, et non-seulement la France mais toute l'Europe, sont redeuables d'une Bibliotheque dans laquelle, si les bons desseins de son Emin. luy eussent aussi heureusement reussi qu'il les auoit sagement proiettez, tout le monde auroit maintenant la liberté de voir et de feüilleter auec autant de loisir que de commodité, ce que l'Egypte, la Perse, la Grece, l'Italie et tous les autres royaumes de l'Europe, nous ont iamais donné de plus singulier et de plus beau. Chose estrange, M$^{rs}$, que les mieux fournis Iurisconsultes estoient contraints de confesser leur pauureté, lorsqu'ils voyoient le grand recueil que i'avois fait des liures de leur profession, dans cette riche Bibliotheque : et que les plus grands amas de volumes en Medecine, n'estoient rien au prix de ce que i'auois assemblé en cette Faculté : Que la Philosophie y estoit plus belle et plus florissante, qu'elle n'a iamais esté en Grece ; que les Italiens, Allemans, Espagnols, Anglois, Polonois, Flamans et autres Nations y trouuoient leur Histoire beaucoup plus riche et mieux fournie, qu'ils ne faisoient chez eux-mesmes; que les Catholiques et Protestans pouuoient y verifier toutes sortes de passages, et y accorder toutes sortes de difficultez : et pour donner le comble à toutes ces perfections, pour les rehausser et les mettre en leur vray lustre, n'est-ce pas assez, M$^{rs}$, de vous produire pour des preuues asseurées que son Emin. en vouloit faire vn present au public, et la donner au soulagement commun de tant de pauvres Escoliers, Religieux, estrangers, et de tant de personnes doctes et curieuses, qui deuoient y trouuer tout ce qui leur estoit necessaire : N'est-ce pas dis-ie assez,

M^rs, de vous produire et representer icy l'Inscription que l'on deuoit mettre sur la porte de la Bibliotheque, pour inuiter le monde à y entrer auec toute sorte de liberté, et qui y auroit esté attachée il y a plus de trois ans, si les guerres et les dissensions domestiques n'eussent point dauantage preiudicié aux bonnes intentions de son Eminence, que n'auoient fait les estrangeres.

Lvdovico XIV *feliciter imperante,* Anna Avstriaca *Castrorum Matre Augustissima regnum sapienter moderante,* Ivlius S. R. E. Cardinalis Mazarinvs *utrique Consiliorum Minister acceptissimus, Bibliothecam hanc omnium linguarum, artium, scientiarum libris instructissimam vrbis splendori, Galliarum ornamento, disciplinarum incremento, lubens, volens D.D.D. publicè patere voluit, censu perpetuo dotauit posteritati commendauit.* MDCXLVIII.

Voilà M^rs, vne Inscription qui se peut dire ancienne, puisqu'il y a si long temps que l'on en parle, et qu'il n'y a lieu en l'Europe où elle ne soit connuë; et quoy qu'elle die et comprenne beaucoup de choses, ie puis neantmoins vous asseurer que son Emin. en meditoit encore vne autre beaucoup plus precise et plus considerable, puisqu'elle deuoit establir et faire valoir ce genereux dessein de fonder vne Bibliotheque publique au milieu de la France, sous la direction et protection des premiers Presidens des trois Cours Souueraines de cette ville, et de Monsieur le Procureur General, se persuadant que par vn moyen si puissant et si venerable, la posterité iouyrait sans fin d'vn depost si advantageux, et qui pouuoit sans preiudicier à ces fameuses Bibliotheques de Rome, de Milan et d'Oxfort, passer non seulement pour le plus bel amas de liures qui ait esté fait iusques à present, mais encore pour la huictiéme merueille de l'Vnivers. Et cela estant ainsi, comme en effet ie suis prest de iurer sur les saintes Evangiles, que l'intention de son Emin. a tousiours esté telle, pouuez vous permettre, M^rs, que le public demeure priué d'vne chose si vtile et precieuse ? pouuez vous endurer que cette belle fleur qui répand desia son odeur par tout le monde, se fletrisse entre vos mains ? mais pouuez vous souffrir sans regret qu'vne piece si innocente, et qui ne perira

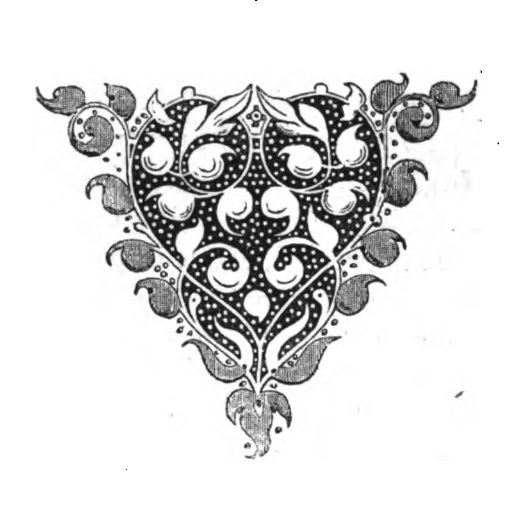
iamais que tout le monde n'en porte le deüil, reçoiue l'Arrest de sa condamnation par ceux-là mesme qui estoient destinez pour l'honorer et pour la fauoriser de leur protection. Pensez, M^rs, que cette perte estant faite, il n'y aura iamais homme au monde, lequel à moins d'auoir autant d'authorité dans le Ministere, et autant de zele pour les bonnes lettres, qu'en a eu M^r le Cardinal Mazarin, la puisse reparer. Croyez, s'il vous plaist, que la ruine de cette Bibliotheque sera bien plus soigneusement marquée dans toutes les Histoires et Calendriers, que n'a iamais esté la prise et le sac de Constantinople. Et si mes labeurs de dix ans à construire vn tel ouurage, si tant de voyages que i'ay faits pour en ramasser les materiaux, si les grands soins que i'ay pris à la disposer, si le zele ardent que i'ay eu à la conseruer iusqu'à cette heure, ne sont pas des moyens suffisans pour me faire esperer quelque grace de vos bontez singulieres, en ce temps principalement où vous auez encore plus de suiet de les exercer sur cette Bibliotheque, que vous n'auiez il y a trois ans, lors que par un Arrest solemnel vous iugeastes à propos de la conseruer, et de m'en donner la garde; permettez au moins, M^rs, que i'aye recours aux Muses, puisqu'elles sont si interessées en la conseruation de ce noueau Parnasse, et que ioignant le credit qu'elles ont enuers vous à mes tres-humbles prieres, ie vous puisse dire comme fit l'Empereur Auguste, lors qu'il estoit question de perdre ou de sauuer l'Eneide de Virgile, laquelle toutefois ne nous auroit pas esté plus inimitable, que le sera cette Bibliotheque à la posterité :

*Soluetur litera diues?*
*Et poterunt spectare oculi, nec parcère honori*
*Flamma suo, dignumque operi seruare decorem.*
*Noster Apollo veta, Musæ prohibete Latinæ,*
*Sed legum est seruanda fides, suprema voluntas*
*Quod mandat, fierique jubet, parere necesse est.*
*Frangatur potiùs legum veneranda potestas,*
*Quàm tot congestos noctesque, diesque labores,*
*Hauserit vna dies, supremaque iussa Senatus.*

G. N. P.

Cette protestation fut aussitôt répandue dans Paris et à l'étranger, mais elle n'éveilla que des sympathies impuissantes. Malgré l'intervention du trésorier Violette, qui offrit quarante-cinq mille livres des volumes restants, malgré les réclamations du cardinal et les ordres du roi, la bibliothèque de Mazarin fut dispersée. Mais on sait que, moins d'une année après, les Frondeurs, redevenus humbles courtisans, s'unirent au premier ministre pour reconstituer cette collection, qui a survécu à la Révolution, et constitue encore le fonds le plus précieux de la Bibliothèque Mazarine actuelle.

ALFRED FRANKLIN.



# L'ART SATIRIQUE D'APRÈS LES MONUMENTS

## DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE (1).

### IV

### DANSES DANS LES ÉGLISES ET LES COUVENTS.



E singulières réjouissances eurent lieu dans les cathédrales et les couvents, à propos des grandes fêtes de l'Église, pendant le moyen âge et la Renaissance. A Pâques, et à Noël surtout, ce n'est pas seulement le bas clergé qui se mêle aux chants et aux danses, mais les grands dignitaires de l'Église. Dans les cloîtres, les moines dansent avec les nonnes des couvents voisins, les évêques viennent chercher les religieuses pour se mêler à leur joie. La Chronique de la ville d'Erfurth cite même un évêque se laissant entraîner à de tels excès de danse qu'il en meurt d'apoplexie.

Il y a là beau jeu pour les adversaires de l'Église, qui, s'emparant de certains de ces détails, en montreraient les conséquences, car quelques scandales résultèrent naturellement de ces danses; l'historien, il ne faut pas se lasser de le répéter, doit faire abstraction du présent et regarder le passé dans son ensemble de mœurs et de coutumes.

Les danses dans les églises, à propos des grandes fêtes, étaient regardées comme faisant partie des pompes rehaussant le service divin.

La danse, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, offre une forme à la fois artistique et pieuse qui prime la peinture et la musique. Le roi David dansait devant l'Arche sainte, et le sermon 265, attribué à saint Augustin, démontre que les premiers chrétiens suivirent son exemple :

« Erat gentilium ritus inter christianos retentus, ut diebus festis ballationes, id est cantilenas et saltationes exercerent... quia ista ballandi consuetudo de paganorum observatione remansit. »

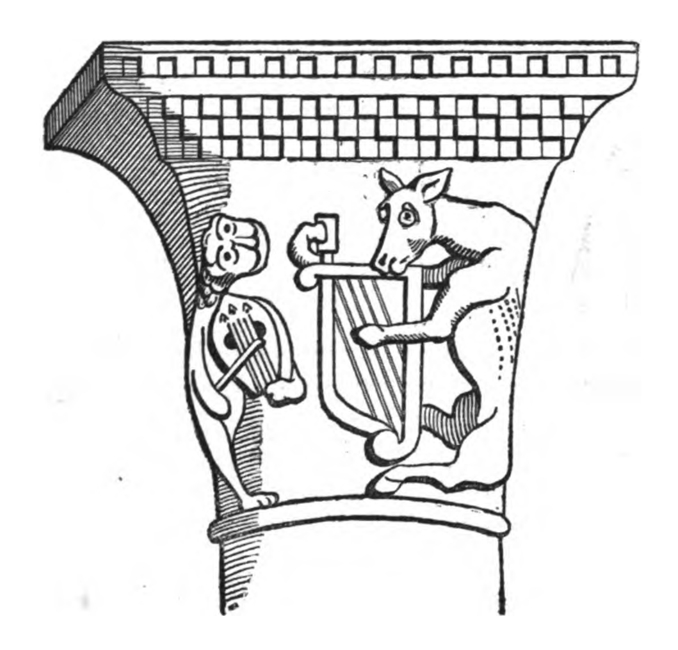
1. Voir les numéros de juin, juillet et août.





Ces danses furent condamnées au ve siècle dans un concile assemblé par Clovis II, à Châlon-sur-Saône; il fut défendu aux femmes de danser, les jours de fête, dans l'enceinte des églises, et d'y chanter des chansons licencieuses. Il y avait abus; ce qui était sacré se tournait en profane excessif: le peuple et même les gens d'église dépassaient les bornes. Aussi, à diverses reprises, des bulles et des décrets canoniques interdisent de pareilles réjouissances. Grégoire de Tours s'élève contre les mascarades qu'on représentait dans l'intérieur d'un couvent de Poitiers.

Il est vrai qu'à ces danses se rattachèrent bientôt les fêtes des Fous, des



Chapiteau du portail
de l'église de Meillet (xiie siècle).

Innocents, de l'Ane, animal que les sculpteurs semblent avoir pris pour type de l'art musical par excellence.

Le peuple, peu à peu, prenait pied et mélangeait à l'élément sacré ses grossièretés particulières.

En 1212, le concile de Paris fait défense aux nonnes de célébrer la fête des Fous : « A festis follorum ubi baculus accipitur omninò abstineatur, idem fortiùs monachis et monialibus prohibemus. »

La civilisation, se débarrassant des voiles de l'antiquité, n'admettait plus ces ressouvenirs des lupercales et des bacchanales sacrées.

L'archevêque Odon visite les couvents du diocèse de Rouen en 1245, et y

apprend que les religieuses se livrent à des plaisirs indécents pendant les grandes fêtes : « Ejusmodi lasciviis operam dedisse. »

Nous vous défendons, dit l'archevêque, ces amusements dont vous avez l'habitude (ludibria consueta); le prélat interdit également aux religieuses de danser entre elles ou avec des séculiers (aut inter vos, seu cum secularibus choreas ducendo).

Les religieuses se permettaient, paraît-il, dans ces fêtes, des chansons un peu gaies (nimiâ jocositate et scurrilibus cantibus utebantur, utpotè farsis, conductis, motulis, etc.).

Le trait d'union entre les cérémonies sacrées et celles qu'imaginèrent les laïques est visible. Voici ce qu'on chantait en dansant, le jour de Pâques, dans le diocèse de Besançon :

Si si la sol la ut ut ut ut si la si
Fidelium sonet vox sobria;
Si si la sol la ut ut ut ut si la si
Convertere Sion in gaudia.
Si si la sol la ut ut ut ut si la si
Sit omnium una lætitia,
Ut re re sol la ut si la sol fa sol
Quos unica redemit gratia.

Il en était de même en 1291 à Amiens, où un *Kyrie* farci, un *Gloria in excelsis* composé de latin et de langue vulgaire, mettaient en belle humeur les assistants.

A Laon, de 1284 à 1559, on célèbre des fêtes des Innocents, qui ont bien des rapports avec celles des fous; mais le chapitre, au XVIe siècle, « défend absolument de rien faire dans ces fêtes qui soit contraire à la religion, au roi et à l'État. »

Charles VII promulgue, en 1430, des Lettres royales à propos des gens d'église de la cathédrale de Troyes, qui se « réunissoient pour faire la feste aux folx avec grants excez, mocqueries, spectacles, desguisements, farces, rigmeries (chansons profanes) et autres folies, par irreverence et derision de Dieu.... ou tres grant vitupere et diffame de tout l'estat ecclesiastique, etc. »

Un texte latin de 1497 montre que le chapitre de Senlis « permet au Roi des vicaires et à ses compagnons de faire leurs divertissements la veille de l'Épiphanie, pourvu qu'on ne chantât point d'infâmes chansons, qu'on ne dît pas de paroles injurieuses ou impudiques, qu'on ne fît pas de danses obscènes devant le grand portail, toutes choses qui avaient eu lieu à la dernière fête des Innocents. »

Au XVe siècle, les esprits sensés se scandalisent de pareils usages.

La faculté de théologie de Paris lance, en 1414, un décret condamnant ces fêtes qui, suivant les expressions du théologal Jean Deslyons, sont « la

chose la plus étrange et la plus incroyable de notre histoire ecclésiastique (1). »

Le fameux prédicateur Michel Menot blâme les prêtres de danser publiquement avec des femmes, le jour même où ils disent leur première messe (2).

Un autre prédicateur, contemporain de Menot, Guillaume Pepin, parle, sans les critiquer, de prêtres qui entraient en danse après avoir dépouillé leur soutane.

Ce qui est plus grave, c'est la peinture qu'il fait de moines qui vont dans les couvents de religieuses, pour y danser nuit et jour, avec les conséquences qui s'ensuivaient :

« Solent multi clerici etiam religiosi non reformati ingredi monasteria monialium non reformatarum et cum eis choreas etiam insolentissimas ducere et hoc tam de die quam de nocte, taceo de reliquo, ne forsan offendam pias aures (3). »

Cependant, en 1533, le chapitre de la cathédrale d'Amiens accorde soixante sous aux grands et petits vicaires pour célébrer cette fête.

En 1520, le 12 décembre, le même chapitre permet aux vicaires de célébrer la Circoncision, à condition de ne pas dépendre les cloches, de s'abstenir d'insolences, de moqueries, et de payer eux-mêmes les frais de repas.

Le 9 avril 1538, à la fête de Pâques, le chapitre défend aux vicaires et aux chapelains de se livrer à ces divertissements.

Les chanoines et chapelains des églises canoniales dansaient ensemble en rond dans les cloîtres et les églises quand le mauvais temps les empêchait de danser sur le gazon, « ce qui ne pouvait manquer, dit l'auteur d'un mémoire publié dans le *Mercure de France* (septembre 1742), de donner aux assistants un spectacle des plus plaisants et des plus risibles. »

L'auteur de ce mémoire, qu'on croit être l'abbé Bulbet, chanoine de Besançon, trouve cependant que les anciens Rituels permettent ces divertissements.

On lit, en effet, dans le Rituel de 1581, au jour de Pâques :

« Finito prandio, post sermonem, finitâ Nonâ, fiunt choreæ in claustro, vel in medio navis ecclesiæ, si tempus fuerit pluviosum, cantando aliqua car-

1. L'ampleur et la sévérité de la langue latine rendent mieux ces excommunications théologiques :

« Decretum theologorum parisiensium ad detestandum, condemnandum et omninò abolendum quemdam superstitiosum et scandalosum ritum quem quidam festum fatuorum vocant, qui à ritu paganorum et infidelium idolatriâ initium et originem sumpsit.

« Tales paganorum reliquiæ cessarunt... Solo verò sparcissimi Jani nefaria traditio hùc usquè perseverat... Similia ludibria in capite januarii faciebant (pagani et gentiles) in honorem Jani. »

2. Perpulchra epistolarum quadragesimalium expositio. — Paris, 1517.

3. Sermones quadraginta de Destructione Ninive. — Paris, 1525.

mina ut in Processionariis continetur. Finitâ choreâ..., fit collatio in capitulo cum vino rubreo et claro, et panis vulgo nominatis *des Carpendus*. »

La plupart de ces détails (voir les excellentes dissertations de Leber et Rigollot) pourraient être augmentés considérablement. Ils suffisent pour montrer comment ces fêtes, issues du paganisme, s'étaient glissées dans le sein de l'Église et comment le peuple se les appropria.

L'Église a toujours témoigné de l'indulgence pour certains usages et certaines traditions. Les vieillards d'aujourd'hui se rappelleront la gaieté des messes de minuit, que les farceurs de province attendaient impatiemment pour semer de pois fulminants la nef des églises, barricader les bas-côtés avec des montagnes de chaises, remplir les bénitiers d'encre, embrasser de force, dans les coins obscurs, les filles qui ne s'y prêtaient pas de bonne volonté, etc.

Il existe, à mon sens, une certaine relation entre les plaisanteries de nos pères et les fêtes des Fous de nos arrière-ayeux. Vouloir en tirer des armes contre le culte me paraît aussi inutile que d'en chercher le symbolisme confus.

Cette fête des Fous était un usage. Et nous-mêmes à quelles singulières traditions n'obéissons-nous pas, quelles modes étranges nous défigurent jusqu'au jour où l'usure mystérieuse met au rebut vieux usages et vieux habits.

Aussi l'historien qui me paraît avoir le mieux compris ces fêtes est-il M. Villemain : montrant comment de l'occident vinrent les fêtes licencieuses des églises à de certains jours, il appelle la Fête de l'âne, la Procession du renard, « des folies grossières devenues la *petite pièce* du culte religieux. »

## V

### LA FÊTE DE L'ANE.

On conserve, à la bibliothèque de Sens, un manuscrit de Pierre de Corbeil, renfermant la prose de l'âne, telle qu'elle se chantait au XIII[e] siècle, dans les églises.

Ce texte, les symbolisateurs en ont donné des interprétations si particulières, qu'on ne saurait se lasser de le remettre sous les yeux de ceux qui ne cherchent que la vérité historique.

L'officiant débitait les quatre premiers vers :

1.

Orientis partibus,
Adventavit asinus,
Pulcher et fortissimus,
Sarcinus aptissimus.

Le chœur répondait :

Hez, sir asne, hez.

2.

Hic, in collibus Sichen
Enutritus sub Ruben,
Transiit per Jordanem,
Saliit in Bethleem.

Hez, sir asne, hez.

3.

Saltu vincit hinnulos,
Dagmas et capreolos;
Super dromedarios
Velox madianeos.

Hez, sir asne, hez.

4.

Aurum de Arabia
Thus et myrrham de Saba,
Tulit in Ecclesia
Virtus asinaria.

Hez, sir asne, hez.

5.

Dum trahit vehicula
Multa cum sarcinula,
Illius mandibula
Dura terit pabula.

Hez, sir asne, hez.

6.

Cum aristis ordeum
Comedit et carduum;
Triticum a paleâ
Segregat in areâ.

Hez, sir asne, hez.

7.

Amen dicas, asine,
Jam satur ex gramine.
Amen, amen itera;
Aspernare vetera.

Hez, sir asne, hez.

Une litanie si excessive de l'âne offre quelque chose de burlesque, et le refrain : *Hez! sir asne, hez!* répété entre chaque couplet par des milliers d'assistants, indique suffisamment que le peuple poussait l'animal à faire retentir les voûtes sacrées de ses braiements.

Il s'est pourtant trouvé un pieux archéologue, M. Clément, qui a vu dans cet âne le *symbole de Jésus-Christ*. Un âne a-t-il droit à tant de pompeuses images : peut-il être appelé beau et plein de courage (*pulcher* et *fortissimus*), la meilleure bête de somme (*sarcinus aptissimus*), celui dont les bonds surpassent ceux des chevaux (*saltu vincit capreolos*) (1)? M. Clément ne le croit pas.

Le premier vers d'abord a attiré son attention : *Orientis partibus*.

« C'est de l'Orient que nous vient la lumière, dit l'archéologue que je cite mot à mot; l'Orient est le berceau de l'humanité; c'est aussi de l'Orient que sont venus les mages avec les présents dont l'âne était chargé; c'est du côté de l'Orient que parut l'étoile qui les guida. Saint Bernard, dans le *Patrem parit filia,* autre pièce du même manuscrit, appelle Jésus-Christ *Oriens in vespere.* »

La liturgie et le prophète Zacharie viennent également au secours de M. Clément, qui, ne s'arrêtant pas en si beau chemin, passe au second vers du premier couplet.

« *Adventavit* vient d'*adventus*, mot qui s'applique au temps qui précède l'avénement du Sauveur. *Asinus* ne peut ici être pris qu'en bonne part. La suite de la prose prouvera avec évidence que cet *âne est le symbole de Jésus-Christ.* »

Les archéologues doués d'une pareille imagination ne doivent pas rire aux

1. F. Clément, *l'Ane au moyen âge*, Annales archéol. de Didron, vol. XV et XVI.

pièces de Molière, car elles pourraient être fécondes en semblables commentaires les farces macaroniques des médecins, des bourgeois gentilshommes, des matassins et des Turcs des divertissements.

D'après Pierre Louvet, auteur de l'*Histoire du diocèse de Beauvais* (1635), les chanoines se rendaient au-devant de l'Ane recouvert de la chape ecclé-



Frise archivolte
de l'église Saint-Pierre d'Aulnay
(XII<sup>e</sup> siècle).

siastique, à la grande porte de l'église, bouteille et verre en main, *tenentes singuli urnas vini plenas cum scyfis vitreis*. Les encensements se faisaient avec du boudin et des saucisses : *Hâc die incensabitur cum boudino et saucitâ*.

Demander quel symbole cache cette charcuterie semble du domaine du *Tintamarre;* mais les symbolisateurs ne perdent jamais leur gravité doctorale :

« Quoique, continue M. Clément, il ne soit pas nécessaire de faire un grand effort d'imagination pour appliquer au Sauveur le vers de cette première strophe, toutefois nous ne serions pas éloigné de proposer une seconde interprétation. »

Voyons la seconde interprétation :

« Nous pourrions voir dans cet âne qui vient de l'Orient, plein de force et de bravoure, le type de la nation juive, dépositaire de la foi au vrai Dieu. »

M. Mérimée, à qui on en fait accroire difficilement, étudiant les caprices prétendus symboliques du moyen âge, parle de « la *bonhomie innocente* des sculpteurs du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècles, qui n'entendaient pas malice quand ils représentaient un péché *tout crument*, *comme il se fait* (1). »

La fête de l'âne peut être expliquée aussi simplement. Comme dans l'anti-

1. *Voyage dans le Midi.*

quité, l'Église accordait un jour de saturnales aux fidèles et ne croyait pas le temple déshonoré par l'âne qui parodiait le prêtre (1). Il faut songer à la grossièreté de la joie à cette époque, et non pas raisonner avec la pruderie et la délicatesse que nous ont données sept ou huit siècles de civilisation. Celui qui veut se rendre compte de l'état des esprits au moyen âge devra se faire peuple; que l'érudit mette son âme d'accord avec l'âme de ces siècles barbares; il faut courber la tête, se faire petit avec les petits, simple avec les simples, croire avec le clergé d'alors qu'il n'y avait pas danger à cette fête des Fous, rire des symbolisateurs d'aujourd'hui et ne pas s'enfoncer avec eux dans les ténèbres du *Psalterium glossatum*, où l'on apprend un singulier système pour mesurer les églises :

« La hauteur d'une cathédrale est l'espérance;
« Sa largeur est la charité;
« Sa longueur est la persévérance.
« Les fenêtres d'une cathédrale sont les paroles des saints;
« Les piliers sont les vertus spirituelles;
« Les colonnes sont les bons évêques et les prêtres;
« Le toît est la figure d'un intendant fidèle, etc. (2). »

Les paysans sont moins crédules et surtout plus gausseurs que nos archéologues; si le symbolisme a pénétré chez eux sous forme de catéchisme, on va voir l'interprétation qu'ils en tirent. M. Jérôme Bugeaud, dans son beau livre des *Chansons populaires des provinces de l'Ouest* (3), a recueilli de la bouche même de petits enfants de l'Angoumois ces demandes et ces réponses :

*Le prêtre.* — Que signifient les deux oreilles de l'âne?

*L'enfant.* — Les deux oreilles de l'âne signifient les deux grands saints patrons de notre ville.

*Le prêtre.* — Que signifie la tête de l'âne?

*L'enfant.* — La tête de l'âne signifie la grosse cloche et la longe fait le battant de cette grosse cloche qui est dans le clocher de la cathédrale des saints patrons de notre ville.

*Le prêtre.* — Que signifie la gueule de l'âne?

*L'enfant.* — La gueule de l'âne signifie la grande porte de la cathédrale des saints patrons de notre ville.

*Le prêtre.* — Que signifie le corps de l'âne?

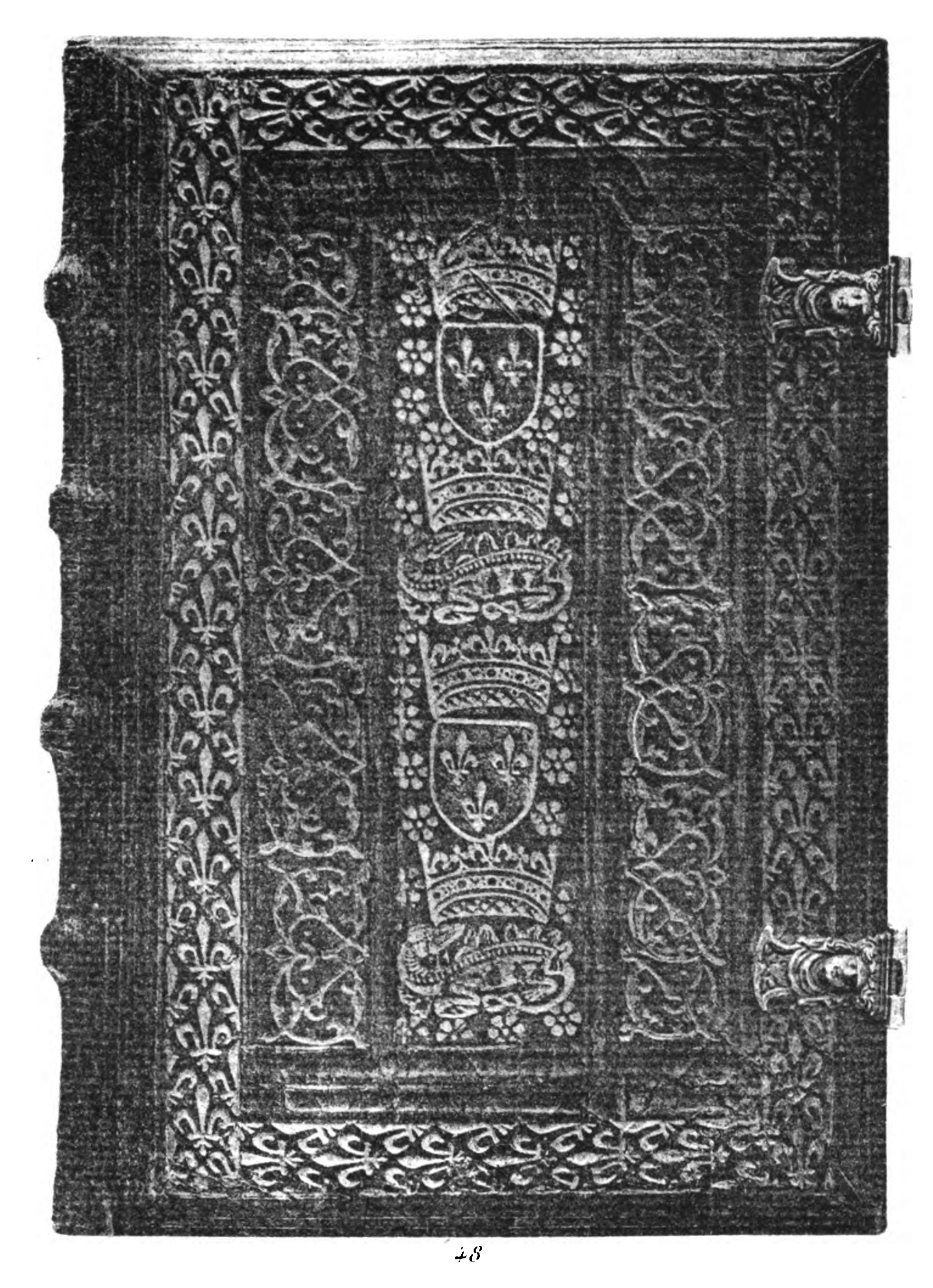
*L'enfant.* — Le corps de l'âne signifie tout le bâtiment de la cathédrale des saints patrons de notre ville.

*Le prêtre.* — Que signifient les quatre pattes de l'âne?

1. Voir, dans le *Bibliophile français* de juillet 1869, un article sur le *Dyptique de Sens*, de M. Cocheris, qui, avec Duchalais et Bourquelon, partage la même opinion.

2. Traduction d'un texte latin du x[e] ou xi[e] siècle, inscrit sur une feuille volante en tête du *Psalterium glossatum*, manuscrit de la Bibliothèque de Boulogne-sur-Mer.

3. Niort, 1866, 2 vol. grand in-8.



48

RELIURE POUR FRANÇOIS I^ER

*(Collection A. F. Didot)*

*L'enfant.* — Les quatre pattes de l'âne signifient les quatre grands piliers de la cathédrale des saints patrons de notre ville.

*Le prêtre.* — Que signifient le cœur et la pire de l'âne?

*L'enfant.* — La pire et le cœur de l'âne signifient les grandes lampes qui sont au mitant de la cathédrale des saints patrons de notre ville.

*Le prêtre.* — Que signifie la panse de l'âne?

*L'enfant.* — La panse de l'âne signifie le grand tronc où les chrétiens vont mettre leurs offrandes aux saints patrons de notre cathédrale.

*Le prêtre.* — Que signifie la peau de l'âne?

*L'enfant.* — La peau de l'âne signifie la grande chape du bon curé de la cathédrale des saints patrons de notre ville.

*Le prêtre.* — Que signifie la queue de l'âne?

*L'enfant.* — La queue de l'âne signifie le goupillon du bon curé de la cathédrale des saints patrons de notre ville.

*Le Prêtre.* — Que signifie le tr.. du c.. de l'âne?

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ici je m'arrête prudemment. Cette dernière question, qui découle logiquement de la précédente, est si gauloise, que je suis obligé de renvoyer les curieux aux *Chants populaires de l'Ouest*. Et pourtant l'esprit de Rabelais et de Voltaire ne serait pas inutile pour débarrasser la science archéologique du symbolisme qui se dit religieux et paraît plutôt soufflé par le démon pour remplir les esprits de trouble et de confusion.

CHAMPFLEURY.

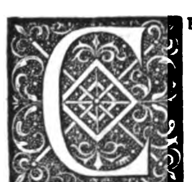


# LA HENRIADE DE VOLTAIRE

## A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

*(Suite.)*

---



E qui atteste à quel point les méfaits érotiques de Richelieu étaient un trafic infâme, c'est que l'âge n'arrêta pas ses débordements. Il joua le rôle de répupiaire quand son physique le rendit indigne de celui de jeune premier; mais il n'abandonna jamais l'emploi qu'il garda glorieusement, sans partage, depuis le commencement de la régence jusqu'à madame Du Barry, la dernière maîtresse ayant rang à la cour, reconnue par les puissances étrangères, dont la France monarchique ait eu à s'enorgueillir.

Toutefois, Richelieu n'était pas dénué de tout mérite. Très-ignorant, quoiqu'il fût membre de l'Académie française depuis l'âge de vingt-quatre ans, il avait des qualités secondaires qui suffisaient pour le maintenir convenablement sur les différents sommets auxquels la faveur le hucha. Mauvais général, mais bon officier, brave de sa personne, connaisseur superficiel de toutes choses, intelligent par habitude du monde, assez fin pour faire un diplomate passable, il eut cette heureuse médiocrité d'esprit et cette pompe de belles manières et de beau langage, qui plaisent infailliblement aux masses et favorisent les grandes fortunes.

Voltaire l'appelait : « Mon héros! » Ce titre, donné à un tel homme, est un des plus graves reproches que les sérieux serviteurs des lettres puissent adresser à l'auteur de la *Henriade*.

M. de Richelieu, de son côté, daignait témoigner à Voltaire une bienveillance hautaine et moqueuse. Il est vrai qu'il y trouvait son intérêt; M. de Richelieu ne faisait jamais rien sans cela.

Précurseur hardi, ayant distingué à travers l'épais manteau du temps les artifices au moyen desquels on invente et on consolide les réputations, Richelieu avait deviné et compris l'importance de la réclame. Ce moyen facile de faire louer, à tant la ligne, sa personne ou ses produits, n'était pas encore trouvé; l'art n'était même pas dans l'enfance; il n'était pas soupçonné. Richelieu le discerna, en fit usage, s'en servit. Voltaire fut son

apologiste, son claqueur, le clairon qui sonne aux quatre coins de l'univers les innombrables vertus du *héros* — des ruelles.

Rien ne fut comparable à la prise de Mahon, rien ne put égaler les succès de boudoirs. Vers, prose, épîtres, madrigaux, pas une note ne manqua. Le malin Richelieu se fit encenser tant et plus, sachant que l'odeur du parfum étourdit les têtes faibles. Le tambour que battait Voltaire retentissait plus fort que celui des bataillons que Richelieu avait commandés.

Le roué ne demandait pas autre chose, il tirait parti du poëte, il fondait à son profit la publicité en échange de quelques sourires, de quelques grimaces et de quelques promesses qu'il a rarement réalisées.

Bien plus! quand Voltaire devint riche, le maréchal duc de Richelieu se fit prêter de l'argent par lui!

Ce dernier trait peint tout. Voltaire tenait infiniment plus à ses écus qu'à ses hémistiches, et cependant, de son héros il fit son débiteur! Quel degré de fascination devait exercer le soi-disant héros auquel il finissait par croire après l'avoir tiré tout armé de son cerveau!

Le choix d'un secrétaire était en somme chose d'assez mince valeur pour que le duc de Richelieu s'en remît à cet égard à Voltaire, son protégé. Aussi, après que Voltaire se fut rendu au lever du duc, qu'il eut fait la lecture de deux pages d'une lettre de Thiériot, écrite avec assez d'esprit et de finesse pour donner une couleur passable à ses tergiversations, le duc consentit gracieusement à prendre M. Thiériot au lieu de M. Davou, puisque cela était agréable à Voltaire. Au fond, il se souciait aussi peu de l'un que de l'autre.

Aussitôt que Thiériot connut le résultat de cette démarche, il n'hésita plus; il rejeta carrément le parti proposé.

Ce fut bien heureux pour Davou, qui commença ainsi une belle et honorable carrière, et qui parvint aux honneurs et à la fortune parce qu'il avait plu à M. Thiériot d'avoir des caprices.

Tout ceci n'arriva pas sans occasionner des désagréments à Voltaire. Richelieu se moqua de lui comme de coutume et le railla sur l'heureux succès de ses négociations. Voltaire s'en plaignit bien doucement en écrivant à Thiériot :

« Vous m'avez causé un peu d'embarras par vos irrésolutions. Vous m'a-« vez fait donner deux ou trois paroles différentes à M. de Richelieu, qui a cru « que je l'ai voulu jouer. Je vous pardonne tout cela de bon cœur puisque vous « demeurez avez nous. Je faisais trop de violence à mes sentiments lorsque je « voulais m'arracher de vous pour faire votre fortune. Votre bonheur m'au-« rait couté le mien, mais je m'y étais résolu malgré moi, parce que je pen-« serai toute ma vie qu'il faut s'oublier soi-même pour songer aux intérêts « de ses amis. Si le même principe d'amitié qui me forçait à vous faire aller « à Vienne vous empêche d'y aller, et si, avec cela, vous êtes content de votre « destinée, je suis assez heureux et je n'ai plus rien à désirer que la santé... »

Il lui écrivait aussi :

« Votre pis-aller sera de venir partager mon appartement, ma fortune et « mon cœur. »

Jamais, certes, amitié ardente n'a mieux agi et ne s'est aussi bien exprimée.

Thiériot avait persuadé à Voltaire qu'il ne pouvait se séparer de lui, qu'il préférait sa présence et sa tendresse à tous les avantages du monde. Ce sentiment que Voltaire comprit et apprécia, parce qu'il était capable, lui, de le ressentir, fit tout excuser.

Le fait est que Thiériot était épris de mademoiselle Sallé, et qu'il ne voulait pas perdre de vue les coulisses du théâtre sur lequel dansait son adorée.

La situation des deux amis était donc clairement établie : l'un abusant de l'affection jurée, et, comme il arrive fréquemment, le plus intelligent étant la dupe de l'autre.

Il serait injuste d'affirmer cependant que Thiériot ne se montra pas affectueux et amical; il remplit, dans la mesure que pouvait admettre son caractère et son tempérament, les devoirs imposés par une aussi intime liaison.

Dans une grave circonstance, lorsque la petite vérole, maladie affreuse, mal combattue alors et qui décimait la France plus régulièrement que les épidémies qui ont fait depuis lors leur apparition, vint atteindre Voltaire dont les jours furent en danger, Thiériot prit la poste et vint de Rouen au château de Maisons pour soigner le malade, qu'il veilla jusqu'à sa parfaite guérison. Cette preuve de dévouement ne fut jamais oubliée; elle se grava dans un cœur trop accusé de sécheresse et d'égoïsme. Thiériot, par ce seul fait, acquit le droit d'éternelle impunité.

Dans les choses littéraires, Thiériot était un confident, un aide; mais son concours ne dépassait pas la limite fixée par la médiocrité jointe à une incurable paresse. Il ne remplissait pas l'office de secrétaire, il n'aidait pas aux constantes recherches nécessitées par l'étude de l'histoire et de la philosophie, il ne contribuait aux immenses travaux successivement accomplis que par leur audition, et l'expression de son sentiment louangeur et critique auquel Voltaire déférait volontiers. La servante de Molière, moins une bonne cuisine. C'est seulement quand l'œuvre était achevée que le rôle actif de Thiériot commençait; il communiquait la nouveauté, comme on disait, aux amateurs; il la colportait de salon en salon; il en faisait la lecture à la grande joie de cette société dissolue, curieuse et lettrée, dont les traces ont disparu dans la tourmente révolutionnaire.

Cette mission était dans les goûts de Thiériot et concordait avec ses habitudes. Hôte assidu des tables ouvertes, familier des hôtels dont le souper réunissait chaque soir la meilleure compagnie, Thiériot, en servant son ami, se faisait bien venir; il étendait le cercle de ses relations et il augmentait son importance.

Les nouvellistes avaient leur raison d'être; ils tenaient lieu des gazettes

et des feuilles publiques. Thiériot, la poche gonflée de primeurs, était recherché par les curieux; les productions quotidiennes de son ami servaient de passeport pour franchir le seuil de beaucoup de maisons, où son seul mérite ne lui aurait pas permis de pénétrer.

Ce soupeur éternel savait se ménager un bon accueil en réfléchissant la gloire de Voltaire. Les poésies légères, un fragment historisque, une scène de tragédie, servaient à payer son écot.

Il n'est guère probable que la pension de 1,200 livres, que madame de Fontaine-Martel et M. de la Popelinière firent successivement à Thiériot pour vouloir bien prendre la peine de souper chaque soir chez eux, fût due à son seul mérite et au désir d'entendre ses compositions, car nous savons que Thiériot ne composait rien du tout; mais il eut cette adresse, quand Voltaire ne paya plus pour lui chez madame de Fontaine-Martel, de se faire appointer par elle. C'est fort!

Les gens de lettres proprement dits, et ceux auxquels on accordait trop légèrement ce titre, parce qu'après avoir fait des études classiques ils renonçaient à toute profession utile pour ne s'occuper que des choses de l'esprit, du théâtre et du monde, entendaient singulièrement la fierté et le respect d'eux-mêmes.

Suivant les prétentions égalitaires de leur langage, ils étaient les pairs des seigneurs qui les nourrissaient; dans la réalité de leur conduite, ils jouaient le rôle de bouffons et de complaisants au profit de ceux qui leur permettaient de s'asseoir au bas-bout de la table. S'ils s'émancipaient un instant, on les ramenait durement à leur véritable situation. La triste histoire des brutalités du chevalier de Rohan-Chabot, sur laquelle nous allons avoir à revenir sommairement, toujours à propos de la *Henriade*, eut pour motif l'erreur de Voltaire s'imaginant que son génie le faisait l'égal des gentilshommes qu'il hantait.

Quel auteur contemporain, si modeste et si besoigneux qu'il soit, accepterait le patronage humiliant, l'espèce de domesticité attitrée que recherchaient les plus beaux esprits du XVIIIe siècle?

Il y a plus de hauteur et de dignité dans l'âme des moins heureux de nos jours, de ceux dont le succès ne couronne pas les efforts, et qui ne parviennent pas à tirer un suffisant profit de leurs labeurs : ils souffrent et ne s'abaissent pas. Ils ne concevraient pas la pensée de tolérer les quolibets et les caprices d'un sot titré, d'un financier ou d'une vieille femme. Tous ne soupent pas chaque soir, il est vrai; mais devant le marbre où parfois attablés ils hument cette liqueur verte qui trompe la faim et engourdit l'esprit, on les entrevoit supérieurs à leurs devanciers et prêts à mourir de besoin plutôt que de démentir les principes d'un honneur strict et pointilleux. Ces bohêmes dont rient les heureux et les parvenus honorent mieux les arts et les lettres en subissant orgueilleusement la pauvreté, que ne l'ont fait jadis tant d'hom-

mes remarquables à des titres divers, en sollicitant les bontés des Mécènes dont l'aumône les engraissait.

On blâme les mœurs de notre époque ; c'est à tort. En étudiant l'histoire, en pénétrant au fond de la société détruite, en vivant beaucoup avec les morts, on apprend que la loi du progrès a été suivie aussi bien dans l'ordre moral que dans la voie scientifique, que notre génération est plus régulière, comme elle est mieux instruite. Il est facile de se convaincre que l'espèce humaine, en s'éclairant, a successivement épuré les vertus, réglé les consciences, affermi les préceptes du bien et arrêté les lois de cette qualité primordiale d'où les autres découlent : la probité. Les principes devenus plus rigides en même temps que l'instruction s'est généralisée, que les idées ont grandi, que les libertés ont été conquises, font mieux comprendre le bien, le juste, le droit.

La mission de Thiériot ne se bornait pas à lire les compositions de Voltaire pour mesurer leur effet sur les auditeurs de bonne compagnie qui donnaient le ton à la nation entière. Il était chargé de récuser la paternité des écrits trop compromettants pour que Voltaire consentît à les reconnaître comme siens ; il jurait tranquillement que Voltaire n'y était pour rien, qu'il ne les connaissait même pas, et il contribuait à faire tomber les soupçons sur quelque pauvre diable auquel il n'y avait pas d'inconvénient à ouvrir le chemin de la Bastille.

Quand Voltaire était absent,—et pour un motif ou pour un autre il était presque toujours obligé de se tenir éloigné de Paris, Thiériot était le seul correspondant sur lequel il comptât pour le tenir au courant des nouvelles qui l'intéressaient. Malgré toutes les recommandations, Thiériot était inexact ; Voltaire reprend sans cesse son indolence et sa paresse. Thiériot ne s'émeut pas pour si peu. Il faut le morigéner dix fois avant qu'il consente à écrire. Il est vrai que le pauvre Thiériot appartenait à la race des hommes de lettres qui tombent en défaillance à la vue d'une plume ou d'un encrier.

Cependant il consentait à conférer avec les libraires et à surveiller l'impression des livres que Voltaire faisait éditer. Il y trouvait toujours un profit, indépendamment des remises et des épingles que Voltaire, par ses traités, lui réservait.

Il en fut ainsi pour la *Ligue*, titre primitif de la *Henriade*, qui,—le croirait-on ?—dut être imprimée clandestinement. Le privilége royal, sans lequel aucun livre ne pouvait être vendu, fut refusé, et c'est en secret qu'on imprima, à Rouen, la *Ligue*, poëme auquel Voltaire fit depuis des additions et de notables changements. L'édition fut subrepticement introduite à Paris ; elle s'enleva avec rapidité. Mais le nonce Maffei dénonça la *Ligue* à la cour de Rome ; le journal de Trévoux affirma qu'un chant, le neuvième je crois, était entaché de jansénisme ; on fit entendre qu'il était indécent de louer l'amiral Coligni et la reine Élisabeth. Malgré tout, aucune poursuite judiciaire ne fut faite, le ministère ferma les yeux et toléra le colportage du poëme auquel il

avait refusé une autorisation régulière. C'était le premier poëme épique qui paraissait en français; le choix heureux du sujet, le mérite du style et de la versification attirèrent l'attention des connaisseurs.

La *Ligue* n'était cependant qu'une sorte d'ébauche de la *Henriade*. Au nombre des modifications, la plus curieuse, par son motif, fut la substitution du nom de Du Plessis-Mornay à celui de Sully.

On sait vaguement cette triste histoire sans être positivement initié aux détails. Le chevalier de Rohan-Chabot s'attira une répartie piquante de Voltaire qui, soupant lui aussi avec les grands seigneurs, se jugeait leur égal, les ménageait peu, et le prenait de fort haut quand il n'avait rien à leur demander.

Le chevalier de Rohan employa pour se venger un moyen malheureusement trop en usage; il fit bâtonner Voltaire dans une sorte de guet-apens, à la porte de l'hôtel de Sully, où il l'attira sous un faux donner à entendre.

Voltaire, échappé avec peine à ses bourreaux, remonta chez le duc de Sully, souillé, en lambeaux, demandant qu'en cette circonstance il fût pris fait et cause pour lui. C'était un outrage dont M. de Sully devait se ressentir, puisqu'il avait eu lieu presque dans sa maison, après qu'on avait appelé Voltaire et qu'il venait de quitter la table où il devait se croire en sûreté. Les règles de l'hospitalité aussi bien que les lois de l'amitié ordonnaient à M. de Sully de prendre parti et de prêter son concours.

Le duc de Sully n'en fit rien; il abandonna celui auquel depuis plus de dix ans il donnait le titre d'ami, plutôt que de se mettre en hostilité avec les Rohan.

Partout Voltaire réclama justice; partout elle lui fut déniée. Il voulut recourir aux armes; pour lui c'était énorme, il ne brillait pas par la vaillance; le fait est trop certain, ses meilleurs amis n'ont pas le moindre doute à cet égard. Le Marquis d'Argenson, qui l'affectionnait, a écrit dans ses *Mémoires*, avec la meilleure foi du monde : « Il y a longtemps qu'on a distingué le cou-« rage de l'esprit de celui du corps. On les trouve rarement réunis. Voltaire « m'en est un exemple. Il a dans l'âme un courage digne de Turenne, de « Moïse, de Gustave-Adolphe; il voit de haut, il entreprend, il ne s'étonne « de rien; mais il craint les moindres dangers pour son corps et est poltron « avéré. »

Bien que Moïse, mis, comme homme d'épée, sur la même ligne que Turenne et Gustave-Adolphe, puisse faire quelque peu douter de la solidité du cerveau de cet excellent M. d'Argenson, il faut reconnaître qu'il exprimait une croyance établie et basée sur quelques aventures que Voltaire s'était attirées et qu'il n'avait pas terminées vaillamment. Cependant, cette fois, Voltaire paraît avoir voulu sérieusement se battre.

M. de Rohan, maréchal de camp et bientôt après lieutenant-général, avait tout aussi mauvaise réputation que le poëte à l'endroit des parties d'épée.

Voltaire prenait des leçons d'escrime; il menaçait son adversaire, qu'il

affirmait être résolu à poursuivre partout, ce qui eut promptement pour résultat de le faire fourrer à la Bastille.

Un gratte-papier prétendre croiser le fer avec un Rohan, c'était trop d'audace; une telle insolence méritait d'être punie. Entre un homme de grande maison et un bourgeois de génie, le ministère n'avait pas à hésiter, ses sympathies devaient faire augurer de sa résolution; la lettre de cachet qui détermina l'arrestation de Voltaire fut accordée sans difficultés.

Les oisifs, ne croyant à la vaillance ni de l'un ni de l'autre des contestants, s'amusaient beaucoup de toutes ces démonstrations; leur opinion paraît être assez exactement résumée dans un billet écrit à cette époque par un certain abbé Granet :

« Vous savez que Voltaire est enfermé à la Bastille; les nouvelles à la main « disent qu'on l'a pris chez un maître en fait d'armes; vous sentez la plai- « santerie. Le chevalier de Rohan est charmé de le voir en prison, Voltaire « est pour lui un ennemi dangereux. »

Quoi qu'il en soit, voilà Voltaire régulièrement incarcéré; ce n'était pas d'ailleurs la première fois que cela lui arrivait, il avait déjà gémi sous les verroux de la Bastille; cette fois il n'y resta pas longtemps, il fut mis en liberté au bout de quinze jours, à la condition de partir pour l'Angleterre. La dépêche du lieutenant de police constate qu'un exempt fut chargé de le conduire jusqu'à Calais et de s'assurer de son embarquement.

Ainsi finit une affaire qu'il est difficile de comprendre à notre époque, où les journalistes, les gens qui se battent certes le plus souvent, trouvent leurs adversaires à tous les échelons de la société.

Cet exil aurait pu être de courte durée; il ne tenait sans aucun doute qu'à Voltaire de le faire assez promptement cesser. Il se garda bien de solliciter hâtivement la révocation de l'ordre qui lui interdisait le territoire du royaume; il préféra vivre à l'étranger jusqu'à ce que le bruit produit par sa mésaventure fût apaisé et que le temps, — lime insensible qui efface tout, — eût ombré le scandale.

Jamais il n'oublia la conduite, plus prudente que généreuse, du duc de Sully en cette triste occasion. Ce ne fut pas par des récriminations qu'il exprima son juste ressentiment, mais dans l'œuvre objet de ses veilles, dans le poëme sur lequel il comptait pour s'immortaliser, il effaça le nom porté par un faux ami, et il affecta de ne jamais nommer un Sully à côté de Henri le Grand.

Spirituelle et noble vengeance qui grandit le poëte et flagelle le patricien!

En Angleterre, Voltaire travailla avec ardeur; l'étude était toujours et partout un bonheur, un besoin, une consolation pour lui.

D'abord il apprit l'anglais et promptement il le parla et l'écrivit avec une certaine perfection. Ce n'est point chose aisée pour un Parisien que de s'accoutumer à l'idiome usité sur les bords de la Tamise; il y a dans les conson-

nances, dans la construction des phrases, dans la tournure donnée à la pensée, des différences essentielles qui tiennent au génie particulier des deux nations. C'est surtout dans le mode élevé employé pour exprimer les pensées abstraites, fines ou ironiques que la dissemblance se fait sentir.

Rien ne se rapproche moins de la langue de Voltaire que celle de Milton, de Pope, de Dryden; les efforts que notre grand prosateur dut accomplir pour se rendre maître d'un mécanisme et d'une prononciation qu'il est difficile d'acquérir à l'âge où il était parvenu, démontreraient, s'il en était besoin, qu'aucun soin ne coûtait à sa patience, et qu'en se raidissant contre les difficultés intellectuelles, il savait les surmonter. Il publia comme preuve finale : *Essay on epic poetry*, qu'on peut assimiler à la thèse soutenue pour obtenir un grade universitaire et pour affirmer sa capacité. Puis, cette préface fameuse de la *Henriade*, — à laquelle il faut espérer que nous finirons par arriver. Depuis lors, il n'écrivit plus en anglais que des lettres; encore sont-elles assez rares et dans un rhythme plus gaulois que britannique.

Laborieux comme il était par nature et par goût, Voltaire devait s'efforcer de perfectionner l'œuvre qu'il avait une fois conçue, et d'en faire concorder irréprochablement les parties.

Il attachait un grand prix au poëme de la *Ligue*, sur lequel il comptait sérieusement pour conquérir l'immortalité. Il le refondit pour en faire la *Henriade* telle que nous la connaissons.

Ce poëme lui avait donné déjà bien des tourments, sans compter ceux qu'il devait encore lui occasionner.

La propriété littéraire, aujourd'hui si bien établie, existait à peine à l'état rudimentaire. Le droit de l'auteur et du libraire n'étaient établis qu'à l'aide d'un privivilége du roi, ce qui permettait tout au plus de réprimer la fraude publique et de saisir les exemplaires exposés. Il y avait à l'étranger et dans les provinces des centres connus de contrefaçon; les exemplaires provenant de ces officines étaient distribués au rabais par le colportage établi sur une vaste échelle. Si un livre avait quelque succès, il était réimprimé de dix côtés à la fois, l'Europe entière en était inondée : les forbans d'Amsterdam, de la Haye, de Rouen et d'Évreux, s'enrichissaient aux dépens du pauvre diable qui, grelottant dans son grenier, soupait seulement quand il prenait à quelque fermier général l'idée généreuse de vouloir bien lui adresser une invitation. Cet état de choses continua jusqu'au moment où furent votées les lois de 1791 et de 1793, qui assurent la propriété des auteurs et des artistes, et qui forment la base de notre législation spéciale.

Voltaire, célèbre dès ses débuts, fut, comme on le pense bien, victime de cette exploitation. Sa correspondance fourmille de plaintes contre les forbans, les traîtres, les voleurs, qui le pillent, qui le ruinent et qui surtout le déshonorent par les interpolations, les erreurs et les fautes d'impression dont son beau style est souillé.

Ah ! si ceux de nos confrères qui réclament la perpétuité de leurs droits avaient eu à subir la millième partie des infortunes qui assaillirent leurs devanciers, comme ils trouveraient protectrice la loi qui nous régit !

La *Ligue* avait naturellement été contrefaite dès 1723. L'abbé Desfontaines, entre autres, en fit une édition à Évreux, sur un manuscrit informe dont il s'était emparé, et il intercala des vers de sa façon offensants pour des personnes que Voltaire tenait à ménager. De là, colère du poëte et vives récriminations.

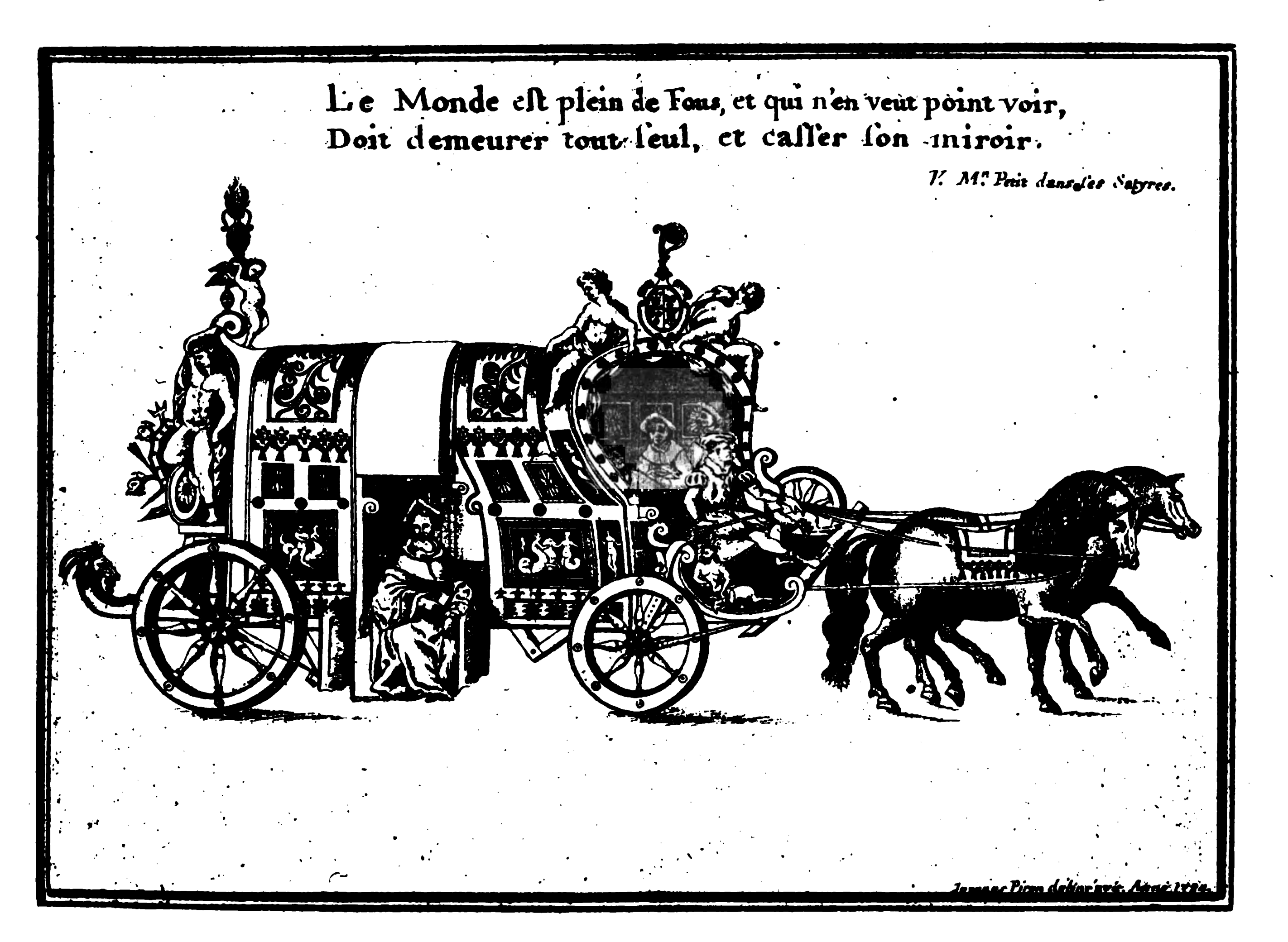
Voltaire profita des loisirs de l'exil pour remanier et refaire son poëme auquel il donna le titre définitif de : *la Henriade*. Puis il en prépara la publication, et il consacra tous ses soins à cette magnifique édition in-4°, Londres, 1728, dédicace en anglais, planches et tailles-douces gravées, qui fait l'objet de l'admiration et de l'envie des bibliophiles, et qu'il est si rare de pouvoir se procurer aujourdhui.

L'histoire de cette édition est elle-même tout un poëme que nous allons essayer de chanter, — réminiscence du premier vers de la *Henriade*, hommage rendu au sujet.

ALFRED D'ALMBERT.

(*La fin au prochain numéro.*)



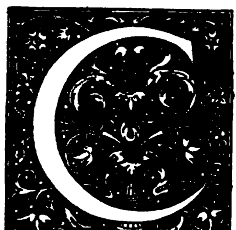



CHARIOT DE LA MÈRE FOLLE DE DIJON

# LA MÈRE-FOLLE DE DIJON

## (A PROPOS D'UN MANUSCRIT DE DU TILLIOT).

---



'ÉTAIENT de joyeux compères que nos ancêtres les Bourguignons! Ils ont laissé à leurs descendants une réputation de franche gaieté difficile à soutenir, et qui s'harmonise peu avec la mélancolie de nos sombres habits noirs et de nos ridicules chapeaux. Nous portons le deuil de la gaîté de nos pères.

Le *Bourguignon salé* est resté et restera comme un type, mais un type purement légendaire, à la figure riante et vermeille, à la bouche malicieuse et gourmande, au ventre légèrement convexe.

La qualité et la générosité des vins du cru ne sont pas étrangers au caractère des habitants. Plus d'une inspiration, plus d'un bon couplet ont pris leur éclosion sous la douce influence des fumées du *chambertin* ou des vapeurs du *migraine*.

Si le chambertin nous a valu à Dijon les touches du seigneur des Accords — les contes égrillards de Desperriers, qui ont tant amusé François Ier et sa cour — les noëls de La Monnoye — les vers spirituels et graveleux de Piron.....

.....Qui ne fut rien
« Pas même académicien... »,

n'oublions pas que *le Migraine* a produit à Auxerre, cette capitale de la basse Bourgogne, qui n'a pas voulu trop rester en arrière de la métropole: les fortunes et adversités de Jehan Regnier — le monologue du bon vigneron, de Jean Pinart, un poëte qui savait bien traiter un sujet dont il était plein, — Roger de Collerye, ce prototype de Roger Bontemps, personnalité qui a fait son chemin dans le monde :

« Aux gens atrabilaires
« Pour exemple donné,
« En un temps de misère
« Roger Bontemps est né.

« Vivre obscur à sa guise,
« Narguer les mécontents,
« Eh gai, c'est la devise
« Du gros Roger Bontemps. »

C'est sous l'influence d'un vin de la banlieue d'Auxerre, ayant un plus rude accent de terroir, qu'ont été composés les gros volumes terreux, imprimés avec des têtes de clous, de ce fécond et fougueux romancier qui a nom Rétif de la Bretonne.

On m'objectera que Tallemand des Réaux, que Rabelais, ne sont pas nés Bourguignons: mais c'est pur oubli de leur part — la Providence commet aussi parfois des distractions, et d'ailleurs la Bourgogne n'a pas droit d'absorber toutes les intelligences à son profit.

Je m'étonne qu'un physiologiste n'ait pas encore étudié ce rapport, ce point de comparaison, entre le caractère des produits du sol et le tempérament de ceux qui les récoltent. — Il y a certainement là une lacune à combler.

Les anciens proverbes appliqués aux mœurs des habitants de chaque cité avaient une raison d'être que cette étude justifierait assurément: les habitants de Dijon étaient qualifiés de *moqueurs;* un manuscrit du quinzième siècle les traite même de *ribauds* et *(g)aillards.*—Théodore de Bèze dit: Que la ville d'Auxerre est renommée pour ses bons vins et les *mauvaises têtes des femmes;* un chroniqueur qualifie plus énergiquement les habitants: *âpres de la gueulle, et legers de la main.*

On disait proverbialement: *mangeur* de Poitiers — *usurier* de Metz — *musart* de Verdun — *buveur* de Beaune — *fou* de Montbard — *oison* d'Avallon — *chanteur* de Sens — *meilleur archer* d'Anjou — *chevalier* de Champagne — *écuyer* de Bourgogne — *sergent* de Hainault, etc...

Autrefois, on s'amusait dans la rue; on mettait sa joie en communauté, et chacun portait en soi un fonds de gaîté qui s'accroissait du spectacle de celle des autres.

Au quinzième siècle, toutes les villes, et principalement celles de Flandre, qui dépendaient des ducs de Bourgogne, avaient des combats et des jeux, en rapport avec les mœurs, us, coutumes et tempérament des habitants: Lille avait la *fête de l'Epinette* — Valenciennes, celle du *Prince de l'Etrille* — Bruges, celle du *Forestier* — Cambrai, celle du *Roi des Ribauds* — Bouchain, celle du *Prevot des Étourdis* — Arras, celle de *l'Abbé de liesse* — Douai, celle *des Anes* — Evreux, celle *des Cornards* — Dijon, *la Mère-Folle* — Sens, *la fête des Innocents* — Châlon, *le Gaillardon* — Auxonne, *la Société des Ménetriers* — Avallon, *le Pape-Guay* — Langres, *la Danse aux Sabots* — Dole, *le Roi de la Pie* — Besançon, *la Bergerette,* etc., etc...

La fête des Fous, qui avait lieu dans un grand nombre de villes, se célébait t aussi en grande pompe à Dijon. Ici comme partout, les églises et les monas-

tères étaient le théâtre de ces incroyables saturnales : clercs, diacres, prêtres, y jouaient le principal rôle; on chantait et dansait dans le chœur et sur l'autel, on y jouait aux cartes et aux dés, on y mangeait des boudins, on brûlait de vieux cuirs au lieu d'encens, on parodiait les actes religieux avec le plus scandaleux désordre, avec les costumes les plus bouffons, souvent même sans aucune espèce de costume que celui de la nature.

Cet état de choses avait des défenseurs même parmi le clergé : quand l'autorité de Michel de Grenay parvint à faire cesser la fête des Fous à Auxerre, en 1422, un chanoine s'y opposa publiquement, en soutenant que la fête des Fous n'était pas moins agréable à Dieu que la conception de Notre-Dame.

Les cyniques excès de cette burlesque cérémonie la firent interdire à Dijon par arrêt du Parlement, en 1552.

C'était à un Bourguignon que devait naturellement incomber la tâche d'historiographe des folies de nos ancêtres, dont beaucoup d'autres auteurs ont d'ailleurs parlé avant ou après lui; sans oublier un autre Bourguignon revendiqué par la ville d'Auxerre, M. Cherest, qui a aussi raconté les annales de la fête des Innocents ou des Fous à Sens.

*Jean-Bénigne Lucotte* du TILLIOT naquit à Dijon, en 1668. Cet érudit, ce philologue curieux, eut pour les objets d'art et les antiquités une prédilection qui lui a fait une réputation méritée. Bien que sa fortune ne fût pas considérable, il sut employer une partie de ses revenus à l'acquisition de tableaux, de livres, de médailles, d'objets antiques, et former un musée que le savant Papillon citait comme l'un des monuments les plus dignes d'être visités dans la capitale de la Bourgogne. Plusieurs pièces de ce cabinet ont été décrites et dessinées par divers antiquaires. Du Tilliot résidait souvent à Paris, retenu près du duc de Berry par la charge de gentilhomme ordinaire ; mais après la mort du prince, il revint dans sa patrie s'y livrer à son goût pour l'étude ; il y termina ses jours en 1750. Il a laissé beaucoup d'ouvrages manuscrits et employait pour les transcrire Jean Piron, dessinateur et calligraphe très-intelligent, qui les ornait de peintures et de dessins souvent originaux. Ces manuscrits précieux par la forme et par le fond furent achetés en partie après sa mort par Févret de Fontenelle. Le seul ouvrage publié de du Tilliot est le livre connu et souvent réimprimé : ***Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des Foux***, dont la première édition est de 1741.

Nous avons en ce moment sous les yeux l'un des plus curieux spécimens de cette collection et qui a dû servir à la publication de l'ouvrage précité : ***Mémoires concernant l'infanterie dijonnaise, autrement dite la Mère-Folle de Dijon***, avec l'épigraphe : ***Stultorum numerus est infinitus***.

Ce manuscrit de format in-4°, dans une belle reliure ancienne en maroquin rouge et à compartiments, a appartenu à Peignot. Une note de ce bibliophile sur la garde du volume est ainsi conçue : «Cet exemplaire est précieux par la « beauté des planches dessinées et lavées à l'encre de Chine, de plus il est uni-

« que, parce qu'il contient un calendrier très-libre qui n'a jamais été imprimé. » — Pas imprimé!... Je le crois bien, la lecture de ce calendrier gaillard est de celles qui exigent le huis clos.

Dessins, fleurons, culs de lampe, tout cela est fort bien exécuté : *Joannes Piron delineavit et scripsit anno* 1724. La représentation du charriot de la Mère-Folle, reproduit par la plume habile du calligraphe, a été faite d'après un dessin du célèbre cabinet Delamarre. Les autres pièces : le portrait de la Mère-Folle, la folie, le bâton de l'infanterie dijonnaise en 1482, les divers sceaux grotesques appendus au bas de plusieurs lettres patentes, l'étendard de la Mère-Folle, son bonnet, ses vêtements, sa marotte, avaient été empruntés par du Tilliot à quelques amateurs dijonnais ses amis : Le président Bouhier, Pérard de la Vaivre et l'abbé Filsjean, l'un doyen, l'autre conseiller au Parlement, l'abbé Papillon, l'abbé Jannon, Guyton, Devanderesse, etc.. Les dessins sont faits avec une sûreté, une finesse qui imitent la gravure à s'y méprendre. L'écriture du texte est belle, mais elle ne fait pas l'illusion du livre imprimé. il faut reconnaître une différence notable qui distingue ce manuscrit des chefs-d'œuvre faits par la main du fameux Jarry, qui cent ans auparavant avait laissé un certain nombre de volumes calligraphiés avec un art qui n'a pas été surpassé depuis. Les notes marginales de notre manuscrit paraissent d'une main différente et plus exercée encore que celle de Piron.

Il est bien certain que la *Mère-Folle,* comme toutes les institutions de ce genre, n'a pas une origine que l'on puisse préciser, parce que cette origine remonte à une époque immémoriale, et n'est que la continuation d'un usage légué par le paganisme. C'était plus qu'un usage, c'était assurément un droit auquel nos pères attachaient une importance si particulière que le christianisme n'avait pu le faire oublier. Aussi voyons-nous l'institution de la Mère-Folle faire légaliser ses priviléges, en 1434, par le duc de Bourgogne lui-même, et aussi par l'autorité ecclésiastique, Jean d'Amboise, évêque et duc de Langres (1482).

Et d'ailleurs ce n'étaient pas les moindres personnages qui avaient l'honneur d'être admis au nombre des membres de la compagnie. En 1626, haut et puissant seigneur le prince de Condé et grand nombre de ses gentilhommes reçurent la marotte et furent revêtus du chaperon. Nous voyons même les prélats solliciter leur admission, et l'évêque d'Autun, *Claude de la Magdelaine de Ragny*, accepter la qualité d'aumônier de la compagnie.

Dans l'origine, la cérémonie de la Mère-Folle se faisait avec peu d'appareil. Avant l'invention des masques, les vendangeurs se barbouillaient le visage avec du marc de raisin, et montaient sur des chariots de vendange, qui leur servaient de théâtre, en chantant des satires sur les désordres publics avec un cynisme dont nos mœurs actuelles ne pourraient s'accommoder. C'est de ces chariots nommés en latin : *Plaustra injuriarum* que dérive le proverbe français : *charretée d'injures.*

Quelquefois aussi deux ou quatre personnages donnaient spectacle, représentant d'horribles figures, poussant des cris affreux, d'où l'expression : *faire le diable à quatre.*

Plus tard la Mère-Folle servit de prétexte à l'organisation d'une compagnie qui eut des statuts. Elle se composait de cavalerie et d'infanterie : la convocation des membres se faisait souvent en vers burlesques, et les trois derniers jours de carnaval, les déguisements les plus bizarres avaient lieu. Le chef de la bande, personnage choisi par son mérite et sa probité, s'appelait *Mère-Folle*, et avait comme un souverain, une cour, des gardes et des officiers : ses jugements étaient sans appel.

La cavalerie composée de plus de deux cents hommes et l'infanterie avaient chacune un étendard ou drapeau particulier.

Les lettres patentes délivrées à chaque membre élu étaient écrites de trois couleurs, avec sceau en cire également de trois couleurs.

Quand on s'assemblait pour manger, chacun portait son plat.

Dans les occasions solennelles, la compagnie conduisait de grands chariots peints, traînés chacun par six chevaux caparaçonnés de trois couleurs, accompagnés d'un grand nombre de personnages vêtus suivant leur rôle.

Un individu habillé en ours avait coutume de marcher devant le cortége et distribuait aux femmes et aux filles des petits quatrains dont la modestie de ces dernières avait parfois à souffrir.

Le convoi s'arrêtait devant la maison des notables de la ville, en y récitant des poësies plus ou moins.... bourguignonnes.

La Mère-Folle montée sur une haquenée blanche et suivie de ses dames d'atours et de ses officiers, suivait ordinairement les chariots. Parfois aussi la Mère-Folle montait sur le plus beau char, escortée des principaux personnages de sa cour.

Quand il arrivait quelque événement singulier dans la ville : grossesse ou couche prématurée — enlèvement — bataille conjugale ou scandaleuse, la compagnie ne manquait pas de se mettre sous les armes, d'arborer ses bannières et de lancer son chariot pour aller s'ébaudir devant la maison.

Le charivari, dont l'usage n'est pas encore perdu, n'a pas d'autre origine. Le charivari!... je propose cette étymologie dont je ne me rends pas garant : Le char y va, ris!

Il est certain que la crainte du charivari a été pour les mœurs un frein souvent aussi puissant que la crainte de Dieu. On voit dans notre manuscrit deux curieuses pièces que du Tilliot n'a pas cru devoir publier, — et qui donnent de singuliers exemples des condamnations auxquelles n'ont pu échapper certains bourgeois n'ayant pas mérité précisément le certificat de bonnes vie et mœurs.

A la naissance du dauphin, plus tard Louis XIV, l'infanterie dijonnaise, alors dans tout son éclat et composée de plus de quatre-cents hommes à che-

val, masqués et revêtus d'habits de couleurs, récita des pièces de circonstance au sujet de cette heureuse naissance, pour laquelle les plus beaux esprits n'avaient pas manqué de se mettre en frais.

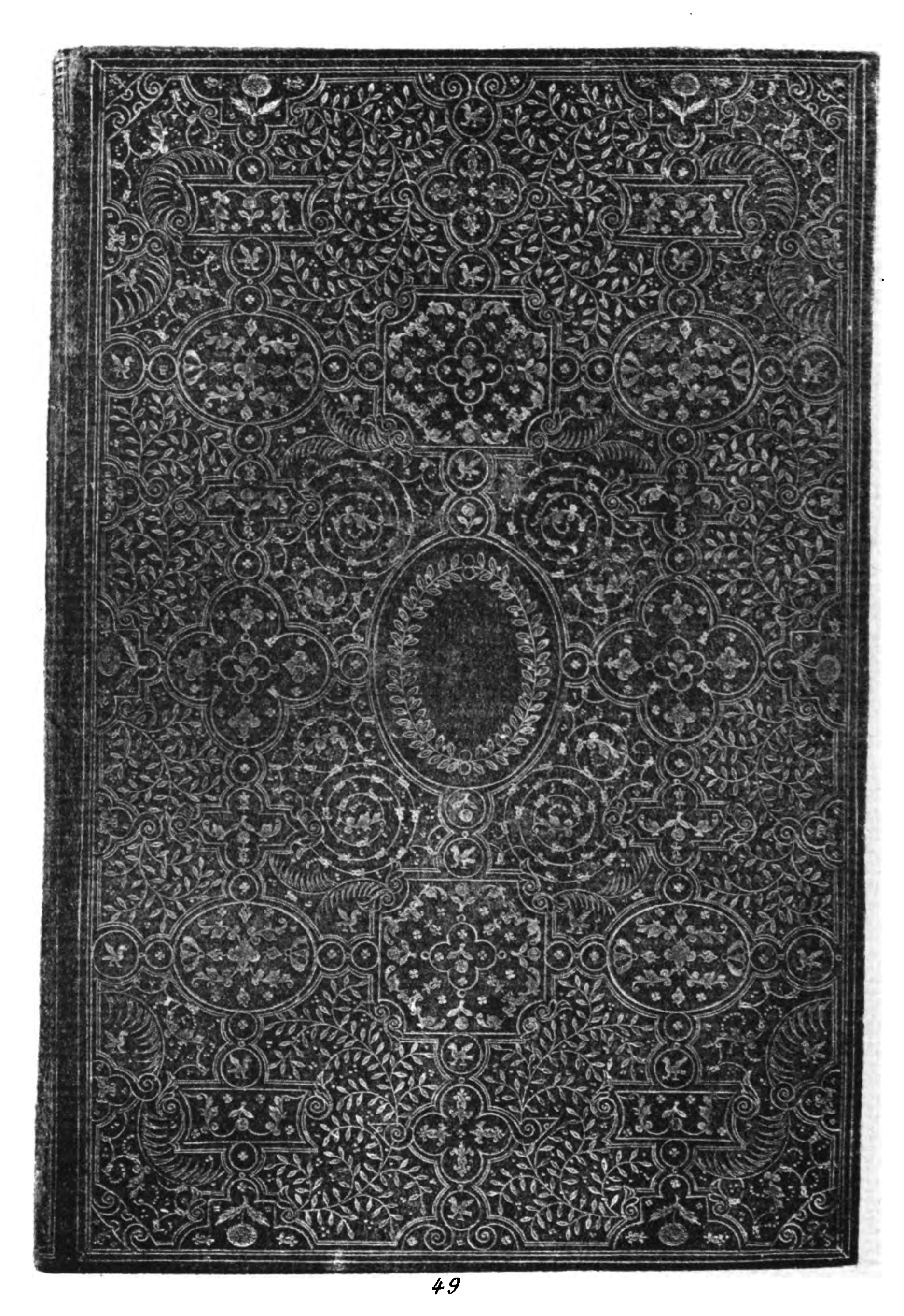
Sous le règne de Louis XIII, en 1630, un édit abolit enfin la compagnie de la *Mère-Folle*, considérant les désordres et scandales qu'elle occasionnait.

Le dernier capitaine des gardes de cette compagnie a été le chevalier Quarré d'Aligny; son lieutenant était le sieur Desbarres, surnommé : *le capitaine Fracasse.*

Le dernier représentant de la *Mère-Folle* a été Philippe Deschamps, procureur au Parlement et syndic des États de Bourgogne. Ce brave magistrat eut treize enfants ; l'un de ses gendres, Jean de Vandenesse, en eut dix. O race de Bourguignons vigoureux! La fécondité devait se perpétuer dans vos familles.

ERNEST PETIT.





49

RELIURE DE LE GASCON

exécutée pour Jacques VI, Roi d'Angleterre

*(Collection A. F. Didot)*

# UN SALON DÉMOLI

*(Suite et fin)*

---

## II



L'INFLUENCE du salon de l'arcade Colbert sur les quarante assemblés au Louvre, la haute puissance du cercle littéraire de la marquise de Lambert sur les décisions de l'Académie française furent très-avouées, même de son temps et de fort bonne heure. Elles agissaient et s'imposaient presque à ciel ouvert. Fontenelle n'en a rien dit dans son *Éloge* de la marquise, sans doute parce que, comme il en était le principal meneur, il ne tenait pas à dénoncer ainsi lui-même cette sorte d'autorité qu'il avait conduite, et dont après madame de Lambert il espérait bien avoir la survivance; ce qui fut en effet.

D'autres, moins intéressés, ont été plus sincères : le marquis d'Argenson, par exemple, qui eut d'autant mieux le droit de parler de cette influence, qu'on lui offrit d'en user pour lui et qu'il refusa.

Il avait, c'est lui qui nous l'apprend, été pendant quinze ans « des amis particuliers » de la marquise, et, celle-ci qui avait tant fait d'académiciens avec les nouveaux venus de son salon, ne se pardonnait pas d'avoir si longtemps oublié ce persévérant, ce fidèle, à qui son assiduité seule aurait dû créer des droits. On ne l'oubliait du reste que parce qu'il voulait être oublié. Son refus, quand la marquise se mit enfin à penser à lui, le fit bien voir. Elle insista, il tint bon, et de toute cette maison académique ce fut peut-être le seul qui ne voulut pas aller plus loin que l'antichambre.

« Elle m'avoit voulu persuader, écrit-il, en 1733, dans ses *Mémoires,* de me mettre sur les rangs pour une place à l'Académie française, honneur qu'elle avoit la bonté de penser me convenir. Elle m'assuroit le suffrage de ses amis qui étoient en grand nombre à l'Académie. On a même, ajoute-t-il,—et c'est le point curieux pour nous,—on a même essayé de tourner en ridicule ce qui est une chose très-réelle, c'est que l'on n'étoit guère reçu à l'Académie que l'on ne fût présenté chez elle, et par elle. Il est certain qu'elle a fait la moitié de nos académiciens d'aujourd'hui.

« J'ai appréhendé l'éclat, l'envie et la satire des beaux esprits aspirant à ces places, soit parmi les auteurs, soit chez les gens du monde; la corvée d'une harangue en public, tant de fadaises, de lieux communs à débiter! Et probablement ayant laissé mourir madame de Lambert sans accepter son offre, une occasion aussi belle ne se présentera plus. J'en ai perdu jusqu'à la tentation et pour longtemps, Dieu merci! »

Le président Hénault ne fit pas tant le délicat. Arrivé de bonne heure chez madame de Lambert, s'y trouvant en plein courant d'Académie, il ne chercha pas à le remonter avec une résistance de misanthrope, comme le marquis d'Argenson; il se laissa porter par le flot sans même être sûr qu'il fût bien digne d'aller où il était ainsi porté. C'est en 1723 qu'il fut reçu académicien, n'ayant guère que quarante ans, et il attendit vingt-cinq ans au moins pour publier enfin l'ouvrage qui devait un peu justifier son élection : *l'Abrégé chronologique de l'histoire de France*. Jusque-là il avait laissé tout l'honneur de sa nomination à l'influence du salon de la marquise.

Il n'a cependant rien dit dans ses *Mémoires* de ce qu'il lui dut en cette affaire. Il y déclare hautement l'influence, car il dit : « Il falloit passer par elle pour aller à l'Académie, » mais il n'ajoute point qu'il en usa. S'il l'eût dédaignée comme d'Argenson, soyez sûr qu'il l'avouerait pour se faire honneur du refus!

Il avait pour n'y rien manquer, et s'y faire un mérite de son assiduité complaisante, été de toutes les parties de littérature et même de plaisir qui, de l'après-dîner jusque fort tard dans la soirée, occupaient l'infatigable oisiveté de cette maison. C'est par lui qu'on a pu ainsi la connaître le mieux dans tous les détails très-mêlés, et parfois peu conciliables, de la vie qu'on y menait.

Par Fontenelle déjà trop vieux pour s'attarder, par La Mothe, à qui sa mauvaise vue interdisait les longues veilles, on n'a connu que de jour la maison de madame de Lambert; leurs confidences sur elle ne sont que des indiscrétions d'avant-souper. Mais, grâce au président, encore jeune et grand coureur de *médianoche* avant d'avoir lui-même à Paris la meilleure et la plus renommée table du soir, et de mériter cet éloge de Voltaire :

Hénault, fameux par vos soupers
Et par votre *Chronologie*,

on a pu voir l'autre face moins sérieuse et moins gourmée de cette maison, la surprendre à son heure de gaieté, lorsqu'elle abdiquait tout ce qu'elle était le jour, excepté l'esprit, qui lui-même se transformait et passait lestement de la discussion au madrigal, et de la conférence à la chanson.

Pour faire mieux contraste, ce n'était pas le mercredi, c'est-à-dire le jour moyen, le jour d'essai et de peu d'apparat dont nous vous avons déjà parlé, que se donnaient ces galas du soir. C'était le mardi, après les réceptions de haut esprit et de grande tenue, quand les luttes du bureau, les redoutables

fatigues de ces « galères » de la discussion et du bien dire, comme on avait quelquefois eu raison de les appeler, étant bien finies, on se sentait le besoin de se détendre un peu de pensée et de langage, et de divaguer par la chanson ou la calembredaine jusqu'à ce vieux *gof* parisien, jusqu'à ce vocabulaire des halles où se fournissaient de style pour leurs *œufs de Pâques* et leurs *Etrennes de la Saint-Jean*, les beaux esprits d'un autre salon, la *Société du bout du banc*, qui se tenait chez mademoiselle Quinault.

La marquise faisait tout pour qu'on ne s'aventurât pas jusqu'à de telles échappées, car elle restait elle-même en donnant permission de s'émanciper; mais malgré elle on allait au delà de la liberté permise, et plus d'un fois, j'en suis sûr, les échos des guinguettes se seraient réjouis des folies chantées le soir dans ce salon, qui le matin était presque l'Académie.

« Le soir, dit le président, qu'il faut enfin laisser parler, la décoration changeoit, ainsi que les acteurs. Madame de Lambert donnoit à souper à une compagnie plus galante : elle se plaisoit à recevoir les personnes qui se convenoient. Son ton ne changeoit pas pour cela; elle prêchoit la belle galanterie à des personnes qui alloient un peu au delà. J'étois des deux ateliers. Je dogmatisois le matin et je chantois le soir. »

La marquise, quoiqu'elle n'ait écrit qu'en prose, et qu'elle n'eût guère composé son cénacle que de philosophes et de poëtes prosaïques, tels que La Mothe, n'avait aucune répugnance pour les jolis vers, elle les recherchait même, elle les applaudissait volontiers. Son dédain en ce cas eût été, il est vrai, une ingratitude. Le meilleur de son éducation, le goût des choses de l'esprit ne lui venait-il pas d'un homme, dont la seule gloire avait été dans ces aimables riens ? C'est Bachaumont, l'ami de Chapelle et son second poétique pour le fameux *Voyage*, qui avait élevé la marquise, dont il avait épousé la mère en secondes noces : « Il s'affectionna, dit Fontenelle, à sa belle-fille, presque encore enfant, à cause des dispositions heureuses qu'il découvrit bientôt en elle, et il s'appliqua à les cultiver tant par lui-même, que par le monde choisi qui venait dans sa maison et dont elle apprenait la langue comme sa langue maternelle. »

Ayant eu un pareil précepteur, la marquise de Lambert ne pouvait, je le répète, sans paraître une ingrate, exclure de son salon le madrigal et les chansons : elle leur fit fête. Ce qui l'y aurait engagée, si l'oubli de ses impressions d'enfance l'en avait détachée, c'est l'intimité qu'elle eut, au plus beau temps de son bureau d'esprit, avec l'homme qui pouvait le mieux le fournir de vers aimables, et de quatrains à l'ambre, le marquis de Saint-Aulaire.

Il était veuf, elle était veuve, et le bruit courut que de ce double veuvage ils se firent ensemble de nouveaux liens : « On croit, dit encore le président, que la marquise de Lambert s'étoit remariée au marquis de Saint Aulaire. »

Ce qui est incontestable, c'est qu'ils furent les meilleurs amis et qu'il y eut union entre leurs deux familles.

En 1703, la fille de la marquise, qui n'avait que vingt-deux ans, épousa le fils du marquis, le comte de Saint-Aulaire, colonel-lieutenant du régiment d'Enghien-Infanterie. Il mourut de bonne heure. Six ans après, le 26 août 1709, il fut tué au combat de Ramersheim, dans la haute Alsace. Sa jeune veuve qui, suivant Hénault, était « une personne d'esprit raisonnable, » ne se remaria pas. Elle resta près de sa mère, lui allégeant de son mieux les fatigues enviées de son salon et de ses influences, et se confondant si bien avec elle que le président Hénault semble s'y être trompé.

Quand il parle, comme nous l'avons vu, du mariage de la marquise de Lambert et du marquis de Saint-Aulaire, je jurerais qu'il brouille dans ses souvenirs, d'un côté la mère et la fille, de l'autre le père et le fils, et que la seule union dont en réalité il se souvienne, est celle dont nous venons de dire deux mots et qui fut si vite brisée.

Le marquis de Saint-Aulaire venait déjà beaucoup chez la marquise, avant la mort de son fils. Sa belle-fille, en s'y retirant, l'y attira et l'y retint encore plus. Il se partagea, presque à part égale, entre cette maison et le séjour de Sceaux, où la duchesse du Maine l'avait fait son bel esprit en titre, son madrigalier.

Il eut les avantages de cette double intimité qui lui créait une double influence, et le portait comme par un double courant vers l'Académie française. Il y entra, pour ainsi dire, par deux portes au lieu d'une. Ce fut celle toutefois que lui rendit accessible Madame de Lambert, et qu'elle força même un peu pour lui, qui fut la mieux ouverte.

Si Bachaumont, son beau-père, eût pu vivre encore, c'est à lui sans nul doute que la marquise aurait donné la préférence; mais le collaborateur des petits vers du *voyage* de Chapelle n'étant plus là, il alla de soi, et comme par une succession naturelle, qu'elle adopta et protégea M. de Saint Aulaire.

Son élection à l'Académie fut une des premières qui s'organisèrent chez elle, ce fut aussi une des plus laborieuses.

Boileau, l'ennemi juré des talents faciles et des renommées de coterie, vivait encore. Quand le bruit de la candidature de ce grand seigneur, qui s'était avisé de se croire poëte à soixante ans passés, et qui tout aussitôt se faisait de cette présomption trop encouragée par des amis un titre et pour ainsi dire un droit formel pour être de l'Académie, arriva jusqu'à sa surdité, il eut un réveil d'indignation, qui rappelait ses plus jeunes, ses plus vives colères.

Depuis bien longtemps, on ne le voyait plus aux séances du Louvre. Il s'oubliait à Auteuil. Ce choix, qu'il trouvait une insolence, lui prouva qu'on l'oubliait encore plus à l'Académie. Si on l'osait, lui vivant, c'est qu'on le croyait mort. Il jura qu'on jugerait bientôt du contraire, et que, dût-il s'y faire porter, il jetterait dans l'urne la protestation la plus noire contre la nomination de M. de Saint-Aulaire, qui n'était pour lui qu'un héritier direct et seulement un peu mieux fleuri et plus galant des marquis Turlupins de sa jeunesse.

Ce fut à qui le retiendrait dans l'élan de cette fougue. M. de Lamoignon lui-même s'y employa par leurs amis communs, mais n'y put rien. Après lecture des vers de galanterie un peu vive que le président lui fit montrer, choisis parmi les meilleurs du marquis, le satirique, à qui l'âge avait laissé toute la vivacité de son goût, et donné de plus une pointe de pudeur assez austère, ne répondit que par ce coup de boutoir : « Voilà encore un plaisant titre pour être de l'Académie. Qu'il ne compte pas sur moi. Je dirai tout net à M. de Lamoignon, que je n'ai pas de voix à donner à un homme qui fait d'aussi méchants vers à soixante ans passés, et, qui plus est, des vers, qui renferment une morale impudique. »

C'est tout bouillant de cette colère qu'il vint à l'Académie, le jour marqué pour l'élection. Il fut aussitôt entouré par les gens du parti, ayant à leur tête les abbés Lavau et Abeille, lui remontrant, à grand renfort de phrases, l'un : que M. de Saint-Aulaire, à le bien regarder, faisait de très-jolis vers ; et l'autre, qu'après tout, pour un homme de qualité comme lui, c'était beaucoup qu'un tel talent, et que d'ailleurs il ne se donnait pas pour poëte de profession, mais seulement comme un disciple d'Anacréon, ami comme lui des poésies galantes.

Au premier, Boileau, qui ne s'était jusque-là retenu qu'à grand'peine, répondit brusquement, que les vers du marquis ne lui semblaient être d'aucune façon ce qu'on prétendait les faire, et qu'il saurait gré aux gens qui les trouvaient si parfaits, de vouloir bien trouver les siens détestables. Au second, il répliqua non moins nettement que la qualité de M. le marquis ne faisait rien à l'affaire, qu'il ne s'agissait pas de ses titres de noblesse, mais de ses titres de Parnasse, et que, quant à sa prétendue ressemblance avec Anacréon, elle était une insulte pour celui-ci : « Savez-vous bien, s'écria-t-il hors de gonds, savez-vous bien, monsieur l'abbé, qu'Horace lui-même, tout Horace qu'il était, se croyait un très-petit compagnon, auprès d'Anacréon ! »

On ne s'en tint pas aux mots, il paraît qu'on voulut aller aux preuves. Voltaire, qui avait sur ce temps-là des traditions qu'il brodait volontiers de sa malice et de son esprit, racontait que l'abbé Lavau, à bout d'arguments, proposa d'ajourner l'élection, et de la remettre après qu'il aurait fait lire en séance une pièce qui ne laisserait aucun doute sur le talent poétique du marquis. Boileau, disait encore Voltaire, aurait offert d'apporter de son côté, papier sur table, une preuve non moins sûre de son incurable médiocrité. La proposition aurait été acceptée ; huit jours après, les deux Académiciens seraient venus, chacun avec sa pièce, l'un pour, l'autre contre le talent du marquis, et il se serait trouvé que les deux pièces ainsi alléguées comme preuves contradictoires étaient justement... la même !

L'anecdote est jolie, malheureusement rien ne la confirme. Elle semble même implicitement démentie par une lettre longtemps perdue, où Boileau a raconté lui-même toute cette affaire d'Académie. C'est à un autre mar-

quis, M. de Mimeure, qu'il l'a écrite peu de jours après, le 4 août 1706, et la communication est d'autant plus piquante, les détails arrivent d'autant plus naturellement que cet autre marquis était le candidat dont par boutade, et sans le consulter, il avait de lui-même fait choix pour l'opposer à M. de Saint-Aulaire.

Par là, toujours assez volontiers courtisan et ami de la noblesse, il prouvait que ce n'était pas la qualité qui lui répugnait en M. le marquis de Saint-Aulaire, mais seulement l'infériorité du talent. Resterait, et ce serait, je crois, fort difficile pour l'honneur de Boileau et de son goût, resterait à prouver que l'autre marquis valait mieux comme poëte. M. de Mimeure fut, au reste, plus surpris que personne de l'honneur qui lui était arrivé ainsi, il n'y voulait pas croire, et c'est pour l'en assurer que Boileau lui écrivit :

« Ce n'est point, monsieur, un faux bruit, lui dit-il, c'est une vérité très-constante que, dans la dernière assemblée qui se tint au Louvre pour l'élection d'un Académicien, je vous donnai ma voix, et je vous la donnai avec d'autant plus de raison que vous ne l'aviez point briguée, que c'étoit votre seul mérite qui m'avoit engagé dans vos intérêts.

« Je n'étois pourtant pas le premier à qui la pensée de vous élever fût venue; il y avoit un grand nombre d'Académiciens qui se trouvoient dans la même disposition que moi. Mais je fus fort surpris en arrivant dans l'assemblée de les trouver tous changés en l'honneur de M. de Saint-Aulaire, homme, disoit-on, de fort grande réputation, mais dont le nom pourtant, avant cette affaire, n'étoit pas venu jusqu'à moi.

« Je leur témoignai mon étonnement avec assez d'amertume, mais ils me firent entendre d'un air assez pitoyable qu'ils étoient liés. Comme la brigue de M. de Saint-Aulaire n'étoit pas médiocre, plusieurs gens de conséquence m'avoient écrit en faveur de cet aspirant à la dignité académique, mais par malheur pour lui, dans l'intention de me faire mieux concevoir son mérite, on m'avoit envoyé un poëme de sa façon très-mal versifié où, en termes assez confus, il conjure la Volupté de venir prendre soin de lui pendant sa vieillesse et de réchauffer les restes glacés de sa concupiscence; voilà en effet le but où il tend dans ce beau poëme.

« Quelque bien qu'on m'eût dit de lui, j'avoue que je ne pus m'empêcher d'entrer dans une vraie colère contre son ouvrage. Je le portai à l'Académie, où je le laissai lire à qui voulut : et quelqu'un s'étant mis en devoir de le défendre, je jouai le vrai personnage du Misanthrope dans Molière, ou plutôt j'y jouai mon propre personnage, le chagrin de ce misantrophe contre les méchants vers ayant été, comme Molière me l'a confessé plus d'une fois, copié sur mon modèle. Ensuite, on procéda à l'élection par billets; et bien que je fusse le seul qui écrivisse votre nom dans mon billet, je puis dire que je fus le seul qui ne parus point honteux et déconcerté. »

Ce que Boileau n'a pas avoué en tout cela, c'est la vraie raison de son anti-

pathie pour M. de Saint-Aulaire, et surtout pour son monde, pour sa coterie qui le poussait, c'est-à-dire pour le salon de madame de Lambert.

La guerre des Anciens et des Modernes n'était pas encore terminée alors, et nous avons vu que le cénacle de l'arcade Colbert était le quartier général du parti des Modernes, tandis que Boileau et madame Dacier étaient les champions, les tenants du parti des Anciens. C'est donc, à n'en pas douter, le protégé de la secte ennemie que Boileau poursuivait avant tout en M. de Saint-Aulaire. S'il faisait avec tant de rancune à ce sexagénaire les honneurs de sa haine, c'est qu'il le trouvait trop moderne! L'ironie du rôle rapprochée de la réalité du personnage était bien cruelle.

M. de Saint-Aulaire en eut-il conscience? comprit-il la véritable cause de l'acharnement du satirique? Je ne crois pas. Sa victoire, en tout cas, l'en aurait consolé. Elle fut complète. Boileau lui-même en convient, malgré la tournure flatteuse qu'il donne à sa propre défaite.

Le camp de l'arcade Colbert n'eut pour ainsi dire que de ces succès, et presque toujours à meilleur marché, car Boileau ne tarda pas à disparaître, pour lui laisser le champ de l'Académie plus libre et lui rendre les victoires aisées. Pour le règne académique de cette Récamier de la fin de Louis XIV et de la Régence, il n'y eut que fort peu de nuages, et pas un seul aussi orageux que celui qui vient de crever sans dommage pour elle; mais si la virtuose de bel esprit, si la directrice de cette première Abbaye-aux-Bois, triomphait ainsi, la mère avait en elle fort à pâtir et plus cruellement que toute autre.

Il vous souvient que la marquise avait fait leçon de maternité, qu'elle avait écrit pour son fils et pour sa fille des *Avis* de la plus exquise sagesse, de l'expérience la mieux étudiée. Pour la fille, l'enseignement eut son profit. Nous avons vu quelle personne « d'esprit raisonnable » elle devint, et comment elle se montra digne fille de sa mère, digne élève de ses livres.

Pour le fils, il n'en fut pas de même. C'était un indépendant, qu'aucune leçon n'aurait pu brider, une sorte d'Alceste, moitié soldat, moitié mondain, qui en pleine et brusque franchise se moquait de tout et de tous, en attendant la Célimène qui se moquerait de lui. Elle ne manqua pas de lui venir : « C'étoit, dit le président Hénault, un homme particulier et tout à fait misanthrope, dont la misanthropie comme la raison vint échouer à une femme coquette qui s'en fit épouser. »

Cent fois dans ses *Avis*, ceux du livre et ceux plus intimes de la mère, la marquise lui avait conseillé la défiance en ces caprices qui semblent faits pour passer et qui restent; qui n'ont l'air que de devoir glisser et qui vous enlacent : « Défiez-vous, lui avait-elle dit par exemple avec Montaigne, défiez-vous de la trahison de vos plaisirs. »

M. de Lambert se laissa trahir et se prêta même à la trahison. Pour celle qui le prit, ce n'était plus seulement sa mère, mais le monde entier qui l'avertissait, qui lui criait gare, il n'y donna pas moins tête baissée. Cette Célimène

était veuve comme l'autre, — et ce qui n'était pas pour rassurer, — beaucoup moins jeune. Elle s'appelait la marquise de Locmaria; on la trouvait partout, sans que sa conduite extérieure eût rien de reprochable; suivant le président Hénault « elle étoit fort avant dans le monde, point méchante, d'une gourmandise distinguée et cherchant à plaire à bride abattue. » M. de Lambert se trouva sur son chemin. Ainsi que tant d'autres, il se fit aimer au galop, mais par malheur, comme tous les rêveurs sérieux, qui ne savent point passer dans ces amours de passage, il resta en croupe. Après plus de cinq ans d'une liaison qu'on croyait définitive et consacrée, il ne put se délivrer que par le mariage.

La mère cria bien fort, et même, pour l'honneur de son pauvre livre si mal écouté, elle alla jusqu'au bout des suprêmes remontrances, soutenues de toute la componction éloquente et contrite du cénacle, qui ne fut jamais si sérieux. Le fils résista : « Il lui a fait trois soumissions respectueuses, voilà les beaux esprits avec leur imagination tendue de deuil, occupés à faire des élégies. » C'est Mathieu Marais, ce des Réaux de la Basoche, qui parle ainsi dans son *Journal* à la date du 12 janvier 1725, et qui se souvient trop qu'il fut ami du satirique, pour ne pas saisir cette occasion peu charitable de dauber un peu sur la grande *virtuose* des Modernes et sur son salon.

« Ce qui doit fâcher la mère, ajoute-t-il, c'est qu'autrefois elle avoit épuisé tout son esprit à lui donner de bons conseils, qu'on a vus manuscrits dans le monde, et qu'il n'en a pas profité. » Il passe ensuite à la belle veuve, cause de tout ce débat. Voici ce qu'il en dit, ainsi que de la liaison dont le mariage était la fin, le *dénouement,* pour prendre le mot avec son vrai sens étymologique. Quoique le cynisme et la phrase crue me manquent pas ici, nous n'en retrancherons rien : « Madame de Locmaria a été une des plus aimables femmes de la cour et a eu bien des amants, sans son mari, qui la prend pour femme, parce qu'il est las de l'aimer. On les croyait mariés depuis cinq ou six ans, mais tous les mariages secrets ne sont que des prétextes pour coucher ensemble, et à la fin un vrai mariage vient, et l'on n'y couche plus. »

La marquise survécut neuf ans à cette révolte de son fils, qui fut une des vraies douleurs de sa vieillesse. Elle s'en était consolée, quand une plus grande encore l'accabla el la laissa sans défense contre de nouveaux coups : sa fille mourut en 1731, et la pauvre mère, qui avait alors quatre-vingts ans, ne fit plus que traîner comme si son âme s'en était déjà allée. Deux ans après, presque jour pour jour, le 12 juillet 1733, elle partit à son tour.

Il y eut tristesse et désolation dans le monde des beaux esprits. Les gens de la Bibliothèque du roi et ses architectes furent les seuls qui ne menèrent pas si grand deuil. Depuis longtemps installés dans la galerie Mazarine, ils guettaient le salon de l'arcade Colbert, dont M. de Nevers avait, si inconsidèrement, suivant eux, laissé la jouissance viagère à la marquise.

Sa mort fut pour eux le plus attendu des déménagements, mais leur installation ne suivit pas si vite. Le marquis héritier fit des difficultés. Il objecta

que sa mère « avait fait de grandes dépenses en glaces, menuiseries, dorures et autres ornements. » Il allégua de plus qu'en raison de ses propres pertes dans les affaires du Système, le roi, par arrêt des 6 avril 1722 et 12 février 1724, étendant la concession faite à la marquise, lui avait concédé à lui-même « un appartement sous celui de sa mère, et qu'il y avait fait construire écuries, remises, etc. » Pour toutes ces dépenses il demandait une fort grosse indemnité, qui fut discutée, amoindrie, et en fin de compte accordée d'une part et acceptée de l'autre.

Quand M. de Lambert eut alors définitivement déménagé, les ouvriers et artistes se mirent à l'œuvre pour faire le salon de l'Arcade digne de recevoir les médailles du roi, et tel que nous l'avons vu : « Cette pièce, dit l'architecte Blondel, qui l'admira dans sa nouveauté, est très-bien décorée par un lambris enrichi de sculptures, dont les principaux ornements sont dorés. Cette menuiserie renferme des tableaux peints par MM. Vanloo, Natoire et Boucher. Dans les trumeaux de cette pièce sont distribuées des tables d'un plan Chantourné qui soutiennent des médailles de menuiserie doré. » Tout demeura ainsi jusqu'au dernier déménagement, le plus définitif de tous, la démolition même de l'Arcade et du salon qu'elle soutenait.

Il ne reste plus que la petite maison qui en dépendait. Quand vous passerez auprès de sa porte, rue Colbert, n'oubliez pas que ce petit coin fut près d'un demi siècle l'antichambre de l'Académie.

ÉDOUARD FOURNIER.



II<sup>e</sup> SECTION.



## BIBLIOPHILES OU AMATEURS DIVERS

BUTKENS (Christophore), prieur de Saint-Sauveur de l'ordre de Cisteaux.



*D'azur, à la bande d'argent chargée de trois soleils du même.*

*Bulletin du Bibliophile belge*, 2[e] s., t. V, p. 275.

CADEAU.



*D'azur, à trois bandes ondées d'argent.*

CADIER DE VEAUCE, en Bourbonnais.



*D'azur, au remontel de cerf d'or.*

CAILLET.



*D'azur, à trois molettes d'or.*

CAJOT, en Bugey.



*D'azur, à une fasce d'or surmontée en chef d'un croissant d'argent.*

CALLON (Thomas), conseiller, procureur du roi en la Cour des Monnaies.



*D'azur, au chevron brisé d'or, accompagné en chef de trois étoiles rangées en fasce, aux flancs de deux canettes, et en pointe d'une rose, le tout d'or.*

CAMPS (François de), évêque de Pamiers, 1685.



*D'azur, au lion d'or soutenant de ses deux pattes un écusson d'argent.*

CAMUS DE PONTCARRÉ, conseiller au Parlement de Paris.



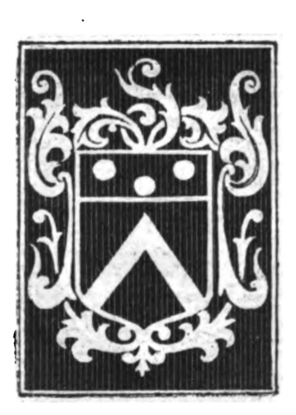
*D'azur, à trois croissants montants d'argent, à l'étoile d'or posée en face.*

CANAYE, conseiller au Parlement de Paris.



*D'azur, au chevron d'or accompagné de deux étoiles en chef et d'une rose en pointe, le tout du même.*

CANEL (Claude), conseiller au Parlement de Paris vers 1680.



*D'or, au chevron d'azur, au chef de gueules, chargé de trois besants d'argent,* 2 *et* 1.

CAPELET, en l'Isle de France.



*D'azur, au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même,* 2 *en chef,* 1 *en pointe.*

CAPPONI (de), en Bourbonnais.



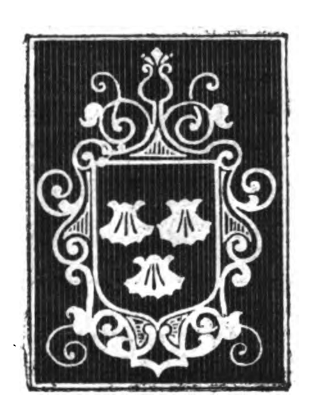
*Tranché de sable et d'argent.*

CARDON (Horace), échevin de la ville de Lyon, 1610.



*D'or, à une fleur de cardon au naturel, tigée et feuillée de sinople.*

CARMONNE, conseiller au Parlement de Bourgogne.



*D'azur, à trois coquilles d'or.*

CARPENTIER, de la Chambre des Comptes, 1699.



*D'azur, à un chevron d'or accompagné de deux étoiles de même en chef, et d'un croissant montant d'argent en pointe.*

CARPOT (Michel-François-Louis), secrétaire du Roi.



*D'or, au cep de vigne de sinople, à la fasce d'hermine brochante.*

CARRELET DE LOISY.



*D'azur, au lion d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois losanges d'argent.*

CARRION DE NISAS.



*D'azur, à une tour d'argent donjonnée de trois tourelles du même, crénelées et maçonnées de sable.*

Voy. le *Catal.* Dinaux, 1re partie, n° 213.

CASTAIGNÈRES.



*D'or, à un châtaignier de sinople.*

CASTANIER D'AURIAC, famille de Paris.



*D'argent, au châtaignier de sinople, fruité d'or, sur un tertre de sinople, un chef d'azur chargé d'un croissant montant, accosté de deux étoiles, le tout d'argent.*

CASTELANE (François-Adhémar de Monteil de Grignan de), archevêque d'Arles, 1645.



*Ecartelé : au 1, d'or, à trois bandes d'azur ; au 2, de gueules, à un château d'or sommé de trois tours d'argent qui est* Castelane ; *au 3, de gueules, au lion d'argent, franc quartier d'hermine ; au 4, de gueules, à la croix alezée d'or, cantonnée de 4 quintefeuilles de même.*

CASTRIES (Armand-François de la Croix, marquis de), mort en 1743. Il avait épousé Marie-Louise-Angélique de Talaru de Chalmazel.



*D'azur, à la croix d'or, qui est de* Castries ; *accolé de* Talaru de Chalmazel, *qui est : parti d'or et d'azur, à la cotice de gueules brochante sur le tout.*

Voy. le Catal. Dinaux, 2e partie, no 471.

CATHERINOT (Nicolas).



*D'argent, au chevron d'azur accompagné de trois merlettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe.*

CATINAT.



*D'argent, à la croix de gueules chargée de neuf coquilles d'or.*

CAULET (Jean), abbé de Castries.



*De gueules, au lion d'or, à la fasce de gueules brochante chargée de trois étoiles d'or.*

CAUMONT, duc de la Force.



*D'azur, à trois léopards d'or l'un sur l'autre, couronnés, armés et lampassés de gueules.*

Devise : *Ferme Caumont.*

Ces armes sont accompagnées d'un monogr. composé des lettres C. L. F. entrelacées.

CAVERSON (Guillaume), chanoine d'Utrecht.



*D'azur, au dauphin couronné d'or allumé de gueules.*

*Bulletin du Bibliophile belge*, 2e s., t. V, p. 260.

CHABENAT, en Berry.



*D'argent, à la fasce en devise de gueules soutenue de trois pensées au naturel, feuillée de sinople, 2 et 1 ; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

CHALÉON (Laurent), conseiller au Parlement de Grenoble, 1670.



*D'azur, à la bande d'argent chargée d'un lionceau de gueules.*

CHALON DU BLÉ (Nicolas), marquis d'Uxel, maréchal de France.



*De gueules, à trois chevrons d'or.*

CHALUS (de), en Bourbonnais.



*e sable, semé d'étoiles d'or, au poisson de même en bande, à la bordure engrêlée de gueules.*

CHALUS DU FRESNAY, chevalier des Ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, 1672.



*D'azur, à trois croissants d'argent posés 2 et 1 ; l'écu entouré du collier des Ordres.*

CHAMBELLAN, conseiller au Parlement de Bourgogne.



*D'azur, à deux pattes de griffon d'or en chef, et en pointe une tête de léopard arrachée de même, lampassée de gueules.*

CHAMILLARD (Michel de), conseiller au Parlement de Paris, ministre de Louis XIV, 1721.



*D'azur, à la levrette passante d'argent, accolée d'azur, au chef d'or chargé de trois molettes d'éperon du champ*, aliàs *de sable.*

Les livres à la reliure de Chamillard, et qui sont aujourd'hui si recherchés, portent les armes ci-dessus dans un écu qui est accolé des armes de la maison LE REBOURS : de gueules à 7 losanges d'argent posés 3, 3 et 1.

CHANLATTE, directeur du commerce des Indes, 1670.



*D'argent, au chevron d'azur accompagné de trois mouchetures d'hermine de sable, 2 en chef, 1 en pointe.*

CHAPPONAY (François de), prévôt des marchands de la ville de Lyon, 1627.



*D'azur, à trois coqs d'or, 2 et 1, membrés, becqués, barbés et crêtés de gueules.*

CHAPT DE RASTIGNAC (Louis-Jacques), archevêque de Tours, 1723.



*D'azur, au lion d'argent couronné d'or.*

CHARPENTIER.



*D'azur, à la bande échiquetée d'or et de gueules, accompagnée de deux licornes effarées d'argent.*

CHARENCY (Guillaume), conseiller au Parlement de Grenoble.



*D'azur, à trois oiseaux d'argent, volant en bandes.*

CHARRIER, sieur de la Rochette (Jean), prévot des marchands de Lyon, 1636.



*D'azur, à la roue d'or.*

CHARRON DE MENARS (Jean-Jacques), président au Parlement de Paris, mort en 1718.



*D'azur, au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même, 2 en chef, 1 en pointe.*

Ce bibliophile, dont le cabinet était un des plus beaux de son époque, s'enrichit encore de la presque totalité de la collection Thuanienne, qu'il sauva ainsi, pour le moment, d'une dispersion complète. Cet événement parut si heureux pour les lettres, que le poëte Santeul le célébra dans une très-belle élégie en vers latins sous le titre de *Bibliotheca Thuana*. En 1706, le président Menars céda au cardinal de Rohan, alors évêque de Strasbourg, pour la somme de 40,000 livres, toute la Bibliothèque des de Thou.

*Bibliotheca Menarsiana*, ou Catalogue de la Bibliothèque de feu messire Jean-Jacques Charron, chevalier, marquis de Menars, baron de Conflans-Sainte-Honorine, seigneur de Neufville et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier en la Cour du Parlement de Paris... *Augmentée* et *embellie* d'un grand nombre de manuscrits, dont les uns sont considérables par leur *antiquité* et *conservation*, les autres par la délicatesse des *miniatures;* et en outre enrichie *de ce qu'il y a de recherché* en théologie, *de curieux* en jurisprudence et en philosophie, *d'intéressant et de beau* en histoire et en belles-lettres, *et de ce qu'il y a de rares éditions parmi les orateurs et poëtes.* Le tout très-bien conditionné, et quelques-uns en grand papier..... — *La Haye, Abraham de Hondt*, 1720, in-8°.

CHARTRAIRE DE BOURBONNE (Jean-François-Gabriel-Benigne), président à mortier au Parlement de Bourgogne, 1735.



*De gueules, à la tour d'or.*

CHASSEBRAS.



*Coupé de gueules et d'or à trois roses, 2 en chef et 1 en pointe de l'un en l'autre.*

CHASSEPOT DE BEAUMONT.



*Ecartelé : au 1 et 4, d'azur, à la fasce ondée d'or, accompagnée de 3 roses de même; au 2 et 3, d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux molettes et d'une tête de chérubin de même en pointe.*

CHASTELLUX, duc de RAUZAN.



*D'azur, à la bande d'or accompagnée de sept billettes posées droites, six dans la direction de la bande, et la septième à l'angle senestre supérieur.*

CHASTENET, comte de Puységur (Aimé-Jacques-Ladislas), mort en 1844.



*Ecartelé: au 1, d'argent, au lion de gueules, à la bordure du champ, chargée de 8 écussons, surchargés chacun d'une fasce d'argent; au 2, de gueules, à 3 flèches d'argent futées d'or, posées en pal; au 3, de gueules, à 3 pommes de pin d'or; au 4, d'azur, à 3 étoiles d'or; et sur le tout, d'azur, au chevron d'argent accompagné en pointe d'un lion léopardé de même, au chef d'or.*

CHASTILLON, en Bresse et Bugey.



*Parti d'argent et de gueules, au lion passant de l'un en l'autre.*

CHATEAUNEUF-ROCHE-BONNE (Charles-François de), archevêque de Lyon, 1732.



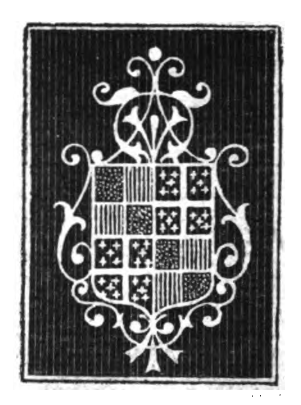
*De gueules, à trois tours donjonnées chacune de trois tourelles d'or ajourées et maçonnées de sable.*

CHATEAUVILLAIN.



*De gueules, au lion d'or, le champ semé de billettes de même.*

CHAUGY.



*Ecartélé : au 1 et 4, d'or, écartelé d'or et de gueules qui est de* CHAUGY ; *au 2 et 3, d'azur, à une croix d'or cantonnée de 20 croisettes de même.*

CHAULNES (Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de), lieutenant-général des armées de Louis XV, membre honoraire de l'Académie des Sciences, né le 31 décembre 1714, mort le 23 septembre 1769.



*De gueules, l'écu diapré de deux rinceaux embranchés de laurier d'argent passés en sautoir, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits qui est d'*AILLY; *sur le tout d'or, au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or, qui est d'*ALBRET.

*Catalogue* des livres manuscrits et imprimés et des estampes de la bibliothèque de M. le duc de Chaulnes.—*Paris*, *Le Clerc*, 1770, in-8.

La vente de cette Bibliothèque s'éleva à la somme de 41,123 livres, environ 225,163 francs de notre argent.

CHAUVELIN, 2e du nom (Louis), président à mortier en 1736, mort le 29 avril 1754.



*D'argent, au chou sauvage, pommé et arraché de sinople, entouré par le fût d'un serpent, la tête en haut.*

*Catalogue* des livres de M. le président Chauvelin.—*Paris*, *Damonneville*, 1754, in-8.

CHAUVELIN (Germain-Louis), branche de Grisenoy, chancelier de France, mort le 2 avril 1762.



*Comme ci-dessus.*

*Catalogue* des livres de la Bibliothèque de feu messire Germain-Louis Chauvelin, ministre d'Etat, commandeur des ordres du roi et ancien garde des sceaux de France, dont la vente commencera jeudi 1er juillet 1762..., en son hôtel, rue de Varennes.—*Paris*, *Lottin*, 1762, in-8, avec une table des noms d'auteurs.

CHAVANNES, en Bresse et Bugey.



*De gueules, à 3 croissants montant d'or, 2 et 1.*

CHAVAUDON (de), président au grand conseil.



*D'azur, au chevron d'or accompagné de trois besants de même, posés 2 et 1.*

CHÉON.



*D'argent, au chêne de sinople, au chef d'azur chargé d'une molette d'éperon d'or.*

CHÉRIN (Bernard), généalogiste, mort le 21 mai 1785.



*D'or, à trois chérubins de gueules,* 2 et 1.

Tous les livres de ce savant portaient sur les titres ses armes rapportées.

CHEVALIER (Nicolas), premier président à la Cour des Aides, à la fin du XVII[e] siècle.



*Ecartelé : au* 1 *et* 4, *d'azur, à la cordelière nouée d'or liant deux E gothiques d'argent; au* 2 *et* 3, *d'argent, au lion rampant armé et lampassé de sable ; et sur le tout de gueules, à la licorne saillante d'argent.*

Aux angles des volumes appartenant à cet amateur figure toujours un chiffre composé de deux C entrelacés.

Nicolas Chevalier avait eu pour ascendant Etienne Chevalier, né à Melun vers 1410, mort en 1474, trésorier et ambassadeur de Charles VII, et ami particulier d'Agnès Sorel, qui le nomma son exécuteur testamentaire avec Jacques Cœur. Etienne Chevalier fut un bibliophile des plus ardents. Le petit nombre de manuscrits provenant de sa collection parvenus jusqu'à nous, exécutés pour la plupart par Jean Fouquet, sont des chefs-d'œuvre de calligraphie et de peinture. Il s'était fait construire à Paris, rue de la Verrerie, un hôtel que l'on voyait au XVII[e] siècle. C'est là que Nicolas Chevalier conserva longtemps les richesses littéraires de son parent, auxquelles il avait ajouté les siennes, qui se composaient de livres remarquables par leurs belles reliures—veau fauve, les plats, tantôt semés de fleurs de lys

d'or, tantôt frappés aux armes ci-dessus ;—et, selon le P. Jacob, de « quelques manuscrits bien rares, couverts de velours bleu, » contenant des recherches généalogiques sur les familles nobles de France.

La plupart des livres et manuscrits de cette collection, à la mort de N. Chevalier, passèrent par héritages au président Longueil de Maisons.

CHEVALIER (Georges de), conseiller au Parlement de Grenoble, 1680.



*D'azur, au chevron d'or.*

CHEVALIER (Jean-Baptiste), conseiller au Parlement de Paris, de la famille des précédents, 1658.



*D'azur, à la tête de licorne d'argent, au chef du second chargé de 3 demi-vols de sable.*

CHEVALIER (Louis), président au Parlement de Paris, 1699.



*D'azur, à la fasce d'or accompagnée en chef d'une molette, et en pointe de deux glands de chêne tigés, le tout de même.*

CHEVRON (Bénédict-Théophile de), archevêque de Tarentaise, 1633.



*D'azur, au chevron d'or accompagné de trois lions de même.*

*La suite au prochain numéro.)*

JOANNIS GUIGARD.

# UN VOYAGE DE CASANOVA.



OUT le monde connaît Casanova, tout le monde a plus ou moins lu ses Mémoires. Cette vogue, qui durera longtemps encore, est, on le sait, plutôt due à la complaisance de ses descriptions libertines qu'à l'intérêt très-réel de ses nombreuses aventures. Et cependant la partie *amour* est certainement la plus faible. Si on met de côté ses récits de bonne fortune qui arrivent à une monotonie fatiguante, on se trouve en présence de l'autobiographie la plus étonnante et la mieux contée. Le dix-huitième siècle, qui est la belle époque du genre, n'en compte guère de plus intéressantes. Hier encore, je le constatais en relisant l'*Évasion des plombs de Venise,* que M. Ludovic Lalanne a placée avec raison dans ses *Curiosités biographiques*.

Mais si tout le monde connaît plus ou moins Casanova l'aventurier, qui connaît Casanova le bibliothécaire, le socialiste, le mathématicien, le médecin, le chirurgien, l'armurier, le géologue, etc., etc.?

Oui, en vérité, Casanova fut tout cela le 20 septembre 1787, jour où il dédia solennellement à Monsieur le comte de Waldstein, seigneur de Dux et d'autres seigneuries, chambellan de S. M. I. R. A., cinq volumes petit in-octavo, dont voici le titre exact:

ICOSAMERON
OU HISTOIRE D'ÉDOUARD ET D'ÉLISABETH,
Qui passèrent quatre-vingts un ans chez les Mégamicres, habitans aborigènes du Protocosme
dans l'intérieur de notre globe, traduite de l'anglois par
JACQUES CASANOVA DE SEINGALT, VÉNITIEN,
Docteur ès loix, bibliothécaire de monsieur le comte de Waldstein, seigneur
de Dux, chambellan de S. M. I. R. A.
A Prague, à l'imprimerie de l'École Normale.

Ces cinq volumes sont en ma possession depuis le jour, où, me rendant à l'Arsenal, je jetai un coup d'œil assez distrait sur l'étalage d'un bouquiniste voisin de l'Hôtel de Ville. C'était un retour machinal à mes chères habitudes, car le pauvre homme ne vendait pour ainsi dire pas de livres. Ses boîtes poudreuses n'étaient jamais dégarnies par une clientèle toute populaire. Elles servaient plutôt de prétexte à l'étalage de la *Clef des songes*, du *Secrétaire*

*des amants* et des romans illustrés à vingt centimes. Pourquoi, ce jour-là, pensai-je à soulever la première couche de ces « stratifications littéraires, » comme disait à l'école des Chartes notre ancien professeur Vallet de Viriville? Pourquoi?... Demandez au chasseur qui le pousse vers ce champ de pommes de terre où il a passé vingt fois depuis dix jours. Demandez à ce pêcheur à la ligne pourquoi il s'obstine à stationner près des bains de la Samaritaine. Dans toutes les poursuites, il y a de ces persistances qu'on ne s'explique pas. Toujours est-il que la mienne fut cette fois couronnée de succès. Sous une livraison des *Trois Mousquetaires,* je déterrai mes cinq volumes, et je les emportai avec une joie mêlée de quelques doutes. Etait-ce bien en effet le Casanova des mémoires? Son titre de docteur me déroutait, mais je me sentis plus solide en lisant à la p. 26 de la dédicace: « Monsieur le comte, vous êtes « le seul homme au monde qui ait pensé à arrêter mes courses au commen- « cement de septembre de l'année 1785 en me confiant votre belle bibliothè- « que. Je me suis fait dans toute ma vie un plaisir de ne jamais déterminer « le lieu dans lequel mes os doivent devenir poussière..., et vous avez su me « faire envisager ma dissolution agréable dans le Chantilly de la Bohême, « dans votre château de Dux. » C'est en effet chez M. d'Arnheim que Casanova mourut en 1799. L'excellente *Revue des Romans* d'Eusèbe G... (Didot, 1839, deux in-18) acheva de m'édifier; elle lui attribue, comme Quérard, la paternité de l'ouvrage qu'elle qualifie de pseudo-traduction, mais elle se borne d'ailleurs à la transcription du titre qui n'est pas complétement donné. L'absence de toute autre notice montre que l'auteur, consciencieux d'ordinaire, n'a pu avoir un exemplaire en sa possession et qu'il tenait le renseignement de seconde main. Comme je n'ai vu *Icosameron* analysé nulle part, je me crois autorisé à en conclure qu'il est, du moins en France, fort rare, et qu'il est bien de Casanova. On sait que celui-ci écrivit également en français le manuscrit original des Mémoires que possède le libraire Brockhaus de Leipzig, manuscrit traduit en allemand et publié par Schutz, qu'Aubert de Vitry dut retraduire en français, lorsqu'il fit paraître en 1826 ses douze volumes d'extraits.

Il est grand temps d'en venir maintenant à l'analyse de notre ouvrage.

---

Le 15 février 1615, près de Monmouth, deux Anglais centenaires voient tout-à-coup reparaître à leur foyer leurs enfants que, depuis longtemps, ils croyaient perdus dans un naufrage. Le plus surprenant est que, malgré la date éloignée de l'accident, ses victimes ont conservé toute la fraîcheur de la jeunesse. Ils expliquent ce miracle en annonçant qu'ils viennent d'un pays merveilleux, situé au centre de la terre, où ils n'ont pas laissé moins de six cent mille arrière-petits-enfants Cependant, les voisins s'attroupent étonnés



(il y a de quoi), et le lord comte de Bridgend, seigneur du lieu, est attiré comme les autres par l'émotion générale. Fort curieux de sa nature, il invite les touristes prolificateurs à venir souper dans son château, où se trouve réunie grande et noble compagnie d'esprits-forts, tant mâles que femelles : l'amiral Howard, lord Burghlei, lady Stanope, lord Dunspily, lady Rutgland, sans oublier le jeune duc de Brecnock. On demande aux nouveaux venus le récit de leurs aventures qu'ils promettent de faire, trois semaines durant, à raison de trois heures par jour. Les auditeurs n'en sont nullement effrayés. A la campagne, on a toujours du temps de reste. Le comte de Bridgend en est même si aise, qu'il dispose derrière une tapisserie deux sténographes avec mission de transcrire littéralement le récit d'Edouard et Elisabeth. Ainsi se nomment les deux héros.

Vous voyez d'ici le cadre. Les conférences promises forment autant de chapitres dans ce voyage imaginaire. Les entractes sont remplis par les réflexions des lords et ladies placés là tout exprès pour émettre et aussi pour réfuter les objections prévues par l'auteur.

Tout du reste est circonstancié dans le récit avec une minutie implacable. Dates, heures, distances, dimensions, on n'a rien oublié de ce qui peut donner à la fiction un air de réalité. C'est un vrai journal de bord, depuis le dixième jour après l'équinoxe de mars 1533, où Edouard et Elisabeth s'embarquent à Plimouth sur le vaisseau le *Volsey*, jusqu'au 20 août, jour fatal du naufrage que nous allons lire ensemble dans l'original :

« Nous étions entre la petite ile de Vero et la partie méridionale des iles de Laffouren, à 28 degrés de longitude, et 68 et 15 minutes de latitude. C'étoit le matin du vingtième jour d'août, lorsque nous nous reconnumes en proye d'une marée dont la violence nous entrainoit invinciblement au précipice. L'imminent danger de mort où nous étions ne fut plus douteux pour aucun de l'équipage ; une voix générale et effroyable se mit à crier : Maelstrand, Maelstrand ! C'est le nom d'un vaste espace de cette mer-là, qui a une circonférence de six de nos milles, et dont le centre montre un rocher qu'on nomme Muske. Cet endroit est un gouffre, qui est sujet à une si forte attraction souterraine, qu'il engloutit tout corps solide qui se trouve sur sa surface.

« A cet épouvantable cri, Élisabeth étoit à côté de moi sur le tillac, tout-à-fait près du bord auquel se trouvait liée et suspendue une caisse de plomb qu'un vieil officier de marine vouloit avoir avec lui dans tous ses voyages. Il disoit que cette caisse devoit être son tombeau, en cas qu'il dût mourir sur mer de quelque maladie : il prétendoit que les plus énormes entre les monstres marins n'auroient jamais pu parvenir à dévorer son cadavre une fois qu'on l'eut enfermé là dedans, et que par là il étoit sûr d'aller tout entier le jour du jugement universel rendre compte au Créateur de toute sa conduite.

« La caisse étoit grande au point qu'elle auroit pu contenir, bien entassés, douze corps morts : elle avoit six pouces d'épaisseur dans toutes ses six surfaces, et celle qui lui servoit de couvercle étoit assurée par quatre pivots de fer sur lesquels, quoique très-pesante, deux hommes pouvoient l'élever et l'abbaisser comme l'on ferme et l'on ouvre une boete à charnière. Je ne saurois vous dire, milords, par quel heureux hazard cette caisse se trouvoit alors ouverte : nous l'avions observée ouverte une autre fois quatre semaines auparavant, et on nous avoit fait remarquer que dès qu'on avoit élevé son pesant couvercle, une petite broche de fer le tenoit suspendu et ferme : nous avions vu que le maître de la caisse n'avoit fait aucun effort pour la fermer que le très petit de toucher le même fer, qui à peine re-

mué laissoit tomber le couvercle sur le corps de la caisse, qui se joignant bout à bout faisoit que quatre ressorts qui étoient sur son bord, forcés par le poids, entroient dans quatre trous faits exprès vis-à-vis dans le couvercle; la caisse restoit alors si bien fermée que personne ne pouvait plus l'ouvrir, excepté son maître qui en avoit la clef.

Cette caisse avoit sur l'intérieur de chacune de ses six faces deux trous ronds du diamètre d'une guinée, qui la perçoient entièrement : les faces étant six, ces trous étoient au nombre de douze : chaque trou étoit rempli d'une lunette d'approche longue de huit pouces, adaptée de façon que quiconque se trouvoit dedans était le maitre de vuider le trou en tirant dehors la même lunette, facile à être saisie, puisqu'elle avoit deux pouces de longueur plus grande que l'épaisseur de la caisse. Le dehors de chaque lunette étoit une véritable vis de métal cannelé en spirale, et le trou étoit son vrai écrou pareillement cannelé : dans l'enchassure, il n'y avoit que deux verres, un à chaque bout. Les verres du dehors étaient enchassés de façon que difficilement choc de corps dur, qui y auroit donné contre, auroit pu les briser.

On devine ce qui suit. Dans le tumulte d'une manœuvre faite pour jeter par dessus le bord tout ce qui charge le navire, Edouard et Elisabeth, violemment poussés, tombent dans la caisse. A peine se referme-t-elle sur eux qu'elle est lancée à la mer. Alors commence une série d'épreuves vertigineuses. La caisse d'abord file droit dans l'abîme, puis s'arrête, se choque, bondit, rebondit, tournoie d'une façon terrible dans des espaces inconnus qui semblent un second ciel situé au dessous de la croûte terrestre. Par bonheur les deux naufragés meurtris, malades, presque étouffés, peuvent respirer encore en retirant deux lunettes qui renouvellent leur atmosphère. Les culbutes ne cessent point pour cela ; ils traversent tour à tour des régions de feu, d'eau, de bourbe infecte, qui réagissent sur leur organisation ; ils passent d'une demi-congélation à de grosses suées; ils éternuent, toussent ou vomissent successivement. Enfin, un calme relatif succède à un choc suprême. Une lumière rouge pénètre dans la boîte, et l'ouverture d'un trou qu'il leur faut reboucher bien vite leur permet de voir qu'ils reposent au fond d'un fleuve d'eau rosée, mais potable, dont leur caisse a crevé le lit aussitôt refermé par une force inconnue. Néanmoins cette tranquillité subite ne les garantit pas d'une asphyxie prochaine. Laissons-leur le soin de conter comment ils échappent à cette crise dernière :

« N'ayant pas la force de nous soutenir sur nos jambes, nous nous tenions accroupis. Nous étions dans une espèce d'agonie, lorsque nous vîmes deux êtres de couleur rouge tous nuds faire trois ou quatre fois le tour de la caisse. Ils s'en approchèrent, la considérèrent avec attention, et touchèrent les verres de nos lunettes. Nous ne nous serions pas étonnés si c'eut été des poissons ; mais notre suprise fut extrême en voyant des petites créatures très-peu différentes de nous qui nous sembloient mâles, quoiqu'à la forme de leur gorge elles nous parussent femelles : elles avoient au dessus des yeux jusqu'aux oreilles une espèce de chapeau rabattu sur le front. Ces deux êtres se parlèrent par signes et s'en allèrent, mais retournèrent dix minutes après accompagnés de plusieurs autres faits comme eux en tout point, mais différens dans leur couleur. Ils n'étoient ni plus grands ni plus petits d'une coudée. Les examens sur notre caisse furent renouvelés. Pour intéresser davantage leur curiosité, nous retirâmes dedans la moitié de nos lunettes, que nous repoussâmes d'abord. Ils partirent tous. Ces allées et venues nous paroissoient de bon augure.



En moins d'un quart d'heure nous nous vîmes environnés d'une quantité étonnante de ces êtres de toutes les couleurs, hormis blancs et noirs ; la plus grande partie étoit tachetée, et les rouges, comme les premiers que nous avions vus, étoient les plus rares. Les proportions dans leur petit corps étoient égales aux nôtres, et leur figure était fort jolie : leur âge nous paroissoit celui de dix à douze ans, malgré leur taille qui étoit celle d'un enfant à la mamelle ; leur chevelure étoit courte et ronde, crépue, et frisée, variante en couleurs comme leur peau ; mais celle des rouges étoit d'un verd clair très agréable à la vue : au dessus des cils ils avoient tous en demi-cercle la coëffe dont je vous ai parlé, dont la plus grande largeur au milieu du bord du cercle étoit de deux pouces ; elle alloit se terminer à leurs oreilles diminuant toujours en largeur : nous sûmes après qu'elle leur étoit naturelle. C'étoit un cartilage un peu plus résistant que celui de nos oreilles, il formoit une courbe moitié d'une elliptique ovale. »

Libre à vous, lecteurs, de vous étonner qu'on puisse admirer la beauté de petits êtres rouges à cheveux verts et à crânes munis de visières naturelles, comme il appert de la citation précédente. Malgré tout ce que Casanova, un connaisseur cependant, nous dit de leur gentillesse, j'avoue qu'à première lecture, je ne suis pas enthousiasmé. Mais nous en verrons du reste bien d'autres dans les chapitres suivants.

*(La suite à un prochain numéro.)*

LORÉDAN LARCHEY.

---

DESCRIPTION DES RELIURES CONTENUES DANS CE NUMÉRO.

N° 48. *Coustumier du pays de Poictou.* Paris, Marnef, s. d. (1516). — Ce magnifique exemplaire sur vélin est couvert d'une reliure en veau brun, plutôt curieuse que remarquable au point de vue artistique. Elle a été faite pour François Ier, avec ses armes et la salamandre. Le compartiment extérieur fleurdelisé et la bande du milieu sont dorés; cette dernière est entourée d'un ornement à froid. Les fermoirs, très-finement ciselés, sont en argent bruni.

M. Didot possède une reliure analogue mais en veau noir, avec ornement à froid et l'écu de France et la salamandre en argent, sur un exemplaire de Xénophon, de Henri Estienne, 1511.

N° 49. *Xénophon* (græce). Henri Estienne, 1581, in-folio. — Magnifique reliure de Le Gascon, dorée à petits fers. Cet exemplaire offre en outre un intérêt tout particulier. Il a été dédié par l'imprimeur à Jacques VI, roi d'Écosse. Le feuillet du titre est couvert d'un autre feuillet peint en or et en couleurs, et portant, en lettres d'or sur un fond d'azur, une dédicace au roi en trente-six vers latins dus à la plume de Jean Gordon, écossais de nation.

Cet exemplaire provient de la bibliothèque du jeune marquis d'Hastings, fort connu des Parisiens et mort l'année dernière.

M. Didot possède une reliure analogue sur un exemplaire du nouveau Testament du même imprimeur, de 1550.

Toutes ces reliures sont d'une conservation parfaite. G. P.



# CHRONIQUE



La librairie Bachelin-Deflorenne prépare en ce moment le catalogue de la Bibliothèque de M. le comte Corbière, ancien ministre de l'intérieur et l'un des fondateurs de la Société des Bibliophiles français. La vente de cette belle bibliothèque aura lieu le 1er décembre prochain à Paris. On y remarquera quantité d'ouvrages précieux parmi lesquels nous pouvons citer dès maintenant le roman de *Merlin l'Enchanteur,* manuscrit français du XIIIe siècle sur vélin et enrichi de 70 miniatures (ce manuscrit précieux a appartenu à l'illustre Du Cange); — le *Cicéron* de 1466, édition de Jean Fust, admirable exemplaire sur peau de vélin et d'une incomparable beauté; — les *Heures de Saint-Malo,* imprimées à Rennes, exemplaire sur vélin; — le *Roman de la Rose*, et le *Champion des dames*, éditions de Galliot du Pré, exemplaires richement reliés en maroquin ancien; les belles et bonnes éditions des Baïf, des Jodelle, des Remy-Belleau, des Pontus de Thiard, etc; — parmi les grands ouvrages historiques : le *Recueil des historiens des Gaules de dom Bouquet*; les *Ordonnances des rois de France*, exemplaire complet, etc, etc. — Signalons en terminant une série unique d'éditions d'Horace.



Le comte Corbière fut certainement l'un des bibliophiles les plus passionnés du temps de la Restauration. En ce temps-là, les Bibliophiles n'étaient pas fort aimés de cette pléiade d'écrivains romantiques qui ne connaissaient rien de plus parfait que leurs œuvres et qui ne comprenaient pas qu'on achetât d'autres livres que les leurs. C'est ainsi, dans la *Villéliade*, que Barthélemy et Méry pensèrent décocher un trait mortel au ministre des Bourbons en le raillant ainsi :

« Elzévirs, chers objets d'un platonique amour,
« C'est vous qu'il prend plaisir à grossir chaque jour,
« Quand, pour se délasser des soins du ministère,
« Il s'en va bouquinant le long du quai Voltaire. »



Le grand délassement du comte Corbière était, en effet, de bouquiner sur les quais. Un jour le ministre sortait des Tuileries avec un duc quelconque lorsque, passant devant la boutique d'un libraire, il feuilleta quelques volumes. S'apercevant de son inconvenance :

— Pardon, monsieur le duc, je vous avais oublié.

— Non, Monseigneur, lui répondit son interlocuteur; vous vous étiez oublié vous-même.

C'est ainsi qu'à l'aide de bons mots de ce genre, plus ou moins apocryphes, on cherchait à ridiculiser le goût du ministre de Charles X pour les livres *vieils et nouveaulx*. Le comte Corbière, en homme véritablement supérieur, laissa dire les railleurs et les poëtes, et laissa de son passage au ministère le plus honorable souvenir.



On parle de la prochaine publication de ses *Mémoires*, et nous avons lieu de croire qu'ils seront remplis de révélations curieuses.



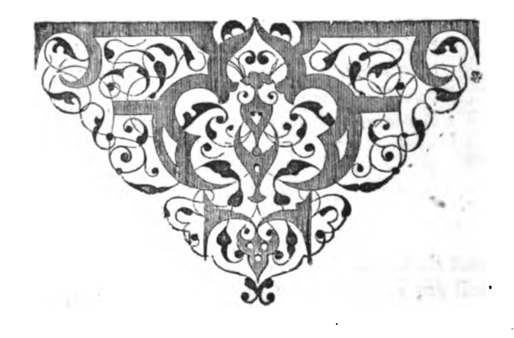
La ville de Vendôme veut élever un monument à Ronsard, qui n'a pas encore sa statue en France. La soucription est ouverte à Paris à la librairie Bachelin-Deflorenne, qui publiera les noms des souscripteurs dans le petit *Bibliophile français*, puis dans le *Bibliophile français illustré*.



M. Champfleury vient de publier, à la librairie Dentu, l'*Histoire de l'Imagerie populaire*, un volume à ajouter à l'*Histoire des Faïences patriotiques et de la Caricature ancienne et moderne*. Dans l'*Imagerie populaire* sont reproduites en fac-simile très-exacts les anciennes estampes chères à nos pères; l'auteur en donne l'historique, le sens, les ramifications en Suède, en Angleterre, en Allemagne et dans la Flandre. On sait quelle est la nature d'érudition de M. Champfleury : exacte, vive et sans pédantisme. A chaque nouveau volume de cette série commencée déjà depuis quelques années, s'affirment les tendances de l'auteur; c'est une archéologie nouvelle qu'il crée, étudiant les mœurs et coutumes populaires là où l'érudition n'avait pas daigné descendre. L'*Imagerie populaire* comble un vide. Il n'existait jusqu'alors aucun ouvrage sur cette matière, et pour en donner l'historique M. Champfleury a employé la même méthode qui a fait le succès de la Caricature antique.

*Le Bibliophile* JULIEN.

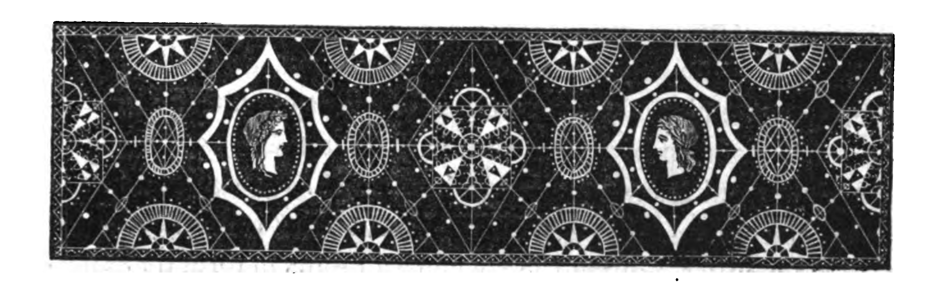
*Propriétaire-Gérante :* Mme Bachelin-Deflorenne.



Paris.— Imprimé chez Jules Bonaventure, quai des Grands-Augustins, 55.



Mme DE POMPADOUR.



# MADAME DE POMPADOUR.



AMIE des arts et des lettres, c'est à ce seul titre que la marquise de Pompadour peut figurer dans notre galerie des bibliophiles célèbres. J.-J. Rousseau n'a-t-il pas dit, précisément en faisant allusion à l'amante de Louis XV, que « la femme d'un charbonnier était plus digne que la maîtresse d'un prince? » Du reste, l'histoire de la vie intime de Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, est connue de tout le monde. Elle naquit en 1722. Voltaire affirme qu'elle était fille d'un fermier de la Ferté-sous-Jouarre, mais la plupart des biographes lui donnent pour origine un vulgaire boucher des Invalides. Quelle que soit cette origine, Jeanne-Antoinette Poisson, belle de corps, coquette de caractère, fut élevée dans l'esprit d'intrigue par une mère ambitieuse à l'excès. Elle épousa le sous-fermier Lenormand, seigneur de la terre d'Étioles et neveu d'un fermier-général qui était l'amant en titre de sa mère. Par ce mariage, elle se trouva en quelque sorte aux avants-postes du monde des courtisans. Elle en profita pour se créer peu à peu un cercle de grands seigneurs et

d'artistes célèbres qui vantèrent à l'envi sa grâce, sa beauté, ses talents. Elle sut habilement parler du roi, dont elle avait le secret pressentiment, dit Voltaire (*Mémoires*), d'être aimée tôt ou tard. Pour inspirer cet amour, il fallait être vue du faible monarque qui régnait alors sur la France. La dame d'Étioles et ses conseillers intimes n'épargnèrent aucun moyen pour obtenir ce résultat. Souvent le roi chassait dans la forêt de Sénart, appartenant au riche fermier-général Lenormand de Tournehem, oncle de la future marquise de Pompadour. Louis XV était jeune, il avait un goût prononcé pour les femmes, et ne possédait aucune expérience des piéges charmants que le beau sexe pouvait lui tendre. Il vit madame d'Étioles, il la trouva belle, il lui envoya des produits de ses chasses, puis, d'intrigues en intrigues, la nièce du magnifique fermier-général Lenormand de Tournehem devint la maîtresse officielle du successeur de Louis XIV. Dès lors, sa puissance devint immense: les courtisans, ces frelons orgueilleux, qui sous tous les régimes firent tant de mal à la France, les courtisans, disons-nous, s'empressèrent autour de la nouvelle favorite, qui fit et défit des ministres, nomma des ambassadeurs, correspondit avec les souverains de l'Europe et se fit ériger en marquisat la terre de Pompadour, dont le nom, appartenant à une antique famille du Limousin, était éteint. La puissante maîtresse de Louis XV ne prit pas seulement ce nom, elle en retint aussi les armes :

*D'azur à trois tours d'argent maçonnées de sable.*

Voltaire, Crébillon et maint autre écrivain furent les amis de madame de Pompadour. J.-J. Rousseau, presque seul, entre les illustrations littéraires de son temps, dédaigna la protection de la favorite.

La belle marquise ne rechercha pas seulement la société des écrivains; elle aima également les artistes. Elle fit construire le château de Bellevue avec un goût parfait, et nous lui devons une création vraiment utile : l'établissement de l'École Militaire, dont le projet appartenait à Pâris-Duverney. La Manufacture royale de Sèvres, par de nouveaux essais qu'elle encouragea, par l'admiration qu'elle témoigna aux travaux de Charles Adam,

lui doit également la plus grande part des succès artistiques qui ont fait de cet établissement le premier du monde en son genre.

Désireuse de distraire un roi pour qui l'ennui était une véritable maladie, madame de Pompadour se fit en quelque sorte l'ordonnatrice de tous ses plaisirs. Elle établit, au château de Choisy, un théâtre où elle figurait elle-même et où les plus grands personnages se firent honneur de paraître, voire dans les rôles les plus humbles; elle contribua à faire de l'Opéra l'un des premiers théâtres du monde; elle demanda aux arts de la statuaire, de la peinture, de la gravure, tous les agréments qu'ils pouvaient donner: enfin elle se fit, pour son usage et pour celui du roi, l'une des plus riches et des plus belles bibliothèques du XVIII[e] siècle.

Ses livres, choisis avec goût, reliés avec soin par Biziaux, méritent d'être recherchés par les amateurs de nos jours. On en trouve peu qui soient écrits en grec ou en latin, ou qui traitent de questions historiques et des sciences abstraites. Le *plaisir* était le sceptre de la marquise de Pompadour; aussi sa bibliothèque n'était guère composée que d'ouvrages sur le théâtre et la littérature légère. Le cabinet de de Beauchamps, auteur d'un livre estimé sur le théâtre en France, avait formé le noyau de la collection bibliographique de la belle favorite.

La marquise de Pompapour collectionna aussi les curiosités de toute espèce et particulièrement les pierres gravées qu'elle affectionnait particulièrement. Elle publia même sous ce titre: *Suite de soixante-trois estampes* (*et le frontispice*), un recueil de gravures à l'eau-forte qu'elle exécuta elle-même, d'après les pierres en creux exécutées par Guay. Cette *Suite de soixante-trois estampes* est maintenant fort rare, parce qu'elle ne fut tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires, et qu'elle ne fut pas mise dans le commerce. Après la mort de la marquise, on publia une deuxième édition de cette *Suite*, portant la date de 1782, in-4. A proprement parler, il y a peu de différence entre ces deux éditions; cependant la première est toujours préférée.

La marquise de Pompadour expira d'une maladie de lan-

gueur, à quarante-deux ans, après vingt ans d'un véritable règne (le 14 avril 1764), au palais de Versailles, où cependant les membres de la famille royale avaient seuls le privilége de mourir. Ses funérailles furent tristes; elles se firent par un temps sombre et pluvieux, ce qui fit dire à Louis XV ces paroles, qui se passent de commentaires : « Cette pauvre marquise, elle a mauvais temps pour son dernier voyage! » Par son testament, daté de 1757, la marquise légua sa Bibliothèque à son frère le marquis de Marigny. En 1765, il en fut publié un catalogue sous ce titre : *Catalogue des livres de la bibliothèque de la feue Madame la Marquise de Pompadour, dame du palais de la reine. Paris, Hérissant,* 1765, in-8. Ce catalogue, justement recherché des bibliographes, décrit 3,525 ouvrages divers, 235 livres de musique et 36 volumes d'estampes : le tout fut vendu aux enchères à des prix très-ordinaires. Il n'est presque pas d'amateurs qui ne possèdent, de nos jours, un ou plusieurs volumes provenant de cette illustre favorite qui eut tous les bonheurs, hors celui d'être aimée du peuple français, qui ne lui pardonna jamais les malheurs de la guerre de Sept Ans.

*Le bibliophile* JULIEN.



# L'ART SATIRIQUE D'APRÈS LES MONUMENTS

## DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE (1).

---

### VI

### LE RENARD.



ES grosses constructions des cathédrales du moyen âge étant terminées, il fallut songer à l'ornementation extérieure. Alors des hagiographes attachés à des couvents s'entourent d'imagiers dont toute l'instruction gît dans le maniement du ciseau; chaque soir un moine lit de pieuses légendes à ce peuple d'ornemanistes, dont il faut réveiller la foi. Telle est la leçon qui doit s'imprimer dans le cerveau des sculpteurs, et donner naissance à des drames dans lesquels ombres et lumières coloreront à la fois les rosaces et les portails des façades.

A ce moment le symbolisme divin suit une marche régulière et ne laisse pas de place au caprice. Du XI^e au XII^e siècle, sur les murs des monuments n'apparaît aucune trace de lutte entre l'État et l'Église, non plus qu'entre les divers ordres religieux. La cathédrale d'Autun est un des exemples les plus parfaits de l'enseignement hagiographique d'un prêtre considérable par son savoir, l'évêque Honorius. Les chroniques le représentent sans cesse veillant à ce que le sens de ses leçons soit traduit fidèlement.

Et pourtant voici que sur un chapiteau se détache, sculpté en ronde-bosse, une des plus anciennes fables de l'Inde, *le Renard et la Cigogne*, qui de Bidpaï est arrivée jusqu'à Ésope : ce n'est pas là que l'imagier l'a trouvée, mais dans une des nombreuses variantes du *Roman du Renard*, dont les poëtes ne se lassent pas de conter les aventures.

Maître Renard montre pour la première fois, je pense, le bout de l'oreille.

Qu'on s'imagine le grave *Moniteur officiel*, dans lequel, à la première page, au milieu des documents diplomatiques, se glisserait une facétie.

1. Voir les numéros de juin, juillet, août et septembre.

Tel est l'effet produit au milieu de la cathédrale d'Autun par cet insolite chapiteau.

L'hagiographe qui a conçu le plan du monument a pu sourire de ce détail innocent. Qu'est-ce, après tout? Le ressouvenir du fabliau de la cigogne enlevant une arête du gosier du renard. J'y vois autre chose : l'art indépendant se livrant à ses premières manifestations.

Il ne faudrait pas toutefois aller plus loin que l'imagier qui a sculpté ce bas-relief, et vouloir préjuger de l'*état des esprits* par une fable sculptée sur un chapiteau, ce serait tomber dans les excès d'imagination d'un groupe archéologique dont les tendances sont au moins excessives. Cependant, quand je vois l'immense popularité du *Roman du Renard* à cette époque, n'est-ce pas une curiosité à mentionner que la première graine qui s'échappe du roman pour pousser en haut d'un pilier ?



Chapiteau
de la cathédrale d'Autun.

Plus tard, bien d'autres graines se répandront sur de nombreux monuments en France, en Angleterre, en Allemagne.

Maître Renard s'attachera surtout à la robe des gens d'église et des moines de toute couleur. Dans chaque cellule de couvent il semble que le malicieux animal soit caché, qui épie les actes des religieux pour s'en divertir avec le peuple. A peine le moine a-t-il ôté sa robe que Renard s'en empare, et, encapuchonné, fait mille grimaces aux badauds, singe l'office religieux, bénit les passants et s'écrie que si lui, Renard, semble moine, il pourrait bien se faire que le moine fût plus véritablement renard.

Et pourtant ce satirique qui ne se gêne pas avec les gens d'église, l'Église le tolère, jugeant Renard plus amusant que dangereux. En effet, les tours de ce maître fourbe sont aussi gais que ceux de Scapin ; s'il s'attaque aux puissants du jour, aux empereurs, aux rois, aux prêtres, c'est avec une bonne humeur qui en voile suffisamment les railleries profondes.

Renard ne semble pas plus dangereux qu'Ésope, que Phèdre ; il est au moyen âge ce que les fabulistes furent à l'antiquité ; encore a-t-il sur les fabulistes l'avantage de ne pas moraliser.

Ses aventures sont si plaisamment contées que le poëte ne peut véritablement renfermer un critique acerbe. Il rit des moines, mais de quels moines ? Ceux-ci disent que c'est de ceux-là, ceux-là de ceux-ci. Personne ne se sent atteint, et si quelque malice semble applicable à une corporation religieuse, elle est présentée si gaiement qu'il eût fallu des esprits moroses pour s'en offenser. Ni l'aigreur, ni l'amertume, ni la rancune, ni la révolte ne se sentent dans la composition du poëme primitif du Renard ; il n'y a pas trace de fiel, comme dans certains récits de trouvères qui suivirent bientôt. Et si le rôle du lion, qui est le roi de cette comédie, est effacé, il n'en conserve pas moins un certain reflet de grandeur qui devait flatter le pouvoir.

Certains chapitres, il est vrai, parodient l'office pieux de l'église (1) ; mais ces parodies étaient si innocentes que le clergé les laissa sculpter en pleine lumière sur les façades des églises. La vue de peu de monuments fausse les idées, beaucoup amènent la clarté. Au début de ces études, j'étais étonné de la liberté que se permettaient les imagiers ; je me rends compte maintenant de l'indulgence qui poussait les prêtres à laisser faire.

On a, il est vrai, l'exemple de Gauthier de Coinsy, réprimandant les gens d'église qui ornent leurs chambres à coucher des aventures d'Ysengrin et de sa femme.

En lor moustiers ne font pas fere,
Si tout l'image Nostre Dame,
Com font Ysengrin et sa fame
En lor chambre où ilz reponent (2).

Il est présumable qu'il y eut abus, que les moines se divertissaient plus dans les monastères à entendre les facéties du Renard qu'à écouter les vêpres, que la vue de peintures ravivant le souvenir du roman les intéressaient davantage que les scènes bibliques. Mais sauf Gauthier de Coinsy, on n'a trouvé jusqu'ici aucune pièce manuscrite témoignant d'une censure quelconque exercée contre le malin goupil.

Le roman du Renard fit école. C'est une grande œuvre satirique, voilée et pourtant bien autrement claire que le *Pantagruel*. Pour en donner une

1. Voir la « Dixième Aventure » de l'ingénieux arrangement du roman du Renard donné par M. Paulin-Paris, sous le titre des *Aventures de maître Renard*, 1 vol. Techener, 1861. Cette publication, très-intéressante, dispense les curieux, ceux qui veulent être amusés sans fatigue, de recourir aux anciens textes, et on ne saurait trop remercier les érudits de mettre à la portée du public des chefs-d'œuvre inaccessibles à d'autres qu'aux élèves de l'école des Chartes.

2. En leurs moustiers ne font pas faire — sitôt l'image Notre-Dame — qu'ils font Ysengrin et sa femme — en leur chambre où ils reposent. (*Miracles de la Vierge*, 1223.)

idée on a évoqué l'Odyssée et la trilogie dramatique de Beaumarchais; en effet, on y trouve la variété d'aventures du poëme antique, l'esprit ingénieux de la comédie moderne. La ruse qui jaillit de plusieurs sources remplit la coupe et déborde, féconde en subtilités de toute espèce, chaque poète ayant apporté sa part de malices. On ne rencontre pas dans le roman du Renard les puissantes échappées qui ont sauvé l'œuvre de Rabelais de la destruction; mais le même système d'allusions a présidé à la composition des deux œuvres.

La royauté, l'église, la noblesse, les moines, les hauts barons, les cours de justice, les tournois, les rapines des nobles entre eux, sont indiqués satiriquement dans le roman; mais le véritable personnage, c'est Renard, et, comme l'a fait remarquer un critique :

« Sa malice et sa gaieté triomphent de tous les obstacles. Personnage discret, matois et prudent, il accepte le monde tel qu'il est, et se contente de l'exploiter à son profit. Il se confesse, porte haire et cilice, prend la croix, chante la messe, ce qui ne l'empêche ni de rire de l'enfer, ni de profaner les saints mystères, ni de croquer le milan son confesseur. Sophiste, diplomate, casuiste, dévôt, hypocrite, gourmand, paillard, menteur effronté, faux ami, mauvais parent, esprit fort; à la fois Patelin, Panurge, Tartuffe, Figaro, Robert Macaire : voilà Renard. Il a inventé le fameux *distinguo :* il aime, lui aussi, *à voir lever l'aurore.* Bohémien sans vergogne, il n'a point de préjugé de caste ni d'éducation : il se fera tour à tour jongleur, médecin, moine, voleur; et de tous ces métiers, le dernier n'est pas le moins honnête à ses yeux » (1).

L'antiquité avait déjà fait du Renard le type de la ruse. En égyptien, *être Renard* c'est être rusé. Il resta le type de la ruse pour les fabulistes, les conteurs et même les hommes politiques.

« Les animaux, dit Machiavel, dont le prince doit savoir vêtir les formes, sont le Renard et le Lion. Le prince apprendra du premier à être adroit et de l'autre à être fort. Ceux qui dédaignent le rôle de Renard n'entendent guère leur métier. »

Ainsi, dans l'ordre politique, le Renard marche avant le Lion, l'adresse avant la force.

Les anciens auteurs de blasons pensent comme les fabulistes. Il est vrai que les grands fabulistes pensent comme la nature. Vulson de la Colombière, en sa *Science héroïque,* dit du Renard :

« Et en effet, cet animal, attendu qu'il est fin, subtil, rusé, prévoyant et dissimulé plus qu'aucun autre, j'estime qu'il peut représenter ceux qui ont rendu des services signalés à leur prince ou à leur patrie, dans l'exercice de la justice ou dans des ambassades ou autres négociations, où il est plus besoin d'esprit et d'adresse que de violence et de force ouverte. »

1. Lenient. *La Satire française au moyen âge,* 1 v. in-18, 1859.

Décrivant le blason des Schaden Léipolds, en Allemagne, où l'on voit un Renard portant un oison dans son capuchon, la Colombière ajoute : « Cette « armoirie représente ceux qui sont remplis de finesse et de ruse, et qui, par- « tant, contrefont les gens de bien pour attrapper les oisons, c'est-à-dire les « niais, les innocents ou les idiots. »

Mais le rôle que joua le Renard dans l'iconologie vint surtout de la vulgarisation imprimée par le succès du roman. L'animal obtint de l'art des lettres de naturalisation. Sculpteurs, peintres, verriers, avaient le renard en grande admiration, à cause de ses aventures plaisantes; son image fut reproduite à satiété à l'extérieur des églises sur les façades, à l'intérieur sur les chapiteaux, les vitraux; le symbole de l'animal se glissa même dans le chœur des cathédrales, accroché aux stalles des chanoines.

J'ai indiqué en quelques mots, au début de ces études (1), la place importante réservée au Renard sur le jubé de Saint-Fiacre-au-Faouet. Dans cette petite église bretonne l'artiste s'est particulièrement signalé, car en France, en Angleterre, en Allemagne ou dans les Flandres, l'imagination sculpturale, en ce qui touche le Renard, n'est pas considérable. Autant le roman est fertile en inventions, autant les artistes pèchent par la monotonie :



Vitrail de Limoges (XVIe siècle).

il leur suffit de représenter Renard prêchant les poules ou les emportant dans sa robe de moine, ils sont satisfaits.

Au contraire, le sculpteur de Saint-Fiacre prouve son admiration pour

1. Voir le *Bibliophile français*, numéro de juillet.

l'animal par les sources diverses auxquelles il puise. Ici le roman est renforcé par les proverbes.

Du roman le bas-relief contient plusieurs épisodes : le Renard dans la maison, étudiant le jardin où se promènent les poules innocentes, qui semblent des Marguerite tentées par un Méphistophélès ; on voit ensuite le conseil tenu par Chante-Clair et les dames Pinte; enfin l'animal contrefait le mort.

Drame plus complet que celui des autres églises; aussi M. le baron de Guilhermy a-t-il pu dire, à propos de ce bas-relief : « Il ne serait pas difficile à un archéologue tant soit peu voltairien de lire dans ces figures bizarres une satire assez sanglante contre le clergé ; mais il nous semblerait peu probable que l'artiste se fût permis de venir insulter le prêtre jusqu'en face de l'autel. »

Une sculpture fort singulière de la même église prouve en effet que le Renard, dans cette occasion, a été sculpté en témoignage de sa grande popularité, et que l'artiste n'a pas voulu en faire une machine de guerre contre le clergé.

Souvent Rabelais répète : « *escorcher le regnard.* » Gargantua, fréquemment, « escorchoit le regnard. » C'était alors une image favorite pour peindre le déboire des buveurs qui ont trop caressé la bouteille et en sont punis par de nauséabonds vomissements. Bringuenarilles ayant l'estomac trop chargé, un enchanteur, pour le débarrasser de cette accumulation de liquide, lui fait « escorcher un regnard. » Le peuple, et quelquefois les gens d'esprit, abusent de ces métonymies qui, plus tard, mettent aux abois la cervelle des commentateurs.

Je songe à un érudit du siècle qui va suivre, voulant se rendre compte de la signification « d'un homme *qui a une écrevisse dans la tourte.* » Par quelle suite d'inductions ne passera-t-il pas avant d'arriver à ceci : « Qu'une écrevisse dans la tourte » remplaça, dans les vaudevilles de 1868, « *l'araignée dans le plafond,* » image qui avait fait son temps, ayant été considérablement employée à peindre un être dont le cerveau est rempli d'idées bizarres.

« Escorcher le regnard » fait partie de la même famille de mots populaires; mais il est au moins singulier qu'un sculpteur s'imagina de le traduire avec le ciseau sur les murs de l'église de Saint-Fiacre : là se voit un homme, la main appuyée sur un tonneau qu'il aura vidé avec trop d'avidité, et dont les fumées amènent de désagréables et violents efforts jusqu'à ce que définitivement soit « escorché le regnard (1). »

1. Cette locution du XV^e siècle est évidemment la mère de celle que les gens de mauvais ton emploient encore aujourd'hui pour peindre les conséquences de l'ivrognerie : « Piquer un renard, » disent-ils. Singulière fortune de certains mots d'un goût douteux appliqués à des actes grossiers, et qui ne disparaissent de la langue qu'avec une profonde modification des mœurs ! Ce sont les ivrognes des basses classes qui perpétuent actuellement le souvenir du roman du Renard.

Ne fallait-il pas, dans ces quelques pages consacrées au Renard, montrer les différentes formes sous lesquelles l'animal se présentait à l'esprit naïf des



Bas-relief du jubé
de Saint-Pierre-au-Faouet (xv[e] siècle).

imagiers ? Cette sculpture, symbole de l'ivrognerie, ne se répète d'ailleurs, je crois, dans aucune autre église.

Des murs des édifices religieux le renard descend pour se mêler aux cérémonies publiques.

Sous Philippe le Bel, le clergé faisait des processions au milieu desquelles *un Renard* était conduit *en surplis et en tiare, croquant des poules en chemin.* Philippe le Bel s'amusait volontiers et le peuple bien plus encore de ces facéties contre le pape.

Louis XII également permit ces représentations satiriques sur la scène. Le clergé, en guerre avec les moines, favorisait ces licences. Les poëtes profitaient de ce bon temps pour se moquer à la fois de l'église et de la royauté. C'est ce qui explique l'audace et la vogue des Renards qui succédèrent au premier poëme, remplaçant malheureusement la bonne humeur des conteurs primitifs par l'agression plus amère que comique.

On voit aussi le Renard faire partie des fêtes de Fous, entr'autres à la mascarade de la Mère-Folle, à Langres ; mais dans ces spectacles l'animal a perdu son caractère symbolique : en compagnie d'ânes, de singes, etc., il se livre, ainsi que le dit du Tilliot (1), à « des mimiques ridicules. »

Il semble que le Renard ait voulu poser sa griffe sur chaque objet appartenant à l'église.

1. *Mémoire pour servir à la fête des Fous.* Voir, dans le numéro de septembre du *Bibliophile français,* une notice sur la *Mère-Folle de Dijon.*

Au milieu des arabesques des missels s'introduit Renard avec ses compagnons, comme dans le *Missale Ambaniensis* de la bibliothèque de La Haye, où se voient des loups et des renards, habillés en robes de moines, chantant au lutrin, et sur un fauteuil Messire Noble le lion, ayant sur la tête une couronne et dans ses mains une bandelette sur laquelle on lit : *Palardie, Orgueil*, *Envie*, pendant qu'un carme et un dominicain, figurés par un loup et un renard, semblent des courtisans.

Il y aurait une iconographie du Renard plus développée à tenter dans l'ordre des manuscrits ; je me préoccupe plus particulièrement des représentations sculptées à l'extérieur et à l'intérieur des églises.

A Saint-Denis d'Amboise, le loup et sa femme, représentant Ysengrin et Hersant, marchent debout, chargés de leur bagage et appuyés sur un bâton. Sur un chapiteau du XIe siècle, dans la nef de l'église Saint-Germain-des-Prés, on voit également le renard ; mais l'animal s'acclimate plus volontiers dans le chœur des églises. On rencontre le renard jouant de la flûte sur les miséricordes des stalles de Mortemart et d'Eymoustiers.

Ailleurs, le renard prêche des volailles et les emporte pour achever leur conversion (1). A Salignac, où naquit Fénelon, les stalles de l'église représent des moines à longues oreilles et des renards encapuchonnés prêchant les dindons.

A Saint-Taurin d'Évreux, sous la miséricorde d'une stalle du chœur, un artiste, flamand sans doute, a sculpté les effets de l'éloquence du Renard : déjà une poule est entrée dans le capuchon du froc, qui lui sert de bissac. Une seule volaille ne suffit pas à son appétit. Le Renard cherche à endoctriner un coq et un canard qui picorent aux pieds de la chaire.



Stalle de l'église Saint-Taurin d'Évreux.

A Notre-Dame de Nanteuil (Loir-et-Cher), le Renard semble vouloir cacher ses exactions. C'est sur un modillon du toit que le sculpteur a placé l'animal guettant une poule et un coq.

1. Voir les stalles de Notre-Dame d'Amiens, de Cuiseau (Saône-et-Loire), de Sirod (Jura), de Bletteraus (Jura), de Saint-Léonard-le-Noblac (Haute-Vienne), etc.

Avant de terminer cette nomenclature qui pourrait être beaucoup plus étendue, il faut signaler les analogies à l'étranger.

M. Thomas Wright cite dans une église du Christ-Church, dans le Hampshire, une sculpture représentant un renard en chaire et derrière lui un petit coq qui semble le bedeau. Il signale également, sur les vitraux de l'église Saint-Martin, à Leicester, un renard habillé en moine, faisant un sermon à un troupeau d'oies auxquelles il dit : « Dieu m'est témoin combien je voudrais vous avoir toutes dans mes entrailles. » Les stalles de Sainte-Marie, à Beverley (Yorskshire), de Nantwich (Cheshire), de Boston (Lincolnshire), sont ornées de renarderies analogues par leurs motifs aux stalles des églises de France.

Mêmes sujets en Allemagne et dans les Pays-Bas.

Sous la chaire de Pforzheim, près Carlsruhe, un renard porte une volaille dans son capuchon de moine et épie toute une basse-cour, occupée à écouter pieusement un sermon.

M. Ch. Potvin rapporte que les stalles de l'église d'East-Brent montrent un renard pendu par une oie, puis en abbé, mître en tête et crosse en main.

Ce ne fut pas tout. Le renard semblait avoir lassé le ciseau et le pinceau ; l'imprimerie vint lui redonner une nouvelle vie. Combien, depuis la Renaissance, de livres illustrés ont popularisé les aventures du goupil sans jamais fatiguer la curiosité des bibliophiles et du peuple. J'ai sous mes yeux des livrets populaires que les Flamands réimpriment sans cesse ; à côté se dressent les belles éditions allemandes contenant les illustrations de Kaulbach.

Renard, comme *Don Quichotte*, *Gil Blas*, *Gulliver*, *Robinson*, s'adresse à ceux qui ont réfléchi sur les passions et les vices de l'humanité, aux véritables penseurs et au peuple qui pense à sa manière.

CHAMPFLEURY.



# LA HENRIADE DE VOLTAIRE

## A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

*(Suite et fin.)*



ES notes et les variantes que l'on trouve dans toutes les éditions de œuvres de Voltaire, permettent à chacun de suivre pas à pas le travail de ce grand esprit et de comparer les changements divers que la réflexion lui suggérait. Une seule ligne à cet égard serait superflue, presque sacrilége; nous nous bornerons à rappeler que l'excellente édition de M. Beuchot, renseigne, avec une minutieuse exactitude, les lecteurs appelés à jouir du fruit de ses recherches et de ses longs travaux.

L'in-4° est en lui-même solennel; il a quelque chose de grave, d'austère et de riche qui impose tout d'abord et fait voir que ce n'est pas le premier livre venu. L'auteur imprimé en in-4° est un privilégié, un prince du grand format, dont le rang se manifeste par la taille, comme celui des dignitaires par les broderies dont leurs costumes sont chamarrés.

Ne parvient pas à l'in-4° qui veut. Dans notre siècle de publications populaires à 3 fr. 50 c. et même à 1 fr. le volume, on trouve encore quelques intrigants qui sont parvenus à se fourrer dans l'in-8°. Mais dans l'in-4°, pas un. Du temps de Voltaire même, la feuille pliée en huit pages dénotait certaines prétentions et vous classait son homme sur le premier banc des stalles du Parnasse. Le format était beaucoup sans doute, et il pouvait être relevé encore par des additions gracieuses et des emprunts faits aux arts; les gravures et les fleurons, — disons ainsi, puisque le mot consacré a toujours paru bas et impropre à M. de Voltaire, — ne pouvaient que contribuer à la perfection du volume; Voltaire détermina lui-même les sujets; les meilleurs artistes les exécutèrent d'après ses indications.

Tout cela était magnifique et devait coûter cher. Voltaire, qui, avant tout, était homme d'ordre, d'économie, et qui entendait au mieux les affaires, ne voulut s'embarquer dans une pareille opération que sous la foi d'une bonne garantie. Il ne détestait pas de faire des opérations à coup sûr; pour éviter les chances aléatoires, il résolut d'ouvrir au préalable une liste de souscriptions.

Cette idée, tout ingénieuse qu'elle fût, lui suscita dans la suite de graves désagréments.

La dédicace produisit un saisissant effet, au point peut-être d'éclipser les vers, — si Voltaire l'avait deviné, il ne l'aurait pas écrite; — elle était adressée à la reine Wilhelmine-Dorothée-Caroline de Brandebourg-Anspach, qui depuis un an seulement occupait le trône auquel son royal époux, Georges-Auguste II, avait succédé. C'était une princesse bonne, douce, accessible, fort attachée à ses devoirs et peut-être un peu trop sensible aux choses littéraires, comme l'étaient presque toutes les princesses du nord de l'Allemagne. Elle avait daigné accueillir avec bonté le poëte exilé et lui accorder sa protection lorsqu'elle n'était encore que princesse royale. Son avènement au trône ne diminua pas cette auguste bienveillance, aussi Voltaire lui disait dans la dédicace :

« It is the fate of Henry the Fourth to be protected by an English queen. He was assisted by the great Elisabeth, who was in her age the glory of her sex. By whom can his memory be so well protected, as by her who resembles so much Elisabeth in her personal virtues?...

. . . . . . . . . . . . . . .

« Our Descartes, who was the greatest philosopher in Europe before sir Isaac Newton appeared, dedicated his *Principles* to the celebrated princess palatine Elisabeth ; not, said he, because she was a princess (for true philosophers respect princes and never flatter them), but because of all his readers she understood him the best, and loved truth the most.

« I beg leave Madam (without comparing myself to Descartes), to dedicate *the Henriade* to your Majesty, upon the like account, not only as the protectress of all arts and sciences, but as the best judge of them. »

« C'est le sort d'Henri IV d'être protégé par une reine d'Angleterre. Il a été appuyé par Élisabeth, cette grande princesse qui était dans son temps la gloire de son sexe. A qui sa mémoire pourrait-elle être mieux confiée, qu'à celle dont les vertus personnelles ont tant de ressemblance avec celles d'Élisabeth ?...

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Notre Descartes, le plus grand philosophe de l'Europe avant que Newton parût, a dédié ses *Principes* à la célèbre princesse palatine Élisabeth, non pas, dit-il, parce qu'elle était princesse (car les vrais philosophes respectent les princes et ne les flattent jamais), mais parce que de tous ses lecteurs c'est elle qui le comprenait le mieux et qui aimait le plus le vrai.

« Je vous demande la permission, Madame (sans me comparer à Descartes), de dédier au même titre *la Henriade* à Votre Majesté, non-seulement parce qu'elle protége les lettres et les arts, mais encore parce qu'elle est le meilleur juge. »

Cette douce flatterie, alliée à une certaine fierté, exprimée dans l'idiome national, produisit le meilleur effet. La souscription marcha mieux encore que ne l'avaient pu faire espérer les prévisions. Le Roi et la famille Royale s'inscrivirent des premiers; toute la cour tint à honneur d'imiter cet exemple. La liste des souscripteurs primitifs contient les noms les plus illustres de l'Angleterre; ils sont au nombre de 343.

Quand la *nobility* et la *gentry* se mettent à la tête d'une bonne action, d'une affaire ou d'un plaisir, le reste de la nation suit avec unanimité. C'est une tradition qui n'est pas encore perdue dans la Grande-Bretagne.

La souscription à la *Henriade* obtint la vogue; s'inscrire fut une mode à laquelle il eût été inconvenant de se soustraire.

Deux riches marchands de la cité, MM. Simons et Benezet, s'étaient mis gratuitement à la tête du mouvement et le régularisaient en recueillant les souscriptions, en touchant le prix d'une guinée par exemplaire qu'ils livraient.

En moins d'un mois trois éditions furent enlevées. La plupart de ceux qui achetaient le livre ne savaient pas un mot de Français. Qu'importe! il y avait *excitement* (ils prononcent ekçaïtemente!) Dès lors il fallait souscrire; toute personne un peu bien posée ne pouvait s'en dispenser sans faire preuve de manque de goût et presque de savoir vivre. Puisque les souverains et les princes paraissaient protéger le poëte, il convenait à tout loyal sujet de prêter son concours, de venir en aide et d'apporter son obole comme témoignage d'une admiration bien sentie pour le livre qu'il ne comprenait pas.

Ne pensez pas que nous nous avisions de sourire de cet esprit d'imitation, de cet enthousiasme de commande et de ces applaudissements assourdis par l'ignorance de ceux qui accordent leurs suffrages.

Nous avons toujours envié au contraire la solidarité qui existe entre les fils de la libre Angleterre et l'entente électrique qui les unit aussitôt qu'il s'agit de soutenir une invention, une idée, une œuvre qui peut concourir à la grandeur, au bien-être ou à l'éclat de la nation. L'intérêt individuel se tait, les bourses s'ouvrent, les amis inconnus accourent, une communauté d'idées et de sentiments réunit les classes sociales; lords, bourgeois et artisans s'absorbent dans une même pensée et, ce qui produit cette force irrésistible, cette unanimité sans discordance, c'est l'amour du pays, la ferveur nationale, la senteur du sol, le vrai patriotisme.

Tous sont Anglais : c'est pour cela qu'ils sont forts. L'admiration n'a besoin d'être ni directe, ni raisonnée; dès qu'elle s'associe la majorité, elle est convaincue. Ce qui importe à la gloire de l'Angleterre devient personnel; quand le mouvement est donné, tout le monde le suit parce que chacun sait, dans sa conscience, qu'il accomplit un devoir; c'est là le véritable *excitement*.

Voltaire profita de la faveur du sort et du succès que lui créait une auguste protection; il recueillit, parait-il, six mille livres sterling (150,000 francs) somme plus considérable à cette époque que de nos jours. Plus tard, il a nié ce bénéfice et prétendu qu'il avait perdu en France avec la *Henriade* tout autant qu'elle lui avait fait gagner en Angleterre. Cette assertion est inexacte; le mot erreur serait trop doux pour en exprimer l'exagération.

Voltaire se plaignait toujours de sa fortune aussi bien que de sa santé; il avait ses raisons pour geindre, c'était d'assez bonne politique : ceux qui le poursuivaient et le persécutaient pouvaient avoir pitié de son état valétudinaire; ceux qui l'exploitaient et le pillaient devaient moins se presser de mettre la main dans une poche vide. Il expose à chaque occasion ses pertes, il se dit



50

RELIURE GENRE GROLIER

*(Collection A. F. Didot)*

ruiné et il mentionne rarement ses revenus et ses rentrées; la correspondance générale en fait foi. Sans un petit cahier écrit tout entier de la main de Voltaire qui se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque Impériale, (15285, armoire vitrée S. F. 2883. Etat des biens et des revenus de Voltaire en 1775), on ne parviendrait pas à se faire une idée juste de l'immense fortune dont il jouissait.

Ne parviennent à l'opulence que ceux qui aiment l'argent et qui ne négligent aucune occasion d'en gagner. C'est un axiome incontestable.

Voltaire avait la vigilance et la dextérité de ceux qui sont appelés à fonder un bel établissement. On prétend même qu'il était âpre au gain et qu'il savait extraire d'un sac toute la mouture qu'il en pouvait tirer. Pourquoi non? il donnait beaucoup, et il était soucieux en même temps d'assurer l'indépendance de l'avenir; généreux et prévoyant à la fois, il devait s'efforcer de recueillir, afin de semer à sa guise, et sans se gêner, les bienfaits de toute espèce que grignotaient les gens de son entourage. C'est ainsi que peut s'expliquer l'apparente contradiction de sa conduite; car s'il est permis de prétendre qu'il se montra avide, on ne saurait soutenir qu'il fut avare. Jamais homme, à toutes les époques de sa carrière, ne donna plus et aussi aisément. On serait tenté de blâmer au contraire son excessive facilité, tant il y a quelque chose de pénible dans l'exploitation dont il fut l'objet et qu'il favorisa avec une insouciance infatigable.

Les dispositions spéculatives de Voltaire étant connues, on comprend que, non content de ce que la *Henriade* produisait à Londres, il songeât à l'exploiter à Paris. Il n'était besoin pour cela que de répéter dans la capitale de la France ce qui se pratiquait dans celle de l'Angleterre, et de recueillir des souscriptions à un louis, en échange desquelles le livre fameux serait expédié.

L'opération semblait sûre puisqu'il n'y avait pas de nouveaux déboursés à faire et qu'elle se bornait à l'envoi des feuilles d'impression et des gravures, en nombre suffisant pour équivaloir aux demandes.

Il ne s'agissait que de choisir un mandataire capable d'occuper à Paris le même rôle que MM. Simons et Benezet remplissaient à Londres; Voltaire l'avait sous la main, il n'était pas besoin de chercher. Thiériot, l'ami Thiériot, le fidèle Thiériot se trouvait tout naturellement désigné. N'était-il pas le confident, le correspondant, l'alter-ego de Voltaire? Ne prenait-il pas soin de sa fortune, de ses ouvrages, de tous ses intérêts? n'était-il pas l'unique intermédiaire que Voltaire eût conservé dans son ingrate patrie; le canal par lequel il fallait passer pour communiquer avec lui? A qui Voltaire se serait-il adressé si ce n'est à Thiériot, la pensée ne lui en serait pas venue et Thiériot se serait formalisé à bon droit si Voltaire avait pris un autre mandataire.

Il est des précédents acquis qui commandent les situations de telle sorte qu'on ne pourrait, même en le voulant, se débarrasser des obligations qui en découlent. Telle était l'amitié de Thiériot; elle était impérative, absolue et





absorbante. Thiériot représentait Voltaire, vivait de Voltaire, récitait Voltaire, s'incarnait à Voltaire, s'identifiait à ce qui le touchait, à ce qu'il produisait, à ses plaisirs comme à ses tracas, à ses amours aussi bien qu'à ses procès. On ne se débarasse pas facilement d'un ami aussi intime ; il finit par peser horriblement, mais on met son orgueil à le garder.

Thiériot se plaça donc à la tête de la souscription de Paris ; il recueillit les abonnements et il encaissa une centaine de louis (le louis valait 24 livres). Jusque là tout était au mieux ; les difficultés commencèrent quand il s'agit de remettre le volume à ceux qui l'avaient préalablement payé.

Les scrupules qui avaient empêché qu'on accordât une autorisation à la *Ligue*, en 1723, existaient dans toute leur force. L'œuvre de Voltaire refondue, plus complète et plus hardie dut naturellement exciter les mêmes susceptibilités et encourir les mêmes rigueurs. Le Ministère enjoignit des mesures prohibitives ; l'édition de Londres de la *Henriade* fut mise à l'index ; les exemplaires expédiés en France furent saisis à Calais ; une surveillance exacte, exercée dans les ports du littoral, empêcha l'entrée des volumes isolés que les voyageurs essayaient d'apporter dans leurs bagages.

Quelques tomes penétrèrent en contrebande ; on les compte, tellement ils sont peu nombreux, et encore que de peines, que de soins, que de ruses il fallut employer pour leur faire franchir la frontière. On se servait des feuilles pour couvrir des paquets, on les substituait à la toile d'emballage, et, en triant les fascicules intacts qui avaient échappé aux souillures et aux déchirures de la route, on parvenait parfois à reconstituer le volume ; mais combien ne fallait-il pas perdre de volumes pour arriver à en brocher un seul ? Chaque exemplaire ainsi rétabli coûtait un prix fou. Les souscripteurs ne purent naturellement pas être mis en possession du livre auquel ils avaient droit. Ce fut un bijou rare et précieux réservé à un nombre très-restreint de privilégiés.

Voilà pourquoi *la Henriade* in-4°, Londres, 1728, avec dédicace à la Reine, en anglais, tailles-douces et culs-de-lampes....— fleurons, voulons-nous dire, ô Voltaire, pardon ! — est presque introuvable sur le continent.

On en fit bientôt d'autres éditions in-8°, in-12 et même in-4° à Amsterdam et à Evreux, à Rouen et à Lyon, qui satisfirent la curiosité publique et suffirent abondamment pour apaiser la soif des lecteurs. Mais la belle édition in-4° de Londres, celle qu'on peut regarder comme l'édition princeps, on ne la rencontre pas. Il y en a deux exemplaires à la Bibliothèque Impériale, un à la Bibliothèque de l'Arsenal, et encore celui-ci a-t-il une origine connue, il provient du fond Lavallière, mine de richesses bibliographiques où se sont rencontrés des diamans uniques, — puis, rien.

Et cela se comprend du reste. Les exemplaires acquis en Angleterre n'ont pas quitté les bibliothèques des familles des souscripteurs primitifs. Depuis plus d'un siècle ils reposent sur les rayons, comme preuve de la part qu'eut

un ancêtre au témoignage d'estime que l'Angleterre s'honore d'avoir donné à celui qui devait devenir le plus ferme champion de la philosophie. C'est un trophée, presqu'un titre de noblesse dont les possesseurs héréditaires ne se défont jamais; ils le conservent au milieu des chartres, non loin des cuirasses rouillées que récèlent les vieux châteaux dont la transmission, assurée par le droit d'aînesse, maintient intacte de génération en génération, la tradition du génie et de l'amour des arts aussi bien que celle de l'orgueil du nom.

Toujours est-il que l'édition princeps de 1728 est une rareté dont ont eu communication les seuls curieux qui se sont obstinés à sa recherche.

Elle n'offre du reste aucune autre particularité que celles que nous avons signalées, et elle demeure moins précieuse par le texte que par son histoire.

Thiériot avait donc réuni des souscripteurs qui, en s'inscrivant, avaient versé un louis. Nous ne disons pas combien, parce que le nombre n'est pas exactement connu; était-ce cent, plus ou moins ? cela est difficile à déterminer. La seule chose qui ressorte d'une évaluation approximative c'est que Voltaire n'avait pas un public nombreux parmi le peuple dans l'idiome duquel il s'exprimait, et qu'il était moins bien soutenu dans sa patrie que dans le pays où il s'était réfugié.

Les souscripteurs de Paris ne purent, pour la plus grande partie, recevoir l'exemplaire auquel ils avaient droit, puisque l'édition avait été prohibée et saisie à Calais.

Quelques privilégiés parvinrent à arracher un volume construit à grand' peine avec les feuilles passées en contrebande et demeurées intactes malgré le vil emploi de toile d'emballage auquel elles avaient été soumises. Mais la majorité n'eut rien. Il fallut songer à désintéresser ces fruits-secs du poëme épique.

Thiériot avait encaissé l'argent, il n'avait qu'à le rendre. Cela paraissait simple et c'est pourtant alors que surgit la difficulté; il n'avait plus un seul louis. Comment ? comment, mon Dieu !

Thiériot s'efforça d'expliquer cette énigme. Des voleurs s'étaient introduits chez lui et avaient dérobé son trésor pendant qu'il était... à la messe. Ce dernier trait était outré; il enlevait toute vraisemblance au récit, Thiériot était trop l'ami de Voltaire pour qu'une pareille excuse fût admissible.

Aussi Voltaire n'en crut pas un mot, et, selon toutes probabilités, Thiériot ne persista pas longtemps dans cette absurde version.

Voltaire prit gaiement la chose; il lança quelques traits railleurs à son fidèle ami et n'y pensa plus après l'avoir persifflé.

Il devait être indifférent à Voltaire, qui subvenait aux besoins de Thiériot, de le voir disposer de cet argent ou de celui qui provenait de ses assignations.

Il y avait cependant dans le fait, dans la façon dont il était accompli et déguisé, une nuance d'indélicatesse, d'improbité qui eussent dû rendre le poëte plus sévère ou tout au moins lui inspirer de la défiance et de la réserve

à l'endroit d'un mandataire dénué de scrupules, d'un ami peu sûr. Il n'en fut rien, tant la place une fois occupée dans le cœur de Voltaire était inébranlablement acquise. Cependant il n'avait aucun doute, l'incertitude ne lui était pas permise, car il écrivait à M. d'Argental (7 janvier 1739) : « Non-« seulement il (Thiériot) avait mangé tout l'argent des souscriptions qu'il « avait en dépôt, non-seulement j'avais payé du mien et remboursé tous les « souscripteurs, mais il me laissait accuser d'infidélité sur cet article, et il « jouissait tranquillement de sa lâcheté et de mon silence. »

Puis à Thiériot lui-même il écrivait le 12 février 1739 : « M. du Châtelet « vous écrivit à ma prière au sujet des souscriptions, non pas des *souscriptions « dont vous dissipâtes l'argent*, chose que je n'ai jamais dite à personne et « que Mme du Châtelet a avouée à un seul homme dans sa douleur, mais au « sujet de quelques souscriptions à rembourser; je vous ai parlé sur cela « assez à cœur ouvert, etc. »

Le fait est donc incontestable; le coupable n'a jamais cherché à le nier.

Cet abus de confiance ne paraît pas dans le principe avoir causé la moindre impression défavorable à Voltaire. Soit qu'il lui fût indifférent de donner de l'argent à Thiériot, ce qu'il faisait sans cesse, ou que Thiériot prît son argent, ce qui, au total, revenait parfaitement au même, nous ne voyons pas qu'il ait exprimé dans le premier moment le mécontentement que méritait une action aussi digne de blâme, que sa confiance ait diminué, que son amitié ait souffert.

Et c'est un tort. L'amitié est un sentiment haut et noble qui implique l'estime, qui pâlit au soupçon et qui s'efface devant les défaillances. La tolérance de Voltaire a dépassé ici les bornes posées par la morale. Malheur à qui accorde sa confiance et son affection à un être qu'il sait improbe et vicieux. La faiblesse à cet égard touche à la complicité et entraîne un châtiment qui se produit toujours dans l'avenir. La règle est celle-ci : pardonner et rompre.

Quant on est soi-même irréprochable, traiter légèrement l'improbité, sous-entend une facilité, une mollesse qui démontrent au moins le manque d'austérité et l'entente des renoncements interdits. Le strict honnête homme veut se regarder comme dans un miroir, quand il fixe les yeux sur ceux des amis auxquels il accorde ce titre et les privilèges qui en découlent.

Thiériot, au dire de Voltaire, offrit plus tard et à plusieurs reprises la restitution de cet argent mal emprunté. Voltaire refusa d'accepter disant qu'il ne voulait pas ruiner un homme de lettres. Thiériot était arrivé à se créer quelques ressources, il avait une petite fortune, 4,000 livres de rentes; il aurait pu s'acquitter, mais loin de là, il mendia jusqu'à la fin les secours de l'illustre compagnon de sa jeunesse.

Était-ce donc encore un palliatif, une sorte d'excuse que Voltaire imaginait pour amoindrir la faute de son ami?

Il est incontestable que Voltaire était fort attaché à Thiériot, qui de son

côté lui rendait certains services. Thiériot répandu dans le beau monde où l'on soupait, recueillait les bruits intéressants pour Voltaire, récitait ses œuvres inédites et jugeait de l'effet qu'elles devaient produire à l'impression.

Cela était poussé si loin qu'on l'avait affublé d'un surnom et qu'il était généralement nommé *Thiériot-la-Trompette*.

Voltaire savait utiliser les situations et les individus; il tirait parti de chaque chose, et il fertilisait jusqu'aux travers et aux défauts qu'il morigène et dont parfois il souffre. Trompette, puisque trompette il y a, fesait retentir les sons que voulaient étouffer tant d'ennemis.

Puis encore, Thiériot était l'intermédiaire, la couverture, l'excuse de la publication des hardiesses que Voltaire était toujours prêt à désavouer avec un manque de courage qui excite fort peu l'admiration.

Car, à y bien regarder, Voltaire ne paraît pas avoir eu cette intrépidité morale que lui accorde M. d'Argenson, à un plus haut degré que la bravoure vulgaire que lui contestent unanimement ceux qui l'ont connu, et que ne peut établir la façon dont il se tira des mauvais pas où le jeta l'acuité de son esprit.

Il aimait Thiériot. Thiériot lui était utile, il ne comptait guère avec ce compagnon dont il pensait faire un second lui-même; voilà ce qui explique le mieux l'insouciance avec laquelle Voltaire considéra la soustraction du montant des souscriptions de la *Henriade*.

L'édition étant interdite en France, saisie à la frontière et la distribution aux ayant droit ne pouvant avoir lieu, le choix fut donné aux souscripteurs de Paris, ou de retirer leur exemplaire à Londres, ou de recevoir un remboursement offert à bureau ouvert.

La première partie de cette proposition nous a toujours semblé étrange.

Offrir à de braves habitants de Paris ou de la province de s'en aller à Londres pour chercher un livre qu'il eût été ensuite fort difficile de rapporter à leur domicile, tant la surveillance était bien exercée contre les produits de la presse, et cela à une époque où le voyage était loin de se faire aussi aisément et à aussi bon marché qu'aujourd'hui, paraît une merveilleuse impertinence propre tout au plus à servir d'excuse ou à mettre les rieurs de son côté. Personne ne fit le voyage d'Angleterre, comme il est facile de le supposer, pour chercher un livre; quatre-vingts ou cent souscripteurs se présentèrent et furent remboursés des deniers de Voltaire, qui payait ainsi après coup ce que M. Thiériot avait mangé. Le plus grand nombre ne répondit pas à l'appel, ne demanda pas le livre, ne réclama pas l'argent. C'étaient des grands seigneurs qui ne se souciaient pas de telles misères et qui attachaient aussi peu d'importance à un poëme qu'à un louis.

Une dette était bien contractée envers eux; Voltaire, l'homme d'affaires par excellence, s'attacha à l'acquitter, mais dans la monnaie convenue. Quand la sévérité se relâcha, et que, par une sorte de tolérance, le ministre se décida

à laisser circuler, en fermant les yeux, la *Henriade* qu'il se refusait toujours à tolérer officiellement, Voltaire fit remettre son œuvre aux souscripteurs dont il avait l'adresse ; mais ce n'était plus l'édition princeps in-4°, avec les planches avant la lettre de Troy et des autres bons artistes; c'étaient des exemplaires des éditions in-4° et in-8° portant le titre de Londres, titre qu'il fallut conserver plus de quarante ans, tant dura longtemps la réprobation dont fut frappé par le ministère ce poëme monarchique et national, édition d'ailleurs fort inférieure à la première comme caractères et comme composition.

Les ayant droit, n'appréciant pas la différence, se tinrent pour satisfaits; voilà ce qui explique comment la vraie, la bonne, la précieuse édition in-4°, est si rare chez nous que des bibliophiles au désespoir ont pu mourir sans la contempler. Cette liquidation fut longue ; elle ne se fit pas sans embarras et sans erreurs ; quelques souscripteurs négligèrent de réclamer; il ne reçurent ni livre, ni argent.

Cette base vraie fournit à l'abbé Desfontaines les éléments d'une accusation, calomnieuse au fond, dont il fit usage dans son libelle. Il accusa carrément Voltaire d'avoir escroqué le public. Voltaire n'avait volé personne, c'était lui au contraire qui était volé par l'ami Thiériot; c'est ce qu'il s'agissait de démontrer. La preuve était difficile ; la bataille commença. De beaux athlètes !

Il serait impossible d'entrer dans le détail des querelles de Voltaire et de l'abbé Desfontaines sans écrire des volumes.

Le fait unique dont il s'agit ici doit être résumé : l'abbé Desfontaines accuse Voltaire d'avoir reçu l'argent des souscriptions de la *Henriade* et de l'avoir indûment gardé.

Voltaire bondit. Il était d'une sensibilité extrême aux attaques, aux simples critiques. Trois lignes imprimées sur son compte lui semblaient criminelles quand elles n'étaient pas laudatives. Ce grand pourfendeur ne pouvait supporter la moindre piqûre. La *Voltairomanie* l'indigna ; l'univers entier devait prendre parti pour lui et l'aider à mettre en poudre le coupable. Il remua ciel et terre, il en appela à ses amis, à ses protecteurs, au lieutenant de police et à l'enfer, pour faire punir l'auteur du libelle diffamatoire.

D'ailleurs le moment était pressant. Depuis le danger très-réel que Voltaire courut en 1734, époque où les *Lettres anglaises* firent lancer une nouvelle lettre de cachet à laquelle il échappa en se cachant, une persécution occulte et puissante appuyait les ennemis et les calomniateurs qui le prenaient pour but de leurs attaques. Le parti clérical, alors fort influent, aidait qui voulait se déchaîner contre lui. Persécuté pour le *Temple du Goût,* pour l'*Épitre à Uranie;* obligé de se réfugier en Hollande après avoir composé le *Mondain,* il n'obtint qu'une réparation insuffisante lorsqu'il demanda justice contre les libelles diffamatoires du libraire Jore, car M. de Maurepas, auquel la décision était soumise, condamna Voltaire à payer une amende aux pauvres, ce qui lui attribuait des torts et impliquait sa culpabilité.

Il fallait en finir avec les serpents qui venaient à tour de rôle essayer sur lui leur venin. Un plus long silence eût ressemblé à de la faiblesse et donné raison aux accusateurs. Voltaire résolut d'agir.

La première mesure à prendre pour confondre Desfontaines, était d'établir la fausseté de ses allégations et de démontrer que c'était un calomniateur, un menteur, un diffamateur, un Zoïle, un Thersite. Comme il y avait des points qu'il convenait de tourner, ou sur lesquels il ne fallait qu'appuyer légèrement, — l'affaire Beauregard et d'autres peccadilles qui sentaient le bois vert, — Voltaire s'attacha à l'objet sur lequel il se savait fort. A l'égard des souscriptions il était irréprochable; la preuve en pouvait être fournie; ceux qui connaissaient ce tripotage ou qui y avaient été mêlés étaient tous vivants et en parfaite santé; rien n'était plus naturel que d'en appeler à leur mémoire et de requérir leur témoignage.

Le premier de ceux qui devaient être invoqués était naturellement Thiériot. Voltaire s'adressa à lui. Voyons comment M. Thiériot écouta la voix de son ami, mais avant tout examinons brièvement ce qu'il était devenu.

Dix ans se sont écoulés depuis la *Henriade* par souscriptions jusqu'à la publication de la *Voltairomanie;* le jeune amoureux de Mlle Sallé, qui préférait les petits soupers au poste de secrétaire d'ambassade et à une carrière sérieuse, doit s'être modifié et avoir pris la dignité convenable à son âge et à ses prétentions. Comment a-t-il poussé sa carrière?

Après sa sortie de chez madame de Fontaine-Martel, nous trouvons Thiériot installé en la même qualité chez le comte de Nocé, l'ultra-roué, dont les débordements faisaient pâlir les compagnons du Régent de France. En quittant cette bonne maison, il entra tout de suite en qualité de garçon de lettres, chez le financier La Popelinière; cette fois Voltaire ne peut se retenir il écrit à Thiériot : « Oui, je vous injurierai jusqu'à ce que je vous aie guéri « de votre paresse. Je ne vous reproche pas de souper tous les soirs chez « M. de la Popelinière, je vous reproche de borner là toutes vos pensées et « toutes vos espérances. Vous vivez comme si l'homme avait été créé uni- « quement, pour souper et vous n'avez d'existence que depuis dix heures du « soir jusqu'à deux heures après minuit. Il n'y a soupeur qui se couche ni « bégueule qui se lève plus tard que vous. Vous restez dans votre trou jusqu'à « l'heure des spectacles, à dissiper les fumées du souper de la veille; ainsi « vous n'avez pas un moment pour penser à vous et à vos amis. Cela fait « qu'une lettre à écrire devient un fardeau pour vous. Vous êtes un mois « entier à répondre; et vous avez encore la bonté de vous faire illusion au « point d'imaginer que vous serez capable d'un emploi et de faire quelque « fortune, vous qui n'êtes pas capable seulement de vous faire dans votre « cabinet une occupation suivie, et qui n'avez jamais pu prendre sur vous « d'écrire régulièrement à vos amis, même dans les affaires intéressantes pour « vous et pour eux. Vous me rabâchez *de seigneurs et de dames les plus*

« *titrés* : qu'est-ce que cela veut dire? Vous avez passé votre jeunesse, vous « deviendrez bientôt vieux et infirme, voilà à quoi il faut que vous songiez. « Il faut vous préparer une arrière-saison heureuse, tranquille, indépen- « dante. Que deviendrez-vous quand vous serez malade et abandonné? Sera- « ce une consolation pour vous de dire : J'ai bu du vin de Champagne au- « trefois en bonne compagnie? Songez qu'une bouteille qui a été fêtée quand « elle était pleine d'eau des Barbades, est jetée dans un coin dès qu'elle est « cassée, et qu'elle reste en morceaux dans la poussière; que voilà ce qui ar- « rive à tous ceux qui n'ont songé qu'à être admis à quelques soupers; que « la fin d'un vieil inutile, infirme, est une chose bien pitoyable. Si cela ne « vous excite pas à secouer l'engourdissement dans lequel vous laissez votre « âme, rien ne vous guérira. Si je vous aimais moins, je vous plaisanterais « sur votre paresse; mais je vous aime et je vous gronde beaucoup.

« Ceci posé, songez donc à vous et puis songez à vos amis; buvez du vin « de Champagne avec des gens aimables, mais faites quelque chose qui vous « mette en état de boire un jour du vin qui soit à vous... »

A cette exhortation pleine de prévisions et de sagesse, Thiériot répondit sans doute par les raisons spécieuses que fournissent ceux qui sont dans une mauvaise voie et qui veulent y persister, car Voltaire répliqua avec une ironie peu déguisée : « ...Vraiment vous ne m'aviez pas dit que vous aviez « quinze cents livres par an pour la peine de souper tous les jours en bonne « compagnie. Et moi qui sais que toutes les choses de ce monde passent, je « craignais que vous ne perdissiez un jour vos soupers et que vous ne vous « trouvassiez sans vin de Champagne et sans fortune... »

Peu de temps après il ajoutait, avec l'amertume de l'amitié prévoyante : « Vos fenêtres donnent donc à présent sur le Palais-Royal; j'aimerais mieux « qu'elles donnassent sur la prairie et sur la petite rivière que je vois de mon « lit; mais on ne peut pas tout avoir à la fois, et il faut bien que M. de la « Popelinière soit récompensé de son mérite, en ayant auprès de lui un « homme aussi aimable que vous. Vous êtes le lien de la société, le nom de « *compère* vous sied à merveille en ce sens-là, comme on appelait certain « philosophe *la sage-femme des pensées d'autrui*. »

Thiériot ne comprenait pas, ou plutôt ne voulait pas entendre. Il se délectait dans sa fange et noyait toutes les prévisions dans le flot de son vin adoré.

On sait ce qu'était la position du bel esprit hébergé dans une maison riche.

Diderot nous l'a appris en montrant l'intérieur du financier Bertin, dont celui du financier la Popelinière ne différait pas. Tenu à un service aussi régulier et aussi assidu que celui des valets de chambre, chargé du département des nouvelles, du nettoyage de la réputation des membres de la coterie et de l'affichage des satires dirigées contre les ennemis ou les rivaux, l'homme

de lettres perdait sa dignité, son libre arbitre, il s'adomestiquait dans la mauvaise acception de ce vieux mot. Telle était cependant la sujétion enviée que recherchaient les gribouilleurs de papier abandonnés à leurs seules ressources. Quels étaient ces estomacs insubordonnés du XVIII[e] siècle qui ne savaient pas s'accommoder de la tempérance et qui redoutaient avant tout la frugalité? Étaient-ils meilleurs, plus vigoureux que les autres? Il n'y paraît guère, car lorsqu'ils s'écrivent ils ne manquent pas de se plaindre des indispositions et des maladies qu'occasionnent les excès. Thiériot a des indigestions, madame de Fontaine-Martel a des indigestions, et MM. de Maisons et Génonville, et madame de Chambonin, et Formont, et Cideville; le grand Frédéric a des indigestions, Voltaire aussi. La casse, le séné jouent un rôle aussi actif que les perdreaux, les gélinottes et les vins vieux. Vivaient-ils donc pour manger, ces gens qui pensent cependant? Leur fallait-il absolument les raffinements et les délicatesses pour allumer leur verve et soutenir leur esprit?

Ah! que je les ai souvent pris en dédain, voyant que pas un seul d'entre eux peut-être n'aurait su se soumettre aux privations supportées aujourd'hui par un si grand nombre avec une si noble fierté!

Thiériot, voluptueux, indolent, peu scrupuleux, comme on l'a bien vu, se plongeait plus que tout autre dans ce bourbier où devait s'étouffer tout reste d'action virile et de dignité.

Voltaire essaya de l'en tirer; il ne l'abandonna pas. A chaque occasion il lui fournit du travail et lui offrit l'occasion de valoir par lui-même.

L'épreuve faite avec les souscriptions de la *Henriade* ne l'avait ni découragé, ni guéri, car il chargea Thiériot de mainte publication sur laquelle il lui était alloué une bonne part; Voltaire envoya même Thiériot en Angleterre, pour procéder à l'impression des *Lettres philosophiques*, et il le recommanda chaudement aux amis nombreux et bien placés qu'il avait conservés dans ce pays. Il ne lui retira ni sa confiance, ni son appui, ni ses bienfaits.

Enfin, quand commencèrent les coquetteries avec le prince de Prusse, depuis Frédéric le Grand, Voltaire indiqua, imposa presque à son admirateur devenu son récent ami, un correspondant littéraire, comme en avaient tous les princes qui se piquaient de science ou de bel esprit, et ce correspondant fut Thiériot, auquel était ainsi assurée une situation semi-officielle qui le relevait singulièrement et lui donnait dans le monde un poids et une consistance qui, grâce à sa vie passée, lui faisaient complétement défaut.

Thiériot, par le fait de son ami, était donc classé, appointé, renté, et il avait acquis une certaine influence quand parut la *Voltairomanie*, dans laquelle l'abbé Desfontaines accusait l'auteur de *la Henriade* d'avoir dupé ses souscripteurs de Paris.

Cette publication porta un coup cruel à Voltaire; il avait la fibre sen-

sible, il supportait mal la critique et ne concevait guère qu'en parlant de lui on entretînt le public d'autre chose que de ses mérites. Et puis il y avait un vrai danger; il fallait se garder du parti clérical qui excitait les attaques.

Le libelle de l'abbé Desfontaines exaspéra Voltaire; il chercha partout des défenseurs, des appuis, des protecteurs; il adressa à M. Hérault, lieutenant de police, des lettres fort pressantes dont les originaux sont conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. A l'abbé Moussinot, son mandataire, son confident, l'homme dans lequel il paraît avoir eu la plus entière confiance, il écrit :

« Convoquez tous mes parents, offrez-leur des carrosses, et, avec votre « adresse et honnêteté ordinaires, le payement de tous les faux frais. Ameutez « les Procope, les Audry, même l'indolent Pitaval, les abbés Seran, de la « Tour, etc., etc. Trôlez de Mouhy; promettez-lui de l'argent, mais ne lui « en donnez pas. Allez tous en corps à l'audience de M. le chancelier; rien ne « fait un si grand effet sur l'esprit d'un juge bien disposé que ces apparitions « de famille. »

Au milieu de cette agitation il y a un trait à remarquer; il est relatif au chevalier de Mouhy. « Promettez-lui de l'argent, mais ne lui en donnez « pas. »

C'est de la haute comédie; bien placé à la fin d'un acte, ce mot doit enlever un succès.

Puis encore à l'abbé Moussinot :

« Le tribunal de M. Hérault m'est plus avantageux que celui du Châtelet; « il est plus expéditif; il n'y a point d'appel; il n'y aura pas de factum, et je « n'y aurai point à craindre de dénonciation étrangère à ce sujet. »

Il n'est point question de Thiériot; tout intermédiaire est inutile entre le poëte outragé et son fidèle ami; Voltaire se le réserve, il lui demande de désavouer personnellement tous les faits avancés dans le libelle de l'abbé Desfontaines et de dire la vérité. C'est moins qu'un service, c'est un devoir : qui sait mieux que Thiériot la fausseté des inculpations contenues dans la *Voltairomanie* relativement aux souscriptions à la *Henriade?* D'ailleurs on lui attribue des propos qu'il n'a sans doute pas tenus. Il ne saurait hésiter.

Thiériot n'hésita pas. Il refusa; net.

C'est que Thiériot n'était plus exclusivement le parasite que vous savez. Grâce à Voltaire, à la correspondance du prince royal de Prusse qu'il lui devait, il avait sa petite valeur qui l'enflait et qu'il exagérait naturellement. Il faisait le petit médiateur, le petit ministre, il se rengorgait. Ce n'était plus un Pylade humble, soumis et complaisant; il avait ses volontés, ses opinions, ses préférences. Son indépendance de cœur était assez entière pour lui permettre de frayer avec les adversaires de Voltaire et de régaler le prince royal de Prusse de toutes les histoires, les malices et les calomnies qui se

débitaient sur le compte de celui qui lui avait fait obtenir le poste de correspondant.

Il ne convenait pas à Thiériot de rompre avec Desfontaines pour le bon plaisir de Voltaire; il les plaçait sur la même ligne et répugnait à sacrifier l'honorable folliculaire à son ancien ami.

Si on avait exigé de Thiériot qu'il reconnût publiquement le détournement qu'il avait commis, qu'il se notât d'infamie à l'occasion d'une querelle en dehors de laquelle il prétendait se tenir, au profit d'une individualité à laquelle il devenait sourdement hostile, après tant d'années écoulées et le bénéfice d'une indulgence qui ne lui avait pas même fait sentir la gravité de sa faute, on comprendrait sa résistance — jusqu'à un certain point, — car un cœur bien placé accepte, dans tous les temps et jusque dans leurs dernières conséquences, la responsabilité des actes accomplis.

Voltaire demandait seulement de signer une attestation ainsi conçue :

« Le sieur Thiériot ayant lu un libelle intitulé la *Voltairomanie* dans « lequel on annonce qu'il désavoue M. de Voltaire et dans lequel on trouve « un tissu de calomnies atroces, est obligé de déclarer sur son honneur que « tout ce qui est avancé sur le compte de M. de Voltaire et sur le sien est de « la plus punissable imposture, qu'il a été témoin oculaire de tout le con« traire pendant vingt-cinq ans et qu'il rend ce témoignage à l'estime, à « l'amitié, à la reconnaissance qu'il doit à... fait à... le... »

— S'il refuse cela, il est indigne de vivre ; s'il le fait je pardonne! s'écriait le poëte avec la boursouflure pompeuse dont il orne son œuvre tragique et que dans les grandes occasions il avait le mauvais goût d'appliquer aux actes de la vie privée.

Thiériot ne céda pas facilement. Ou véritablement il avait désavoué Voltaire et il répugnait à se rétracter, ou il ne voulait pas heurter un publiciste aussi dangereux que Desfontaines. Les deux hypothèses également admissibles n'ont pas pu être éclaircies.

Voltaire adressa à son ingrat ami des lettres qui offrent le modèle de la raison, du sentiment et du style. Déjà précédemment Thiériot montrait de singulières susceptibilités et menaçait de rompre ; Voltaire l'avait ramené dans le bon chemin en écrivant ces mots, qui méritent d'être médités : « Deux vieux amis qui se brouillent, se déshonorent... Si jamais nous avons « dû être unis c'est dans un temps où une affaire qui nous est en partie com« mune a fait ma perte. Il est de votre honneur d'être mon ami et mon « cœur s'accorde en cela avec votre devoir. Je n'ai fait aucune prière au « Ministère, mais j'en fais à l'amitié. Je fais plus de cas de la vertu que des « puissances et je mérite que vous m'aimiez, que vous rougissiez de votre « procédé, et que vous me défendiez contre la calomnie qui ose m'attaquer « jusque dans vous-même. »

Thiériot vint à résipiscence, mais ce fut pour un temps bien court. S'il

ne fit pas alliance avec l'abbé Desfontaines, s'il ne se ligua pas avec les ennemis de Voltaire, s'il ne renia pas celui qu'il avait exploité et *trompetté,* il fut au moins bien près de commettre ce crime; l'éloquence de celui qui en eût été la victime suffit à peine pour l'arrêter :

« Mon cher ami, depuis ma dernière lettre vingt paquets arrivent à Cirey « et augmentent ma douleur. Encore une fois n'écoutez pas quiconque vous « donnera pour conseil de boire votre vin de Champagne gaiement et d'oublier « tout le reste. Buvez, mais remplissez les devoirs sacrés et intéressants de « l'amitié. Il n'y a pas de milieu, je suis déshonoré si l'écrit de Desfontaines « subsiste sans réponse, si l'infâme calomnie n'est pas confondue. Ouvrez les « quarante tomes de Nicéron, la Vie des gens de lettres est écrite sur de « pareils mémoires. Je serais indigne de la vie présente si je ne songeais à la « vie à venir, c'est-à-dire au jugement que la postérité fera de moi. Faudra-t-il que la crainte que vous inspire un scélérat vous force à un silence « aussi cruel que son libelle? et n'aurez-vous pas le courage d'avouer publiquement ce que vous m'avez tant de fois écrit, tant de fois dit devant tant « de témoins? Songez-vous que j'ai quatre lettres de vous dans lesquelles « vous m'avouez que ce misérable Desfontaines, qui avait fait un libelle sanglant, intitulé *Apologie du sieur de Voltaire,* l'avait imprimé à Rouen? « Vous l'avez montré à la Rivière Bourdet. Mon honneur, l'intéret public, « votre honneur enfin, vous pressent d'éclater. Que ne ferais-je point à « votre place! quel zèle ne m'inspirerait pas l'amitié? quelle gloire j'acquerrais à défendre mon ami calomnié! que je serais loin d'écouter quiconque « me donnerait l'abominable conseil de me taire! Ah! mon ami, mon cher « ami de vingt-cinq années, qu'avez-vous fait?...

« Il ne faut pas qu'il soit dit que vous m'ayez démenti pour un scélérat et « que les souscriptions à la *Henriade,* dont vous savez que je n'ai jamais reçu « l'argent, n'aient pas été remboursées de mon argent. S'il restait une seule « souscription dans Paris; s'il y avait un homme qui, ayant eu la négligence « de ne pas envoyer sa souscription en Angleterre, ait encore eu celle de ne pas « envoyer chez moi ou chez les libraires préposés, je vous prie instamment de « le rembourser de mon argent, quoique, par toutes les règles, une souscription non réclamée à temps ne soit jamais payable. Ces règles ne sont point « faites pour moi, et voilà le seul cas où je suis au-dessus des règles...

« Votre négligence à répondre a fait penser à madame du Châtelet et à « madame de Champbonin que vous aviez envoyé à Son Altesse Royale le « Prince de Prusse le libelle affreux d'un scélérat; et madame de Champbonin en était d'autant plus persuadée que vous lui aviez avoué, à Paris, « que vous régaliez ce prince de tout ce qui se fait contre moi, qu'elle vous « l'avait reproché, et qu'elle en était encore émue...

« Je ne sais pourquoi vous m'appelez *malheureux* et *homme à plaindre.* « Je ne le suis assurément point si vous êtes un ami aussi fidèle et aussi

« tendre que je le crois. Je suis au contraire très-heureux qu'un scélérat que « que j'ai sauvé me mette en état de prouver, papiers originaux en main, « mes bienfaits et ses crimes, et je le remercie de m'avoir donné l'occasion de « me faire connaître sans qu'on puisse m'imputer de la vanité.

« Quant à l'article des souscriptions que j'ai payées de mon argent, quoique « la valeur ne soit jamais venue entre mes mains (comme vous le savez), c'est « une chose dont vous pouvez et devez très-bien vous charger; car je ne « crois pas qu'il y ait deux souscripteurs qui n'aient eu, ou le livre ou l'ar- « gent, et vous pouvez les payer de celui que vous avez à moi; cela est tout « simple; le reste est inutile...

« J'ai assez d'amis et de fortune pour vivre heureux dans le temps présent. « J'ai assez d'orgueil pour mépriser, d'un mépris souverain, les discours de « ceux qui ne me connaissent pas. En un mot, loin d'avoir eu un instant de « chagrin de l'absurde et sot libelle de Desfontaines, j'en ai été peut-être « trop aise. Votre seul article m'a désespéré. Entendre dire par tout Paris que « vous démentez votre ami, qui a preuve en main, en faveur de votre « ennemi ; entendre dire que vous ménagez Desfontaines, c'était un coup de « poignard pour un cœur aussi sensible que le mien... Je me flatte que dans « cette occasion ni dans aucune autre, vous ne direz : *Eh mordieu! qu'on me « laisse souper, digérer et ne rien faire*. Je demande à votre amitié de la « mémoire et de la vivacité. Soyez la dixième partie aussi vif pour moi que « vous l'avez été pour mademoiselle Sallé, qui vous aimait dix fois moins que « moi... Vous savez que depuis douze ans, il (Desfontaines) a mis au nombre « de ses perfidies celle de vouloir nous diviser; et ce qu'il y a eu d'horrible « c'est qu'il a réussi à le faire croire à quelques personnes et presque à me le « faire craindre... Le même caractère qui m'a rendu inflexible pour les « cœurs mal faits me rend tendre pour les âmes sensibles auxquelles il ne « manque qu'un peu de fermeté... »

Thiériot tergiversait toujours. Il négociait avec M. et Mme du Châtelet qui avaient pris cette affaire fort à cœur et il correspondait avec eux à ce sujet. Comme les lettres de Mme du Châtelet étaient curieuses, bien écrites, il les colportait dans ses soupers et il en envoyait copie au prince royal de Prusse. Autre grief, autre tourment pour Voltaire; la femme qu'il aimait, à laquelle il s'imaginait devoir tant de reconnaissance et de respect, se trouvait compromise, découverte, publiquement affichée à l'occasion de ces tracas qui avaient leur côté scandaleux et ridicule.

Autres prières, autres exhortations. Voltaire fait de nouveau vibrer toutes les cordes dont le son peut attendrir celui qu'il persiste encore à appeler son ancien ami. Quand Thiériot se range enfin et qu'il cède aux prières qui lui sont faites, il s'est enlevé tout le mérite d'un bon office simplement et loyalement rendu. Ses hésitations, ses méfiances, ses visées personnelles, son égoïsme froid, ont appris qu'il faut se méfier de lui; c'est alors seulement

que Voltaire écrit à M. d'Argental : « ... Thiériot ne se presse pas de remplir « ses devoirs. Je suis, je l'avoue, très-affligé de sa conduite. Il devait, assu- « rément prendre l'occasion du libelle de Desfontaines pour réparer, par les « démonstrations de l'amitié les plus courageuses, tous les tours qu'il m'a « joués et que je lui ai pardonnés avec une bonté que vous pouvez appeler « faiblesse. Non-seulement il avait mangé tout l'argent des souscriptions « qu'il avait en dépôt, non-seulement j'avais payé du mien et remboursé tous « les souscripteurs petit à petit ; mais il me laissait tranquillement accuser « d'infidélité sur cet article et il jouissait du fruit de sa lâcheté et de mon « silence. Le comble à cette infâme conduite est d'avoir ménagé Desfon- « taines, dont il avait été outragé et qu'il craignait, afin de me laisser acca- « bler, moi qu'il ne craignait pas. Ce que j'ai éprouvé des hommes me met « au désespoir, et j'en ai pleuré vingt fois, même en présence de celle qui « doit arrêter toutes mes larmes. Mais enfin, mon respectable ami, vous qui « me raccommodez avec la nature humaine, je cède au sage conseil que vous « me donnez sur Thiériot. Il faut ne me plaindre qu'à vous, lui retirer insen- « siblement ma confiance, et ne jamais rompre avec éclat. »

Pauvre grand homme, à l'esprit si vivace et au cœur enfantin ! Cette confiance il allait la transmettre à Mme Du Châtelet, l'amoureuse éperdue du fade Saint-Lambert ; puis enfin à l'héritière avide, impatiente et inepte, à Mme Denis, à la nièce impie qui lui fit verser ses dernières larmes, des larmes de sang.

Le génie s'attache aux illusions, aussi bien qu'aux vérités qu'il découvre et qu'il enseigne. Plus un homme est grand par la science, plus il renferme en lui de parcelles de ce foyer divin qui éclaire le monde en le rapprochant lui-même des êtres supérieurs, plus il est naïf, confiant, crédule, et plus il a besoin des affections entières, abandonnées, qui le rattachent à la terre et le relient à l'humanité au-dessus de laquelle le génie enlève et fait planer.

Oui, Voltaire fut meilleur que son entourage ; lui se donnait, ses amis et ses maîtresses abusèrent de son talent, de ses relations, de son influence, de sa fortune. Que de bienfaits il a semés ! quelle générosité malgré les déceptions qui accompagnaient chaque épreuve nouvelle ! Il ne put ni se lasser ni se guérir. Celui auquel chaque anniversaire de la Saint-Barthélemi donnait un accès de fièvre ne devait avoir que mansuétude et dévouement pour les êtres humains qui l'approchaient.

La grande querelle suscitée par la *Voltairomanie* devait cependant avoir une fin. La procédure n'aboutit à rien, et, comme dans l'affaire Jore, Voltaire n'obtint qu'une satisfaction insuffisante.

Desfontaines lutta tant qu'il put ; pressé enfin par M. Hérault, lieutenant de Police, qui le fit comparaître devant lui, il signa ce désaveu dont Voltaire dut se contenter et qui fut inséré dans les papiers publics :

« Je déclare que je ne suis point l'auteur d'un libelle imprimé qui a pour

« titre *la Voltairomanie*, et que je le désavoue en son entier, regardant comme « calomnieux tous les faits qui sont imputés à M. de Voltaire dans ce libelle; « et que je me croirais déshonoré si j'avais la moindre part à cet écrit, ayant « pour lui tous les sentiments d'estime dus à ses talents et que le public lui « accorde si justement. Fait à Paris, ce 4 avril 1739. Signé Des Fontaines. »

C'était une conclusion forcée; Desfontaines enrageait d'y avoir été contraint, quelque insuffisante qu'elle fût en réalité pour le plaignant. Il ne laissa pas de soutenir sous main ce qu'il avait écrit puis rétracté, et chaque fois qu'il trouvait une occasion de confirmer la réalité de ses allégations, il la saisissait avec empressement.

Voltaire se plaignit à d'Argenson de ce que Desfontaines avait l'imprudence de revenir sur son désaveu. Que faire? Il eût fallu recourir sans cesse aux mêmes mesures et reprendre à chaque occasion la polémique publique et la voie judiciaire.

C'était impossible. Pour mettre fin une bonne fois à ces redites, Voltaire prit une mesure qui devait répondre à l'avance à toute fausse insinuation et réfuter, même sans qu'il s'en mêlat, les bruits calomnieux dont il avait le tort de trop s'affliger.

Il forma un dossier des pièces authentiques qui se rattachaient à la *Henriade* et il le déposa à la Bibliothèque du Roi. A ceux qui voulaient douter encore, remettre ces questions sur le tapis et faire renaître de mauvais bruits, il suffisait de dire :

« Allez à la Bibliothèque du Roi, feuilletez les documents originaux, officiels, et repentez-vous. »

Le moyen était en même temps victorieux et raisonnable. Voltaire n'en parle pas une seule fois ni dans ses œuvres, ni dans le cours de son admirable correspondance, ni dans les attaques qu'il ne ménagea pas postérieurement à l'abbé Desfontaines.

Il mentionne fréquemment les ramoneurs et n'en appelle jamais à cet intéressant dossier. Ce qui a contribué sans doute à le faire oublier, — car nier sa préexistence est impossible.

Ce dossier a été fait, il a été déposé à la Bibliothèque du Roi, il a eu sa case, son portefeuille, son numéro. Des gens heureux ont pu le consulter, le voir, s'initier aux détails de cette étrange affaire, mais ils sont morts. — Heureux ancêtres !

On demandera comment nous osons affirmer que des documents aussi précieux aient été déposés à la Bibliothèque du Roi, quand aucun commentateur, aucun annotateur de Voltaire, — et Dieu sait s'il en a eu ! — ne s'est avisé de s'appuyer sur eux pour éclaicir un des faits le plus curieux de l'histoire littéraire du XVIIIe siècle.

— D'où savez-vous, téméraire? s'écriera-t-on.

Eh ! c'est bien simple. Marmontel, qui fit une édition de la *Henriade*,—

oui, ce Marmontel que vous connaissez, l'auteur des *Contes Moraux*, — Marmontel qui travaillait sous les yeux de Voltaire et qui mit une si forte dose d'encens dans ses observations et ses notes, dit textuellement dans la préface dont il a cru devoir enrichir cette œuvre, à propos de notre chère édition in-4°, Londres, 1728, culs de lampe, vignette dessinée par Micheux, gravée par C. (Dupuis); frontispice dessiné par J. de Troy, gravé par Surugue ; notre édition, notre *Henriade*, la seule, la vraie enfin:

« Cette édition, qui fut faite par souscription, a servi de prétexte à mille « calomnies contre l'auteur. Il a dédaigné d'y répondre ; mais il a remis dans « la Bibliothèque du Roi, c'est-à-dire sous les yeux du public et de la posté- « térité, des preuves authentiques de la conduite généreuse qu'il tint en cette « occasion, je n'en parle qu'après les avoir vues. »

Pesez les.mots et la contexture de la phrase, vous verrez que le dossier a été déposé, le doute est interdit, *sous les yeux du public;* l'affaire était récente, tout curieux, tout intéressé pouvait y aller voir, *et de la postérité*, ce qui implique la ferme volonté d'un dépôt perpétuel et non temporaire; *je n'en parle qu'après les avoir vues :* Marmontel ne se serait pas exposé à recevoir le lendemain un démenti des curieux qui, sur la foi de son assertion, ont probablement été lire ces pièces.

Non, le dossier à été fait et déposé à la Bibliothèque du Roi, rien n'est plus certain, mais la postérité, pour laquelle, en partie, il a été réuni, devra se passer de le consulter.

Et j'en suis bien fâché, car je fais partie de la postérité, moi.

Quand nous nous occupâmes, à propos de l'Exposition universelle de 1867, de notre chère édition de 1728, de tous les tripotages, de tous les papotages, de Desfontaines, de Thiériot, des souscripteurs, des guinées, des louis d'or et de bien d'autres choses encore, l'idée toute naturelle nous vint de recourir au dossier et nous allâmes le demander à la Bibliothèque Impériale, qui n'est autre chose que la Bibliothèque du Roi, dont le nom, seulement, a été un peu modifié. Nous avions peu d'espoir en allant tenter cette recherche, car nous savions que d'autres, bien plus savants et bien plus habiles, l'avaient inutilement essayée avant nous.

M. Ravenel, notamment, qui en 1836 a publié une édition de la *Henriade* collationnée sur les originaux, disait dans une note dont il accompagnait la phrase de Marmontel que nous venons de citer:

« J'ai vainement essayé de me procurer à la Bibliothèque Royale (elle était « royale !) quelques renseignements sur le dépôt dont il est ici question. Il « y a tout lieu de croire qu'il s'agit de reconnaissances de remboursement « fait par Voltaire des souscriptions à la *Henriade*, dont un de ses amis avait « reçu et s'était approprié le montant. Peut-être même est-ce la lettre qu'il « écrivit au libraire Josse le 6 janvier 1733 et les pièces à l'appui dont parlent « les éditeurs de Kehl, qui l'imprimèrent pour la première fois. »




51

Reliure de Maioli

(Collection A. F. Didot)

Il est donc bien authentiquement constaté que depuis 1835 au moins, le dossier n'existe plus à la Bibliothèque et la responsabilité des différentes administrations qui se sont succédé depuis cette époque se trouve ainsi parfaitement dégagée. Quant aux suppositions énoncées par le savant éditeur, nous nous permettrons quelques réserves; elles se renferment dans un cercle trop restreint.

Quoi qu'il en soit et poussé par cette ardeur qui anime les amants, les jeunes politiques et les vieux travailleurs, nous allâmes à la Bibliothèque où de nouvelles recherches furent faites avec une complaisance pleine de courtoisie dont nous sommes heureux d'exprimer notre gratitude à M. Taschereau.

Rien; naturellement.

Nous courûmes aux Archives; rien. A la Bibliothèque du Louvre, que conserve M. Barbier, le gendre de M. Beuchot. Rien.

A toutes les sources où nous supposions pouvoir nous renseigner; rien, rien; toujours rien.

Est-il donc irrévocablement disparu ce dossier auquel il faut croire et qui recèle dans ses flancs des explications si curieuses pour ceux qui vivent dans l'intimité des écrivains de la faction encyclopédique? Nous ne voulons pas en être convaincu, nous ne voulons pas perdre tout espoir; le cri de douleur que nous poussons éveillera peut-être l'attention des chercheurs, nos frères, et une pièce par ici, une lettre par là, une liste d'un côté, un compte de l'autre, serviront à reconstituer un document assez complet pour connaître quels furent les courageux souscripteurs qui ne craignirent pas de venir en aide à Voltaire banni, persécuté et peu illustre encore.

S'il s'agissait du patriarche de Ferney ces souscripteurs primitifs n'auraient pas le mérite généreux qu'il faut reconnaître à ceux qui soutinrent de leur nom et de leur bourse le jeune Voltaire deux fois embastillé, connu seulement par son esprit et par ses démêlés avec les grands seigneurs.

A la liste des 343 souscripteurs anglais nous voudrions opposer une nomenclature nationale, tant nous sommes jaloux même du passé de notre pays, tant nous souffrons de le voir distancer à quelque époque et sur quelque terrain que ce soit.

Tenez, prenons au hasard les noms de quelques uns de ces Anglais de l'autre siècle. Ces noms vous sont familiers car vous connaissez ceux qui les portent aujourd'hui; ils s'appellent: Peterborow, Lonsdale, Sussex, Albermarle, Stanhope, Chesterfield, Bedford, Bathurst, Bollingbrooke, Sommerset, Walpole, Dorset, Cardigan, Richmond, Gower, Hartington, Pembroke, John Russel, Hamilton, Buckingham, Bruce, Marlborough, Godolphin. C'est bien la véritable noblesse, elle est inscrite au livre d'or de l'intelligence; il ne faut pas être surpris si, au milieu des parchemins de famille, figure cette édition de 1728 sur les premières pages de la quelle se retrouve le nom de quelque aïeul, et de la fierté qu'inspire une généalogie basée sur une tra-

dition a la fois libérale, égalitaire et intellectuelle. La souscription en 1728 signifiait en même temps que la brutalité lâche d'un grand seigneur était reprouvée, que l'injuste exil était blâmé, que le talent persécuté était accueilli, nationalisé, et que, plus grande, plus réellement fière que la noblesse de France, la seigneurie Anglaise adoptait le génie, pansait sa blessure, lavait son outrage en prenant parti contre de vaines distinctions.

Oui, il y a de quoi s'enorgueillir et l'on comprend qu'à l'Exposition universelle de 1867, dans la galerie de l'histoire du travail, la fière Albion ait fait figurer ce monument de sa virilité, de son indépendance, de son initiative philosophique. C'est a elle qu'appartient la *Henriade* malgré l'idiome, malgré le sujet, malgré l'appropriation que nous nous en sommes faite. Aux premiers la palme, ceux qui viennent ensuite frapper sur le but ne sont que des imitateurs.

Qu'avons nous à opposer à ceci? Quelle liste, quels noms? Connaissons-nous cette centaine de souscripteurs qui apportèrent leur obole à Thiériot, protestant ainsi contre le privilége et l'arbitraire, confessant les principes d'indépendance, d'égalité, applaudissant aux efforts de la muse, à l'harmonie imitative du chant antique?

Insoucieux produits du grand mouvement intellectuel de l'école philosophique, nous n'avons pas tenu à remonter à la source et à graver sur l'airain le souvenir de nos devanciers. Maintenant la trace est perdue, comment la retrouver?

Il ne reste le nom que d'un souscripteur français mentionné dans cette lettre au libraire Josse, dont parle M. Ravenel. C'est un M. de la Porte, porteur de deux souscriptions : il mérite une considération particulière, qu'on le rembourse, et que ce soit fini.

Ce devait être un brave homme ce M. de la Porte, puisque deux louis lui faisaient faute et qu'il les avait cependant apportés pour venir en aide à l'idée.

Si nous avions le dossier de Voltaire, quittances de remboursement d'une part, liste d'exemplaires livrés de l'autre, nous reconstruirions le groupe des libres-penseurs d'un autre âge. Si donc il n'y avait que des quittances de remboursement comme le suppose M. Ravenel, cela seul devrait faire pleurer amèrement le dossier perdu.

En méditant la phrase de Marmontel on se persuade qu'il y avait bien autre chose encore.

Marmontel, l'élève, l'ami, l'éditeur de Voltaire pour lequel cette réimpression de la *Henriade* était un don gracieux de certaine importance, n'a pas hasardé un mot sans l'avoir soumis au maître et sans avoir obtenu son approbation. Il engage d'ailleurs sa responsabilité personnelle, il ne parle qu'*après avoir vu;* il fait appel au *public* qui peut lui donner un démenti s'il l'abuse; il s'en remet à la *postérité* qui doit trouver toute satisfaction d'après son dire; ce sont les *preuves authentiques* de *la générosité* de Voltaire.

Ces preuves sont, pour l'histoire littéraire du XVIII<sup>e</sup> siècle d'une importance égale à celle qu'offrirait la nomenclature des noms que nous ne pouvons opposer à la liste anglaise.

C'était d'abord l'historique exact, appuyé de *pièces authentiques*, des mésaventures de Desfontaines. Or, ce point est encore obscur et controversé. Les détails dans lesquels nous ne voulons pas entrer, par suite d'un sentiment de respect pour le lecteur et de profonde répugnance, sont présentés sous deux jours fort différents.

Desfontaines fut accusé, incarcéré, puis relâché. C'était au moment dès turpitudes de Des Chauffours. Des Chauffours fut brûlé; il y allait peut-être du même sort pour le futur auteur de la *Voltairomanie*. Desfontaines protesta toujours de son innocence; il soutint avoir été la victime d'une manœuvre de police et l'objet d'une affreuse malice consistant à inculper, en sa personne, un adversaire des amis de Des Chauffours. Beaucoup de bons esprits le crurent, et, plus tard, l'affirmèrent ainsi. Ce Des Chauffours n'était pas un homme de peu. Il tenait un train de maison considérable. En 1717, il avait été taxé à 157,000 livres, ce qui implique une très-grande fortune. A son occasion on murmurerait des noms illustres: le duc de Montmorency, le duc de Retz et le marquis d'Allincourt, tous deux fils du duc de Villeroy, le duc de Boufflers, le marquis de Villers, le marquis de Rambure; malgré tout, Des Chauffoirs périt sur un bûcher ce qui prouve que l'abbé Desfonfontaines courut un véritable péril et que Voltaire, en le faisant mettre en liberté, lui rendit un de ces services qui doivent faire naître une reconnaissance sans bornes.

Au moment du danger, Voltaire seul intervint; il obtint l'élargissement de Desfontaines et le sauva.

Quelles influences fit agir Voltaire, quels appuis, quels secours contre la puissante coterie par laquelle Desfontaines se prétendait persécuté? Quel ministre, quelle favorite, quel courtisan, parvint-il à intéresser? Le dossier le dit sans doute, aussi bien que la vérité minutée sur les procès-verbaux des commissaires qui avaient procédé à l'instruction judiciaire.

Ces procès verbaux curieux, l'homme d'affaires, si précis quand il ne faisait ni vers ni prose, n'aura pas manqué de les mettre de côté pour l'édification de la *postérité*. Maintenant ils manquent.

Et Thiériot que nous connaissons peu, que nous connaissons mal par suite de l'inconcevable indulgence de Voltaire et de celle des aimables gens avec lesquels il soupait, et dont le couvrirent encore les éditeurs de la *Correspondance générale*; — car il est à remarquer que cette admirable correspondance laisse entrevoir des omissions, des interpolations, des erreurs de dates, la réunion de plusieurs lettres en une seule, etc., etc.; — Thiériot y est esquissé par la force des choses; peint en pied, non. Une quantité de lettres qui les concernent font évidemment défaut.

Dans le dossier doit se trouver son métrage moral, avec pièces à l'appui. Thiériot est en quelque sorte un des traits saillants de la physionomie de Voltaire, il conviendrait de pouvoir l'étudier sur de bons documents.

Ainsi donc : les noms des souscripteurs, — Desfontaines, Thiériot, — les révélations relatives à cette période mal connue de la vie de Voltaire, de 1725 à 1731, voilà ce que pouvait fournir le dossier sur la disparation duquel il ne convient pas de parler légèrement ; c'est une étoile qui manque, une perle fondue, une source tarie.

A l'aide de la note de M. Ravenel on constate la disparition du dossier dès 1835. Mais il s'est éclipsé peut-être bien avant cette date, c'est présumable : nous ne voyons pas qu'ailleurs il soit fait mention de ce dossier. Ou il a été dérobé par un amateur trop passionné d'autographes : c'est possible, et dans ce cas il pourra être retrouvé un jour ; — ou il a été supprimé par les intéressés : c'est plus probable, — dans cette hypothèse il est détruit, perdu à jamais.

Quels étaient les intéressés ? les ennemis de Voltaire ; ceux-là devaient s'attacher à anéantir la justification *authentique* des attaques les plus vives qui aient été dirigées contre lui. Les pièces enlevées, tout demeure obscur, douteux.

Parmi les ennemis de Voltaire, en était-il de convenablement placés pour opérer une soustraction de cette nature ? Des pièces déposées ne se prêtent pas aisément comme un livre, ou même comme un manuscrit ; surtout quand leur objet et leur auteur sont tels que nous les savons. Les dépositaires d'un trésor veillent sur les richesses confiées à leur foi et à leurs soins.

Il fallait donc un ennemi de Voltaire et que cet ennemi fût exceptionnellement installé afin de pouvoir opérer le détournement.

Chez cet antagoniste, réunissant tant de conditions difficiles, il faut découvrir en outre un intérêt personnel et direct, relatif à la *Henriade,* et permettant de présumer qu'il se donne le double plaisir de se faire du bien à lui-même en nuisant à autrui.

Un homme qui haïssait Voltaire, qui a tripoté la *Henriade* et qui a été titulaire d'un emploi à la Bibliothèque du Roi, réunit exactement toutes ces conditions. C'est La Beaumelle, connu surtout par les reproches, les attaques, les injures dont Voltaire l'accabla, et dont le patriarche de Ferney trace, dans une note, ce joli crayon :

« La Beaumelle natif d'un village près de Castres, prédicant quelque temps « Genève, précepteur chez M. de Boisi, puis réfugié à Copenhague. Chassé « de ce pays, il alla à Gotha, où l'on vola la toilette d'une dame et ses den- « telles ; il s'enfuit avec la femme de chambre qui avait commis ce vol, ce qui « est connu de toute la cour de Gotha. Il a été mis deux fois au cachot à « Paris, ensuite il a été banni ; et ce malheureux a trouvé enfin de la protec- « tion. C'est lui qui a falsifié les *Lettres de Madame de Maintenon* et les a

« fait imprimer avec les notes les plus scandaleuses et les plus calomnieuses. « Il fit imprimer à Francfort, en quatre petits volumes, le *Siècle de Louis XIV*, « qu'il falsifia et qu'il chargea de remarques, non-seulement rebutantes par « la plus crasse ignorance, mais punissables pour les calomnies atroces ré- « pandues contre la maison royale et contre les plus illustres maisons du « royaume. »

Nous sommes loin de soutenir l'exactitude de cette notice biographique que nous citons pour faire voir les termes dans les quels étaient ces Messieurs. L'aménité de leurs rapports montre à quel point ils s'aimaient. Quand on en est là, on s'entr'égorge généralement par tous les moyens connus.

Les faits incontestables les voici : Ils se rencontrèrent la première fois à Berlin. Voltaire était l'hôte, le chambellan, le favori du grand Frédéric. La Beaumelle, à la recherche d'une position sociale, essaya de se lier avec lui ; comme ils avaient tous deux fort mauvais caractère, ils se brouillèrent aussitôt irrémissiblement.

La Beaumelle contrefit effectivement le *Siècle de Louis XIV*, en l'embellissant des fruits de son imagination.

Le procédé piqua Voltaire dont la colère ne connut plus de bornes, il accabla La Beaumelle à toute occasion, et celui-ci riposta sans se lasser. Guerre ouverte et implacable ; jamais de trêve, pas de pitié.

En 1772, La Beaumelle de retour à Paris obtint un emploi assez élevé à la Bibliothèque du Roi ; en 1775 il publia un *Commentaire sur la Henriade* où il satisfit ses ressentiments ; la haine y déborde. Critiques, injures, récriminations et même correction des vers qu'il jugeait faibles et auxquels il substituait le produit de sa veine poétique, se heurtent, dans ce volume.

Dans l'hypothèse que nous avons posée, rien ne manque donc aux conditions diverses qui doivent être réunies : inimitié mortelle, intérêt aux calomnies anciennes reproduites dans le *Commentaire sur la Henriade,* position officielle, emploi spécial permettant de disposer librement des documents réunis à la Bibliothèque.

Si le dossier que nous pleurons a été volé, c'est par La Beaumelle, et par conséquent il y a bien longtemps, — bien longtemps ! — qu'il ne figure plus au nombre des richesses que la Bibliothèque renferme.

Dieu nous garde ! cependant, de charger la mémoire de La Beaumelle de ce vol d'une manière positive et absolue ; nous procédons par suppositions et elles sont vraisemblables ; la haine et l'intérêt les appuient, la question supérieure de moralité est détruite par les précédents ; la contrefaçon du *Siècle de Louis XIV* permet de soupçonner l'indélicatesse. Qui vole un livre manuscrit pour en tirer parti à l'impression, peut soustraire le dossier justificatif sur lequel s'endort son adversaire, sûr de l'opinion que se feront les juges de l'avenir après la lecture des preuves qu'il y a accumulées.

La crédulité ne peut aller jusqu'au point d'admettre que le dossier se soit

échappé tout seul; il faut nécessairement qu'on l'ait aidé un peu; dans ce cas il vaut mieux s'arrêter à La Beaumelle que de soupçonner de braves gens dont la vie entière a été pure et auxquels aucun motif particulier ne pourrait faire attribuer un pareil méfait.

C'est après avoir beaucoup cherché, compulsé, réfléchi et comparé que nous sommes arrivé à spécifier le nom de La Beaumelle. Certes nous avons, à part nous, bâti d'autres théories qu'il est superflu de mentionner; nous hasardons celle qui paraît être la plus vraisemblable, et nous avons soin de faire remarquer qu'elle est établie sur des inductions et non pas appuyée par des faits matériels entraînant la condamnation en dernier ressort du contrefacteur du *Siècle de Louis XIV*. Nous cherchons à mettre les érudits sur la voie, nous n'avons pas la prétention de faire un travail complet; si nous avions eu cette ambition nous aurions aligné des remarques sur le texte, les corrections et les variantes de la *Henriade*; il y a matière à bien des volumes encore, malgré le nombre incommensurable de volumes imprimés sur ce sujet. Notre discrétion a été si grande que, — nous vous prions de le remarquer, — nous n'avons pas cité un seul vers du poëme dont il s'agit. On n'est pas plus courtois pour le lecteur.

Il est vrai que nous avons été ramené actuellement à la *Henriade*, à Voltaire, à Thiériot, à Desfontaines, à La Beaumelle par l'effet du hasard, d'une boutade, en nous promenant, les mains dans les poches et le lorgnon sur le nez, à l'exposition universelle que vous avec connue et qui était dans le champ de Mars, juste en face du Trocadéro...

Elle était merveilleuse, cette exposition, en ce sens que chacun y trouvait ce qu'il recherchait et rencontrait ce qui lui plaisait le mieux.

Il en est qui aiment les machines, les étoffes, les bronzes, les cristaux, les souliers au rabais, les instrumens de chirurgie et même les restaurants étrangers, si pressés aux limites de l'enceinte. Nous préférons les bibelots; nous faisons cet aveu simplement, avec grandeur, sans nous targuer de la supériorité de notre goût. On conçoit dès lors qu'au lieu d'aller courir les marchands de bric-à-brac, nous ayons établi le siége de nos observations au milieu des galeries de l'histoire du travail, à deux pas du jardin central, très-loin des produits de la fabrique moderne.

Pourquoi ce nom impropre d'Histoire du Travail? C'était un adorable musée où les amants de l'art trouvaient des raretés inappréciables et inconnues. Chaque pays y avait envoyé la fleur de ses galeries; une noble émulation réunissait dans un petit espace les modèles que les amateurs vont étudier en voyageant à grands frais d'un bout à l'autre de l'Europe.

Les belles inutilités provenant du travail à la main, tissées, brodées, peintes, sculptées, ciselées par des artistes au patient génie, que n'imiteront jamais la vapeur où la mécanique, s'entassaient à la grande joie des rêveurs

stationnaires qui n'ont pas su apprendre combien il y a de poésie dans une usine et d'émotion dans une économie démontrée.

Les tableaux, les tapisseries, les vieilles porcelaines, les faïences aux mille couleurs, les bijoux étranges, les armes — oh! quelles armes! — les objets du culte, le cristal de roche, l'âge lacustre, l'âge de pierre, le moyen âge, tous les âges ! c'était à en devenir fou.

Il faut savoir se modérer ; en voulant tout conter, on ferait une fatigante nomenclature.

Donc il est sage de dire seulement que ce qui donnait une saveur de haut goût à cette collection unique c'est que chaque pays y avait contribué pour ce qu'il a de spécialement beau et de curieux. Il résultait de la sévérité avec laquelle les choix avaient été faits un spécimen de chaque genre de perfection et un échantillon de la supériorité que les peuples, par la diversité de leurs goûts, ont obtenue dans les différentes branches de l'art.

Ainsi l'Angleterre, cette opulente et digne nation, envoyait une vaisselle d'orfévrerie au repoussé comme nous n'en connaissons pas et comme elle n'en produit plus. Des pièces immenses, des fontaines d'argent, des cuvettes à servir de baignoires, des vases de toutes les formes, des chenets en bijouterie hauts d'une coudée; des tables, des plats, des aiguières qui, fondus et monnayés, produiraient des millions, mais qui perdraient bien plus de millions encore en rentrant dans la circulation, tant — l'art surpasse la matière.

La souveraine d'Angleterre avait permis que l'on exposât les belles pièces de vermeil dont les rois, ses prédécesseurs, ont doté la couronne qu'elle porte avec une digne piété. Les lords avaient exhibé la vaisselle héréditaire léguée par les ancêtres.

Chez nous plus rien de cela ; où sont les chefs d'œuvres de Ballin ?

Il y avait tout un compartiment garni de miniatures de famille qui représentent des personnages historiques.

Des bijoux qu'un souvenir, une date, un événement, fait briller d'un éclat plus vif que les pierreries qui y sont serties. L'œuvre d'Hogarth s'étendait sur la muraille.

L'orgueil anglais n'avait rien oublié de ce qui rappelle sa grandeur, sa puissance et sa gloire. Mais cet orgueil intelligent et libéral, comme toujours, sachant qu'à côté de l'aristocratie de la naissance et de la fortune il y a celle du génie, de la pensée, avait réservé la place des poëtes et des écrivains qui, en bonne justice, dans l'histoire du travail devaient avoir une part. Une vitrine entière était consacrée aux livres ; et quels livres ! *The history of Miss Clarissa Harlowe*, editio princeps ; *Milton's Paradise Lost*, un volume magnifique comme papier, caractères, composition, gravures ; *The spectator*, collection complète ; bien d'autres, — ne tombons pas maintenant dans le catalogue,— et au milieu de tout cela : *Book Voltaire's Henriade*, 1728, 4to, *the Trustees of the Bristish Museum. La Henriade* ou Voltaire, 1728, in-4°,

notre belle *Henriade*, notre chère *Henriade*, l'édition princeps que les conservateurs du Musée Britannique nous montraient pour nous rappeler que c'est chez eux, grâce à eux, que Voltaire a déployé ses ailes et trouvé son premier point d'appui.

Si c'est de l'orgueil, il a une source élevée et mérite le respect. Donner une place d'honneur, au milieu de ses chefs-d'œuvre, à la production d'un étranger, presque d'un ennemi, si l'on consulte les dates et si l'on remonte à l'époque, — Voltaire était contemporain de la bataille de Fontenoy, il l'a chantée, — est une preuve de tolérance et de libéralisme qui me semble d'autant plus belle que je n'ai jamais pu digérer Crécy, Poitiers, Azincourt, Waterloo, surtout ; moins encore Sainte-Hélène.

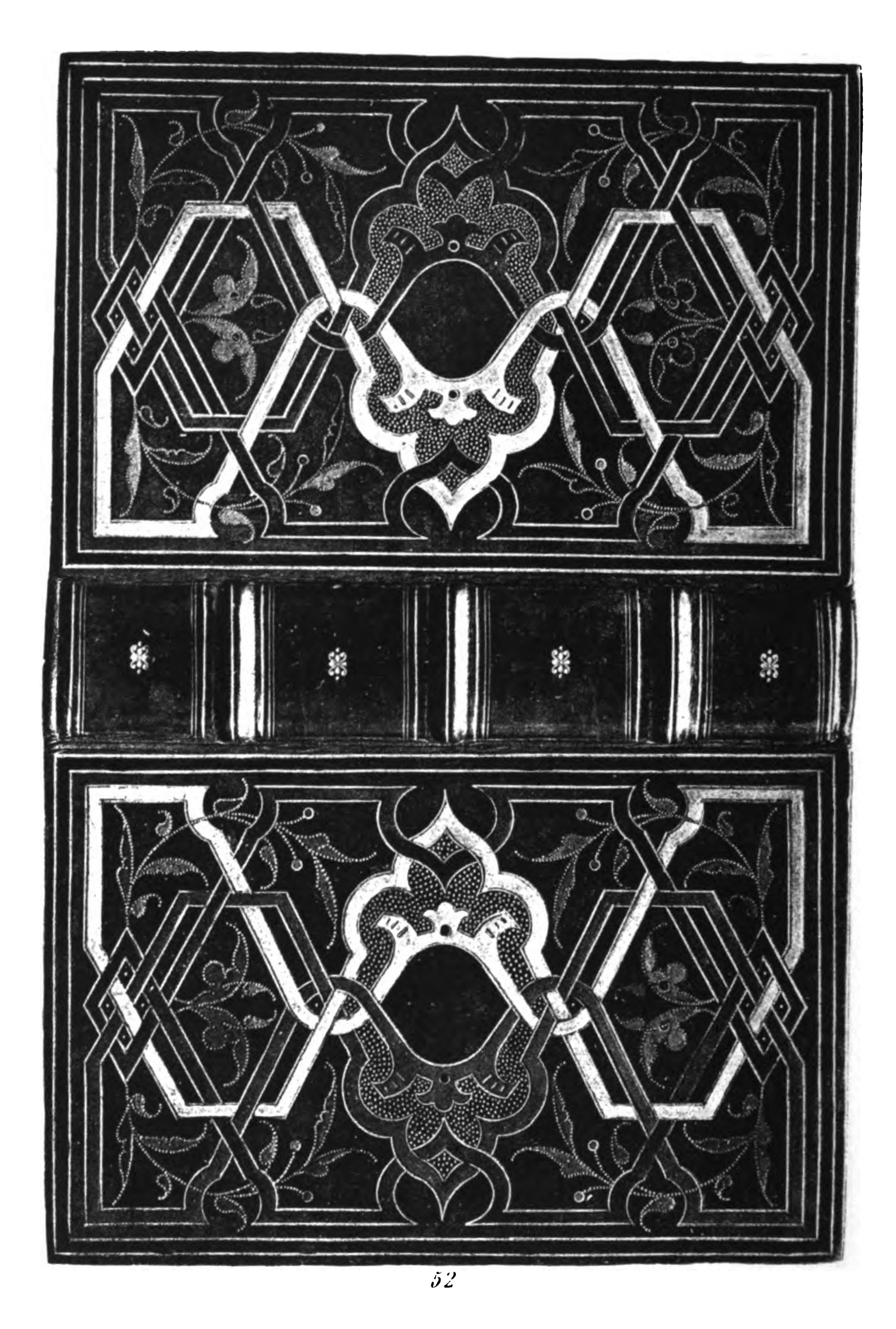
Eux, les Anglais, cantonnés dans l'idée, séparant la politique de la science, ne confondant jamais les nécessités gouvernementales et la loi du progrès, sont aussi jaloux des illustrations qu'ils se sont appropriées que de leurs compatriotes notables. Pour le génie ils n'ont pas de frontières; quand il immigre chez eux ils le nationalisent et s'en font un titre nouveau à la reconnaissance de l'humanité. Voilà pourquoi ils ont exposé la *Henriade* ; voilà pourquoi ils confondent Milton, Addisson, Richardson et Voltaire. Quand la France persécutait son poëte, ils le recueillaient et le traitaient comme un de leurs plus chers enfants ; à l'injustice ils opposaient la faveur ; à d'étroits préjugés une large tolérance. Ils appliquaient les principes de liberté quand nous ne savions pas encore bégayer son nom. Ils étaient des devanciers, des précurseurs, ils nous montraient le chemin en relevant celui que les Ministres de Louis le Bien-Aimé voulaient abattre, le propagateur terrible et audacieux des idées qui ont produit notre radicale révolution. S'ils n'avaient pas tendu une main secourable à Voltaire martyrisé par le secrétaire d'État et la tribu des Rohan, Voltaire, le vrai Voltaire, n'eût peut-être jamais existé ; nous n'aurions eu ni la *Henriade* ni surtout le grand Voltaire.

Il a dit lui-même : « C'est à la *Henriade* que je dois le commencement de ma fortune. » Ces mots doivent moins s'entendre dans le sens humain et vulgaire que dans une acception plus élevée.

La *Henriade*, bruyamment publiée, fut le marche-pied à l'aide duquel Voltaire s'éleva, et l'Angleterre fournit les ouvriers, les matériaux, les capitalistes. Sans le ressort qu'elle prêta au philosophe, et qui lui servit à s'élancer dans le monde, sa carrière eût peut-être été arrêté, et, découragé, il serait demeuré dans un coin obscur, frappé à mort par les coups que le chevalier de Rohan avait traîtreusement portés.

En le réhabilitant, l'Angleterre à ouvert une ère nouvelle et refait une seconde existence au prophète de la libre pensée. Elle a dit : « Que la lumière soit »! Voltaire a reparu.

Dans le pavillon de son exposition militaire, l'Angleterre faisait figurer les drapeaux des différents ennemis que ses armées ont vaincus en bataille rangée.



52

RELIURE DU XVI^E SIÈCLE GENRE GROLIER

*(Collection A. F. Didot)*



Imp. Lemercier & C^ie, Paris

Tout au sommet de ce trophée se déroulaient les plis tricolores de notre étendard. Par un sentiment de courtoisie emblématique bien facile à saisir, l'Angleterre nous accordait la plus haute place parmi ses anciens ennemis.

Qui ne serait fier de cet éloge muet, de cette justice rendue, ne saurait comprendre ce que nous avons éprouvé en voyant le British Muséum, ce sanctuaire des sciences, faisant figurer au milieu de ses poëtes et de ses philosophes indigènes, la *Henriade*, imprimée à Londres en 1728.

Les singularités nombreuses, peu connues, incomplètes encore qui se rattachent à l'histoire de ce poëme devenu classique, et qu'il ne nous est pas trop permis de critiquer au moment où il sert de sujet à cette étude, nous revinrent en foule à la mémoire; nous nous persuadâmes que l'occasion était véritablement bien choisie pour en parler.

Comme à toute histoire il faut un dénouement, nous cherchâmes le dernier chapitre de ce récit dans les relations qui subsistèrent, malgré tout, entre l'aimable Thiériot et le trop indulgent camarade de sa jeunesse.

Voltaire avait mis ses préceptes en pratique, en accomplissant un travail immense, en remplissant le monde de son nom et en s'assurant l'indépendance que donne une fortune amassée; il pouvait, suivant l'expression jadis employée : « Boire le vin qui était à lui, » s'il avait jamais su boire, mais il le versait au moins avec générosité aux fervents visiteurs de ses châtellenies de Tourney, de Ferney et des Délices.

De son côté Thiériot continuait son métier de parasite; il soupait toujours en ville avec assiduité et il était sujet à de violents accès de goutte, comme vous le pensez bien.

Souper ne suffit pas à tous les besoins, il y a encore d'autres dépenses indispensables. Les 4,000 francs de rentes ne suffisaient pas. Thiériot recourait sans scrupule à l'ami Voltaire; celui-ci abandonnait un manuscrit ou la moitié du produit d'une pièce à l'éternel quémandeur qui s'était fait un droit des secours sans cesse accordés. Mais Voltaire n'avait pas oublié ce qu'il avait écrit jadis à M. d'Argental: « Il faut ne me plaindre qu'à vous, « lui retirer insensiblement ma confiance et ne jamais rompre avec éclat. »

La confiance était détruite. Si les bienfaits n'étaient pas refusés toujours, si les relations n'étaient pas rompues, c'est que « deux vieux amis qui se brouillent se déshonorent. »

Voltaire aidait Thiériot par un reste d'habitude et de pitié, mais dans une mesure restreinte; s'il avait voulu dépasser certaines limites, madame Denis aurait su l'empêcher; elle n'était pas femme à souffrir qu'on lui diminuât son héritage.

Thiériot alla deux fois à Ferney; il vit Voltaire dans sa gloire, — habit brodé garni de fourrures, vaste perruque surmontée d'un bonnet de nuit, — une large vie de château; quarante domestiques; des princes que l'on daignait héberger, mais auxquels il n'était accordé que de rares audiences;

l'Europe figurée par ses plus illustres représentants attendant dans l'antichambre un sourire, un mot, un ordre.

Et quand Thiériot, après avoir péniblement remonté ses quatre étages, se trouvait seul sous son toit mansardé, il devait pleurer la folie qui lui avait fait perdre une association fraternelle et le partage d'une quasi royauté. La médiocrité de son état lui pesait davantage, il se révoltait contre une situation qu'il avait faite, il s'irritait des mécomptes d'une existence dissipée et perdue, le contraste l'animait et le poussait à d'importunes démarches. Se persuadant alors qu'il avait des droits immuables, que ce que Voltaire daignait encore lui donner de temps en temps n'était pas en rapport avec les exigences qu'il pouvait prétendre, il lui demanda une pension, c'est-à-dire une sorte de fortune, un soutien tel qu'un père l'accorde à son fils bien-aimé.

Cette fois Voltaire répondit en termes tels que sa lettre est facile à comprendre, n'eût-on pas lu le récit précédent:

« Vous m'avez la mine, mon ancien ami, d'avoir bientôt vos 70 ans et j'en « ai 75; ainsi vous m'excuserez de n'avoir pas répondu sur le champ à votre « lettre.

« Je vous assure que j'ai été bien consolé de recevoir de vos nouvelles « après deux ans d'un profond silence; je vois que vous ne pouvez écrire « qu'aux Rois quand vous vous portez bien.

« J'ai perdu mon cher Damilaville dont l'amitié ferme et courageuse avait « été longtemps ma consolation. Il ne sacrifia jamais son ami à la malice de « ceux qui cherchent a en imposer dans le monde. Il fut intrépide même avec « les gens dont dépendait sa fortune. Je ne puis trop le regretter et ma seule « espérance dans mes derniers jours est de le retrouver en vous.

« Je compte bien vous donner des preuves solides de mes sentiments dès « que j'aurai arrangé mes affaires. Je n'ai pas voulu immoler madame Denis « au goût que j'ai pris pour la plus profonde retraite; elle serait morte d'en« nui dans ma solitude. J'ai mieux aimé l'avoir à Paris pour ma correspon« dante que de la tenir renfermée entre les Alpes et le mont Jura. Il m'a fallu « lui faire à Paris un établissement considérable. Je me suis dépouillé d'une » partie de mes rentes en faveur de mes neveux et de mes nièces. Je compte « pour rien ce qu'on donne par son testament, c'est laisser ce qui ne nous « appartient plus.

« Dès que j'aurai arrangé mes affaires, vous pouvez compter sur moi. J'ai « actuellement un chaos à débrouiller, et dès qu'il y aura un peu de lumière, « les rayons seront pour vous. Je vous souhaite une santé meilleure que la « mienne et des amis qui vous soient attachés, comme moi, jusqu'au dernier « moment de leur vie. »

Thiériot, lui, ne voulut pas comprendre que s'il avait été un ami fidèle, comme Damilaville, ou simplement un correspondant exact, comme madame Denis, sa demande eût été accordée.

Il insista et s'attira la réplique suivante :

« Mon ancien ami, je vois que je ne pourrai suivre les mouvements de mon « cœur aussitôt qu'il le veut. Figurez que je donne, moi chétif, 32,000 francs « de pensions tant à mes neveux et nièces qu'à des étrangers qui sont dans « le plus grand besoin ; et qu'en comptant à Ferney mes domestiques de « campagne, j'en ai soixante nourrir... Cela est d'autant plus étonnant que « je suis né avec les 4,000 livres de rente que vous possédez aujourd'hui. « L'idée m'est venu de vous procurer un petit bénéfice cette année... »

Un petit bénéfice, oui ; mais participer à ces 32,000 francs de pensions que Voltaire partage entre des parens et des amis gênés, il n'y faut pas compter.

Thiériot insista-t-il encore ? nous l'ignorons ; c'eût été inutile sans doute. Car Voltaire faisant allusion à d'anciennes amours qui avaient motivé l'indélicatesse dont les suites avaient été pour lui si fâcheuses avait clos la discussion par cet affreux calembourg.

— « Donner encore une pension à Thiériot, ce serait trop *salé*. »

ALFRED D'ALMBERT.





## BIBLIOPHILES OU AMATEURS DIVERS

**CHOISEUL** (Gabriel-Florent de), évêque de Saint-Papaul.



*D'azur, à la croix d'or cantonnée de 18 billettes de même, 5 en chaque canton du chef posées en sautoir, et 4 en chaque canton de la pointe, posées 2, 2.*

**CHOISEUL-PRASLIN.**



*Comme le précédent.*

*Catalogue* des livres... de M. de Choiseul-Praslin, dont la vente se fera en son hôtel rue de Bourbon, le 19 mai 1792... — *Paris, L. N. Pissot,* 1792, in-8.

**CHOISEUL-STAINVILLE** (Etienne-François de Choiseul, marquis de Stainville.



*D'azur, à la croix cantonnée de 20 billettes de même, qui est de* Choiseul, *et portant en cœur, d'or, à la croix ancrée de gueules, qui est de* Stainville.

**CHOISEUL-BEAUPRÉ** (Claude-Antoine de), évêque de Châlons-sur-Marne. 1734.



*D'azur à la croix d'or, cantonnées de 20 billettes de même, 5 en chaque*

*canton disposées en sautoir, et sur le tout d'azur, au chevron d'or accompagnée de deux coquilles d'or en chef et en pointe d'une rose d'argent, qui est de* Bauilen de Morangis.

CHOISEUL (Léopold-Charles de), 16e archevêque de Cambrai, comte de Cambrésis et prince du Saint-Empire, en 1764.



*D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 20 billettes de même, cinq en chaque canton disposées en sautoir et en cœur, d'or, à 3 lionceaux de sable, qui est de* Cambrai.

CHOLIER DE CIBEINS, en la principauté des Dombes.



*D'azur, à trois bandes de sable, au chef d'azur chargé d'un lion d'or léopardé.*

CIREY, dont plusieurs membres au Parlement de Bourgogne.



*D'azur, à deux levriers rampants et affrontés d'argent, accolés de gueules, bouclés et cloués d'or.*

CISTERNAY DU FAY. (Charles-Jérôme de), membre honoraire de l'Académie des sciences, né à Paris en 1662, mort en 1723.



*Ecartelé : au 1, d'azur, au dragon ailé d'or, armé et lampassé de gueules; au 2, bandé d'argent et de gueules de six pièces; au 3, d'azur, à la tour crénelée d'argent, ajourée et maçonnée de sable; au 4, d'argent, à 4 fasces vivrées de gueules, à la bande brochante d'azur semée de fleurs de lis d'or, qui est de* Gencien.

« Cet amateur dit Fontenelle, rechercha les livres rares en tous genres;

les belles éditions de tous les pays, les manuscrits qui avaient quelque mérite outre celui de n'être pas imprimés, et se fit à la fin une bibliothèque bien choisie et bien assortie qui allait bien à la valeur de 25,000 écus. »

*Bibliotheca Fayana* : seu catalogus librorum bibliothecæ Caroli Hieron. de Cisternay du Fay, digestus et descriptus a Gabriele Martin, cum indice auctorum. — *Parisiis*, 1725, in-8.

CLAIRAMBAULT, le célèbre généalogiste.



*D'argent, a l'arbre arraché de sinople.*

CLARET DE FLEURIEU (le comte C.-P.), sénateur, membre de l'Institut. Mort en 1810.



*Coupé au 1 d'azur, à un soleil d'or et une lune d'argent; au 2 de sinople au compas d'argent, les pointes tournées vers le centre des astres.*

*Catalogue* des livres de la Bibliothèque de feu M. le comte C.-P. Claret de Fleurieu, sénateur, grand officier de la Legion d'honneur. —*Paris, Th. Le Clerc*, 1810, in-8.

CLAUSSE (Henri de), évêque et comte de Châlons. 1633.



*D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois têtes de léopard d'or bouclées de gueules.*

« Ce prélat avait érigé, dit le P. Jacob, une considérable Bibliothèque estant d'une grande doctrine. »

CLAUSSE DE MARCHAUMONT (François), en Picardie.




*D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de léopard*

*d'or bouclées de gueules, au lambel de même à 3 pendants.*

Devise : *Spes mea Deus.*

CLERMONT (François-Guillaume de), archevêque d'Auch. Mort en 1540.



*D'or, à trois fasces de gueules au chef d'hermines.*

CLERMONT D'AMBOISE.



*Ecartelé : aux* 1 *et* 4 *d'azur à trois chevrons d'or, le* 1er *brisé qui est de* CLERMONT ; *au* 2 *et* 3, *palé d'or et de gueules de* 6 *pièces, qui est* D'AMBOISE.

CLERMONT-TONNERRE (François de), évêque et comte de Noyon, pair de France, commandeur des ordres du roi, membre de l'Académie française. Mort en 1701.



*De gueules, à deux clés d'argent passées en sautoir.*

Saint-Simon dans ses *Mémoires*, en parlant de ce prélat, dit : « Toute sa maison était remplie de ses armes, jusqu'aux plafonds et aux planchers, des manteaux de comte et de pair dans tous les lambris; son chapeau d'évêque, des clés partout (qui sont ses armes), jusque sur le tabernacle de sa chapelle, des armes sur sa cheminée en tableau, avec tout ce qu'on peut imaginer d'ornements, tiares, armures, chapeaux, etc., et toutes les marques des offices de la couronne; dans sa galerie, une carte que j'aurais prise pour un concile, sans deux religieuses aux deux bouts : c'étaient les premiers et les successeurs de sa maison; et deux autres grandes cartes généalogiques avec le titre de : *Descente de la très-auguste maison de Clermont-Tonnerre d'Orient*, et à l'autre, *des empereurs d'Occident*. Il me montra ces merveilles que j'admirai à la hâte dans un autre sens que lui. »

CLÈVES (Henriette). V. Gonzagues (Louis).

CLINCHAMP (de), en Normandie.



*D'argent, au gonfanon de gueules.*

CLIQUOT (Jean).



*D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un lis du jardin de sinople.*

CLOQUET (Louis), chanoine.



*D'azur, au chevron d'argent surmonté d'un croissant montant et accompagné de trois cloches, 2 en chef, 1 en pointe, le tout de même.*

CLUGNET (Rigobert), baillif de l'abbaye de Saint-Remy.



*D'azur, à la fasce d'or accompagnée en chef d'une ombre de soleil et en pointe d'un œil ouvert, le tout de même.*

CLUGNY.



*D'azur, à deux clés d'or posées en pal et adossées.*

COCHET DU MAGNY (Melchior-Benigne-Marie), prêtre, chanoine de la Sainte Chapelle du roi à Dijon. Mort en 1791. Il avait formé une très-belle Bibliothèque.



*D'argent, au coq de gueules.*

COEFFIER DE RUZÉ D'EFFIAT (Antoine), premier écuyer du duc d'Orléans, régent du royaume.



*De gueules, au chevron d'argent ondé d'azur accompagné de trois lionceaux d'or, deux en chef, un en pointe.*

CŒURDEROY, en Bourgogne.



*D'azur, au cœur couronné d'or, accosté de deux palmes de même.*

COIGNET.



*D'azur, à une gerbe d'or, accostée de deux moutons saillants d'argent.*

COIGNET DE LA TUILERIE (Mathieu), comte de Courson, conseiller d'État. 1645.



*Ecartelé : au 1 et 4 d'azur, à 2 épées d'argent, les gardes d'or en sautoir, accompagnées de 4 croissants d'argent qui est* COIGNET ; *au 2 et 3 d'or, à la croix d'or cantonnée de 4 croissants de même qui est* L'ESCALOPIER.

COISLIN DU CAMBOUT (Pierre), abbé de Saint-Victor de Paris depuis 1653, évêque d'Orléans en 1665, cardinal en 1697, mort le 5 février 1706.



*De gueules, à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur de 2 traits.*

COISLIN (Henri-Charles de Cambout duc de), prince-évêque de Metz, membre de l'Académie française. 1664-1732.



*Comme le précédent.*

Il légua à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés la célèbre bibliothèque du chancelier Pierre Séguier, dont il avait hérité et qu'il avait enrichie d'une infinité de livres précieux. Le P. Montfaucon a donné le catalogue des manuscrits grecs de cette vaste

collection qui fut détruite en grande partie par un incendie en 1793, et dont les débris ont été réunis à la Bibliothèque Impériale.

*Bibliotheca coisliniana* olim Segueriana; sive manuscriptorum omnium Græcorum, quæ in ea continentur.... descriptio... studio et opera D. Bernardi de Montfaucon... — *Parisiis, L. Guérin*, 1725, in-8, 810 pp.

*Catalogue* des livres... de feu... Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, prince du Saint-Empire, duc de Coislin, pair de France... — *Paris, J. de Nully*, 1736, in-12.

COISLIN (Pierre-Adolphe du Cambout, marquis de).



Cette bibliothèque composée avec un soin délicat et un goût éclairé, contenait un grand nombre de reliures sorties des ateliers de Trautz et Bauzonnet, Duru et Niedrée. Les livres que cet amateur avait fait relier étaient habillés en maroquin vert avec les armes sur les plats et le chiffre suivant formé des lettres P. A. C. (Pierre-Adolphe Coislin), placé aux angles.



*Catalogue* des livres rares et précieux manuscrits composant la bibliothèque de M. le marquis de C*** (Coislin)... — *Paris, Potier*, 1847, in-8.

COISNARD.



*Echiqueté d'argent et d'azur, à la trangle sous un chef émanché d'argent et de gueules de 16 pièces.*

COLARD (Pierre), conseiller au Parlement de Bourgogne.



*D'argent, à deux étoiles d'azur en chef et une tête de lion arrachée en pointe de même.*

COLAS, seigneur des Francs, conseiller au Parlement de Paris.



*D'or, au chêne de sinople, au sanglier passant de sable.*

COLBERT DE CROISSY, premier président au Parlement de Paris.



*D'or, à la couleuvre en pal tortillée d'azur.*

COLBERT (Michel), abbé de l'ordre des Prémontrés.



*Comme ci-dessus.*

COLBERT DE TORCY (Jean-Baptiste), ministre d'État.



*Comme ci-dessus.*

La Bibliothèque du marquis de Torcy était des plus considérables et contenait un grand nombre de manuscrits. La plupart de ses volumes étaient splendidement ornés et frappés à ses armes. Ils portaient en outre un chiffre formé des lettres J. B. C. ou JJ. BB. CC. entrelacées et couronnées, initiales de ses nom et prénoms. Beaucoup de ses livres imprimés ou manuscrits se trouvent aujourd'hui dans les différentes Bibliothèques publiques de Paris, et particulièrement à la Bibliothèque Impériale.

COLBERT (J.-B.), marquis de Seignelay



*Comme ci-dessus.*

COLBERT (Jacques-Nicolas), archevêque de Rouen et membre de l'Académie française, né à Paris en 1654, mort le 10 décembre 1707, fils du précédent.



*Comme ci-dessus.*

COLBERT, comte de Seignelay (Charles Léonard).



*Comme ci-dessus.*

Bibliotheca *Colbertiniana*, seu catalogus librorum quæ fuit primum ill. V. D. J. B. Colbert, regni administri; deinde ill. J. B. Colbert, march. de Seignelay; — postea rev. et ill. D. J. Nic. Colbert, Rhotomagensis, archiepiscopi; ac demum ill. Caroli Leonardi Colbert, comitis de Seignelay. — *Parisiis, Gabriel Martin*, 1728, 3 vol. in-12.

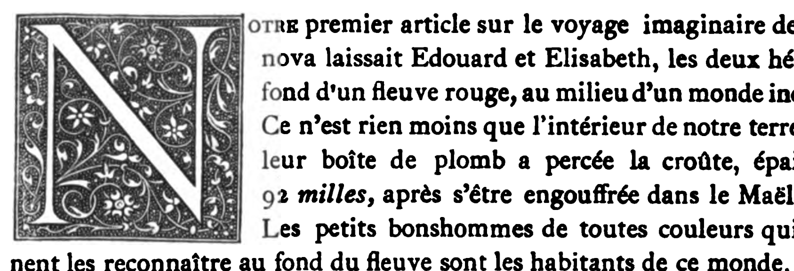
*(La suite au prochain numéro.)*

JOANNIS GUIGARD.

# UN VOYAGE DE CASANOVA.

(*Suite et fin.*)

---



Notre premier article sur le voyage imaginaire de Casanova laissait Edouard et Elisabeth, les deux héros, au fond d'un fleuve rouge, au milieu d'un monde inconnu. Ce n'est rien moins que l'intérieur de notre terre, dont leur boîte de plomb a percée la croûte, épaisse de 92 *milles*, après s'être engouffrée dans le Maëlstrom. Les petits bonshommes de toutes couleurs qui viennent les reconnaître au fond du fleuve sont les habitants de ce monde.

Monde charmant, habitants privilégiés qui ne connaissent rien de nos misères. Pour eux il n'y a ni froid, ni faim, ni maladies. Leur vie est un printemps perpétuel, et lorsqu'il leur faut mourir, c'est à une heure déterminée pour tous et dans l'extase la plus délicieuse, ce qui n'est pas, on en conviendra, un mince avantage. Du naturel le plus gai, ils ne font rien sans avoir chanté et dansé à ravir. Pour eux aussi le soleil luit toujours ; ils ne connaissent ni la nuit ni le besoin de dormir, et, si leur tête a, comme nous l'avons vu, la conformation d'une casquette à visière, la bonté divine a voulu les doter ainsi d'un garde-vue naturel. Mais là ne se bornent pas les merveilles de leur conformation. Il n'y a chez eux ni hommes ni femmes. Ils sont tous hermaphrodites et amphibies. Le seul aliment qu'ils connaissent et dont ils ne se lassent point est une bouillie qui a pour mission d'épaissir un lait délicieux formant la base de leur nourriture. Quant au lait, ils le trouvent en eux-mêmes. On se rappelle qu'il ont la poitrine conformée comme celle d'une femme. Ils en usent en se rendant perpétuellement l'un à l'autre les bons offices d'une nourrice. C'est ainsi qu'Edouard et Elisabeth sont préservés charitablement de la faim après avoir été retirés de l'eau par des manœuvres fort ingénieuses, pour ne citer que celle d'une pompe à air qu'on adapte à leur boîte et qu'on fait fonctionner jusqu'à la fin de leur sauvetage.

La description de leur *nourricerie*, comme dirait Molière, vaut la peine d'être donnée :

Nous ne pouvions plus endurer la soif; nous nous le disions à voix basse, et pensions aux moyens de l'éteindre, mais nous ne savions comment nous expliquer. Ma sœur à la fin jeta la main sur une bouteille, l'approcha de ses lèvres, et montra d'être fâchée qu'elle fut vuide. J'en fis autant. A cette démonstration les chefs se parlèrent, puis s'embrassèrent, dansèrent devant nous, chantèrent une jolie ariette et se couchèrent à nos côtés.

Il nous auroit été impossible de deviner leur intention et ce que leur démarche vouloit indiquer, s'ils ne se fussent expliqués par l'action. Ils nous embrassèrent avec la plus vive tendresse; et avec leurs lèvres délicates ils portèrent à nos bouches arides les plus doux baisers, et approchèrent à la fin avec exubérance de joie à notre bouche les bouts de leurs mamelles. Nous ne balançâmes pas un seul moment : mais le besoin que nous avions de nourriture ne fut certainement pas la plus forte raison, qui nous fit accepter cette grande marque d'amitié et de politesse qu'ils nous donnèrent : il s'agissoit du sentiment : il falloit auroit-il dû nous couter la vie, leur faire voir que nous n'étions ni ingrats, ni moins polis qu'eux; car un refus auroit pu les indigner et leur faire même porter de nous le jugement le plus sinistre : ils nous auroient méprisés, ils nous auroient pour le moins laissés mourir de faim. Nous suçâmes leur lait prenant bien garde de ne pas blesser avec nos dents carnivores leur peau délicate. Quel gout exquis, milords, quel aliment que le lait des mégamicres! Il occupoit notre gout et notre odorat, en éveillant dans tous nos sens toute la volupté dont nous étions capables, tout le plaisir que nous pouvions désirer et dont aucun mêt ne nous avoit jamais auparavant fourni la moindre idée. Cette réalité séduisoit notre raison par des illusions les plus extraordinaires. Nous pensions que ce que la mythologie nous avoit appris n'étoit pas fabuleux, que nous étions dans le vrai séjour des immortels, et que le lait que nous sucions étoit le nectar ou l'ambroisie, qui alloit nous donner l'immortalité même dont ces créatures devoient jouir. Une symphonie vocale qui répandoit dans les airs une mélodie céleste, servit à nous confirmer dans nos agréables idées.

A part la circonstance extraordinaire qui nous occupe, un tel mode d'alimentation n'a lieu qu'entre des couples qui naissent, meurent et procréent ensemble. Aussi ont-ils reçu à juste titre le nom d'*inséparables*. J'avais oublié de dire que les habitants de l'intérieur de la terre s'appellent *Mégamicres*. Quoique Mégamicre, on ne jouit cependant point de tous les avantages de notre monde inférieur. Là bas, on ne connaît ni la poudre à canon, ni l'imprimerie, on rend de plus un culte stupide à d'affreux serpents qui dévorent tous les fruits des arbres. La destruction de ces monstres est achevée par Edouard, aidé de ses enfants et petits enfants qui, engendrant à qui mieux mieux, forment en peu de temps une véritable armée. Il en résulte pour lui une influence croissante. Il devient un des rois de ce monde inconnu ; il en pénètre tous les secrets et il nous les décrit de la façon la plus minutieuse. Que dites vous, par exemple, de cet aperçu de la science cosmographique des Mégamicres?

Le méridien des mégamicres étant partout le même, ils n'ont pas eu besoin de se former, ni d'imaginer des lignes de latitude ou de longitude; mais ils se sont fait des mesures en fixant un point arbitraire, dont je vous parlerai à sa place. Ils connurent le diamètre de leur Soleil par un moyen que, sauf votre avis, je crois le plus simple. Ils élevèrent un télescope perpendiculairement et le penchèrent après, jusqu'au point où ils ne trouvèrent plus le corps du Soleil qui leur empêchât de voir l'endroit de la terre vis-à-vis : ils marquèrent

la ville ou le village qu'ils virent, et firent après la même diligence en penchant le télescope du côté du Soleil opposé au premier, et marquèrent après l'endroit vu. La distance de ces deux endroits observés leur étant connue, tant pour l'éloignement dans lequel ils étoient par rapport au télescope, que par la longueur de la ligne de leur séparation, ils établirent la mesure de la distance des deux divergentes à leur moitié pareille à celle du diamètre de l'astre.

Le périmètre du monde des mégamicres est de vingt un mille trois cent quatre vingt milles géométriques; et son diamètre est à peu près de six mille six cent quatre vingt dix: ce diamètre est de cent quatre vingt quatre milles moindre que le notre pris à l'équateur. Ils trouvèrent les bouts des divergentes, pour mesurer le Soleil, distans entre eux de trois mille cent quarante quatre milles géométriques : ils déterminèrent donc le diamètre du Soleil à six cent soixante douze milles et son rayon à trois cent trente six milles : la distance du centre du Soleil de leur terre doit être de trois mille trois cent quatre vingt quinze milles; mais il faut en diminuer trois cent trente six de son rayon et elle reste de trois mille et cinquante neuf milles, ce qui revient à dix rayons et trente cinq milles : le diamètre de l'astre doit être la trente deuxième partie de la périphérie de leur monde.

Dans ce fatras de chiffres qui n'ont pas pour les soutenir l'ironie du *Voyage à Lilliput,* on reconnaît bien vite que la fiction de Casanova n'a pas eu, comme celle de Swift, la politique pour objet. Elle a eu un double but tout autre, à commencer par celui de retrouver dans l'intérieur de la terre le paradis terrestre d'où la tradition biblique nous a chassés. L'idée de cet autre monde a été, comme on le verra tout à l'heure, reprise de nos jours en partie. Puis, Casanova a visiblement profité de l'occasion pour exposer certaines théories qui lui étaient propres en fait de philosophie, de chimie, de mécanique et d'autres sciences encore. On sait qu'il était grand chercheur et qu'il touchait un peu à tout, comme nous l'ont appris quelques pages trop courtes du spirituel prince de Ligne sur les derniers jours de notre aventurier bibliothécaire.

Dans cette partie théorique que je n'ai pas dégagée sans peine, se trouvent réellement des passages curieux, à commencer par cet aperçu des moyens de reconnaître un poison par l'absence des animalcules.

Pour les liquides vous pouvez les appercevoir empoisonneux par un autre moyen : regardez dans la liqueur avec un bon microscope et si vous ne voyez aucun mouvement, ni la moindre circulation, soyez sûr que la liqueur est un poison, car le défaut du mouvement indique que dans cette liqueur il n'y a point d'êtres vivants; et s'il n'y en a pas, c'est une marque que la liqueur ne contient pas le divin feu qui est le principe de la vie du monde : s'il ne contient pas le principe de la vie il ne peut être qu'une source de mort, car il n'y a rien entre la vie et la mort. Je vous dirai aussi que le mouvement que vous observerez dans les liqueurs limpides où vous ne verrez pas des animaux comme vous voyez dans l'eau, et dans tout vinaigre ne peut provenir que d'animaux, dont la petitesse est si grande qu'il n'y a pas au monde un microscope qui puisse parvenir à les découvrir. Comment ce mouvement pourroit-il se vérifier si ce qui le cause ne fut pas des existences? La vie n'est que le mouvement, et la cause du mouvement ne peut-être que le feu de la nature qui est le grand animal, et comme tout ce qui existe doit être l'effet d'une cause, adorons la première qui ne peut être qu'un Dieu incompréhensible source de toutes les sources, et dont la source éternelle ne peut être qu'en lui-même et connue à lui tout seul.

---

Passant à un autre ordre d'idées, Casanova trouve ailleurs moyen de parler d'un pistolet à deux coups, ayant une seule platine, un seul chien, et une seule lumière « aboutissant dans un canon qui, par deux divergentes, se divise en deux canaux qui finissent à deux embouchures parallèles. Les deux coups se déchargent en même temps contre l'objet miré. »

Outre son pistolet perfectionné, Casanova décrit une poudre qu'il appelle poudre de guerre par excellence et dont voici la recette :

Ce fut dans cette année que ma poudre se trouva réduite à la dernière perfection. Je la tenais dans un endroit bâti exprès dans un coin de mon jardin où elle étoit à l'abri de tout accident. A force de patience et d'expériences réitérées, un homme comme moi très-ignorant dans la pyrotechnie parvint à faire une poudre dont homme ne peut désirer, ni s'imaginer possible d'en composer une meilleure. Je ne sais pas s'il seroit possible de la faire ici égale en perfection à toutes ses parties à cause de quelque différence dans les qualités ntrinsèques des ingrédiens. Le charbon est gris-bleu chez les mégamicres, et totalement délivré d'alkali : le souffre est blanc et le nitre est rouge, mais la couleur n'y feroit rien si elle ne procédoit de leurs qualités. Je séparai le nitre du sel fixe à force de le dissoudre et de le coaguler, je le réduisis qu'à la forme près vous l'auriez pris pour du cristal. Je séparai du soufre également avec une diligence extrême toutes ses parties hétérogènes, car il ne peut que rendre la poudre mauvaise lorsque l'artiste négligent l'a abandonné, uni à quelque matière différente de nature de la sienne. Dans la manipulation de mes trois ingrédiens mis ensemble dans un grand mortier, je les humectois avec des essences d'herbes odoriférantes que par la fermentation je rendois acides; et ma poudre non seulement me devenoit libre de cette puanteur qui révolte plusieurs estomacs, mais positivement elle sentait bon. Le crible par où je faisois passer ma matière me produisoit de petits globes blancs qui renfermant l'air avec la plus grande force rendoient ma poudre active au suprême degré. Une expérience que je fis me démontra que chaque globe de poudre contenoit deux mille fois plus d'air que la grandeur de sa masse. Lorsque je voulois diminuer à ma poudre un tant soit peu de cette force j'augmentois en très-petite dose ma poudre de charbon. Quatre livres de mon salpètre, une livre de charbon et neuf onces de souffre étoit la dose qui rendoit l'effet de ma poudre immanquable. Je parvins à observer dans son action quoique instantanée trois mouvemens. Le premier est l'inflammation du charbon, le second celle du souffre, le troisième celle du nitre qui ne s'enflamme pas, mais positivement se fond.

Enfin, Casanova fait faire à son héros tout un matériel de guerre destiné à doubler son prestige aux yeux des bons Mégamicres ; il se compose de mille bouches à feu, dont trois cents du calibre de vingt-quatre. La fonte est de son invention et il déclare « l'avoir expérimentée parfaite. — C'était cinq parties d'argent et une d'étain, mélange excellent pour empêcher (*retenir*) les chambres dans la pièce. »

Un tel alliage serait ruineux pour l'Etat, mais il faut le noter quand même par un temps comme celui-ci où l'artillerie se préoccupe toujours du meilleur mode de chargement par la culasse.

---

En traitant de l'important chapitre des munitions de guerre, Casanova s'étend beaucoup sur les terribles effets des projectiles oblongs pleins d'une





fumée arsenicale. Il décrit avec une grande minutie tous les préparatifs nécessaires pour l'obtenir sans péril au moyen d'un creuset à cloche, mis en communication avec quatre pompes : « Cette fumée, dit-il (pag. 200. t. III) est le terrible Aporrhoea dont le magistère n'a jamais été écrit par personne. » — Je respecte la démonstration chimique de Casanova, mais j'ai peine à concevoir la portée de ses projectiles *mortifères* dont le gaz a pour toute enveloppe « une peau très-fine. »

---

J'ai dit que Casanova se montrait physicien et je le prouve par ce nouvel extrait un peu long, mais remarquable, pour le temps, sur certaines expériences électriques :

Je n'avois besoin de tourner ma roue que deux ou trois fois pour faire naitre l'électricité et toute la verge en étoit d'abord imbibée. Je suspendis devant le bout de la verge une feuille de papier à un cordon de chanvre sans qu'elle y touchât, et je tournai la roue avec violence : le feu n'enflamma pas la feuille, mais il la fit approcher et après s'éloigner : je fis la même expérience avec une feuille d'or et je vis le même effet : la force répulsive étoit plus forte que l'attrayante.

Curieux de voir où le phénomene pouvoit aller, je pris un fil d'archal *et je l'étendis tout le long de mon parc,* lui faisant même faire plusieurs tours en rond dans l'étendue de plus de deux mille pas, *le tenant suspendu de terre avec plus de cent bâtons plantés de distance en distance :* je mis à la roue un tube de verre et je fis qu'un de mes petits-fils la tournât près du bout du fil d'archal. Je sentis étant à l'autre bout le feu électrique dans le même instant du tournoiement de la roue, et je ne pûs pas me tromper sur l'instant car je le voyois.

Je pensai à tirer tout le parti possible de cette grande découverte; mais je voulus auparavant faire une autre expérience. J'élevai une petite tour à la distance de cinq milles de mon jardin, et je mis sur son sommet un globe de plomb et au-dessus un lit de souffre et un tube de verre; près du tube je plaçais la roue et le bout d'un fil d'archal, dont l'autre bout étoit placé près d'une machine toute pareille plantée sur la coupole de mon temple : je suspendis vis-à-vis de l'un et de l'autre de ces bouts des feuilles d'or. Après cela j'accordai parfaitement ma montre à secondes avec celle de mon petit-fils qui avoit beaucoup d'intelligence. Je lui marquai la seconde à laquelle il devoit se tenir attentif à l'observation des feuilles, et je lui ordonnai que cinq secondes après qu'il auroit vu les feuilles attirées et repoussées, il tournât la roue de toute sa force. Je me mis là où aboutissoit le même fil d'archal, et à la seconde accordée je tournai ma roue : cinq secondes après je vis exactement mes feuilles attirées et repoussées. Je me trouvai fort satisfait d'avoir découvert que l'électricité avoit en elle-même un mouvement qui devoit aller à l'infini sans que pour la procession de ce même mouvement, il y eut besoin d'une mesure de tems. *La vitesse au moins avec laquelle le feu électrique alloit, devoit être égale à celle de la pensée, ou tout au moins à celle de la lumière.*

Dans ce fil qui fait le tour d'un parc sur plus de cent bâtons, dans cette constatation d'une transmission instantanée, n'y a-t-il point le germe du mouvement télégraphique qui est un des grands progrès de ce temps ?

Mais si j'énumérais ici toutes les idées scientifiques remuées par Casanova, un volume suffirait à peine. Je me hâte d'arriver au dernier chapitre, c'est-à-dire à l'accident merveilleux qui fait remonter Edouard et Elisabeth sur

la surface de la terre. Des travaux faits dans une mine d'or en sont la cause. Pour faire sauter des roches qui s'opposent à l'exploitation d'un énorme filon, Edouard charge une mine de mille livres de poudre. Une cause inconnue la fait éclater au moment où il y va mettre le feu et il se trouve projeté en l'air avec sa femme qui n'a pas voulu le quitter. Tous deux sont heureusement protégés par un immense plateau de pierre sur lequel ils s'aplatissent de leur mieux et qui leur rend les services de la boîte de plomb de Maëlstrom. Après avoir atteint une hauteur incommensurable, la masse rocheuse sur laquelle ils redescendent ensuite avec une vitesse égale, fait une profonde trouée dans le sol et les laisse en se brisant dans des espaces intermédiaires, aux antipodes des Mégamicres. Tout en se dégageant de leur mieux, ils rendent le même service à un de leurs mineurs échappé comme eux au désastre et dans lequel ils trouvent le guide le plus dévoué. Pendant des mois entiers, ils traversent des lacs ténébreux et des cavernes sans fin, qu'éclaire souvent le feu des volcans. Ils finissent par atteindre des habitations lacustres, dont les débris annoncent le voisinage de leur ancien monde. Une inondation aidant, ils se trouvent portés à l'orifice d'un puits naturel de la basse Carniole, près de la ville de Zirchnitz, d'où ils peuvent regagner l'Angleterre, comme nous l'avons vu dans un premier article.

---

Le XIXe siècle devait avoir aussi son *Voyage au centre de la terre.* Je veux parler du livre populaire de M. Verne. Comme toujours, M. Verne a eu le talent de traiter sa fiction à un point de vue pratique, il est resté fantaisiste sans abandonner la science. C'est dire qu'il s'est abstenu de créer des Mégamicres quelconques. Tout au plus a-t-il risqué quelques grosses bêtes antéduliviennes donnant dans le monde intérieur un échantillon parfaitement conservé du monde primitif. Il s'est aussi soigneusement abstenu d'utopies sociales et d'inventions mécaniques. Mais il s'est rencontré avec Casanova, probablement sans le savoir, dans le choix du sujet, dans la pêche de poissons aveugles peuplant des lacs souterrains, dans l'explosion finale qui ramène les héros sur la terre et dans la prudence avec laquelle ils se disent naufragés aux premiers paysans qu'ils rencontrent. Les uns et les autres s'engouffrent au Nord pour reparaître au Midi; ceux de Casanova commençant comme nous l'avons vu par le Maëlstrom (qui a également inspiré depuis Edgard Poë) pour finir par une des inondations périodiques d'un puits naturel de la Carniole; — ceux de M. Verne commençant par le mont Hécla pour reparaître au sommet de Stromboli, toujours grâce à une inondation souterraine. Ajoutons enfin que, de chaque côté, les aventuriers sont aidés par un guide merveilleux de dévouement et d'abnégation.

Après avoir fait ces rapprochements pour la simple curiosité du fait, je ne

peux que constater l'intérêt relativement beaucoup plus vif du livre de M. Verne. Cependant l'extrême rareté et l'étrangeté du livre de Casanova rendent celui-ci plus digne de l'attention du bibliophile, et c'est à cette seule fin que je me suis permis d'en parler (1).

1. Au moment de la mise sous presse, j'achève la lecture du nouvel ouvrage de madame Clémence Royer, la traductrice de Darwin. Dans ses savantes recherches sur l'*Origine de l'Homme*, madame Royer croit que l'homme primitif et le singe ont pu avoir un ancêtre comme amphibie, hermaphrodite, et pourvu de mamelles lactifères. Cela ressemble fort au *mégamicre* de Casanova.

LORÉDAN LARCHEY.

---

## DESCRIPTION DES RELIURES CONTENUES DANS CE NUMÉRO.

Nº 50. *Geoffroy tory. Horæ in laudem B. V. Mariæ;* Parrhisiis, ex off. Olev. Mallard, 1542, in-8. — Ce volume est un des trois exemplaires complets connus de cette belle édition. Il est couvert d'une belle reliure genre Grolier, faite au XVIe siècle. L'ornement du milieu en filets grecs est composé de bandes peintes en noir et bordées d'or. Les parties claires de la reproduction représentent l'ornement peint en blanc et bordé d'or. Le feuillage intermédiaire est peint en bleu, vert et noir.

Nº 51. *Procopius. De bello Persico;* Romæ per Eucharium Silber alias Franck, 1509, in-4. — La reliure de ce volume est magnifique. C'est une des plus belles qui aient été exécutées au XVIe siècle pour le célèbre amateur italien, Thomas Maioli. Le fond en est en veau brun. L'intérieur du grand compartiment est doré au pointillé, et couvert de branches de feuilles et de fleurs également en or, rehaussées d'argent et de rouge. Le milieu est entouré d'un cadre gracieux en noir, portant sur ses quatre coins des barres transversales, argentées et bordées de rouge. Le compartiment et le plat sont entourés d'une double bordure en argent et en or. — Le second plat porte au milieu le chiffre de Maioli, composé de toutes les lettres de ses nom et prénoms, entrelacées.

Nº 52. *Les Pseaumes mis en rime françoise, par Cl. Marot et Théodore de Bèze.* Lyon par Ian de Tournes pour Antoine Vincent, 1563, pet. in-8. — On ne connaît que trois exemplaires de ce précieux volume, qui fut le dernier publié par Jean Ier de Tournes. Pour expliquer sa rareté, on croit que l'édition a été détruite durant la persécution de 1567; mais ce qui est à remarquer à cet égard, c'est que ce livre porte le privilége de Charles IX, de 1561. Les encadrements des pages sont du petit Bernard. La reliure de ce volume, d'une composition gracieuse et originale, dans le genre de Grolier, est en veau brun clair, avec compartiments peints bordés de filets en or. La bordure extérieure est en noir; l'ornement du côté gauche, représenté en blanc sur la planche, est peint en blanc; celui qui y correspond, à droite, est peint en bleu foncé; le troisième, qui forme le nœud en filets grecs en haut et en bas des plats et entoure des deux côtés les précédents, est en couleur de brique. Le feuillage courant à l'intérieur des compartiments est peint moitié vert, moitié gris-perle. G. P.

*Propriétaire-Gérante :* Mme BACHELIN-DEFLORENNE.

# TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME ANNÉE. — TOME TROISIÈME.

---

## NUMÉRO 1. — MAI 1869.

### TEXTE.



### GRAVURES.

## NUMÉRO 2. — JUIN 1869.

### TEXTE.



### GRAVURES.



## NUMÉRO 3. — JUILLET 1869.

### TEXTE.



### GRAVURES.





## NUMÉRO 4. — AOUT 1869.

### TEXTE.



### GRAVURES.



## NUMÉRO 5. — SEPTEMBRE 1869.

### TEXTE.



### GRAVURES.

## NUMÉRO 6. — OCTOBRE 1869.

### TEXTE.



### GRAVURES.






Paris. — Imprimé chez Jules Bonaventure, quai des Grands-Augustins, 55

## MODE DE PUBLICATION

Le *Bibliophile Français* paraît deux fois par mois, en deux formats différents, et les abonnements datent du 1er mai et du 1er novembre de chaque année.

Le premier format, illustré, est publié (*du* 1er *au* 5) par livraisons de 64 pages in-8 jésus sur grand papier vergé des Vosges, fabriqué spécialement pour la Publication, avec illustrations dans le texte et hors texte, reproduisant des Portraits de Bibliophiles célèbres, des reliures artistiques ou historiques, des estampes curieuses, des autographes importants, des *ex-libris*, des blasons de bibliophiles, des marques typographiques, des objets de haute curiosité, etc.

Le texte est imprimé en caractères elzéviriens avec lettres ornées, têtes de pages, culs-de-lampe, etc.

Cette Édition, qui devra être reliée à part, formera par an deux beaux et forts volumes de 384 pages chacun.

Le deuxième format est publié (*du* 15 *au* 20), comme par le passé, in-8 carré, sur papier vergé, et contient des notices bibliographiques et des descriptions de livres rares, ainsi que des catalogues de livres en tous genres avec prix marqués.

Chaque numéro contient au moins 32 pages de texte, et représente les deux numéros qui paraissaient précédemment chaque mois.

Cette édition formera un volume par an, de 384 pages.

Le prix d'abonnement pour cette édition n'est pas changé et continue à être de 3 fr. par an.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris : Un an, 40 fr. — Six mois, 21 fr.

Départements : Un an, 44 fr. — Six mois, 23 fr.

Étranger

| | | | |
|---|---|---|---|
| Angleterre | 52 » | Espagne | 52 » |
| Allemagne | 52 » | Italie | 50 » |
| Belgique | 46 » | Etats-Unis | 60 » |
| Hollande | 52 » | Amérique | 60 » |

Les abonnements pour l'Étranger ne seront pas reçus à moins d'une année.

La Livraison. . . . . . . . 5 francs.

Nota. — Les abonnés reçoivent franco tous les catalogues de ventes publiques ou à prix marqués publiés par la Maison.

### ON S'ABONNE

A Paris, A la Librairie Bachelin-Deflorenne, 3, *quai Malaquais, près de l'Institut*, et chez les principaux libraires des Départements et de l'Étranger. Le montant de l'abonnement doit être envoyé d'avance en un mandat sur la poste ou sur une Maison de Banque de Paris.

A Londres, Même Maison, 25, Garrick-Street (Covent-Garden); et chez MM. Barthès et Lowel, Great-Malborough-Street, 14.

Paris. — Imprimerie Jules Bonaventure, 55, quai des Grands-Augustins.

